REVUE AFRICAINE

VOLUME 103 ANNÉE 1959

JOURNAL DES TRAVAUX
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ
SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DB L'ALGÉRIE
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET
D'ORAN.

ALGER
A. JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

CONSTANTINE
A RNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
RUE DU PALAIS

PARIS
CHALLAMEL AÎNÉ, LIBRAIRE,
30, RUE DES BOULANGERS.

1959

REVUE AFRICAINE

NUMERO 103

ANNEE 1959

DANS CE NUMERO

ARTICLES DE FONDS

- Une figure curieuse: Francisco Salvador-Daniel, par M. L. L. BARBES.
- Quelques remarques sur la pratique rituelle en Afrique du Nord, principalement au Maroc, par M. G. H. BOUSQUET.
- La presse Algérienne de 1870 à 1900, par M. G. SERS-GAL.
- Ruines musulmanes sur le littoral de l'oranie occidentale, par M. G. VUILLEMOT.
- Les débuts de la Franc-Maçonnerie à Alger (1830-1852), par M. X. YACONO.



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

REVUE AFRICAINE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

REVUE AFRICAINE

Vol. 103

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
FACULTÉ DES LETTRES. — ALGER

1959



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

Liste des Membres de la Société en 1958

Président d'Honneur :

M. LE MINISTRE DE L'ALGÉRIE.

Vice-Présidents d'Honneur :

MM. CAPDECOMME, Recteur de l'Académie d'Alger.
DESPOIS, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.
ESQUER, Administrateur honoraire de la Bibliothèque Nationale d'Alger.

Membres du Bureau honoraires

MM. R. BRUNSCHVIG, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.
J. CARCOPINO, membre de l'Institut.
M. LARNAUDE, professeur honoraire à la Faculté des Lettres d'Alger.
M. MASSÉ, administrateur de l'Ecole des Langues Orientales, membre de l'Institut.
G. YVER, professeur honoraire à la Faculté des Lettres d'Alger.
R. LE TOURNEAU, professeur à la Faculté des Lettres d'Aix-en-Provence.

CONSEIL

Président : M. Georges MARÇAIS, Directeur du Musée Stéphane Gsell, membre de l'Institut.

Vice-Présidents :
MM. ALAZARD, Doyen honoraire de la Faculté des Lettres d'Alger.
L. BARBÈS, Inspecteur principal des Contributions directes.

Secrétaire général : M. J. LASSUS, professeur à la Faculté des Lettres, directeur des Antiquités d'Algérie.

Secrétaire général adjoint : M. X. YACONO, maître de conférences à la Faculté des Lettres.

Trésorier : M. M. LAMOUCHE, contrôleur financier de l'Algérie.

Trésorier adjoint : M. G. DEVILLE de PÉRIÈRE, secrétaire d'administration au S.T.I. en Algérie.

Membres :
MM. BALOUT, professeur à la Faculté des Lettres.
BOUSQUET, professeur à la Faculté de Droit.
BOYER, conservateur régional des Archives départementales d'Alger.
CANARD, professeur à la Faculté des Lettres.
CAPOT-REY, professeur à la Faculté des Lettres.
DERMENGHEM, archiviste-bibliothécaire du Ministère de l'Algérie.

MM. GOLVIN, maître de conférences à la Faculté des Lettres.
HADJ SADOK, proviseur du Lycée, Ben-Aknoun (El-Biar).
IDRIS, chargé d'enseignement à la Faculté des Lettres.
LAMBERT, professeur à la Faculté de Droit.
LEBEL (Mlle), administrateur de la Bibliothèque Nationale d'Alger.
MARÇAIS (Philippe), doyen de la Faculté des Lettres.
MERCIER (M.), colonel.
MEYNIER (Général).
MIGON, secrétaire d'administration.
PÉRÈS, professeur à la Faculté des Lettres.
PICARD, chargé d'enseignement à la Faculté des Lettres.
SALAMA, attaché au C.N.R.S.

LISTE DES MEMBRES

ABD EL KADER EL FASI, 1, rue de Savoie, Rabat (Maroc).
ABDI, Collège de Médéa.
ABDOURAHMAN ABOUDOU, Pamanzi, Dzaoudzi, Mayotte Comores, Madagascar.
ABDUL-WAHAB (Général), rue Boukhris, Tunis.
AGHA, Chambre de Commerce, Tunis.
AGERON, professeur agrégé, Lycée Lakanal, Sceaux (Seine).
ALAZARD, directeur du Musée des Beaux Arts, Jardin d'Essai, Alger. *Vice-Président.*
ALLAIS (Mlle), conservatrice à Djemila (Constantine).
AMBASSADE DE FRANCE, Cabinet civil, Rabat (Maroc)
AMERICAN ACADEMY de Rome, via Angelo Massina, Rome (Italie).
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, Préfecture, Alger.
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, Préfecture, Constantine.
ARCHIVES et BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES, Arles-en-Provence (B.-du-R.).
ARNOULET (Docteur), 3, rue d'Epernay, Tunis.
AURIEL G., administrateur civil au Gouvernement général, 2, rue Elisée-Reclus, Alger.
AVERSENG Pierre, El-Affroun (Alger).
AYMARD, professeur à la Sorbonne, 85, rue d'Assas, Paris (6ᵉ).
BALOUT Lionel, Musée du Bardo, 3, rue Franklin-Roosevelt, Alger, *Membre du Conseil.*
BARBÈS, inspecteur principal des Contributions directes, 61 *bis*, Chemin Beaurepaire, El-Biar (Alger), *Vice-Président.*
BARDIN, à Souk-el-Arba (Tunisie).
BATAILLON, administrateur du Collège de France, place Marcelin Berthelot, Paris (5ᵉ).
BAUDOIN, avocat, 7, rue Chabrol, Riom (Puy-de-Dôme).
BECH, 121, rue Michelet, Alger.
BEL Alfred (Mme), 59, route de Sidi bou Médine, Tlemcen.
BELKEZIZE, à Amizmiz, par Marrakech (Maroc).
BENCHENEB Rachid, sous-préfet, Cabinet du Ministre de l'Intérieur, place Beauvau, Paris.
BÉRINGER (Abbé), Curé de Montagnac (Oran).
BERJAUD, instituteur, Méchéria (Aïn-Sefra).
BERQUE Jacques, 6ᵉ section Hautes Etudes, 54, rue de Varenne, Paris (7ᵉ).
BERTON, 9, rue Franklin-Roosevelt, Alger.
BESSIÈRE Lucien, professeur agrégé, Lycée Bugeaud, Alger.
BIBLIOTECA DE LA COMUNIDAD AG. (Père Juan Manuel del Estal). El Escorial (Madrid), Espagne.
BIBLIOTEKA AKADEMII NAUK S.S.R. Ul - Frunze 11 - Moskva 19 (S.S.S.R.).

BIBLIOTHÈQUE Publique, 20, Souk el Attarine, Tunis.
BIBLIOTHÈQUE de l'Université, 18, Quai Claude Bernard, Lyon.
BIBLIOTHÈQUE de l'Ambassade de France, Tunis.
BIBLIOTHÈQUE du Musée du Bardo, 3, rue Franklin-Roosevelt, Alger.
BIBLIOTHÈQUE de l'Ecole des Langues orientales vivantes, 2, rue de Lille, Paris (7ᵉ).
BIBLIOTHÈQUE d'Art et d'Archéologie, 3, rue Michelet, Paris (6ᵉ).
BIBLIOTHÈQUE de la Chambre de Commerce, B.P. 826, Marseille-Colbert.
BIBLIOTHÈQUE de l'Ecole Normale Supérieure, rue d'Ulm, Paris (5ᵉ).
BIBLIOTHÈQUE de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, Rabat (Maroc).
BIBLIOTHÈQUE de l'Université, Cours Pasteur, 20, Bordeaux (Gironde).
BIBLIOTHÈQUE de l'Université, rue Michelet, Alger.
BIBLIOTHÈQUE de l'Université, place de Verdun, Grenoble (Isère).
BIBLIOTHÈQUE de l'Université, Sorbonne, rue des Ecoles, Paris.
BIBLIOTHÈQUE de l'Université de Dakar (A.O.F).
BIBLIOTHÈQUE des Assemblées Algériennes, rue de la Liberté, Alger.
BIBLIOTHÈQUE Générale, Rabat (Maroc).
BIBLIOTHÈQUE Municipale, 21, boulevard Dubouchage, Nice (A.-M.)
BIBLIOTHÈQUE Française de Tanger, 9, rue de Fès, Tanger.
BIBLIOTHÈQUE Municipale, Constantine.
BIBLIOTHÈQUE Municipale, Sidi-Mérouane (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE Municipale, place Aug.-Carli, Marseille (M. Dillioud, dir.).
BIBLIOTHÈQUE Municipale, 1210, est rue Sherbrooke, Montréal (Canada).
BIBLIOTHÈQUE Nationale, boulevard de Lattre de Tassigny, Alger.
BIBLIOTHÈQUE Nationale, P.O. Box. 717, Addis Abeba (Ethiopie).
BILLEY, chef de bureau d'ordre, Ambassade de France, Tunis.
BLACHÈRE Régis, professeur à la Sorbonne, 7, rue E.-Duclaux, Paris (15ᵉ).
BOUILLER (Mlle), Local des Etudiants, 11, rue Lulli, Alger.
BOULBÈS (Mlle), professeur, 26, rue de Nîmes, Alger.
BOURASSET, 4 *bis*, rue Jules-Ferry, Alger.
BOURDE, chargé d'enseignement à la Faculté des Lettres d'Alger.
BOURGAREL Georges, ingénieur ECP, 2, av. de la République, Philippeville.
BOURGAREL-MUSSO (Mme), Parc Gatliff, Alger.
BOUSQUET, professeur à la Faculté de Droit, Alger, *Membre du Conseil.*
BOYER, conservateur régional des Archives départementales, Préfecture, Alger. *Membre du Conseil.*
BRAUDEL, professeur au Collège de France, 11, rue Monticelli, Paris (14ᵉ).
BRESSON Gilbert, 11, rue F.F. Martel, Le Golf (Alger).
BRETON, Doyen de la Faculté de Droit, Université, Alger.
BRULARD, Inspecteur des Transports, 5, impasse de la Révolution, Le Golf, Alger.
BRUNOT, directeur honoraire de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, 1, rue du Maine, Rabat (Maroc).
BRUNSCHVIG, professeur, Sorbonne, Paris.
BURET, professeur, rue Ksatla, Salé (Maroc).
CAILLÉ Jacques, Villa Saint-Romain, 16, rue Saint-Romain, Paris (6ᵉ).
CAMPS Gabriel, professeur au Lycée de Ben-Aknoun, El-Biar (Alger).
CANARD, professeur à la Faculté des Lettres, rue Michelet, Alger. *Membre du Conseil.*
CAPOT-REY, professeur à la Faculté des Lettres, rue Michelet, Alger. *Membre du Conseil.*
CARCOPINO, membre de l'Institut, 127, boulevard Raspail, Paris.
CARDONNE, ingénieur agronome à Tlemcen.
CECCALDI, contrôleur général de l'Armée de l'Air, 18, place Hoche, Alger.
CENTRE DES HAUTES ETUDES D'ADMINISTRATION MUSULMANE, 13, rue du Four, Paris (7ᵉ).
CHARLES Raymond, juge d'instruction au Tribunal de la Seine, 18, boulevard Saint-Michel, Paris (6ᵉ).
CHARLIER (abbé), Grand Séminaire, rue du 3ᵉ Chasseurs, Constantine.
CHASTAGNOL, chargé d'enseignement à la Faculté des Lettres d'Alger.

CERCLE MILITAIRE, place de la République, Alger.
CHEF DE POSTE, à Fort-Trinquet, par Agadir (Maroc).
CHEF DU SERVICE RÉGIONAL des A.M.M. de la 10e Région Militaire, Alger.
CHEMUILLI Henri, Collège de Bougie (Constantine).
CHRISTOFLE Marcel, architecte en chef des monuments historiques, 3, rue Serpaggi, Alger.
CLARO, 3, rue Alexandre (bâtiment D), Alger.
CLÉMENT (Mme), rue Poincaré, Guyotville (Alger).
COCHAIN Lucien, 4, rue du Docteur-Roux, Saint-Maur-des-Fossés (Seine).
COCO, conservateur des Antiquités, Mairie de Ténès (Alger).
COGNARD, 4, place des Vosges, Paris (4e).
COLLÈGE, Moulaï-Idriss, Fez (Maroc).
COLOMBE, Institut de l'Orient Contemporain, 13, rue du Four, Paris (6e).
COMMUNE de Er-Rahel (Oran).
CONSERVATEUR Régional des Archives d'Oranie. Archives départementales. Préfecture, Oran.
CORTÈS, sous-directeur au Ministère du Sahara, 138, rue de Grenelle Paris (7e).
COUNILLON, professeur agrégé, Rectorat, boulevard Jonnart, Alger.
COURTINE Charles, Président du Tribunal administratif de Grenoble (Isère).
CRÉDIT AGRICOLE DE TLEMCEN.
CROUX, 15, boulevard Pasteur, Constantine.
DALET Ch., professeur honoraire de l'Université, 1, rue Robert-Estoublon, Alger.
DALET J., Cap. de frégate, 1, rue Robert-Estoublon, Alger.
DARBÉDA, architecte du Gouvernement Général, 85, boulevard Saint-Saëns, Alger.
DEJARDINS (Abbé), 13, rue d'Arzeu (Oran).
DELAGE Yves, chemin Buknal, El-Biar (Alger).
DEMOUGEOT (Mlle), Faculté des Lettres, Montpellier (Hérault).
DENY, Chalet des Glycines, Gérardmer (Vosges).
DÉPARTEMENT Etranger Hachette, 6, rue Pierre-Sarazin, Paris (6e).
DÉPARTEMENT de Tiaret, Préfecture, Tiaret.
DE RENDINGER (Général), 20, quai de Passy, Paris (16e).
DERMENGHEM, 54, rue de Verdun, El-Biar (Alger). *Membre du Conseil.*
DE ROUX, sous-directeur de la Banque de l'Algérie, Alger.
DESPOIS, professeur à la Sorbonne, Institut de Géographie rue Saint-Jacques, Paris (5e).
DESSUS-LAMARE, conservateur honoraire au Musée Stéphane Gsell, villa Minerva, Parc Fontaine-Bleue, Alger.
DEVERDUN Gaston, Collège Moulay Youssef, B.P. 249, Rabat (Maroc).
DEVILLE DE PÉRIÈRE Guy, 19, boulevard Laferrière, Alger, *Trésorier-adjoint.*
DEVULVER Marcel (le R.P.), Djemaa-Saharidj, Grande Kabylie.
DEIGHTON BELL and Co Limited, Booksellers and Publishers, Cambridge (Angleterre).
DIDIER, Librairie Didier, 4 et 6, rue de la Sorbonne, Paris (5e).
DIRECTEUR du Musée Lavigerie, Saint-Louis de Carthage (Tunisie).
DIRECTEUR du Comité central de la France d'Outre-Mer, 41, rue de la Bienfaisance, Paris (8e).
DILLON J.H., Box 624, Stamford, Connecticut (U.S.A.).
DIRECTION de la Documentation de la Présidence du Conseil, 14 et 16, rue Byron, Paris (8e).
DIRECTION de l'Enseignement à l'Ambassade de France, Rabat (Maroc).
DIRECTION des Antiquités Algériennes, Musée Stéphane Gsell, Alger.
DIRECTION des Territoires du Sud, immeuble Maurétania, Alger.
DIRECTION des Bibliothèques de France, 55, rue Saint-Dominique, Paris (7e). Commission de l'A.F.N.
DOUGLAS H. Elmer, pasteur, 41, avenue des Félibres, Tunis.

DUMAS, Inspecteur général honoraire de l'Enseignement des Indigènes, 141, boulevard du Télemly, Alger.
DUMBARTON OAKS RESEARCH (The). Library and Collection. 1703, 32 nd Street, Washington 7, D.C. Etats-Unis.
ECOLE NORMALE d'Instituteurs, Bouzaréa (Alger).
ECOLE NORMALE de Jeunes Filles, Constantine.
ECOLE NORMALE de Jeunes Filles, Ben-Aknoun (Alger).
ECOLE NORMALE d'Institutrices, Eckmühl (Oran).
ECOLE SUPÉRIEURE de Commerce, Rampe F. Chassériau, Alger.
EL FASY, 9, rue Ibn Khaldoun, Tanger.
EMERIT, professeur à la Faculté des Lettres, 61, boulevard Galliéni, El-Biar (Alger).
ESQUÉR, 120, rue Michelet, Alger.
ETIENNE, Faculté des Lettres, 55, rue Amiral Courbet, « Le Bouscat » (Gironde).
ETUDES AUGUSTINIENNES, 8, rue François Ier, Paris (8e).
FACULTÉ DE DROIT d'Alger. Salle de Travail de Droit Romain et d'Histoire du Droit.
FEGHOUL, notaire à Saïda (Tiaret).
FOLLIET G. (Père), Etudes augustiniennes, 8, rue François Ier, Paris (8e).
FOUCHÉ Louis, professeur au Collège de Sousse (Tunisie).
GALAND, professeur à l'Ecole des Langues orientales, 2, rue de Lille, Paris (7e).
GANIAGE, 53, rue de l'Argentine, Beauvais (Oise).
GARTEISER, 71, quai Branly, Paris (7e).
GAUDRY-BOAGLIO (Mme), avocat à la cour d'appel, 43, bd Saint-Saëns, Alger.
GAUTHIER, administrateur principal des Services civils, Teniet-el-Haâd (Orléansville).
GENET Lucien, 22, avenue de la Bourdonnais, Paris (7e).
GERNET, 228, rue Lecourbe, Paris (15e).
GODON, directeur de l'Ecole de Lafayette (Sétif).
GOLVIN, maître de conférences à la Faculté des Lettres, Alger. *Membre du Conseil.*
GOS NAUCHNAJA Biblioteka Minist. Visshego Obrazovanija. Pl. Nogina 2/5. Moscou S.S.S.R.
GOSUD. Biblioteka S.S.S.R. im. Lenina. Ul. Kalinina, 3. Moscou. S.S.S.R.
GRANCHAMP, 20, avenue Garros, Tunis (Tunisie).
GRASSET Ch., commissaire, Constantine.
GRASSET (Mlle Michèle), Domaine Jandréou, à Laguian-Mazoux, par Miélan (Gers).
GUEY, chargé d'enseignement, Faculté des Lettres, 40, rue Joséphin-Soulary, Lyon (4e).
HADJ-SADOK, proviseur du Lycée Ben-Aknoun, El-Biar. *Membre du Conseil.*
HARDY G., ancien recteur de l'Université d'Alger, à Jaulgonne (Aisne).
HATINGUAIS (Mlle), Faculté des Lettres, Alger.
HATINGUAIS, 1, rue Léon-Journault, Sèvres (Seine-et-Oise).
HAUCHECORNE (F.), bibliothécaire, 118, boulevard du Télemly, Alger.
HEERS, maître de conférencesà la Faculté des Lettres, Alger.
HEURGON, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.
HIRTZ, sous-préfet de Tébessa (Bône).
HORLUC, vice-recteur honoraire de l'Académie, 10, rue d'El-Biar, Alger.
HOWARD, Hôtel de Cornouailles, rue Berthezène, Alger.
HUBERT (Mme), 66 *bis*, chemin du Télemly, Alger.
HUGOT Henri, Diar es Saâda, 37, place des Fleurs, Alger.
IDRIS, chargé d'enseignement à la Faculté des Lettres, Alger. *Membre du Conseil.*
INSTITUT des Hautes Etudes Marocaines, Rabat (Maroc).
INSTITUT d'Etudes Politiques, 37, rue d'Isly, Alger.
INSTITUT Français, 37, rue Mounira, Le Caire (Egypte).
INSTITUT National d'Archéologie, Dar Hussein, Tunis.
I R R.C.S. BIBLIOTECA Boul. Dacia 28, Bucarest (Roumanie).

ISNARD, professeur à la Faculté des Lettres, Aix-en-Provence.
JANON (René), rédacteur en chef de l'Echo d'Alger, 18, rue de Girardin, Alger.
JEWISH national and University Library, P. O. B. 503, Jérusalem (Israël).
JOGERST, 93, rue Michelet, Alger.
JOULIN, professeur agrégé, 33, rue Michelet, Alger.
JULIEN, professeur à la Sorbonne, 1, square de Port-Royal, Paris (13e).
JYDSK BOGIMPORT - P.O. Box 69 - Thisted, Denmark.
KEST (Docteur), 103, rue Michelet, Alger.
KEHL, avocat, 17, rue de la Paix, Oran.
KLINGER (Mlle), directrice d'école, Saint-Leu (Oran).
LADREIT DE LACHARRIÈRE, 20, rue Vanneau, Paris (7e).
LAFUENTE, 2, rue Galbois, Philippeville (Constantine).
LAHERRE, professeur agrégé, 134, rue Michelet, Alger.
LAMBERT, professeur à la Faculté de Droit, Alger. *Membre du Conseil.*
LAMOUCHE, contrôleur financier de l'Algérie, 5, rue Eugène Deshayes, Alger, *Trésorier.*
LAMOUSSIÈRE Roger, 3, rue Savorgnan-de-Brazza, Constantine.
LANATA Marcel, administrateur, Sous-Préfecture de Blida.
LANDRU (R. P.), Supérieur de la Mission desPères Blancs de Kabylie, Tizi-Ouzou. (Kabylie).
LANGLET, Le Mansouria, parc Miremont, Bouzaréa (Alger).
LAOUST, Collège de France, place Marcelin-Berthelot, Paris (5e).
LAOUT, architecte à La Calle (Constantine).
LARNAUDE, 2, avenue de Ségur, Paris (7e).
LARRIEUX, inspecteur de l'Administration, Gouvernement Général, Alger.
LASSALE (Mme DE), Aïn-Abid (Constantine).
LASSUS, directeur des Antiquités, Parc de Galland, Alger. *Secrétaire général.*
LAURES, 3, rue Pomel, Alger.
LEBAR, 23, rue Bab-Azoun, Alger.
LEBEL (Mlle), administrateur de la Bibliothèque Nationale, boulevard de Lattre de Tassigny, Alger, *Membre du Conseil.*
LEBLAYS, professeur, 5, chemin Fontaine-Fraîche, Alger.
LECLANT Jean, pensionnaire de l'Institut Français du Caire, 7, rue Georges-Lardennois, Paris (19e).
LEGLAY, Direction des Antiquités, Parc de Galland, Alger.
LEPICA (Mlle), 22, rue Amiral-Courbet, Philippeville (Constantine).
LESTRADE-CARBONEL, préfet honoraire, 31, rue Michelet, Alger.
LETHIELLEUX (R. P.), à Djelfa (Alger).
LE TOURNEAU, professeur à la Faculté des Lettres, Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).
LÉVY, Délégation Alliance Israélite, rue Eléonore-Tournier, Rabat (Maroc).
LIBRAIRIE KLINCKSIECK, 11, rue de Lille, Paris (7e).
LIBRARIAN UNIVERSITY of Ghana P. O. Box 4, Achimota, Ghana.
LIARD (Mlle), villa Marès, chemin Bobillot, Alger.
LLABADOR, docteur en pharmacie, Nemours (Tlemcen).
LOMRI, interprète judiciaire, Msila (Sétif).
LOUIS Georges, Cherchel (Orléansville).
LOUISIANA STATE University, Library, Baton rouge 3, Etats-Unis.
LYCÉE BUGEAUD (M. le Proviseur), Alger.
LYCÉE BUGEAUD de Garçons, Alger.
LYCÉE de Garçons, Constantine.
LYCÉE de Garçons, Oran.
LYCÉE de Jeunes Filles, Constantine.
LYCÉE de Garçons, Philippeville (Constantine).
LYCÉE de Garçons, Sétif.
LYCÉE de Garçons, Sidi-bel-Abbès (Oran).
LYCÉE Français-Musulman de Ben-Aknoun, El-Biar (Alger).
LYCÉE Français-Musulman de Tlemcen.

MACREZ (Mlle Suzanne), chez M. MOJON, 37, boulevard Saint-Saëns, Alger.
MAHDJOUB Abderrahman, professeur au Collège de Slane, Tlemcen.
MAHDI Sadok, interprète judiciaire, El-Kseur (Bougie).
MAHIEDDINE Mohamed el Mechrafi, 22, rue Berthelot, Oujda (Maroc).
MAISON D'ACCUEIL DES ETUDIANTS, 23, avenue de la Robertsau, Alger.
MALHOMME, 3, derb de l'Eglise, Marrakech (Maroc).
MAMMERI, professeur, Ministère de l'Education Nationale, Rabat (Maroc).
MANGION, professeur au Lycée Gautier, rue Hoche, Alger.
MARÇAIS Georges, membre de l'Institut, directeur du Musée S. Gsell, Alger. *Président.*
MARÇAIS Philippe, Doyen de la Faculté des Lettres, Alger. *Membre du Conseil.*
MARCEL Henri, directeur de la Caisse d'assurances sociales du Commerce des vins, 21, boulevard Carnot, Alger (B. P. 313).
MARGUIER G., 10, boulevard Auguste-Comte, Alger.
MASSÉ, membre de l'Institut, administrateur de l'Ecole des Langues Orientales, 2, rue de Lille, Paris (7e).
MASSIÉRA, proviseur du Lycée de garçons, Oran.
MASSIGNON, 21, rue Monsieur, Paris (7e).
MATHIEU, professeur agrégé des Lettres au Lycée Bugeaud, Alger.
MATHIEU Jean, 12, rue Froideveau, Paris (14)e.
MAZARD, substitut du Procureur de la République, 13, boulevard Raspail, Paris (7e).
MERCIER M., 37, rue Ampère, Paris (17e).
MERCIER (Col.), Parc Gatliff, Alger. *Membre du Conseil.*
MEUNIER Roger (Docteur), 20, rue Marcel-Pallat, Alger.
MEYNIER (Général), Dar el Saidji, Miramar, Saint-Eugène (Alger). *Membre du Conseil.*
MIGON Marcel, secrétaire d'administration, 9, rue Levacher, Alger. *Membre du Conseil.*
MIÈGE Jean-Louis, professeur à l'Institut des Hautes Etudes à Rabat (Maroc).
MINISTÈRE de l'Information, Paris.
MINISTÈRE de l'Intérieur (Service de Documentation), Paris.
MINISTÈRE d'Etat, Service Central, Dar-el-Bey (Tunis).
MIRABELLA, chargé de mission, Ambassade de France, Rabat (Maroc).
MOKHTARI (Mme), 5, rue Jean-Jaurès, Beni-Saf (Tlemcen).
MOREL, inspecteur primaire, rue Lamy, Bône.
MOUMEN Mohamed, Tribunal civil, Mascara (Mostaganem).
MOUROT Albert (Général), Le Quoniam d'Haravillias, par Marines (Seine-et-Oise).
MOUROT Yolande, 2, rue Maréchal-Joffre, Mostaganem.
MUNIER Jean, 82 *bis*, rue Dupetit-Thouars, Alger.
MURACCIOLE Luc, avocat, 3, rue Amiral-Coligny, Alger.
MUSÉE Demaeght, Oran.
MUSÉE Stéphane Gsell, rue Michelet, Alger.
MUSÉE d'Archéologie, mairie de Marseille (B.-du-R.).
MUSÉE de Philippeville (Constantine).
MUTIN, professeur d'arabe au Lycée de Maison-Carrée(Alger).
NICOT, archiviste, Préfecture d'Alger.
NIJHOFF, libraire-éditeur, Lange Voorhout 9, La Haye (Pays-Bas).
NOEL, professeur au Lycée de Ben-Aknoun, El-Biar (Alger).
NOUSCHI André, professeur agrégé, 236, rue de Lyon, Alger.
OFFICE DES ARTS TUNISIENS, 3, rue Ben-Abdallah, Tunis.
OFFICE INTERNATIONAL DE LIBRAIRIE, 30, avenue Marnix, Bruxelles (Belgique).
PKWZ. « Ruch » Al. Jerozlimski 119, Warsawa. Pologne.
PARKER and SON, Booksellers, 27, Broad Street, Oxford (Grande-Bretagne).
PAYE, recteur de l'Université de Dakar (A.O.F.).
PÉRÈS, professeur à la Faculté des Lettres, 175, boulevard du Télemly, Alger. *Membre du Conseil.*
PÈRES BLANCS, 46, rue Ben Cheneb, Alger.

PÈRES BLANCS, « El Kouis », La Manouba (Tunisie).
PERRIN, avocat à la Cour d'Appel, 77, rue Michelet, Alger.
PICARD André, 18, rue Danton, Alger. *Membre du Conseil.*
PICARD Pierre, conseiller, 3, rue Mandot, Alger.
PIGNON, secrétaire de l'Institut des Hautes Etudes de Tunisie, 8, rue de Rome, Tunis.
POINSSOT, correspondant de l'Institut, 47, rue Général-Leclerc, Tunis.
P.K.W.Z. Ruch Warszawa Ul. Srebrna 12, Pologne.
QUINCY Guy, conservateur aux Archives Départementales, 9, rue de l'Aisne, Constantine.
RADIO DIFFUSION FRANÇAISE, rue Perthezène, Alger.
RAHAL Mostefa, Conservation foncière, Mazagan (Maroc).
RAHMANI, docteur d'Université, 6e groupe, bâtiment A, rue Mallet, Alger.
REYNIERS (Colonel), commandant la subdivision militaire de Besançon, rue du Général Lecourbe, Besançon (Doubs).
Revue du Moyen âge Latin, Palais de l'Université, Strasbourg (Bas-Rhin).
REYGASSE, clinique de Neyrac, Figeac (Lot).
RICARD Robert, professeur à la Sorbonne, 20 *bis*, avenue du Château, Bourg-la-Reine (Seine).
ROFFO (Docteur), 18, boulevard Baudin, Alger.
ROGER Bernard (Rév. P.), Boîte Postale 309, Léopoldville (Congo-Belge).
ROHRBACHER, 2, avenue Colonel Ben-Daoud, Oran - Eckmühl.
ROLS, sous-directeur des Beaux-Arts, Ministère de l'Algérie, Alger.
ROUSSEL Guy, 18, rue Paixhans, Oran.
ROUSSIER, professeur à la Faculté de Droit, 1, rue Elisée-Reclus, Alger.
ROUVIER, 30, avenue Auber, Nice (Alpes-Maritimes).
RUSSINGER A., avocat, rue Saint-Eustache, Tizi-Ouzou.
SACERDOTI Alberto, Via Patriarcato, Padova (Italie).
SALAMA Pierre, attaché au C.N.R.S., 133, rue Michelet, Alger.
SALENC, directeur honoraire Collège musulman, 107, boulevard Bru, Alger.
SAICHI Areski, instituteur honoraire, 3, rue Jean-Grégori, Alger.
SALIBA, libraire, 17, avenue de France, Tunis.
SEBAG Paul, 6, rue de Lorraine, Tunis.
SECTION HISTORIQUE DU MAROC, 4, rue de Lille, Paris (7e).
SEDDIKI, instituteur à Palikao (Mostaganem).
SERGENT Edmond (Docteur), membre de l'Institut, directeur de l'Institut Pasteur, Jardin d'Essai, Alger.
SERIAL DIVISION Harward College Library, Cambridge 38, Mass. U.S.A.
SERRES, ministre de France en Syrie (Damas), Ministère des Affaires Etrangères, Quai d'Orsay, Paris (7e).
SERS-GAL (Mme), 24, rue Chaptal, Paris (9e).
SERVICE des Affaires Sahariennes de la Direction des Territoires du Sud, Immeuble Maurétania, Alger.
SERVICE ECONOMAT, Place Villeneuve, Hôtel de Ville, Marseille.
SOCIEDADE Cultural de Angola. Caixa Postal 535 à Luanda, Angola (Afrique Orientale Portugaise).
SOCIÉTÉ des Beaux-Arts, Sciences et Lettres, 4, rue Généraux-Morris, Alger.
SOCIÉTÉ de l'Ouenza, à l'Ouenza (Constantine).
SOLAL Edouard, inspecteur de la Jeunesse et des Sports, 69, boulevard du Télemly, Alger.
SOUS-PRÉFECTURE de Blida, Blida (Alger).
SOUVILLE Georges, inspecteur des Antiquités, 13, rue Coli, Rabat (Maroc).
STADT UND UNIVERSITATSBIBLIOTHEK, Frankfurt am Main (Allemagne).
STECHERT-HAFNER, librairie, 16, rue de Condé, Paris (6e).
SUPÉRIEUR de la Société des Missionnaires d'Afrique, à Maison-Carrée (Alger).
SWETS et ZEITLINGER (Librairie) Keizersgracht 487. Amsterdam (Pays-Bas).
THÉRON Marcel, 46, rue Franklin-Roosevelt, Alger.
TRUILLOT, membre non résidant du Comité des Travaux historiques du Ministère, 6, rue Duquesne, Tunis.

UNIVERSITY of Californie. Seriales Departement General Library. Berkely 4. Californie (U.S.A.).
UNIVERSITY (The) of Chicago Library, Chicago 37, Illinois (U.S.A.).
URBAN François, directeur Banque de l'Algérie, Tlemcen (Oran).
VALAT, professeur agrégé d'arabe. 41, avenue de Maubeuge, Alger.
VALLOIS, membre de l'Institut, 7, rue Walter-Poupeaux, Bordeaux.
VASSO J., 33, boulevard Victor-Hugo, Tiaret.
VAYNE L., 25, boulevard Baudin, Alger.
VERGUET, receveur des Contributions diverses en retraite, Saint-Arnaud (Sétif).
VIARD, professeur de la Faculté de Droit, Clos Sidi Ali, Hydra (Birmandreïs).
VIEL, administrateur principal des services civils, Préfecture, Alger.
VILLATA, directeur honoraire de la Compagnie Algérienne, 39, rue Michelet, Alger.
VILLOT, pharmacien à Arzeu (Oran).
VINCENT (Mme), 14, boulevard Sébastopol, Oran.
VROLYK, chef du Service de la protection Civile, Gouvernement Général, Alger.
VUILLEMOT G., à Bou-Sfer (Oran).
YACONO Xavier, 52, avenue Yousouf, Alger. *Secrétaire général adjoint.*
YVER, Hôtel Atlantic, 44, rue de Londres, Paris (8e).
ZANNETACCI, directeur de la B.N.C.I. (Afrique), Oujda (Maroc).
ZHURNAL, Vokrug Sveta, Selschevskaja ul 21, Moscou (U.R.S.S.).

Echanges et Services de la Revue Africaine

ABIDJAN (Côte d'Ivoire), Institut Français d'Afrique Noire. B. P. 398.
ALBANY (N.Y.) New-York State library.
ALGER, Bibliothèque du Gouvernement Général.
Bibliothèque Universitaire.
Lycée d'enseignement franco-musulman de Ben-Aknoun.
Bibliothèque Nationale.
BAD GODESBERG, Deutsche Forschungsgemeinschaft, Frankengraben, 40.
BAKOU, Académie des Sciences de l'Azerbeidjan, U.R.S.S.
BALTIMORE, John Hopkins University, U.S.A.
BEYROUTH, American University, Liban.
Bibliothèque Nationale de la République Libanaise.
Institut français d'archéologie orientale, Liban.
Université Saint-Joseph, Liban.
BLOOMINGTON, Indiana University, U.S.A.
BOLOGNE, Universita degli studi di Bologna, Italie.
BORDEAUX, Bibliothèque universitaire, France.
BORDIGHERA, Institut International d'études ligures. Musée Biknell. Via Romana, 17 *bis*.
BRUXELLES, Société des Bollandistes, Belgique.
BUCAREST, Academia româna, Roumanie.
BUDAPEST, Magyar Tudmanyos Akademia Konyvtara, Hongrie.
CAEN, Université, Faculté des Lettres, Calvados.
CAMBRIDGE, Harvard College Library, Mass., U.S.A.
CHICAGO, University, Oriental Institute, U.S.A.
CREMONE, Biblioteca governativa di Cremona, Italie.
DAKAR, Institut d'Afrique Noire, A.O.F.
DAMAS, Institut français.
DJAKARTA (Indonesia), Indonésian Alstracts. Merdeka, Selatan 11.
EDINBURG, National library of Scotland, Grande-Bretagne.
FLORENCE (Firenze), Centro italiano Relazioni universitarie estero, Palazzo Pitti (Rondeau di Bacco).
Bibliothèque Nationale.
GOTEBORG, Goteborgs stadsbibliotek, Suède.
HARTFORD, The Muslim world, U.S.A.
IBADAN (Nigeria), The Library, University College.
IOWA CITY, University of Iowa, Bibliothèque, U.S.A.
ISTANBUL, Bibliothèque de l'Université, Turquie.
KIEV, Bibliothèque de l'Academie des Sciences de la Rép. d'Ukraine, U.R.S.S.
Soc. d'Ukraine pour les relations culturelles, U.R.S.S.

LE CAIRE, Faculté des Lettres, Université égyptienne, Egypte.
Institut français d'archéologie orientale, Egypte.
LEIDEN, Studia islamica (Univ. de Leiden), Pays-Bas.
LEIPZIG, Universitätsbibliotek Tanschstelle.
LEEDS, Université, Grande-Bretagne.
LÉNINGRAD, Bibliothèque de l'Académie des Sciences de l'U.R.S.S.
M. E. Saltykov-Shchedrin State Public Library. (Exchange section Sadovaya ul. 18. Léningrad-Centre, U.R.S.S.).
LISBONNE, Institut français, Portugal.
LONDRES, The English historical review, Grande-Bretagne.
Pr. C. H. William M. A. University of London, Grande-Bretagne.
Royal Asiatic Society, Grande-Bretagne.
School of oriental and african studies library, Grande-Bretagne.
LUND, Kniversitetsbiblioteket, Suède.
MADISSON, Wisconsin University, U.S.A.
MANCHESTER, The John Rylands Library.
MENDOZA, Faculdad de filosofia y letras, Argentine.
MONTRÉAL, Bibliothèque Universitaire, Canada.
MOSCOU, Académie des Sciences, Section d'histoire, U.R.S.S.
NEW-YORK, New-York Public library, U.S.A.
ORAN, Société de géographie et d'archéologie.
PARIS, Bibliothèque Universitaire, Sorbonne.
Bulletin de la Société des professeurs d'histoire et de géographie.
Institut de Géographie.
Luxembourg (Conseil de la République).
Musée de l'Homme. Etudes sociales nord-africaines.
Palais Bourbon (Assemblée Nationale).
Revue Historique.
Société de Géographie.
PÉKIN, National Library, Peking 7.
RABAT, Bibliothèque générale, Maroc.
Service des Antiquités du Maroc, Musée L. Chatelain, 13, rue Coli.
RÔME, Academia dei Lincei.
Biblioteca apostolica vaticana.
Bibliothèque de l'Ecole française de Rome.
Istituto Italiano per l'Africa, vie Aldrovandi, 16.
SALAMANQUE, Universidad Salamanca, Espagne.
STOCKHOLM, Historica Museet Storgatan, Suède.
Kung. Bibliot., Suède.
STUTTGART, Institut für Auslandsbeziehungen, Charlottenplatz, 17.
TANANARIVE, Académie malgache, Madagascar.
TERVUREN, Musée royal du Congo belge, Belgique.
TETUAN, Oficina de distribucion e intercambio de publicaciones.
TUNIS, Ambassade de France, Bibliothèque, Tunis.
Collège Sadiki, Tunisie.
Institut des Belles-Lettres arabes, Pères Blancs, Tunis.
Institut des Hautes Etudes, Tunisie.
Mission archéologique française (Ambassade de France).
UPSALA, Kung. univers. bibl., Suède.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
du 26 Janvier 1958

Le dimanche 26 janvier 1958, à 10 heures, la *Société Historique Algérienne* s'est réunie en Assemblée générale dans une salle de la Faculté des Lettres d'Alger, sous la présidence de M. Georges Marçais.

Le Président a prononcé l'allocution suivante :

« Mesdames, Messieurs, mes chers Collègues,

« Depuis la dernière Assemblée générale, la Société historique algérienne a vécu les jours fastes du printemps 1956, où, entourée de fidèles sympathies, nous célébrions son centenaire avec une discrétion de bonne compagnie et adaptée aux circonstances. Elle a connu aussi des jours mélancoliques où des amis s'éloignaient de nous, emportant nos regrets dans leur exode. Elle a connu des heures douloureuses où d'autres nous quittaient pour toujours. Me conformant à l'usage, c'est de ceux-ci dont j'évoquerai d'abord le souvenir.

« Le 8 juin 1956, nous perdions le Commandant Lehuraux qui, depuis dix ans, faisait partie de notre Conseil.

« Ce grand Saharien, dont toute la carrière militaire — cinquante ans de sa vie — s'était déroulée dans le désert algérien, qui y était connu de tous et y connaissait nomades et sédentaires, se plaisait à décrire le charme mystérieux de cet âpre pays dans des conférences brillantes, dans des livres et des articles nourris de notations personnelles et d'une belle tenue littéraire. Ayant quitté l'uniforme, il avait continué à servir, restant attaché à ces Territoires du Sud, dont il avait été nommé directeur et que, depuis 1948, il représentait à l'Assemblée Algérienne.

« En 1946, il était entré dans le Conseil de notre Société, et il montrait par son assiduité aux réunions, l'intérêt qu'il portait à nos travaux. Nous aimions à retrouver son accueil cordial et souriant et nous savions le compter pour un ami. Il nous en donnait

des preuves en intervenant, dès notre premier appel, auprès de l'Assemblée Algérienne, où il plaidait notre cause avec une conviction entraînante et toujours efficace.

« Si le Commandant Lehuraux pouvait, en se penchant sur son passé, considérer qu'il avait largement rempli sa tâche d'homme, il n'en aurait pas été de même pour Christian Courtois, à qui la brutalité du sort n'eut pas permis un tel coup d'œil rétrospectif. La mort la plus absurde l'arrêta en pleine activité ; j'allais dire en pleine ascension. Il était un des espoirs de la science historique française et on le tenait déjà pour un maître chez nous comme à l'étranger. Il en avait les qualités ; et d'abord le courage dans le choix des tâches difficiles, qui l'avait orienté vers l'Afrique au temps des Vandales, une des époques les plus obscures du haut Moyen âge, la hardiesse des synthèses, qui ne s'égarait pas en constructions trop ingénieuses et qui s'appuyait sur l'information la plus étendue et la probité scientifique la plus exigeante.

« Pour nous, ses collègues et ses amis, nous admirions la richesse de sa culture, qui embrassait, non seulement son domaine propre, mais les domaines voisins dans l'espace et le temps, non seulement la recherche historique, mais les arts plastiques, qu'il connaissait bien, et la musique, qu'il pratiquait avec un réel talent. Quiconque l'entendait réciter des vers, avec sa belle voix métallique, demeurait confondu de sa prodigieuse mémoire ; quiconque conversait avec lui était séduit par la lucidité de ses jugements, par le tour original de sa pensée, par cet esprit pittoresque et brillant, dont la causticité semblait, avec les années, se tempérer

« Près d'un an et demi ont passé depuis que nous recevions la nouvelle de l'accident qui nous l'enlevait ; il semble que ce soit hier, et la Société historique ressent encore douloureusement sa perte.

« Notre nécrologie s'arrêterait là si nous n'avions à déplorer la mort toute récente de M. Eisenbeth, grand rabbin d'Algérie, dont l'entrée dans notre conseil avait réuni tous les suffrages.

« Ce qu'était cette grande figure de notre pays, le prestige dont il était entouré et qu'il avait conservé en dépit des orages, l'émotion soulevée par sa mort suffirait à le montrer. Des voix plus autorisées que la mienne ont déjà dit et diront la dignité d'une vie qui imposait le respect à tous, la haute conception qu'il avait de son sacerdoce, la largeur de sa spiritualité, sa profonde culture et son éloquence ; mais je ne peux passer ici sous silence l'historien érudit du judaïsme nord-africain à qui notre *Revue* doit une étude sur les Juifs d'Algérie et de Tunisie à l'époque turque. Cette contribution excellente à l'étude d'un sujet encore mal connu restera pour les chercheurs une source irremplaçable d'information.

« Après cette pensée adressée à nos morts, il convient que nous envoyions un salut amical, teinté de quelque reproche, aux collègues heureusement bien vivants qui nous ont quittés, et en premier lieu à notre Secrétaire général Jean Despois, entré à la Sorbonne, et dont votre Président mieux que tout autre mesure combien il nous était utile.

« Un mauvais sort nous a enlevé, en même temps que ce modèle de secrétaire général, notre secrétaire adjoint, le collaborateur non moins dévoué qu'était Roger Le Tourneau, nommé professeur à la Faculté d'Aix. Le Conseil devra tout à l'heure remédier dans la mesure du possible à cette double amputation.

« La même fortune adverse nous a également privés de l'aide précieuse de notre trésorier, M. Courtine. Mais ce vide est en fait déjà comblé, nous en sommes reconnaissant à M. Lamouche, dont vous apprécierez dans un instant la maîtrise en matière de finances.

« Et il me reste à remplir la partie agréable de mon devoir rituel de président, qui est de féliciter, en mon nom et au vôtre ceux d'entre nous qui ont été l'objet de distinctions ou de récompenses. Je m'excuse d'avance auprès de tous ceux que j'oublierai — et cela aussi est rituel.

« Les déficiences de ma mémoire ne sont tout de même pas telles que j'omette de dire à M. Capot-Rey combien nous avons été heureux d'apprendre qu'il avait reçu le très enviable prix de la Recherche Scientifique.

« Je serais impardonnable de ne pas me réjouir de l'élection de M. Lassus comme Correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres. J'y veux voir un pas décisif vers le fauteuil qui l'attend.

« La Légion d'Honneur n'a pas été, en ce qui nous concerne, avare de ses promotions. C'est là un fait que nous enregistrons avec reconnaissance et toujours un peu de surprise. Rendons grâce aux dispensateurs de ces distinctions officielles d'avoir reconnu, par une croix de Commandeur, les mérites éminents de notre ami Jean Alazard, maître incontesté de l'histoire de l'art italien, créateur d'un splendide musée, doyen de faculté qui a trouvé moyen de s'acquitter d'une tache délicate de la manière la plus efficace et à la satisfaction de tous. Et applaudissons à l'attribution de deux croix de chevalier à Lionel Balout, à Roger Le Tourneau. De telles distinctions, si pleinement justifiées, honorent sans doute ceux qui en sont l'objet, mais aussi donnent de la valeur à notre vieille institution nationale. »

⁂

M. Yacono, secrétaire général provisoire, donne lecture du rapport suivant :

« Mesdames, Messieurs,

« Depuis dix-huit ans, le Secrétariat général était assuré, avec l'autorité que vous savez, par M. Despois qui, je peux vous l'affirmer, pense à nous en ce moment. Nous nous sommes tous réjouis de sa nomination à Paris, non sans un peu de regret toutefois en songeant à notre Société. Secrétaire général adjoint, M. le Tourneau paraissait tout désigné pour lui succéder quand la Faculté d'Aix l'a retenu aussi de l'autre côté de la Méditerranée. Notre Président est resté heureusement ferme à son poste de direction, mais pour actif que soit le chef de l'Etat, il lui faut, en temps de crise, quelqu'un se chargeant d'expédier les affaires courantes et ainsi je me suis trouvé appelé à occuper *momentanément* le poste de Secrétaire, ce qui me vaut aujourd'hui l'honneur de vous rendre compte de l'activité de votre Conseil.

« Dans les deux années écoulées depuis la dernière Assemblée générale, l'événement le plus marquant fut la célébration du Centenaire de notre Société en mai 1956. Les manifestations qui l'accompagnèrent sont encore trop proches pour qu'il soit utile de les évoquer. Elles furent suivies, vous le savez, de la publication d'un fort volume de plus de 500 pages comprenant quatre bibliographies (dont le Gouvernement Général a fait une publication à part), quelques pages de souvenirs particulièrement vivants de notre ancien secrétaire M. Esquer, et une vingtaine d'articles de spécialistes réputés. Traitant de toutes les époques du passé maghrébin et aussi de son évolution économique, linguistique et sociologique, ces études ressortissent au vaste domaine des Sciences humaines que la *Revue Africaine* explore depuis un siècle dans le cadre nord-africain.

« Bientôt cependant ce tome C ne sera plus qu'un jalon, seulement un peu plus marquant, dans la suite ininterrompue de notre publication. Le tome CI ne tardera pas, en effet, à prendre sa place sur les rayons de nos bibliothèques. Vous possédez le premier fascicule. Le second, sensiblement plus important, est actuellement sous presse et ne doit pas vous décevoir. Il comprend notamment cinq articles importants concernant l'Antiquité, le Moyen âge méditerranéen, l'Histoire moderne, l'Ethnographie et la Linguistique, avec de nombreux comptes rendus, trois Notes et Documents et la Chronique archéologique punique, romaine et chrétienne en 1956. Disons cependant que nos collaborateurs paraissent en ce moment moins nombreux, sans doute parce qu'ils sont sollicités par diverses publications.

« Parmi les projets que nous caressons, il en est deux que nous devrions pouvoir mener à bien assez rapidement. C'est d'abord la rédaction du troisième volume de tables, actuellement en bonne voie, et qui paraîtra en 1958. C'est ensuite l'établissement de « bibliographies tournantes » dont le cycle pourrait être le suivant :

1re année : Géographie économique et humaine ;
2e — Ethnographie, Sociologie, Dialectologie ;
3e — Préhistoire et Antiquité ;
4e — Moyen âge maghrébin et Histoire moderne ;
5e — Histoire contemporaine ;

le cycle se terminant par un index qui faciliterait les recherches.

« Dans le domaine de l'érudition et du travail scientifique notre revue paraît donc conserver son dynanisme.

« Mais quelle est la diffusion de nos travaux ? Nous tirons en général à 550 exemplaires. Nos échanges, depuis deux ans, se sont accrus d'une douzaine d'organismes savants (notamment en Allemagne, Angleterre, Italie, Syrie) et, avec les quelques services gratuits que nous assurons, nous expédions à ce titre 77 exemplaires de chacune de nos publications. Par contre dans la liste de nos abonnés, nous avons dû rayer d'un coup 45 communes mixtes, ce qui a creusé un trou sensible qui n'a pu être comblé par une vingtaine d'adhésions récentes. Nous espérons que les nouvelles sous-préfectures accepteront les abonnements proposés, mais il est évident que le nombre de nos sociétaires sera toujours insuffisant pour assurer notre existence. Aussi devons-nous remercier la Sous-Direction des Beaux-Arts qui nous aide efficacement tout en nous laissant une liberté entière.

« Une plus large diffusion est-elle possible ? Probablement, et nous devrons nous y employer. Mais ne nous leurrons pas de trop d'espoir. En notre époque que l'on dit réaliste, la recherche non rentable ne suscite guère d'enthousiasme et même si elle abandonnait sa livrée bleue un peu sévère et sa raison sociale aujourd'hui inexacte, il est probable que notre revue ne trouverait pas une large audience. Toutefois lorsque notre publication, inconnue dans la plupart de nos établissements du Second Degré, nous est demandée par une Université d'U.R.R.S., des U.S.A. ou de tout autre pays étranger, nous avons alors l'impression de travailler, dans la mesure de nos moyens, à la diffusion de la pensée française, en restant fidèles à la ligne tracée par les fondateurs de la *Revue Africaine*. Ceux-ci pourraient aujourd'hui s'enorgueillir d'avoir jeté les bases d'une collection qui constitue un trésor inestimable. Qu'une même foi nous anime et que les deux fascicules de 1957 soient les deux battants de la porte de l'avenir, ouvrant sur un second siècle de travail fécond et désintéressé. »

Le Président donne la parole à M. Lamouche, nouveau trésorier, qui soumet son rapport à l'Assemblée :

La situation présentée par mon prédécesseur faisait ressortir au 1er janvier 1956 une encaisse de..	628.744 Frs
A la date de mon entrée en fonction (4 février 1957) le montant de cette encaisse était passé à..	1.451.343 Frs
soit une augmentation de	822.599 Frs

Solde des opérations suivantes, effectuées du 1er janvier 1956 au 3 février 1957 :

Recettes	2.888.291	
Dépenses	2.065.692	
Différence égale		822.599 Frs

Les récettes se décomposent par grandes masses en :

Subventions	2.445.000 Frs
Cotisations, vente de la *Revue Africaine*	386.331 Frs
Récupération Centenaire	37.500 Frs
Total..........	2.868.831 Frs

et les dépenses en :

Frais d'impression et d'envoi y compris acompte de 500.000 francs sur brochure Centenaire	1.881.420 Frs
Frais divers	26.804 Frs
Frais exceptionnels d'organisation du Centenaire	157.468 Frs
Total..........	2.065.692 Frs

Du 4 février au 31 décembre 1957, les opérations suivantes ont été effectuées :

RECETTES

Cotisations et vente de la Revue	36.135	
Subventions	825.000	
Total................		861.135 Frs

DÉPENSES

Frais d'impression	813.780	
Solde brochure Centenaire tirés à part	95.506	
Bulletin 1er et 2e trimestres 1957	355.454	
Frais d'envoi	95.758	
Divers (papier à lettres, correspondances etc.) (1)	20.000	
Total		1.380.498 Frs

Ces opérations se soldent ainsi par un excédent de dépenses de : 1.380.498 — 861.135 = ... 519.363 Frs

qui vient en déduction de l'encaisse au 3 février 1957 (supra : 1.451.343 Frs) de sorte que l'encaisse nette au 31 décembre 1957 est de :

1.451.343 Frs — 519.363 Frs = 931.980 Frs

Cette encaisse se décompose ainsi :

C/Chèques postaux 34.91 (relevé conforme de l'administration)	930.480 Frs
Numéraire	1.500 Frs
Total égal	931.980 Frs

Cette encaisse diffère très sensiblement de celle que j'avais indiquée au Comité au cours de sa réunion du 24 novembre 1957 (1.423.849 frs), en raison des mouvements de fonds intervenus depuis lors et notamment du règlement à la Typo-Litho, le 11 décembre d'une facture de 499.519 frs concernant les tirés à part du Centenaire, l'impression du bulletin du premier semestre 1957, les frais de routage et une fourniture de papier à lettres.

La situation ne s'en trouve d'ailleurs pas altérée, puisque l'acquittement des dettes procure — dit-on — au débiteur un enrichissement.

⁂

(1) Nombre rond parce qu'il s'agit d'avances globales au régisseur pour menus frais. Ces comptes d'avances sont suivis à part.

Il reste néanmoins à s'interroger, en partant des constatations qui précèdent, sur l'avenir financier de notre Association.

Nous ouvrons l'année 1958 avec une dette de l'ordre de 450.000 francs représentant le coût — non encore facturé — du bulletin des 3e et 4e trimestres 1957. Le bulletin des 1er et 2e trimestres 1958 est en préparation, son tirage et sa diffusion nous occasionneront une dépense du même ordre.

Ainsi, et compte tenu des menus frais d'administration — qui, heureusement, ne sont pas élevés —, l'encaisse actuelle, augmentée du montant des cotisations à percevoir en 1958, permettra de couvrir sans difficulté mais non plus sans excédent large nos dettes certaines (2e semestre 1957, 1er semestre 1958).

Ceci étant, pourrons-nous éditer un bulletin 2e semestre 1958 ?

Oui, si nous recevons des subventions comparables par leur importance à celles de 1957. Il appartient au Comité d'effectuer les démarches utiles pour obtenir cette aide. Mais une remarque s'impose. Nous avons une extrême gratitude aux pouvoirs publics qui, en nous octroyant un constant et généreux appui, montrent, sur un plan élevé leur parfaite compréhension de l'intérêt des valeurs intellectuelles et, dans le domaine plus particulier de notre Association, la haute estime qu'ils accordent aux travaux publiés dans notre Bulletin.

A nous en retour de faire l'effort personnel qui nous rende digne de cette confiance et de cette sollicitude.

De toute évidence, une publication comme la *Revue Africaine* ne saurait vivre de ses seules ressources, étant donné le caractère éminemment désintéressé de sa vocation et aussi le niveau scientifique de ses articles. Il ne peut donc venir à notre esprit de nous passer de subvention (1), mais nous nous devons de n'y recourir que dans la limite des nécessités : c'est une question à la fois de probité et de dignité.

On ne saurait songer à des pages de publicité, en raison de la nature et de la faible périodicité de la Revue.

Il reste donc à tirer le meilleur parti des cotisations.

Sans doute avez-vous été surpris de la faiblesse de leur produit : 36.135 francs en 1957. Pour un nombre officiel de quelque 300 sociétaires ou abonnés, c'est indécent (moins de cinquante cotisants effectifs).

(1) Ne perdons pas de vue que l'application de la loi-cadre entraînera une modification fondamentale de la structure budgétaire de l'Algérie et partant, sans doute, de nos sources de subventions. Il incombera à votre Comité de suivre la question avec vigilance.

Votre Comité a donc, à ma demande, décidé :

— de réclamer le versement de leurs cotisations arriérées à tous les adhérents en retard ;

— de supprimer sans autre préavis le service de la Revue à tous ceux qui ne se seraient pas mis à jour, fin juin 1958, de la totalité de leurs cotisations, y compris celle de 1958.

Il sera naturellement tenu compte de la réduction éventuelle du nombre des destinataires pour fixer le tirage du bulletin des 3e et 4e trimestres 1958, de manière à limiter la dépense au nécessaire.

Certes, dans la trépidation de la vie moderne, l'oubli de régler une cotisation s'explique ; votre trésorier reconnaît humblement qu'il n'en est pas personnellement exempt. Mais cette négligence devient inexcusable lorsqu'elle se prolonge plusieurs années en dépit de rappels.

Il n'est pas exclu que le Comité soit amené, dans l'avenir, à majorer le montant de la cotisation, fixé à 750 francs en 1955. Un taux de 1.000 francs, par exemple, n'aurait actuellement rien d'abusif eu égard à la substance de deux fascicules annuels totalisant plus de 400 pages. Ce n'est là toutefois qu'une pure hypothèse, le maintien d'un taux modéré étant à coup sûr désirable compte tenu du but recherché.

Votre trésorier s'appliquera donc avec persévérance à faire rentrer les cotisations et il vous appartiendra à tous, chers Sociétaires, de nous amener de nouveaux amis. Au tarif actuel, 400 vrais cotisants verseraient la somme non négligeable de 300.000 francs. Nous avons d'autant plus d'intérêt — en dehors de l'accroissement de notre rayonnement — à augmenter notre effectif, que le prix de revient d'un exemplaire de la Revue est, comme disent les mathématiciens, une fonction décroissante du volume du tirage.

⁂

Telles sont les réflexions que me suggère une année d'expérience. Vous voudrez bien en excuser la sévérité : c'est l'aspect ingrat du rôle du trésorier, qui vous doit la plus totale franchise.

J'ai d'ailleurs la conviction qu'il nous aura suffi de vous placer en présence des réalités pour que tous ceux qui se sont laissé surprendre par la fuite du temps — et qui sont certainement animés du meilleur esprit — aient à cœur de réparer leur omission dans le meilleur délai.

ADDITIF DE SEANCE

Ce rapport a été dactylographié au début de janvier. Depuis sa remise au Président, c'est-à-dire en moins de trois semaines, j'ai reçu quelque cent trente mille francs de cotisation, soit trois fois et demi ce qui nous avait été versé dans les onze derniers mois de 1957 ; votre trésorier avait donc raison de compter avec optimisme sur le bon esprit de tous : notre appel, joint aux convocations à la présente Assemblée Générale, a été entendu.

Cet encaissement concerne à concurrence de trois quarts environ des cotisations arriérées et d'un quart la cotisation de 1958.

En outre, une de nos fidèles sociétaires, régulièrement à jour comme ayant versé une cotisation globale de membre à vie, a tenu à faire à la Société un don de plusieurs milliers de francs, se rendant bien compte, écrit-elle, que la somme payée alors ne répond plus au coût actuel de fonctionnement de la Société.

N'est-ce pas charmant ?

⁂

Il est ensuite procédé au renouvellement du Conseil pour les années 1958 et 1959. Le Conseil constitué s'est immédiatement réuni pour désigner les membres du Bureau.

Ruines Musulmanes sur le Littoral de l'Oranie Occidentale

Les trésors artistiques que, dans la province occidentale de l'Algérie, Tlemcen et Nédroma ont offert à la sagacité des savants, éveillant des vocations retentissantes, ont donné matière à des études capitales pour la connaissance de l'art musulman.

C'était là, assurément, pour les études historiques, le champs de recherches idéal pourvu des ressources de l'architecture urbaine, des mosquées souveraines, le recueil des « albums décorés » et des documents épigraphiques.

Les analyses magistrales qui en ont été faites laisseraient assez vaines les tentatives semblables sur des édifices écroulés.

En revanche, les emplacements des villes littorales disparues et dont l'histoire conserve le souvenir ont rarement fait, jusqu'ici, l'objet de recherches approfondies ; M. Georges Marçais, arrivé à temps pour recueillir le dernier dessin d'ornements monumentaux a révélé le port chargé d'un passé prestigieux mais totalement oublié d'Honéin (1), analysé ses remparts et les rares édifices encore discernables.

Plus loin dans l'Ouest, M. Francis Llabador a étudié avec grand soin la citadelle de Taount (2) dont subsistent seuls des pans de remparts délabrés.

---

(1) G. Marçais, Honein, in *Rev. Afr.*, t. LXIX, 4e trim 1928.

(2) F. Llabador, Recherches d'archéologie musulmane : Les ruines de Taount, bourgade berbère du Maghreb Central, in *Rev. Afr.*, 3e et 4e trim. 1944.

Entre ces jalons se cachent, plus ou moins profondément enfouies sous les terres végétales, les ruines d'agglomérations mineures ou de forteresses d'époque musulmane qui, pour ne pas offrir un gros attrait artistique, ne paraissent pas dépourvues d'intérêt lorsque, obéissant à des préoccupations géographiques, on tente d'en examiner la position et le rôle passé.

En vérité, rien sinon le hasard, ne m'appelait à participer à un tel essai : occupé depuis plusieurs années à rechercher systématiquement sur les côtes les « échelles puniques », plusieurs occasions m'ont été données d'examiner sur le terrain des ruines que l'on ne semblait pas toujours avoir identifiées.

Avant de demander ce qu'elles pouvaient cacher, j'ai dû répondre à la question de savoir ce qu'elles représentaient et chercher ainsi, dans les lignes des géographes, arabes ou plus récents, comment on les nommait.

Les arguments topographiques, bien souvent vagues et imprécis n'avaient à s'appuyer que sur les renseignements archéologiques sommaires qu'autorise, à défaut de fouilles, le ramassage d'objets sur le sol.

Parfaitement conscient de ce que ces observations peuvent avoir de superficiel et d'épisodique, je les consigne à la disposition du savant qui voudra bien se livrer à un examen plus complet.

Après m'avoir permis d'accéder à une bibliographie essentielle, M. Georges Marçais a bien voulu accueillir ces notes. Je ne saurais trop lui exprimer ma gratitude pour l'infinie bienveillance avec laquelle il a consacré son temps à ma curiosité.

⁂

Nous ne nous arrêterons pas à Oran et Mers el-Kébir où les terres, bouleversées par les édifices modernes et les travaux d'aménagement, n'offrent guère de chance de livrer de l'inédit. L'inventaire de leurs installations antérieures à la conquête française a déjà été établi (3).

RIVAGE DE LA PLAINE DES ANDALOUSES

Cap Falcon :

Tout de suite après Aïn-el-Turck un promontoire bicorne ferme la baie des Aiguades. Le Docteur Shaw qui l'avait vu au début du XIX[e] siècle, l'appelle Ras el Harche Fa et sa traduction proposée de « promontoire raboteux » rend fidèlement l'aspect érodé en lapiaz des calcaires hématisés qui en recouvrent la masse (4).

Il a par conséquent conservé le même nom qu'Idrisi relevait au XVII[e] siècle de notre ère pour le cap Harcha situé à 12 milles d'Oran, ce qui correspond approximativement à la réalité, et à 12 milles également du site non identifié d'Ad Dafali.

On peut distinguer, sur l'extrémité avancée du cap Falcon, faisant face à l'ilot des Rats (Carte au 1/50.000[e], Oran, n° 153, $x = 184{,}5$, $y = 280{,}5$), le profil d'un relief. Il constitue la base d'une tour carrée de 5 mètres de côté, écrasée sous ses propres décombres (fig. 1).

Comme de coutume, la tradition populaire y voit les restes d'une demeure royale, Dar Es-Soltan, attribuée au Soltan El-Kahl.

Il est probable que cette tour, construite en béton à gros éléments, lié à la chaux, consolidé de longrines de tuya noyées dans la maçonnerie, dans la technique que nous allons retrouver pour ce genre d'édifices, à Honéin notamment, servit de tour de vigie ou même de phare.

Autour d'elle s'élevaient des constructions à usage d'habitation dont les pierres, aujourd'hui répandues sur le sol ne permettent aucune reconstitution.

(3) A. Pestemaldjoglou, Mers el Kebir. Historique et description de la forteresse, in *Rev. Afr.*, 3[e] et 4[e] trim. 1940, p. 154 et, du même auteur : Ce qui subsiste de l'Oran espagnol, in *Rev. Afr.*, 3[e] et 4[e] trim. 1936.

(4) Dr. Shaw, Voyage dans la Régence d'Alger, trad. de Mc Carthy, p. 224.

Par contre, les bases d'un rempart demeurent parfaitement perceptibles ; il coupait l'ensellement du promontoire, escarpé au-dessus de la mer.

Une galerie souterraine, creusée dans une veine de schistes friables, complétait ce système défensif auquel, selon toute probabilité, on peut relier une plate-forme de pisé sur le point haut du Cap Coralès, corne occidentale du promontoire.

Dans son exposé monographique sur la commune d'Aïn-El-Turck (5), Blanché en parle comme de « ruines berbères ». Dans l'état actuel des prospections, il est impossible de proposer pour elles une date précise. Il semble cependant que la tour était ruinée depuis longtemps au moment de la conquête française.

Les relations des historiens espagnols ne mentionnent pas un tel ouvrage auquel les soldats chrétiens n'auraient pas manqué de s'opposer s'il avait été debout lors de l'occupation de Mers el-Kébir puis d'Oran.

On le regarderait volontiers comme contemporain des remparts de pisé des ouvrages militaires élevés au Moyen Age.

El-Ouïzera :

Un peu plus loin vers l'Ouest débouche dans la mer, après avoir coupé en deux la plaine des Andalouses, un ravin généralement à sec, l'Ouedit, dont l'étrange nom contracté n'a pas reçu d'interprétation satisfaisante.

La berge orientale de son embouchure, escarpée sur deux faces, conserve les traces d'une agglomération ceinte d'un rempart à l'Est et au Midi (Carte au 1/50.000e, Les Andalouses, n° 152, x = 179, y = 275), cote 25.

Une partie de la cité, étendue sur un quart d'hectare à peine dans son état actuel, s'est effondrée dans la mer avec un pan de la falaise : ainsi voit-on apparaître en coupe au-dessus du rivage, des silos sous un sol bétonné.

(5) F. Blanché, *Monographie de la commune d'Aïn El Turk*, in *B.S.G.O.A.*, 1915. Blanché (note p. 51) affirme « que cette tour n'est ni Arabe, ni Berbère... et pourrait avoir été construite par les Espagnols ».



Fig. 1. — Vestiges de la Tour Carrée du Cap Falcon.



Fig. 2. — La Tour Maure, avant son écroulement.

(Photo Verdu

Le site a conservé dans la tradition orale, le nom d'El-Ouïzera. Une légende locale raconte que la cité fut détruite par les Espagnols au cours d'une descente de pirates sur les côtes barbaresques avant l'occupation de Mers el-Kébir. Toute la population aurait été massacrée, à l'exception d'un couple de jeunes époux. Le récit s'accorde avec la mention de représailles espagnoles sur les côtes voisines d'Oran, celle de Pedro Nino en 1404 notamment (6).

La vaste nécropole qui s'étend autour d'El-Ouïzera indique une longue période d'habitation. Des parpaings de tuf grossiers servent de « chahed ».

Les maisons ont complètement disparu. Toutefois de menus objets et quelques fragments de céramiques ramenés en surface par le soc ou l'érosion, en particulier les débris d'une grande jarre, à décor polygonal en relief émaillé de vert comme en fabriquaient du XIIe au XIVe siècle les manufactures tlemcéniennes, fassi ou andalouses, reportent le temps de sa prospérité au Moyen Age musulman.

DECHRA DAR LARAOUA :

Sans relation apparente avec El-Ouïzera et à un kilomètre en arrière, sur le mamelon de Dar Laraoua (Carte au 1/50.000e, Oran, x = 180,5, y = 274,8) on a retrouvé il y a quelques années, dans les bases de murs d'une dechera, des dirhem d'argent rassemblés à l'intérieur d'une poterie modelée.

L'agglomération comptait seulement quelques gourbis recouvrant des silos, vraisemblablement protégée par un mur de pierres sèches à allure de rempart sommaire.

Un petit cimetière s'étendait près de ces habitations ; les défoncements ont entièrement bouleversé ces vestiges. Un crâne féminin surgi entier d'une de ces tombes pendant les travaux, présente des caractères négroïdes nets (7).

(6) Cazenave, Oran, cité Berbère, in *B.S.G.A.O.*, 1926, p. 149, Diaz de Gomez, Victorial, 1867. « En 1404, le comte Pedro Nino à la tête de quelques vaisseaux, ravage les environs d'Oran ».

(7) Crâne déposé au Musée Demaëght à Oran.

Les monnaies, frappées à Mahdia, Mansouria et Miçr par les derniers Khalifes Fatimites Ifrikiens 'Aziz Billah et El-Mo'ezz Lidin Allah (8) nous sont un repère de datation précieux. En effet, l'homogénéité du trésor constitué de pièces (dirhem, demi-dirhem et fragments de dirhem) toutes frappées à la fin du Xe siècle, circonscrit la période théorique de thésaurisation : celle-ci ne peut excéder le milieu du XIe siècle, époque à laquelle les Zirides frappaient de nouvelles légendes monétaires et interdisaient sous des peines sévères la circulation des monnaies fatimites (9).

Les dissidences ziride et hammadide avaient d'ailleurs à ce moment-là probablement coupé les voies terrestres du Maghreb à l'autorité temporelle et religieuse des khalifes fatimites.

On peut par conséquent voir dans le village de Dar Laroua, édifié vers le Xe siècle de notre ère, une dechera de sédentaires, paysans ou éleveurs, vivant dans l'obédience des capitales du Sud Tunisien les dernières années calmes de l'orthodoxie chiite.

Il n'y a pas lieu de s'arrêter aux traces de plusieurs agglomérations continentales fondées par les Andalous dans la petite plaine à laquelle ces derniers ont attaché leur souvenir. L'historiographe du maître de Montesa (10) nous a transmis les noms de Karaza, Bocifar, Loansar

(8) Le trésor comprenait une quarantaine de pièces d'argent, parmi lesquelles quatre demi-dirhem sans indication de date et lieu de frappe.

Elles se rapportent toutes aux types de légendes concentriques dont on peut voir des exemplaires sous les nos 32, 50, 53, Pl. II, dans : Farrugia da Candia, Monnaies fatimites du Musée du Bardo, in *Revue Tunisienne*, 1936. M. Farrugia da Candia, à qui je tiens à renouveler publiquement ici mes remerciements, a bien voulu examiner les plus lisibles de ces monnaies. On trouve : auprès du nom d'Aziz Billah les dates de 366, 381 et 381 de l'Hegire sur des pièces frappées respectivement à Mahdia, Misr et Mahdia ; près du nom d'Al Moezz Leddin Allah, 356, 357 et 365 de l'Hegire toutes frappées à Mansouria.

Certains de ces dirhem ont été brisés en quarts pour être utilisés comme billion, faute de monnaie divisionnaire.

(9) G. Marçais, Les Arabes en Berbérie du XIe au XIVe siècle, Paris, 1913.

(10) R. Francisque Michel traduct. de B. de Morales, Dialogues sur les guerres d'Oran, in *Bull. Soc. G.A.O.*, 1889.

transparents sous les toponymes actuels de Sidi Moulay Kharaza, Bou-Sfer, El-Ançor (11).

Le phénomène de rémanence bien connu qui attire les populations successives sur les mêmes lieux, paraît avoir joué sur l'emplacement marqué par les ruines romaines littorales des Andalouses et identifiées selon toute vraisemblance avec l'étape désignée dans l'itinéraire d'Antonin sous le vocable de Castra Puerorum (12).

Les Andalous émigrés d'Espagne en auraient, dit-on, relevé les murs et établi un village (13) sur ces lieux. L'endroit pourrait correspondre, moyennant une légère correction de distance, au point qu'Idrîsî appelle Ad-Dafali (14) : ce mot évoque les lauriers-roses dont l'oued Sidi Hamadi, qui débouche sur la plage des Andalouses par un étang barré, entretient un magnifique peuplement.

De vastes bâtiments recouvrent de nos jours cet endroit et on ne peut y faire aucune constatation.

Presqu'île Lindlès :

Les 12 milles de notre géographe nous amenaient avec plus d'exactitude à la presqu'île Lindlès (Carte au 1/50.000e, Les Andalouses, n° 152, x = 172,5 y = 275,5).

Cette péninsule ferme à l'Ouest la baie des Andalouses qui semble avoir connu au moyen âge un peuplement relativement important.

Ici encore l'isthme est barré par un rempart. Une seule porte donnait accès au promontoire. Les ruines de maisons et d'aménagements défensifs sont encore apparents, mais on ne saurait définir leur âge.

(11) A. Moteley, Curieuse poterie trouvée aux Andalouses, in *B.S.G.A.O.*, 1951 p. 56. Ce vase contenait des monnaies à l'effigie de Ferdinand V.

(12) S. Gsell, Atlas Archéologique de l'Algérie. Feuille d'Oran.

(13) Dr Shaw, o. l., p. 223 « ...la petite ville d'Andalouse bâtie par une colonie de ces Maures andalousiens qui furent chassés d'Espagne au début du siècle dernier... ».

(14) Edrisi, Description de l'Afrique et de l'Espagne, édition et trad. R. Dozy et de Gœje, Leyde, 1866, p. 206.

Les tessons de poterie n'y sont pas rares. J'ai pu y recueillir des fragments de grands vases en pâte rosée à décor de traits obliques incisés sur bandeau en relief rapporté [15], un haut de fiole, des fragments céramiques émaillés en vert uniforme, des tessons décorés d'émaux polychromes, ceux notamment d'une coupe portant intérieurement une composition florale d'émaux jaune, vert turquoise, blanc, très altérés, appliqués selon le procédé de la cuerda seca, et qui s'accorderaient bien avec les poteries d'époque ommeyade ou leurs imitations maghrébines. On pourrait inclure l'ensemble entre les XIe et XIVe siècles.

La technique de l'organisation défensive, comme celle de la construction ressemble trop à celle du Cap Falcon pour ne pas être contemporaine ; une volonté cohérente avait construit un véritable réseau de sécurité optique appuyé d'ouvrages fortifiés sur ces points couvrant la baie, et destiné à faire échec aux incursions venues de la mer.

***

C'est une distance semblable à celle qui sépare Ad Dafali du Cap Falcon qu'Idrisi donne pour aller à « une place forte et jolie située sur une montagne qui domine la mer », Banou Wazzar.

Les 12 milles conduiraient aux alentours du Cap Sigale [16] ou mieux encore à la Mersa Bouziane. Je ne connais dans cette région aucune ruine notable si ce n'est, près de l'embouchure de l'oued Mouzoudj des vestiges arabes dans un site peu conforme à la description d'Idrîsî : la falaise domine de quelques mètres à peine la plage dite du Cap Blanc et le Kom ne peut pas être le fait d'un peuplement bien important.

(15) Des amphores entières présentant un décor semblable ont été trouvées dans les ruines musulmanes de Denia (Musée d'Alicante en Espagne).

(16) Appelé aussi Cap Blanc : Carte au 1/50.000^e^ Les Andalouses, x = 164 -- y = 270,5.

Les ruines signalées sur la carte auprès de l'Aïne Zouab [17] sont des tumulus. Je n'ai pas rencontré aux alentours, pas plus qu'à Mersa Madakh ce qui pourrait subsister de Banou Wazzar [18].

La distance de 17 milles donnée de ce lieu aux Djezirat El Ghanem qui, bien entendu, sont les îles Habibas conviendrait avec plus de précision à une localisation autour de l'oued Mouzoudj.

MERSA BOU-ZEDJAR :

Il est étonnant cependant qu'Idrîsi ne fasse pas mention d'un port, certainement fréquenté de son temps, Mersa Bou-Zedjar, car, à l'aisselle du redoutable cap Figalo dont notre géographe fixe la position, ce havre constitue un relais précieux pour les navigateurs (Carte au 1 50.000^e^, Lourmel, x = 151,5, y = 260,2). Sur le promontoire escarpé qui rappelle les notations d'Idrîsî à propos de Banou Wazzar [19], on voit les tessons des céramiques musulmanes succéder aux vestiges d'un petit comptoir romain, pour lequel je propose ailleurs l'identification avec la colonie de Gilva, citée dans l'Itinéraire d'Antonin, et héritière elle-même d'un établissement punique.

Sur la route d'Aslen à Oran, El Bekri [20] indique les espacements d'un seul mouillage : 13 milles de navigation à partir d'Aslen en direction de l'Ouest aboutissent près de Mersa Bou-Zedjar.

Dans cette hypothèse, la distance de 6 milles de ce point à Oran est entachée d'une erreur considérable. De

(17) La crique d'Aïne Zouab, encaissée dans un cirque de falaises élevées et entièrement occupée par des jardins, possède une aiguade fréquentée par les pêcheurs (Carte 1/50.000 Les Andalouses x = 162,5 y = 270,5).

(18) Les pentes escarpées du morne de Mersa Madakh fourmillent de débris de céramiques musulmanes anciennes. Il semble qu'un petit poste de guet ait été édifié au sommet, mais on ne saurait voir là les ruines d'une place forte.

(19) Edrisi, o. l., p. 206.

(20) El Bekri, Description de l'Afrique Septentrionale. Trad. de Slane, Alger 1913, p. 163.

toutes façons la somme des données métriques d'Aslen à Oran chez cet auteur est fausse (21).

Malgré cette incertitude, il me semble possible de proposer l'identification de Mersa El-Ma'l-Madfoûn = « Mouillage de l'eau enterrée », avec Mersa Bou-Zedjar : la petite plage disputée entre les estivants et une population de pêcheurs, connaît aujourd'hui une vogue considérable. Elle compte mieux que « quelques habitations » autour de la conserverie. Cependant la réserve d'eau à laquelle s'alimentent les habitants et les troupeaux est toujours enterrée. Des « oglet », puits peu profonds, aménagés, débordent à la saison des pluies et se déversent à la mer en un petit marécage saumâtre.

Des céramiques à émail vert, à profil anguleux, déjà rencontrées sur les sites précédents dénoncent une occupation médiévale de cette station.

CAMERATA :

Idrîsî situe le Cap Figalo à 20 milles Est d'Aslen. La distance réelle est de 25 kms environ. On retrouve ainsi l'embouchure de l'Oued Razer, appelé aussi Oued Sidi Djelloul (Carte au 1/50.000e, Béni-Saf, n° 208, x = 137,5 y = 235,5). De Rachgoun à Aslen, le même auteur donne 6 milles pour 15 kilomètres d'éloignement.

La dernière boucle de l'oued, très accusée, circonscrit un plateau, naturellement isolé, dominant la mer à l'altitude moyenne de 50 mètres.

Le plateau porte des ruines importantes étalées sur toute sa superficie et les abrupts ont été améliorés par l'édification d'un mur d'enceinte. Ses restes évoquent la mention faite par Ibn Hawqal deux siècles auparavant (22) d'une muraille très solide fermant « une ville forte » pourvue d'un mouillage et nommée Wasguen.

(21) On ne peut conférer à ces indications qu'une valeur très relative. D'Aslen au Cap Figalo, Idrissi qui, vraisemblablement veut se servir du même mille, donne de son côté 20 milles.

(22) Ibn Hawqal, Description de l'Afrique. Trad. de Slane in *Journal Asiatique*, 1842, I, p. 187.

Il ne fait pas de doute que cette petite baie représente l'Im-Mi-Si dont parle Shaw (23) qui ajoute : « Il existe une tradition parmi les Arabes d'après laquelle ce serait ici le port de l'ancienne ville de Trans-Rant qui n'est plus aujourd'hui qu'un monceau de ruines à 3/4 de lieue de la mer, dans la plaine de Zeidoure. Près de ces ruines coule un petit ruisseau qui, après avoir arrosé le pays des Ouled Halfa, se jette dans le port d'In-Mi-Si.

Le texte de Shaw doit être légèrement corrigé : il faut lire non pas 3/4 mais 3 à 4 lieues pour arriver à Trans-Rant, dont une source, l'Aïn Tineserant (Carte au 1/50.000e, Béni-Saf, x = 139, y = 226) perpétue le toponyme, au pied d'un site couvert de ruines romaines et arabes appelé aujourd'hui Sidi Slimane, près de Guiard (24).

« Il faut, continue Shaw, que l'une ou l'autre de ces villes soit l'ancienne Camerata que l'itinéraire d'Antonin place à égale distance de Portus Sigensis et du Flumen Salsum . »

Et en effet, nos cartes appellent Camerata l'embouchure de l'Oued Sidi Djelloul.

Sur la ressemblance des noms d'Aslen et d'Oulhaça que porte de nos jours la région avoisinante, de Slane paraît admettre la synonymie (25).

Les indications d'El Bekri toutefois laissent planer un léger doute sur l'identité absolue des ruines de Camerata avec celles d'Aslen.

Notre géographe en parle comme d'une ville ancienne et ruinée. Le ruisseau qui l'arrose se jette à la mer à l'orient de ses murs, toutes précisions qui conviennent parfaitement au plateau de Camerata.

Mais dans son itinéraire intervient une forteresse maritime, Hisn Tankeremt dont le nom paraît refléter une réminiscence du vocable romain. L'échelonnement

(23) Le Dr Shaw situe cette baie par rapport à la Tafna et au Rio Salado.

(24) F. Doumergue, Note sur les ruines romaines de la région de Guiard, in *Bull. S. G. A. O.*, 1932 (Guiard), p. 125, résume l'état des connaissances à cette date.

(25) El Bekri, o. l., p. 159, note 1.

des lieux rendrait acceptable l'identification du château de Tankerempt avec Aïn Tenikrempt de nos cartes (1/50.000e, Béni-Saf, x = 132,5, y = 232,5) située entre Béni-Saf et l'Oued Sidi Djelloul. Sur une position naturellement protégée, dominant la mer de 87 mètres, immédiatement à l'Est de la vallée d'Aïn Tenikrempt existent des bases de constructions peu importantes. Des haouitas ont été consacrés parmi ces restes de murs lutés à la terre. Rien cependant ne permet de pousser plus loin les rapprochements : on ne peut donner aucun âge à ces vestiges ; s'ils ne sont pas ceux d'Hisn Tankeremt, on ne peut pas les attribuer à Aslen que toute les apparences reportent en définitive à Camerata.

Il n'est pas douteux que les deux sites de Sidi Slimane et Sidi Djelloul ont eu des relations fort étroites, que l'une fut le port de l'autre et que l'origine de toutes deux remonte clairement à la période romaine. Il ne serait pas étonnant que les voyageurs aient souvent appliqué au port le nom de la ville qu'il desservait.

Des fragments de poteries romaines ont été recueillis à Camerata [26]. On y voit également de nombreux tessons de céramiques du haut moyen âge musulman. Parmi celles-ci le bord d'un grand vase cylindrique à flancs droits mérite une mention spéciale : recouvert d'émail blanc à l'intérieur, il s'orne à l'extérieur d'un décor à la cuerda seca à émaux bien conservés brun, jaune, bleu, blanc stannifère, que l'on peut dater comme un grand vase semblable découvert à Sale, des XIe ou XIIe siècle.

Ainsi peut-il apparaître comme un témoignage de la vitalité du site à l'époque où les trois géographes arabes anciens, Ibn Hawqal, El Bekri et Idrîsi ont consigné le nom d'Aslen dans ces parages.

***

(26) F. Doumergue, Catalogue raisonné des objets archéologiques du Musée d'Oran, Pars II, Ea 8, Em 29.

L'EMBOUCHURE DE LA TAFNA :

Tous les géographes arabes mentionnent dans leurs itinéraires sous diverses variantes phonétiques, le nom de Rachgoun.

Mais leurs descriptions marquent généralement une confusion qui tient au rôle attribué à l'île dressée en face de l'embouchure de la Tafna [27].

Ibn Hawqal la prétend habitée et pourvue de sources et de citernes : il faudrait admettre que les sources ont tari car l'îlot n'offre à l'heure actuelle aucune ressource en eau sinon celles des pluies. Le phare s'approvisionne aux citernes et les soldats de Bugeaud avaient procédé à de telles constructions pour leurs besoins.

El Bekri, relatant le siège de l'île où s'était réfugié Hacen de Djeraoua, souligne la chance des assiégés [28] assoiffés, sauvés par une pluie providentielle.

D'autre part, toute trace de constructions musulmanes aurait disparu car les vestiges arabes sont à peu près inexistants dans l'île, tandis que, au cours des fouilles méthodiques que j'ai eu l'occasion d'y faire, les aménagements de la base militaire établie par Clauzel et Bugeaud à partir de 1836, se superposent sans transition aux vestiges puniques.

On ne saurait croire en outre que « les campagnes fertiles et les troupeaux prospères » puissent s'appliquer au territoire insulaire.

Idrîsi y place un château bien peuplé qui, de toute évidence, correspond au site de Siga-Takembrit — c'est celui également qu'avec sa conscience habituelle détaille El Bekri : « Archgoul est le port de Tlemcen... La Tafna, rivière sur laquelle est située Archgoul, vient du midi et contourne la partie orientale de la ville ; elle reçoit de petits navires, qui la remontent depuis la mer jusqu'à la ville ; l'espace de deux milles. Archgoul possède un

(27) Edrîsi situe l'île vis-à-vis l'embouchure de la Moulouya. Il s'agit évidemment d'un lapsus.

(28) El Bekri, o. l., p. 159.

beau djamé de sept nefs... ; elle renferme aussi deux bains dont un est de construction antique... » [29].

Toutes ces notes ne peuvent convenir qu'au plateau basaltique, érigé comme une île au-dessus de la basse terrasse de la Tafna, sur lequel s'élevait Siga.

La ville d'Archgoul, si l'on en croit Ibn Kaldoun [30] aurait été saccagée et réduite en cendres en 1019 et abandonnée par ses habitants au profit de Tlemcen. El Bekri écrivant sa « description » dans le cours du XIe siècle parle encore d'Archgoul au présent, tandis qu'Edrîsî, au XIIe siècle, confirme implicitement sa destruction en mentionnant surtout sa splendeur passée.

La baie où se jette la Tafna se trouve couverte par deux établissements fortifiés, de valeur inégale : c'est, à l'Est du fleuve, La Tour Maure, à l'Ouest Sidi Samegram.

La Tour Maure :

L'éperon élevé bouclant à l'Occident la plage dite « de Madrid » (Carte au 1/50.000^e, Béni-Saf, x = 121,5, y = 231) portait jusqu'à ces dernières années une tour carrée en pisé de chaux désignée par les cartes sous le nom de Tour Maure. Sapée à la base par l'érosion (photo n° 2) celle-ci s'est écroulée il y a une quinzaine d'années, au milieu des bases de murs qui marquent le contour de ses annexes (fig. 2).

Du côté de la terre, le cap était barré par une circonvallation épaulée de constructions en pierres. Certains de ces dispositifs ont été probablement réutilisés assez près de nous, et la colonne française de la conquête put appuyer quelque hangar contre la tour.

Celle-ci fut, à coup sûr, l'argument central d'un ouvrage militaire analogue à celui du Cap Falcon et à la tour dite « du Ribat » à Honéin, par son architecture, ses dimensions et les matériaux utilisés pour sa construction.

(29) El Bekri, o. l., p. 157.

(30) J. Canal, Monographie de l'arrondissement de Tlemcen, in *Bull. Soc. G.A.O.*, t. VI, 1886, p. 191.

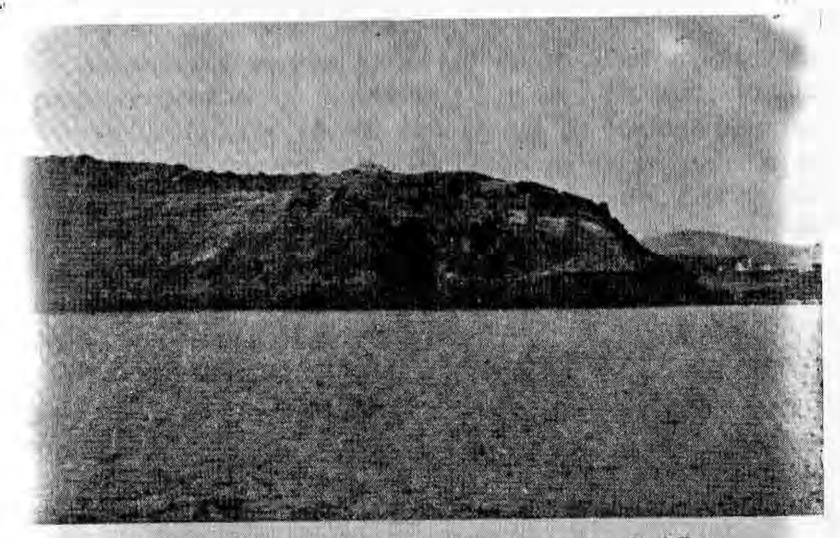


Fig. 3. — Promontoire de la Tour Maure vu de l'Est. On distingue l'entrée du tunnel donnant accès au puits. Sur le promontoire, le cône d'écroulement de la tour.



Fig. 4. — Lambeau du rempart Sud du fort de Wardaniya.

Teissier signalait en 1927 [33] ces ruines sur un promontoire rocheux, à 4 kilomètres Ouest de Rachgoun.

Elles couvrent la digitation orientale d'un cap bifide, au relief tourmenté, formé de laves noires posées sur un socle de roches sédimentaires de couleurs chaudes. Les contours tombent en falaise sur les flots. Des bases de maisons apparaissent sur le sol, vaguement alignées, construites en petits parpaings lutés à la terre. Rien ne rappelle, ni par l'ordonnance, ni par le liant, l'ouvrage romain.

Le rempart épais vu par Teissier, monté à grosses pierres brutes de lave débitées dans la crête rocheuse qui domine la presqu'île, barre l'isthme. Celui-ci s'infléchit vers le Sud, assurant un découvert en retrait de la haute falaise en surplomb.

On accède au marabout de Sidi Djema Ameghram [34] sur l'avancée occidentale du promontoire, par un sentier périlleux.

Le sanctuaire est assis sur une petite terrasse aménagée soutenue par un mur en pierres sèches. C'est une chambre rectangulaire basse couverte d'une terrasse en pisé de chaux supportée par des branchages. Deux piliers soutiennent la couverture et ce sont les éléments les plus remarquables de l'édifice car ils sont faits chacun de trois tronçons disparates de colonnes cylindriques, posés l'un sur l'autre, un socle tenant le rôle de chapiteau. Les pieds droits de la petite porte sont constitués également de deux tronçons de colonnettes cylindriques, la base étant un fragment de petit pilastre.

Ces pièces, d'origine romaine, ont dû être apportées de loin, probablement de Siga, car rien dans les vestiges de Sidi Samegram ne permet d'attribuer à la ville une

(33) Teissier, Note sur les ruines situées au lieu dit Sidi Samegram, in *Rev. Afric.*, 1927, p. 258.

(34) R. Basset, Nédroma et les Traras, *Bulletin de Correspondance Africaine*, Publ. de la Fac. Lettres Alger, t. XXIV, 1901, consacre quelques lignes à ces ruines et à la Haouita de « Sidi Djama Agharem », qu'il traduit « Monseigneur de la mosquée de la ville ». Sidi Samegram serait une transposition vicieuse du même mot par les topographes.

origine romaine ou punique. Tous les tessons de poterie déterminables que j'ai pu y recueillir proviennent de vases modelés de fabrication domestique (marmites à tétons, « ghorafs » à anse pourvue d'un ergot) ou de poteries tournées du moyen âge musulman (nervures parallèles, bourrelet incisé de traits obliques comme à la presqu'île Lindlès, angles saillants, décors d'émail vert ou peints en brun de motifs vermiculés de style berbère).

La veine de lave spongieuse coiffant la péninsule semble avoir été exploitée pour la fabrication de meules à main.

Le choix du site s'apparente, dans une position surplombant une calanque inaccessible à celle toute proche de la Tour Maure, Le cimetière de la ville s'étendait sur le petit plateau sableux séparant le promontoire de Sidi Samegram de la plage des Zouanifs.

⁂

LE LITTORAL DES TRARAS

MERSA OUARDANIYA :

On aborde à l'Ouest de la Tafna le rivage accore du pays des Traras. On entre en même temps dans un territoire où les noms mieux conservés permettent de suivre plus fidèlement les anciens énoncés géographiques.

Mersa Ouardaniya (Carte au 1/50.000e, El Mokreum, n° 207, x = 110,2, y = 224,3) fournit la première exception à l'inhospitalité de cette portion du littoral. De part et d'autre d'un promontoire élevé d'une centaine de mètres au-dessus du niveau de la mer, s'étendent des plages abordables et abritées suivant la direction des vents : à l'Ouest celle où débouche l'oued El Hioul, à l'Est la baie que les anciennes cartes marines appellent la baie de Loumar Damah [35].

(35) J. Canal, Monographie... VI, 1886, p. 180.

La haouita de Sidi Mohamed Bel Ourdini qui a déterminé l'appellation des lieux, occupe l'étranglement bas reliant le promontoire à l'arrière-pays.

Une immense caverne au plafond en coupole, ouverte à la base du cap confère à celui-ci l'aspect d'une immense dent creuse.

A la partie supérieure du promontoire s'élevait un château fort considérable, construit avec soin. Les ruines en sont fort dégradées et l'érosion, sur ces roches friables, s'acharne à détruire les derniers lambeaux de maçonnerie : on distingue fort nettement encore des pans de murs en petits moellons noyés dans le pisé de chaux (fig. 4).

Sur le versant nord du sommet, une citerne enterrée sous les décombres laisse voir, dans l'effondrement de sa voûte hémicylindrique, la composition du pisé : chaux, fragments céramiques, terre menue, pierraille, ossements.

Le volume des éboulis, l'abondance de la chaux désagrégée prouvent des constructions importantes.

L'épaisseur des murs, toujours soignés, l'homogénéité de la construction liée au mortier solide supposent qu'une forteresse militaire, probablement un ribat, plutôt qu'un village de peuplement, coiffait le rocher d'Ouardaniya.

El Bekri le connaissait comme tel : il cite Hisn El Ouardaniya, à 4 milles d'Honéin et à 2 milles du château d'El Forous = Hisn El Forous.

Ce dernier pourrait être le Bordj des Ouled Amar dressé sur un sommet de 170 m d'altitude, vis-à-vis de l'îlot El Mokreum, entre les mouillages de Sidi Bel Ourdini et Mersa Agla (36). Cette tour paraît avoir constitué la défense du débarcadère d'Aïn Khaled.

Au XIIe siècle, Edrîsî remarque Wardaniya à 6 milles Ouest d'Honéin.

(36) J. Canal, id..., o l., VII, 1887.

HONÉIN :

Je ne saurais rien ajouter aux études de M. G. Marçais sur Honéin. Ce port, souvent cité, nous est une borne précieuse dans la lecture des itinéraires anciens.

La tour carrée qui se dresse à 110 m d'altitude contre le marabout de Sidi Brahim, sur la falaise séparant la baie d'Honéin de Tafsout, nous servira elle aussi de référence (Carte 1/50.000e, Nemours, n° 238, x = 104, y = 218,3) ; les dimensions, lorsqu'on a pu les recueillir, l'aspect, les matériaux employés se retrouvent semblables à la Tour Maure et au Cap Falcon. Avec celui-ci elle présente une autre analogie, c'est de paraître en liaison avec une tour massive construite en pisé et utilisée apparemment comme phare. Cette dernière s'élevait, en contrebas de la falaise, sur la roche qui garde à l'Ouest l'entrée de la crique de Tafsout.

Elle n'est plus aujourd'hui qu'un amas de béton lavé par l'écume des tempêtes et sur lequel une colonie de vacances a fixé récemment la croix d'un calvaire (Carte au 1/50.000e, Nemours, x = 104,2, y = 218,7).

La tour de Sidi Brahim paraît avoir été exécutée par la même main que l'enceinte de la ville. M. Marçais la tient pour musulmane (37) et je suis ravi de pouvoir me retrancher derrière son avis autorisé.

TAOUNT :

Les remparts et la forteresse de Taount s'inspirent des mêmes principes architecturaux que nous venons d'observer.

On n'a pas à y revenir après les savantes dissections qu'en a faites M. P. Llabador (38), si ce n'est pour retenir ses conclusions.

La citadelle protégeait déjà au temps d'El Bekri la baie occupée aujourd'hui par le port de Nemours et qui

(37) G. Marçais, Honein, l .l., p. 350, note 1.

(38) F. Llabador, Nemours (Djemaa Ghazaouat). Monographie 19[illegible] notamment ch. VII, Les ruines de Taount, p. 199.

servait d'exécutoire à Ternana, ville continentale localisée par le capitaine Bouisson (39) sur le versant Nord du Bab Toumal, dans le territoire des Djebalas.

*
**

LITTORAL DES MSIRDA

TABAHRIT :

Il est, à la base occidentale du Cap Kela, des terres ravagées de façon spectaculaire par l'érosion et que nos cartes appellent Bled Tabahrit (Carte au 1/50.000e, Cap Milonia, x = 68,6, y = 207,5).

Un éperon rocheux dominant les flots d'une soixantaine de mètres, isolé du côté de l'Est et du Sud par deux ravins vertigineux, est couvert de ruines chaotiques (fig. 5).

On a proposé pour elles (40) l'identification avec la ville fortifiée de Tabahrit citée par El Bekri.

Le réseau des distances indiquées par cet auteur d'une part : 8 milles de la ville de Ternana, par Edrîsî d'autre part : 8 milles de Taferguennit (en réalité 15 kilomètres), 11 milles d'Honéin (en réalité 35 kms) et 40 milles de Tlemcen (80 kilomètres) apparaît comme incohérent si on prétend donner une valeur absolue à ces mesures.

La position relative cependant paraît fort admissible et il semble que l'on puisse se ranger à cette opinion.

Tabahrit, dit encore El Bekri, est « le port de la ville d'Oudjda dont 40 milles » la séparent. On retrouve effectivement Oujda sous la même longitude et la piste muletière qui remonte vers le col de Bab El Assa en longeant le pied du Zendel y conduit tout droit.

La même route relie le lointain Tafilalet, et on s'explique ainsi que cette position, aujourd'hui déserte, ait pu convenir comme entrepôt maritime aux caravanes venues de Sidjilmassa.

(39) J. Canal, o.l., 1887, p. 166.

(40) G. Audisio, La tribu des Msirda, suivi d'une annexe sur les ruines existant chez les M'Sirda par MM. Cabon et Bereau, in *Rev. Afr.*, 1927, p. 74.

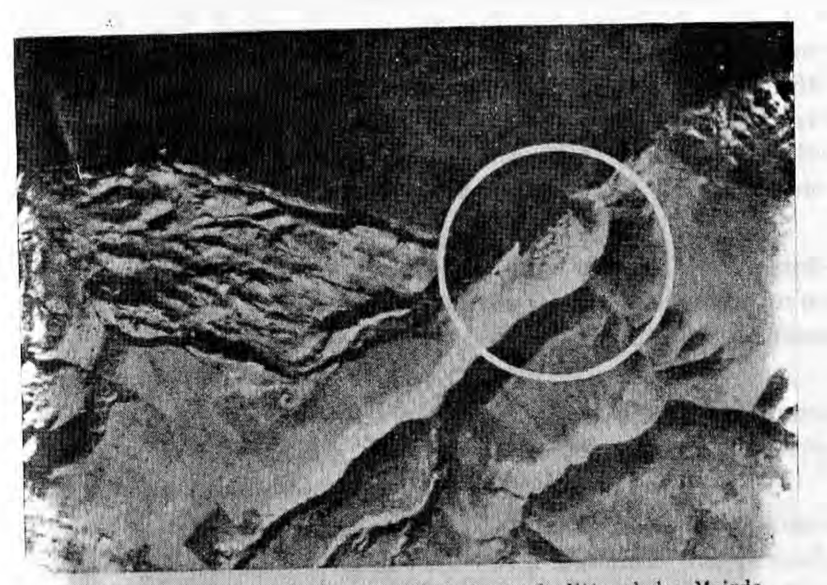


Fig. 5. — Vue aérienne de Bled Tabahrit sur le littoral des Msirda. Les ruines de Tabahrit occupent le plateau entouré par le cercle blanc.

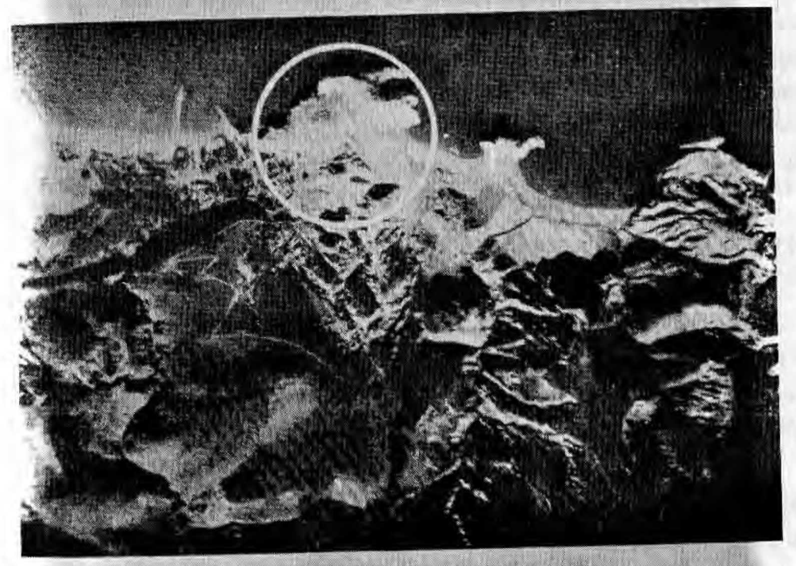


Fig. 6. — Vue aérienne de Port Say. Le cercle marque l'emplacement des ruines musulmanes.

Les ruines assurément trahissent une bourgade importante, bâtie solidement, comme les remparts de Ouardaniya, pourvue de nombreuses citernes, et il est certain que des fouilles méthodiques mettraient au jour les restes des bazars autrefois « très fréquentés » et de la « mosquée qui domine la mer ».

Les ressources en eau de la ville dépendaient essentiellement des citernes : on ne trouve aux alentours qu'un faible suintement d'eau recueilli dans un puits creusé dans les laves où l'oued Rsel a tracé son lit.

De nombreux tessons de poteries parsèment les flancs de l'escarpement. La poterie modelée, parfois décorée, figure abondamment dans la collection.

Il est très probable que ses relations avec le royaume kharedjite de Sidjilmassa valurent à Tabahrit une période florissante, avant de causer sa perte. El Bekri, en notant qu'elle fut rebâtie en 1029 de notre ère, exprime implicitement qu'elle connut la ruine avant cette date.

Un siècle après, Edrîsî en parle comme d'une forteresse sûre dominant « un port de mer très fréquenté ». L'accostage à vrai dire est détestable par vent d'Ouest. La masse énorme du Cap Kela pouvait abriter les navires au mouillage contre les mauvais temps d'Est et d'autre part, favoriser le débarquement sur son autre versant, le long de la plage où débouche l'oued Kouarda.

Le versant oriental du cap, au-dessus du puits d'Hassi Zaouïa porte des traces d'habitat, poteries et pierres de construction dispersées.

Il subsiste encore quelques vestiges de murs construits à la chaux, un cimetière musulman à l'embouchure de l'oued Kouarda : les contours d'une éventuelle agglomération demeurent indistincts.

Sur la colline de Kherbet El Agguz, un kilomètre en amont, on peut voir également des ruines arabes qui ne me paraissent pas très anciennes.

Un de ces trois points peut représenter Meskak, ville située à 3 milles Est de Tabahrit.

Son origine, dit El Bekri, est fort ancienne. Cette notoriété suggère le souvenir de l'escale de Popleto Flumen donnée par l'itinéraire d'Antonin, communément confondu avec l'oued Kouarda, sans qu'aucun indice archéologique n'en ait jamais apporté la moindre preuve.

OUED ZIRHARET :

Une série de ravins profonds entaillent perpendiculairement à la côte le plateau littoral qui s'étire sur 7 kilomètres environ de Bed Tabahrit à l'épaulement du cap. L'altitude moyenne de cette terrasse atteint une centaine de mètres : une plage étroite de sable et galets longe presque continuellement cette zone.

Le dernier ravin vers l'Ouest, au fond duquel coule un filet d'eau porte sur nos cartes le nom d'oued Zirharet (Carte au 1/50.000e, Cap Milonia, x = 62,2, y = 208,5).

Sur l'escarpement qui domine la partie orientale de son embouchure s'élevait une bourgade dont on aperçoit les ruines confuses, marquées par des alignements de parois construites en pierres simplement lutées à la terre, des silos béants. Elles ne sauraient être interprétées sans le secours des tessons de poteries musulmanes qui jonchent le sol. La plupart de celles-ci appartenaient à des vases modelés dont le décor a disparu. On ne peut éviter de rapprocher la faveur dont jouit de nos jours la poterie domestique fabriquée à Bieder, blottie à un kilomètre et demi de là, contre le flanc sud du même relief, la colline de Sidi Abdel Moumène.

Un barrage artificiel dont on aperçoit le départ sur les berges coupait autrefois le thalweg de l'oued, près de son embouchure. Le colmatage avait déterminé une terrasse surélevée : après la destruction du mur, les eaux ont rapidement entraîné à la mer la nappe des terres rapportées dont on voit encore les lambeaux.

L'étude archéologique de ces ruines demanderait d'autres soins. C'est donc la position de cette agglomération qui nous incitera à la créditer de quelque ancienneté.

El Bekri nous parle d'un port d'Adjroud, à 10 milles de celui du port de Ternana. Ce dernier, nous allons le voir est celui que Louis Say a tenté de ressusciter.

« Il (Adjroud) est abrité du côté de l'Ouest et peut être abordé pendant l'été ». Ces notes, erronées pour Port-Say, sont valables pour l'accostage de l'oued Zirharet : la plage, très ouverte au Nord, offre un abri détestable et les barques tirent au sec dans le lit du Chabet Hondiet Omrane. Cependant le Cap Milonia arrête les vents d'Ouest, et une exploitation de minerai de fer a choisi ce côté de la pointe Kela pour installer son warf de chargement.

L'exposition du « port de Djeraoua » (Port-Say) aux vents d'Ouest seule a pu engager les marins du moyen âge à profiter de cet atterrement complémentaire, desservant le même hinterland pour décharger leurs navires.

Par Bieder en effet, les pistes de l'oued Zirharet remontent vers la vallée du Kiss et la plaine des Triffas, et par le Nador des M'Sirda à Bab El Assa en direction d'Oudjda.

Pour appuyer cette localisation, il convient d'ajouter que l'oued Zirharet est alimenté par une source dite Aïn Adjroud et, par extension, le nom est parfois appliqué au ruisseau.

De Slane, citant le nom d'Adjroud ajoute à sa traduction un commentaire contestable (41) corrigeant les données d'El Bekri et reportant le mouillage d'Adjroud à l'embouchure du Kiss. Cette rivière en effet, dans son cours terminal, porte aussi le nom d'oued Adjroud (Carte au 1/50.000e, Cap Milonia, x = 54,2, y = 210) ; l'identification du port voisin, si on veut l'accepter, dissipera la confusion imputable à cette rencontre toponymique, laissant toute sa vraisemblance à la proposition oued Zirharet = Adjroud.

S'il paraît possible par conséquent de fixer une position chronologique grâce à El Bekri, le XIe siècle, pour cet établissement, l'état actuel de mes prospections rend

(41) El Bekri, o. l., p. 173, note 3.

parfaitement vaine toute tentative d'apprécier l'époque de sa destruction.

***

PORT-SAY :

Le port de Djeraoua, nous dit El Bekri, est le premier en se dirigeant vers l'Est que rencontre le voyageur qui part du port de Mellila.

Il précise plusieurs distances s'y rapportant : 8 milles de route jusqu'aux Iles Zaffarines (environ 20 kilomètres d'après nos cartes), deux journées de navigation jusqu'au port espagnol de Camdjala, et dans un autre passage de son récit révèle son nom : Taferguennit (42), en répétant que c'est le port de Djeraoua.

On sait que cette dernière ville s'élevait dans la plaine des Triffa, à une quinzaine de kilomètres à vol d'oiseau au Sud de Port-Say. Il est bien évident que le défilé de l'oued Kiss en constituait la voie normale vers la mer et la rade de Port-Say l'exutoire naturel (43). C'est encore le prolixe El Bekri qui nous apprend le nom de son créateur, Aboul Aïch Eica, fils d'Idriss, fils de Mohamed Ibn Soleiman (44).

La chronique d'Ibn Adzari cite également le port de Djeraoua qui s'appelle Tikisas (45).

Si le nom s'applique à la ville placée à l'embouchure du Kiss (46), nous serions en présence d'une double désignation.

(42) El Bekri, o. l., p. 177. Nom sans doute dérivé du chleuh ifargh farghen = tordu, irrégulier.

(43) Le toponyme s'est conservé dans Hassi Jeraoua, au pied du Djebel Bal Arhil (Carte Maroc 1/100.000e - Nemours 5-6).

(44) El Bekri, o. l., p. 156.

(45) Citation d'Ibn Adzari rapportée par R. Basset, Nédromah et Traras, o. l. : « ...Ce prince s'embarqua à Tikisas, port de Djeraoua gagna les Zaffarines puis l'île d'Archgoul où il se fortifia... ».

(46) Une ville musulmane du nom de Médinat Tiguisas s'élevait, au moyen âge, sur le littoral des Gomara (ancienne zone espagnole du Rif), à l'embouchure de l'Oued Tiguisas (cf. Carlos *Pereda Roig*. Itinerarios arquéologicos de Gomara la Costa, p. 452, in : Primero Congreso Arqueólogico del Marruecos espagnol. 1953). Il est difficile d'y voir le port de Djeraoua.

El Bekri, en effet, place Tabahrit, à l'orient de Taferguennit. Edrîsî cite lui aussi cette dernière et ajoute qu'elle en est distante de 8 milles, tandis qu'on compte 40 milles pour y arriver de Melilla. Les données certes manquent d'exactitude, mais on ne peut pas les appliquer à un autre mouillage. On a vu au cours de cette progression, la valeur de ce mille varier considérablement. On ne peut par conséquent fonder sur ces chiffres aucune appréciation exacte : cependant, les distances des deux points donnés correspondent aux proportions réelles de l'écartement.

La rivière qui se décharge dans la mer, si elle n'est le Kiss, ne peut être que la Moulouya. Or, El Bekri vient de citer celle-ci. Son éloignement des Iles Zaffarines ne serait pas acceptable. Enfin, on voit plus logiquement Djeraoua desservie par la vallée du Kiss, que par celle de la Moulouya dont 25 kilomètres au moins la séparent. C'est pourquoi, je crois que les appellations de Tafferguennit et Tikisas s'appliquent au même lieu.

Le château de Taferguennit était, au XIIe siècle (47) « peu considérable mais bien fortifié ». Le rocher de calcaire marmoréen sur lequel gisent les ruines du vieux Port-Say, constitue une défense favorable. Un pédoncule étroit et escarpé, aujourd'hui coupé par la route desservant la plage de la Moscarda, le relie à la terre ferme.

On distingue l'emplacement de l'enceinte adaptée à la topographie et les bases de nombreuses maisons d'habitation (fig. 6). La profusion extraordinaire des déchets domestiques donne à croire que l'endroit fut longtemps habité. Contrairement à ce que l'on a vu sur les ruines de l'oued Zirharet, la céramique de qualité revient fréquemment.

Les tessons de jattes à profil anguleux, émaillées ou non, de coupes décorées à la cuerda seca, cotoient les fragments de céramiques tournées peintes sur leurs flancs de traits bruns rectilignes groupés en faisceaux dessinés de haut en bas, alternant, comme les métopes et les tri-

(47) Edrîsî, o. l., p. 205.

glyphes sur les décors antiques, avec des séries de traits vibrés verticaux.

Dans la récolte hâtive qu'une courte visite m'a permis de faire sur le site, j'ai retrouvé un fragment de récipient en terre blanchâtre, nue, brisé à hauteur du listel, portant un décor estampé rappelant, sous des dimensions réduites (25 cms de diamètre) ceux des margelles de puits en terre cuite de Tlemcen. Il y avait aussi des fragments de zillij de bordure, à décor sigillé composé, recouverts d'émail vert.

***

CONCLUSIONS

La plus grande partie des ruines littorales que nous venons de parcourir présente le caractère de places fortifiées : on a choisi pour les installer une position facilement défendable, prévu un ravitaillement en eau intérieur et une protection du côté de la terre.

Plusieurs de ces points sont connus aux XIe et XIIe siècles comme des châteaux forts. Le réseau en est singulièrement dense sur la portion du littoral qui nous intéresse, à tel point que El Bekri dans ses énumérations réserve à peu près le mot « Hisn » à ce secteur.

Chemin faisant, nous avons vu combien quelques-uns de ces châteaux présentaient d'analogies entre eux : Cap Falcon, Tour Maure, Honéin, Taount. Tour carrée de 5 mètres de côté environ, entourée de communs, en position de vigie, élevée en pisé de grande épaisseur, dans lequel la chaux entre pour une forte proportion.

Sans avoir procédé aux mêmes analyses rigoureuses que le savant fouilleur de Taount, on peut remarquer une ressemblance nette de sa composition et des techniques d'emploi avec celles des remparts d'Honéin. Ceux-ci apparaissent à M. G. Marçais comme une œuvre mérinide. M. Llabador émet, à propos de ceux de Taount, une opinion semblable.

On se rangerait d'autant plus volontiers à leur avis que ces ouvrages ont dû être exécutés sous l'impulsion d'une volonté unique, grâce à un déploiement de moyens identiques.

La tradition orale, avec insistance, les attribue au Soltan El Kahl, surnom populaire du mérinide Aboul Hassan. On ne prête qu'aux riches. Le chroniqueur Ibn Marzuk (48) loue hautement Aboul Hassan d'avoir assuré une protection efficace du littoral occidental grâce à un réseau sans faille des postes fortifiés échelonnés le long de la mer et pourvus de soldats réguliers.

Le constructeur des tours assurément n'a pas improvisé tous les châteaux. El Bekri et Edrisî témoignent de la préexistence de la plupart d'entre eux. Mais il est probable que, comme pour le port d'Honéin devenu par la volonté d'Abd El Moumen entrepôt commercial et grande ville industrielle, les Mérinides se sont attachés à en consolider les défenses dès le XIVe siècle.

Il est certain d'autre part que ces positions littorales se sont assorties d'une protection même lorsqu'elles n'avaient pas un caractère strictement guerrier.

Plusieurs d'entre elles étaient des cités habitées, commerçantes, actives : Port-Say, Oued Zirharet, Tabahrit, Meskak, Taount, Honéin, Sidi Samegram, Aslen, Mersa Bou Zedjar, El Ouïzera, ne sont pas des agglomérations exclusivement militaires. Leur nombre reflète un littoral actif pendant une bonne partie du moyen âge.

La course et les représailles qui s'ensuivaient déterminèrent probablement la ruine de leurs relations commerciales avec le continent européen et par conséquent de leur prospérité. Dans ce pays déshérité aucune autre ressource n'aurait suffi à justifier des groupements humains de cette importance, et lorsqu'une destruction violente ne les avait pas anéanties, elles devaient être abandonnées.

---

(48) E. Lévi-Provençal, Un nouveau texte d'histoire mérinide : le musnad dIbn Marzuk, in *Hesperis*, t. V, 1925, ch. XXXIX.

On devine, à travers les récits postérieurs des écrivains, la disparition de quelques autres.

Quand Shaw a parcouru le pays au XVIII[e] siècle, le pays ne comptait plus d'agglomérations importantes : il remarque seulement Taount et Honéin.

Le grand repli des littoraux vers l'intérieur était accompli depuis longtemps.

G. VUILLEMOT.

Les débuts de la Franc-Maçonnerie à Alger (1830-1852)

La principale création de la Franc-Maçonnerie en Algérie fut la loge algéroise de Bélisaire et c'est elle surtout que nous étudierons [1]. Mais, contrairement à ce que l'on croit, elle ne constitue pas la première manifestation du Grand Orient dans la Régence et avant d'en évoquer la fondation et le rôle, nous essayerons de répondre à deux questions : Y avait-il des Francs-Maçons algériens antérieurement à l'arrivée des Français ? Quand et comment le Grand Orient a-t-il commencé à agir ?

I

LES ANTECEDENTS

Distinguons les illusions des réalités car, dans leur enthousiasme souvent naïf et dans leur ignorance du monde musulman, les premiers Francs-Maçons ont cru découvrir une Maçonnerie déjà plus ou moins implantée en Afrique.

(1) Etude actuellement possible grâce aux archives du Grand Orient déposées à la Bibliothèque Nationale où elles constituent un fonds spécial géré avec grande compétence par M. Roger Lecotté que nous tenons à remercier pour l'amabilité avec laquelle il nous a aidé dans nos recherches.

Nous donnons en fin d'article les indispensables précisions sur les sources et la bibliographie. Dans les références nous ne précisons pas l'origine du Fonds lorsqu'il s'agit des archives de la Bibliothèque Nationale.

1. Les illusions.

C'est dans *La Maçonnerie Africaine* (2) que nous les trouvons exprimées.

Voici d'abord ce qu'on peut lire dans le numéro de mars 1851 à propos du journal de voyage de F. Piesse (3), membre de la loge de Bélisaire qui, en 1847-1848, avait parcouru le Sahara « au sud de la province de Constantine » :

« Les Maçons y trouveront, écrit le commentateur (4), de curieuses révélations sur l'existence et les lois de la secte des khouan, cette Franc-Maçonnerie arabe, si peu connue, même après vingt années d'occupation, et sur laquelle circulent tant de dires contradictoires. Peut-être se convaincront-ils de la justesse de cette pensée, émise par l'un de nos orateurs :

« Les Francs-Maçons ont, en Afrique, une tâche plus grande à accomplir que dans le reste du monde ; c'est eux qui doivent amener la fusion entre les vainqueurs et les vaincus, par la propagation sur cette terre de barbarie de leurs dogmes tolérants et civilisateurs. Déjà nous savons que nos principes sont, en partie, professés par une secte indigène, qui doit tenir à la Grande famille par une ramification oubliée, un filon perdu. Sachons donc nous servir de cette découverte qui nous prouve, une fois de plus, que la Franc-Maçonnerie est bien la religion de tous les siècles et de tous les pays. »

Et voici maintenant dans un autre numéro de *La Maçonnerie Africaine* (suite d'avril à juillet 1851, p. 159),

---

(2) Qui paraît à partir de 1849 avec en sous-titre : *Revue mensuelle des Loges de l'Algérie dédiée à la Loge de Bélisaire.* Elle est dirigée par le Frère Joseph Lyon, orateur-adjoint de la loge de Bélisaire.

(3) Qu'il ne faut pas confondre avec Louis Piesse, auteur du guide Joanne : *Itinéraire historique et descriptif de l'Algérie comprenant le Tell et le Sahara,* Paris, 1862, in-18, CLXXXVII-512 p., cartes.

(4) Qui signe A. Thomson. Le tableau de 1850 nous permet de préciser qu'il s'agit du troisième orateur de Bélisaire. Le journal de F. Piesse est cité pp. 78-85 de ce numéro de *La Maçonnerie Africaine.* Un passage surtout dut retenir l'attention des Maçons d'Alger : c'est celui où Piesse signale l'arrivée, la nuit, dans un douar, d'un Marocain qui « grâce à quelques paroles et signes mystérieux échangés avec notre hôte, est devenu notre égal et a pris place parmi nous ».

et sous le titre : « Sociétés secrètes des Arabes », la seconde « preuve » des antécédents de la Franc-Maçonnerie en Afrique. L'auteur en appelle encore aux khouan, mais en invoquant des considérations étymologiques et phonétiques que l'on appréciera :

« Deux circonstances qu'il est curieux de relever indiqueraient que les khouan ont eu autrefois des rapports avec la société maçonnique et que ces rapports étaient empreints d'un caractère d'hostilité. Ces circonstances les voici : premièrement les khouan ont un attouchement en tout semblable à celui que, dans la franc-maçonnerie, les frères revêtus du grade de maître désignent sous le nom de *grippe* ; en second lieu les maçons d'Angleterre donnent aux personnes étrangères à la franc-maçonnerie la qualification de *cowan,* mot étranger à la langue anglaise qui s'emploie dans l'acception d'*ennemi,* et dont la prononciation est la même que celle du mot arabe *khouan.* Citons encore, à l'appui de notre hypothèse des anciennes relations des khouan et des francs-macons, une particularité non moins singulière. Lorsqu'un néophyte est admis dans une de leurs sociétés secrètes les Arabes disent qu'*il prend la rose,* c'est-à-dire qu'il prend la livrée de l'ordre, qu'il contracte les devoirs que l'ordre impose. Or l'expression qui signifie à la fois *ordre* et *rose,* le mot *ouard,* se prononce comme le mot français *ordre,* ou le mot anglais *order,* qui est également appliqué à la maçonnerie ».

Tout cela est évidemment dénué de toute valeur scientifique, mais peut-être pas de tout intérêt historique comme nous le verrons par la suite.

Ayant rejeté ces interprétations fantaisistes, doit-on conclure qu'avant 1830 la Régence était restée complètement étrangère à la Franc-Maçonnerie. Ce serait se montrer trop catégorique.

2. Les réalités.

Nous les trouvons en dépouillant les archives du Grand Orient qui, de loin en loin, nous permettent de déceler quelques rapports avec des sujets de la Régence.

Sous des formes diverses un nom revient dans plusieurs documents, c'est celui de Mouhammed Techeliby. Il est mentionné tout d'abord dans le *Registre des Procès-Verbaux de la Chambre de Paris* du Grand Orient (5), à la date du 14 septembre 1785. On lit :

« Le T.·. C.·. F.·. Mouhammed Techeliby, algérien, a demandé l'entrée du Temple et a été introduit après avoir été thuilé aux trois premiers grades. Ce F.·. étant muni d'un certificat d'une L.·. d'Angleterre a prié la Chambre de le viser, ce qui a été accordé à l'unanimité. » (6)

Et l'on trouve la signature de ce frère comme « visiteur » à côté de celle d'un nommé Bosquillon (7).

Techeliby ne semble pas avoir quitté la France, à moins qu'il n'y soit revenu, car c'est certainement lui qui

(5) Il existait aussi une Chambre des Provinces et une Chambre d'Administration. Leur réunion avec la Chambre de Paris constituait l'Assemblée des trois Ateliers réunis que nous trouvons plus loin.

(6) En style maçonnique les abréviations sont très fréquentes, les lettres initiales étant suivies de trois points. Ici T.·. C.·. F.·. signifie évidemment Très Cher Frère et L.·. Loge. Le mot loge est parfois remplacé par un petit rectangle, avec ou sans points à l'intérieur, que nous représentons uniformément par ▭.

On est thuilé ou tuilé lorsqu'on fournit les signes, mots et attouchements prouvant la qualité de Maçon et précisant le grade possédé. Si l'on n'est pas connu on ne peut entrer dans le temple qu'après avoir subi le tuilage du frère tuileur ou couvreur qui ainsi met le temple à couvert.

Les trois premiers grades dont il est question sont ceux d'Apprenti, Compagnon et Maître : ils forment les loges bleues, c'est-à-dire la basse maçonnerie, considérée par certains comme la seule véritable. Dans le *rite écossais ancien et accepté* on compte 33 degrés, mais le Grand Orient a simplifié cette hiérarchie : les grades du 4e au 17e n'ont pas d'existence réelle et sont conférés avec le 18e degré (Chevalier Rose-Croix). De même pour les grades du 19e au 29e conférés avec le 30e (Chevalier Kadosch). Viennent ensuite les 31e, 32e et 33e degrés qui constituent la haute maçonnerie. Au total le Grand Orient a donc limité le nombre réel de grades alors que d'autres obédiences n'ont pu se satisfaire des 33 degrés du rite écossais et que l'on trouve par exemple 90 grades dans le rite de Memphis-Misraïm.

(7) Chaque procès-verbal est suivi d'une page réservée aux signatures sur laquelle sont mentionnées, à part, celles des frères « visiteurs ».

fait l'objet du procès-verbal suivant à la 168e Assemblée générale du Grand Orient, le 7 avril 1786 (8) :

« Le f.·. Méhémet Celibi, maçon algérien, a dit que s'étant trouvé à l'O.·. de Nantes et désirant fraterniser avec les maçons français il s'était présenté à la L.·. de la Parfaite située sous le même O.·., mais que les ff.·. de cette loge quoiqu'il fût connu du vénérable lui ont refusé l'entrée de leur temple en lui faisant dire que la différence de religion ne leur permettait pas de l'admettre à leurs travaux.

« Le même f.·. algérien afin de ne plus être exposé à de semblables refus en visitant d'autres atteliers (sic) a prié le G.·. O.·. de lui accorder la faveur de viser les patentes maçoniques (sic) qui constatent sa qualité de frère (9).

« La matière mise en délibération, après que les observations ont été entendues, le V.·. f.·. orateur de la Chambre d'administration a conclu à ce que les Patentes du f.·. Méhémet Celibi soient visées par le G.·. O.·. ; et sur ce qui concerne la L.·. de Nantes, que l'affaire soit renvoyée à la Chambre des Provinces (10).

(8) Cette référence et la suivante nous ont été fournies par M. Alain Le Bihan qui mène à bien un travail considérable sur *Le Grand Orient et la Franc-Maçonnerie parisienne à la fin du XVIIIe siècle*. Certaines idées erronées sur le rôle de la Franc-Maçonnerie pendant la Révolution se trouveront dissipées.

(9) Abréviations : f.·. = frère ; ff.·. = frères ; O.·. = Orient et G.·. O.·. = Grand Orient ; V.·. = vénérable.

En langage maçonnique une loge est à l'*Orient* de la ville où elle siège.

Dans les documents du Grand Orient on trouve couramment la forme « atteliers » parfois utilisée au XVIIIe siècle. Quant au mot maçonnique il s'écrivait encore avec un seul n en 1838 et la *Revue maçonique de Lyon et du Midi* nous apprend dans son tome II de 1839, p. 95, que « Le Grand Orient vient d'ajouter un n au mot Maçonique qui jusqu'à ce jour avait le privilège de n'en avoir qu'un ».

Dans les textes cités nous respectons évidemment syntaxe et orthographe.

(10) Ainsi fut fait comme on peut le constater dans les *Procès-Verbaux de la Chambre des Provinces, 3e registre (1786-1788)*, 529e assemblée, pp. 6-7 du P.-V. Ayant pris connaissance des faits que nous signalons, « la Chambre, sur les conclusions du V.·. f.·. Orateur a arrêté qu'il serait écrit à la L.·. La Parfaite à l'O.·. de Nantes pour lui demander les motifs qui l'on engagée à refuser l'entrée de son Temple à ce f.·. algérien, si toutefois il en existe d'autres que celui de la différence de religion sur lequel elle s'est appuiée ».

« Le scrutin délivré et recueilli, les conclusions ont été adoptées d'une voix unanime.

« Le f∴ algérien invité à remettre ses Patentes à l'effet de les viser conformément au vœu de la délibération qui vient d'être prise, s'est excusé de les présenter attendu qu'il avait oublié de les apporter avec lui, c'est pourquoi il a prié qu'on voulût bien lui faire cette faveur aux tenues ordinaires des Chambres ce qui lui a été accordé en le prévenant de se trouver le mardi onze de ce mois à l'assemblée des trois atteliers réunis où ses Patentes seront visées. »

Et le 11 avril on trouve parmi les visiteurs la signature de « Muahmet Celibi » [11]. Puis, plus rien...

Un peu plus tard cependant, dans les archives du Grand Orient, nous relevons la présence d'un autre Algérien. Voici, en effet, un extrait de la 184e Assemblée extraordinaire, le 13 juillet 1787 :

« Le R∴ Président a invité l'assemblée à accorder des secours aux ff∴ Abraham Gollingo, Turc, et Abraham Baker, Algérien ; il a même proposé de faire une quête extraordinaire en leur faveur.

« Cette dernière proposition ayant été agréée, la boîte des pauvres a été présentée et il s'y est trouvé la somme de trente livres deux sols ; le résultat de cette quête ayant donné matière à un f∴ d'observer que le secours paraît insuffisant à deux Etrangers nécessités de faire une longue route pour regagner leur Patrie, il serait de la bienfaisance et de la dignité du G∴ O∴ d'y ajouter une somme quelconque prise dans la caisse des secours qu'il distribue, d'autant plus que l'accueil qu'on fera à ces Etrangers peut être quelque jour utile à des maçons français que des événements peuvent transporter dans le pays de ces deux frères.

« Cette observation ayant été prise en considération, le V∴ orateur a conclu à ce qu'il fût joint à la quête qui

(11) FM1 89 : *Procès-Verbaux des Trois atteliers réunis*, 52e assemblée, 11 avril 1786.

VISITEURS NON OFFICIERS.

Bosquillon

Par Mandement de la Chambre

Secrétaire.

La signature du F∴ Mouhammed Techeliby sur le *Registre des Procès-verbaux de la Chambre de Paris* en date du 14 septembre 1785. A la Bibliothèque Nationale sous la cote FM1 67 (521e assemblée).

VISITEURS.

Par Mandement d

Secrétaire-Général.

On lit dans le haut : Muahmet Cilibi. Il s'agit du procès-verbal de la 168e Assemblée générale du Grand Orient en date du 7 avril 1786. Cote : FM1 16.

VISITEURS.

Par Mandement d

Secrétaire-Général.

Cette signature de Muahmet Célibi ou Cilibi se trouve dans les *Procès-verbaux des Trois atteliers réunis* (52e assemblée) à la date du 11 avril 1786. Cote : FM1 89.

VISITEURS.

Par Mandement du G∴ O.

Secrétaire-Général.

La présence de deux Musulmans le 13 juillet 1787, à la 181e Assemblée du Grand Orient est attestée par les signatures ci-dessus dans lesquelles il est d'ailleurs malaisé de reconnaître les noms d'Abraham Gollingo et d'Abraham Baker.

vient d'être faite une somme de 50 livres 18 sols pour former celle de 81 livres.

« Le scrutin délivré et recueilli les conclusions ont été adoptées à la très grande pluralité.

« En conséquence ces quatre-vingt-une livres ont été remises à ces frères qui ont demandé qu'on ajoutât à ce bienfait la faveur de viser leurs certificats émanés l'un de l'O∴ de Dublin et l'autre de la G∴ L∴ de Londres, déjà visés par différentes Ll∴ Régulières de France.

« La matière mise en délibération le V∴ f∴ orateur a conclu à ce que les certificats des ff∴ étrangers fussent à l'instant visés.

« Le scrutin délivré et recueilli les conclusions ont été adoptées à la pluralité de trente-cinq voix contre neuf ; en conséquence les certificats ont été visés. » (12)

Voilà donc au XVIIIe siècle deux Maçons algériens indiscutables et on en trouverait sans doute quelques autres en dépouillant les archives maçonniques d'Angleterre ou d'Italie. A coup sûr la liste serait brève et se limiterait à des commerçants vivant le plus souvent hors de la Régence.

Au début du XIXe siècle la Maçonnerie a peut-être recruté quelques adeptes algériens et sous le titre « De la Maçonnerie en Afrique », nous lisons dans la *Revue Maçonnique de Lyon et du Midi* (13) : « Quelques notabilités juives, et entre autres le célèbre *Ben-Durand*, ont été initiées (sic) en Angleterre et en Italie », mais le contexte ne nous permet par d'affirmer que ces initiations aient eu lieu avant 1830.

Même si la Maçonnerie a touché quelques Algériens avant l'occupation française, elle est donc demeurée comme un phénomène insignifiant et extérieur. On peut dire, sans forcer la réalité, que pratiquement la Franc-Maçonnerie s'est implantée dans la Régence avec l'armée française.

---

(12) Comme abréviations nouvelles : R∴ = respectable et Ll∴ = loges.
Dans les documents cités on remarquera que si le mot Algérie n'existait pas, on parlait cependant couramment d'Algériens.
(13) 1840, tome III, p. 119.

II

LES PREMIERES MANIFESTATIONS

1. A Sidi-Ferruch le 15 juin 1830 ?

C'est peu après le débarquement de Sidi-Ferruch que les Francs-Maçons auraient tenu leur première réunion.

Au début de la Troisième République les Maçons algériens ne doutaient pas de la réalité du fait comme le prouve un article signé Jihelle et intitulé *Franc-Maçonnerie Africaine* dans l'*Akhbar* du 5 juillet 1879 [14].

En juin de cette année les Francs-Maçons avaient célébré à Blida la fête du solstice d'été. N'étant pas Maçon, Jihelle n'avait pu participer aux « travaux de mastication », mais les discours du banquet étaient cependant parvenus jusqu'à lui grâce à des circonstances qu'il précise :

« C'était dans une cour de l'Hôtel Gironde, rue Bab-el-Sept. On y avait dressé une table en fer à cheval qui a été entièrement occupée. L'éclairage nous a paru splendide.

« Par intervalle, M. le Vénérable faisait sortir les profanes (garçons de service) et garder les avenues pour qu'on ne puisse voir dans l'enceinte réservée et sans doute, aussi, n'y rien entendre. Il avait oublié, cependant, que la cour était couverte par un vaste treillage de vigne qui, suffisant pour intercepter la vue, permettait aux voix de monter vers les galeries supérieures, d'où on entendait assez bien et voici, entre autres choses, ce que les profanes ont pu entendre... »

Et, rapportant le discours d'un membre de la loge de Bélisaire, Jihelle écrit :

« Après ces considérations générales sur le rôle constant de la franc-maçonnerie, on nous l'a montrée débutant en Algérie, le 15 juin 1830, au lendemain de la bataille de Staouéli :

(14) Texte dont l'existence nous a été signalée par M. G. Esquer.

« Sur le matin, il se fit un mouvement étrange dans le camp. Un groupe venait de se former vers lequel les uns étaient poussés par la curiosité et, d'autres, avec une intention déterminée. Ceux-ci restaient, les curieux se retiraient discrètement et les laissaient se rapprocher en établissant un vide autour d'eux.

« Qu'était-ce donc ?

« C'était une réunion de franc-maçons, une loge militaire que la Restauration avait omis de supprimer et qui, au lendemain de la première étape de la conquête, prenait possession de la terre barbaresque au nom de la civilisation, de la tolérance et du progrès. Parmi ces jeunes hommes en ce moment travailleurs de l'idée humanitaire et aussi pleins d'ardeur, à cette mission, qu'ils venaient de l'être par le dévouement militaire à la patrie, il nous a été rapporté maintes fois que se trouvait un officier d'état-major qui écrivait, quelques jours plus tard, la capitulation d'Alger, ce document remarquable dans lequel les principes de la tolérance sont si généreusement mis en pratique.

« Ainsi s'affirmait déjà la franc-maçonnerie, avant la venue du drapeau tricolore par qui ses premiers pas devaient être heureusement protégés.

« C'est de ce groupe que sortirent, en 1831, les fondateurs de la loge de Bélisaire. Elle eut pour premier vénérable M. Chevrau [15], médecin principal de l'armée ; le deuxième fut M. Danlion, général en chef... »

Que penser de ce texte ?

Les Francs-Maçons devant se réunir en « un lieu couvert » et « à l'abri des regards indiscrets », nous avons cru tout d'abord à l'impossibilité statutaire d'une telle réunion. Mais un dignitaire de la Franc-Maçonnerie, et son historien de surcroît [16], nous a précisé qu'« être à cou-

(15) Plus exactement : Chevreau.

(16) H.-F. Marcy membre du Conseil de l'Ordre et auteur d'un *Essai sur l'origine de la Franc-Maçonnerie et l'histoire du Grand Orient de France*, Paris, 1er vol. 1949, 174 p. ; 2e vol., 1956, 368 p. ; un 3e vol. à paraître. M. Marcy nous a fourni différents renseignements en particulier sur l'organisation intérieure de la Franc-Maçonnerie.

vert » n'implique pas nécessairement un toit : un temple maçonnique peut être établi en plein air sous la forme d'une loge occasionnelle. Une seule nécessité : se trouver à l'abri des profanes, ce qui a été réalisé comme l'indique le texte. Sous l'angle purement maçonnique la réunion décrite est donc possible.

Il n'en reste pas moins que la relation de *l'Akhbar* inspire une certaine méfiance, non seulement à cause de la date éloignée de l'événement rapporté, mais aussi par suite de diverses erreurs :

— la bataille de Staouéli n'est pas du 14 (jour du débarquement), mais du 19 ;

— la fondation de Bélisaire est de 1832 et non de 1831 ;

— comme vénérable de cette loge ce n'est pas Danlion qui a succédé à Chevreau, mais l'inverse ou, plus exactement, Danlion ne fut que vénérable honoraire ;

— Danlion ne remplit jamais les fonctions de général en chef et le titre de Chevreau était non pas médecin principal, mais chirurgien en chef de l'Armée d'Afrique ;

— dans l'entourage de Bourmont nous n'avons identifié qu'un seul Franc-Maçon, l'intendant Denniée : il n'a pas rédigé la capitulation, il l'a seulement recopiée (17) ;

— il semble bien que l'orateur considère Bélisaire comme une loge aux origines strictement militaires la confondant avec la loge toute différente de Cirnus.

Toutefois ces erreurs ne suffisent pas à mettre en cause l'authenticité de la réunion qui est le fait primordial. Pour porter un jugement il est nécessaire d'élever la critique à un plan plus général en se demandant si la conjoncture politique et la situation de la Maçonnerie permettaient une telle réunion. Autrement dit, il faut rappeler rapidement la situation de la Franc-Maçonnerie en France dans les années précédant l'occupation d'Alger (18).

(17) G. Esquer, *La prise d'Alger*, Alger, 1923, pp. 370-371. La qualité maçonnique de Denniée explique sans doute la présence de nombreux officiers francs-maçons dans l'intendance. Denniée avait été affilié, en 1810, à la loge « Les Commandeurs du Mont Thabor », Orient de Paris. Une décision royale du 21 février 1830 l'avait nommé Intendant en chef de l'Armée d'expédition d'Afrique (son dossier au Ministère de la Guerre porte le n° 77392, 1re série). Au point de vue maçonnique il poursuivit sa carrière sous l'égide du Rite Ecossais ancien et accepté et dans le *Matricule général des Hauts grades* on le trouve 30e degré en 1843 sous le numéro matricule du Rite 4547. Son père Denniée Antoine (commissaire des guerres en 1791 avant de devenir baron d'Empire et, en 1816, intendant général de la Maison militaire du Roi) était déjà franc-maçon et A. Le Bihan l'a trouvé dans la liste des membres de la loge « La Vérité », Orient de Paris.

Napoléon a protégé les loges tout en les surveillant : Joseph Bonaparte devint Grand Maître du Grand Orient et Cambacérès contrôla le Rite écossais avec le titre de Souverain Grand Commandeur du Suprême Conseil (19). L'Empereur pensait peut-être utiliser la Maçonnerie, d'une part contre les catholiques et, d'autre part, à cause de son caractère international, pour faciliter l'établissement de son autorité en Europe (20). Aussi en 1814 le Grand Orient groupait un millier d'ateliers et on comptait environ soixante-dix loges militaires (21).

Louis XVIII n'était guère favorable à la Maçonnerie, mais celle-ci pouvait compter sur des appuis notables comme celui de Decazes, membre du Suprême Conseil du Rite Ecossais (dont il deviendra Grand Commandeur). Aussi les loges diminuent en nombre, mais ne disparaissent point. Les militaires continuent à fréquenter les ateliers et certains d'entre eux songent même à en créer de nouveaux comme nous le verrons plus loin.

(18) Pour une étude générale de la Franc-Maçonnerie française contemporaine, le meilleur guide demeure A. Lantoine, en particulier *Histoire de la Franc-Maçonnerie française. La Franc-Maçonnerie dans l'Etat*. Paris, 1935, pp. 187-318. Lantoine appartenait à la Grande Loge de France et il est animé d'un certain esprit de critique à l'égard du Grand Orient.

(19) Cambacérès était aussi Grand Maître Adjoint du Grand Orient, le Grand Maître titulaire, Joseph Bonaparte, n'apparaissant guère.

(20) En 1845 lorsque Soult voudra interdire l'accès des loges aux militaires (voir plus loin), la Maçonnerie rappellera ses services, affirmant dans *L'Orient, Revue universelle de la Franc-Maçonnerie* (avril 1845) que le Ministre « sait bien qu'à peine nos soldats s'établissaient-ils dans une ville soumise à nos armes, chaque régiment s'empressait de tenir loge, convoquait à ses assemblées les maçons de la localité, multipliait autant qu'il le pouvait les initiations, instituait des loges ; et, à la faveur des relations intimes qu'il liait ainsi avec les adeptes, asseyait d'une manière stable et puissante l'influence du vainqueur sur le vaincu. » L'Allemand Eckert expliquera même les victoires napoléoniennes par la « trahison des officiers allemands, sur l'ordre des chefs suprêmes de la Maçonnerie ». (A. Lantoine, op. cité, p. 221).

(21) La revue *L'Orient* (numéro d'avril 1845, p. 226) donne le nombre de 69. On trouve « près de 75 » dans C. Ledré, *La Franc-Maçonnerie*, Paris, 1956, p. 73.

Sous Charles X la Franc-Maçonnerie est de plus en plus tenue en suspicion à cause de son caractère libéral et des attaches qu'on lui suppose avec le carbonarisme. Les loges militaires tendent à disparaître [22] et, en 1829, à la veille du débarquement, sur les 445 loges que comptait encore la France, une seule subsistait dans l'armée, celle de l'« Union militaire », datant de 1825, et établie à Commercy, au septième régiment de chasseurs à cheval [23].

Le problème se ramène donc à la question suivante : le septième régiment de chasseurs a-t-il participé au débarquement de Sidi-Ferruch ? Dans l'affirmative la réunion était possible. Or d'après G. Esquer :

« La difficulté d'embarquer les chevaux et le foin nécessaire avait fait réduire la cavalerie à 500 sabres. Trois escadrons empruntés, deux au 17e, le troisième au 13e chasseurs à cheval formèrent un régiment de chasseurs d'Afrique sous les ordres du colonel Bontemps-Dubarry : ils ne jouèrent qu'un rôle effacé. » [24]..

Aucune trace par conséquent du 7e régiment de chasseurs à cheval [25].

Autre fait qui mérite de retenir l'attention. Dès le 29 juin paraissait le premier numéro de *L'Estafette d'Alger*. Consacré essentiellement au débarquement il ne comporte aucune allusion à une réunion maçonnique [26] ce qui n'étonnerait pas si le rédacteur de ce journal n'était luimême franc-maçon : il s'agit, en effet, de Jean, Toussaint

(22) Dans le registre *Loges militaires. Restauration A-Z*, nous ne trouvons mentionnées que cinq loges dont une remontait à l'Empire.

(23) J.C. Bésuchet de Saunois, *Précis historique de l'Ordre de la Franc-Maçonnerie*, Paris, 1829, vol. I, pp. 372-403. Renseignement confirmé par le registre des loges de la Restauration cité ci-dessus.

(24) *La prise d'Alger*, 1re édit. 1923, p. 243 et 2e édit. 1929, p. 241.

(25) Les archives du Ministère des Armées confirment que ce régiment ne prit aucune part à l'expédition d'Alger : il quitta Commercy pour Dôle en 1829 et cette ville pour Béziers où il resta en 1830 (renseignement fourni par le Colonel de Cossé-Brissac, chef du Service historique de l'Armée).

(26) Pas davantage que le second et dernier numéro paru le 1er juillet. Pour l'histoire de cet ancêtre de la presse algérienne : G. Esquer, *Jean, Toussaint Merle et l'« Estafette de Sidi-Ferruch »*, extrait de la Revue Africaine, nos 340-341, 3e et 4e trim. 1929, 65 p.

Merle qui avait composé plusieurs cantiques imprimés dans la *Lyre maçonnique* [27]. On peut évidemment invoquer la méfiance du pouvoir à l'égard de la Maçonnerie et la situation officielle de Merle, théoriquement du moins, « secrétaire particulier » de Bourmont. Mais l'année suivante, à une époque où la Maçonnerie était fort bien en Cour, Merle faisait paraître un ouvrage d'*Anecdotes historiques et politiques pour servir à l'histoire de la conquête d'Alger en 1830* et on n'y trouve pas davantage de relation d'une réunion maçonnique.

Il subsiste donc des doutes sérieux sur la réalité de cette réunion et c'est probablement un peu plus tard que débarquèrent sur le sol algérien les affiliés de la première loge militaire, celle de Cirnus.

2. La vie éphémère de la loge de Cirnus.

Il nous faut revenir au règne de Louis XVIII, à une époque où la Franc-Maçonnerie bénéficiant encore de certains appuis officiels, on voyait naître, de loin en loin, quelque nouvelle loge.

C'est ainsi qu'en mars 1821, onze Maçons du 10e Régiment d'Infanterie légère, en garnison à Saint-Martin (Ile de Ré) ayant décidé de constituer une loge sous le signe distinctif de *Cirnus* sollicitèrent la caution de la loge des *Amis de la Parfaite Union* de Saint-Martin et adressèrent une demande de constitutions au Grand Orient. Il s'agissait uniquement d'officiers dont les grades maçonniques allaient de celui d'Apprenti à celui de Souverain Prince Rose-Croix (18e degré) en passant par Compagnon et Maître. Satisfaction fut accordée à ces officiers et le tableau I nous donne la liste des fondateurs de Cirnus.

Celle-ci fait apparaître la prépondérance marquée de l'élément corse et cela s'explique par l'origine du 10e Régiment d'Infanterie légère. La Restauration avait constitué des Légions départementales auxquelles on renonça par

(27) J.C. Bésuchet de Saunois dans l'ouvrage cité donne la biographie des membres les plus célèbres de l'Ordre. On trouve Merle dans le vol. II, pp. 197-198.

une ordonnance du 23 octobre 1820 et ce fut la légion corse qui entra dans la composition du 10e Léger dont l'organisation eut lieu à l'île de Ré en décembre 1820 sous le commandement du vicomte Sébastiani [28].

Le nom même de Cirnus s'éclaire également : sous le ciel brumeux de l'île de Ré, ces officiers corses, ayant décidé de se constituer en loge et rêvant sans doute à la Méditerranée, choisissaient pour titre distinctif le nom antique de leur île natale [29].

Mais leur activité ne répondit pas à leurs espérances. « Par des circonstances indépendantes de leur volonté » et à la suite d'un « ordre supérieur » [30], ils ne purent guère se réunir et la loge tomba en sommeil jusqu'en novembre 1830.

Entre temps le régiment a changé souvent de garnison : Montauban, Carcassonne et Narbonne, Avignon, Perpignan, Phalsbourg, Mézières, Saint-Omer, Lille, Nantes (où il doit réprimer une émeute en relation avec la Révolution parisienne de juillet 1830), Bourbon-Vendée (La Roche-sur-Yon) et enfin La Rochelle où il se trouve quand les Franc-Maçons décident de reprendre leur activité.

Les circonstances paraissent, en effet, favorables. Des Francs-Maçons ont participé activement aux Trois Glorieuses et le Grand Orient accueille Louis-Philippe avec enthousiasme, songeant même à son fils aîné pour la Grande Maîtrise. La Fayette appartient à la Maçonnerie et les loges lui offrent une fête le 9 octobre 1830. Cet enthousiasme ne durera pas, mais, pour le moment, l'Autorité paraît regarder avec sympathie les sectateurs du Grand Architecte de l'Univers.

(28) D'après les Archives du Ministère de la Guerre (Vincennes). E. Sage (Capitaine adjudant major), *Historique du 85e Régiment d'Infanterie légère* (1690-1876), ouvrage manuscrit de 1327 p. avec index et cartes, surtout pp. 899-998.

(29) « Cyrnos vel Cyrnus est insula Corsica, ita ab antiquis appellata a Cyrno, Herculis filio » lit-on dans l'*Onomasticon* de De Vit.

(30) Ces expressions se trouvent dans le compte rendu d'une réunion de novembre 1830 et dans une lettre au Grand Orient de la même époque. Elles semblent prouver que l'autorité militaire était alors hostile aux assemblées maçonniques.

Tableau I. — *Les fondateurs de Cirnus.*

Nom et prénoms	Lieu de naissance	Date de naissance	Grade dans l'armée	Qualité maçonnique	Dignité maçonnique
Brémond Louis Léopold ...	Dammartin	15 novembre 1777	Lieut.-colonel	S.·. P.·. R.·. ✠.·.	Vénérable
Ponte Joseph	Ajaccio	15 septembre 1767	Capitaine	S.·. P.·. R.·. ✠.·.	
Vanucci Antoine	Corte	7 octobre 1790	Lieutenant	S.·. P.·. R.·. ✠.·.	2e Surveillant
Comte de Buttafoco Louis..	Paris	25 décembre 1790	Capitaine	S.·. P.·. R.·. ✠.·.	1er Surveillant
Alessandrini Joseph	Oletta	19 janvier 1791	Capitaine	S.·. P.·. R.·. ✠.·.	Garde des sceaux et du timbre
Piétri Simon Françoise	Sartène	15 novembre 1787	Capitaine	M.·.	
Rambour Louis Gabriel ...	Besançon	5 août 1792	Lieutenant	M.·.	Secrétaire
Boulle Alexis Denyse	Amiens	18 juin 1778	Capitaine	M.·.	
De Cheverry Joseph Marie..	Wissembourg	17 février 1786	Capitaine	M.·.	Orateur
Filippi Etienne	Vivario	2 février 1788	Capitaine	Comp.·.	
Donnat Pierre	Calvi	8 octobre 1775	Capitaine	App.·.	

Le tableau est extrait du registre des *Loges militaires. Restauration A-Z.* Le document s'intitule : *Tableau des F.·. composant la ▭ de Saint Jean sous le signe distinctif de Cirnus à l'O.·. du 10e Régiment d'Infanterie légère à l'époque du 13e jour du 1er mois de l'an de la V.·. L.·. : 5821.*

Nous avons respecté l'ordre de présentation des noms et nous avons précisé la dignité maçonnique d'après le compte rendu de la réunion de fondation. Au lieu de « grade dans l'armée » l'original porte « qualité civile » par opposition évidemment à « qualité maçonnique ».

S.·. P.·. R.·. ✠.·. est mis pour « Souverain Prince Rose-Croix et M.·. pour Maître.

Le tableau original se termine à droite par une colonne dans laquelle ont signé les fondateurs de Cirnus.

Aussi en ce « dixième jour du neuvième mois de l'an de la V.'. L.'. 5830 » (31) les frères du 10e Régiment d'Infanterie légère demandent au Grand Orient de reprendre leurs travaux sous la direction du comte de Buttafoco choisi comme vénérable. Ils sont maintenant dix-neuf et l'autorisation de se réunir leur est officiellement donnée par le Lieutenant-colonel Marthe... qui appartenait lui-même à la loge (32). Les Corses sont toujours en majorité (14 sur 19), mais des premiers fondateurs de Cirnus il ne reste que Buttafoco et Vanucci (Tableau II).

3. A Alger et dans la région algéroise.

La loge de Cirnus est donc reconstituée lorsque le régiment est affecté à Alger en novembre 1831.

Quelle fut son activité sur le sol africain ? Nous connaissons la liste des Maçons en mars 1832 (Tableau III) et nous savons que Buttafoco était toujours vénérable. Mais la correspondance avec le Grand Orient nous apprend aussi que les frères rencontrent de grandes difficultés pour tenir leurs séances à tel point que pendant deux ans le Grand Orient a considéré que l'atelier n'était plus en activité. Détachés à Dély-Ibrahim (33), les officiers de Cirnus

(31) Les Francs-Maçons font commencer l'année au 1er mars et ajoutent 4.000 ans à la chronologie chrétienne (Ere Vulgaire ou E.'. V.'.) pour obtenir l'an de la Véritable Lumière (V.'. L.'.).

(32) L'autorisation se trouve dans le registre des *Loges militaires. Restauration A-Z*. On lit à la page 27 : « Je soussigné Lieutenant-Colonel commandant le 10e Régiment d'Infanterie Légère donne mon consentement à ce que MM. les Officiers du Régiment se réunissent en Loge maçonnique sous le titre de Loge de Cirnus ». Fait à La Rochelle le 10 novembre 1830 et signé Marthe.

Cette autorisation ne concerne que les officiers et la loge a ainsi le caractère d'un club bourgeois sinon aristocratique.

Suivant l'*Historique* de E. Sage, déjà signalé, Marthe n'a pris le commandement du régiment avec le grade de colonel qu'en juin 1831. Il devait donc en remplir antérieurement les fonctions.

(33) Les documents portent O.'. du camp de Dal Brahim et ils sont datés de 1834 et 1835. L'historique conservé au Ministère de la Guerre montre que le régiment a surtout séjourné dans la région algéroise : Mustapha, camp de l'Harrach, Kouba, Dély Ibrahim, Birkadem. Il a cependant participé à des expéditions sur Boufarik et sur Blida, combattu les Hadjoutes et travaillé à la construction de routes, en particulier à celles d'Alger-Douéra et de Douéra-Mahelma.

Tableau II. — *Cirnus en novembre 1830.*

Nom et Prénoms	Lieu de naissance	Date de naissance	Grade dans l'armée	Qualité maçonnique
Cte de Buttafoco Antoine, Semideo, Louis, François	Paris	25 octobre 1790	Capitaine	S.'. P.'. R.'. ✠.'.
Vanucci Antoine, Baptiste, Christophe	Corte (Corse)	20 octobre 1791	Lieutenant	S.'. P.'. R.'. ✠.'.
Van Iseghem Pierre, Jacques	Gand (Pays-Bas)	21 janvier 1788	Capitaine	E.'. S.'.
Adriani François	Corte (Corse)	18 février 1796	Lieutenant	M.'.
Matteï Louis	Oletta (Corse)	11 juin 1789	Capitaine	M.'.
De Cardo Charles, Félix	Gênes (Italie)	25 mai 1785	Capitaine	M.'.
De Cardi Pierre	Bastia (Corse)	26 novembre 1793	Sous-Lieutenant	S.'. P.'. R.'. ✠.'.
Filippi Etienne	Corte (Corse)	2 février 1787	Capitaine	M.'.
Fresse de Monval Xavier, Marie, Louis, Alexandre	Valerisolles (B.-Alpes)	21 novembre 1787	Lieutenant	Chev.'. d'O.'.
Leccia Michel	Ziccavo (Corse)	24 octobre 1780	Lieutenant	Chev.'. d'O.'.
Ornano Jean-Baptiste	Ste-Marie d'Ornano (Corse)	4 mai 1788	Sous-Lieutenant porte-drapeau	M.'.
Montera Hyacinthe	Corte (Corse)	25 février 1791	Capitaine	M.'.
Marthe Jean, Joseph	Charleville (Ardennes)	24 avril 1783	Lieut.-Colonel	M.'.
De Roccaserra Antoine, Vincent	Sartène (Corse)	11 février 1789	Lieutenant	Comp.'.
Sarra Jean, Marie	Ploërmel (Morbihan)	9 novembre 1783	Lieutenant	App.'.
Morati Louis	Morató (Corse)	15 mai 1792	Lieutenant	App.'.
Demesmay Paul, Hyacinthe	Bastia (Corse)	1er avril 1800	Sous-Lieutenant	App.'.
Peretti Joseph, Marie	Olmetto (Corse)	19 décembre 1789	Lieutenant	App.'.
Bernardi Mathieu	Loreto (Corse)	20 octobre 1786	Sous-Lieutenant	App.'.

De même origine que le précédent ce document s'intitule : *Tableau des FF.'. composant la L.'. de Saint Jean sous le titre distinctif de Cirnus à l'O.'. du 10e Régiment d'Infanterie légère le 10e jour du 9e mois de l'an de la V.'. L.'. 5830.* Nous ne connaissons pas le nom des différents dignitaires, mais nous savons que le comte de Buttafoco était vénérable.

E.'. S.'. signifie « Elu Secret » et Chev.'. d'O.'. « Chevalier d'Orient » : dans la hiérarchie simplifiée du rite français il s'agit respectivement du quatrième et du sixième degré. Le tableau original porte les signatures des membres de la loge.

Tableau III. -- *Cirnus en mars 1832.*

	Lieu de naissance	Date de naissance	Grade dans l'armée	Qualité maçonnique
Cte de Buttafoco Antoine, Semideo, Louis, François	Paris	25 octobre 1790	Capitaine	S.·. P.·. R.·. ✠.·.
De Cardi Pierre, Alexandre	Bastia	26 novembre 1793	Lieutenant	S.·. P.·. R.·. ✠.·.
Mattéï Louis	Oletta (Corse)	11 juin 1789	Capitaine	M.·.
Van Iseghem Pierre, Jacques	Gand (Belgique)	21 janvier 1790	Cap. adj.-major	M.·. E.·.
Ornano Jean-Baptiste	Ste-Marie-d'Ornano (Corse)	4 mai 1789	Cap. adj.-major	M.·.
Denobili Joseph	Ajaccio	10 décembre 1801	Sous-Lieutenant	M.·.
Louvel Pierre, Charles	Laferrière/Isle (Eure)	22 février 1786	Capitaine	M.·.
Ducouret Jean-Beptiste	St-Juvan (Hte-Vienne)	17 août 1784	Capitaine	M.·.
Labrousse Jean	Bernaa (Gironde)	26 janvier 1787	Capitaine	M.·.
Gay Jean	St-Agnan (Mayenne)	8 juillet 1787	Capitaine	M.·.
Montera Hyacinthe	Corte (Corse)	27 février 1791	Capitaine	M.·.
Roccasserra Antoine, Vincent	Sartène (Corse)	11 février 1789	Capitaine	M.·.
Petit Pierre, Ursin	Hérisson (Allier)	24 février 1798	Lieutenant	M.·.
Dembowsky Alphonse	Au Cap (Ile St-Domingue)	24 juillet 1804	Lieutenant	M.·.
Legnalès Adolphe	Poubezre (Côt.-du-Nord)	31 mai 1800	Lieutenant	M.·.
Colonna Jean-Baptiste	Montemaggiore (Corse)	6 juin 1792	Lieutenant	M.·.
Demesmay Paul	Bastia	1er avril 1800	Lieutenant	M.·.
Latour Nicolas	St-Jean-de-Colle (Dord.)	23 septembre 1805	Lieutenant	M.·.
Girard Jacques	Longnes (S.-et-Oise)	1er décembre 1887	Lieutenant	M.·.
Bernardi Mathieu	Loreto (Corse)	24 octobre 1786	Sous-Lieutenant	M.·.
Casabianca Ange	Casabianca (Corse)	8 septembre 1785	Sous-Lieutenant	M.·.
Lagier Antoine, Bernard	Vivier (Ardèche)	25 janvier 1797	Sous-Lieutenant	M.·.
Cor Jean, Louis	Paris	10 octobre 1799	Chef de musique	M.·.
Riche Gérard, Jacques, Philippe	Lagray (Hte-Garonne)	1er mai 1798	Négociant à Alger	A.·.
Péretti Joseph, Marie	Olmeto (Corse)	19 décembre 1789	Capitaine	A.·.
Bonniot Léon	Angoulême (Charente)	4 juillet 1800	Capitaine	A.·.
Tomasi Paul, Antoine	Occagnairo (Corse)	novembre 1785	Capitaine	A.·.
Morati Louis	Morato (Corse)	3 décembre 1794	Lieutenant	A.·.
Mortemart Marc	Calvi (Corse)	11 décembre 1800	Lieutenant	A.·.
Agostini Paul, François	Petricaggio (Corse)	15 août 1787	Lieutenant	A.·.
Papadacci Nicolas	Ajaccio	15 janvier 1796	Sous-Lieutenant	A.·.
Montéra Léonard	Corte (Corse)	10 janvier 1807	Sous-Lieutenant	A.·.

Il s'agit du tableau officiel daté du 31e jour du 1er mois de l'an de la V.·. L.·. 5832. On remarquera la présence insolite d'un négociant (qui n'est pas Corse) dans cette liste d'officiers en majeure partie corse. On notera aussi que le Colonel Marthe, qui est Maçon et figurait dans la loge comme lieutenant-colonel, n'est pas mentionné dans ce tableau, peut-être par crainte d'amoindrir son prestige de chef de corps en se trouvant dans une situation subalterne par rapport à certains de ses subordonnés de qualité maçonnique supérieure.

Dans ce tableau et les deux précédents nous avons respecté l'orthographe des noms et les renseignements relatifs à la naissance malgré certaines discordances. A.·. est mis évidemment pour Apprenti et M.·. E.·. se traduit Maître Elu (4e degré du rite français).

se voient, en effet, « contraints d'être quasi en sommeil » et s'ils adressent leur « don gratuit » chaque année, ils ne peuvent même pas, conformément aux statuts, envoyer le tableau des membres de la loge, le certificat d'élection et la déclaration du vénérable. Aussi aspirent-ils à « quitter le ciel brûlant de l'Afrique » afin de « faire des progrès dans l'art royal de la M∴ et donner au Chef de l'Ordre des preuves non équivoques de leur zèle, de leur persévérance et de leur affection » (34).

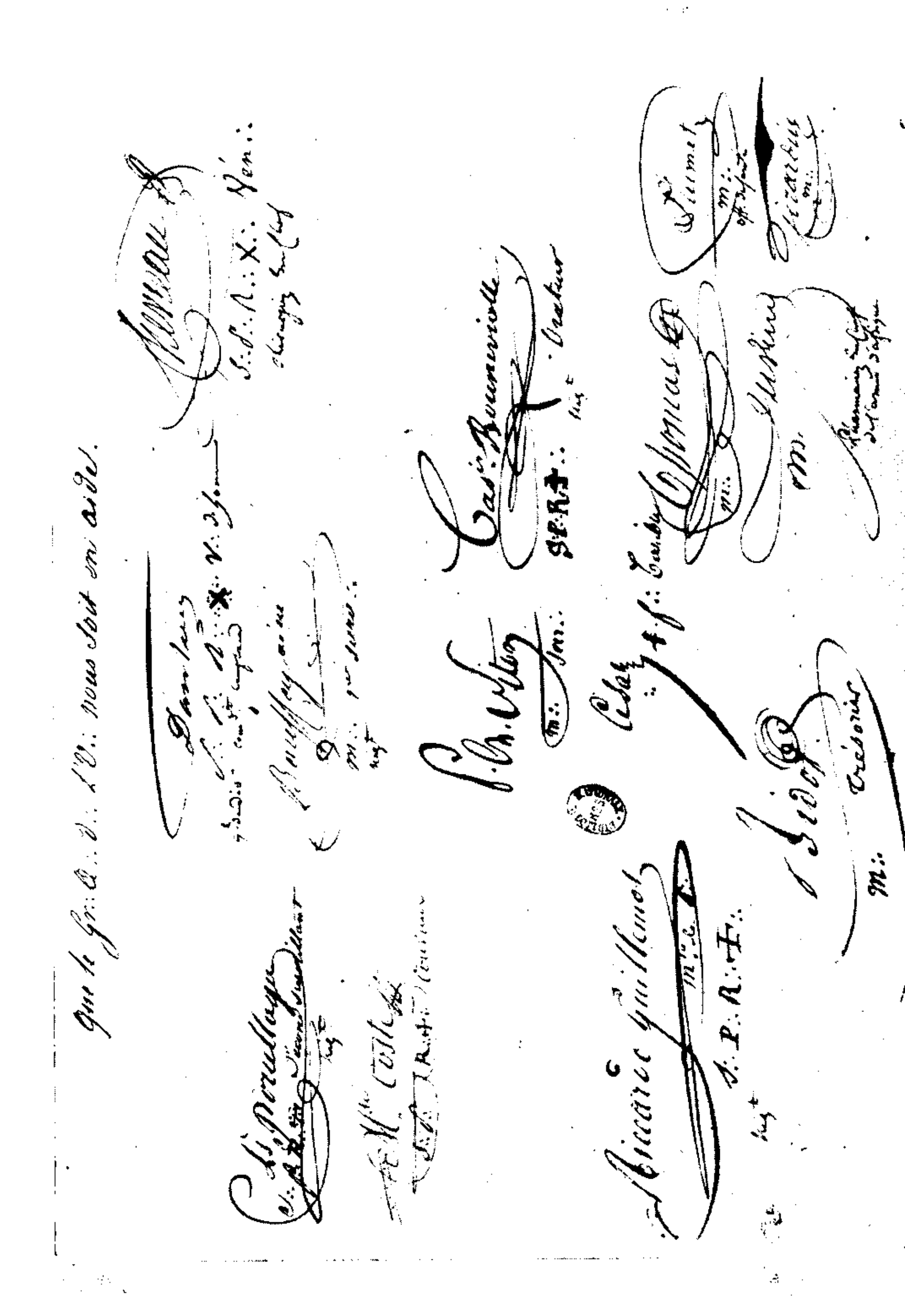
Satisfaction leur sera accordée seulement au début de 1836. Ils quitteront alors l'Afrique et après un voyage mouvementé pour certains d'entre eux (35), toujours sous le commandement du Colonel Marthe, ils reprendront en France la vie de garnison : Nîmes, Perpignan, Toulouse, Montauban... (36). Et fait remarquable : les Maçons de Cirnus paraissent avoir quitté l'Afrique sans se douter que depuis près de quatre ans d'autres militaires avaient fondé une loge très active qui aurait pu les accueillir pendant leurs séjours à Alger (37).

(34) Lettre datée du 2 juin 1834 et signée par le secrétaire Demesmay.

(35) La gabarre *Le Rhône* qui avait embarqué huit compagnies fit naufrage le 12 janvier et échoua sur la côte entre Agde et Cette. Les soldats purent se sauver, mais perdirent tous leurs biens.

(36) Le dernier document relatif à Cirnus est un tableau des membres de décembre 1839 ; le vénérable est alors De Cardi. On peut penser que la loge a ensuite disparu.

(37) On peut aussi penser que, connaissant l'existence de Bélisaire les officiers de Cirnus se sont abstenus de fréquenter cette loge : rivalités entre militaires appartenant à des corps différents ou désir de certains de demeurer à l'écart des civils qui jouèrent assez vite un rôle notable à Bélisaire.



Les Fondateurs de Bélisaire.

Ces signatures se trouvent à la fin du document qui relate la fondation de Bélisaire au cours de la réunion du 16 février 1832 (16e jour du 12e mois de l'An de la V∴ L∴ 5831).

III

LA FONDATION DE BELISAIRE

1. Les origines.

Le 16 février 1832 quatorze francs-maçons affiliés à diverses loges métropolitaines (voir Tableau IV) se réunissaient à Alger (38) pour constituer un nouvel atelier dans l'obédience du Grand Orient. Avant de désigner les dignitaires en exercice de la future loge, l'assemblée décernait le titre de vénérable d'honneur à perpétuité au frère Danlion à cause des « soins qu'il avait pris pour obtenir sa permission d'installation ». C'est donc sous l'égide d'un officier général que naissait la première loge maçonnique fondée en terre d'Afrique (39) et on ne s'étonnera pas de lui voir adopter le nom du général byzantin Bélisaire auquel on attribuait toutes les vertus (40).

Il est intéressant d'analyser la liste des frères fondateurs. Deux personnalités retiennent surtout l'attention : Danlion et Chevreau.

---

(38) Le lieu exact n'est pas précisé dans le compte rendu où l'on trouve seulement la formule traditionnelle : « un lieu où règnent le silence, la paix et l'harmonie ».

(39) La loge de Cirnus est antérieure, mais d'origine métropolitaine.

(40) Le compte rendu de la réunion ne donne pas les raisons qui ont fait prévaloir ce choix, mais un discours prononcé le 7 novembre 1849 par le frère Victor Bérard, Chevalier Rose-Croix, nous renseigne éloquemment. Faisant le portrait du héros, l'orateur parle de « sa véritable modération, sa piété sincère, sa fermeté réelle, la noblesse positive de son âme ! son amour de l'art qui nous a conservé les monuments de l'antiquité ; son instinct civilisateur dont le temps a gardé les traces ; son humanité célèbre ; son éclatante bravoure » (à propos de laquelle on évoque le « F.·. Murat, cet Achille de l'empire français, que nous revendiquons comme nôtre »). A peine un léger reproche : il fut faible à l'égard de son épouse, « la belle Antonina qui eut toutes les vertus de notre sexe. au prix de toutes celles du sien ». Le nom même de Bélisaire (qui viendrait de *Balizein*, le lanceur de dards) retient l'attention du frère Bérard : c'est le symbole de l'astre qui lance sur notre globe des traits d'or et de feu... Ce discours fut imprimé, avec le tableau des membres de la loge en 1850, par le frère Bastide, en une brochure de 40 pages in-8°. A noter que dès 1833, on trouvait à Alger une rue Bélisaire.

Tableau IV. — *Les fondateurs de Bélisaire*

Nom et prénoms	Lieu de naissance	Date de naissance	Qualité	Grade maçonnique	Loges où les Frères ont été reçus	Dignité maçonnique
Danlion Jean-Baptiste	Metz (Moselle)	25 sept. 1771	Maréchal de camp	S∴ P∴ R∴ ✠∴	Loge de Florence (Italie)	Vénérable d'honneur à perpétuité
Chevreau Casimir, Luc ...	Tours (Indr.-et-L.)	1er oct. 1776	Chirur. en chef de l'Armée d'Afrique	S∴ P∴ R∴ ✠∴	Loge militaire du 50e Régiment.	Vénérable en exercice
Bouffey Amable	Argentan (Orne)	9 juin 1777	Négociant	M∴	Triomphe d'Henri IV (Dreux).	Premier surveillant
Porcellaga Louis	Marseille	12 déc. 1792	Négociant	S∴ P∴ R∴ ✠∴	Aimable Sagesse, Orient de Marseille.	Deuxième surveillant
Bouneviallc Casimir	Marseille	4 mars 1799	Négociant	S∴ P∴ R∴ ✠∴	Loge française de St-Louis, Orient de Marseille.	Orateur
Viton Pierre	Dôle (Jura)	22 nov. 1805	Chirur. aide-maj.	M∴	Constante amitié, Orient de Besançon.	Secrétaire
Leydenne						Premier Expert
Didot Marie, Alexandre ...	Paris	9 mai 1784	Agent comptable	M∴	Amis de la Paix, Orient de Paris.	Trésorier
Ricardot-Guillemot	Lezoux (P.-de-D.)	18 avril 1775	Négociant	S∴ P∴ R∴ ✠∴	Chapitre de la Candeur, Vallée de Lyon.	Grand maître des cérémonies
Coste Moïse	Marseille	5 sept. 1777	Interprète	S∴ P∴ R∴ ✠∴	Amis fidèles de Saint Napoléon, Orient de Marseille.	Frère couvreur
César Charles, Jean-Baptiste	Varsovie	3 sept. 1785	Lieutenant	S∴ P∴ R∴ ✠∴	Amis de Vesta, Orient de Paris.	Frère terrible
Girardin François, Nicolas	St-Julin (Vosges)	15 mars 1792	Chirurgien major	M∴	Amis de la Bienfaisance, Orient de Lunéville.	Frère
Simonin	Lyon		Offic. d'administr.	M∴	Amis de la Vérité, Orient de Paris.	Frère
Willemin Eugène	Neufchâtel (Suisse)	15 mars 1806	Négociant	M∴	Elèves de Minerve, Orient de Marseille.	Frère
Juving			Pharm. en chef de l'Armée d'Afrique			Frère

Le tableau officiel des frères fondateurs daté du 5 novembre 1832 ne donne que 13 noms y compris le Maréchal de camp Danlion, mais le procès-verbal de la réunion de fondation du 16 février 1832 énumère 14 présents (auxquels il faut ajouter Danlion) qui ont d'ailleurs apposé leur signature. Sur ce tableau adressé au Grand Orient ont été omis (pour cause de départ ?) les frères Juving et Leydenne ; ce dernier avait été désigné comme Premier Expert à l'assemblée de fondation. L'office de Frère terrible disparut vers le milieu du XIXe siècle, partagé entre un Maître des cérémonies ou un Expert et le Frère couvreur. Celui-ci est chargé de couvrir le temple c'est-à-dire d'en cacher les travaux aux yeux des profanes, en se tenant notamment près de la porte qu'il n'ouvre que sur l'ordre du second surveillant.

La carrière militaire de *Jean-Baptiste Danlion* nous est très bien connue par son dossier du Ministère de la Guerre (41).

Nè à Metz en 1771, il commence comme simple soldat au 2e Régiment de Dragons en 1789. Il combat les insurgés de Nancy en 1790, fait partie de l'armée de la Moselle en 1792, de l'armée de l'Ouest en 1793-1799, passe ensuite à l'armée d'Italie pour revenir bientôt dans l'Ouest. De 1802 à 1804 il est à Saint-Domingue où, comme chef de bataillon, il se distingue notamment à la reprise du Fort-Dauphin. Il servira par la suite à l'armée de Naples et en 1813, comme colonel, dans la Grande Armée (42). Maintenu en service par la Restauration, il semble avoir voulu ménager l'avenir pendant les Cent Jours, n'exécutant pas ou exécutant mal les ordres du général Lamarque (43). Plus tard il sera cependant accusé d'avoir été « grand fusilleur d'émigrés » et « jacobin forcené en 1793 » (44). Il semble qu'il ait dû alors son maintien en activité à la protection du duc d'Angoulême.

Danlion poursuit une belle carrière : commandant en second de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr en 1818, maréchal de camp en 1821 et, la même année, commandant de l'Ecole militaire de La Flèche ; il est officier de

(41) Important dossier portant le n° 237 de la *Chronologie des maréchaux de France, généraux de division et généraux de brigade 1792-1880.* Toutes les pièces citées par la suite proviennent de ce dossier.

(42) Il est blessé d'un coup de feu à la poitrine devant Dessau le 26 septembre 1813. Dans une lettre au Ministre de la Guerre en 1814, Danlion fait état de cinq blessures, mais son dossier n'en mentionne qu'une seule.

(43) Qui lui aurait dit : « Monsieur le Colonel si vous eussiez marché avec votre Régiment quand vous en avez reçu l'ordre, la guerre de Vendée eût été faite quinze jours plus tôt ». (Pièce s.d. intitulée *Colonel d'Anlion* (sic) et aussi *Mémoire justificatif du Colonel Danlion, commandant la Légion du Lot,* 10 pages, signé par Danlion le 10 mai 1816).
Pour mettre en valeur son loyalisme monarchique, Danlion affirmera aussi : « Arrivé à Tours le 17 ou le 18 juillet, j'ai fait le premier arborer la cocarde blanche, je l'ai fait lorsque le drapeau de la rébellion était encore sur les édifices publics, je l'ai fait au péril de ma vie... » (Note du 12 novembre 1815 intitulée : *Conduite du Colonel Danlion pendant l'usurpation.*)

(44) Accusations portées par les députés du Lot et transmises par le duc de la Force qui commandait le département et dont le frère désirait obtenir le commandement de la Légion assumé alors par Danlion (*Ministère de la Guerre. Commission d'examen. Affaires expédiées dans la séance du 25 janvier 1816*).

la Légion d'Honneur en 1820 (45), commandeur en 1823. Nommé à l'Armée d'Afrique en septembre 1830, il appartient à l'Etat-Major général en mars 1831 et en avril il devient Commandant de la place d'Alger. Rovigo insiste pour le conserver en Afrique malgré la limite d'âge. Mis à la retraite, Danlion est encore retenu par Voirol et ne quitte l'Algérie qu'en mai 1833. Il se retire à Passy où il mourra le 29 décembre 1853, après avoir prêté serment de fidélité à Napoléon III (46).

Nous sommes moins bien renseignés sur la carrière maçonnique de Danlion. D'après le tableau de Bélisaire il aurait été initié en Italie, dans une loge de Florence. Un hasard (47) nous a fait découvrir qu'en 1802, alors qu'il était capitaine, il avait appartenu, avec le grade de Maître, à la loge « L'Union philanthropique » de Lamballe (Côtes-du-Nord). En Afrique il possédait le grade de Rose-Croix et nous savons qu'il fut nommé vénérable d'honneur à perpétuité de la loge de Bélisaire.

Il laissait l'exercice réel des fonctions à *Casimir, Luc Chevreau* qui mérite aussi de retenir l'attention (48).

Né à Tours en 1776, il commence sa carrière dans la fonction de commis aux entrées dans les hôpitaux de

(45) Il était chevalier depuis 1809. Il avait été nommé Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis le 27 juin 1814.

(46) Danlion était très bien noté par ses chefs et on lit par exemple dans un de ses rapports d'inspection : « Très instruit... sert avec activité et intelligence... bon officier... irréprochable... bonnes mœurs... ». Tel n'était pas l'avis de Pellissier de Reynaud qui, dans les *Annales Algériennes,* tome I, édition d'octobre 1854, affirme, p. 161, que le Général Danlion « était un homme très-capable (sic) de maintenir la discipline parmi ses troupes et de prendre quelques vulgaires mesures de conservation, mais il ne fallait rien lui demander de plus » et, dans une note de la même page, Pellissier de Reynaud porte même une grave accusation contre son supérieur : « Le fait suivant, écrit-il, donnera une idée assez exacte du Général Danlion. Une tribu arabe, après avoir reçu un cheikh de la main de Ben-Omar, le chassa ignominieusement et se mit en état de rébellion contre le bey. Le Général Danlion partit de Médéa avec une partie de son monde pour aller châtier cette tribu ; mais s'étant aperçu qu'elle demeurait un peu loin, et qu'il serait fatigant d'aller jusqu'à elle, il se mit à brûler les cabanes et à enlever les troupeaux d'une tribu voisine, pensant que l'effet serait le même ». Il est évidemment impossible de vérifier l'exactitude d'une telle affirmation.

(47) Une conversation avec un collègue du Lycée Charlemagne, M. Jean Maudet, qui s'intéresse aux loges de Bretagne.

(48) Au Ministère de la Guerre un dossier : *Classement général. Officiers de santé.* Carton 144.

l'Armée de l'Ouest. Il devient chirurgien après avoir été élève de l'Ecole de Santé de Paris et nous le trouvons chirurgien major en 1807. Mis en demi-solde en 1815, il reprend du service dès janvier 1816. Chirurgien en chef de l'hôpital militaire de Givet en 1822, il est nommé membre du Comité de visite des hôpitaux militaires en 1825.

Il fait partie du corps expéditionnaire d'Afrique et il s'occupe du « fameux camp de Sidi-el-Feruch où, écrit-il (49), j'ai eu la direction du plus important service de l'Armée, depuis le 27 juin... jusqu'à l'évacuation entière et la levée de ce camp, au commencement du mois d'août ». Chevreau est alors sans fonction et l'amitié de Clauzel lui vaut de se voir confier la direction de l'horticulture dans l'immense jardin dont disposait le Gouverneur (50). En 1831 il succède à Mauricheau comme Chef du service chirurgical de l'Armée et il conserve cette fonction jusqu'à sa mort survenue à Alger le 21 février 1834, après une longue maladie. Il léguait sa bibliothèque aux officiers de santé militaire de l'hôpital d'instruction d'Alger.

Chevreau devait sans doute beaucoup au baron Larey et le bruit de la retraite de celui-ci ayant couru, il lui écrivit d'Afrique : « Dieu soit loué ! Vous êtes toujours le père de la chirurgie française, et puissiez-vous ne jamais abandonner vos enfants ». Or l'ex-chirurgien en chef de la Grande Armée appartenait à la Franc-Maçonnerie et cela peut expliquer, en partie tout au moins, les liens qui l'unissaient à Chevreau. Cela peut expliquer aussi le nombre élevé d'officiers du corps de santé

(49) Citations extraites de L. Girault, *Contribution à l'étude du rôle du Service de Santé militaire*, Paris, 1937, 107 p., pp. 42-44.

(50) Sans doute aussi s'était-il livré à la colonisation et c'est probablement à lui que fait allusion Pellissier de Reynaud (op. cité, I, pp. 180-181) lorsqu'il écrit : « Il est juste de dire que, même dès le principe, quelques Européens achetèrent pour exploiter, et que, dès le printemps de 1831, ils se mirent à l'œuvre. Le docteur Chevrau (sic), excellent homme dont la colonie eut trop tôt à pleurer la perte, MM. Fangeroux frères, Roche et Colombon se livraient à des essais de culture que le succès paraissait devoir couronner... ». La tombe de Chevreau se trouve, près d'Alger, à Birmandreïs.

dénombré dans les loges et à Bélisaire en particulier où, dès la fondation, on en trouve quatre.

A côté de Danlion et de Chevreau, véritables figures de proue de la Maçonnerie africaine, on dénombre à Bélisaire, à la fondation, d'autres militaires, mais aussi, différence essentielle avec Cirnus, plusieurs *négociants*. Trois d'entre eux ont un grade notable (celui de Rose-Croix) dans la hiérarchie maçonnique et détiennent des dignités importantes dans la loge puisqu'ils sont Premier surveillant, Deuxième surveillant et Orateur. Fait remarquable aussi : sur les cinq négociants que l'on relève dans le tableau des fondateurs, deux sont nés à Marseille et un troisième, né en Suisse, a été initié à Marseille d'où il vient vraisemblablement. On songe à ce qu'écrivait Aumerat : « La prise d'Alger eut d'abord pour résultat de faire rentrer les négociants marseillais dans leurs créances et ensuite de prendre commercialement possession de l'Algérie par les succursales que, pendant les premières années de la conquête, ils établirent » (51). Si les causes économiques ne furent pas déterminantes dans l'expédition d'Alger, il est certain que le commerce, et celui de Marseille notamment, vit rapidement le profit à tirer de la conquête et, à cet égard, la collaboration des militaires et des marchands à Bélisaire est tout à fait symptomatique. Pour l'instant ces derniers n'occupent que la seconde place, mais les rôles seront bientôt intervertis.

(51) J.-F. Aumerat, *Souvenirs algériens*, Blida, 1898, 432 p.-xiii, p. 106.

Né à Marseille en 1818 et mort à Alger en 1909, Aumerat déploya une grande activité en Algérie, notamment comme journaliste. Il faut ajouter qu'il fit à la Grande Loge de France une carrière maçonnique très brillante obtenant tous les grades et finissant par siéger au Suprême Conseil.

Notons que ce rôle des commerçants marseillais francs-maçons se retrouve aussi à Oran. Il est certain que la Franc-Maçonnerie a facilité dans certains cas les échanges entre maisons de commerce d'obédience maçonnique et il n'est pas interdit à ce sujet d'établir un rapprochement avec les Rotary Clubs s'efforçant de faire régner dans le commerce et l'industrie notamment un idéal de probité, de confiance et de solidarité.

Pour les relations de Marseille et de l'Algérie dans les premières années de la conquête on se reportera à l'étude très solide de P. Guiral, *Marseille et l'Algérie 1830-1841*, Gap, 1956, 252 p.

2. L'INSTALLATION.

Le 21 mars 1832 la loge de Bélisaire demande au Grand Orient de lui accorder les constitutions indispensables à l'installation. Réunie le 20 novembre 1832, « à l'unanimité des seize boules blanches », la Chambre Symbolique accorde les constitutions en donnant à la loge l'autorisation de s'installer elle-même (52). Et c'est la mémorable cérémonie du 22 mai 1833.

La loge compte alors 46 affiliés dont 20 militaires, 9 commerçants, 7 membres des professions libérales, 4 fonctionnaires ou employés (53). Chevreau, vénérable titulaire, est Président à l'installation, assisté des deux commissaires : Descous (Premier surveillant de la loge) qualifié ici de négociant (54) et Girardin (Deuxième surveillant), docteur en médecine (55).

« Le Temple, richement décoré par les soins des commissaires intelligens et zélés, est orné des Pavillons de toutes les nations, sur lesquels brille, éclatant et radieux, le drapeau qui préside aux destinées de la France.

« Des guirlandes de fleurs et de plantes aromatiques entourent les autels et les colonnes ;

« Des inscriptions et des emblèmes analogues à la circonstance tapissent les lambris ;

(52) C'est la première mention de la Maçonnerie africaine dans les *Procès-verbaux. Ch.˙. symbolique.* Elle se trouve à la page 177 sous le n° 22872 à la date du 12 février 1833. La seule mention de *Cirnus* est à la p. 193 sous le n° 23211 et à la date du 19 mars 1833. Pour information précisons que la Chambre Symbolique était formée par la réunion des anciennes Chambres de Paris et des Provinces.

(53) Plus quatre professions diverses et deux indéterminées.

(54) Nous reviendrons plus loin sur Descous qui joua un rôle exceptionnel dans le développement de la Maçonnerie algérienne.

(55) Les autres dignitaires étaient : Lowasy, chef des Bureaux à l'Intendance civile de la Régence d'Alger (Orateur) ; Viton, chirurgien aide-major (Secrétaire général) ; Noblot, avocat (Garde des sceaux et du timbre) ; Jobert, juge (Orateur adjoint) ; Bonnet, chirurgien sous-aide-major (Secrétaire adjoint) ; de Lajariette, lieutenant au 67e de ligne, et Desmolina, négociant (Maîtres des cérémonies). On trouve dans les archives du Grand Orient le compte rendu détaillé de cette séance d'installation avec, en particulier, le texte in extenso des discours.

« Des sentances tirées des anciens philosophes semblent rendre présens parmi nous les Confusius (sic), les Platon, les Jésus, les Mac Aurel (sic), les Socrate, les Moïse.

« Dans des cassolettes d'argent, disposées sur chaque autel, brûlent des parfums délicieux.

« Le f.˙. M.˙. des Cérém.˙. fait placer les f.˙. f.˙. présens selon leurs grades et dignités.

« Un coup de Maillet parti de l'Or.˙. annonce l'ouverture des Trav.˙.

Le f.˙. Lowasy, Vén.˙. d'office, dans une courte allocution, invite les f.˙. f.˙. au silence et au recueillement et on leur rappelle le sujet grave qui les rassemble.

« Une Colonne d'harmonie composée de tous les f.˙.f.˙. artistes des régimens de la garnison, et disposée sur les galeries, autour du temple, fait entendre, en cet instant, et à différentes reprises, pendant la cérémonie, une musique mélodieuse, sur un mode grave et solennel. »

Et la cérémonie commence par l'« introduction avec les honneurs dus à leur grade M.˙. et à leur zèle » des députations et des visiteurs qui attendaient. Lorsque tous sont placés on voit apparaître « conduits sous la voûte d'acier, jusqu'à l'Or.˙. », les commissaires installateurs : Chevreau, Descous et Girardin qui remettent « entre les mains du Vén.˙. d'office les Pouvoirs et les Constitutions pour être traduits sur le Livre d'Archit.˙. ». Des serments sont prononcés et les discours débutent.

C'est d'abord Chevreau qui prend la parole en tant que Président à l'installation. Quelques lignes seulement pour apprécier sa grandiloquence :

« Enfans de Bélisaire !

« Délégué par le G.˙. Or.˙. de France pour procéder à l'installation de votre R.˙. ▭, nous devons vous annoncer qu'il a vu avec une vive satisfaction le zèle des dignes F.˙. M.˙. qui, se trouvant réunis sur le sol africain, ont conçu le projet philanthropique d'y répandre la V.˙. L.˙. par l'établissement d'un Att.˙. régulier (56).

(56) Les abréviations de ce paragraphe signifient successivement : Grand Orient, Respectable loge, Francs-Maçons, Véritable Lumière, Atelier.

« Gloire à vous, honorables f.·. f.·. qui avez, les premiers, répandu le soufle (sic) maçonique (sic) sur une terre couverte jusqu'ici des plus épaisses ténèbres, mais qui contient des germes précieux que vous êtes appelés à féconder ! Gloire à vous qui ferez succéder à l'ignorance et l'esclavage l'éclat de la philosophie et les douceurs de la liberté.

« Puisse l'esprit de lumière seconder vos efforts généreux ! Qu'il vous pénètre, qu'il extirpe chez vous jusqu'aux traces des passions du monde vulgaire, et consolide votre marche dans le sentier des Vertus M.·. destinées à semer de fleurs le cours de votre vie... »

Ce discours ayant été « accueilli par les marques d'une satisfaction générale et salué par les batteries M.·.,

« Le Président fait mettre debout à l'ordre et le glaive en main et prononce l'installation en ces termes :

« A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L'U.·. (57), au nom du G.·. O.·. de F.·., en vertu des pouvoirs à nous délégués, nous installons à perpétuité à l'O.·. d'Alger une ▭ au rite français, sous le titre distinctif de Bélisaire.

« La ▭ de Bélisaire, O.·. d'Alger, est installée. »

La chaine d'union est formée, le mot de semestre circule, le serment d'usage est prononcé et, les commissaires ayant remis les maillets aux « trois premières Lumières », la cérémonie se poursuit sous une autre forme, l'atelier nouvellement installé commençant ses travaux.

Dans le plus mauvais style du XVIIIe siècle, mêlant l'emphase à la sensiblerie, affectionnant les grandes périodes émaillées à l'occasion de citations latines, les orateurs célèbrent tour à tour les vertus de la franc-maçonnerie.

C'est le frère Lowasy qui évoque les Français « Nouveaux Zorobabel (58), l'épée dans une main, dans l'autre la truelle », n'ayant rien de commun avec ces « fanati-

(57) A la Gloire du Grand Architecte de l'Univers : formule rituelle.

(58) Membre de la famille de David, Zorobabel aurait été le premier restaurateur de l'état juif après la captivité de Babylone.

ques » qui « la croix dans une main, dans l'autre le poignard, égorgeant à plaisir et pour une chimère, cherchaient jadis, sous le ciel d'Orient, un saint tombeau qu'ils souillèrent de luxure, de carnage et de sang !... »

C'est le frère Jobert qui « saisi d'enthousiasme pour la franche-maçonnerie » (59) s'écrie : « Je la vénère comme le Paladium de tous les droits de l'homme, je la considère comme la propagatrice d'une sainte doctrine qui tend à réunir ceux que les passions ont divisé ; à reconstituer une seule et grande famille de toutes les nations diverses répandues sur le globe et à nous ramener ainsi vers le but de notre création... »

C'est encore le frère de Lajariette qui demande la parole pour « célébrer dignement la plus belle moitié du genre humain » et émet le vœu de voir fonder à Alger une loge d'adoption (60).

Nul cependant ne peut rivaliser avec le frère Rougé. Il ne possède encore que le grade d'Apprenti et adresse une simple « Allocution aux Nouveaux Initiés », mais c'est en vers que s'exprime la muse de ce chef comptable

(59) Expression employée parfois au lieu de franc-maçonnerie. L'Académie française a condamné franche-maçonnerie (*Le Globe*, 1840, p. 404).

(60) Cette demande dut paraître assez révolutionnaire bien que les loges d'adoption aient existé dès le XVIIIe siècle. Voici ce qu'écrit à leur sujet un historien de la franc-maçonnerie : « En réalité les Loges d'Adoption du XVIIIe siècle ne sont guère que des groupes paramaçonniques constitués par des Frères réguliers pour satisfaire à peu de frais la curiosité des femmes, faire taire les calomnies et donner aux fêtes maçonniques en même temps qu'une tenue de bon ton imposée par la présence des dames, un attrait que ne pouvait avoir une réunion purement masculine. Une ou plusieurs fois par an,... Frères et Sœurs donnent une fête avec tenue d'Adoption, initiations, promotions de grades, banquet souvent suivi d'un concert, d'un bal, voire d'une représentation théâtrale. Si j'y ajoute de nombreux actes de bienfaisance, là paraît se limiter, en général, le rôle des Loges d'Adoption qui semblent n'avoir jamais été que des réunions occasionnelles ». (H. F. Marcy, *Essai sur l'origine de la Franc-Maçonnerie... Tome II. Le Monde maçonnique français et le Grand Orient au XVIIIe siècle.* Paris, 1956, pp. 133-134). Pour le XIXe siècle H. F. Marcy nous a dit ne pas avoir trouvé de loge d'adoption plus récente que celle du 8 décembre 1860 tenue par la loge « Jérusalem des Vallées Egyptiennes » de l'Orient de Paris.

et quels vers ! Parmi ces 266 alexandrins citons, un peu au hasard :

« Aux révélations de nos plus grands mystères
Nous n'admettons jamais que des cœurs volontaires ;
Aussi les souverains qui furent francs-maçons
(Tout en préconisant nos sublimes leçons)
Ne songèrent-ils point à souiller leur puissance,
En faisant des élus... par les feux ou la lance ;
Et ces mots que l'enfer osât prêter aux cieux ;
Ces mots qui de la mort, en des temps odieux,
Peuplèrent trois fois plus le ténébreux empire
Que jamais des tyrans ne le fit le délire,
Le « Forcez-les d'entrer », dogme persécuteur,
N'existe pas pour eux dans le code du cœur...

« Pourtant ce vif amour n'exclut pas la justice ;
Point d'indignes faveurs ; des cachots pour le vice,
Des cachots ! — Ah ! parfois nous avons la douleur
De condamner à mort un parjure à l'honneur ;
Non pas à cette mort que le poignard explique ;
Mais aux privations du soleil maçonnique.
Le temple se revêt des insignes du deuil
Et le banni jamais n'en doit toucher le seuil...

Et le narrateur poursuit :

« Ce discours, souvent interrompu par des applaudissements profanes que l'émotion empêchaient (sic) de comprimer, a été salué par des vivat (sic) longtemps prolongés. Le Président ramène les f.·. f.·. aux batteries M.·. et remercie le f.·. Rougé du nouveau plaisir qu'il vient de faire à l'Att.·. dont il est la gloire et l'orgueil. Nous ne pouvons donner une plus juste idée de l'admiration dont les f.·. f.·. étaient pénétrés qu'en rapportant la réflexion du f.·. Premier surveillant : « Si, réalisant les fictions du Paganisme, les immortels venaient nous visiter, le f.·. Rougé serait choisi pour être auprès d'eux notre interprète, car lui seul sait parler leur langage ».

A ce compliment le frère Rougé répond par une nouvelle poésie (de 32 vers) prononcée « d'un ton excessivement lent » et commençant par :

« Nesciat mens hominum, fati sortis qui futurae » (sic)

et, peu après, on procédait à la clôture des travaux de cette assemblée solennelle qui établissait officiellement la Respectable Loge de Bélisaire.

3. Bélisaire en 1834.

Est-ce l'influence de cette cérémonie qui détermina de nouvelles affiliations ou des initiations nombreuses ? [61] Est-ce l'arrivée d'un contingent notable de Francs-Maçons à l'Orient d'Alger ? Toujours est-il que l'atelier qui comptait 46 frères en 1833 en avait 73 en 1834, se stabilisant ensuite pour plusieurs années autour de ce nombre. C'est pourquoi il paraît judicieux d'étudier la composition de Bélisaire à ce moment plutôt qu'en 1833 (Tableau V).

La structure sociale de la loge est d'ailleurs sensiblement la même qu'en 1833 : les militaires comptent pour environ 45 % et les commerçants pour près de 25 % [62]. Parmi les premiers, les officiers ne constituent plus la totalité des effectifs, mais seulement les deux tiers et il ne semble pas qu'il y ait d'officier supérieur : une évolution se dessine.

En examinant les adresses des Francs-Maçons [63] on trouve évidemment les noms des rues de la vieille ville (aujourd'hui en partie disparue) : rue de la Porte Neuve, rue des Consuls, rue de la Giraffe (sic), rue Doria, impasse des Gétules, rue Bosa, rue Jean Bart, rue de la Marine, rue du Vinaigre, rue de la Flèche, rue de la Charte, rue Boutin, place du Gouvernement, rue Bab-el-Oued, rue Bélisaire... Mais tous les Maçons n'étaient pas Algérois. Certains frères demeuraient assez loin : au Jardin du Dey ou à Mustapha Pacha ; on en trouve aussi un à Douéra

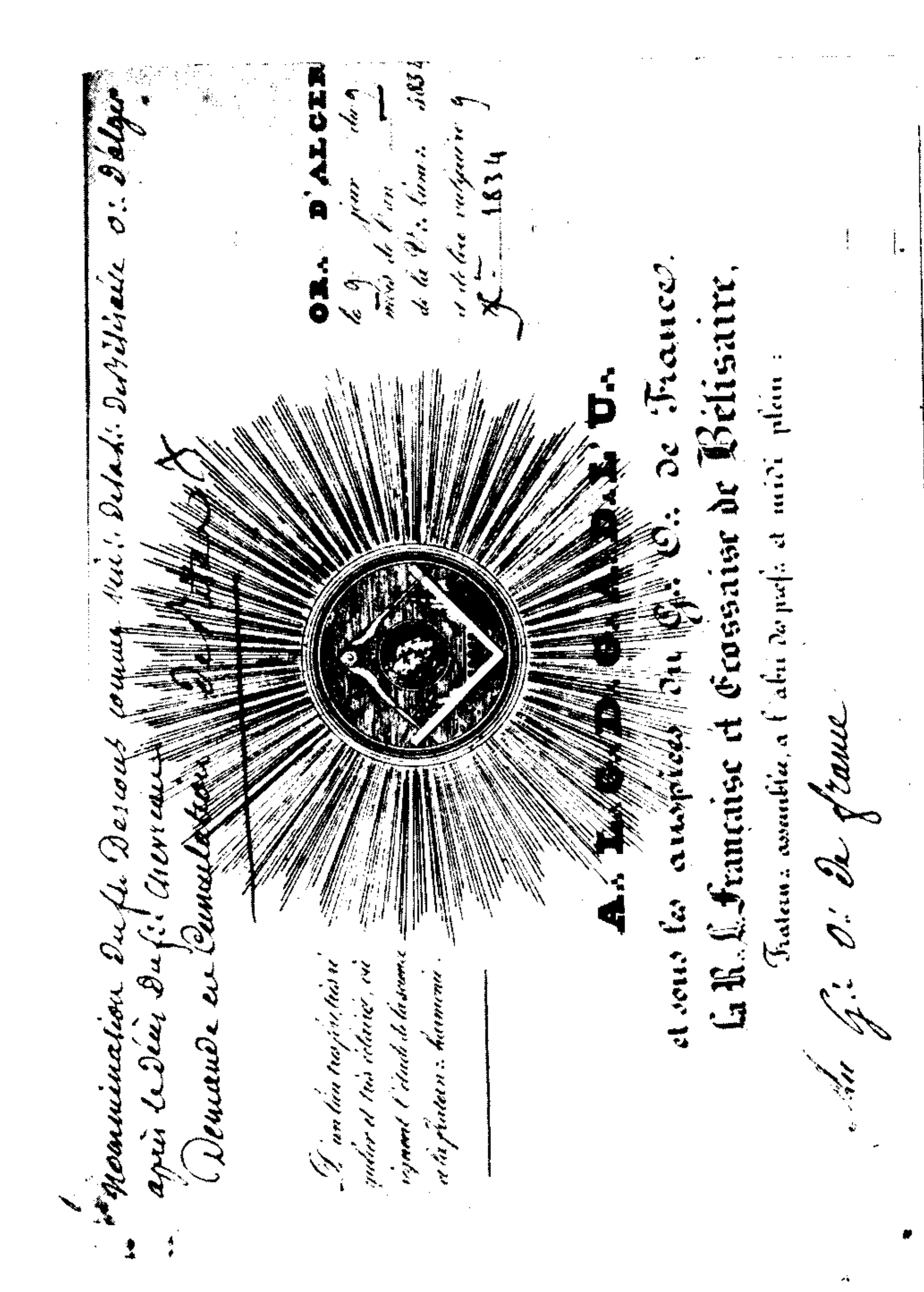
(61) Pour ces dernières il faut noter que l'on compte 16 nouveaux apprentis dans le tableau de 1834.

(62) Pour 73 membres on dénombre : 32 militaires ou employés militaires, 17 commerçants, 9 fonctionnaires et employés, 8 représentants des professions libérales, 6 professions diverses et une indéterminée. Conformément au tableau Descous est décompté avec les négociants, mais dans une lettre du 7 février 1845 adressée au Grand Orient il fera rectifier l'Annuaire maçonnique, demandant qu'à la qualité erronée de négociant on substitue celle de Capitaine du Corps Royal d'Etat Major en retraite (voir plus loin la vie de Descous).

(63) Elles ne sont pas reproduites dans le Tableau V. L'original comportait aussi une double colonne pour les signatures *manu propria*.

et un autre à Dely-Ibrahim (le maire Bertin) tandis que deux officiers sont détachés, le premier à Oran et le second à Bougie : ils contribueront au rayonnement de Bélisaire dont le prestige va rapidement s'affirmer dans la maçonnerie africaine.

(*A suivre*) X. YACONO.


OR∴ D'ALGER

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴

et sous les auspices du G∴ O∴ de France.

La R∴ L∴ Française et Écossaise de Bélisaire,

Fraternellement assemblée, à l'abri des profanes et midi plein :

Au G∴ O∴ de France

En-tête de Bélisaire en 1834

Comme l'indique, dans la partie supérieure, la surcharge à l'encre, il s'agit d'une « planche » adressée au Grand Orient, d'une part pour l'informer de la nomination du frère Descous comme vénérable après le décès du frère Chevreau ; d'autre part pour lui demander l'autorisation de cumuler les rites étant donné le grand nombre d'étrangers qui viennent visiter l'atelier.

Au centre du soleil dispensateur de lumière, l'équerre et le compas symboliques. Au-dessus de ce dernier on lit la devise : *Post tenebras Lux.* Le long des branches du compas : O.·. d'Alger, L.·. de Bélisaire. En médaillon le général Bélisaire et, sans doute, son épouse, la belle Antonina. Le pont évoque le rôle de la Franc-Maçonnerie unissant l'Afrique à l'Europe.

Tableau V. -- *Bélisaire en 1834.*

Nom et Prénoms	Lieu de naissance	Date de naissance	Qualité profane	Qualité maçonnique
Descous Jacques	St-Just (Hérault)	27 mai 1786	Négociant	Ch∴ K∴ S∴ Vénérable
Bouncvialle Casimir	Marseille	4 mars 1798	Négociant	S∴ P∴ R∴ ✠∴ 1er Surv∴
Giscard Jean, Jacques, Pascal	Toulouse	12 avril 1797	Chirurgien-Major	M∴ 2e Surv∴
Jobert Casimir	Marseille	24 octobre 1794	Avocat	M∴ Orat∴
Viton Pierre	Dôle (Jura)	22 novembre 1805	Chirg. aide-major	M∴ Secrét∴
César Charles, Jean-Baptiste	Varsovie	3 septembre 1785	Adjudant-major des vétérans	S∴ P∴ R∴ ✠∴ 1er Expert
Gassou Joseph	Paris	11 décembre 1793	Receveur de l'Enregistrement	M∴ Trésorier
Lieutaud Eugène	Brissac	21 août 1807	Commis à l'Adm. des Domaines	M∴ Hospitalier
Porcellaga Louis	Bénévent	12 décembre 1792	Négociant	S∴ P∴ R∴ ✠∴ M∴ des Cérém∴
Girot Louis	Dinan (Côtes-du-Nord)	25 décembre 1795	Négociant	M∴ M∴ des Cérém∴
Mourgues Jean-Baptiste	Marseille	4 décembre 1803	Greffier	M∴ Garde des Sceaux et Arch∴
Sarlande François	Martignac	10 septembre 1807	Propriétaire	M∴ Architecte
Demolins Claude, Lucien	La Cadière (Var)		Négociant	M∴ Expert
Rougé Eutrope	Saintes	19 septembre 1804	Chef de Comptabil. des Ponts-et-Ch.	M∴ Orat∴ Adj∴
Muller Henri	Hambourg	25 avril 1807	Serg. aux Zouaves	M∴ Secrét∴ Adj∴
Coste Moïse	Marseille	7 octobre 1778	Interprète	S∴ P∴ R∴ ✠∴
Gérardy Léon, Pascal	Paris	20 janvier 1800	Avocat	S∴ P∴ R∴ ✠∴
Hems Henry	Valsesia (Italie)	1er septembre 1777	Architecte	S∴ P∴ R∴ ✠∴
Leyden Conrad	Niederholm (Duché de Darmstadt)		Négociant	S∴ P∴ R∴ ✠∴
Marcutier Pierre, Clément	Embrun	1er janvier 1774	Négociant	S∴ P∴ R∴ ✠∴
Simonetti François	Messine	1786	Négociant	R∴ Arch∴
Destenay Louis, **Théodore**	St-Germain-en-Laye	12 Germinal an 3	Agent des Subsist. militaires	Elu
Bouffey Aimable	Argenton	9 juin 1777	Négociant	M∴
Bidot Marie, Alexandre	Paris	9 mai 1784	Subsistances milit.	M∴
Bouffey Jules	Fécamp	1804	Négociant	M∴

Tableau V. — *Bélisaire en 1834* (suite).

Nom et Prénoms	Lieu de naissance	Date de naissance	Qualité profane	Qualité maçonnique
Baïhaut Jean, Richard	Bayonne	4 avril 1807	Commis de 1re cl. aux Subsist. milit.	M.·.
Canut Médéric	Mayenne	8 février 1808	Négociant	M.·.
Campmas Auguste	Dervy (Aube)	28 Pluviose an 8	Officier au 67e de ligne	M.·.
Champneuf Théodore	Braine-sur-Allonne	28 mai 1804	Officier au 67e de ligne	M.·.
Coussaudier Edouard, Auguste	St-Aubin (Suisse)	20 février 1798	Officier payeur à la Légion étrangère	M.·.
Colomer Jean-Baptiste	Perpignan	28 mars 1805	Agent comptable	M.·.
Castelnaud François	Toulouse	22 avril 1797	Agent comptable	M.·.
Defrance Corentin	Hières (Var)	6 juillet 1807	Pharmacien	M.·.
Delenil Jean, Louis	Fuveau (B.-du-Rhône)	11 janvier 1801	Offic. aux Zouaves	M.·.
Dupont				M.·.
Fèvre Jean-Baptiste, Désiré	Troyes	20 mai 1803	Négociant	M.·.
Frémont Jean, Louis	Condé sur Ytoir	18 août 1807	Négociant	M.·.
Foucher Henry	St-Amand (Cher)	10 avril 1799	Officier à la Légion étrangère	M.·.
Fontsauvage Jean	Tours	20 janvier 1800	Sous-Lieutenant	M.·.
Guillien Paul, Ambroise	Plaisance (Italie)	Vendémiaire an 12	Subsistances milit.	M.·.
Grosrichard Etienne, Henry, Adrien.	Port-les-Ney (Jura)	4 janvier 1794	Subsistances milit.	M.·.
Lamarosse Claude	Autun	15 février 1795	Officier à la Légion étrangère	M.·.
Leclerc de la Vespillière Augustin ..	Clairmont-en-Beauvaisis	27 septembre 1812	Receveur princip. des Domaines	M.·.
De Ménerville Charles, Pison	Paris	8 avril 1808	Capit. en second à la Santé	M.·.
Maintigneux César	Lyon	27 mai 1803	Négociant	M.·.
Philippe Jean-Baptiste	Villiers Mayeux		Libraire	M.·.
Padovani Clément	Lumio (Corse)	8 janvier 1773	Architecte	S.·. P.·. R.·. ✠.·.
Pons Marius, Joseph, Julius	Roque (Var)		Pharmacien	M.·.
Rosey Armand, Gabriel	Limoutier (Orne)	18 juin 1786	Négociant	M.·.
Simonin Victor, Jules	Lyon	18 février 1801	Officier d'Admin.	M.·.
Sacerdot Lazare	Marseille	20 avril 1790	Négociant	M.·.
Thomas			Adjud. de Place	M.·.

Vaccari Dominique	Crevalcore (Etats romains)	1er mars 1804	Lithographe	M.·.
Vallat Jean, Antoine	Saint-Etienne	29 juin 1800	Négociant	M.·.
Judée Emile, Jacques	Issoudun (Indre)	14 mai 1776	Officier du train des équipages	M.·.
Kollner Maurice	St-Michel (Meuse)	29 août 1791	Subsistances milit.	M.·.
Bastide Hippolyte	Belfort	4 juillet 1814	Libraire	A.·.
Boyer Louis	Draguignan		Subsistances milit.	A.·.
Baumier Paul, Hylarion, Honoré ...	Signes (Var)	12 janvier 1796	Officier à la Légion étrangère	A.·.
Chariatte Xavier	Bellay (Suisse)	15 décembre 1797	Porte-drapeau Légion étrangère	A.·.
Allegro Louis	Biserte (Afrique)	15 octobre 1807	Offic. des Chass. d'Afrique	A.·.
Besson Antoine, Paulin	Paris	10 avril 1802	Lieut. de vaisseau	A.·.
Herbouet Paul, Désiré	Ste Ménéhould (Marne)	18 juin 1809	Subsistances milit.	A.·.
Lucher Jean	Arlong (Suisse)	20 mars 1803	Officier à la Légion étrangère	A.·.
Lodoyer Augustin	Auch (Gers)	17 septembre 1804	Propriétaire	A.·.
Rousseau Antoine, François, Napoléon	Alep (Syrie)	15 avril 1801	Interprète aux Domaines	A.·.
Roux Jean, Pierre	Dié (Drôme)	5 novembre 1801	Officier à la Légion étrangère	A.·.
Stierusward Gustave, Maurice	Engeltofta (Suède)	7 janvier 1806	Officier à la Légion étrangère	A.·.
Negrel Marc, Antoine, Fortuné	Marseille	8 mars 1802	Employé	A.·.
Feyer Nicolas	Bieberich (Suisse)	21 janvier 1793	Officier à la Légion étrangère	A.·.
Bertin Alexandre, Louis	Epernay	19 août 1800	Maire à Delhi-Ibrahim	A.·.
Lavollée Emile, Olivier, ...	Damartin (S.-et-Marne)	9 novembre 1804	Notaire	M.·.
Dumontez Alexis	Maubeuge	31 mai 1805	Officier à la Légion étrangère	A.·.

L'original est daté du 9e jour du 9e mois solaire de l'an de la Véritable Lumière 5834. Il porte la signature des principaux dignitaires et se termine par l'adresse anagrammatique de la loge : à M. Descous, négociant, pour remettre à M. Bélarise à Alger.

Nous avons respecté l'orthographe des noms de lieux. L'abréviation C.·. K.·. S.·. est celle de Chevalier Kadosch. R.·. Arch.·. signifie Royal Architecte (13e degré).

LA PRESSE ALGÉRIENNE DE 1870 à 1900

La Presse algérienne après 1830 eut des débuts modestes sous la tutelle de l'administration. Elle se révéla d'une grande vigueur pendant la courte période libérale de 1848. Le régime de contrainte imposé sous l'Empire gêna le journalisme, lui imposant prudence intermittente ou opportunisme, sans réussir à noyer l'opposition. Le grand essor vient avec les libertés républicaines.

Un graphique illustrant une histoire de la Presse algérienne présenterait, de l'aube de la III[e] République au déclin du siècle, une remarquable montée en flèche. Aux premiers mois du nouveau régime on compte 30 journaux (mars 1871). Ce chiffre se maintint à peu près les années suivantes en dépit des tracasseries de *L'Ordre Moral*. Le triomphe des libertés fut matérialisé dans le domaine de la Presse par la loi du 29 juillet 1881, déclarée applicable à l'Algérie. Avec cette nouvelle législation penchant plutôt vers l'impunité pour éviter l'arbitraire, écartant tout délit d'opinion en même temps qu'elle supprime les entraves fiscales, la progression s'accentue :

30	journaux	en 1871
38	»	en 1883
50	»	en 1886
92	»	en 1890
134	»	en 1896

Cette croissance continue ne traduit pas uniquement la vigueur d'une presse politique d'opinion. Certes, elle s'explique dans une large mesure par l'intérêt porté aux luttes électorales, les Français d'Algérie ayant retrouvé les droits politiques dont les avait privés le Second Empire,

par l'énergie d'une action entreprise pour revendiquer un contrôle des affaires algériennes — ce que l'on obtiendra par la création des Délégations Financières en 1898 —. Toutefois, d'autres faits motivent cet essor. Les années de lutte pour les conquêtes républicaines sont aussi pour l'Algérie le temps de la poussée démographique, des premières réalisations économiques, de l'éveil commercial. A travers la presse, les préoccupations suscitées par ces faits nouveaux deviennent de plus en plus sensibles, jusqu'au moment où les études techniques s'évaderont des vieux organes politiques ou des nouvelles feuilles d'information pour remplir les colonnes de publications spécialisées.

Les préoccupations politiques sont au premier plan au lendemain du 4 Septembre. La Presse pour une bonne part entretient l'effervescence qui a suivi la Révolution. Elle est entièrement républicaine. *Le Courrier de Bône* pourra dire avec raison que « le parti républicain en Algérie c'est toute l'Algérie... » (numéro du 11 février 1872). *L'Akhbar* précise : « On s'est lancé par-ci par-là des épithètes de réactionnaire et de démagogue à la tête, mais tout compte fait les différents organes de la publicité ont montré pour l'Empire une horreur égale et ils sont encore tous disposés à lutter avec la même ardeur contre le rétablissement d'une monarchie quelle qu'elle soit »... (*Akhbar*, 10 mars 1871). On distingue deux courants, l'un modéré représenté par les « anciens » *Akhbar* et *Echo d'Oran*, l'autre « social » alimenté par les nouveaux venus aux noms évocateurs. A Oran *L'Avenir*, *La Commune*, journal de Stuyck, à Constantine *Le Radical* dirigé par Chaleil qui prit la suite des *Droits de l'Homme*, à Alger *Le Colon* d'Alexandre Lambert, à Bône *Le Courrier* dirigé par Guillot. Dans bien des cas, les rédacteurs de cette presse « sociale » furent les créateurs des « Comités de défense », nés au lendemain de la Révolution dans les principaux centres de la colonie et qui agirent contre les autorités locales jugées suspectes de modérantisme. Tandis qu'à la mairie d'Alger, la remarquable personnalité de Ch. Vuillermoz impose une dictature révolutionnaire,

Alexandre Lambert aidé d'un groupe de républicains démocrates essaye de s'emparer du Palais du gouvernement. C'est son prestige de journaliste, et d'ancien proscrit de décembre, qui valut au directeur du *Colon* d'être délégué de ses concitoyens algérois à l'Assemblée Nationale de Bordeaux en février 1871. Fidèle à son passé de combattant de 1848, aux jours de Mars, le délégué d'Alger prend part à l'action de la Commune de Paris. Alexandre Lambert fut fusillé au cours de la répression. C'est un autre geste héroïque qu'avait accompli l'un des rédacteurs d'Alexandre Lambert à son dernier journal *Le Colon* : Jean Bézy, ancien Saint-Cyrien et lieutenant de zouaves, délaissa un temps le journalisme pour reprendre l'épée et combattre les Prussiens en compagnie d'autres volontaires algériens. La croix de la Légion d'Honneur récompensa sa brillante conduite à Champigny. En même temps le personnel des salles de rédaction fournit au Gouvernement une véritable pépinière de fonctionnaires d'autorité : préfets ou hauts commissaires, tel Charles du Bouzet, ancien rédacteur au *Temps* puis à *L'Indépendant de Constantine* qui fut Haut Commissaire de la République à Alger du 16 décembre 1870 au 8 février 1871, ou Alexis Lambert fondateur avec Marle de *L'Indépendant de Constantine*, successivement préfet de Bône, d'Oran en 1870, puis Haut Commissaire de la République en février 1871.

Après la victoire des « Versailleux » les vaincus ne sont nullement désavoués par la presse démocratique. Voici le commentaire du *Courrier de Bône* sur la semaine sanglante, dans son numéro du 31 mai 1871 : « ...Ce n'est pas sans une certaine émotion que nous avons suivi la résistance que les Parisiens ont opposée à un pouvoir rétrograde et à une Chambre dominée par l'esprit de réaction et les doctrines de la soutane. Paris vaincu, c'est la République ébranlée, c'est la réaction triomphante... ». *La Commune d'Oran* témoignant d'une prodigieuse vie, suit avec un intérêt constant tout aussi bien les procès des plus modestes fédérés compromis que les débats au sujet de Jourde ou Rochefort. Elle n'abandonne pas le combat pour autant et publie une intéressante rubrique intitulée « Bulletin du Mouvement ouvrier ». Le numéro du 5 octobre 1871 capte des nouvelles de tous les fronts : grève des mécaniciens de Bruxelles, agitation des carrossiers de Paris, revendications des ouvriers du bâtiment en Angleterre. Ses rédacteurs, Stuyck, Louis Asseline, Luc Desages essayent d'envisager tous les aspects du problème social, en même temps qu'ils assurent une documentation suivie sur les techniques agricoles : le 26 octobre 1871 fut publiée une étude sur les procédés de culture en terre sèche, destinée par la suite à une remarquable application dans les hautes plaines intérieures. Avec une inlassable insistance, tous les numéros de *La Commune* portent à la « une » en exergue, pendant cette fin d'année 1871, une demande de dissolution de l'Assemblée Nationale jugée réactionnaire, tandis que l'équipe des rédacteurs fait circuler des pétitions dans le même sens, en dépit d'une étroite surveillance préfectorale.

Les directives du Gouvernement réactionnaire furent en effet fermement appliquées en Algérie, jusqu'à la démission de Mac-Mahon après la crise politique du 16 Mai. Pendant cette période transitoire où l'arbitraire règne en matière de presse, en plus du cautionnement (la plupart des quotidiens payent 3.600 frs), de la juridiction des tribunaux correctionnels, entraves communes avec les journalistes métropolitains, les professions de libraires, d'imprimeurs, restèrent soumises dans la colonie à des conditions particulières. Tandis qu'en France imprimerie et librairie avaient été déclarées libres par le décret du 10 septembre 1870, n'imposant plus aux personnes désirant fonder un établissement de cette nature, d'autre formalité qu'une déclaration spéciale au Ministère de l'Intérieur, ce décret ne fut point promulgué en Algérie. Pour suppléer à l'absence de législation, une circulaire en date du 9 juillet 1872, émanant du Gouvernement Général, fut adressée aux préfets. Elle maintint dans la colonie les règles en usage antérieurement : autorisation préalable, justification par les postulants de leurs

droits civils, politiques, garantie de moralité, production d'un certificat de capacité professionnelle émanant d'au moins deux imprimeurs ou libraires établis dans le département où les postulants voulaient exercer.

Bien plus que dans la Métropole encore on essaya de faire de la surveillance du colportage une arme répressive. Par les rapports conservés aux Archives, il apparait nettement que la haute administration algérienne, au temps de l'Ordre Moral, souhaitait voir maintenir en Algérie les dispositions les plus fermes en matière de colportage « ...en raison de la composition particulièrement impressionnable de la majeure partie de la population avec sa majorité de méridionaux et d'étrangers douteux... » (1).

Les brochures socialistes ou anticléricales furent impitoyablement traquées. Editées à Bruxelles, Zürich ou Genève, elles entraient en fraude en dépit des interdictions gouvernementales qui les frappaient. Le libraire socialiste de Bruxelles Kistmaeckers réussit à faire des envois massifs — jusqu'à 700 volumes à la fois —; une « Histoire politique et parlementaire de la Commune de Paris » arriva à Alger, innocemment revêtue de couvertures aux titres anodins ou édifiants tels que « La boxe française », « Assurance sur la vie », « Manuel du bon chrétien ». Les périodes d'étroite surveillance sont à l'entour des années 1874, 1875, 1877. Elles correspondent au gouvernement de Chanzy et à la période de grand zèle de certains magistrats et préfets mis en place par le régime d'« Ordre Moral ». Un arrêté de mars 1874 proclama l'état de siège à Alger en raison des attaques, jugées injurieuses, de la presse contre la municipalité. Cette mesure provoqua une protestation des négociants de la ville, comme portant atteinte aux intérêts commerciaux. Elle n'en fut pas moins maintenue jusqu'en 1875, année de grande persécution contre les journalistes. En juin, des Ageux du *Courrier de Tlemcen* se voit traduit

(1) Archives. Paris F 80 1729 Lettre du Gouverneur Général au Ministre de l'Intérieur dans le dossier relatif au « colportage ».

en police correctionnelle pour le délit bien élastique de fausse nouvelle visant un article inséré dans le numéro du 17 juin. Ceci inspire à un de ses rédacteurs, Olivier, un article amer intitulé « De la liberté de la presse coloniale » (numéro du 2 juillet 1875). Au même moment, *L'Indépendant* de Constantine s'exprime ainsi : « ...le zèle des parquets algériens pour les procès de presse nous oblige d'ouvrir une rubrique spéciale pour les poursuites dont nos confrères sont l'objet... ». Suit la liste des poursuites avec commentaires. *La Seybouse* se plaint aussi de voir la presse désarmée. Narcisse Faucon établissant en 1889 un livre d'Or de l'Algérie (2), rappelle, dans une notice concernant Jean Bézy, l'émotion soulevée dans l'opinion par une condamnation trop sévère. Pour délit de presse, la Cour d'Alger rendit un arrêt qui valut au publiciste la radiation de la Légion d'Honneur. Protestations et pétitions restèrent vaines jusqu'à l'amnistie de 1879. Jean Bézy fut alors rétabli dans son grade sur les contrôles de la Grande Chancellerie.

Cette surveillance et ces sévérités temporaires ne constituèrent qu'une gêne morale passagère, jusqu'au triomphe des libertés républicaines consacré par la loi de 1881, pour une presse qui, par ailleurs, eut une situation matérielle de plus en plus solide du fait de son rôle dans les batailles électorales, de l'évolution vers l'information et de l'importance croissante des annonces commerciales.

Le rôle électoral de la presse algérienne apparait primordial, même pour certaines feuilles d'un caractère nouveau, nées au déclin du siècle et qui se disent « d'information » plus que d'opinion. Sans affirmation brutale sur la dépendance de la presse à l'égard de l'argent, on peut observer que de nombreux candidats à la députation ou au Sénat, inspireront ou dirigeront certains journaux et que leurs situations de grands propriétaires ou de brasseurs d'affaires leur permettront de faire des frais de propagande. D'autre part certains élus viendront du

(2) N. Faucon, *Le livre d'or de l'Algérie*. Paris, 1889.

journalisme : Mauguin, député d'Alger en 1881, sénateur en 1885, a débuté en qualité d'imprimeur à Blida en 1857, comme propriétaire rédacteur en chef du *Tell*. Marchal, créateur du *Petit Colon* en 1878, sera aussi pris par la politique. Alexis Lambert fut député de Constantine en 1876. Gaston Thomson a fait ses premières armes comme rédacteur de l'*Akhbar*. Autre point de vue, l'autorité d'un journaliste écouté acquise à une certaine candidature, équivalait à une garantie de succès : que l'on songe à l'efficacité des campagnes de Jean Bézy pour le succès d'Eugène Etienne en Oranie, notamment aux élections législatives d'août 1881. La très volumineuse correspondance d'A. de Fonvielle (3) en relations épistolaires suivies avec députés et sénateurs algériens, permet de mesurer l'influence d'un journaliste.

Il arrive que la naissance d'une nouvelle feuille soit uniquement déterminée par la tactique électorale du moment. L'histoire du *Progrès de l'Est* en 1877 est typique. Charles du Bouzet décida à cette date, pour patronner sa candidature contre Thomson qui avait un illustre défenseur : Gambetta, de créer à Constantine avec quelques amis politiques *Le Progrès de l'Est*, par une société à capital social de première émission fixé à 5.000 francs : 50 actions de 100 francs chacune portant intérêt à 5 %. Un Comité de cinq membres actionnaires contrôlait la comptabilité et la fidélité à la ligne politique, donnant avis et conseils au directeur rédacteur en chef. Il se trouva que le personnage choisi pour ces fonctions était un vieux routier qui s'était affirmé en de multiples combats depuis ses années d'apprentissage du journalisme auprès du maître Emile de Girardin : Arthur de Fonvielle déçut les actionnaires constantinois, uniquement préoccupés de bulletin de vote, par sa personnalité, son manque de souplesse. Le journal, après avoir tiré à 700 exemplaires, disparut avec les derniers échos d'une campagne électorale pimentée de couplets humoristiques et professions de foi parodiées en sabir. Instruit par cette expérience,

(3) Archives privées de la famille de Fonvielle.

Arthur de Fonvielle s'enferma dans une paisible retraite comme archiviste du département de Constantine, jusqu'au moment où il fut en mesure de faire sa rentrée dans le journalisme comme propriétaire de l'*Akhbar*, ce qui lui assura une plus grande liberté. On saisit à la lueur de ces faits ce que risque de perdre en indépendance et valeur profonde, un journalisme bridé par les exigences d'un conseil d'actionnaires-administrateurs. Constatons que vers la fin du siècle les sociétés se substituent de plus en plus aux particuliers propriétaires de leur journal.

Ces servitudes électorales faussent aussi le vocabulaire politique en même temps qu'elles risquent de gêner la personnalité du journaliste. Adoptant la terminologie de la Métropole, après l'installation définitive de la République, la presse algérienne se partage en deux camps : radicalisme, opportunisme. Pourtant, il arrive que les journaux radicaux algériens soient en opposition avec les feuilles parisiennes auxquelles ils se déclarent apparentés, notamment sur l'irritante question de l'antisémitisme. L'agitation contre les décrets de naturalisation des israélites algériens est entretenue par les feuilles radicales de la colonie, contrairement à l'opinion du *Radical* de Paris. Ceci s'explique par une question de tactique : les nouveaux citoyens israélites algériens votaient généralement pour les candidats opportunistes. Sur le point le plus débattu, jusqu'à ce que les « rattachements » de 1881 l'eussent provisoirement tranché, à propos d'autonomie et assimilation, les radicaux algériens n'eurent pas de doctrine commune, ceux ~~du~~ constantinois étant assimilateurs tandis que leurs frères d'Alger se déclaraient autonomistes.

En dépit des difficultés de classement que supposent ces servitudes on peut tenter d'esquisser un tableau de la presse algérienne avec ses divers courants d'opinion, telle qu'elle se présente après cinq années de liberté républicaine, en 1886.

En 1886 on compte dans *le département d'Alger*, 15 journaux.

L'unique conservateur, *L'Union Africaine,* paraissait à Alger trois fois par semaine et tirait à 500 exemplaires. Rédigé par Legrand, ancien directeur de *La Matraque,* à Constantine, il vivait péniblement de l'appui et des subsides des rares conservateurs et bonapartistes qui se trouvaient en Algérie. Disons qu'il se classe dans l'opposition conservatrice.

Les autres se partagent en radicaux et opportunistes, mais leurs nuances sont bien plus souvent subordonnées à des questions de personne, qu'à des rigueurs de doctrine.

A Alger même, 7 quotidiens pour 75.000 habitants.

a) *Parmi les opportunistes :*

Le vieil *Akhbar,* 47e année, journal du soir, tirait à 2.000. Son propriétaire et rédacteur en chef, Arthur de Fonvieille, soutint la politique de Ferry, le gouvernement de Tirman, se montrant hostile à toute violence antisémite. Ses annonces et son tirage lui permettaient de vivre. Il restait attaché à sa formule ancienne, assez littéraire, étoffé de nombreux articles de « Variétés », chroniques théâtrales, feuilletons choisis, comme « Les Diaboliques » de Barbey d'Aurevilly. Dans le combat électoral, l'*Akhbar* défendait Letellier. Sa diffusion était importante dans les trois départements, et assurait même quelques numéros dans les kiosques parisiens.

La Vigie, journal du soir, née en 1872, disparue, puis renaissante, prise en main par Allan, marchait à peu près dans le sillage de l'*Akhtar,* tirage 2.500.

Le Moniteur, tirage 2.000, quotidien du soir, donnait des signes d'essoufflement. Le préfet Firbach attribuait son insuccès aux faiblesses de la rédaction ; *né en 1832.*

b) *Les Radicaux* avaient comme traits communs : antisémitisme, anticléricalisme et hostilité à toute aventure coloniale. L'expansion outre-mer était condamnée par eux, non par scrupule et préoccupation de haute morale, mais uniquement parce qu'elle risquait de détourner des forces qu'ils jugeaient devoir être mieux utilisées en Algérie.

Le Radical, journal du matin, se disait le plus « avancé ». Fondé par Basset en 1882, il tirait à 3.000, mais son influence était relativement restreinte car il ne se vendait guère qu'à Alger et faubourgs immédiats. Basset fut le fidèle défenseur du vieux proscrit Lelièvre. L'équipe de ses collaborateurs s'illustrait de Claude-Georges Tillier, déporté de 1858, apparenté au pamphlétaire Clamecycois, auteur de « Mon oncle Benjamin », et de Fernand Grégoire dont l'originalité est d'avoir défendu ses idées non seulement par la plume, mais par l'épée ou le pistolet en une vingtaine de duels. *Le Radical* évoluera vers le socialisme révolutionnaire.

Le Petit Algérien, journal du matin, tirage 1.000, appartenait à Dessoliers, ancien député d'Oran, qui en était l'unique inspirateur (1878, 1re année) ; disparait le 23 juin 1887.

Le Petit Colon, journal du matin, « radical autonomiste », né en 1878, dirigé par Ch. Marchal, jeune avocat natif de Coléah, représentait en 1886 le plus fort tirage de toute l'Algérie avec 9.000 exemplaires. Ce quotidien de petit format dut son succès à son prix : 5 centimes au numéro, 20 francs par an d'abonnement, c'est-à-dire exactement la moitié du prix demandé par ses confrères, Charles Marchal fut le fondateur de la presse à un sou en Algérie. Il disait s'adresser aux humbles, travaillant tout le jour et n'ayant « ni beaucoup de temps pour lire les grandes feuilles ni beaucoup d'argent pour les acheter ». Son succès dû à son prix en fit le journal des « terriens du bled » le plus répandu à l'intérieur des trois départements. *Le Petit Colon* inaugura de véritables reportages sur les principaux centres de colonisation. Une vente facile ne conjura point certaines difficultés financières, bientôt accentuées par la réussite d'une nouvelle venue.

La Dépêche Algérienne, en un an d'existence vit son tirage monter à 5.000 par la supériorité de son service d'information et la nouveauté de sa formule. C'est le 14 juillet 1885 qu'a paru le premier numéro d'une

Dépêche Algérienne de petit format. Elle succédait à *La Solidarité* et absorba en juin 1887 le *Petit Algérien*. Ce qui assura son succès, ce fut une première page entièrement occupée par les dépêches d'un service télégraphique spécial (4), séparées en rubriques : nouvelles du matin, nouvelles du soir, faits politiques, à l'étranger. Aumerat assura la rédaction en chef de 1885 à 1892. Considérer les états de service de ce journaliste dans les diverses salles de rédaction de la colonie mène à une véritable revue rétrospective de la Presse algérienne. Débarqué en 1842, nous le trouvons successivement au *Brûlot* (1848), à *L'Atlas* (1849), *Algérie Nouvelle* (1859), *Courrier de l'Algérie, Tell, Vigie*, puis de 1881 à 1885 rédacteur en chef de *La Solidarité* sous le pseudonyme de Marteau. Ce doyen de la Presse algérienne fut le premier journaliste de la colonie à recevoir pour ses services la croix de la Légion d'Honneur le 14 juillet 1888. Au soir de sa longue vie, en 1899, il publiait encore dans le journal des *Souvenirs*. L'expérience et l'autorité d'Aumerat, la protection de Muston assurèrent à la *Dépêche* une fortune rapide et continue, son format s'amplifia tandis que son prix abaissé à 5 centimes en fit un concurrent encore bien plus redoutable. A partir de janvier 1895 elle fut imprimée selon les nouvelles techniques sur machine rotative à grande vitesse, comme les grands quotidiens de la Métropole. A la fin du siècle, la direction du journal pourra se vanter à juste titre d'avoir le plus fort tirage et la plus grosse vente d'Algérie et Tunisie (5).

En dehors de la capitale vivotent quelques journaux de faible tirage, paraissant une ou deux fois par semaine ; défenseurs d'une politique de clocher, ils font la plus grande place à la vie agricole et aux marchés. Leur influence reste tout à fait locale, à moins qu'ils ne soient l'organe d'une personnalité politique ; grâce à la toute puissance de Mauguin, *Le Tell* de Blidah, avec un tirage

(4) Une agence Havas existait à Alger depuis 1880, elle avait été créée par Muston, employé précédemment à l'agence similaire de Marseille. Muston prit une grande part à la fondation et à la vie de la *Dépêche*.

(5) Il convient en effet, à partir de 1882, de tenir compte d'une très notable diffusion des journaux algériens en Tunisie.

de 600 numéros domine nettement ses confrères : *Lanterne de Bordj-Ménaïel*, 300 ; *Réveil de Cherchell*, 200 ; *Avenir de la Mitidja* (Boufarik), 300 ; *Chélif* (Orléansville), 200 ; *Echo du Sud* de Médéah, 100.

Pour le département d'Oran : 16 feuilles ; 9 à Oran.

Le Petit Fanal, créé en 1881, arrive en tête avec un tirage de 5.500. Jean Bézy, conseiller général, en est propriétaire, directeur et rédacteur en chef. Il se classe plutôt parmi les opportunistes et défend Eugène Etienne. La valeur personnelle du journaliste, son passé, son talent de pamphlétaire lui assurent une haute autorité et font de son journal le plus important du département.

L'Echo d'Oran de Perrier résiste avec 1.000 exemplaires. Il se montre très modéré, mais assez indépendant (42e année).

Le Petit Africain, dirigé par Grammont, défend la politique d'union républicaine. (Tirage 1.800 exemplaires).

Le Courrier d'Oran, tirage 900 exemplaires, plutôt radical, défend pourtant à la fois Etienne et Jacques.

Le Franc-Parleur, tirage 1.500 exemplaires, de ligne politique assez indécise mais plutôt réactionnaire. Son rédacteur en chef Sénémaud ne craignait point quelque verdeur de langage pour impressionner ses lecteurs.

Le Publieur Oranais, tirage 800 exemplaires, surtout agricole et commercial, assez en accord avec le précédent au point de vue politique.

Charivari, tirage 1.500 exemplaires, opportuniste dévoué à Dessoliers.

Petit Informateur, tirage 750 exemplaires.

Signalons, publié à Oran, à l'usage de la colonie espagnole : *El Corréo Español*, tirage 500 exemplaires, subventionné par le consulat d'Espagne.

Dans les principales petites villes du département, quelques feuilles locales. Deux à Tlemcen : *Tafna* (de Tlemcen, tirage 400 exemplaires), *Courrier* (Tlemcen,

tirage 800 exemplaires), *Courrier de Mostaganem* (tirage 350 exemplaires), *Aïn Sefra* (tirage 200 exemplaires), *Réveil de Mascara* (tirage 450 exemplaires), *Indépendant de Mascara* (tirage 400 exemplaires), *Sud-Oranais* (Bel-Abbès, tirage 600 exemplaires).

Le département de Constantine a 20 journaux.

Deux à Constantine :

L'Indépendant, quotidien (tirage 2.500 exemplaires), républicain opportuniste, inspiré par Treille et Thomson députés, Lesueur Président du Conseil général. 26e année.

Le Républicain de Constantine, quotidien (tirage 1.200 exemplaires), radical, inspiré par Forcioli sénateur et quelques autres conseillers généraux.

Cinq à Bône :

La Démocratie Algérienne, née en 1880, quotidien (tirage 1.000 exemplaires), républicain opportuniste, inspiré par Treille et Thomson.

Seybouse (tirage 800 exemplaires), trois fois par semaine, rédigé par des anonymes (née en 1843).

Petit Bônois (tirage 1.000 exemplaires), trois fois par semaine, sous la direction politique de Fawtier.

Courrier de Bône (tirage 800 exemplaires), de même inspiration.

Gazette Algérienne, hebdomadaire (tirage 500 exemplaires), républicain opportuniste.

Quatre à Philippeville :

Zéramna, bi-hebdomadaire (tirage 980 exemplaires), républicain opportuniste, suit Thomson.

Algérien, trois fois par semaine (tirage 300 exemplaires), clérical, inspiré, dit-on, par Lavigerie.

Algérie, trois fois par semaine (tirage 850 exemplaires).

Colon, bi-hebdomadaire (tirage 400 exemplaires).

Trois à Bougie :

La Kabylie, bi-hebdomadaire (tirage 500 exemplaires), radical.

L'Avenir de Bougie, bi-hebdomadaire (tirage 250 exemplaires), républicain opportuniste.

Réveil de Kabylie, hebdomadaire (tirage 200 exemplaires).

Deux à Sétif :

Réveil, bi-hebdomadaire (tirage 500 exemplaires), républicain opportuniste.

Progrès de Sétif, bi-hebdomadaire (tirage 500 exemplaires).

A Batna :

L'Echo du Sahara, bi-hebdomadaire (tirage 500 exemplaires), républicain opportuniste.

A Guelma :

La Mahouna, hebdomadaire (tirage 130 exemplaires), républicain opportuniste.

Progrès de Guelma, hebdomadaire (tirage 150 exemplaires), républicain radical.

Petit Souk Ahras, hebdomadaire (tirage 130 exemplaires), républicain opportuniste.

Pour 1890, un annuaire de la Presse algérienne noterait 92 journaux : 52 républicains, 4 conservateurs, 36 divers.

Parmi les créations les plus intéressantes :

A Alger : *Le Patriote Algérien* (rédacteur en chef Lys du Pac, 1re année, 1888). *La Sentinelle*, boulangiste, créé en 1889, rédigé par Susini et Calmel, ce dernier assumait la présidence de la Ligue des Patriotes d'Alger. A Boufarik : *Le Petit Atlas*, bi-hebdomadaire dans sa deuxième année, axé sur les intérêts commerciaux, industriels et agricoles. *Le Petit Kabyle*, publié à Tizi-Ouzou en hebdomadaire depuis 1886.

A Constantine : *Le Clairon Boulangiste*, date de 1888, se dit organe de revendications nationales. *Le Combat*, hebdomadaire d'action socialiste est dans sa deuxième année. *Le Progrès de l'Algérie*, tri-hebdomadaire, 4e année, directeur Schwob. *La Révolution Sociale*, bi-mensuel, né

en 1888, organe des travailleurs algériens, dirigé également par Schwob.

A Bône : *L'Anticésarien,* quotidien, républicain, 2e année. *Le Bônois,* quotidien de grand format, 4e année, dirigé par Omessa, républicain radical. *Le Conservateur,* hebdomadaire, 2e année. *La Liberté de Bône,* quotidien, 2e année.

A Oran, deux nouvelles feuilles espagnoles : *La Gazetta Española,* hebdomadaire, monarchiste espagnol, 2e année. *La Joven España,* tri-hebdomadaire, dans sa 2e année, organe républicain des Espagnols d'Oranie.

Au point de vue politique, les créations se rattachent à cette date au boulangisme ou au socialisme révolutionnaire. Enregistrons le développement de la presse bônoise comme témoignage de vitalité d'une ville en pleine croissance. Bône a désormais, en 1890, 10 journaux dont 5 quotidiens, à peu près autant qu'Alger. Constatation du même ordre pour Sétif qui, entre 1886 et 1890, enregistre trois naissances : *Echo de Sétif,* bi-hebdomadaire, *Le Ralliement,* hebdomadaire, *Le Réveil de Sétif,* hebdomadaire. A partir de 1890, Bel-Abbès ajoute à son *Avenir de Bel-Abbès,* dans sa 8e année, le *Bel-Abbésien* et le *Sud-Oranais,* puis en 1895, *L'Eveil.*

En 1896, les 134 journaux existant se répartissent ainsi : 49 républicains, 85 divers, conservateurs 0.

Pour la presse politique chiffre très voisin du précédent, mais augmentation prodigieuse de ces hebdomadaires ou bi-mensuels qui ne comportent qu'un bref bulletin politique et consacrent leurs colonnes à de très précises études économiques où viticulture et agriculture ont une place de choix. Citons dans cette catégorie : à Alger, *L'Algérie Agricole,* bulletin de colonisation, le *Moniteur des Travaux d'Algérie et Tunisie* ; à Constantine paraît *Le Fellah,* bi-mensuel, dirigé par Bauguil, rédigé en chef, par Mathieu ; à Bône, *Le Chêne-Liège,* fondé avec l'appui des principaux négociants en liège de France et d'Algérie.

Ainsi les préoccupations économiques sont de plus en plus au premier plan. Quelques échos politiques passionnés ne donnent pas la résonance profonde. Lutte contre Ferry, boulangisme, antisémitisme, aigres polémiques personnelles, génératrices pourtant de procès et de très nombreux duels [6], apparaissent fugitives, superficielles, souvent illogiques. Les boulangistes eurent successivevent l'appui des Juifs, puis de leurs ennemis les radicaux ! La fièvre tombe, les querelles disparaissent, dès qu'une question vitale pour le développement de la colonie a besoin d'être examinée de près et défendue. Toutes les voix reconnaissent que l'accord est parfait et profond sur un point : la recherche des intérêts et du développement économique de l'Algérie.

A travers cette presse nouvelle de la fin du siècle, le temps des héroïques et quelque peu utopiques discussions doctrinales est passé. Les journaux au plus fort tirage mettent l'accent sur une documentation spéciale à l'usage des agriculteurs, ce qui assure leur diffusion vers « l'intérieur » et jusqu'en Tunisie. La *Dépêche* consacre à la viticulture de multiples colonnes, publie des statistiques de la répartition et de la production des plantations dans les trois provinces. Feuilletons à titre d'exemple la collection du journal pendant le printemps et l'été 1890, les informations agricoles nous paraissent d'autant plus précieuses qu'elles comportent un bulletin hebdomadaire rendant compte de la situation du vignoble dans les principaux centres viticoles de la France. Relevons dans la *Dépêche* du jeudi 11 septembre 1890 : « ...L'approche de la saison des vendanges nous fait un devoir de tenir nos viticulteurs algériens scrupuleusement au courant de la

(6) Le plus spectaculaire se déroula en avril 1890, opposant trois membres du personnel de la *Dépêche* à trois rédacteurs du *Radical.* De Jollin, Morel et Treillard rédacteurs à la *Dépêche* se battent : le premier contre Fernand Grégoire, le second contre Violard, le troisième contre Lys du Pac. C'est ce que Fr. Sarcey appela le combat des 3 Voraces et des 3 Coriaces. Appréciant les polémiques algériennes vues de la Métropole, Henri Fouquier disait : « ...M. Rochefort est sucré et M. Vallès est miel à côté de ces invectives et de ces menaces ... du duel on est passé à l'assassinat et le dernier bateau algérien nous a apporté le récit incroyable de l'agression à coups de revolver du directeur de *La Vigie* (Allan) par le directeur du *Radical* (Presseq) ». Chronique du XIXe siècle d'après l'*Akhbar* du 9 août 1884.

situation du vignoble, tant dans les différentes provinces de la France qu'à l'étranger. Nous publions aujourd'hui le relevé de cette situation au 5 septembre dernier tel que l'exposent les journaux spéciaux les plus compétents de la Métropole... ».

Les rédacteurs sont très à l'aise dans ces domaines. Ils se tenaient au courant, étant généralement conviés à constater les résultats des expériences menées au « Jardin d'Essai ». Tout succès était annoncé. Relevons dans *Le Moniteur* du 18 août 1881, une lettre de P. Tardy, ancien directeur du Jardin d'Acclimatation d'Alger. « J'ai la satisfaction de vous annoncer une bonne nouvelle, j'ai une vigne du Soudan levée... quoiqu'elle ait sept jours à peine, la plante est robuste et tout me fait espérer qu'elle vivra... que les personnes qui en ont semé ne se découragent pas. Je fonde de grandes espérances pour l'Algérie où la main-d'œuvre est rare sur l'acclimatation de ces vignes. Etant à tubercules et annuelles elles n'ont pas besoin d'être taillées, ce qui est une grande économie... ». Aux concerts de louanges et d'espoirs qui s'élèvent au sujet du vignoble algérien, quelques notes discordantes se font entendre, pour signaler les dangers d'une monoculture (*Akhbar*, 6 octobre 1890). De nombreux articles reviennent inlassablement pour stimuler l'exécution de grands travaux, l'équipement routier et ferroviaire, l'organisation du crédit, l'enseignement agricole, le reboisement. On souhaite un protectionnisme douanier favorisant les produits agricoles algériens contre leurs concurrents étrangers. Aucune forme d'enrichissement possible n'est négligée. A chaque début d'hiver, le tourisme est à l'ordre du jour et à travers la presse, on rivalise d'ingéniosité pour donner aux hivernants des distractions capables de leur faire oublier le Carnaval de Nice.

Toute réalisation tunisienne est examinée avec une ardeur sous laquelle perce une jalouse émulation, et une certaine susceptibilité. De ce fait, il arrive que même dans ce domaine le ton risque parfois de se passionner sur les divers problèmes nord-africains.

Pour faire connaître aux Musulmans toutes nouvelles utiles, le *Mobacher* continuait sa tâche. Mais son origine officielle lui nuisait quelque peu. Les journaux de Constantinople ou du Caire avaient plus de succès. Leur diffusion était surveillée, elle fut parfois suspendue.

Il y a lieu de noter quelques essais tentés pour lancer en Algérie une presse arabe, indépendante, d'information. Arthur de Fonvielle, toujours audacieux dans ses entreprises, désirait en 1877 donner un supplément en langue arabe à son journal *Le Progrès de l'Est*. Ayant convaincu ses coactionnaires, il ne lui restait plus qu'à défendre son point de vue auprès des autorités. Si le hardi journaliste s'attendait à des encouragements, il fut déçu, son initiative ayant été jugée inopportune par Chanzy [7]. Trois ans plus tard, un officier de zouaves, qui avait été attaché au Gouvernement Général créa à peu près dans le même esprit *L'Astre d'Orient*. L'intention des rédacteurs était d'ouvrir une « ...tribune libre où tous les Arabes du bassin de la Méditerranée, sans distinction de pays, pourraient engager la loyale discussion de leurs intérêts, en même temps que de Paris notre organe irait leur apporter les nouvelles qui pourraient les intéresser de Tanger à Ispahan... » [8]. Ayant des rédacteurs français et arabes, cet hebdomadaire du jeudi était imprimé et plié de telle façon, qu'il était susceptible d'être présenté sur une face entièrement comme un journal français ou sur l'autre entièrement comme un journal arabe. L'idée était ingénieuse mais elle se révéla peu commerciale et une faillite liquida cette expérience en 1883.

La réussite commerciale devient, en effet, le facteur essentiel dans la vie d'un journal. Cette nécessité a entraîné des transformations. Le mouvement de la presse à bon marché amorcé par quelques précurseurs se généralise en Algérie vers 1895, avec un léger retard sur la Métropole. Après *Le Petit Colon*, *La Dépêche* fut à 5 centimes, d'autres suivirent, entraînés par la loi de

(7) Documents d'archives privées de la famille de Fonvielle.

(6) Archives Paris F80 1729. Mémoire de G. Poydenot adressé au Ministre de l'Intérieur. Dossier de *L'Astre d'Orient*.

concurrence. Pour équilibrer le budget, le journal s'ouvre largement aux réclames et annonces commerciales. L'abaissement de prix coïncide souvent, à condition que le journal soit maître d'une bonne formule, avec une augmentation du tirage, et une diffusion plus étendue (9).

Voyons en conclusion comment se présente un grand quotidien algérien dans les dernières années du siècle. Après les ancêtres de la période héroïque, de petit format, se partageant entre les discussions doctrinales et les « variétés », voici le grand quotidien d'information. Le format est semblable à celui de notre presse contemporaine, mais il ne comporte que 4 pages. Peu d'illustrations (10), et uniquement dans certains cas d'exception : portraits d'un nouveau Président de la République, théâtres d'opérations d'une guerre lointaine... Afin de satisfaire le goût de plus en plus vif du public porté vers l'image, certains journaux font les frais d'un supplément illustré qui, pour des raisons techniques, est mis au point dans la Métropole. *L'Aurès*, journal de Batna, donne ainsi dès 1883 un supplément illustré « politique, littéraire, industriel et commercial », imprimé rue Saint-Georges à Paris. Retrouvons à travers la densité des colonnes, la bonne formule qui assura le plus grand succès à *La Dépêche Algérienne* entre 1895 et 1899. Les rédacteurs rappellent volontiers leur souci d'objectivité, ainsi s'exprime L. Morel dans un numéro du 3 janvier 1895. « ...Les lecteurs de *La Dépêche Algérienne*, journal d'information, ont trop l'habitude de choisir eux-mêmes l'opinion qui

(9) Avant 1900, les journaux de la métropole avaient une très faible clientèle en Algérie. Vu le rythme des transports ils arrivaient par paquets de 3 ou 4. Les dépêches télégraphiques, parvenues entre temps à la presse algérienne, les privaient de tout intérêt d'actualité.

(10) Il conviendrait en ce qui concerne l'illustration de mettre à part les journaux satiriques, qui se développèrent très tôt dans l'ombre de la grande presse. Diverses petites feuilles apparurent successivement reprenant souvent les mêmes titres. Il y eut un *Charivari* oranais, un *Turco* et un *Tirailleur Algérien* à Alger en 1890. Un *Charivari* bônois en 1896. Ils eurent en général une vie d'éphémère et demeurent pour nous quelque peu hermétiques en raison d'allusions constantes à l'actualité de clocher. Les caricatures d'Assus couvrant la première page du *Charivari* oranais ou du *Turco* étaient appréciées, au point de valoir à cet artiste le surnom de « Gill Algérien ».

leur plaît, pour que nous nous hasardions à presser sur leurs sentiments... ». Ne doutons pas de la sincérité de l'intention, mais constatons tout de même, que certaines poussées de fièvre pamphlétaire, nous révèlent parfois des réactions antisémites, antidreyfusardes qui démentent une telle profession de foi d'objectivité.

La première page et souvent la moitié de la seconde sont entièrement couvertes de dépêches par service télégraphique de Paris, d'Algérie et du monde entier. Comptons encore la quatrième page et la moitié de la troisième chargées de réclames et d'annonces, cette source de bénéfices étant destinée à compenser la modicité du prix de vente. Les colonnes restantes sont occupées suivant l'époque par des comptes rendus du Conseil Municipal, du Conseil Général ou des Délégations Financières, une rubrique « Au Parlement », une autre « Questions Algériennes », parfois une revue de la Presse métropolitaine exposant les opinions faisant autorité sur tel point important pour la colonie, enfin un service commercial complet : Bourse de Paris, Bourse de Marseille, Bourses américaines. Les faits divers sensationnels ne sont pas négligés. La mystérieuse affaire Chambiges (1889), drame semblable à celui de Mayerling, l'histoire de Jane Daniloff, la belle empoisonneuse d'Aïn Fezza (1890), la résistance du bandit Areski et ses compagnons dans la forêt de Yakouren (1895), furent complaisamment exposées par les « envoyés spéciaux ». Pour peu que l'actualité « donne », il ne reste guère de place au journaliste soucieux d'examiner quelque grand problème, d'élaborer librement l'article de fond. Pourtant si la place manque, si l'on sacrifie aux préoccupations utilitaires, le goût ne se perd pas, de ce que Ernest Mallebay, qui fut après Aumerat le doyen de la Presse algérienne, appelait dans ses souvenirs « ...ce fruit du journalisme à saveur étrange et amère dont on prend si bien l'habitude lorsqu'on en a tâté qu'on arrive à ne plus pouvoir s'en passer... » (11).

(11) Ernest Mallebay, *Cinquante ans de journalisme*. Alger, Fontana, 1937, 2 vol., in-16.

La voie qui s'ouvre à la presse nouvelle, la porte vers les réalisations pratiques, l'information. Ce sont ses regrets devant cette orientation différente qu'exprime en une délicieuse fantaisie l'inégalable Musette, dans *La Dépêche* du 21 février 1899. Que l'on songe à la pâture que présentait à cette date l'actualité ! En France les obsèques de Félix Faure et l'élection de Loubet, les remous de l'« Affaire » Dreyfus ; en Algérie le départ de l'idole Max Régis, son procès, le voyage de Rochefort, sa présence dans la capitale de la colonie où il fut salué par d'extraordinaires ovations, sa visite aux bureaux de *La Dépêche Algérienne*... Il ne restait plus à Musette qu'à associer ses frères de plume à ce « lamento » qui prit place dans son habituelle rubrique « Petites Gazettes ».

« ...Laissons couler le torrent de nos amertumes, il faut se taire, les circonstances ont la parole, et les événements encombrent les avenues de la publicité... nous devons attendre avec patience qu'une éclaircie se produise à la « Une » ou à la « Deux »...

« Gémissez, gémissons mes frères. Hurlez, hurlons notre douleur, fantaisistes, chroniqueurs, poétes, échotiers, nouvellistes, articliers, critiques, réclamistes, l'Information envahit nos colonnes, une crue soudaine du Rio-Câble ronge nos rubriques, noie nos signatures et submerge nos réputations. Place à l'Electricité, le Télégraphe rédige en chef et sans partage !... » (12).

G. SERS-GAL.

---

(12) *Dépêche Algérienne*, 21 février 1899.

BIBLIOGRAPHIE

I. — SOURCES MANUSCRITES

1. Archives Nationales :
   F80 1729 Presse-Algérie ; documents de 1849 à 1904.
   F95 — Dossier, colportage, imprimerie, librairie.
   F93 — Journaux, déclarations de publication.
   — Demande de subvention. *Astre d'Orient.*
   — Interdiction d'entrée et de circulation de brochures.
   — Journaux, états de publication (1878-1893).
   — Journaux politiques. Rapports des Préfets d'Algérie (1886).

2. Documents d'archives privées de la famille de Fonvielle. Correspondance et Mémoires d'Arthur de Fonvielle.

II. — DOCUMENTS IMPRIMÉS

Journaux.

Collections à la Bibliothèque Nationale d'Alger, des divers journaux cités, complétées dans certains cas par les collections de la Bibliothèque Nationale annexe de Versailles.

III. — OUVRAGES

AVENEL (Henri). — Histoire de la presse française de 1789 à nos jours. Paris, Flammarion, 1900.

Annuaire de la Presse (1890). Emile Mermet, fondateur ; Henri Avenel, directeur. Paris, Quantin.

Annuaire de la Presse française et du monde politique (1895). Directeur, Henri Avenel. Paris, Quantin.

FAUCON (Narcisse). — Le livre d'Or de l'Algérie. Paris, 1889.

MAILLEBAY (Ernest). — Cinquante ans de journalisme (2 vol. in 16). Alger, Fontana, 1937.

NOTES ET DOCUMENTS

Un témoignage littéraire méconnu sur l'*Abaritana prouincia*

On sait que, dans sa curieuse énumération des régions administratives et géographiques qui se trouvaient sous l'autorité vandale après le traité de 442, Victor de Vita (1) nous parle d'une *prouincia Abaritana* qu'il n'a pas été jusqu'à présent possible d'identifier avec certitude. Le problème a été naguère l'objet d'une mise au point aussi avisée que prudente de notre regretté collègue Christian Courtois, lequel après avoir présenté des arguments décisifs contre les hypothèses de ses devanciers (Maurétanie Tingitane selon L. Schmidt, région avoisinante d'une ville de Proconsulaire selon le Père Mesnage), propose à titre d'hypothèse plausible la région comprise « entre les Matmata et le Néfousa d'une part, et la mer de l'autre » (2). La tâche de l'historien sur ce point de géographie ancienne a été rendue d'autant plus malaisée que nulle part ailleurs n'est mentionnée cette *Abaritana prouincia.* Deux autres textes, différents d'époque et d'intérêt, présentent bien l'adjectif *abaritanus*, mais sans apporter beaucoup de lumière à celui de Victor de Vita (3).

Un examen critique auquel nous avons soumis, à fin d'édition, le texte d'un ouvrage bien connu des historiens du Bas Empire, le *Liber Promissionum et Praedictorum Dei,* improprement appelé *Liber de Promissionibus et Praedictionibus Dei,* nous met en mesure de verser aujourd'hui une nouvelle pièce à ce dossier. L'auteur du *Liber,* un prêtre d'Afrique, de Carthage plus précisément, jeté en Campanie par la persécution de Geiséric et qu'il est possible, sinon certain, d'identifier avec l'évêque Quodvultdeus (4), nous parle, à propos de la destruction des temples et du renversement des idoles, de certaine scène dont il a été le témoin : d'antiques statues étaient retirées de grottes où les avaient cachées les populations, sans doute lors de l'application des lois contre le paganisme (5). Pour ce passage, toutes les éditions du *Liber,* de Sébastien Gryphe (Lyon, 1539) à Migne (Paris, 1861), reproduisent le texte suivant (6) : Noui quoque ipse in quadam parte Mauritaniae prouinciae de spelaeis et cauernis ita antiqua producta simulacra, quae fuerant absconsa, ut omnis illa cum clericis in sacrilegio periurii ciuitas teneretur (*Liber Promissionum,* III, 45 *in* Pl. 51, col. 835). L'étude des manuscrits du *Liber* nous a permis de constater que *Mauritaniae* n'est ici qu'une de ces conjectures dont trop souvent les éditeurs de la Renaissance, peu imbus de principes scientifiques, ont affublé sans prévenir des textes qui déconcertaient leur science. En effet, les trois meilleurs témoins de notre tradition, dont un magnifique manuscrit en onciale du commencement du VIII[e] siècle, le Treuirensis 36 (T), nous restituent la leçon originale qui fournit le texte suivant : in quadam parte Abaritanae prouinciae (7).

(1) Victor Vitensis, *Hist. Pers.* (CSEL VII), I, 13, p. 7 : Disponens quoque singulas prouincias sibi Bizacenam, Abaritanam atque Getuliam et partem Numidiae reseruauit, exercitui uero Zeugitanam uel proconsularem funiculo hereditatis diuisit...

(2) Ch. Courtois, *Victor de Vita et son œuvre,* Alger, 1954, p. 35-36 et note 101. Voir aussi, du même, *Les Vandales et l'Afrique,* Paris, 1955, p. 174.

(3) Pline l'Ancien (*H. N.*, 16, 36, 172, éd. Mayhoff, III, p. 44) nous parle de l'« harundo ...piscatoria abaritana » qui était très réputé : et dans la *Notitia Prouinciarum et Ciuitatum Africae,* plus couramment appelée la *Notitia* de 484, qui prétend nous donner les noms des évêques présents à Carthage pour le colloque de 484, il est question d'un *Felix Abaritanus* si l'on s'en tient au texte du *codex Laudunensis* 113, notre seul manuscrit existant ; et il n'y a aucune raison d'en adopter un autre et de reprendre par exemple la conjecture de Ruinart *Aboritanus* comme le fait l'éditeur du Corpus de Vienne (VII, p. 117). Pour un examen critique de toutes les questions relatives à cette *Notitia,* cf. Chr. Courtois, o. c., p. 91 sqq. Du premier de ces textes, le même auteur croit pouvoir déduire que l'*Abaritana prouincia* devait être située au bord de la mer, et il rappelle que l'*arundo donax* est connu sur les côtes de Tripolitaine (*ibid.*, p. 36, note 101).

(4) Identification proposée par Schepens, *Rech. Sc. Rel.*, 10, 1919, p. 230-243 et confirmée par D. Franses, *Die Werke des hg Quodvultdeus,* München, 1920, p. 45 sqq. ; identification généralement admise depuis. Voir toutefois les réserves de Chr. Courtois, *Victor de Vita et son œuvre,* p. 60-61, n. 305. Dans notre édition-traduction du *Liber,* à paraître aux *Sources Chrétiennes,* nous reviendrons sur ce problème délicat auquel l'état actuel de nos connaissances ne permet pas d'apporter de solution absolue.

(5) Cf. *Histoire de l'Eglise,* par Fliche et Martin, t. IV, p. 15 sqq., et notamment p. 26 où le texte en question est cité. En Afrique, la proscription du paganisme, destruction ou fermeture des temples, destruction ou enlèvement des idoles, paraît avoir été effective à partir de 399, avec la mission des comtes Jovius et Gaudentius. Cf. *Liber Promissionum,* III, 41 (Pl. 51, col. 834), Augustin, C.D. XVIII, 54. Voir sur cette question P. Salama, *Les Voies romaines de l'Afrique du Nord,* p. 94-95.

(6) Il en est de même de l'édition de Bâle (1538). Son auteur, Henricus Petrus, qui reproduit le manuscrit de Trêves, n'a pas su le lire à cet endroit et il imprime imperturbablement : *Maioritanae.*

(7) Voici le détail de l'apparat critique : G (Sangallensis 185, du IX[e] siècle) donne *abaritane* ; T (décrit ci-dessus) et B (Bodleianus 184, début X[e] siècle) ont l'un et l'autre *auaritane.* La confusion de *b* et *u,* fréquente dans nos manuscrits latins, dans ceux-ci en particulier, ne fait pas difficulté. L'accord de TB avec G qui appartient à une autre famille, garantit la leçon. Deux manuscrits médiocres, P (le Vaticanus-Palatinus 237, du IX[e] siècle) et W (le Guelferbytanus 18.14 Aug. 2°, du X ou XI[e] siècle) donnent une leçon inintelligible qui est une corruption de la précédente : *ab coritane.*

Ainsi cette dénomination géographique n'est pas une fantaisie du pieux narrateur des persécutions vandales. Plus de trente ans avant lui [8], l'*Abaritana prouincia* était mentionnée par un autre Africain écrivant en Italie où cette appellation devait être généralement comprise. Ce passage permettra-t-il de reprendre sur une nouvelle base le problème délicat de l'identification ? Nous l'espérons, mais sans avoir l'intention d'aborder nous-même un travail qui excéderait nos compétences. Bornons-nous à attirer l'attention sur ce texte trop longtemps défiguré et à en souligner l'intérêt. La mention d'une *ciuitas* ne serait-elle pas de nature à confirmer l'hypothèse selon laquelle c'est une ville qui aurait donné son nom à la région périphérique [9] ? Le Christianisme paraît y avoir été d'introduction tardive et avoir rencontré en tous cas de sérieuses résistances auprès d'une population assez attachée aux cultes idolâtriques pour vouloir soustraire aux rigueurs de la loi les statues de ses divinités. Mais il est probable, en pareille matière, que seule une découverte épigraphique [10] permettra de localiser avec précision la contrée qu'en Afrique, au V[e] siècle, on appelait de ce nom d'*Abaritana*.

Cette rectification de texte, qui rend au *Liber Promissionum* le plus ancien témoignage dont nous disposons sur cette région de l'Afrique romaine, nous invite à espérer beaucoup d'un travail de révision de toute cette littérature patristique qui dort dans les compacts volumes de Migne. Trop d'auteurs réputés mineurs, trop d'ouvrages anonymes ou inauthentiques, rejetés parmi les *spuria*, attendent toujours une édition critique. Autant que la science religieuse, la science historique aura à y gagner.

René BRAUN.

(8) L'auteur du *Liber Promissionum* a écrit son ouvrage entre 445 et 455. Pour Victor de Vita, nous admettons la date de 484, établie par Chr. Courtois, *op. cit.*, p. 19.

9) C'est l'hypothèse du Père Mesnage qui s'appuyait, avec raison selon nous, sur le témoignage de la *Notitia* de 484 (texte de A).

(10) Ce dossier ne comporte malheureusement qu'une pièce, et encore entâchée de suspicion : On lirait sur une inscription trouvée à Khemissa et qui figure dans Gsell, *Insc. lat. de l'Alg.*, I, n° 3890 (= *CIL*, VIII, 17202)

ABARI//ANA

où l'on a voulu lire ABARITANA. Mais il s'agit d'une copie de Chabassière, très suspecte. M. Pierre Salama nous a fait l'amitié, dont nous tenons à le remercier ici, de reprendre la question ; nous résumons ses conclusions. La pierre, une borne milliaire, a disparu. A supposer que la restitution ABARITANA soit juste, on ne s'explique que très difficilement la présence d'un nom de province sur un milliaire, et si l'on est tenté de restituer un CIVITATE ABARITANA, c'est alors la présence du titre administratif sur la pierre qui fait difficulté. On aboutit en somme à un *non liquet* définitif.

ISLAM D'ESPAGNE

d'après un livre récent [1]

L'œuvre monumentale, malheureusement inachevée, de E. Lévi-Provençal, *Histoire de l'Espagne musulmane*, les nombreux travaux des historiens et surtout des archéologues espagnols, à la tête desquels s'inscrit L. Torres Balbás, les patientes recherches des Georges Marçais, E. Lambert, H. Terrasse et autres, nous ont révélé, depuis quelques années, l'importance et la richesse de l'Espagne musulmane. Nous savons mieux désormais quel rôle exact joua, à l'un des pôles de l'Islam, un pays où s'affrontaient, se heurtaient, puis s'interpénétraient au point de former une symbiose étrange, deux civilisations en apparence imperméables l'une à l'autre. Pays étrange en vérité où pendant tout le moyen âge, Chrétiens et Musulmans s'opposent régulièrement chaque année, les uns resserrés sur un étroit territoire sans cesse menacé, les autres répandant sur tout le reste de la péninsule, des peuplades aussi différentes que peuvent l'être les Berbères du Maghrib et les Orientaux d'origines les plus diverses, unis cependant, malgré leurs constants conflits internes, par le même lien religieux. Etranges certes ces communautés musulmanes hétéroclites que vinrent encore compliquer de nombreuses conversions locales (les *Mûwallad*), tandis que, dans un esprit de tolérance assez inattendu, le culte chrétien était pratiqué librement par les autochtones (les *Mozarabes*). L'esprit d'intolérance, le fanatisme, devait pourtant et alternativement l'emporter de part et d'autre, et c'en fut fait alors de l'Espagne musulmane, abandonnée à elle-même face au monde chrétien enfin à peu près unifié. Pourtant, le pays devait rester si profondément marqué par la présence pendant sept siècles, des Musulmans de civilisation orientale, qu'il n'est pas certain que cette empreinte ait totalement disparu de nos jours. Ne suffit-il pas de pénétrer quelques patios de belles maisons cordouanes de construction récente, pour retrouver, à peine déformés, les thèmes architecturaux ou décoratifs qui firent la gloire de l'époque califale, la plus glorieuse de l'Andalousie ?

(1) Henri Terrasse. — *Islam d'Espagne, une rencontre de l'Orient et de l'Occident*, collection « Civilisations d'hier et d'aujourd'hui », Paris, Plon, 1958, in-8° soleil, 274 pages, bibliographie, 50 illustrations hors-texte, 65 in-texte.

A travers la Renaissance chrétienne, conversion nouvelle et définitive vers le monde européen, la civilisation musulmane s'est glissée, sous-jacente, effleurant plus ou moins la surface du courant avant de s'enfoncer peu à peu vers des profondeurs d'où elle ne pourra plus désormais s'extraire, mais où elle participe sans doute encore au subconscient de la pensée espagnole.

⁂

Il appartenait à un historien de formation doublé d'un archéologue érudit de condenser en un livre éminemment clair où chaque page, chaque phrase même a sa valeur, les travaux de ces dernières années et d'en établir une sorte de bilan actuel.

L'Islam d'Espagne d'Henri Terrasse, que l'auteur a heureusement sous-titré *Une rencontre de l'Orient et de l'Occident,* n'est pourtant pas un simple abrégé savamment composé. L'auteur y apporte fréquemment ses observations personnelles, ses réflexions, ses opinions, et tire, par là même, des conclusions nouvelles pleines de sagesse et de profondeur. L'historien se transcende en philosophe, il refuse de s'en tenir à la matérialité des faits, il les analyse, les scrute, en atteint les raisons profondes qu'il livre à notre sagacité. Ainsi le problème humain reste-t-il pour lui l'essence même qu'il tente d'atteindre et de comprendre. Il entraine alors le lecteur dans ce domaine (éminemment dangereux pour tout autre que lui), de l'interprétation. Lorsqu'on connaît H. Terrasse et son œuvre, son amour profond pour cette Espagne musulmane à laquelle il a consacré tant d'années de sa vie, sa pondération naturelle qui n'exclut pas des élans d'enthousiasme, son souci scrupuleux du Vrai, on ne peut lui reprocher de nous transmettre le fond même de sa pensée, murie peu à peu au contact des choses plus encore qu'à la lecture des textes. Sans doute d'ailleurs est-ce le propre de l'archéologue de vivre l'histoire plus intensément encore que l'historien travaillant sur des textes. Comment, sur les lieux mêmes des exploits du passé, à l'ombre des murs où la pierre semble livrer ses secrets à ceux qui savent l'analyser, comment ne pas voir surgir les personnages dont la légende nous a révélé les noms et les actes ?... Le paysage même donne un sens profond au texte dont on regrette si souvent hélas ! le laconisme ; il éclaire des points obscurs, corrige des exagérations plus ou moins voulues, dissipe les fictions du merveilleux si cher aux historiens musulmans, rétablit souvent la vérité qu'aucune compilation savante ne saurait révéler. Au-delà des continents et des mers, il noue des liens de parenté dont le « témoin » du passé n'a pas eu même conscience et, partant, n'a pas aperçu au lieu et à l'époque où il écrivait.

Ainsi, ce qui était dispersé et souvent incompréhensible dans son isolement factice prend corps et devient clair replacé dans le contexte historique. L'étude patiente d'un monument ou d'un style décoratif, analyse qui prépare de grandes synthèses appuyées sur des matériaux irréfutables, s'avère aussi indispensable au savant que la confrontation des textes et leur saine interprétation. En bref, l'une ne peut se paser de l'autre. H. Terrasse l'a bien compris qui a su utiliser au maximum les données fournies par ces deux sources indispensables d'information.

⁂

L'Islam d'Espagne possède une originalité telle qu'il forme une véritable entité à l'extrémité du monde musulman. Il convenait, pour tenter de comprendre et de définir cette civilisation complexe, d'en rechercher sur place les fondements mêmes, les composants, ces contraintes extérieures auxquelles il lui fallut s'adapter. Certes, comme partout ailleurs, le combattant de la Foi trouvait, dans le pays où il pénétrait en intrus, une civilisation locale préexistante avec laquelle il lui fallait compter. Celle d'Espagne était peut-être plus caractérisée, plus franchement affirmée qu'ailleurs, c'est ce qu'a recherché tout d'abord l'auteur en analysant le rôle des Wisigoths, la « grandeur et les misères » de l'Etat fondé par eux. « Les insuffisances et parfois les insuccès de l'effort wisigothique, écrit-il, ne doivent pas faire oublier ses méritoires réussites dans l'ordre de la civilisation ». En fait, les Wisigoths semblent avoir surtout adopté d'emblée la leçon de la Chrétienté hellénistique et de Byzance, mais la leçon est comprise, phénomène capital qui échappera à tant d'autres barbares, les Vandales par exemple. Aussi, au Ve siècle, voyons-nous s'épanouir une véritable renaissance culturelle sous l'égide de l'église qui se réorganise, le courant civilisateur vient de Gaule, d'Italie et d'Afrique, il est profondément occidental bien qu'il emprunte au vieux fond oriental de Byzance. Cette renaissance a son apôtre : Saint Isidore, l'auteur des *Etymologies.* L'art religieux passe au premier plan, il n'obéit cependant pas à des règles générales. Reflet des divisions politiques, il possède ses « nuances régionales » qui s'atténuent cependant dès que le pouvoir central s'affirme avec le rayonnement de Tolède. Il tend vers l'unité au cours de la dernière période, c'est-à-dire au moment même où apparaissent en Occident, les premières vagues musulmanes. C'est aussi le moment où Byzance reprend possession de la côte Est de la péninsule ibérique. Ainsi, avant même l'arrivée des troupes arabes, l'Orient a de nouveau pénétré l'Espagne et marque son retour en diffusant l'art le plus riche et le plus fécond de l'époque, celui même qui devait imprégner profondément, en Syrie notamment, l'art musulman naissant.

Sans doute et surtout après l'arrivée en Espagne de l'Omeiyade 'Abd al-Rahmân, cet art du Moyen Orient va-t-il pénétrer largement la péninsule ibérique, il serait cependant dangereux de supposer, et encore plus de postuler, une importation en bloc. En fait, de nombreux thèmes étaient déjà connus, tels la voûte en berceau et la voûte d'arête ainsi que la coupole (au reste rudimentaire). L'art wisigothique connaissait également les nefs à colonnades et, surtout, l'arc plein cintre outrepassé, celui même qui caractérise les monuments musulmans d'Espagne par opposition à l'arc brisé outrepassé, à peu près uniquement adopté à Kairouan et dans l'Afrique du Nord. La nature du décor, ses thèmes mêmes, préparaient la voie à l'art d'importation ; sculptures champlevées à défoncement vertical, décor floral, motifs géométriques à taille en biseau, étaient courants. En bref, « sous l'égide de la monarchie wisigothique et surtout de l'église, un art fleurissait, déjà maître de ses choix et qui, par ses formes et parfois aussi par son esprit, allait survivre dans l'Espagne musulmane » et H. Terrasse précise : « Dans bon nombre de ses difficultés et dans certains de ses succès, l'Espagne du moyen âge fut, plus souvent qu'on ne l'a dit, l'héritière de l'Espagne wisigothique ».

L'arrivée des Musulmans, « l'Orient en marche », va cependant bouleverser considérablement les destinées de l'Espagne. La péninsule va se trouver complètement isolée du monde chrétien, même dans sa partie supérieure, où, aussi paradoxal que cela puisse paraître, les quelques principautés chrétiennes, sans cesse menacées dans leur existence, ne peuvent compter sur le concours de la chrétienté. Il est vrai que, de son côté, l'Islam d'Espagne restera presque toujours en marge du monde musulman et ne devra guère compter que sur ses propres forces jusqu'à l'arrivée des Almoravides. Ces conditions particulières auront, à n'en pas douter, un effet bénéfique sur la civilisation andalouse. Replié sur lui-même, l'Islam d'Espagne tirera le maximum d'un étrange conglomérat où dominera avant tout le sentiment d'une même communauté, d'une même Patrie où chacun a son rôle à jouer dans l'intérêt de tous. Tout au long de l'histoire musulmane d'Espagne, on notera avec quelle rapidité les conquérants adoptent la civilisation andalouse et avec quelle facilité ils s'y adaptent, même lorsqu'ils arrivent en réformateurs farouches du fond du Sahara (Almoravides) ou du sommet d'une montagne à demi sauvage (Almohades). La ville constitue le meilleur creuset où se fondent les âmes, où elles se polissent pour constituer l'âme commune quand bien même subsisteraient des obstacles en apparence irréductibles : race et religion, sources de conflits perpétuels.

Ce sentiment de communauté, ce repli sur soi-même de l'Islam d'Espagne n'exclut certes pas les influences extérieures,

celles de l'Orient 'abbâssite surtout. Tout ce qui vient de la lointaine Baghdad, où règne la dynastie rivale, est accueilli avec intérêt. On suivra avec ferveur les conseils du chanteur *Ziryab*, arbitre des élégances et porteur de recettes en tous genres. Sous son influence légendaire, les mœurs de Cordoue subiront de profonds changements. Néanmoins, la civilisation d'Al-Andalus restera marquée d'une originalité propre. Sur le plan religieux, elle restera à l'écart des grands mouvements théologiques et cherchera à s'en préserver par tous les moyens, même ceux d'une véritable inquisition musulmane. La poésie s'émancipera des règles sacro-saintes de la tradition, elle rejettera les vieux thèmes rebattus des poètes arabes orientaux, elle se fera plus personnelle. Mais, c'est surtout dans le domaine de l'art que se révélera un style local particulièrement original dont le type nous est donné par la grande mosquée de Cordoue, le plus impressionnant monument de l'Islam occidental. Peu à peu, cet admirable sanctuaire, unique en son genre, nous livre ses secrets. A travers une évidente unité de conception, il révèle les courants d'orientation, les tendances, les bouleversements sociaux, et constitue par là même, un des plus purs témoins de l'histoire de l'Espagne. Que ce soit dans ses diverses « ampliaciónes » de l'époque musulmane, ou dans ses adjonctions chrétiennes si choquantes à première vue, il reflète à lui seul l'âme espagnole en toute sa complexité : brutalité farouche de deux tendances qui se heurtent, contraste de deux mondes qui s'affrontent et se trouvent condamnés à vivre côte à côte, à se mêler même sans que la fusion s'opère. La chrétienté victorieuse n'a pas effacé complètement l'Islam vaincu, la croix s'est plantée au cœur du croissant, dont le souvenir subsiste.

Fondée sur les thèmes reçus de l'Orient, la grande mosquée de Cordoue diffère pourtant sensiblement des mosquées omeiyades de Syrie. Tant par des détails de son plan initial que par son décor architectural, elle porte la marque de l'Espagne. Le passé local s'exprime d'abord par la nature des matériaux de remploi : colonnes et chapiteaux antiques pris sur place, ensuite et surtout par le style des arcs bicolores en plein cintre outrepassé (thème connu des Wisigoths) et par leur disposition unique en son genre. Doublés dans le sens de la hauteur, il ne manquent pas d'évoquer quelques aqueducs antiques tel celui de Mérida. La couverture faite de toits à double pente qui recouvrent chacune des nefs, l'emploi de la tuile demi-ronde sont de bonne tradition romaine.

On trouvera ce thème aussi bien dans les édifices religieux que dans les monuments civils. Enfin, la flore si harmonieusement associée à une géométrie souple, nous offrira, surtout dans le magnifique ensemble de Médinat az-Zahra, une variété extraordinaire de combinaisons (synthèses harmonieuses de traditions

omeiyades et byzantines) qui évolue rapidement pour constituer un style local original dont l'agrandissement d'al-Hakam à la grande mosquée de Cordoue nous présente l'aboutissement logique. Le décor « *hispano-mauresque* » est né, ses origines complexes se reflètent en lui, mais elles lui confèrent une physionomie propre tout à fait nouvelle.

L'influence de l'Orient 'abbâsite se révèle pourtant constamment. Au cours des âges, elle échelonnera différents thèmes nouveaux : arc lobé, coupole à nervures importées directement, l'Egypte ni le Maghrib ne les ayant adoptées ni sans doute connues. Le courant venu d'Afrique du Nord existe cependant. L'influence de Kairouan se manifestera tant dans le décor que dans certaines formes architecturales (sans doute est-ce du cœur même du Maghrib Central que l'Andalousie importa le fameux décor de stalactites, *muqarnas*, qui devait connaître par la suite un tel succès). Cependant et à chaque fois, les thèmes empruntés ne tardent pas à se modifier, à s'enrichir considérablement, à se « naturaliser » en quelque sorte, au contact de l'art local. Il aboutira, plus tard, à des combinaisons foisonnantes, presque maladives, tels ces entrelacs lobés de la Aljaferia de Saragosse dont devaient s'inspirer les Almoravides.

⁂

Cependant, la juxtaposition de deux éléments ethniques aussi dissemblables que Musulmans et Chrétiens restés en terre d'Islam (les *Mozarabes*) devait offrir parfois d'étranges symbioses, elle eut « de curieux aspects spirituels, écrit H. Terrasse. Il y eut chez les Mozarabes des hérésies inspirées du Judaïsme, ou de l'Islamisme ; dans l'une d'elles, le Sabélianisme, se reflète la théorie musulmane de la prédestination. Certains d'entre eux faisaient circoncire leurs enfants ». Ces tendances se reflètent jusque dans l'architecture des Mozarabes. Ils s'inspirent des thèmes musulmans et, lorsqu'ils seront contraints de s'éloigner, ils importeront en Léon et en vieille Castille, voire en Haut Aragon et en Catalogne, l'art composite que nous retrouverons dans de si nombreuses églises de campagne. Pourtant, H. Terrasse nous met en garde contre l'exagération : « Si les apports musulmans dans l'art mozarabe sont indéniables, nous dit-il, ils restent limités. Il est étonnant que l'art chrétien du Nord de la péninsule, encore si pauvre, n'ait pas demandé davantage à l'art riche et en plein essor qui triomphait dans les terres musulmanes. L'art mozarabe est resté fidèle pour l'essentiel à la tradition architecturale chrétienne ».... En fait, il existait des « frontières spirituelles » à peu près imperméables.

Quoi qu'il en soit, cet art hispano-mauresque lentement élaboré devait rayonner de tout son éclat sur l'Occident musulman, et, comme le dit si bien l'auteur, « l'époque du califat est aussi le matin éclatant d'une civilisation qui allait connaître en Espagne et en Afrique, d'étranges et mouvants destins ».

⁂

En face de l'Islam triomphant, les états chrétiens jusque là inorganisés et divisés se rapprochent les uns les autres et s'organisent. Les rois de Castille et de Léon se tournent du côté de la France, la civilisation chrétienne imprègne tout le Nord de la péninsule grâce à la régularité des pèlerinages à Saint-Jacques de Compostelle. Les Clunisiens diffusent non seulement l'art de la France, mais sa culture même. « Le rite latin est adopté à l'Est comme à l'Ouest de l'Espagne chrétienne ; l'écriture wisigothique est remplacée par l'écriture française ». La volonté de reconquête s'impose, l'Occident s'ébranle. Ce mouvement correspond à peu près à une période d'anarchie en terre d'Islam, que les réactions almoravides et almohades ne feront qu'enrayer provisoirement. Par un paradoxe curieux, ces époques d'anarchie où le pays d'al-Andalus se divise en principauté ou royaumes rivaux sont aussi celles où fleurit une littérature originale glorifiée par des poètes de talent tels al-Motamid le roi-poète de Séville ou Ibn Guzman le Cordouan. L'art, de son côté, atteint un épanouissement dont la Aljaferia de Saragosse donne une idée assez précise. En bref, il s'agit surtout d'un foisonnement décoratif qui ne manque pas de valeur, mais que viendront cependant tempérer avec bonheur les Almoravides puis les Almohades.

Les jours de l'Espagne musulmane sont pourtant comptés. Le pays d'al-Andalus ne réagira pas avec vigueur contre les entreprises chrétiennes, les princes amollis dans le luxe de leurs cours raffinées, répugnent semble-t-il au métier des armes, ils subiront de mauvaise grâce le joug des Africains qui auraient pu les sauver, ils continueront à se replier sur eux-mêmes, incapables de s'unir devant le danger commun qu'ils semblent ne pas apercevoir. Alphonse VI s'empare de Tolède en 1085, il prend le titre d'« *Imperator totus Hispaniae* », ce que l'on traduit en langue du pays par « *Emperador de las dos religiones* ». C'était là tout un programme, il devait porter ses fruits. L'esprit de tolérance fit plus sans doute que les armes sur les Musulmans sans ressorts. Espagnols avant tout, ils virent pour la plupart dans cette mansuétude, une excellente occasion de rester dans le pays sans abandonner leur foi ni leurs mœurs. La cohabitation que l'intransigeance almoravide et almohade avait rendue impossible apparut comme un nouvel espoir de paix, un retour vers le passé... seule l'autorité passait en de nouvelles mains.

Les Musulmans devenus sujets des Rois Catholiques (ainsi que les Juifs d'ailleurs) conserveront « par charte et garanties royales, leur langue et leur culte, leur droit et leurs coutumes ». Ils deviendront des *Mudéjars* et, de même que les Mozarabes avaient été autrefois tolérés par les Omeiyades, les Mudéjars furent tolérés par les Chrétiens. A deux époques différentes de l'histoire, les uns et les autres se trouvaient pareillement indispensables à la vie de l'Etat, les mêmes causes produisaient les mêmes effets. « Aussi bien, il existait entre Chrétiens et Musulmans une longue habitude de coexistence. La symbiose des deux religions paraissait normale à tous les Espagnols ». Les Musulmans furent à leur tour frappés d'un impôt spécial de même nature que celui qui avait frappé autrefois les Chrétiens. Les rôles se trouvaient exactement inversés. Le fait d'ailleurs n'est pas unique ; en Sicile comme en terre sainte on verra de même régner un grand esprit de tolérance et, comme le dit si bien l'auteur, « les Etats modernes pourraient parfois aller chercher des leçons de sagesse et d'humanité dans des faits oubliés du moyen âge chrétien ».

Cependant et par un aveuglement sectaire qui s'avérera catastrophique, cette belle unité sera rompue en territoire de domination musulmane. Les Almoravides puis les Almohades inaugureront une ère d'intolérance qui conduira à sa ruine l'Islam d'Espagne. « Au moment même où commençait l'époque mudéjare, l'ère mozarabe prenait fin. Bientôt la symbiose entre les Espagnes des deux religions n'allait plus se faire qu'en terre chrétienne : l'Islam espagnol s'isolait de plus en plus de l'Europe ». Mais en marge de l'intolérance, marquée par l'expulsion des Mozarabes, l'intransigeance religieuse, ce rigorisme desséchant imposé par de pieux réformateurs aux Musulmans d'Andalousie ne devait pas durer ; en quelques années, les nouveaux défenseurs de l'Islam se trouvèrent conquis par les charmes de l'Andalousie. La décadence morale s'accompagna d'un déclin des forces militaires, les Chrétiens conduits par Alphonse le Batailleur, reprirent leur marche en avant : Saragosse fut reconquise en 1118, Tolède en 1119, la déroute se précipitait, les Almoravides ne pouvaient pas même compter sur leurs arrières ; de défaites en défaites, ils se trouvaient acculés au désastre lorsque les Almohades reprirent à leur compte le flambeau de la guerre sainte. Victorieux à Alarcos, ces derniers menaçaient le cœur même des Etats chrétiens. On put croire un instant qu'ils triompheraient et briseraient les efforts de la reconquête. Cette crainte exploitée habilement par le roi de Castille et par l'évêque de Tolède, Rodrigo Ximenez de Rada, provoqua cependant le choc psychologique attendu : les Etats chrétiens s'unirent enfin, ils purent compter sur l'aide de la chrétienté entière et en 1212, la bataille de *La Navas de Tolosa* fut un désastre pour les Almohades. Taillés en pièces, ils abandonnèrent la lutte, le calife rentra à Marrakech, les Musulmans d'Espagne étaient à la merci de leurs vainqueurs.

Sur le plan culturel, le sectarisme des Almoravides, s'il eut pour conséquence une décadence très nette de la poésie, ne put éviter, malgré ses réactions violentes, le développement de la pensée mystique inspirée de l'oriental *al-Ghazali*. L'œuvre du grand docteur, brûlée en place publique, devait triompher. Les Almohades, moins intransigeants sur ce point, ne s'y opposèrent pas et le *soufisme* devint la forme la plus populaire et la plus profonde de l'Islam espagnol. Le XII[e] siècle a sans doute connu en Espagne le plein essor de la pensée philosophique et scientifique du monde musulman occidental avec les *Ibn Tofaïl* et *Averroès* dont l'autorité devait s'étendre bien au-delà de l'Espagne. Mais c'est peut-être encore dans le domaine de l'art que l'on peut le mieux suivre l'évolution historique de cette période cruciale. Les premiers monuments construits par les Almoravides, du moins ceux que nous connaissons : grande mosquée d'Alger, de Nédroma, première mosquée de Tlemcen, reflètent bien la nouvelle inspiration andalouse, ils traduisent, par leur simplicité, l'austérité du conquérant Yûsuf ben Tachfîn. Bien différents seront les travaux dus à son fils 'Ali ben Yûsuf, tout imprégné de la civilisation andalouse. Ce prince, grand bâtisseur et mécène de goût, fit élever un peu partout des monuments dignes de ceux dont s'enorgueillissait l'Espagne. La coupole et le mihrab de la Grande Mosquée de Tlemcen, dentelle de plâtre supportée par de fines nervures, le mihrab, couvert d'un décor profus, détails que l'on retrouve avec peut-être encore plus de richesse à Fès dans la célèbre mosquée al-Qarawiyn ainsi que dans la si curieuse qubba de Marrakech nous mettent en présence d'un art affirmé, parfaitement maître de ses techniques.

Si le décor foisonnant de la grande mosquée de Tlemcen nous fait penser à celui de la Aljaferia de Saragosse qui l'a sans doute inspiré, celui de la Qarawiyn nous paraît beaucoup plus robuste, beaucoup plus épuré. On sait que cet admirable décor avait été recouvert de papier et de badigeons de chaux pour le soustraire aux regards puritains des Almohades (précaution qui le sauva certainement de la destruction et qui nous a permis de le retrouver intact ces dernières années). Ce puritanisme farouche des nouveaux venus s'exprima à *Tinmel* où la sobriété de la mosquée nous ramène à l'âge de Yûsuf ben Tachfîn, ainsi que dans le tombeau du mahdi Ibn Tumert, également dépourvu d'ornements. Pourtant, les Almohades vainqueurs surent bientôt « trouver un juste milieu entre l'austérité sectaire de Tinmel et les nouveaux devoirs qui s'imposaient à lui ». L'Andalousie et ses charmes les imprégnaient soit directement, soit par le truchement des œuvres almoravides. Ils surent faire un choix parmi « les richesses profuses de l'art almoravide... avec un rigueur et une harmonie plus

grandes encore, ils composèrent un décor large qui laisse des espaces vides d'ornements, et qui dans sa simplicité lumineuse, donne des impressions de nouveauté ». Ce style nous est révélé surtout par la fameuse Koutoubiya de Marrakech, il s'exprime dans les beaux minarets de la même Koutoubiya, de la mosquée inachevée de Hasan à Rabat, et, en Espagne, dans celui de la célèbre Giralda de Séville, seul vestige ou à peu près de la mosquée de cette cité. Sans doute faut-il voir aussi dans la chapelle mudéjare de *Las Claustrillas* à *Las Huelgas* de Burgos, une des plus belles réalisations de l'époque almohade.

Cet art parfait d'équilibre et de sûreté marque sans doute l'apogée de la civilisation musulmane d'Occident. Par le fait même des premières reconquêtes, coïncidant à peu près avec l'occupation de la Sicile par les rois Normands, l'Occident chrétien en pleine crise de croissance se trouva en contact avec la pensée musulmane et surtout, à travers elle, avec la pensée grecque. Un mouvement fécond de traduction révéla au monde des Universités moyenâgeuses les richesses philosophiques et trop mal connues des Platon, Aristote et de leurs disciples, largement traduites en arabe, ainsi que les commentaires et usages qu'avaient pu en faire les savants musulmans dont les noms devinrent familiers : Al-Kindi (+ 873), al-Farabi (+ 950), al-Achari (+ 936) et surtout Avicenne (+ 1037), Ibn Badja (Avenpace + 1132) et Averroès (1128-1198), ainsi que ceux des philosophes juifs : Salomon ibn Gebirol (1021-1058) et le cordouan Maïmonide (1135-1204).

A Tolède, sous l'impulsion de l'archevêque Raymond, toute une équipe de traducteurs se mit à l'œuvre dès la moitié du XII[e] siècle. Espagnols, Juifs ou Chrétiens, qui transposaient pour la plupart des textes en romance avant de les établir en latin, étrangers, Français, Anglais ou Allemands, tous collaboraient directement ou indirectement à une œuvre commune. Cette introduction subite d'une pensée païenne dans le monde replié sur lui-même de la pensée chrétienne, devait provoquer parfois des chocs violents, mais aussi, en marquant un renouveau des concepts, elle préparait l'éclosion du monde moderne. « Dès 1251, Aristote était officiellement enseigné à la Faculté des Arts de Paris ».

Le contact des deux civilisations eut naturellement un effet plus large encore, il s'étendit à tous les domaines de la culture et plus particulièrement à celui de l'art. Nous savons déjà quel moyen d'action pouvait constituer le rythme des pèlerinages à Saint-Jacques de Compostelle, mouvement qui connut son apogée au XII[e] siècle, il est incontestable que cet exode régulier exerça une influence profonde sur le monde chrétien de part et d'autre des Pyrénées. Toutefois, cette influence ne tarda pas à décroître rapidement, d'ailleurs, dans le domaine de l'architecture, qui

obéit avant tout à un courant Nord-Sud, l'art roman d'origine française s'étant introduit et solidement implanté dans le Nord de l'Espagne. L'arc en fer à cheval semble à peu près le seul emprunt fait à l'art musulman. Celui-ci, cependant devait pénétrer largement en terre chrétienne dès la fin du XII[e] siècle à la faveur de l'exode des Mozarabes et se prolonger tard dans l'histoire grâce aux Mudéjars. C'est ainsi que l'architecture religieuse chrétienne et civile du Nord de la péninsule s'enrichit de voûtes nervées, de tours uniques sur plan carré rappelant les minarets, d'arcs brisés, outrepassés ou lobés, d'encadrements rectangulaires de ces arcs, de modillons à copeaux, voire même de dessins inspirés de l'écriture coufique. Par les routes du pèlerinage, ces thèmes pénétrèrent l'art roman français. Un des plus beaux exemples nous est offert par la curieuse cathédrale du Puy où sur un ensemble de style byzantin, on retrouve maints emprunts à l'art de Cordoue. Il n'est pas possible de donner ici les nombreux autres exemples soulignés par l'auteur qui, avec juste raison, marque les limites de ces emprunts qu'il ne faut pas exagérer et qui, en tout état de cause, ne sauraient constituer « une des sources de l'art roman », ce sont surtout, écrit-il « des emprunts d'un art en pleine poussée créatrice, d'une fécondité et d'une variété étonnantes, qui sait puiser à toutes les sources mais qui transforme tout ce qu'il reçoit et qui a, au plus haut degré, le don de l'invention ». Dans cet esprit, il est possible, selon l'avis de E. Lambert, que la coupole à nervures ait été à l'origine de la croisée d'ogives si caractéristique de l'art gothique.

⁂

La reconquête, un instant interrompue par des troubles intérieurs, repris au XIII[e] siècle avec d'autant plus de succès que le pays d'al-Andalus était retombé dans l'anarchie des « Reyes de Taïfas ». En quelques années, les Musulmans, vaincus sur tous les terrains, ne conservèrent plus que le royaume de Grenade toléré par les Chrétiens qui, en récompense de sa conduite, laissèrent cette enclave à Muhammad ibn al-Ahmar, non sans que ce dernier ait accepté la suzeraineté de la Castille et le paiement d'un tribut annuel. Repliés sur eux-mêmes dans une lancinante nostalgie du passé, les Grenadins ne tardèrent pas à manifester une intolérance religieuse d'autant plus pointilleuse qu'ils se considéraient comme les champions de l'Islam, le dernier flambeau en terre d'Espagne, l'ultime espoir du Croissant. Peu à peu, ces sentiments, loin de se calmer, s'exaspéreront et fineront par appeler une réaction qui marquera la ruine de ce dernier îlot musulman en terre chrétienne. Cette réaction ne se produira cependant que plus de deux siècles après la création du royaume de Gre-

nade (1492). Il est curieux de noter en face de l'intransigeance sectaire des Musulmans de Grenade le large esprit de tolérance des Chrétiens. Certes, de nombreux Musulmans s'étaient exilés en Berbérie, notamment à Tunis, mais la masse était restée dans le pays conquis par leurs aïeux. Leur condition nous apparait tout à fait supportable ainsi d'ailleurs que celle des Juifs. Moyennant un tribut comparable à la *dhimma* musulmane, ils purent les uns et les autres conserver et leur foi et leurs mœurs. L'arabe restait en usage à côté du roman. Artisans pour la plupart, les Mudéjars perpétuèrent l'art musulman dans les commandes passées par leurs nouveaux maîtres. Là encore, il nous est impossible de citer tous les monuments évoqués par l'auteur. Nombre d'entre eux s'inspirèrent si étroitement des anciennes techniques, qu'ils offrent actuellement à nos regards des types presque parfaits de l'art musulman de la meilleure époque ; de même, l'art mobilier, bois ouvragés, ferronnerie, céramique, orfèvrerie, dinanderie, damasquinage, cuirs ouvragés, enluminures, sculpture sur pierre, tissages de soie, etc., perpétuèrent les techniques et le décor de l'Islam d'Espagne. Les influences furent loin d'ailleurs de se limiter à l'art. Les institutions au lieu de se trouver bouleversées par la Reconquête, se maintinrent dans leurs formes. Maints fonctionnaires conservèrent des noms et des emplois dérivés de l'arabe. Il y eu des *Zalmédina* au lieu des *Sahib al-Madina* pour gouverner les villes, des *Alcades* au lieu des *Qadi* comme juges, des *amines* = *amin* comme vérificateurs et bien d'autres encore. La littérature mudéjare resta fortement inspirée de thèmes musulmans qui à leur tour influencèrent les auteurs chrétiens. Les travaux de traduction se poursuivirent, ils permirent la diffusion de la philosophie musulmane qui imprégna fortement certains penseurs tels Raymond Lulle (1235-1315), le « soufi chrétien » qui écrivait couramment en arabe. En bref, ces influences se faisaient sentir sur tout le monde occidental à tel point qu'on a pu retrouver récemment dans le *Kitâb al-Miraj* une des sources de la *Divine Comédie* de Dante.

Farouchement replié sur lui-même, le royaume de Grenade s'efforçait de maintenir une civilisation dont il se sentait le dernier représentant. Ce conservatisme inquiet devait, à la longue, se révéler desséchant et conduire à grands pas vers la décadence. La poésie, pour emprunter l'expression d'E. Garcia-Gómez n'était plus qu'« un rayon de cire aux alvéoles intactes mais sans miel. Seul, Ibn Zamrak émerge nettement », mais sa poésie, ajoute le même Garcia-Gómez, « n'est plus qu'une espèce de musée où sont exposés et catalogués, encore qu'un peu pâlis, tous les thèmes de la poésie lyrique antérieure ». Il en fut de même pour l'art, incapable de se renouveler. Bien sûr, les charmes de l'Alhambra ne peuvent laisser indifférents ses nombreux visiteurs, mais ne se mêle-t-il pas à notre admiration cette part de légende qu'ils évoquent, ce passé nimbé de merveilleux accroché à chacune de ses pierres ? L'Ensemble, certes, ne manque pas de grandeur, il couronne admirablement la colline verdoyante qui domine la ville. La tour de Comares, précédée de l'harmonieuse cour des Myrtes ou de l'Albarca, affirme de solides qualités dont l'essentielle est sans doute une grande sobriété que n'offre plus la célèbre cour des Lions. Cependant si, dans le détail, celle-ci se compose de nombreux éléments grêles, sans vigueur, l'ensemble, au rythme remarquable d'habileté, joue une symphonie fort séduisante. En fait, l'Alhambra et le généralife qui le complète, nous apparaissent comme le dernier chef-d'œuvre de l'art musulman d'Espagne. Construit en plusieurs tranches successives au cours du XIV[e] siècle, il marque sans doute le début d'une décadence qui se précipitera par la suite tout en nous transmettant les derniers rayons (brillants) d'une civilisation peu éloignée encore de son apogée. En 1492, lorsque les Rois Catholiques pénétreront à Grenade, ils ne trouveront plus qu'un art abâtardi, sans sève, agonisant faute d'inspiration. En face de cet avilissement, l'Alhambra, vieux d'un siècle, leur paraîtra à juste titre d'ailleurs comme un impérissable souvenir dont l'Espagne entière peut s'enorgueillir, et ils sauront respecter ce dernier témoin de la grandeur musulmane.

La disparition du dernier bastion musulman en terre d'Espagne devait être suivie d'une politique d'intolérance qui, à vrai dire, s'était déjà manifestée à l'égard des Juifs depuis un siècle. Les Rois Catholiques poursuivirent leurs expéditions jusque sur le continent africain où ils occupèrent les principaux ports de la côte devenus repaires de pirates. Ils ne tardèrent pas à se mesurer aux Turcs et, après le désastre de leur flotte devant Alger, en 1541, ils durent peu à peu abandonner leurs conquêtes ; en 1551, ils ne possédaient plus sur les côtes méditerranéennes de la Berbérie que Mellila, Mers el-Kébir et Oran.

Dans la péninsule, Juifs et Musulmans, traqués, ne trouvaient le salut que dans des conversions plus ou moins sincères ou dans l'exil. Bientôt, il n'y eut plus même de Musulmans. Les nouveaux convertis, non assimilés cependant, prirent le nom de « Morisques » et les mêmes mesures s'appliquèrent aux Mudéjars jusque là protégés par la Loi. L'intolérance sans cesse plus rigoureuse devait provoquer de sanglantes révoltes, telle celle de 1569 qui amena une sévère répression. Enfin, au début du XVII[e] siècle, l'expulsion des Morisques fut décidée : 500.000 de ces malheureux vinrent se réfugier en Afrique du Nord où, très souvent, ils firent figure d'étrangers (la plupart ignoraient la langue arabe !). Exilés, ils conservèrent la nostalgie de la Patrie perdue et se regroupèrent en petites communautés, se sentant plus d'affinités avec les Chrétiens de la Péninsule qu'avec les Musulmans assez rustres du Maghrib. Tétouan, Chéchaouan, et surtout Rabat, connurent de

fortes colonies de Morisques qui formèrent parfois de petites républiques indépendantes telle celle du Bou Regreg. Ils n'hésitèrent pas à seconder les entreprises chrétiennes venues d'Espagne et livrèrent leur qasba aux Espagnols en 1637.

Bien que repliés sur eux-mêmes, ces Morisques ne furent pas sans influencer l'art musulman du Maroc. C'est à eux qu'il faut attribuer l'arc surbaissé ou en plein cintre du type de la Renaissance espagnole. C'est eux encore qui introduisirent à Tétouan, à Rabat-Salé et à Azemmour la broderie ainsi que quelques traits de l'art mobilier. Leur influence s'est-elle exercée encore sur d'autres techniques : tapisseries, soieries, bijoux, armes ? H. Terrasse ne nous en parle pas. Nous considérons son silence comme une raison suffisante de ne rien affirmer dans ce domaine.

⁂

Quelles conclusions pouvons-nous tirer de ce long épisode de l'histoire d'Espagne ?

Sept cents ans d'une occupation plus ou moins profonde du pays par les Musulmans ne sont pas sans avoir marqué la civilisation hispanique. Pourtant, on reste frappé que cette influence n'ait pas été plus pénétrante, plus intime. En fait, elle se révèle non seulement très superficielle, mais étrangère au pays. Sans doute est-ce parce que le fond même de la pensée espagnole fut et est demeuré ce sentiment profond, inconscient, d'une communauté appartenant à un ensemble occidental au sein duquel, malgré les essais de symbioses, l'Oriental fut toujours un étranger. On sait à quel point pourtant les Musulmans avaient su s'hispaniser ; il ne demeurait pas moins au fond d'eux-mêmes une marque indélébile, celle de l'Islam en face de qui se dressait la Chrétienté. « Le Croissant contre la Croix », aucune image ne peut illustrer mieux que celle-ci les siècles de domination musulmane. Les rencontres sanglantes, quoique périodiques, se révèlent au total peu importantes, mais le conflit est latent. Les périodes de tolérance rendent la vie possible, elles n'effacent pas les contrastes ; de même les réactions sectaires peuvent plier les sujets divers aux mêmes lois, leur imposer un même idéal, le fond subsiste malgré tout.

Le peuple espagnol n'a jamais accepté la conquête musulmane ; il la supporte, mais il attend l'heure de la revanche. Sa lutte sourde renforce sa Foi. « L'Espagne s'est faite pour la Chétienté et contre l'Islam », écrit H. Terrasse, qui ajoute : « les emprunts à la civilisation de l'Islam furent limités et clairvoyants, ils se bornèrent à ce qui était espagnol plus encore que musulman. A la volonte de reconquête, qui longtemps tint lieu de sentiment national, s'ajouta le sens de l'hispanité ».

Mais la ruine de l'Islam tient encore et surtout à l'évolution subite de la pensée du monde chrétien. En face d'un monde musulman qui se fige, qui ne sait plus se renouveler, l'Europe a forgé lentement, pendant tout le moyen âge, les fondements d'une civilisation nouvelle. Elle s'éveille, pleine de jeunesse, assoiffée de connaître, puisant à toutes les sources, renversant tous les concepts ou formules surannées, se libérant de toutes les contraintes pour mieux apprécier et conserver ensuite celles qui sont indispensables à sa marche en avant. Cette sève montante ne peut tolérer un passé qui la grève et, comme le dit si bien H. Terrasse : « Tout ce qui prolongeait le moyen âge devait mourir. Dans le triomphe de l'Occident, il n'y avait plus de place pour l'Orient ».

⁂

Telles sont les grandes lignes et les leçons de ce livre remarquable, écrit de main de maître et très abondamment illustré. Sa lecture s'impose à tous ceux qui sont tentés de comprendre le drame de sept siècles que constitua l'occupation de l'Espagne chrétienne par les Musulmans. L'œuvre d'Henri Terrasse nous oblige à réfléchir, à repenser des jugements toujours trop hâtifs, elle est empreinte d'un large esprit d'impartialité qui lui confère toute sa valeur scientifique, indépendance qui n'exclut pas d'ailleurs des prises de position fermes et catégoriques.

Je suis de ceux qui pensent que là est un des premiers devoirs de l'historien, dussent ses opinions personnelles, convenablement étayées par les faits, provoquer une réaction sans laquelle, bien souvent, la science n'avancerait pas.

L. GOLVIN

COMPTES RENDUS

VILLOT (Roland). — *Auguste Pomel démocrate et savant (1821-1898)*, Oran, L. Fouque, 1958, 110 pages.

Histoire exemplaire d'un petit paysan d'Auvergne qui se forma lui-même et devint l'un des maîtres de la science. Né à Issoire, Auguste Pomel, remarqué dès ses premiers travaux par les Brongniart et les Elie de Beaumont, dut à ses convictions républicaines d'être transporté en Algérie après le Coup d'Etat de Louis Napoléon. En géologie, en paléontologie, en botanique il a laissé sa marque et créé une véritable Ecole algérienne.

Auteur d'études d'histoire oranaise, qui lui ont valu de flatteuses récompenses officielles, M. Roland Villot a eu l'heureuse idée de mettre en lumière la vie et l'œuvre de Pomel. Il a étudié successivement en lui le démocrate et le savant.

Particulièrement intéressant est le chapitre consacré au premier. Pomel fut, en 1848, membre du Club parisien de la Révolution, délégué pour la propagande dans le Puy-de-Dôme, et, après la chute de l'Empire, maire, conseiller général, sénateur d'Oran, membre du Conseil supérieur de l'Algérie. Ce chapitre aurait gagné à être développé. On aimerait voir des citations plus nombreuses des interventions faites par Pomel dans les diverses assemblées dont il a fait partie.

Ce travail est à peu près totalement dépourvu de références, ce qui ne va pas sans inconvénients. Voici un exemple. On croyait que le premier maître de Pomel, Bravard, était pharmacien à Issoire et qu'il avait été déporté après le 2 décembre 1851. D'aprèe M. Villot (p. 7, n. 1) il y a là une double erreur. Bien, mais pourquoi ne pas indiquer la source où il a pris cette utile rectification ?

L'auteur a énuméré *in fine* la liste des documents officiels, des articles de journaux et de revues, et des ouvrages consultés. Peut-on considérer comme « officiels », au même titre que les lois et décrets, les comptes rendus des séances du Sénat ou du Conseil général d'Oran ? Même observation pour les documents conservés dans les dépôts d'archives et dont beaucoup ne sont pas « officiels ».

Indiquer simplement la lettre de série d'un fonds d'Archives (par exemple : Archives départementales d'Oran, série B, n° 1599) n'est d'aucune utilité si l'on ne précise pas d'un mot, au moins le titre de la série.

A la Bibliographie, ajouter *La vie intellectuelle en Algérie*, par Gabriel Esquer (Oran, *Simoun*, n° 26, 1957) : les pages 28 à 31

et 32 à 37 sont consacrées à Pomel et à la création des Ecoles d'Alger. — L'article nécrologique de Pomel dû à Augustin Bernard n'est que le résumé de celui, très complet, de Ficheur. — Je vois cité l'ouvrage de Bonnefoy, *Histoire de l'administration civile de la province d'Auvergne* dont je connais par expérience la médiocrité. — Parmi les disciples de Pomel figure avec raison G. B. M. Flamand. Il y aurait eu lieu de rappeler ses importantes recherches sur les gravures rupestres du Sahara. — Si la nomination de Pomel comme directeur de l'Ecole des Sciences d'Alger est mentionnée p. 82, la soutenance de ses thèses, qui a été cependant antérieure, ne l'est que p. 87.

Ces menues observations n'enlèvent rien à l'intérêt du travail de M. Villot ; elles peuvent servir pour une deuxième édition.

Gabriel ESQUER.

E. I.J. ROSENTHAL. — *Political thought in Medieval Islam, an introductory outline*, Cambridge University Press, 1958, 322 p.

Au moment où les structures et les conceptions politiques du monde musulman subissent de considérables modifications, il est évidemment intéressant de bien voir d'où sont partis les penseurs politiques musulmans de l'époque contemporaine. L'ouvrage du Docteur Rosenthal répond à cette curiosité en donnant une vue d'ensemble de la pensée politique musulmane au moyen âge. Ce livre n'est pas sans défauts : les remarques y sont souvent présentées en ordre dispersé et les digressions n'y manquent pas. Néanmoins l'étude présentée repose sur une vaste érudition et une bonne connaissance de l'arabe et réunit un grand nombre d'indications fort diverses ; les islamologues, les médiévistes et les publicistes ont intérêt à la connaître.

Dans une première partie, le Docteur Rosenthal étudie la théorie de l'Etat musulman, telle qu'elle est présentée par les juristes traditionnels ; puis il passe en revue quelques-uns des ouvrages où l'on trouve une analyse critique de l'Etat musulman dans sa réalité ; une troisième partie est consacrée aux idées politiques des principaux philosophes musulmans ; un appendice enfin présente quelques remarques sur les ouvrages politiques composés au XVIIe siècle dans le cadre de l'Empire ottoman.

Dans le monde musulman, comme ailleurs, la théorie politique est tardive : c'est seulement au XIe siècle qu'al-Mawardi, en écrivant son ouvrage *al-Ahkâm al-Sultâniyya*, compose ce qu'on pourrait appeler le premier traité de droit constitutionnel musulman. C'est par lui tout naturellement que commence le Docteur Rosenthal. L'Etat musulman dérive de la communauté organisée par le Prophète à Médine et mise en forme par ses successeurs immédiats. les quatre califes « bien guidés » ; il a pour loi la Loi divine elle-même, telle que Mohammed l'a fait connaître. C'est donc l'Etat idéal qui assure aux croyants la vie terrestre la plus conforme aux préceptes de l'Islam et les prépare au mieux pour la vie future.

Mais, même à l'époque où écrit al-Mawardi, cet Etat musulman a subi des transformations considérables : le calife a vu son pouvoir éclipsé et presque annihilé par les émirs buyides, puis par les sultans seljuqides ; on a vu, au Xe siècle, jusqu'à trois califes exerçant en même temps leur pouvoir dans le domaine musulman et l'empire des califes s'est fragmenté en bien des morceaux. Al-Mawardi s'efforce donc de concilier dans son traité ce qui devrait être d'après la Tradition et ce qui est, mais insiste surtout sur le premier point et met en bonne et due forme la théorie du pouvoir califien qui deviendra vite classique.

Al-Ghazali, presque contemporain d'al-Mawardi, est plus pragmatique. Encore qu'il insiste, comme lui, sur la nécessité pour la communauté musulmane de vivre sous le régime du califat, ou plutôt de l'imamat, comme il préfère dire, il est sensible à la réalité des faits, c'est-à-dire à la mise en tutelle du pouvoir califien, et se garde bien de proclamer illégal le régime existant, car il redoute avant tout la subversion et prend toutes précautions pour ne pas y inciter.

Le troisième théoricien considéré est Ibn Jama'a (1241-1333). C'est un contemporain de la première invasion mongole et de la reconstitution au Caire du califat abbasside sous l'égide des Mamelouks. Plus encore qu'al-Ghazali, il est sensible au danger mortel qui a menacé de l'extérieur la communauté musulmane et pense qu'il ne faut pas l'affaiblir encore par des querelles intestines. Aussi recommande-t-il avant tout l'obéissance au gouvernement légal, dont la légalité peut être fondée aussi bien sur la force (c'est le cas des sultans mamelouks) que sur l'élection, qui est le mode de désignation normal du calife. Il admet donc l'existence d'un calife qui ne dispose plus que d'un pouvoir symbolique et délègue son pouvoir réel à un émir ou sultan, ne conservant plus en propre que les fonctions rituelles de l'imam.

Ibn Taymiya enfin (1263-1328) n'attache plus d'importance au califat, consacrant toute son attention à la Loi et à la manière dont la communauté musulmane doit la pratiquer. Quels que soient les chefs de la communauté, ils doivent toujours avoir le souci de la Loi et, pour bien l'appliquer, prendre conseil des docteurs qui, dans la pensée d'Ibn Taymiya, sont les seuls guides vraiment authentiques de la communauté, suivant l'exemple du Prophète.

A côté de ces théoriciens et de tous ceux qui ont repris leurs idées sous des formes à peine différentes, certains penseurs musulmans se sont appliqués à étudier moins la forme de gouvernement idéale de la communauté que les formes réelles qu'a prises le gouvernement en pays musulman. Ibn Khaldûn est le plus connu et certainement le plus grand d'entre eux, mais, avant lui, bien des moralistes, persans en grand nombre, ont étudié le problème et livré le fruit de leurs observations. Le premier est le Persan Ibn al-Muqaffa', l'auteur du célèbre recueil de contes *Kalıla et Dimna* ; il insiste sur le devoir qui incombe au calife d'interpréter la Loi et d'établir en somme une sorte de code législatif applicable à toute la communauté musulmane. Bien des traités analogues ont vu le jour par la suite, notamment le *Kitâb al-tâj* au milieu du IXe siècle, dont l'attribution au grand écrivain al-Jâhiz est discutée. Ce traité conseille, entre autres, au calife d'entretenir dans ses Etats tout un corps d'espions, car le souverain a le devoir de connaître les secrets de ses sujets et, par ce biais, de leur inspirer une crainte salutaire. Cette idée sera reprise à la fin du XIe siècle par le vizir Nizâm al-mulk, dans son traité intitulé *Siyasat nama*, où l'on trouve une sorte de théorie du despotisme éclairé, tempérée par le recours obligatoire à la Loi divine et à ses interprètes les *fuqahâ*.

Avec Ibn al-Tiqtaqa (début du XIVe siècle) et surtout Ibn Khaldûn, l'organisation politique devient un objet d'étude, au sens où nous l'entendons maintenant. Les théories d'Ibn Khaldûn sont trop connues pour que l'on y insiste ici. Il suffira de rappeler qu'il est le fondateur de la sociologie politique et qu'il n'a pas craint de formuler ce qu'il considère comme les lois de l'évolution politique et sociale, telles qu'ils les a conçues en regardant vivre la société maghrébine qu'il a si intimement connue.

Il existe, dans le moyen âge musulman, une troisième catégorie de penseurs politiques, fort différente des deux premières, les philosophes influencés par la pensée grecque, surtout celle de Platon quand il s'agit de questions politiques. M. Rosenthal leur consacre la partie la plus importante de son livre, en examinant successivement les idées politiques d'al-Farabi, d'Avicenne, d'Ibn Bajja, d'Ibn Ruchd (Averroès) et d'al-Dawwani.

Al-Farabi (mort en 950), qui est le véritable introducteur de la pensée grecque dans le monde de l'Islam, est aussi le premier philosophe musulman à avoir traité de politique. Comme ses

sucesseurs, il est partagé entre le rationalisme qu'il a hérité de ses modèles grecs et le fidéisme qu'il doit à la religion musulmane. Comment donc opérer la synthèse entre la République idéale de Platon et le califat idéal des quatre premiers successeurs du Prophète ? Al-Farabi voit cette synthèse au niveau du souverain : pour lui le roi-philosophe de Platon et l'imam inspiré par Dieu, mais se guidant aussi sur les lumières de la raison, se confondent ou à peu près, compte tenu de la supériorité que confère à l'imam l'inspiration divine dont il peut bénéficier. Avicenne ne s'est pas beaucoup occupé de politique, assez cependant pour buter sur le même problème qu'al-Farabi et pour y trouver une solution différente : s'intéressant beaucoup plus à la Loi qu'à celui qui l'applique ou la promulgue, il opère la synthèse entre les deux conceptions politiques au niveau de la Loi, la loi idéale des philosophes grecs ne pouvant être que la Loi divine offerte aux hommes par l'intermédiaire du Prophète.

Pour l'Espagnol Ibn Bajja ou Avenpace (première moitié du XII[e] siècle), les choses prennent un tour différent, car c'est un individualiste convaincu : selon lui, seule compte dans la vie la recherche personnelle du bonheur, du vrai bonheur, bien entendu, c'est-à-dire du bonheur puisé dans la connaissance des vérités essentielles. Certes le philosophe trouve dans l'Etat idéal les meilleurs conditions pour sa recherche, mais Ibn Bajja n'a pas d'illusions sur l'existence de l'Etat idéal. Bref, « sauf s'il s'agit de l'Etat idéal, le philosophe est forcément un étranger dans la société ». Seuls parmi les écrivains musulmans, quelques mystiques ont adopté vis-à-vis de la société la même attitude qu'Ibn Bajja, alors que la plupart considèrent comme une nécessité absolue l'existence d'une société soigneusement ordonnée.

Avec Avicenne, que M. Rosenthal considère comme le plus grand philosophe musulman, au moins sous l'angle de la politique, nous revenons à la conception d'un Etat idéal dont la Loi divine est le fondement et où les philosophes doivent jouer un rôle essentiel, parce que, grâce à leurs connaissances et à leurs méthodes, ils sont seuls capables de pénétrer le sens profond de la Loi. Avicenne ne se contente pas de tracer cette esquisse de l'Etat tel qu'il devrait être, il n'hésite pas à jeter un regard pénétrant sur la société espagnole et maghrébine où il a vécu et à l'analyser par rapport à l'Etat idéal ; quoique inspiré par des conceptions différentes, son jugement n'est pas sans annoncer celui que portera Ibn Khaldun deux siècles plus tard.

Le dernier philosophe politique considéré est al-Dawwani, un Persan du XV[e] siècle, commentateur d'un autre Persan du XIII[e] siècle, al-Tusi. Sa pensée est moins originale et moins profonde que celle des philosophes des grandes époques ; elle se présente plutôt comme une mise en forme bien faite des idées émises précédemment par divers auteurs. On y trouve cependant souligné une notion qui n'avait guère de relief chez ses prédécesseurs, l'importance de l'économie dans la vie de la communauté.

Enfin M. Rosenthal ajoute à son développement un appendice relatif à quelques traités ottomans du XVII[e] siècle sur l'organisation de l'Etat. Le seul qui présente quelque vigueur et quelque originalité est celui du polygraphe Hajji Khalifa ; on ne peut cependant pas dire qu'il renouvelle la pensée politique musulmane. Le livre se termine par un glossaire des termes arabes, turcs ou persans et par un index.

On voit que la pensée politique du Moyen Age s'est trouvée placée en face de deux difficultés principales : celle qui naissait du contraste parfois frappant entre l'Etat musulman tel qu'il devrait être et tel qu'il fut à maintes époques, et, pour les philosophes, celle d'harmoniser la conception politique des philosophes grecs avec la conception musulmane de l'Etat. Si l'on met à part Ibn Bajja et son individualisme, on constate que tous les penseurs musulmans s'accordent sur la nécessité d'un société politique fortement hiérarchisée ; tous sont d'accord aussi pour considérer la Loi divine comme le fondement de cette société et estimer que cette Loi divine ne fait que recouvrir en la perfectionnant la loi rationnelle envisagée par les philosophes grecs. Presque tous admettent que l'Etat califien, tel qu'il a été reconstitué après coup par les penseurs politiques, est bien celui qui permet à la communauté musulmane de s'épanouir au mieux. Néanmoins ils ne s'acharnent pas à le rétablir en fait, soucieux ayant tout de maintenir debout l'édifice, de plus en plus fragile, de la civilisation musulmane ; beaucoup d'entre eux admettent donc des modifications profondes, à condition toutefois qu'elles ne mettent pas en cause les principes essentiels sur lesquels repose la civilisation musulmane et qui se trouvent formulés dans le Coran et la Tradition. A cet effet, plusieurs auteurs musulmans estiment que les docteurs de la Loi doivent participer à la vie politique pour guider sur la voie droite ceux qui, en droit ou en fait, ont la responsabilité de diriger la communauté.

C'est suivant ces lignes très générales qu'a peu à peu pris corps un idéal politique musulman qui, il ne faut pas se le dissimuler, demeure bien vivant dans beaucoup de milieux et inspire non seulement plusieurs écrivains musulmans de notre temps mais aussi un assez grand nombre de groupements politiques traditionalistes. C'est la raison pour laquelle un livre comme celui du Docteur Rosenthal mérite d'être connu.

R. Le Tourneau.

Soheil M. Afnan. — *Avicenna, his life and works*, George Allen and Unwin, Londres, 1958, 298 p.

Ce livre ne prétend pas apporter beaucoup de nouveau sur Avicenne : c'est un ouvrage de synthèse où l'auteur s'efforce de donner une idée d'ensemble de l'homme et de l'œuvre, après tout ce qui a été écrit à l'occasion du millénaire d'Avicenne, célébré particulièrement à Téhéran, voilà quelques années. Il le fait avec clarté et compétence : son anglais est aisé à lire et l'on aperçoit facilement en lui un spécialiste averti de la philosophie antique, de la pensée médiévale et aussi de la philosophie arabe et de la littérature persane. Avec tous ces atouts dans son jeu, M. Afnan a composé un livre utile et solide.

Après une introduction consacrée au développement de la pensée musulmane du IXe siècle, au contact de la pensée grecque, il traite dans un premier chapitre du milieu dans lequel a grandi Ibn Sina, la Perse de la fin du Xe siècle. C'est une région en pleine renaissance politique, linguistique et culturelle, où plusieurs princes et ministres s'intéressent personnellement aux choses de l'esprit et où fleurissent de grands esprits comme Firdawsi (mort en 1020), Biruni (mort en 1048) et Miskawayh (mort en 1030), bref un milieu particulièrement favorable à l'épanouissement intellectuel.

Avicenne naît en 980 près de Bukhara où son père, persan d'origine comme sa mère, exerçait des fonctions administratives et semble avoir été lié de près à la secte isma'ilienne. Il fut initié à la philosophie et à la médecine grecques par un ami de son père et, dès l'âge de vingt-et-un ans, commençait à exercer la médecine auprès du souverain samanide de l'époque et à écrire. Il mena une vie errante entre Bukhara, Hamadhan et Ispahan, parfois mordu par le démon politique, toujours soignant les princes auprès de qui le conduisait sa destinée, ne cessant d'étudier et d'écrire, sans négliger pour cela les plaisirs de la vie : il ne se montra pas plus conformiste dans sa conduite que dans ses écrits. Il mourut de maladie en 1037, laissant une œuvre considérable, en langue arabe surtout, mais aussi en langue persane, dont la plus grande partie nous est parvenue, mais n'a pas été intégralement publiée jusqu'à présent.

Après cette esquisse biographique, essentiellement tirée de l'autobiographie d'Avicenne, telle qu'elle fut rédigée par un de ses élèves, M. Afnan examine, avec une technique éprouvée, différents aspects de l'œuvre d'Avicenne : logique, métaphysique, psychologie, questions religieuses, médecine et sciences de la nature. Il n'est pas question ici d'entrer dans le détail de cette analyse soigneuse. Je n'en retiendrai que les deux points suivants. Tout d'abord, si Avicenne s'est largement inspiré d'Aristote et l'a souvent suivi de très près, il a puisé à d'autres sources : la pensée platonicienne et néo-platonicienne, la logique stoïcienne qu'il connut probablement par des commentateurs, probablement aussi la pensée indienne et celle des Persans anté-islamiques. Il serait injuste enfin de méconnaître la part personnelle d'Avicenne, soit qu'il fasse état de ses propres observations, particulièrement comme médecin, soit qu'il apporte aux problèmes philosophiques le résultat de sa réflexion propre. D'autre part, tout imprégné qu'il fût de la philosophie grecque, dégagée de toute influence religieuse déterminante, Avicenne paraît bien avoir été un musulman convaincu. Dans ces conditions, il s'est efforcé, tout comme ses prédécesseurs musulmans et comme le feront plus tard Averroès et les scholastiques chrétiens, de concilier les exigences de la doctrine avec celles de la raison. On ne peut pas affirmer qu'il y soit toujours parvenu, au moins à la satisfaction des théologiens de profession : sur certains problèmes, comme ceux de la création et de la résurrection des corps, ses solutions sont assez éloignées des positions traditionnelles de la théologie. Néanmoins son effort de synthèse est marqué du sceau de la sincérité et de l'indépendance intellectuelle.

Beaucoup de grands esprits musulmans ne s'y sont pas trompés. Certes la pensée d'Avicenne a été vigoureusement critiquée ou complètement laissée de côté par les théologiens traditionnels et par les mystiques, quoiqu'à la fin de sa vie il se soit intéressé à la mystique et ait écrit au moins deux contes philosophiques à teinte mystique. Certes Ghazali s'est attaché à réfuter beaucoup d'idées essentielles d'Avicenne, encore qu'il l'ait fait avec respect et que, sur plus d'un point, il se soit déclaré d'accord avec lui. Averroès de son côté a estimé que l'interprétation d'Aristote par Avicenne était souvent erronée. Mais la pensée d'Avicenne est restée longtemps vivante dans le monde musulman, surtout dans les régions de langue et de culture persanes et, au XIIIe siècle, le polygraphe Tusi s'est fait son commentateur fort précieux. C'est surtout à partir du XVIe siècle, lorsque la dynastie séfévide a redonné à la Perse son indépendance politique en face du califat ottoman, en s'appuyant sur le chi'isme duodécimain, que la pensée d'Avicenne a repris pendant plusieurs siècles une influence considérable, notamment grâce à l'œuvre du Mullah Sadra, important théologien de la première moitié du XVIIe siècle.

C'est cependant dans l'Occident chrétien que la pensée d'Avicenne a connu son plus bel épanouissement. Dès le début du XIIe siècle, l'école de traduction de Tolède met à la disposition des penseurs chrétiens plusieurs œuvres philosophiques et scientifiques d'Avicenne présentées en langue latine. Plusieurs des grands penseurs chrétiens du XIIIe siècle, qu'il s'agisse

d'Albert le Grand, de Saint Thomas d'Aquin, de Roger Bacon ou de Duns Scot, lui doivent, ainsi qu'à Averroès, le point de départ et la technique de leurs œuvres considérables et lui ont explicitement rendu hommage. C'est que d'une part il leur fournissait un énorme bagage philosophique et scientifique et que, d'autre part, comme eux, quoique selon des conceptions doctrinales différentes, il s'était efforcé d'établir une synthèse entre les vérités de la Révélation et les résultats d'un travail rationnel fort poussé.

Depuis la Renaissance occidentale et l'extraordinaire développement de la spéculation scientifique, au XIXe siècle et de nos jours, la pensée d'Avicenne a beaucoup vieilli, mais, comme l'écrit M. Afnan pour conclure, si les solutions d'Avicenne sont largement dépassées, les problèmes essentiels qu'il a été l'un des premiers à poser subsistent et témoignent de l'élévation de sa pensée.

R. LE TOURNEAU.

Wilfred Cantwell SMITH. — *Islam in modern history*, Princeton University Press, Princeton, 317 p.

Le titre ne me satisfait pas entièrement. J'aimerais mieux : *La crise* ou *Le malaise du monde musulman moderne*. Je sais bien que cette crise est analysée dans une perspective historique, mais je crois tout de même que le thème dominant est celui de la crise. N'allons pas plus loin dans cette chicace de pure forme ; le nouveau livre de M. Smith vaut mieux que cela. C'est une analyse pénétrante, fondée sur l'étude attentive de nombreuses sources écrites (les références bibliographiques sont très utiles), mais aussi sur de nombreux contacts humains, de nombreuses conversations privées où l'on sent que l'auteur a inspiré confiance à ses interlocuteurs et les a amenés à lui livrer beaucoup de leur pensée, sinon toute leur pensée. L'exposé se veut systématique, mais ne l'est pas toujours, car la pensée de M. Smith est riche et parfois exubérante ; le souci moral est parfois à la limite du lancinant. Tout cela n'empêche pas la très grande valeur de cette méditation pleine de sympathie sur un monde mal à l'aise.

L'auteur commence par rappeler l'évolution historique du monde musulman, depuis le jour où Allâh, faisant connaître Sa volonté au peuple arabe d'abord et, par lui, à l'humanité, a amené la communauté musulmane à essayer de vivre pour accomplir ses desseins. On peut dire qu'à partir de ce moment-là un pacte s'est noué entre le Créateur et Son peuple : « Pour le Musulman, l'intermédiaire entre l'homme est Dieu, c'est la droiture », (p. 17) ou encore, selon une autre de ces formules frappantes que

M. Smith aime à forger : « En dernière analyse, un Musulman n'est pas sauvé parce qu'il fait le bien, mais parce qu'il reconnaît que c'est le bien et qu'il doit le faire » (p. 19).

La conviction fondamentale que la société musulmane est l'instrument de la volonté divine a été considérablement renforcée par ses premiers succès : succès d'une conquête foudroyante, succès de la formulation d'une loi religieuse partout respectée. Elle était suffisamment ancrée, lorsque sont venus les revers, pour subsister sans défaillance. En effet, une première récessison islamique date des XIIe et XIIIe siècles, lorsque le monde musulman vermoulu est ébranlé par les coups des Croisés et surtout des Mongols : la prise de Bagdad par les Mongols en 1258 marque le point extrême du déclin musulman au moyen âge. Mais la société musulmane n'est pas morte : elle refleurit en Egypte, au Maghreb, en Perse et surtout dans l'Empire ottoman. Il faut rappeler d'ailleurs avec l'auteur qu'au cours de cette période de déclin, la civilisation musulmane a cependant vu s'épanouir un mouvement mystique, le soufisme, qui l'a incontestablement enrichie, puis qu'elle s'est sensiblement étendue, puisqu'elle s'est solidement établie dans la péninsule indienne et a atteint les Iles de la Sonde. Avec l'Empire ottoman des XVe et XVIe siècles, l'Islam recouvre sa gloire, mais sa nature s'est sensiblement modifiée : quoique le Sultan ottoman devienne bientôt Calife, une sorte de distinction du spirituel et du temporel est instaurée à Constantinople, et d'autre part l'influence des oulémas est battue en brèche par celle des ordres mystiques. Cependant l'Empire ottoman, comme celui des Califes abbasides, connaît la décadence, décadence d'autant plus marquée qu'elle coïncide avec l'essor prodigieux de l'Europe au XVIIIe siècle.

Après ce survol, fort suggestif, du passé musulman, nous voici au cœur du problème, en présence du malaise musulman : « Le malaise fondamental de l'Islam moderne, écrit l'auteur au début de son second chapitre, réside dans le sentiment que quelque chose ne va plus dans l'histoire islamique. Le problème fondamental qui se pose aux Musulmans modernes, c'est comment redresser cette histoire, la remettre en marche à plein régime, de sorte que la société islamique puisse à nouveau s'épanouir comme doit le faire une société guidée par une impulsion divine ». (p. 41) D'où, dès le XVIIIe siècle, plusieurs mouvements de réforme de la société musulmane : celui des Wahhabites en Arabie qui met l'accent sur l'application intégrale de la Loi, plusieurs mouvements dans l'Inde, parfois colorés de mysticisme, l'action de Jamal ad-din al-Afghani, à la fin du XIXe siècle, qui préconise une réforme intérieure de la société musulmane, sa défense contre les périls extérieurs, et qui insiste à la fois sur la gloire passée de l'Islam et sur la responsabilité des Musulmans dans leur redressement.

Peu à peu ces réactions musulmanes s'amplifient, encore que de manière assez confuse ; M. Smith croit pouvoir y discerner quatre forces principales : le libéralisme, d'origine surtout occidentale et qui exerce encore son influence, bien qu'il soit en perte de vitesse, comme tout ce qui est occidental ; le nationalisme, en étroite relation avec le sentiment islamique ; le besoin apologétique de prouver l'excellence de l'Islam, qui a détourné les penseurs musulmans d'autres méditations plus importantes ; enfin un dynamisme, un élan interne des masses qui tourne souvent à la violence aveugle.

Après ces généralités, souvent fort bien venues, M. Smith va étudier quatre cas de sociétés musulmanes contemporaines qui lui paraissent symptomatiques. Ce sont les Arabes, les Turcs, les Musulmans du Pakistan et ceux de l'Inde ; le reste du monde musulman n'aura droit qu'à un très bref chapitre. Qu'il y ait là un certain déséquilibre, cela n'est pas douteux et l'auteur en a conscience : l'Islam indonésien, l'Islam de l'Asie Centrale (Afghanistan, Iran, Turkestan soviétique), l'Islam noir et enfin l'Islam maghrébin qui est, un peu rapidement, intégré à l'Islam arabe, ont chacun leur originalité et jouent leur rôle. M. Smith fait valoir, à juste titre pour certaines régions, que l'information est médiocre et n'autorise guère les généralisations ; il fait valoir aussi que les régions qu'il sacrifie sont périphériques et ne jouent pas pour l'instant un rôle déterminant dans le monde musulman. Quoi qu'il en soit, les études présentées sont d'excellente valeur et nous n'avons pas de mal à nous en contenter.

Avec les Arabes, M. Smith aborde le groupe musulman le plus atteint par la crise actuelle. Gardant très vif au cœur le sentiment de leur grandeur passée, ils souffrent cruellement de leur situation présente et se montrent particulièrement susceptibles. Ils ont en outre la conviction qu'ils ont été trahis par l'Occident à maintes reprises et qu'ils n'en sont pas compris. D'où leur tendance à se replier sur eux-mêmes et à prendre sans cesse une position apologétique : à ce propos on trouve une trentaine de pages fort intéressantes sur les positions prises par deux des rédacteurs en chef de la *Revue d'al-Azhar*, pages qui sont à rapprocher de l'analyse des positions de Rachid Rida et du *Manar* par le R. P. Jomier (1), travail que M. Smith ne semble pas connaître. Ce besoin de se reprendre à l'abri de toute influence extérieure explique en grande partie la naissance de mouvements comme les Frères Musulmans, à la fois dynamiques, anachroniques et violents, auxquels l'auteur consacre les dernières pages de cet intéressant chapitre.

(1) J. Jomier, *Le commentaire coranique du Manâr. Tendances modernes de l'exégèse coranique en Egypte*, Paris, 1954.

Les Turcs ont adopté vis-à-vis du monde moderne une attitude toute différente de celle des Arabes. C'est qu'ils ont déjà passé, aux XVIII[e] et XIX[e] siècle, par la crise de susceptibilité que traversent les Arabes et l'ont surmontée. « Les Arabes, dans leur attitude envers la société islamique sur terre, ne font que penser à une gloire ancienne qu'ils désirent recouvrer, les Turcs à une mauvaise évolution récente qu'ils désirent rectifier » (p. 170). Autrement dit, tandis que les Arabes pensent d'abord au passé, les Turcs songent surtout à l'avenir. Est-ce au prix, comme le croient les Arabes et plusieurs observateurs occidentaux, de la perte de leur âme ? Ils n'en ont pas l'impression et M. Smith abonde dans leur sens. Si en effet ils abandonnent, tout au moins dans leur élite, les formes traditionnelles de la communauté islamique pour participer à la vie occidentale, ils n'en restent pas moins musulmans pour l'essentiel, avec un goût marqué pour la mystique. En somme, conclut M. Smith, « si un Luther [musulman] — pour reprendre la comparaison dont usent certains Turcs — devait apparaître, il trouverait audience dans les milieux évolués de Turquie » (p. 205).

Problème encore différent au Pakistan. Nous sommes là en présence d'une communauté politique dont la seule raison d'être est l'Islam et qui s'est voulue telle. « La tendance vers un Etat islamique dans l'Inde fut à l'origine non pas le processus selon lequel un Etat se mettait en quête d'« Islamicité », mais selon lequel l'Islam se mettait en quête d'une forme étatique » (p. 214). Or, l'élite occidentalisée qui, seule était capable de résoudre le problème, s'est laissé distraire de sa tâche par les soucis et les égoïsmes quotidiens et a perdu la confiance de la masse, faute de jouer le rôle que l'on espérait d'elle. Les traditionnalistes, dans leur rigorisme étroit, n'ont pas mieux réussi. Entre les deux, un mouvement assez analogue à celui des Frères Musulmans, celui de l'Union Islamique, dirigée par Abû'l-A'la Mawdudi, n'est parvenu à obtenir l'adhésion ni des intellectuels, ni des classes populaires. Il reste cependant que l'Assemblée constituante du Pakistan a posé en principe que le nouvel Etat serait une République islamique, c'est-à-dire que le pouvoir législatif appartiendrait au peuple et non pas aux docteurs de la Loi, ce qui peut constituer un important facteur d'évolution pour la société islamique. Le traitement des minorités non-musulmanes et la laïcité de l'Etat seront les pierres de touche qui permettront d'apprécier le succès ou l'insuccès de cette nouvelle formule : « Le Pakistan ne s'épanouira comme un Etat laïque que si ses Musulmans sont capables de se persuader (ou de discerner ?) que le véritable Etat islamique est laïque » (p. 253).

C'est une toute autre histoire que celle des Musulmans (près de 40 millions) devenus depuis 1947 citoyens de la République indienne. Ils se sont d'abord considérés, et se considèrent souvent

encore comme des Pakistanais en exil, ce qui ne pouvait qu'inciter à la méfiance leurs concitoyens hindous. D'autre part, chaque fois que se produisait une tension entre le Pakistan et l'Inde, ils en subissaient le contre-coup, supportant ainsi les conséquences de politiques auxquelles ils n'avaient aucune part, ni d'un côté, ni de l'autre. Cependant la laïcité mise en pratique par la République indienne, si imparfaitement que ce fût, a amené bien des Musulmans à réviser leurs positions et à admettre que « leur condition est meilleure qu'ils ne l'espéraient » (p. 281). L'Association des Oulémas de l'Inde, elle-même, a fortement poussé dans ce sens. Si bien que l'on peut se demander si les Musulmans de la République indienne ne contribueront pas très efficacement et heureusement à faire évoluer la traditionnelle conception de la société islamique.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit : la forme traditionnelle de la société islamique ne parvient pas à s'adapter au monde moderne. Les Musulmans en souffrent ; ils souffrent de leur recherche d'une autre solution qui devra leur permettre de vivre à l'aise dans le monde du XX[e] siècle, sans rompre toutefois avec l'essentiel de leur foi. Tels sont les éléments primordiaux, entre beaucoup d'autres, du mal du siècle musulman. M. Smith y voit comme remèdes le laïcisme, le libéralisme et l'humanisme ; bien peu d'Occidentaux le contrediront. Mais qu'en pensent les Musulmans ?

R. LE TOURNEAU.

Pierre GUIRAL. — *Marseille et l'Algérie (1830-1841)*. Publication des Annales de la Faculté des Lettres d'Aix-en-Provence. Editions Ophrys, Gap, 1956, 252 p.

Malgré son intérêt nous ne résumerons pas cet ouvrage puisque l'auteur en a donné l'essentiel dans un article très substantiel auquel nous renvoyons (1). Nous essayerons simplement de dégager les thèmes majeurs.

Cherchant à préciser le rôle de Marseille dans les premières années de la conquête et de la colonisation, P. Guiral nous montre que les Marseillais ont toujours été favorables à l'établissement et à l'expansion en Algérie. Non seulement ils soutiennent les projets d'expédition et se réjouissent de la prise d'Alger, mais,

(1) *L'opinion marseillaise et les débuts de l'entreprise algérienne (1830-1841)*. Revue Historique, t. CCXIV, juillet-septembre 1955, pp. 9-34. P. Guiral a rédigé une suite à cette étude sous le titre *Marseille et l'Algérie de 1848 à 1870* dans l'ouvrage publié à l'occasion du centenaire de notre Société, pp. 433-456.

dès le 10 juillet 1830, le *Sémaphore de Marseille* propose une solution radicale par le vote d'une loi en deux articles : « 1° Alger, Oran et Constantine font partie du territoire français ; 2° Ils forment trois départements français ». Même pendant la période difficile de 1833 à 1835, alors que la conquête est très critiquée, surtout à la Chambre, l'attachement marseillais ne se dément pas et il semble bien que la Commission d'Afrique ait été sensible à la nécessité d'assurer la tranquillité du Sud-Est en conservant les positions acquises en Afrique du Nord (2). Après 1835, Alger prend une importance croissante dans la vie marseillaise et, plus que toute autre région, le Midi « accroche la France à une conquête et à une colonisation longtemps décevantes ».

Tout en soulignant par une multitude de preuves (3) l'influence de Marseille dans la politique algérienne de la France, P. Guiral s'efforce de déterminer les raisons qui expliquent l'intérêt de Marseille pour le nord de l'Afrique. C'est là sans doute l'aspect le plus nouveau de son étude.

Les intérêts économiques tiennent évidemment une grande place et, grâce à de nombreux exemples, nous voyons bien comment négociants et hommes d'affaires marseillais ont tissé de solides liens entre la colonie et le Midi, poussés parfois par des illusions comme celle des possibilités offertes aux cultures tropicales (4).

Mais ces intérêts n'expliquent pas tout, et parmi les autres influences invoquées par l'auteur nous retiendrons particulière-

(2) P. Guiral rappelle p. 120 dans quels termes l'occupation fut défendue au nom des intérêts de Marseille et du Midi : « Les populations du Midi sont celles où la Révolution de juillet a le moins de partisans, où la Restauration avait poussé les racines les plus profondes. Quel effet ne ferait pas sur elles l'abandon par le Gouvernement actuel d'un pays conquis par celui que nous avons renversé. L'opinion de Marseille, cette métropole de nos côtes de la Méditerranée, exerce une grande influence dans le Midi, et la tranquillité de cette ville répond de celle de plusieurs départements. Marseille est devenue plus calme lorsque les spéculations et les espérances se sont tournées vers l'exploitation de la côte d'Afrique. On ne peut plus impunément demander à des populations peu affectionnées au régime actuel de renoncer à des intérêts et à un avenir dont elles s'exagèrent l'importance ». (Commission d'Afrique, t. II, pp. 122-123).

(3) La bibliographie fait état en particulier de nombreux journaux. A la presse algérienne citée, on pourrait ajouter l'*Akhbar* qui date de juillet 1839.

(4) Dans l'étude des faits économiques, et notamment des échanges, on regrettera que P. Guiral n'ait pu nous donner une analyse plus précise (du genre de celle de R. Romano dans *Commerce et prix du blé à Marseille au XVIII[e] siècle*, Paris, 1956), mais il répond à cette objection dans son avant-propos en nous informant que les statistiques et les rapport de douanes ont brûlé lors des combats de la Libération.

ment celle des légitimistes. Attachés à la conquête de la Restauration, ils ne se contentent pas de condamner les incertitudes et les échecs de la Monarchie de Juillet, mais il se font les défenseurs de la colonisation et proposent une véritable politique indigène basée sur la bienveillance.

Chemin faisant P. Guiral évoque de nombreuses figures et, insufflant de la vie au texte, ces portraits en facilitent la lecture et la compréhension. Dans la liste des noms cités nous notons que plusieurs appartiennent à la Franc-Maçonnerie : Vialar, Branthomme, Lacrouts, Jobert (5)... et le problème se pose évidemment de savoir quel rôle ont pu jouer les loges marseillaises dans l'œuvre algérienne (6).

Parmi les personnalités marseillaises qui apparaissent dans l'ouvrage certaines méritaient peut-être de retenir davantage l'attention tel ce Jacques Altaras qu'on nous signale p. 25 comme ayant fondé un établissement permanent à Calcutta à la fin de la Restauration. N'est-ce pas le même qui, sous la Monarchie de Juillet s'efforça, sans y réussir, d'organiser l'immigration en Algérie des Juifs d'Europe Orientale et d'Italie et qui voulut établir la vie des communautés juives d'Algérie sur le modèle des consistoires en France, songeant à ouvrir des écoles avec des maîtres venant d'Alsace ? Encore un projet à mettre à l'actif des Marseillais (7).

L'ouvrage de P. Guiral apporte donc une contribution importante à l'étude de la colonisation algérienne vue de l'extérieur.

X. Yacono.

---

(5) Celui-ci, beau-frère du consul Deval, résidait à Alger avant 1830 comme Agent général des Compagnies commerciales de Marseille ; il sera un des dignitaires de la loge algéroise de Bélisaire. Branthomme et François Lacrouts atteindront au moins le 30e degré dans la hiérarchie du Grand Orient. Le baron de Vialar ne paraît pas avoir dépassé le grade d'apprenti. On pourrait citer bien d'autres commerçants marseillais qui furent d'actifs Francs-Maçons tel Casimir Bounevialle, un des fondateurs de Bélisaire, qui deviendra en 1847 Président du tribunal de commerce d'Alger, poste que Lacrouts avait occupé avant lui.

(6) Aucune indication intéressante dans le gros ouvrage de F. Chevrier et A. Alessandri : *La « Réunion des Amis Choisis » et ses sœurs de l'Orient dans la vie Hermétique de Marseille sous Quatre Rois, Deux Républiques, Deux Empires*, Paris, s.d. (1952), 436 p.

(7) On trouve des précisions sur cette question dans une étude en hébreu de Frydmann (Szajko), pseud. Z. Szajkowski. *Nouveaux matériaux sur Altaras et son plan de colonisation*. Extrait des Yivo-Bleter, New-York, vol. 21, 1943, n° 1.

Salvatore Bono. — *La missione dei cappuccini ad Algeri per il riscatto degli schiavi cristiani nel 1585*. Roma. Estratto da « Collectanea Franciscana », tom. XXV, 1955, fasc. 1-3, pp. 149-163, 279-304.

L'Arciconfraternita del Gonfalone di Roma e il riscatto degli schiavi dai musulmani. Estratto dalla Revista « Capitolium », settiembre 1957, 7 p., 5 ill.

Le 27 mai 1781, le page Grégoire XIII instituait l'*Opera Pia del Riscatto* dont l'exercie était confié à la plus ancienne et la plus illustre confrérie romaine, celle du Gonfalon qui datait du XIIIe siècle. S. Bono nous présente cette action rédemptrice en deux articles de caractère différent.

Dans le plus important il étudie avec précision la première mission accomplie par la confrérie en pays barbaresque. Cette mission eut lieu en 1585 et fut conduite essentiellement par deux capucins, les frères Pietro da Piacenza et Filippo da Roccacontrada qui rachetèrent 71 captifs (à une époque où les bagnes d'Alger en comptaient de 20 à 30.000) et périrent victimes de l'épidémie de peste qui sévissait alors parmi les esclaves.

Nous avons là une étude riche en détails et dont la présentation plaira aux érudits : le texte suit pas à pas les documents qui sont présentés à part et proviennent des Archives de la Confrérie, lesquelles constituent un fonds des Archives secrètes du Vatican. Il s'agit surtout des instructions données aux missionnaires et de leur correspondance (21 pièces au total).

L'article paru dans la revue *Capitolium* s'adresse à un autre public que l'auteur désire informer rapidement sur l'ensemble de l'activité de la Confrérie. Nous voyons celle-ci exercer son action à la fin du XVIe siècle (71 captifs rachetés en 1585 et 221 en 1587), puis l'abandonner presque complètement au début du XVIIe (par suite de difficultés surtout financières) pour la reprendre à partir de 1672 avec les corsaires de la côte dalmate. Au XVIIIe siècle et au début du XIXe c'est surtout vers Tunis que se portent les frères capucins dont l'action s'amenuise à mesure que la course recule. Plusieurs gravures, extraites surtout de l'ouvrage bien connu de P. Dan, illustrent cette étude de bonne vulgarisation.

X. Yacono.

E. W. Bovill. — *The Golden Trade of the Moors*. London, Oxford University Press, 1958, 282 p., 8 cartes, 1 pl.

Dans la préface l'auteur définit son but en comparant cet ouvrage à celui qu'il écrivit il y a un quart de siècle sous le titre *Caravans of the old Sahara*.

Il se proposait alors de montrer comment les routes commerciales transsahariennes avaient tissé des liens de sang et de civilisation entre les peuples au Nord et au Sud du désert, mettant plus particulièrement en relief l'influence exercée par les habitants du littoral nord-africain sur les populations noires de l'intérieur de l'Afrique : le livre avait été conçu à Kano en regardant vers les cités de la Berbérie, au-delà des vastes solitudes du Sahara.

Pour E. W. Bovill l'objet est ajourd'hui différent : ses voyages et ses lectures lui ont montré que le Sahara domine aussi bien l'histoire des contrées qui le bordent au Nord que celle des territoires qui le limitent au Sud. L'accent sera donc mis sur les courants Sud-Nord et non plus Nord-Sud. Il s'agit de montrer comment le Sahara enrichit les Carthaginois et éveilla les convoitises des Romains ; comment les grandes routes caravanières influencèrent le cours des événements en Berbérie et parfois même le déterminèrent ; comment Berbères et Arabes, Juifs et Chrétiens n'ont jamais cessé de drainer les richesses du Soudan.

Divisé en vingt-deux chapitres, traitant chacun d'un problème différent, le livre ne peut être résumé. Nous nous contenterons donc de donner le titre de ces chapitres en précisant seulement leur objet par quelques mots lorsque le titre n'est pas suffisamment explicite :

1. *Arid Nurse of Lions* (la question du changement de climat et de faune de la Berbérie et du Sahara).

2. *Carbuncles and Gold* (le commerce saharien des Carthaginois).

3. *Romans and Garamantes.*

4. *The Tuareg.*

5. *The Arabs.*

6. *The Almoravids.*

7. *The gold of Ghana* (Kumbi, capitale du Ghana, au XI[e] siècle).

[illegible]. *Mansa Musa* (le bâtisseur de l'empire mandingue dans la pr[illegible] moitié du XIV[e] siècle).

9 [illegible]*n Battuta.*

10 [illegible] *Songhai* (cet empire au XV[e] siècle et au début du [illegible]

[illegible] *Discovery of Guinea* (premières connaissances sur [illegible]ur du continent et les voyages des Portugais au XV[e] siècle).

[illegible]2. *Leo Africanus.*

[illegible]3. *Mulai Ahmed el-Mansur.*

14. *Taghaza* (la région du sel).)

15. *The Desert Army* (l'armée de Jouder en 1590).

16. *The Invasion of the Sudan* (par l'armée marocaine sous la conduite de Jouder puis de Mahmoud ben Zergoun, 1591-1593).

17. *The Fall of Songhai* (la fin de l'entreprise marocaine et ses conséquences).

18. *El-Dzehebi* (le sultan El-Mansour).

19. *Wangara* (la source de l'or soudanais).

20. *The Niger* (sa découverte jusqu'aux voyages de Barth).

21. *Usuman dan Fodio* (le héros national des Foulani ou Foulbé, 1754-1817)

22. *The Last of the Caravans* (les routes caravanières avant l'intervention européenne).

Bien présenté et bien illustré par des cartes, le livre doit intéresser un large public. Il est complété par une bibliographie que les érudits trouveront trop restreinte et par un index détaillé (noms propres et noms communs) qui permet une consultation aisée.

X. Yacono.

Mamadou Dia. — *L'économie africaine. Etudes et problèmes nouveaux.* Paris, P.U.F., 1957, 120 p.

L'étude de l'économie africaine est à l'ordre du jour, mais, sous un même titre, le problème peut être envisagé de diverses façons.

Certains penseront à un bilan général de l'économie africaine, d'Alger ou du Caire au Cap, en distinguant par exemple des zones conformes aux données géographiques ou politiques. Tel n'est pas le but de M. Mamadou Dia qui néglige systématiquement l'Afrique blanche (1).

Il est également possible d'envisager une étude précise de la production et des échanges avec les problèmes qui se posent. Cette conception n'a pas été retenue et on ne trouvera pas dans l'ouvrage un véritable examen de l'agriculture, de l'industrie ou du commerce de l'Afrique (2).

(1) A peine des allusions dont l'une est entachée d'une erreur notable : l'Algérie aurait 20 millions d'habitants (p. 43).

(2) La bibliographie montre d'ailleurs que l'auteur a délaissé les travaux d'intérêt purement géographique.

Pas davantage une analyse attentive des niveaux de vie qui sont évidemment en relation étroite avec le développement économique et comme une résultante de celui-ci. Seulement deux pages (pp. 22-23) peu démonstratives pour indiquer que l'on constate plutôt une baisse du niveau de vie dans les milieux agricoles.

Economiste et homme politique (1), l'auteur se place à un point de vue particulier, celui de l'action des économies évoluées sur les pays sous-développés de l'Afrique Noire, cette action étant envisagée surtout sous la forme du problème des investissements.

Dans une première partie, M. Mamadou Dia expose de manière rapide, mais très claire, en s'appuyant sur une publication des Nations Unies, l'histoire des investissements de 1950 à 1954 (en particulier pour les territoires français, britanniques et belges) et l'expansion économique au cours de la même période. Il arrive à cette constatation que : « Malgré l'effort d'investissement de ces dernières années qui, dans l'ensemble, marque une progression par rapport à l'effort initial, les résultats sont encore très modestes... L'expansion de l'économie de marché n'a pas eu pour conséquence une expansion réelle de l'économie africaine dans sa base la plus profonde, dans l'agriculture... » M. Mamadou Dia en accuse essentiellement le souci de la rentabilité qui préside à la distribution des capitaux et aussi le compartimentage de l'Afrique en zones d'influence qui disperse l'effort en créant quelques îlots de prospérité à côté des foyers de paupérisation (pp. 24-28). A la suite de F. Perroux, il préconise une véritable économie de don sous forme d'un transfert de capitaux sans contrepartie qui serait organisé sur le plan international. C'est la condamnation de l'économie avare du « rien pour rien » remplacée par celle que l'auteur appelle l'« économie des coûts de l'homme ».

Recherchant, dans une seconde partie, les conditions d'une expansion équilibrée de l'économie Africaine, M. Mamadou Dia passe en revue les nouveaux plans des puissances européennes : plan français, plans britanniques, plan portugais (le seul qui prévoit un recours à une émigration blanche vers l'Afrique), achèvement du plan décennal du Congo belge. Pour conclure (p. 60) : « L'ensemble des programmes de planification représente incontestablement un progrès en ce qui concerne tant l'importance des moyens mis en œuvre, que l'esprit qui préside à leur élaboration... Cependant, malgré ces efforts, nous sommes encore loin d'une expansion équilibrée de l'économie africaine... ».

(1) En 1958 M. Mamadou Dia était député du Sénégal à l'Assemblée Nationale et Président du Conseil de Gouvernement du Sénégal.

C'est que les difficultés sont nombreuses : les unes relèvent des structures internes de l'Afrique (croissance démographique, faiblesse de l'épargne, manque d'hommes d'affaires, insuffisance de la main-d'œuvre qualifiée, résistance de la société à la modernisation...) ; les autres proviennent de facteurs exogènes, en particulier des « effets de domination » qui expliquent la politique irrationnelle d'investissements, le recul des entreprises artisanales, le morcellement arbitraire...

Pour trouver une solution M. Mamadou Dia, s'appuyant notamment sur les réflexions de M. Tibor Mende à propos de l'Asie, pense qu'il ne peut être question de transposer en Afrique l'expérience occidentale du XIX[e] siècle et il analyse les exemples du Japon, de l'U.R.S.S., de la Chine populaire et de l'Union indienne. Aucun ne lui paraît probant et il propose pour l'Afrique noire une solution de synthèse adaptant le socialisme aux réalités africaines (p. 82) avec planification partielle laissant place à l'initiative privée. Deux objectifs devraient être atteints simultanément : la modernisation agricole et l'industrialisation grâce à l'aide des techniciens occidentaux et à des capitaux en grande partie d'origine internationale.

Mais, et c'est la conclusion, le succès des réformes dépend essentiellement du contexte politique africain : selon l'auteur, les différentes politiques européennes en Afrique doivent s'aligner sur un système fédéral sous peine de voir naître « des impérialismes locaux dont la menace est déjà très proche ». E. M. Mamadou Dia évoque la « ghanacratie » du docteur Nkrumah et « la menace que constitue, au Nord, la formation de trois états indépendants dont l'un, le Maroc, manifeste ses visées sur une partie de l'Afrique noire, tandis qu'à l'Est, l'Egypte du colonel Nasser prône, à son tour, sa mission libératrice de Khartoum à Prétoria ».

On peut trouver que l'étude de M. Mamadou Dia reste d'un caractère trop général et ne s'appuie pas assez souvent sur l'analyse détaillée d'exemples précis, mais c'est un livre qui se lit facilement et qui fait réfléchir.

X. YACONO.

Aspects et réalités de l'Algérie agricole. Publication de l'Association des Anciens élèves de l'Institut Agricole d'Algérie, E.N.A., Alger, s. d. (1957), 148 p., 2 cartes.

Dû à la collaboration de nombreux techniciens, cet ouvrage, abondamment illustré, se propose « de montrer au Français métropolitain, souvent mal informé, quelle somme de sacrifices et de travail a nécessité la transformation étonnante de ce pays ».

Toutes les études méritent attention, mais ceux qui s'intéressent depuis longtemps à la mise en valeur de l'Algérie regretteront la brièveté de la plupart d'entre elles (une exception : celle de M. Rouveroux). Nous leur conseillons cependant de lire cet ouvrage qui ne leur est pas destiné, mais qui leur fournira nombre de précisions utiles.

Voici la liste des articles :

Exposés généraux :

— L'œuvre française dans le développement de l'agriculture algérienne (P. Rouveroux).
— Regard sur les productions animales (P. Jores d'Arces).
— Difficultés et progrès dans l'amélioration des plantes de grande culture (J. Erroux).
— La conservation des sols en Algérie... (R. Putod).
— Le Crédit Agricole Mutuel en Algérie... (L. Lebeau).
— La Mutualité Sociale Agricole en Algérie (F. Lafon).
— La Réforme Agraire en Algérie (A. de Cambiaire).

Oranie :

— Assi Bou Nif, village de colonisation, 1848-1956 (D. Chevais).
— La région de Sidi-Bel-Abbès (G. Reutt).
— L'association Céréales-Moutons sur les Hautes Plaines oranaises (H. Bou Bekker).
— L'Arbre de Minerve... (A. Auguste).
— La betterave sucrière en Oranie... (B. Faure).
— Mise en valeur d'une plaine littorale de l'Ouest Oranais (Oued Tafna), par J. Duffau.
— Viticulture musulmane et colonisation dans la région de Mostaganem (A. Beau).

Algérois :

— Colonisation française dans le Titteri (Y. Marcailhou, D'Aymeric et J. Rivoallan).
— El-Affroun (J.-M. Moreau, P. Pouny, M. Surzur).
— Les bienfaits de la culture du cotonnier dans la région d'Orléansville (P. Moati).
— L'introduction de la culture de la betterave sucrière dans les périmètres irrigués du Chéliff (J. Colson).
— Histoire d'une petite propriété du Sahel algérois (L. Lebeau).

Kabylie :

— La Kabylie, ses Figuiers et ses Oliviers (C. Chaux).
— Restauration des sols érodés en Kabylie (J. Poinchon).
— Un S.A.R. d'arboriculture de la région de Bougie (P. Ancey).
— Amélioration de la culture et de la vente du tabac en Kabylie (H. Mangin).

Constantinois :

— L'assainissement de la plaine de Bône (J. Coudert et R. Joannon).
— L'arboriculture fruitière des plaines de Bône, Philippeville et Guelma (J. Coudert et H. Kuneyl).
— Le paysanat dans la région de Saint-Arnaud (A. Kara).
— Un S.A.R. de céréaliculture de la région de Guelma (P. Lecherbonnier).
— L'école d'agriculture de Guelma (A. Fatah).
— Impressions sur la région de Philippeville (A. Cavernes).

Sud :

— Les premiers forages artésiens dans le Souf (P. Chalumeau).

X. Y.

MINISTÈRE DE L'ALGÉRIE. — *Que représente l'Algérie pour les finances et l'économie de la Métropole ?* Alger, 1958, 74 p.

Cette étude, à la fois dense et claire, a pour but, d'une part d'évaluer l'incidence des opérations d'Algérie sur les finances publiques et l'économie de la France, d'autre part d'apprécier les charges que le développement économique de l'Algérie impose à la Métropole.

Nous ne pouvons que donner brièvement les principaux nombres sans évoquer les démonstrations que l'on trouve dans d'importantes annexes.

A propos des opérations d'Algérie les auteurs répondent à trois questions :

— Quelle est la charge des opérations militaires sur les finances publiques de la France ? 305 à 330 milliards.

— Quelles sont les incidences de ces opérations sur les ressources et les emplois de l'économie ? La perte de production maximum est de 126 milliards ; l'excédent de demande civile et militaire de 154 à 235 milliards (la production nationale brute étant de 18.300 milliards).

— Quelles répercussions les opérations d'Algérie exercent-elles sur la balance des comptes extérieurs de la France ? En 1957 l'incidence est de 149 milliards sur un déficit total de l'ordre de 500 milliards.

C'est-à-dire que les opérations d'Algérie représentent 6 à 6,5 % des dépenses de l'Etat ; 1,3 à 1,6 % de la production nationale brute, 30 % du déficit de notre commerce extérieur.

Pour apprécier les charges de la Métropole dans le développement économique futur de l'Algérie, les auteurs s'appuient sur les « perspectives de développement décennal de l'Algérie » d'après lesquelles, suivant les conclusions de la commission Maspetiol, la France fournirait 1.300 milliards avec un maximum de 150 milliards à partir de 1964. En contrepartie, outre le pétrole, elle peut espérer que l'importation des produits industriels de l'Algérie passera de 160 à près de 400 milliards par an.

Grâce à cet apport et à celui d'autres capitaux privés (au total 4.700 milliards en dix ans), la production intérieure totale de l'Algérie s'élèverait de 600 à 1.600 milliards et les revenus des habitants croîtraient de 130 % dans l'ensemble. Malgré les excédents démographiques chaque individu verrait son revenu augmenter en moyenne de 5 % par an (5,5 % pour les Musulmans).

X. Y.

ALGÉRIE. — *Loi n° 58-95 du 5 février 1958 sur les institutions de l'Algérie. Loi n° 58-96 du 5 février 1958 relative aux élections territoriales, départementales et communales en Algérie.*

Ces deux textes, parus au *Journal Officiel* de la République Française, instauraient le nouveau régime politique et administratif de l'Algérie. Ils ont fait l'objet d'un tirage à part sous la forme d'un fascicule d'une vingtaine de pages facile à consulter. Mais n'est-ce pas déjà un document d'archives ?

X. Y.

Henri CHEMOUILLI. — *Journal d'un faux exode.* Alger, 1957, 48 p.

C'est le journal d'un professeur du collège de Bougie, ancien évadé des camps allemands, qui avait songé à quitter l'Algérie pour la Métropole en septembre 1956. Ses démarches, ses déceptions, ses réflexions. Le témoignage d'un intellectuel juif dans le drame algérien.

X. Y.

G. MARÇAIS : *L'Algérie médiévale,* publication du Gouvernement Général de l'Algérie. Paris, Arts et Métiers graphiques, 1957, 142 pages, 142 illustrations et 4 planches en couleurs.

La Sous-Direction des Beaux-Arts au Gouvernement Général de l'Algérie, sous l'impulsion souriante mais ferme de M. Rolls, a entrepris une série de publications d'une haute tenue, appelée à mettre à la portée d'un large public, les richesses culturelles de l'Algérie. Pour mener à bien cette tâche, rien n'a été négligé. C'est ainsi qu'il a été fait appel aux meilleurs spécialistes de l'histoire et de la préhistoire pour présenter des textes simples accessibles à tout le monde, accompagnés de très belles illustrations.

C'est dans le cadre de ces publications que s'inscrit l'ouvrage de G. Marçais : *L'Algérie médiévale,* magistralement édité par les soins des Arts et Métiers graphiques. Sans doute peu de lecteurs pouront se rendre compte de l'effort que doit accomplir un savant sans cesse hanté par la recherche du Vrai, pour sacrifier les détails, ne conserver que l'essentiel sans altérer le réel. Au reste, G. Marçais nous a depuis longtemps déjà donné toute la mesure de sa virtuosité, il sait jouer sur les deux claviers, ce qui n'est pas donné à tout le monde.

Dominant son sujet de toute sa haute culture, l'auteur peut plus aisément sacrifier au style, et l'on sait combien celui de G. Marçais est séduisant !... Pourtant, ici, pas de place à l'effet, à ces belles phrases pleines, charpentées, fleuries, mais un style dépouillé, fait de phrases courtes, de paragraphes condensés, sans aucun mot inutile et qui s'achèvent la plupart du temps sur quelques mots-forces, véritables sentences. En bref, le plaisir de lire s'ajoute à celui de feuilleter un très bel album. Le texte n'excède jamais l'importance d'un commentaire de quelques lignes, il rend clair ce qui est nécessairement confus dans l'esprit d'un profane, il dégage les grandes périodes historiques et les définit en quelques touches magistrales.

Destinée à un large public, cette édition ne peut pourtant laisser indifférent le spécialiste qui trouvera dans les magnifiques clichés, la plupart dus au talent de Marcel Bovis, des documents incomparables jusqu'ici dispersés un peu partout. Il ne se lassera pas, non plus de feuilleter ce beau recueil page par page, de s'arrêter sur certaines images, d'établir des rapprochements et... peut-être, de saisir certains liens qui lui avaient jusque là échappé.

L. GOLVIN.

R. Le Tourneau, *Les Villes musulmanes de l'Afrique du Nord*, Bibliothèque de l'Institut d'Etudes Islamiques d'Alger, Alger, La Maison des Livres, 1957.

L'auteur nous présente une série de six conférences qu'il a eu l'occasion de prononcer en anglais à l'Université de Chicago au début de l'année 1954. Ces causeries suivent un plan très méthodique : la ville musulmane d'Afrique du Nord sur le terrain, population et institutions, organisation générale de la vie économique, les industries, mécanisme des échanges et les relations économiques (le luxe et la richesse), culture et religion, enfin, évolution des villes musulmanes au contact de l'Occident.

R. Le Tourneau était tout désigné pour traiter un pareil sujet qui fait appel à la fois à l'historien, au sociologue, à l'économiste, enfin à l'arabisant. Je sais bien que lui-même s'est défendu autrefois d'entrer dans l'une ou l'autre de ces catégories (1) mais sa culture remarquable s'est pourtant tour à tour orientée vers ces divers aspects de la Science. Sa thèse : *Fès avant le Protectorat*, suivait de pénétrantes enquêtes sur le monde artisanal, elle annonçait l'historien, le sociologue ainsi que l'arabisant auquel on doit une traduction d'Ibn al-Qalânasî (2), elle le familiarisait avec des côtés multiples du monde musulman que peut représenter la Cité.

Sur la morphologie de la ville musulmane, l'auteur a noté justement les dispositions essentielles : place centrale de la mosquée et des sûq's, spécialisation des quartiers, division ethnique, emplacement des palais. Il a constaté que, généralement, la cité musulmane ne se superpose pas à la cité antique et il y voit une sorte « d'incompatibilité presque instinctive ». Sans doute l'analogie n'est-elle pas frappante dans tous ses détails, sans doute, la ville musulmane s'avère-t-elle plus complexe que la cité antique, pourtant, on ne peut manquer d'être frappé par certaines similitudes : la mosquée, temple de prière, n'est-elle pas aussi un lieu de réunion jouant parfois le rôle du Forum antique ? Comme lui, elle se trouve presque au centre de la ville, à proximité d'une artère centrale qui joue un rôle assez analogue à celui du Decumanus maximus et souvent à l'intersection de deux voies principales qui se coupent à angle droit, ces deux voies aboutissant à des portes percées dans les remparts. Telles se présentent les villes de Sfax, Kairouan, Tunis, ainsi que les deux cités primitives de Fès, d'après le plan

(1) *Fès avant le Protectorat*, Casablanca, Société Marocaine de Librairie et d'Edition, 1949.

(2) *Damas de 1075 à 1154*, publication de l'Institut Français de Damas, 1952.

de Gaillard ou celui de Lévi-Provençal (3), telles se présentent également les cités de style oriental bâties par des dynastes berbères : Achîr (Bénia), la Qal'a des B. H'ammâd, Marrakech. Il se peut d'ailleurs que l'inspiration n'ait pas été locale, et que les plans aient été importés dans leur ensemble d'Orient, mais nous ne saurions oublier que « c'est en Syrie, première conquête réalisée par les armées sortant d'Arabie, que les Musulmans, futurs bâtisseurs de villes ont reçu leur initiation à l'urbanisme hellénique (4) et on sait, grâce à Sauvaget, que la Grande Mosquée d'Alep fut élevée à l'emplacement même de l'agora, au centre de la ville. En tout état de cause, il semble bien que, soit en Syrie, soit en Afrique du Nord, les cités antiques aient exercé une assez grande influence sur les bâtisseurs musulmans, ce qui explique maintes ressemblances qu'on ne saurait nier.

La cité musulmane cependant se distingue de la cité antique par ses divisions ethniques fort bien notées par l'auteur. On connaît les « Mellah » marocaines, les « Haras » tunisiennes où se groupent les Israélites. De même, les étrangers se resserrent dans un quartier, voire dans un vaste immeuble : tels, à Tunis, le fundûq des Vénitiens, des Gênois, des Pisans et des Catalans à l'époque d'Adorne (5), le fundûq des Français au XVIII[e] siècle, mais les groupements se font également par colonies musulmanes : Djerbiens et Tripolitains à Tunis, Kabyles et Mozabites à Alger, habitants du Touat et du Tafilelt à Fès, j'ajouterai, Jarâwa à la Qal'a des B. H'ammâd. Cette remarque appelle toute notre attention. elle illustre cet instinct grégaire qui lie entre eux les membres d'une même tribu. En fait, le Musulman, qu'il soit citadin ou rural, est avant tout membre d'une même communauté qui n'est pas géographique, mais ethnique, le lien du sang efface celui du terroir, l'individu n'est pas citoyen d'une ville, il est attaché par des liens de consanguinité à sa famille. Un Kabyle ne devient pas Algérois ou Bougiote, on le désigne par ses origines, tandis qu'un Auvergnat ou un Bourguignon, installé à Paris, devient rapidement Parisien ; ces liens de parenté s'établissent d'ailleurs à divers degrés : famille, fraction, tribu, clan, enfin « umma » ou monde immense des frères en Islam.

Quoi qu'il en soit, il est évident que ces considérations ethniques et religieuses font de la ville musulmane « une série de cellules juxtaposées et plus ou moins bien soudées les unes aux autres par des rues étroites et tortueuses » au milieu desquelles on circule soit à pied soit à dos de cheval, de mulet ou d'âne, les

(3) Cf. Le Tourneau, *Fès*, pp. 42 et 43.

(4) G. Marçais, *Considérations sur les villes musulmanes*.

(5) Brunschvig, *Deux récits de voyages inédits en Afrique du Nord au XV[e] siècle*, publication de l'I.E.O., Paris, Larose, 1936.

véhicules à roues étant pratiquement inutilisés. Pas de bâtiments publics, les amîn-s ou muh'tasib-s ne possèdent qu'une boutique ou une maison semblable aux autres, le tribunal du Pacha est installé dans une maison que rien ne distingue. La ville se resserre entre ses murailles hors desquelles seuls s'édifient les cimetières, les marchés hebdomadaires et s'étendent les grandes places mçallâ réservées à la prière publique de circonstance exceptionnelle. Toutefois, lorsque règnent de longues périodes de calme, on voit se créer, autour des villes, des sortes de faubourgs plus ou moins misérables, gourbis ou bidonvilles et des maisons bourgeoises de fort bel aspect au milieu des jardins.

Enfin, dernière remarque, le système urbain du Maghreb n'est pas également réparti géographiquement. L'Afrique du Nord est essentiellement rurale et les villes « apparaissent comme presque étrangères » elles excitent la convoitise des ruraux qui peuplent le Maghreb central, elles représentent à leurs yeux le Pouvoir central contre lequel se dresse l'esprit d'indépendance des Berbères, source de conflits que l'auteur évoque à diverses périodes de l'histoire.

Ayant ainsi esquissé ce qu'il appelle : « le squelette d'une ville du Maghreb », l'auteur s'intéresse plus particulièrement, dans sa deuxième conférence, aux divers aspects des populations d'une cité musulmane qu'il classe en :

1. Population flottante : travailleurs saisonniers, ruraux fuyant leur pays en période de disette ou de famine, errants, tous vivant misérablement dans des fundûq-s ou dans des bidonvilles.

2. Groupes ethniques ayant conservé une originalité propre et spécialisés dans certains travaux, groupes de population chassés de chez eux pour raison politique.

3. Citadins proprement dits parmi lesquels il faut distinguer les familles les plus anciennes qui ont acquis une sorte de noblesse, Turcs fixés depuis plusieurs siècles formant des groupes très particuliers, Andalous, Juifs, convertis à l'Islam (Fès), Churafa' ou descendants du Prophète, etc...

R. Le Tourneau examine ensuite l'administration des villes, les magistrats qui la gouvernent, leurs fonctions exactes, l'autorité dont ils jouissent, les services publics dont elle profite, le plus important étant celui de l'hydraulique.

La troisième causerie consacrée à l'organisation générale de la vie économique traite surtout de l'artisanat sous ses formes multiples. On y trouvera une étude assez poussée de la corporation, presque tous les exemples étant pris à Fès, ville que l'auteur connaît particulièrement et où il eut l'occasion d'étudier de très près certains métiers artisanaux caractéristiques. On lira avec intérêt la physionomie du marché, ses aspects économiques et surtout sociologiques, tableaux très vivants de ce monde du travail si pittoresque, si imbu de sa valeur, de l'honneur du métier, mais si peu capable de s'adapter au monde moderne, de convertir sa technicité, le cas échéant « pour tout dire, un groupe social moralement sain, mais incapable d'exploiter ses possibilités faute de capacités intellectuelles suffisantes et d'initiative ».

Autre aspect de l'économie urbaine, le mécanisme des échanges et les relations économiques font l'objet d'une quatrième conférence où l'auteur examine d'abord le cas des commerçants (hâwanti) qui, généralement vivent au jour le jour, à l'échelle du quartier et non de la ville, puis celui des grossistes ou marchands du bazar (tâjir) sortes de bourgeois ayant une certaine instruction. Il évoque la complexité des poids et mesures ainsi que celle de la monnaie, souligne le peu d'importance des échanges avec l'extérieur, révèle la difficulté traditionnelle des transports et brosse un tableau fort séduisant de la vie des riches commerçants musulmans des grandes cités, enfin, il ne manque pas d'évoquer, dans ce domaine la place prépondérante tenue par les Israélites tant dans le commerce proprement dit que dans le rôle de banquiers : prêts d'argent à intérêts élevés.

Avec la cinquième causerie on aborde le domaine spirituel : culture et religion. On trouvera exposées les principales prières, les fêtes religieuses, leurs sens et leurs origines, la nature et le rôle des confréries, les croyances populaires, l'anthropolâtrie, l'action sur les forces de la nature. Peut-être, ces questions n'apparaîtront-elles pas neuves a priori, mais, ce qui en fait l'intérêt ici, c'est qu'elles sont agrémentées de remarques personnelles pénétrantes, d'observations attentives que l'auteur a pu faire dans les milieux les plus divers de la population fasie.

C'est encore le sociologue ou mieux l'ethnographe qui évoque les diverses formes de l'enseignement à la faveur d'expériences vécues. L'auteur nous fait pénétrer ainsi à l'intérieur des kuttab-s ou des msîd-s, il essaye de dégager la valeur de l'enseignement des « universités » Zaytûna de Tunis ou Qarawiyîn de Fès et le rôle politique qu'elles peuvent être amenées à jouer tant par leurs professeurs que par les élèves qu'elles forment. On le suit jusque dans les Madrasa-s, bref, on vit avec lui la vie des étudiants musulmans.

Sur la valeur de l'enseignement distribué, l'auteur se montre, avec juste raison, assez pessimiste, c'est avec beaucoup d'impartialité qu'il juge de sa pauvreté en évoquant les maigres résultats sur le plan de l'évolution intellectuelle, et c'est en toute conscience qu'il nous dit : « En somme qu'il s'agisse de vie intellectuelle proprement dite ou de spiritualité, on peut dire qu'il a manqué au

Maghreb, surtout à partir du XIVe siècle, de recevoir l'air vivifiant de l'extérieur.

Cet air vivifiant lui est-il apporté maintenant par le contact avec les Européens ? R. Le Tourneau va examiner cette question dans la dernière de ses conférences, la plus délicate à traiter sans aucun doute.

Ecrit en 1953, ce texte semble déjà bien loin dans le passé tant les événements sont allés vite en quelques années, nous en retiendrons cependant ses observations sur la nouvelle esthétique des villes modernes et sur les tendances de l'urbanisme, l'afflux des ruraux vers les grandes cités et ses conséquences, l'évolution de l'industrie et la crise artisanale, les difficultés d'adaptation au monde moderne du travailleur rural transplanté en ville et engagé dans le cycle de l'usine, la naissance d'un prolétariat musulman de forme tout à fait particulière et, par contre coup, la naissance d'une bourgeoisie nouvelle faite de parvenus enrichis rapidement qui n'hésitent pas à investir de vastes capitaux dans des entreprises modernes. La formation d'une intelligentsia maghrébine qui pousse les jeunes intellectuels vers les professions libérales au détriment des études techniques.

L'auteur étudie avec beaucoup de perspicacité les tendances arrivistes de ces intellectuels, leur soif de jouer un rôle dans la cité, les compétitions politiques, les élans d'enthousiasme juvéniles qu'il compare avec justesse à un romantisme exaspéré dont les conséquences sur le plan familial sont l'évolution rapide de la condition de la femme musulmane, l'affaiblissement du pouvoir paternel et, sur le plan international, une soif d'indépendance parfois aveugle.

Derniers problèmes : les divers types de population qui constituent une ville moderne d'Afrique du Nord, sont séparés systématiquement, ce qui n'exclut pas des réunions épisodiques voire des enthousiasmes collectifs (dans le domaine des sports en particulier). Le modernisme : journaux, radios, cinémas, théâtres, pénètre les milieux les plus pauvres, d'où un bouillonnement d'idées que reflète incomplètement une littérature encore assez pauvre quant au nombre des écrivains, mais parfois d'excellente qualité, une exaltation qui s'apparente à une crise de croissance, la recherche passionnée d'un équilibre nouveau appelé à remplacer l'ancien définitivement perdu.

Les événements récents n'éclairent-ils pas d'un jour particulier les observations pénétrantes de R. Le Tourneau qu'on se doit de lire... et de méditer ?...

L. Golvin.

Jean Despois, *Le Djebel Amour (Algérie)*. Publications de la Faculté des Lettres d'Alger, IIe série, XXXV. Paris, PUF, 1957, 129 p., 4 cartes et 18 planches h. t.

Poursuivant la série de ses belles études sur les marges méridionales de l'Afrique du Nord, M. Despois nous donne aujourd'hui une monographie du Djebel Amour, le plus verdoyant, le plus pittoresque après l'Aurès des massifs de l'Atlas saharien. Après avoir défini son individualité et distingué de la steppe au désert quatre régions naturelles, il consacre la majeure partie de l'ouvrage à l'étude des genres de vie. Les 4/5 des habitants sont des pasteurs qui vivent encore sous la tente de l'élevage des bœufs, des chameaux et surtout des moutons ; pendant l'automne et l'hiver ils descendent, s'il a plu, sur le piémont saharien ; au printemps ils remontent vers la montagne vers leurs champs de céréales ; seuls les Ouled Yagoub Zerara, véritables Sahariens, parviennent jusqu'à l'Erg occidental. Une faible partie de la population, 6 % seulement, vit de la culture irriguée dans des ksour dont les principaux sont situés au débouché des oueds dans le Sahara ; le reste vit dans le centre administratif d'Aflou où une petite ville-marché s'est développée depuis cent ans à la place d'un misérable ksar. La conclusion souligne l'originalité de cette montagne pastorale, bastion boisé que les nomades contournent et dont les contacts avec le désert se limitent à une étroite frange de piémont. Un index, des cartes claires et d'excellentes photographies complètent l'ouvrage.

On serait presque tenté de regretter toute la peine que l'auteur s'est donnée en songeant aux transformations dont ce massif est le théâtre. Nous ne savons pas exactement ce qui s'est passé là-bas depuis 1956, date à laquelle le terrorisme a gagné le Djebel Amour. Nous savons que les Juifs ont déjà quitté Aflou, mais que sont devenus les anciens militaires et le reste de la population ? Qu'est-il advenu des travaux d'irrigation, des pâturages en défens ? On peut supposer que la forêt, déjà très dégradée, a subi de nouveaux dommages et que le cheptel a été diminué par d'incessantes réquisitions. Surtout la répartition de la population ne peut manquer d'avoir été influencée par l'insécurité et le regroupement des populations ralliées autour des postes.

Mais, s'il est vrai qu'il y aura à faire, quand les troubles auront cessé, une révision générale de la géographie humaine de l'Algérie, des monographies comme celle-ci conservent toute leur valeur. Bien mieux, on peut se demander si certains faits du passé qu'elles rapportent ne se comprennent pas mieux à la lumière des événements actuels. Ceux-ci prennent place dans une série de transformations dont l'archéologie, à défaut d'histoire, nous révèle le sens. Un des chapitres les plus neufs est celui où M. Despois

dresse l'inventaire des villages en ruines dont les plus anciens remontent au Moyen Age (1). L'abandon de ces ksour est dû à des causes diverses : tarissement des sources, guerres, inconfort du site ; d'une façon générale il témoigne d'une régression de la culture irriguée et des maisons, d'une progression de l'élevage ovin et de la tente. Les troubles actuels ne constituent qu'un épisode dans cette histoire des genres de vie et de l'habitat. S'il y a quelque chose de permanent dans ces régions situées à la limite de l'aridité, ce n'est pas l'occupation du sol, c'est une oscillation quasi périodique entre la vie nomade et la vie sédentaire.

R. CAPOT-REY.

L. BALOUT, *Algérie Préhistorique*. Ministère de l'Algérie. Sous-Direction des Beaux-Arts. Arts et Métiers graphiques, Paris, 1958, 182 pages.

Ce bel ouvrage illustré de près de 150 photographies dues au talent de Marcel Bovis achève la série ouverte par l'Algérie Antique de L. Leschi, et continuée par l'Algérie Médiévale de G. Marçais. Tandis que le premier entraînait le lecteur dans une aimable flânerie à travers les Villes d'Or, le second, procédant par grands coups de pinceaux, révélait avec une maîtrise parfaite douze siècles d'Islam maghrébin. La tâche du préhistorien risquait d'être bien ingrate : quelques centaines de millénaires à présenter en utilisant de misérables restes, ne pas effrayer le lecteur non spécialiste, ne pas sombrer dans la pire vulgarisation, celle qui prostitue le document en le déformant par le chatoiement des couleurs sous un objectif complaisant. L. Balout a surmonté ces obstacles avec grande élégance.

« Encore un livre de Préhistoire ! » diront quelques-uns. L'auteur s'en excuse dans la préface ; l'Algérie préhistorique ne fait double emploi ni avec la Préhistoire de l'Afrique du Nord (1) ni avec l'Album des collections préhistoriques du Musée du Bardo (2).

(1) D'ingénieuses remarques amènent M. Despois à penser que les plus anciens de ces villages furent habités par des hérétiques ibadites qui, non loin de là, se sont maintenus jusqu'au XIVe siècle de notre ère.

(1) L. Balout, *Préhistoire de l'Afrique du Nord. Essai de chronologie.* Gouvernement Général de l'Algérie. Direction de l'Intérieur et des Beaux-Arts. Paris. A.M.G., 1955, 544 p., 29 fig., 72 pl.

(2) Musée d'Ethnographie et de Préhistoire du Bardo. Collections préhistoriques. Planches Album I. Dessins du Chanoine J. Bouyssonie. Préface de l'Abbé H. Breuil. Gouvernement Général de l'Algérie. Direction de l'Intérieur et des Beaux-Arts. Paris. A.M.G., 1956, 112 pl. (dont les légendes sont de L. Balout).

Ces deux ouvrages étaient destinés aux spécialistes, particulièrement le second presque entièrement consacré aux séries lithiques ; l'Algérie préhistorique présente agréablement dans un style alerte et simple, non dépourvu d'humour, toute la Préhistoire qui n'est pas seulement l'étude minutieuse des pierres taillées.

Le texte, qui ne veut être que le support des admirables photographies, transporte le lecteur à l'époque lointaine *« où l'homme est entré sans bruit »*, appliquant son intelligence balbutiante à la fabrication des « sphéroïdes à facettes » découvertes à l'Aïn Hanech sur les bords de l'ancien lac sétifien. A ce stade la Préhistoire peut n'apparaître qu'une branche secondaire de la Géologie : il est question de milieu sédimentaire et d'une faune archaïque toute imprégnée de reliques de l'ère tertiaire... et cependant l'Homme est là.

Si le hasard des fouilles (car, même lorsque les fouilles sont systématiques, le hasard reste le maître) n'a pas encore révélé les restes de l'auteur de ces premiers outils, le préhistorien s'arrête à la forme des objets, examine l'enlèvement des éclats, revoit les gestes et à travers eux devine la réflexion, phénomène humain par excellence. Ainsi dès les premières pages ce livre « de cailloux » est consacré à l'home ; il le montre poursuivant sa lente ascension dans ces terres rudes de l'Algérie et du Sahara. C'est *l'Atlanthrope* de Ternifine qui sait tailler des bifaces et des hachereaux, véritables cognées de bucheron dont ils ont déjà la forme et les caractères essentiels.

Après les longs millénaires du Paléolithique inférieur débute « *une civilisation bien africaine, l'Atérien* » dont « l'industrie pédonculée » recouvre à la fois le littoral, les hautes plaines et le Sahara. Pour la première fois l'homme, vraisemblablement de la race de l'Homme de Néanderthal, peuple les terres du Maghreb sur de larges espaces.

Puis viennent des hommes semblables à nous : *Hommes capsiens mangeurs d'escargots dans les hautes plaines constantinoises* et, *sur les rivages, les « Ibéromaurusiens » de la Race de Mechta el-Arbi.*

Des premiers on voit les escargotières (vue globale et photos analytiques décomposant l'escargotière en ses trois éléments essentiels : pierres, coquilles d'escargot, cendres... et l'industrie déjà si perfectionnée (microlithes géométriques). Mais on voit surtout l'homme lui-même avec ses rites barbares, ses dents arrachées, et qui ne répugne nullement à enterrer ses morts dans les lieux mêmes où il fait cuire ses pauvres aliments. Pour ce barbare l'os humain est une matière première dont il tire des armes ou même d'horribles masques.

Plus frustes encore étaient les hommes de la race de Mechta el-Arbi, ces cousins pauvres de notre homme de Cro-Magnon dont ils ont les mêmes misères physiques mais non point le talent et les goûts artistiques. L'homme ibéromaurusien fait même piètre figure (physiquement et intellectuellement) à côté de son voisin capsien ; il ne faut guère s'en étonner car il est arrivé au Maghreb avant lui et il est plus archaïque. On sera surpris peut-être de ce que ces Ibéromaurusiens soient présentés après les hommes capsiens.

Mais voici des temps encore plus proches de nous ; au Néolithique c'est « *l'Apogée saharienne* ». La taille du silex atteint une perfection rarement égalée ailleurs dans le monde. Les photographies se multiplient, aux admirables pointes de flèches, qui sur un fond de sable constituent la magnifique couverture de l'ouvrage, s'ajoutent quatre autres belles planches en couleur. Les trois premières sont consacrées aux plus belles pièces néolithiques de la collection du Colonel Thiriet, la dernière reproduit le char « garamantique » de la Grotte de Tamadjert, véritable symbole de l'essor de l'humanité après les millénaires de luttes obscures.

On pourra, certes, reprocher à l'éditeur la place que ces planches en couleur, toutes consacrées au Néolithique, occupent à travers l'ouvrage, surtout les trois premières qui servent à séparer les différents chapitres traitant du Paléolithique. Mais on ne peut regretter la place de choix donnée ainsi à la collection remise au Musée du Bardo en 1957 par les héritiers du Colonel Thiriet suivant le vœu exprimé par le regretté commandant du Territoire des Oasis. La plupart des documents sahariens reproduits dans les dernières pages ont été donnés par lui au Musée du Bardo ; beaucoup, ainsi que tous les objets mis en valeur dans les planches en couleur, étaient inédits (assiettes en pierre polie, petits godets à fond conique, grand vase de Zouzoudinga, gravures d'In Settane, lévrier peint de Tamadjert).

Les temps protohistoriques enfin trouvent leur place à la fin du livre. Deux cartes et la légende détaillée des photographies complètent utilement cet excellent ouvrage.

Ainsi ce bel ensemble d'images commentées n'est pas seulement destiné au lecteur cultivé, il est indispensable aux spécialistes car il publie, avec le plus grand talent, des documents peu connus ou entièrement inédits dont certains, et nul ne le reprochera, débordent même les cadres politiques du Sahara algérien.

L'union étroite du texte et de l'image est telle qu'une page ouverte au hasard vous amène, dans une souriante contrainte, ...à lire tout le livre.

G. Camps.

G. Esquer, *Alger et sa région*. Arthaud, Paris, 1957.

La réédition du livre de M. Gabriel Esquer, *Alger et sa région*, dont M. Despois, avait dit ici même tout le bien qu'il en pensait, prouve que le grand public a ratifié le jugement des spécialistes sur le travail d'un de leurs confrères, qui n'a pas cru déchoir en rédigeant un ouvrage de vulgarisation. Puissent pareils exemples faire disparaître la légende qui veut que l'incompétence soit la qualité essentielle d'un bon vulgarisateur.

Cette seconde édition diffère peu, dans le texte, de la première, sinon par quelques points de détails. En revanche l'illustration photographique a été heureusement rajeunie.

Les automobilistes de 1935 et les mémorables tramways traversant des rues quasi désertes, qui donnaient à notre ville une allure vieillote et provinciale, ont disparu. Regrettons seulement qu'une erreur typographique présente au lecteur non averti la façade du magasin d'un honorable commerçant en articles de voyage comme étant celle du Gouvernement Général.

Mais il est un reproche plus grave que nous ferons à l'éditeur, celui d'avoir fait sauter la dernière phrase de l'ouvrage, jugée sans doute inopportune par certains à l'époque où se fit le tirage.

Aujourd'hui il ne reste plus de ce procédé discutable que son côté mesquin.

P. Boyer.

NÉCROLOGIE

Maurice EISENBETH

M. Maurice Eisenbeth, décédé le 15 janvier 1958 à Alger, était né à Paris le 4 juin 1883. Après être sorti de l'Ecole Rabbinique de France, il fut nommé rabbin de la communauté israélite de Sedan. Il prit part comme aumônier à la première guerre mondiale et fut décoré de la Croix de guerre. En 1928 il arrive en Algérie en qualité de grand-rabbin de Constantine ; quatre ans après, il est nommé grand-rabbin à Alger.

En cette qualité, il dut assumer les lourdes responsabilités qu'imposait au Chef de la Communauté israélite la politique raciste du gouvernement de Vichy. Il ne fut pas inférieur à cette tâche. Grâce au dévouement de quelques hommes parmi lesquels notre ancien collègue Robert Brunschvig, à qui venait d'être enlevée sa chaire à la Faculté des Lettres, M. Eisenbeth réussit à organiser un réseau d'établissements d'instruction où les jeunes Juifs expulsés de l'Université en vertu du *numerus clausus* purent poursuivre leurs études. Ses souvenirs des années 1940 à 1943, il les a évoqués de la façon la plus digne dans un livre *Pages vécues* (1945) dont il m'avait fait l'honneur de me demander la préface.

Des voix qualifiées ont rendu hommage à l'action de M. Eisenbeth dans le domaine religieux et social qu'avait récompensé la rosette d'officier de la Légion d'Honneur. Il nous appartient de souligner ici l'importance de ses travaux d'Histoire, d'Ethnologie, de Sociologie qui lui ont valu d'être accueilli par la Société Historique Algérienne comme membre de son Conseil d'Administration.

Il avait sagement délimité le champ de ses recherches qu'il n'a cessé d'approfondir en une série d'ouvrages : *Le Judaïsme nord-africain* (1931), étude de Démographie portant sur le département de Constantine ; — *Les Juifs de l'Afrique du Nord* (1936) ; — *Les Juifs au Maroc* (1948) ; — *Les Juifs en Algérie et en Tunisie à l'époque turque, 1516-1830* (1952).

Le second de ces ouvrages qui s'étend à l'Afrique du Nord tout entière peut être considéré comme son œuvre maîtresse. Une telle étude se trouvait compliquée par le fait que, tandis qu'au Maroc et en Tunisie la population juive est dénombrée à part, au contraire en Algérie elle ne l'est pas séparément de la population française. En dépouillant les *Listes nominatives* établies dans chaque commune, M. Eisenbeth est parvenu à découvrir, dans cette masse de patronymes et de prénoms, ceux des Israélites déclarés non comme tels, mais comme Français. Il a pu évaluer pour 1936 la population juive en Afrique du Nord à 110.127 âmes, plus 3.650 dans les Territoires du Sud.

La partie de l'ouvrage consacrée à l'Onomastique qui est la science des noms propres, constitue un dictionnaire rassemblant 4.063 patronymes que M. Eisenbeth, à travers les diverses graphies d'un même nom, a groupés en 1.146 souches familiales d'origine diverse: arabo-berbère, hébréo-araméenne, romane, etc. Il a démontré que les Juifs nord-africains étaient alors répartis dans 405 lieux de résidence, dont 257 en Algérie. Enfin il n'a pas négligé le côté social et humain du sujet : la grande masse de cette population vit de son travail et comporte un prolétariat important.

M. Eisenbeth possédait un sens très sûr de ce que doit être une enquête menée scientifiquement. Ses travaux sont de ceux dont on sait quand on les commence, mais dont on ne peut prévoir quand ils seront terminés. Il ne s'est pas laissé rebuter par la longueur et la minutie des recherches souvent infructueuses, mais dont la somme permet des observations dont l'intérêt vous paie de vos peines. De tels travaux ont le double mérite, d'abord d'être d'une incontestable utilité pour l'historien, l'ethnographe, le sociologue et aussi de préciser une méthode, grâce à quoi ils sont des guides pour les études de ce genre.

Les membres de la Société Historique Algérienne garderont de leur collègue M. Maurice Eisenbeth le souvenir sympathique d'un homme dont la modestie était égale à la valeur intellectuelle.

G. Esquer.

J. LADREIT de LACHARRIÈRE

Notre confrère, Jacques Ladreit de Lacharrière, est mort à Paris, le 26 février 1958, dans sa 77e année. Licencié d'Histoire et de Géographie, il avait été professeur à l'Ecole des Sciences politiques, à l'Ecole de la France d'Outre-Mer, à l'Institut Colonial de Bordeaux. Rédacteur en chef, pendant de longues années, du *Bulletin du Comité de l'Afrique française,* il avait acquis une solide connaissance du passé et du présent de notre Afrique du Nord, principalement du Maroc, ainsi qu'une foi inébranlable dans son avenir. Il a publié notamment *Au Maroc en suivant Foucauld, Le rêve d'Abd el Krim, L'Œuvre française en Chaouïa.* Jacques Ladreit de Lacharrière était officier de la Légion d'Honneur et membre de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer.

G. Esquer.

CHRONIQUE

ARCHEOLOGIE PUNIQUE, ROMAINE ET CHRETIENNE EN 1957.

Si le Directeur du Service des Antiquités peut présenter cette année encore un bilan positif, il le doit avant tout à l'acharnement de ses collaborateurs, directeurs de fouilles, ou chefs de circonscriptions archéologiques. Dans des circonstances souvent difficiles chacun d'entre eux a poursuivi sa tâche ; nos grands chantiers, Cherchel, Tipasa, Hippone, Tiddis, ont obtenu des résultats très remarquables. Ailleurs, des fouilles plus restreintes ont pu être réalisées, des découvertes fortuites immédiatement exploitées, des mesures de sauvegarde prises. Je dois rendre hommage ici à la sollicitude dont nous avons été entourés de la part des autorités civiles et, plus encore des autorités militaires, à tous les échelons de la hiérarchie. C'est grâce à l'appui constant du Général Salan, du Général Noiret, du Général Vanuxem, à l'aide efficace du Colonel Jaubert, que nous avons pu inspecter les sites dont nous avons la garde. Nous devons remercier de leur bienveillance M. l'Inspecteur général Papon, le Général Parlange, M. le Préfet Richardot, MM. les Sous-Préfets de Passilié et Masselot, MM. les Maires Angelvy, Garrivet, Guareschi. Enfin plusieurs de mes collaborateurs signalent la coopération active qu'ils ont rencontrée auprès des officiers des sections administratives spécialisées, qui partout s'inquiètent des antiquités qu'ils rencontrent, en particulier au cours des travaux qu'ils entreprennent pour le relogement des populations. Plusieurs d'entre eux auraient voulu être autorisés à entreprendre des fouilles archéologiques. J'ai regretté de ne pas disposer du personnel qualifié, que j'aurais aimé mettre à leur disposition pour rendre ces projets réalisables. Partout nos missions ont été facilitées ; il est remarquable qu'au milieu

de tant de préoccupations, chacun garde le souci du patrimoine historique de l'Algérie.

RÉGION D'ORAN. -- LAMORICIÈRE (*Altava*).

M. Courtot, directeur de la 14ᵉ circonscription archéologique, n'a pas pu travailler sur le terrain. Deux épitaphes du IVᵉ siècle ont été découvertes fortuitement ; M. Courtot les joindra à sa publication d'ensemble sur les inscriptions d'Altava.

TLEMCEN.

M. Emile Janier, directeur du Collège franco-musulman de Tlemcen, qui assurait en outre la direction de la circonscription archéologique, vient de mourir. C'est pour le Service des Antiquités une lourde perte. Avec modestie et application, M. Janier avait assuré la défense des monuments de Tlemcen, et fait connaître beaucoup d'inscriptions et de documents inédits.

LES ANDALOUSES.

M. Vuillemot a poursuivi la fouille de la nécropole pré-romaine des Andalouses. Les travaux ont dégagé « quelques tombes individuelles à incinération et à inhumation, et surtout des caveaux construits avec dromos Les hypogées ont été utilisées du IIIᵉ au Iᵉʳ siècle avant notre ère ».

M. Vuillemot introduira les résultats de ses fouilles dans l'ouvrage d'ensemble dont il achève la publication.

WALDECK-ROUSSEAU (*Columnata*).

M. Cadenat, directeur de la 16ᵉ circonscription archéologique a pu cette année poursuivre ses fouilles à Columnata, où il explore des thermes, qui paraissent importants.

Son rapport signale la découverte fortuite d'un cimetière à sépultures en coffre à Oukki, d'une belle amphore à La Mina. Les Djedars n'ont pas souffert d'opérations qui ont dû y être menées, pour en expulser les fellagha qui s'y étaient installés.

FRANCIS-GARNIER.

Il résulte de nouvelles recherches, entreprises autour d'une mosaïque découverte en 1956, qu'il peut s'agir du dallage d'une basilique chrétienne. Nous espérons en entreprendre bientôt le dégagement.

RÉGION D'ALGER. -- CHERCHEL (*Caesarea*).

M. Gazagne a cherché, cette année encore, à profiter des différents chantiers de constructions qui s'ouvraient dans Cherchel où des découvertes fortuites s'étaient produites, pour rassembler par de rapides sondages les renseignements rendus accessibles.

I. *Trois îlots.*

Les recherches que nous avions entreprises sur ce site (*Libyca*, IV, 1956, p. 164) ont dû être interrompues, à cause de l'insécurité du Chenoua.

II. *Parc Bocquet.*

Il a été possible de poursuivre vers le Nord les fouilles entreprises depuis plusieurs années dans le parc, où est installée l'agence des Monuments historiques. Plusieurs salles nouvelles ont pu être dégagées, construites elles aussi en pierres de taille ; il y a là un édifice de vastes proportions, dont le caractère ne peut être encore précisé.

M. Gazagne a recueilli deux piliers triangulaires en marbre blanc, ornés de rinceaux sculptés, une vasque et un socle en marbre, un chapiteau corinthien.

Dans la partie ouest du parc, on a relevé deux panneaux de mosaïque, ornés l'un de motifs géométriques, l'autre d'un motif floral. Ces deux mosaïques peuvent appartenir à la fin du IIIᵉ siècle ou plutôt au début du IVᵉ.

III. *Terre-plein à l'Est du Rempart Moderne.*

Avec l'autorisation du Service du Génie, M. Gazagne a pu exécuter sur ce terrain, où l'on doit construire, une

série de sondages, malheureusement de surface trop limitée.

1° Au Sud de la fouille, en face de la propriété Baretaud, un élément d'une rue romaine Sud-Nord — un *cardo*. Cette rue, qui était recouverte de larges dalles, mesurait plus de 4 m 20 de largeur.

2° Plus au Nord et à l'Ouest, on a dégagé les restes d'une rue transversale — un *decumanus* — également dallée, qui mesurait 5 m 40 de large. On l'a retrouvée à l'Est, mais il a été impossible de fouiller le carrefour.

3° Au Nord de la poterne moderne, on a dégagé une autre rue Est-Ouest, de 2 m 90 de large, bordée de constructions.

4° Immédiatement au Sud de la porte d'Alger, une troisième rue Est-Ouest, mesurant également 2 m 90, recouvrait deux égouts qui mesuraient réciproquement 0 m 40 et 0 m 60 de large. Au Nord de cette rue s'étendait une sorte de placette dallée, de forme trapézoïdale, mesurant 9 m 30 le long de la rue, 10 m à l'Est, 5 m 25 au Nord et 10 m 70 à l'Ouest. Il a été impossible d'en dégager les abords.

Des édifices dont on a pu, au cours de ces sondages, repérer des fragments, il en est un qui a une importance particulière. Il s'agit d'un portique de façade, de 18 m 45 de long et 3 m 25 à 3 m 30 de large, donnant sur la partie découverte du *cardo*. Ce portique était fermé aux deux extrémités. L'édifice qui lui faisait suite vers le Nord avait son mur Ouest dans le prolongement du stylobate. Il était interrompu par un seuil de 2 mètres.

Ces édifices avaient, semble-t-il, subi des remaniements de basse époque.

IV. *Région située au Sud du Stade.*

L'armée a exproprié des terrains au Sud de Cherchel, pour des constructions ; M. Gazagne a pu obtenir l'autorisation de faire une série de sondages. Il a été ainsi amené à entreprendre une fouille restreinte.

Il a dégagé une salle de 6 m 40 sur 5 m 40, prolongée par une piscine semi-circulaire de 5 m 10 de diamètre. La

piscine est séparée de la salle par une murette de 40 cm d'épaisseur.

La mosaïque de la salle est composée d'un ensemble floral très chargé. Le motif central est formé par huit feuilles d'acanthes disposées selon les diagonales d'un polygone à côtés incurvés. Une inscription occupait l'extrémité de la mosaïque opposée à la piscine : il n'en reste que quelques lettres. Dans la piscine, la mosaïque était géométrique, mais très compliquée. On distingue des cercles à l'intérieur desquels sont inscrits des carrés curvilignes ; des losanges s'intercalent entre les carrés successifs.

Dans une autre parcelle, près de l'endroit où, selon la tradition, on avait trouvé l'Apollon de Cherchel, M. Gazagne a dégagé les murs en très mauvais état d'une salle rectangulaire, ornée d'une mosaïque très simple. Il s'agit de cercles engagés, séparés par des carrés.

Malgré le mauvais état des pavements ainsi découverts, ces restes montrent ce qu'on peut espérer de fouilles systématiques qui seraient entreprises entre la ville actuelle de Cherchel et le tracé de l'enceinte antique. Il faudrait pouvoir disposer en toute propriété de terrains étendus.

V. *Bains de la Reine.*

« La commune de Cherchel s'étant proposée d'occuper provisoirement les terrains domaniaux qui s'étendent au Nord du chemin d'accès au port pour y installer une école démontable, nous avons dégagé les ruines d'une piscine connue sous le nom de « Bains de la Reine ».

Cet ouvrage de 36 m 40 de long sur 9 m 80 de large est entouré de murs de 0 m 70 d'épaisseur revêtus d'un enduit hydraulique. Aux quatre angles existaient des escaliers en quart de cercle dont on aperçoit encore les traces ; cinq socles devaient supporter des statues.

La piscine était alimentée par un bassin en demi-cercle qui entourait l'arrivée d'eau provenant probablement des thermes de l'Ouest.

A l'Est, un petit bassin de 3 m sur 1 m 68, entouré de murs de 0 m 70, était accolé au mur extérieur de la piscine.

VI. *Route de Novi.*

Sur la route nationale n° 2, à 1 km à l'Ouest de Cherchel au droit du point 97 km 600, M. Gazagne a effectué des sondages dans la propriété de M. Hanefi. Ils ont révélé la présence, le long de la route moderne, c'est-à-dire sans doute le long de la route antique, d'une nécropole importante qui a été dégagée sur 140 m de longueur.

L'histoire du site paraît être la suivante. Des mausolées ont été construits tout d'abord, enfermés chacun entre deux murs reliés au Nord à un mur continu. Ils se trouvaient chacun dans un enclos, qui s'ouvrait sans doute du côté de la route par une porte. Les mausolées comportent chacun plusieurs gradins en béton recouverts d'un enduit robuste. Au-dessus, on distingue les fondations d'un édicule, de 3 m de côté seulement.

Dans chacun des enclos de la nécropole ainsi constituée, ont été déposés après coup des sarcophages de pierre, qui paraissent avoir été enterrés au-dessous du niveau du premier gradin.

Dans une troisième époque, on a enterré sur tout le terrain, aussi bien à l'intérieur des enclos qu'au nord du mur qui les limite ; il s'agit cette fois de tombes en tuiles du type courant. Les tombes qui viennent d'être retrouvées font partie de la *nécropole* occidentale de Césarée, sur la route de Ténès. Ce vaste cimetière. qui s'étend sur plusieurs kilomètres, déborde largement les limites de la propriété. Les nouveaux documents inscrits qui viennent d'être exhumés — quatre stèles et un sarcophage — confirment la cohabitation des tombes païennes et des tombes chrétiennes dans la partie de la nécropole voisine du rempart antique.

TIPASA.

Pour des raisons de sécurité, les services des travaux publics nous ont obligés à débroussailler sur une grande largeur les terrains qui nous appartiennent, au Nord de la route nationale et à l'Ouest de la route menant au phare. Le résultat a été très intéressant au point de vue archéologique : nous avons en effet pu constater entre les arbres l'existence, au-dessus du sol, d'un très grand nombre de murs, de colonnes, et d'éléments de sculpture décorative. Cette situation a favorisé l'exécution du projet que j'avais entrepris. Il me paraît en effet nécessaire d'avoir pour Tipasa comme pour les autres sites archéologiques où sont ouverts des chantiers de fouilles permanents, un plan de situation au 2/1.000e. M. Stawski, géomètre du Service, a entrepris ce travail qui est en bonne voie d'achèvement.

Le colonel Baradez, directeur des fouilles de Tipasa, a poursuivi très énergiquement ses travaux. Fidèle à sa méthode, il a exécuté des recherches sur plusieurs chantiers différents. Le colonel veille particulièrement à conduire chacune de ses fouilles d'une manière exhaustive. Les résultats qu'il a obtenus sur plusieurs points justifient assurément sa manière de procéder.

I. *Nécropole de Sainte-Salsa.*

Un petit chantier a fonctionné en permanence dans la nécropole située à l'Est de l'enceinte, autour du sanctuaire de Ste-Salsa. Le but des fouilles était de débrouiller par une recherche attentive, les étapes de constitution de la nécropole. Les recherches ont permis en particulier de dégager plusieurs mausolées. Le colonel a retrouvé, sous des niches creusées dans leurs murs, des vases contenant des ossements et qui avaient été cimentés dans la muraille. Autour de ces mausolées on a dégagé des tombes appartenant à de nombreux genres différents :

— tombes païennes à caisson de maçonnerie,
— tombes creusées dans le roc et recouvertes de dalles plus ou moins grossières,
— mensae soit contenant un ou deux sarcophages, soit posées sur deux ou trois tombes creusées dans le roc,
— tombes chrétiennes sous tuiles ou en jarres,
— tombes chrétiennes en sarcophage de différents types.

A propos de ces sarcophages, le colonel Baradez présente une remarque d'importance.

Il a constaté en effet que chacun d'entre eux présente les restes indiscutables « d'un entourage en blocage maçonné, arrondi aux angles et revêtu d'un enduit au mortier ». Il a été amené ainsi à dégager partiellement d'autres sarcophages ; il a fait les mêmes constatations : il en conclut que, contrairement à l'opinion admise, neuf sur dix des sarcophages du cimetière étaient enveloppés dans des caissons semi-cylindriques en blocage, peints en blanc, et sans doute décorés et inscrits. L'aspect de la nécropole était donc tout différent de ce qu'il est actuellement.

II. *Nécropole dite du Ier siècle.*

Le colonel Baradez a, d'autre part, poursuivi et terminé l'étude d'un autre cimetière, situé toujours à l'Est de la ville, mais cette fois à l'intérieur de la muraille, entre la porte Nord-Est et le port. Dans cette région, des fouilles plus ou moins importantes avaient déjà été exécutées par Stéphane Gsell, et aussi par MM. Pierre Cintas et Jacques Heurgon. Le colonel a conduit ses fouilles jusqu'au roc, découvrant entre les tombes « néo-puniques monumentales », comme celle fouillée jadis par Gsell, ou celle du sacrificateur dont il a été question dans le rapport de 1956, de nombreuses tombes plus modestes, pourvues d'un abondant mobilier, et qui s'étalent sur une longue durée. La publication de la tombe du sacrificateur d'une part, de l'ensemble de cette nécropole d'autre part, est imminente.

III. *La porte Est.*

Grâce à l'aimable autorisation du propriétaire du terrain, M. Outin, il a été possible d'entreprendre le dégagement de la porte principale, par laquelle passait la route antique allant de Tipasa à Icosium. Cette porte, située à une soixantaine de mètres au Sud de la route actuelle paraît avoir été puissamment fortifiée, avec deux tours rondes précédant un vestibule.

IV. *La porte Sud-Ouest.*

Les fouilles de la porte Sud-Ouest, qui ont pu être réalisées grâce cette fois à la bienveillance de M. Angelvy, maire de Tipasa, sont a peu près terminées. Elle est comprise elle aussi entre deux tours circulaires. Au-delà d'un vestibule, dont le plan rappelle la forme d'une lyre, la porte proprement dite comportait deux seuils successifs, avec entre eux une sorte de sas.

V. *Le Théâtre.*

Le colonel Baradez a achevé cette année le dégagement du mur Ouest du théâtre, derrière la scène. Il avait l'an dernier découvert que le théâtre était construit sur un ravin : le mur, construit dans le rocher, s'enfonçait donc dans le sol pour se relever ensuite — jusqu'à 7 m 50 de profondeur maximum.

Ce mur de grand appareil a été cette année complètement dégagé jusqu'à la cinquième assise conservée au-dessous du sol actuel, soit jusqu'à 2 m 50. Le mur a donc repris sa place dans la composition du théâtre, qui apparaît plus vaste et plus majestueux qu'auparavant.

VI. *La Cathédrale.*

Le dégagement des constructions situées à l'Est de la cathédrale, sur la terrasse qui, à six mètres en contrebas, porte les substructions de l'abside, a été poursuivi. Le chantier s'est étendu sur une cinquantaine de mètres de largeur. Le niveau actuel de la fouille est partout à 6 m et parfois à 6 m 30 au-dessous du niveau de juin 1956.

Les constructions adossées au rocher taillé, avant et après l'édification de l'abside, représentent au moins trois époques différentes. Les maisons primitives étaient adossées au rocher dans toute sa longueur ; aux deux époques suivantes, elles s'adossèrent à l'abside et à ses contreforts. On remarque des traces de maisons comportant un rez-de-chaussée et un étage ; les murs gardent des restes de revêtement peint.

La partie la plus intéressante de la fouille, en ce qui concerne l'histoire de la cathédrale, a été l'angle Nord-Est. On a pu dégager toute cette partie de la terrasse inférieure. A ce niveau un mur de grand appareil délimitait

une longue salle. Ce mur était plan aux extrémités, mais s'ouvrait au centre par trois arcs, dont les piliers sont en partie conservés, et dont des claveaux ont été retrouvés dans les déblais.

A 5 m 50 au-desus du sol de la terrasse, à 50 cm au-dessous de la mosaïque de la cathédrale, cette salle était recouverte d'une terrasse bétonnée, servant de sol à une dépendance de l'église ; il s'agit d'une salle longue et étroite, en communication avec l'abside reliée par une porte aux collatéraux Nord, et probablement plus au Nord encore, avec le vestibule du baptistère. Sur la terrasse on a retrouvé quatre piliers en marbre blanc, sculptés de fins feuillages stylisés, du type bien connu à Cherchel et aussi à Tipasa. Ils paraissent avoir été empruntés par les constructeurs de la cathédrale à quelque monument du Ier siècle.

Le colonel a poursuivi en outre un travail de détail sur les dépendances situées au Nord de la cathédrale : il a achevé le dégagement des petits thermes, et vidé les canalisations reliant aux citernes les rigoles qui recueillaient les eaux des toitures. Il espère pouvoir ainsi présenter une restitution complète de la cathédrale aux différentes époques de son existence.

VII. *La fabrique de garum.*

On a jeté à la mer en vue de la reprise ultérieure des fouilles, 800 m³ de déblais provenant des anciennes fouilles et recouverts de lianes et de buissons.

VIII. *La maison des fresques.*

De même, une colline de déblais qui s'était accumulée entre cette ancienne fouille et la mer, encore accrue des terres enlevées au nouveau Temple, a été évacuée. Les Romains à cet endroit avaient remblayé un ruisseau, tout en y construisant un grand égout collecteur voûté. Celui-ci a pu être curé sur 80 mètres de longueur environ. Un embranchement latéral a été retrouvé. Malgré l'absence de tout dallage, cet égout était sans doute recouvert par une rue, provenant du *decumanus* immédiatement à l'Ouest des temples. Le colonel pense qu'il s'agit du *cardo maximus.*

La fouille inachevée de la villa a été reprise, les terres étant cette fois directement jetées à la mer. Derrière la villa, une rue transversale monte rapidement. Au Sud du couloir d'entrée de la maison ont été mises à jour deux chambres contenant des *dolia*. Les citernes ont été vidées; leur fond est à peu près au niveau de la mer.

A une cinquantaine de mètres de la mer, au pied de constructions beaucoup plus tardives, une grande tombe à caisson demi-cylindrique a été retrouvée intacte. Elle est précédée vers l'Ouest d'une table à offrandes, avec une stèle inscrite.

IX. *Une mosaïque près du phare.*

En creusant un trou de scellement pour un poteau d'une clôture, les ouvriers des Ponts et Chaussées ont mis au jour, à quarante mètres environ au Nord-Ouest du Phare, les restes d'une mosaïque, qui a été dégagée par les soins du colonel Baradez.

Elle ornait le sol d'une salle rectangulaire, orientée Est-Ouest, soigneusement construite, et dont les murs reposent sur le roc. Elle était précédée vers l'Est d'une sorte de vestibule transversal, comparable à un pronaos. Au Sud, on avait ajouté après coup une autre pièce, plus petite.

Au fond de la salle mosaïquée, une banquette occupait toute la largeur du mur Ouest.

La mosaïque mesurait une vingtaine de mètres carrés. Elle a malheureusement été en partie détruite, particulièrement par l'insertion dans le pavement de tombes tardives. Elle avait subi auparavant un incendie. Dans une composition géométrique, soigneusement dessinée et de riches couleurs, deux panneaux rectangulaires de 80 cm sur 30 cm ont été conservés : ils représentaient des danseuses nues. Le colonel Baradez l'attribue au IIe siècle.

RÉGION DE CONSTANTINE.

J'ai pu à Pâques, grâce à la bienveillance de MM. les généraux Salan et Noiret, parcourir dans leur ensemble les sites du Constantinois. L'itinéraire a comporté la visite des sites suivants : Lambèse, Timgad, Medracen, Zana, Announa, Hammam Meskoutine, Guelma, Bône, Sedrata, Khamissa, Madaure, Tifesch, Tébessa, Mila, Djemila.

Les agences des monuments artistiques, à Khamissa et à Madaure, ont été brûlées et détruites par les rebelles. La tête d'une statue colossale de Lucius Verus et quelques-unes des stèles encastrées dans le mur de l'agence, à Madaure, ont été volées. Dans l'ensemble, les monuments n'ont pas souffert ; j'ai noté toutefois une activité inquiétante des tailleurs de pierre au Medracen et à Zana.

Grâce au général Vanuxem, j'ai pu survoler à basse altitude la partie Nord du massif de l'Aurès, en hélicoptère. J'ai été frappé du nombre de monuments funéraires libyques — bazinas et chouchets — qui se trouvent immédiatement en arrière des premières crêtes. Il y a là un moyen d'exploration et d'étude qui pourra permettre, en particulier, la vérification rapide des constatations faites sur les photographies aériennes.

BOUGIE (*Saldae*).

M. Soulié, propriétaire à El-Kseur, qui par sa vigilance éclairée a réussi depuis de nombreuses années à sauvegarder le site de l'antique Tubusuctu, a été nommé directeur de la circonscription archéologique de Bougie. Il a pu louer à nouveau à la municipalité d'El-Kseur les terrains archéologiques, dont nous demandons aux Domaines l'affectation au service des Monuments Historiques.

Mme Augarde, diplômée de l'Ecole du Louvre, a été nommée conservatrice du Musée de Bougie. Ces deux nominations assurent désormais la surveillance officielle des sites et des monuments dans une région où le Service des Antiquités n'était pas jusqu'ici représenté.

DJEMILA.

Mlle Y. Allais vient de quitter le Service des Antiquités pour prendre un repos bien gagné. Jusqu'à la fin de son séjour, dans une région particulièrement troublée, elle a donné l'exemple du sang-froid. Nous avons été particulièrement heureux de lui voir attribuer la Croix de la Valeur Militaire.

Mlle Allais prépare plusieurs articles, qui paraîtront dans les prochains numéros de *Libyca*, pour terminer la présentation des fouilles qu'elle a dirigées et des objets qu'elle a trouvés.

Cette année, la fouille a dégagé complètement la partie du rempart Ouest comprise entre les deux rues décumanes déjà connues et les locaux qui bordaient le rempart. On a constaté que tout du long, des maisons s'appuyaient au rempart, comme au quartier Est.

Elles donnaient d'autre part sur un étroit *cardo*, qui faisait partie du plan primitif de la ville, dont le tracé est ainsi précisé.

Des travaux hydrauliques ont été exécutés dans le courant de l'été pour améliorer l'alimentation en eau de Djemila. Ce sont les sources captées par les Romains qui ont été de nouveau captées, sur la rive gauche de l'Oued Guergour : une chambre d'eaux a été retrouvée.

BÔNE (*Hippone*).

M. Erwan Marec, sans se soucier outre mesure de la situation à Bône et de sa sécurité personnelle a poursuivi pendant toute l'année les fouilles d'Hippone avec la même activité et le même succès que les années précédentes. Au moment où va paraître son ouvrage sur « les monuments chrétiens d'Hippone » (1), où il présente dans le détail l'*insula* chrétienne et ses dépendances, M. Marec continue d'accumuler avec méthode les documents qui lui permettront dans un avenir que nous espérons rapproché, de faire connaître d'autres aspects d'une ville qui, grâce à lui, réapparaît à nos yeux.

(1) Publié en 1958.

I. *Les grands thermes du Nord.*

M. Marec a présenté dans la deuxième édition de sa plaquette, Hippone la Royale (Alger, 1954), les résultats alors obtenus dans le dégagement des Thermes du Nord. Les travaux paraissaient terminés ; néanmoins la poursuite des fouilles a permis d'importantes découvertes complémentaires.

On a dégagé le mur ouest des thermes et de la palestre sud-ouest, découvert une nouvelle piscine froide, rectangulaire, dans le prolongement de la piscine demi-circulaire du grand frigidarium, mis au jour le péristyle et le vestibule de la piscine nord, et découvert, posés sur la rue qui longe les thermes sur cette face, de petits thermes tardifs, flanqués d'une habitation.



Un chantier a été ouvert ensuite en vue de dégager la façade méridionale des thermes. Les premiers résultats permettent de supposer que, de ce côté, les abords du monument avaient reçu une décoration architecturale imposante : on a retrouvé trois tronçons d'une colonne de marbre à vingt cannelures de fort relief, de 60 cm de diamètre moyen ; puis deux chapiteaux de marbre, en partie brisés d'au moins 80 cm de hauteur ornés de larges palmes ; enfin ont apparu deux éléments d'une corniche monumentale.

Mais les fouilles devaient amener une découverte bien plus importante. Il s'agit d'un mur d'appareil énorme, très antérieur aux thermes. Les assises puissantes sont composées de blocs à bossages, dont la longueur atteint 3 m 80. C'est l'appareil d'un édifice connu depuis longtemps, qui se trouve au pied du Gharf el Atran. La base du mur, dans un cas comme dans l'autre, est enfouie dans le sable marin — ici à 3 m environ au-dessous du pavement des thermes. C'est donc l'angle nord-est d'un bâtiment qui a été retrouvé.

II. *Les thermes du Sud.*

Après plusieurs années d'un travail ingrat et souvent décevant, M. Marec est enfin parvenu à dégager, au Sud du Gharf el Atran, la majeure partie d'un second établissement balnéaire, qui — beaucoup moins bien conservé que le premier — paraît avoir eu une importance comparable. Au contraire de beaucoup de thermes, ceux-ci sont construits selon un plan d'une symétrie rigoureuse, de part et d'autre d'un grand axe orienté Nord-Ouest - Sud-Est ; cet axe est actuellement dégagé sur une longueur de 42 m, dont 25 m pour les salles chaudes, et 17 m pour la partie fouillée du frigidarium. Au-delà, l'édifice est encore recouvert de près de cinq mètres de terre.

Les Thermes du Sud paraissent de fondation très ancienne ; ils ont été utilisés pendant plusieurs siècles, grâce à des réfections successives. Les inscriptions retrouvées permettent dès à présent d'en entrevoir l'histoire.

Un premier texte — une base de statue — nous dit en effet qu'ils furent heureusement restaurés par les soins de la « Colonia Augusta » d'Hippo Regius. La forme des lettres inclinait à dater cette inscription de l'époque des Sévères. C'est ce qu'a confirmé un second texte, trouvé dans les décombres au pied de la façade Est. Il s'agit de vingt fragments d'une dédicace aux Empereurs Septime Sévère, et Caracalla, Princeps Juventutis. M. Marec a pu dater ce texte de l'année 198.

D'autres dédicaces ont été retrouvées, remployées lors d'une réparation des dallages de marbre, que portent les piles d'hypocauste des salles chaudes : ainsi une dédicace à Julia Domna, de l'année 211. Ainsi encore trente-quatre fragments d'une dédicace à un flamine augustale perpétuel d'Hippone, inconnu jusqu'ici, dont l'épouse était, elle aussi, *flaminica*.

Le sort fait à ces inscriptions du troisième siècle impose, selon M. Marec, une date très basse — sans doute byzantine — à la réfection au cours de laquelle elles ont ainsi remployées.

⁂

M. Marec a dégagé les deux murs Ouest et Est des bains. Ils sont distants de 39 m — ce qui représente la largeur de l'édifice ; tous deux sont suivis à 1 m à l'intérieur par une canalisation, recouverte d'un dallage régulier. Au Sud, les bains sont également limités par un beau mur, au-delà duquel se trouvaient différentes annexes.

La partie Sud du bain — les salles chaudes — a été complètement fouillée. Malheureusement les murs sont réduits le plus souvent à leurs fondations ; et les piles des hypocaustes sont rarement conservées sur toute leur hauteur. Au contraire des thermes du Nord, dont le plan est profondément dissymétrique, les thermes du Sud paraissent tout à fait symétriques. Ils ressemblent de très près aux thermes du Nord à Timgad et aux grands thermes de Djemila

Le *frigidarium* qui comportait trois piscines paraît avoir été flanqué, à droite et à gauche, comme à Djemila, de deux salles rectangulaires, dont une seule, à gauche, est encore assez bien conservée. Elle a gardé une partie de son dallage de marbre.

Le *tepidarium* était dans l'axe du monument. On arrivait dans une salle cruciforme, terminée par une abside, flanquée à l'Ouest et à l'Est de deux bassins dont il ne reste que les encadrements. A droite et à gauche de cet ensemble on trouve deux salles presque carrées construites sur hypocaustes, suivies vers le Sud de deux autres moins vastes conduisant au caldarium. On pouvait y entrer aussi directement, par deux ouvertures placées au fond de l'abside.

Les murs qui limitent le *tepidarium* et le *caldarium*, sont doublés à l'extérieur par un second mur, parallèle aux premiers et qui délimite en contrebas un couloir desservant les chaufferies.

***

M. Marec a récemment découvert que des murs s'adossaient au mur Sud des thermes. Il est encore impossible de dire si ces constructions font partie de l'ensemble thermal proprement dit.

III. *Le quartier du Forum.*

Dans le programme des fouilles d'Hippone figure la jonction entre le Quartier du Forum et le Quartier chrétien. Les travaux ont en effet été entrepris à l'origine à partir de différentes données, qui ont amené l'ouverture de chantiers distincts. Ils se sont développés longtemps chacun pour soi — et les deux plus vastes, celui qui d'Ouest en Est avait dégagé le théâtre et le Forum, celui qui d'Est en Ouest, partant du groupe des villas installées au IIe siècle en bordure de mer, s'était poursuivi par la découverte du quartier chrétien, s'avançaient l'un vers l'autre. M. Marec a tenu à faire disparaître entre ces deux chantiers toute solution de continuité. Il y a rencontré quelques difficultés, du fait de la distance et de l'épaisseur des terres à enlever, du fait aussi de l'irrégularité d'implantation de la ville, où les rues sont parfois très loin d'être orientées selon les axes d'un quadrillage, ou même rectilignes.

Il a néanmoins réussi à assurer la liaison, de façon à ce qu'on puisse passer désormais, sur les chaussées antiques, depuis le pied de la colline jusqu'au rivage antique.

C'est pourquoi M. Marec a travaillé cette année, avec quelque bonheur, dans la région située à l'Est de la fontaine de la Gorgone, dégageant complètement deux *insulae*.

Malheureusement, les ruines de la première sont en fort mauvais état, et le plan primitif des constructions qui l'occupaient sera difficile à reconstituer. Signalons seulement l'existence d'une canalisation et la trouvaille, dans le béton d'une des salles, de deux grandes jarres enterrées. Dans la salle voisine, on a retrouvé une série de quatre poids de pierre noire.

Nous verrons que M. Marec a découvert, à une vingtaine de mètres de ces salles, en face de l'*insula* chrétienne, un immense édifice qui est le marché d'Hippone. Peut-être les édifices de cette *insula* étaient-ils en liaison avec ce marché.

Dans la seconde *insula* dégagée, plus à l'Est, M. Marec a reconnu le plan d'une jolie villa urbaine. Elle est cons-

truite au-dessus de la villa qui avait livré l'an passé la mosaïque du dieu fleuve.

La demeure plus récente n'est pas moins riche. Elle occupe dès à présent une longueur de 42 mètres pour une largeur moyenne de 18. Elle comportait plusieurs boutiques, sur la rue du Forum. L'entrée principale s'ouvrait sur la rue latérale, derrière la fontaine de la Gorgone et donnait accès à un vaste vestibule. De là on passait dans la cour, qui n'était pas entourée de colonnes. Par contre, elle comportait au centre un bassin de 11 m sur 6. Au fond de cette cour, au Nord, s'ouvre un vaste *tablinum*, pavé de savantes mosaïques géométriques et dont l'entrée était flanquée de deux colonnes. Plusieurs salles, des deux côtés, s'ouvraient sur la cour.

Les fouilles de cette maison ont été particulièrement riches en trouvailles. Signalons en particulier une belle bouche de fontaine de bronze, où un lion tient un versoir dans sa gueule.

IV. *Le Marché d'Hippone.*

Ayant achevé en 1955 l'exploration de l'*insula* qu'il a appelée le « Quartier chrétien d'Hippone », M. Marec a voulu en connaitre les abords. C'est pourquoi il a entrepris de dégager au-delà des rues qui l'entouraient, la bordure au moins des blocs voisins. Il a fouillé ainsi une série de salles, au Sud, en face des dépendances de la cathédrale qui entouraient la chapelle tréflée puis au Nord, en face du *baphium*, des boutiques donnant sur la rue. Il a entrepris cette année le dégagement de la face Ouest, entre la rue qui de ce côté limite l'*insula* chrétienne, et les deux rues perpendicullaires. Les fouilles ont été très délicates. Ici encore, les ruines se superposent sur plusieurs niveaux, et les édifices retrouvés représentent le dernier état de constructions plusieurs fois remaniées.

M. Marc a commencé par dégager les trois rues, et par en nettoyer les égouts. Le tracé de ceux-ci n'est pas régulier ; il apparaît que l'évacuation des eaux usées se faisait

non pas vers l'Est — et vers la mer, mais vers le Nord, c'est-à-dire vers le fleuve. Les rues elles-mêmes sont loin d'être rectilignes, malgré des rectifications tardives — et la forme des immeubles s'en ressent.

Le monument qui vient d'être partiellement dégagé offrait, dominant la rue Est-Ouest, une façade monumentale, en pierres de taille, dont la première assise a seule été conservée. Les premières recherches avaient amené la découverte dans les déblais de plusieurs tronçons de colonnes, et surtout de deux piédestaux de statues. D'autres piédestaux moulurés ont été retrouvés depuis.

De même la suite de la fouille a fait apparaître huit nouveaux tronçons de colonne, de diamètres très différents, appartenant au moins à deux colonnades distinctes. On a mis au jour également une série de chapiteaux corinthiens. L'édifice dont ce portique précède l'entrée comprend — le long de la rue Nord-Sud — deux parties. Il y a d'abord une cour à portiques, dont la partie centrale était pavée d'une mosaïque, puis une seconde cour à portiques, avec une *tholos* au centre.

La première cour paraît avoir mesuré 37 m de longueur sur 10 m 50 environ de largeur. Elle est pavée d'une mosaïque, formant un seul panneau géométrique, orné d'une grecque à svastikas continue. Ce motif est traité ici, à une échelle très exceptionnelle : le côté du carré à l'intérieur duquel il est construit atteint en effet 1 m 75. La mosaïque s'est malheureusement parfois effondrée ; d'autres fois, arrachée, elle a complètement disparu.

Le panneau était limité à l'Est comme à l'Ouest par un stylobate fait de dalles de marbre blanc, dont il reste quelques traces. Le sol des portiques n'est attesté que par quelques restes du béton qui en portait le pavement.

Un second ensemble se trouve au Sud de cette cour ; la partie orientale en a été complètement dégagée — mais la fouille n'est pas terminée à l'Ouest. On peut néanmoins reconnaître le dispositif général.

Il s'agit d'une seconde cour à portiques, carrée, de 30 m de côté, mais entourée cette fois d'une série de salles,

qui ouvrent sous les portiques. Il reste du stylobate les soubassements de nombreuses colonnes : il y en avait sept de chaque côté. Deux des colonnes sont intactes, d'autres brisées mais complètes. M. Marec a retrouvé aussi plusieurs des magnifiques chapiteaux corinthiens qui les couronnaient. Au milieu s'élevait un édifice circulaire dont ne sont conservées, vers le Nord, que les trois marches de soubassement.

Cet ensemble monumental est un marché. Il suffit d'évoquer le marché de Pompéi. La découverte dans les déblais de nombreuses balances, de poids — dont un poids d'or — de jarres et de *dolia*, enfin du pied d'un étal avec un dauphin sculpté, confirme cette interprétation.

Les restes épigraphiques sont heureusement décisifs. Trois fragments d'inscriptions en effet — parmi beaucoup de débris de lettres de toutes dimensions retrouvés sur le monument — ont livré le mot *MACELLVM*. Deux d'entre elles sont très mutilées ; la troisième est un fragment de dédicace aux empereurs Valentinien et Valens — où figure aussi le mot *macellum*, et l'allusion certaine à une restauration. La découverte d'un autre texte, très mutilé, où on lit le nom de l'empereur Claude Ier, fait penser que le marché, sous sa forme primitive, était beaucoup plus ancien.

Ce marché paraît bien être le plus important de ceux qui ont été jusqu'ici trouvés en Afrique du Nord. Il est, comme le marché de Sertius à Timgad, composé de deux parties — une vaste cour à portiques, suivie du marché proprement dit. Mais le marché lui-même n'est cette fois ni couvert, ni pourvu d'une abside. Il est carré comme à Djemila — et hypèthre. Mais ses dimensions, et la présence au centre du *tholus macelli* le rattachent de plus près à l'architecture monumentale romaine. Une fois connu l'état dernier du monument, il faudra d'ailleurs essayer de retrouver s'il conserve en sous-œuvre des traces de dispositifs antérieurs.

Lac Fezzara. — Au Nord du lac Fezzara, trois chapiteaux de marbre aux feuilles non travaillées, ont été retrouvés et transportés par M. Marec au Musée d'Hippone.

Blandan. — A 4 km au Sud du village. Le commandant d'Estienne d'Orves a découvert à la mechta Ouled Boubekens, près d'Aïn-bou-Zouraid (Gsell, *Atl. Arch.*, feuille Souk-el-Arba, n° 27) une stèle à figure humaine d'un type très particulier.

MILA.

Sur l'initiative de M. de Passilié, sous-préfet, et du Docteur Canova, maire de Mila, le Service des Antiquités a entrepris dans cette ville une série de sondages préliminaires à l'installation d'un chantier permanent. Les résultats obtenus ont été publiés dans le précédent numéro de *Libyca*, tome IV, 2e semestre 1956, pp. 199-246 : Fouilles à Mila. Campagne préliminaire (juin-juillet 1957).

J. Lassus : Deux sondages. M. Leglay : Nouvelles Inscriptions.

Les sondages seront repris dès que les circonstances le permettront ; l'ouverture d'un chantier permanent est liée à la possibilité de lui affecter un directeur de fouilles compétent.

GUELMA.

M. et Mme Robert Turcan, membres de l'Ecole Française de Rome, ont été appelés en mission à Alger, en juin 1957, sur la proposition de M. Jean Bayet, directeur de l'Ecole, par M. le Ministre de l'Algérie. Je leur ai confié l'étude d'un trésor monétaire, trouvé fortuitement à Guelma, et que le Dr Jouane avait pu, grâce à une subvention de la Sous-Direction des Beaux-Arts, acheter pour le Musée de Guelma. La publication de ce bel ensemble numismatique qui comprend 7.499 monnaies de bronze, en grande partie du IIIe siècle de notre ère, paraîtra prochainement.

TIMGAD.

M. Serge Tourrenc, ancien étudiant de Louis Leschi, a été nommé directeur des fouilles de Timgad, en remplacement du regretté René Godet. M. Tourrenc a pris en mains immédiatement les travaux d'entretien des monuments. La ville a très peu souffert de l'interruption des

recherches, grâce à l'activité si efficace de M. Guareschi, maire de Timgad, et à la bienveillance du capitaine Jaubert, officier SAS.

LAMBÈSE.

M. Tourrenc a pu également intervenir à Lambèse, pour rassembler au Musée les inscriptions et fragments architectoniques précieux épars dans les ruines, et mettre en ordre le musée lapidaire.

TEBESSA.

La situation n'a guère permis à M. Sérée de Roch que des travaux d'entretien, en particulier la consolidation des lucernaires, dans les catacombes sous la grande basilique, et le groupement dans le jardin lapidaire des vestiges épars dans la ville. Il signale la découverte de quelques sarcophages, entre Tébessa et Morsott, qui appartiendraient à un cimetière dont plusieurs tombes ont été précédemment retrouvées dans le jardin de la commune mixte de Morsott. Une belle mosaïque a été repérée dans la cour de la caserne Négrier.

La nouvelle municipalité a formé le projet d'établir un plan d'urbanisme, et de prévoir en particulier l'élargissement de certaines portes de l'enceinte, pour faciliter la circulation. Nous suivons de près les questions qui se poseront, pendant les aménagements en cours, en vue de la sauvegarde des monuments conservés, et de l'exploitation éventuelle pour des sondages, des surfaces de terrain qui se trouveraient provisoirement dégagées.

TIDDIS.

Grâce à la constante bienveillance des autorités militaires, qui ont mis à sa disposition des escortes nécessaires, M. Berthier a pu pendant l'année poursuivre très activement les fouilles de Tiddis.

Le principal effort a porté sur l'enlèvement du grand remblai qui séparait le quartier des potiers de la grotte dite de Vesta. Ce remblai mesurait près de 15 mètres de hauteur. Les travaux n'ont pas seulement eu pour effet d'assurer la réunion des deux quartiers mais ils ont aussi permis de faire d'importantes découvertes.

La plus intéressante est celle d'un escalier dont 26 marches étaient encore parfaitement bien conservées. Cet escalier semble n'être qu'un tronçon de voie escaladant la falaise, très abrupte à cet endroit ; cette voie paraît être une des voies principales de Tiddis, probablement la voie décumane.

Il a été facile de la relier au Forum en enlevant quelques débris de mauvais murs de très basse époque. M. Berthier croit qu'en poursuivant le dégagement de la voie, en descendant, il sera possible de retrouver la porte Est de la ville.

Plusieurs édifices commencent à faire leur apparition à droite de l'escalier, c'est-à-dire au Nord. Ces édifices occupent des terrasses de niveaux différents. Certains d'entre eux paraissent avoir contenu des installations de potiers.

En contre-bas de l'escalier, une fouille distincte a mis au jour un important édifice, de 30 m sur 20, dont une salle au moins était pavée de mosaïques. Une autre salle garde les restes d'une petite piscine ; une autre était construite sur hypocaustes. A une date tardive, des potiers se sont installés dans ce bain désaffecté. De nombreux outils ont été retrouvés, et des tessons d'une céramique à engobe blanc, avec des dessins rouges, que M. Berthier considère comme médiévale. Dans d'autres salles ont été retrouvés des rouleaux de potiers, avec la marque de l'artisan.

C'est dans le même secteur qu'on a trouvé la belle série de petits chevaux votifs dont le nombre, une quinzaine, a permis de constituer au musée de Constantine une vitrine consacrée à ces petits objets. La plaque de terre cuite récemment étudiée dans *Libyca* avait été recueillie à proximité de ce secteur.

CONSTANTINE.

A Constantine au cours de travaux de fondation exécutés au milieu du boulevard Bir-Hakeim et contre la butte qui sépare ce boulevard du plateau de Bellevue, des murs antiques ont été mis au jour. Ces murs semblaient appartenir à des citernes, qui s'ajouteraient à toutes celles qui ont été découvertes dans le secteur Bellevue-Coudiat.

CELTIANIS.

M. Berthier a pu se rendre à Celtianis, voyage qu'il n'avait pas pu accomplir depuis 1954. Des murs de protection ont été construits avec des pierres du *Castellum* ; quelques inscriptions ont été placées dans ce mur mais on n'a pas touché aux pierres du cimetière.

Le recasement de la population a fait naître autour du *Castellum* une petite ville de près de 5.000 habitants.

EL ARIA.

Le nouveau bordj construit par la S.A.S. entoure le rocher portant des gravures rupestres. Le rocher n'a pas été abîmé mais au contraire protégé.

SIGUS.

L'officier S.A.S. des Ouled Nasseur a transporté des pierres de Tigisis pour orner son bordj.

J. LASSUS.

DISTINCTIONS.

M. Robert Capot-Rey, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger, secrétaire général de l'Institut de Recherches Sahariennes, a été l'objet d'une double distinction : le 4 avril 1958 il a été nommé membre du Conseil de l'Ordre du Mérite saharien et le 18 mai il a été promu au grade d'officier de la Légion d'Honneur.

Dans l'Ordre de la Légion d'Honneur ont été nommés chevaliers M. Hadj Sadok, proviseur du lycée d'El-Biar ; M. H. Isnard, professeur à la Faculté d'Aix-Marseille ; M. Philippe Marçais, doyen de la Faculté des Lettres d'Alger, actuellement député d'Alger.

Les premières promotions dans l'Ordre du Mérite saharien ont mis à l'honneur : M. le général Meynier, commandeur ; M. Edmond Sergent, officier ; MM. J. Despois et M. Reygasse, chevaliers.

Nos lecteurs savent aussi, par la chronique de M. Lassus, que Mlle Allais, qui dirigea longtemps les fouilles de Djemila, a été décorée de la Croix de la Valeur Militaire.

Nous nous réjouissons de ces distinctions qui honorent notre Société.

Une figure curieuse :

Francisco SALVADOR-DANIEL

Une brochure de 180 pages à couverture gris-bleu (1) ; une dizaine de mélodies arabes ou kabyles (2) aux titres ornés de lithographies de T. Laval, d'un orientalisme conventionnel, très 1860 ; quelques notices biographiques dans les dictionnaires de musique, d'ailleurs embarrassées ou inexactes, le père et le fils étant souvent confondus dans leurs œuvres et leurs personnes, tel est ce qui nous reste de Francisco Salvador-Daniel, artiste un peu bohême, savant musicologue à la vaste culture, dont l'originalité foncière aura été surtout de vivre en Algérien, à Alger même, de 1853 à 1865, et de mourir comme il mourut, à Paris, au printemps 1871.

Aussi bien la *Revue Africaine* est peut-être le seul lieu où la personnalité de Salvador-Daniel puisse se retrouver véritablement à l'aise, puisque c'est dans le milieu de la Société Historique Algérienne qu'il fut accueilli, avec une amitié douce sans doute à son ingrate existence, et que grâce à des hommes tels que le Maréchal comte Charles Randon, Adrien Berbrugger, Albert Devoulx, Victor Bérard, l'interprète Cotelle, le Docteur Perron, il lui fut donné d'y manifester et d'épanouir son talent et sa science (3).

Francisco Salvador-Daniel, d'après Mendel-Reissmann (4), est né à Paris en 1831, fils aîné de Don Salvador-Daniel, gentilhomme espagnol artiste et lettré, ancien offi-

---

(1) *La Musique Arabe, ses rapports avec la Musique grecque et le Chant grégorien*, par Francisco Salvador-Daniel. Adolphe Jourdan, libraire éditeur, 4 Place du Gouvernement, Alger - 1879.

(2) S. Richault, éditeur, Paris Boulevart (sic) Poissonnière n° 26 (au premier).

(3) Cf. Revue Africaine 1862-1863, nos 31 à 38 et n° 40.

(4) H. Mendel et A. Reissmann, *Musikalisches Konversationslexicon* (1870-1883).

cier qui, compromis dans la préparation de la rébellion carliste dès 1830, avait dû fuir en même temps que l'oncle de la future reine Isabelle, et passer la frontière de France. Condamné politique dans son pays, ses biens et propriétés confisqués par Ferdinand VII, Don Salvador semble avoir été, de ce coup, guéri de toute aventure : il se marie et s'installe à Bourges comme maître de langues et de musique. Plus tard, lorsque l'ex-partisan de Don Carlos aura acquis la nationalité française, il obtiendra sans peine le poste d'organiste à la Cathédrale berrichone et ses nominations de professeur de chant, de piano et d'harmonie au Collège Royal puis, un an après la naissance de Francisco, à l'Ecole Normale de garçons de la province.

Fétis, dans une première note sur le réfugié d'Espagne (5), dans laquelle Salvador est donné comme nom de famille et Daniel comme prénom, indique que les Salvador sont d'origine israélite. Plusieurs savants israélites algérois, que j'ai questionnés à ce sujet, assurent que c'est fort possible, mais alors le nom de famille à retenir serait plutôt Daniel et le prénom, courant dans la Gran Peña, Salvador. Quoiqu'il en soit, la situation antérieure de l'organiste de Bourges laisserait entendre que l'origine raciale des Salvador Daniel fût assez éloignée, qu'elle remonterait éventuellement à l'époque des « conversos » et à l'édit des Rois Catholiques. « Marane » ou non, la question n'offre pas tellement d'importance ; on ne la soulève que comme une possibilité de mieux comprendre Francisco (le Français, prénom choisi à dessein !) objet de cette modeste étude. Quelques dernières gouttes du vieux sang sémite dans les veines de notre musicien expliqueraient à la fois son instabilité, son attraction si vive pour les choses de l'Orient, sa sensibilité artistique, ce sens de l'humour et du bizarre qui affleure souvent dans ses écrits (6), son inclination à la discussion

(5) François-Joseph Fétis. *Biographie universelle des musiciens et Bibliographie générale de la Musique*, tome 8. Bruxelles. Meline, Cans et Cie. 1844.

(6) In *Essai sur l'origine et les transformations de quelques instruments* ; titres de chapitres : « Qui tend à prouver que le premier chef d'orchestre connu a succédé à une Ecaille d'Huître. » ou bien : « D'une Tortue à un piano », etc...

subtile, au « pilpul », son amour enfin, immense et irréductible, pour la justice et les droits de tout homme de bonne volonté.

Ce qu'il nous est loisible de souligner, c'est la confusion constante entre l'un et l'autre nom, de Salvador et de Daniel comme patronymes. Si Fétis, qui confond par ailleurs le père, théoricien de la grammaire musicale et du plain chant, avec le fils, théoricien de la musique arabe (7), les nomme tous deux Salvador, Riemann, pourtant si sûr, en attribuant à Francisco les œuvres de son père, en plus des siennes, leur accorde le nom de famille de Daniel (8). Pour comble, Lacal, dans son *Diccionario de la Musica* (1889) et Playfair, dans *Bibliography of Algeria*, mentionnent successivement les deux noms de ce double prénom, comme s'il s'agissait de deux personnages différents (9). Erreur renouvelée en 1930 par B. Carra de Vaux, dans sa Préface aux remarquables traductions du Baron Rodolphe d'Erlanger sur *la Musique Arabe* (10).

Sur deux ouvrages monumentaux, achevés d'imprimer, l'un en novembre 1957 (*Larousse de la Musique*. Tome I. Larousse, Paris) l'autre au 2e trimestre 1958 (*Encyclopédie de la Musique*. Tome I. Fasquelle, Paris) lesquels classent tous deux père et fils à la lettre D, nom de famille Daniel, le premier distingue bien les deux hommes et leurs travaux, le rédacteur ayant sûrement lu Weckerlin ou Farmer, mais le second, malheureusement, n'a que recopié la notice erronée de Riemann, et mal, puisqu'il parle de « l'école arabe de musique d'Alger », au lieu de la classe de musique à l'école arabe-française d'Alger.

Le rôle du navire qui emmena Francisco de Marseille à Alger porte, inscrit comme passager, Daniel, artiste musicien ; les deux premiers articles de l'artiste à la *Revue Africaine* (11) sont signés Daniel Salvador. Mais tous les

(7) F.J. Fétis, *Histoire Générale de la Musique*, 1869-1876.

(8) Hugo Riemann, *Dictionnaire de la Musique* (traduit par Georges Humbert) 3e édition, Payot, Paris 1931, p. 311.

(9) Note de H.G. Farmer, dans son beau *Memoir of F. Salvador-Daniel*.

(10) Librairie Orientaliste Paul Geuthner, 5 volumes, Paris 1930-1949. « Nous n'avions guère sur la musique arabe qu'un petit nombre de livres... ceux de Land. de Kiesewetter, de Salvador *et* Daniel... »

(11) N° 31, p. 32 (janvier 1862) ; n° 32, p. 106 (mars 1862).

autres ouvrages, prose ou musique, ont pour auteur Francisco Salvador-Daniel, nom composé qui figure sur le *Guide d'Alger* de 1863, sur les affiches et les programmes de concerts de 1855 à 1865, et que se donne également Thérèse, sœur de François venue le rejoindre en Afrique, cantatrice et professeur de chant, dans toute sa correspondance avec la Société des Beaux-Arts d'Alger, de 1879 à 1885 (12). Enfin, l'*Annuaire de l'Algérie* de 1865 et tous les actes officiels se rapportant à lui, nomination de professeur à l'Ecole Arabe Française, direction de l'Orphéon Algérien, etc..., indiquent M. Salvador. C'est sous ce nom qu'il est connu de ses amis et de ses relations, qu'il est inscrit sur la liste des *Membres de la Commune*, de Delion, dans *Paris under the Commune*, de Leighton, dans l'article nécrologique de Daniel Bernard, que publia *Le Figaro* après sa mort tragique, en mai 1871. C'est ce nom que retiendra Henry George Farmer, traducteur en langue anglaise du livre *La Musique Arabe* et auteur, en guise de préface pour son ouvrage (13) d'un *Memoir of Francesco Salvador-Daniel*, seule étude approfondie, vraiment sérieuse, sur cette curieuse et attirante personnalité que connût l'heureuse Alger de Napoléon III.

Je dois beaucoup à ce généreux Mémoire, surtout en ce qui concerne la partie non algérienne de la vie de Francisco Salvador et l'on ne saurait tenter un essai sur l'un des premiers spécialistes de la musique musulmane de notre Moghreb sans rendre un hommage particulier à H. G. Farmer, musicologue, lui-même éminent spécialiste de la question.

***

Si Francisco naquit à Paris, c'est apparemment par hasard, peut-être parce que sa mère y avait des parents. Cependant il vint à Bourges dès les premières semaines, son père s'y étant fait vite une situation honorable autant qu'avantageuse. L'enfant reçut une éducation soignée et une solide instruction, ainsi que le montreront plus tard, les œuvres de sa plume. Les « humanités » alternaient avec l'enseignement des langues vivantes, dans cette Ecole Normale de Bourges où, son père étant professeur, il fut admis comme élève surnuméraire. Mais, dès son jeune âge, c'est la musique, théorique, vocale et instrumentale, que le garçon reçut à la fois de son père, qui le prit parmi les choristes de la Cathédrale, l'initiant au solfège, au piano, au violon, en dehors du chant, et de son oncle maternel, ancien chef de musique militaire, qui lui enseigna le jeu des instruments à anche, clarinette, basson et surtout hautbois où, paraît-il, il excellait lorsqu'il quitta les siens pour aller se perfectionner à Paris. Bonne affaire pour l'avenir, lorsqu'il découvrira la ghaïta chez les musiciens des confréries maraboutiques d'Alger ou de Blida et qu'il ébahira ceux-ci en jouant leurs qaçidas mieux qu'eux sur l'instrument.

En fin 1843, Daniel Salvador et sa famille quittèrent Bourges pour se rapprocher de Paris, miroir aux alouettes des artistes et des esprits aventureux. Entre temps, deux filles étaient nées, après Francisco, que nous retrouverons à Alger avec leur frère, vers 1860, dans le logement qu'ils occupèrent en commun, au 47 de la rue Rovigo. Mais le père s'était acquis quelque réputation comme professeur et un certain prestige auprès des augures de l'époque, en tant qu'auteur d'une *Grammaire philharmonique, ou Cours complet de musique, contenant la pratique et la théorie de la mélodie et de l'harmonie* (14), puis d'un *Alphabet Musical* (1838) et de *Commentaires de l'Alphabet Musical* (1839), que Castil-Blaze et Fétis recommandèrent avec enthousiasme aux directeurs de Conservatoires et aux maîtres de musique. Dans la banlieue parisienne, il dut trouver suffisamment d'élèves et des possibilités de jouer de l'orgue ou de diriger une chapelle, puisqu'il édite, en

(12) Lettres adressées à Charles de Galland, président de la Section de Musique de la Société des Beaux-Arts, des Sciences et des Lettres d'Alger, conservées aux Archives de la Société. Toutes portent, à quatorze années de distance, le large liseré noir du grand deuil.

(13) *The Music and Musical Instruments of the Arab*, suivi de *Notes on Arab Music*, by Henry George Farmer. William Reeves edit (Office of The Musical Standard). Londres, juillet 1914.

(14) A Bourges, de l'Imprimerie de Manceron, 1837-1838 ; 2 vol. in-4°. (14) A Bourges, de l'Imprimerie de Manceron, 1837-1838 ; 2 vol. in-4°. Comme on l'a vu, Riemann l'attribue au fils, alors âgé de six ans ! — *The British Museum Reading Room Catalogue* en faisait de même : la rectification nécessaire fut opérée au début de 1914, à la demande de H. G. Farmer.

1845, un *Cours de plein chant* et, en 1847, un *Guide de l'Instituteur pour l'Enseignement du Chant.*

Cependant Francisco, près de la capitale, ne tient plus en place. Aussi indépendant que fier, il déclare qu'il peut désormais voler de ses propres ailes. Il a seize ans : il se fixe à Paris, avec le métier d'artiste. Peut-être croise-t-il sans le savoir, devant l'Hôtel Pimodan, petit provincial qu'il est, tout gonflé d'illusions, le sobre dandy, son aîné de dix ans qui va bientôt écrire : (15)

« Sur l'oreiller du mal c'est Satan Trismégiste
Qui berce longuement notre esprit enchanté...
Chaque jour vers l'Enfer nous descendons d'un pas,
Sans horreur, à travers des ténèbres qui puent. »

Les marches infernales, le jeune Salvador Daniel ne tardera pas à les descendre, une à une, étonné puis révolté, sur ce chemin de la bohême, qu'Henry Murger est en train de décrire en ce Paris de 1848, chemin par lequel doit passer tout artiste débutant sans autre moyen d'existence que son art personnel. Il est trop jeune pour être pris au sérieux comme professeur ; on lui fait vite comprendre aussi que des pianistes de sa force, la Ville Lumière en compte des centaines ; enfin, s'il joue avec talent du violon et de l'alto, les places, malheureusement, sont partout prises depuis longtemps. Il va subsister avec peine dans des tâches obscures de copiste, d'arrangeur de musiques de danse ou de ces « pots pourris » tellement à la mode, chez des éditeurs besogneux où il se désespère. Transcrire pour le piano des pages d'opérettes, faire des notices pour les imprimeurs de programmes de théâtres, c'est se rapprocher quelque peu du plateau et de la fosse d'orchestre ; c'est apercevoir, aux répétitions, ce M. Jacques Offenbach qui a laissé son violoncelle de l'Opéra-Comique pour prendre la baguette à l'Orchestre du Théâtre Français, où ses compositions pour les *Fables de La Fontaine* et surtout sa *Chanson de Fortunio*, pour *Le Chandelier* de Musset, rehaussent encore le succès que son lorgnon, ses favoris, avec son esprit et un sens remarquable de la publicité, lui ont acquis déjà.

(15) Préface des *Fleurs du Mal.*

Francisco, fort d'une recommandation auprès d'Offenbach, sollicite humblement de lui une place de violoniste au Français. Le futur auteur d'*Orphée aux Enfers* et de *La Belle Hélène* ne daigne pas répondre. Et c'est la misère, le froid, la faim, les tribulations avilissantes, qu'un Wagner, dix ans auparavant, avait éprouvés, attiré lui aussi par Paris et « concluant une trêve avec la multitude » pour réduire au piano la partition de *La Reine de Chypre* ou la première version de *L'Africaine* (16).

Cette dure période que doit traverser Francisco Salvador le marquera sans doute et expliquera le futur comportement politique et social du jeune artiste.

Il va participer activement aux journées révolutionnaires de février 48, criant : « A l'assassin ! » devant l'Hôtel des Affaires Etrangères ; acclamant, avec les émeutiers, Dupont de l'Eure, Arago, Lamartine, Crémieux, Ledru-Rollin ; sentant battre avec son cœur inassouvi toutes les chamades des insurrections espagnoles, seul legs de sa famille. Il écoutera surtout, au Luxembourg, les discours de Louis Blanc et les propos enflammés tenus dans les clubs par « l'oisiveté dangereuse et l'honnêteté découragée » (17). Le 15 mai il sera, à défaut d'autre occupation, parmi les envahisseurs de l'Assemblée Nationale et applaudira Blanqui sommant les Parlementaires de déclarer la guerre à l'Europe, Barbès exigeant d'eux le vote d'un milliard d'impôts sur les riches. Le 22 juin, il fera l'apprentissage des barricades, certes pas du côté du Gouvernement, et l'intellectuel musicien pourra commenter, avec les camarades ouvriers, la mort du général Bréa à la barrière Fontainebleau, celles du général Damesme au Panthéon, du général Négrier et du paisible Mgr Affre à la Bastille, pendant ces tristes événements.

De la Révolution de 1848, Salvador retiendra deux idées entre celles qui lui vinrent alors : créer des cours de musi-

(16) 1839-1842, Wagner avait procédé aussi à des « arrangements » de romances dans le goût du temps : *Mignonne, Dors mon enfant..., Les Adieux de Marie Stuart, etc...*

(17) Victor Duruy, *Histoire de France*, Hachette, Paris 1883. Tome II, p. 688.

que et des séances d'orphéon pour les ouvriers en chômage ; partir en Algérie avec les compagnons du faubourg Saint Antoine déportés au soleil africain.

Puis la vie reprend, avec ses amertumes et ses rancœurs, avec les interminables palabres politiques entre nouveaux amis socialistes, devant le buffet vide. Francisco se révèle tribun, en tire quelque vanité. En 1850, à force de démarches et d'instances, il obtient enfin un emploi régulier, un pupitre d'alto au Théâtre Lyrique, poste qu'il tiendra avec honneur jusqu'à son départ de Paris, au printemps 1853.

Au Théâtre Lyrique, qui n'avait pas encore l'éclat que Léon Carvalho allait lui donner peu après, le milieu musical ne manquait cependant pas d'une certaine distinction. C'est là que l'altiste de vingt ans va rencontrer, au foyer de la musique, des hommes comme Léo Delibes (18), son cadet, encore tout imbu de l'atmosphère du Conservatoire où il est inscrit, mais parfait pianiste et organiste, briguant déjà le poste d'accompagnateur au Théâtre, et, comme Félicien David, auréolé, lui, de la gloire venue après les exécutions de son ode-symphonie *Le Désert* et de son oratorio *Moïse au Mont Sinaï*.

N'est-ce point de sa junévile amitié avec Salvador que Delibes tiendra le projet et la composition de la cantate *Alger*, dont le schème lui aura été envoyé, au début de 1865, par le professeur de l'Ecole Arabe Française algéroise ? Pour l'instant, et avant de devenir organiste de St Jean-St François, Léo Delibes n'en est qu'à sa première opérette *Deux sous de charbon* (19). Tandis que David, ami du Théâtre Lyrique, où il montera bientôt sa *Perle du Brésil*, parcourt les coulisses avec l'autorité de sa quarantaine épanouie et le prestige d'un créateur de genre, l'exotisme musical. *Christophe Colomb*, autre ode-symphonie, *Eden*, mystère lyrique, sont en répétitions. Le jeune Salvador mul-

(18) Né le 21 février 1836, à Saint Germain du Val, dans la Sarthe. Elève au Conservatoire de Paris, de Félix Le Couppey pour le piano, Adolphe Adam pour la composition, et des Prix de Rome, François Bazin (harmonie) et François Benoist (Orgue).

(19) Un acte, représenté aux Folies Nouvelles en 1855.

tiplie, pour le Maître qu'il admire, les heures supplémentaires, les raccords avec les chœurs (il a déjà une âme de chef d'orphéon), les détails techniques aux collègues de l'orchestre pour une meilleure interprétation. Le désert ? il l'a vu en rêve. Le muezzin ? son père l'a entendu chanter à Ceuta ou à Tanger...

Félicien David aime cet enthousiasme. Il prend en affection ce garçon, par ailleurs excellent archet, qui porte tant d'intérêt à son œuvre. Il lui montre ses *Chants d'Orient* publiés quand Francisco n'était encore qu'un enfant et lui raconte ses voyages, son long périple de missionnaire saint-simonien, après la dissolution de la Fraternité, de Constantinople à Smyrne, de Jérusalem au Caire. Il évoque les rochers brûlants du Sinaï, le vent de sable étouffant, les aveuglants reflets de la Mer Rouge, la vie orientale indolente et voluptueuse. Surtout il convertit aux idées de Saint Simon le jeune socialiste qui exulte au principe : « A chacun selon sa capacité. » David rappelle l'exaltant développement du système, la foi mystique et communiste des disciples dont il fut ; les théories issues de la *Réorganisation de la Société*, livre du maître, développé par Enfantin, P. Leroux, Bazard, Blanqui. Puis c'est l'histoire des discussions de doctrine, des chicanes à l'intérieur et à l'extérieur du mouvement, de l'intervention des tribunaux et de la dispersion des Saint-Simoniens de par le monde. Lui, l'élève de Fétis et de Cherubini, musicien famélique, a choisi pour lieu de bannissement l'Orient (d'où vient la lumière !) et il fait à Salvador d'éblouissantes descriptions de paysages, des tableaux colorés de scènes et de types, des théories musicales arabes et persanes autrement intéressantes que celles de Pierre Galin, d'Aimé Paris et d'Emile Chevé, sur le méloplaste ou le tonic-solfa que prônait naguère Salvador Daniel père dans ses ouvrages pédagogiques, en vue de simplifier l'enseignement du solfège.

Ces soirées avec un compositeur quasi célèbre qui l'honorait de son amitié fixèrent en l'esprit de Francisco Salvador d'une part, la conviction que le communisme était la seule position politique valable pour un cœur généreux, d'autre part, celle que l'art de la vieille Europe,

devenu caduc, ne méritait plus considération ; que l'étrange monodie orientale, non gâtée par les arguties sophistiquées de la civilisation, demeurait seule admissible, émouvante, digne de l'artiste ; qu'enfin un peuple neuf contacté dans un pays neuf, avec de nouveaux moyens d'expression, cela représentait l'équivalent d'une révolution. Il ne referait pas — et pour cause — l'itinéraire de Félicien David, exilé à travers la Turquie, le Liban, la Palestine et l'Egypte. Mais il lui restait le Maroc, l'Algérie, la Kabylie, la Tunisie, pays arabes encore inexplorés (tout au moins musicalement). C'est là qu'il irait ; les camarades de 48 envoyés là-bas « en résidence surveillée » ne s'y trouvaient pas si mal, au fait. Et puis le gouvernement offrait des facilités aux audacieux qui ne craignaient pas d'aller coloniser l'Afrique. Au printemps de 1853, ses premières économies en poche et sa boîte à violons sous le bras, maudissant le Paris de ses souffrances et de ses déceptions, n'y tenant plus, il descendit vers Marseille et la bleue Méditerranée.

***

Le 18 avril 1853, Francisco Salvador-Daniel débarquait au port d'Alger, du bateau à hélices « l'Atlas ». La Presse du 19, selon une coutume qui dura longtemps en Algérie, publia la liste des passagers. L'artiste était venu en seconde classe. Peut-être son violon ou sa qualité, connue du capitaine, avaient-ils attiré l'attention d'un passager des premières qui rentrait de France, Emile de Galland, commandant de la Milice, propriétaire et maire de Douéra, le père de Charles de Galland, futur maire d'Alger, lettré et musicien (20), le grand-père de Raoul de Galland, compositeur bien connu dans le monde de la musique algéroise. La coïncidence, en tous cas, est heureuse et mieux vaut pour un musicologue algérien voir arriver Salvador-Daniel sur le même bateau qu'un de Galland plutôt qu'avec M. Horace-Vernet, par

(20) Trente ans plus tard, en novembre 1882, Charles de Galland devait engager, comme professeur de chant à la Société des Beaux-Arts d'Alger, Thérèse Salvador, sœur de Francisco, et organiser avec elle, jusqu'en 1887, de nombreux concerts vocaux pour les « Petits lundis » des Beaux-Arts.

exemple, qui débarqua le lundi 23 mai suivant, ou qu'avec le musicien Moyse (grand-père du flutiste ?), qui arrivait le 20 juin, en voyage d'agrément.

A cette époque, le nouveau venu en Alger avait de quoi être dépaysé. L'existence y était toutefois pittoresque, charmante et peu coûteuse ; ce dépaysement était précisément ce que le disciple de David, âme inquiète et impulsive venait chercher. Si son petit capital et le produit des leçons qu'il trouva rapidement dans les familles d'officiers supérieurs et de hauts fonctionnaires de l'Empire, lui permirent de flâner quelque peu sous le ciel radieux ou par les nuits tièdes, il put assister aux dernières représentations du Grand Théâtre d'Alger, rue de l'Etat-Major, où Mme Vve Honoré Curet « directrice privilégiée » (raillée par le critique de l'*Akhbar*) faisait jouer *Le Maître de Chapelle* et était en difficultés avec la troupe italienne engagée pour l'été 53. S'il conservait quelque intérêt pour la musique occidentale, l'altiste du Théâtre Lyrique eut le loisir, dès le 9 mai, d'écouter le concert de Léopold Amat, compositeur et chanteur parisien (21), abondamment encensé par tous les journaux d'Alger, avec rappel des éloges de la critique métropolitaine, Jules Janin, Fiorentino, Théophile Gautier, et du « spirituel poète Mery ». S'il assista à ce concert, il y fit la connaissance du hautboïste A. Lavigne, du théâtre, qui allait quitter Alger en octobre pour y revenir, douze ans plus tard, pourvu du titre de « hautbois de S.M. la Reine Victoria », donner lui-même une soirée musicale avec le concours de Salvador Daniel et de l'Orphéon algérien. Pour ce soir, avec Léopold Amat, il jouait seulement, en intermède et sur le flageolet, des *Variations sur la Savoyarde*, ce qui maintenait l'ambiance.

Salvador put examiner, au début de ce premier été d'Algérie, les pièces de monnaie d'Antonin le Pieux et d'Alexandre Sévère, que des terrassiers avaient sorties de terre dans les fondations des grands immeubles de la Place du Gouvernement ; et regarder tomber, au début de l'au-

(21) Et d'y entendre *La Légende du Grand Etang, Le Ravin des Pervenches, Il faut que chacun vive, Où vas-tu petit oiseau ?...* et d'autres fadaises du genre.

tomne, « le géant de Bab Azoun », l'immense platane planté par Sidi Mansour trois siècles auparavant et qui avait abrité, depuis, le tombeau et la kouba du Saint. A présent il gênait la circulation sur la place du Théâtre Impérial d'Alger flambant neuf (22) ; l'inauguration officielle du bâtiment venait de le prouver, le 2 octobre, avec l'invraisemblable embouteillage de calèches et de landaus, parmi les centaines de curieux européens et indigènes. Depuis 1846, les restes de Sidi Mansour, escortés par un détachement de zouaves en grande tenue, avaient été transférés à l'exquise mosquée de Sidi Abderrahman, près du Jardin Marengo. A la mi-octobre 1853, c'était l'arbre du vénéré marabout qui disparaissait, happé par la ville tentaculaire, après son sanctuaire (23).

Francisco vit de ses yeux les deux canons turcs trouvés ensevelis dans les racines mortes du platane, et il entendit sa concierge conter la découverte de plus de cinq cents crânes d'hommes dans le fossé Bab Azoun, guère plus de dix ans avant, lors de la dernière exécution au yatagan perpétrée en ce lieu, d'un assassin et voleur (24). Les crânes étaient ceux de contribuables condamnés, au temps du Dey, pour n'avoir pas payé leurs impôts.

Mais ce n'est pas en touriste ni en rentier dilettante que notre musicien était venu à Alger. Nous savons qu'il avait fait de bonnes études classiques, que le grec et le latin, appris dès l'enfance, lui étaient familiers et qu'il parlait aisément l'allemand et l'espagnol. Il se jeta avec passion dans l'étude de l'arabe, la commençant dans les livres élémentaires de M. Cherbonneau, professeur à la chaire d'arabe de Constantine, que la librairie Hachette venait justement d'éditer et que les libraires d'Alger lançaient avec une publicité assez remarquable pour l'époque.

---

(22) Encore utilisé comme Opéra Municipal, après l'incendie du 19 mars 1882, la reconstruction par Oudot, et les transformations (1937-39) par les architectes Raymond Taphoureau et Emmanuel Guermonprez, cf. *Histoire de l'Opéra d'Alger*, par Fernand Arnaudiès ; Imprimerie Heintz, Alger 1941. Les architectes du Théâtre Impérial furent Frédéric Chassériau, architecte en chef de la Ville d'Alger ; et Ponsart, de Toulon ; l'entrepreneur était M. Sarlande qui sera maire d'Alger en 1859.

(23) La chronique rapporte que l'arbre fut vendu 120 francs et fit, débité, 105 quintaux de bois.

(24) 3 mai 1842.

C'est dans l'arrière-boutique d'Hippolyte Bastide (25), libraire rue Bab el Oued, que Francisco Salvador rencontra Cotelle, interprète de l'Armée d'Afrique, drogman du Consulat de France à Tanger, lequel voulut bien lui donner ses premiers conseils pour apprendre l'arabe et le présenta à Louis Jacques Bresnier, éminent professeur, qui venait de recevoir la croix de la Légion d'Honneur pour son long et courageux apostolat dans l'enseignement d'une langue que tous les Français fixés en Afrique du Nord avaient intérêt à connaître (26). C'était pour Salvador, de plus en plus ardent et enthousiaste, la possibilité d'approcher bientôt des savants comme Adrien Berbrugger, Oscar Mac-Carthy, Albert Duvoulx, Ausone de Chancel. Tout en approuvant les travaux orientalistes et moghrebins de ce bizarre musicien, ils l'excitent de récits qui dépassent tout ce qu'il avait pu imaginer à Paris. Berbrugger est le premier européen qui a vu les palmeraies d'Ouargla : il y est allé en 1851 et a pactisé avec les seigneurs du désert. Mac-Carthy assista au terrible siège de Zaâtcha en 1849 ; il revient maintenant de Laghouat et du pays des Ouled Naïl. Il songe à la route qui joindrait Alger au Sénégal par le Sahara et Tombouctou. Devoulx, ancien fonctionnaire des Domaines, à présent conservateur des archives arabes, lui montre des

---

(25) H. Bastide, né à Belfort, le 13 juillet 1814, commis de libraire chez Bellue à Toulon, d'où sa famille était originaire. Créa avec Brachet, en 1883, la première librairie d'Alger, rue des Trois Couleurs. Son associé étant rentré en France, il étendit son commerce (rue Bab el Oued) par l'adjonction d'un cabinet de lecture par abonnement, avant de se fixer 4, Place du Gouvernement, dans un immeuble neuf, entre l'Hôtel de la Tour du Pin et le fameux Café d'Apollon. Des ateliers de reliure, d'imprimerie, de lithographie furent adjoints à la librairie. Adolphe Jourdan, neveu de Bastide, lui succéda en décembre 1871. Chez Bastide fut éditée la *Revue Africaine* dès sa fondation (1856), ainsi que de nombreux livres de V. Bérard, Berbrugger, Mac-Carthy, Bresnier, Roland de Bussy, Solvet, etc...

(26) En octobre 1836, L. J. Bresnier fut nommé professeur d'arabe à Alger pour la formation d'interprètes sérieux. D'abord typographe à Paris, il avait suivi pendant plusieurs années les cours de l'Ecole des Langues Orientales et du Collège de France. Il connaissait et calligraphiait admirablement l'arabe, le turc et le persan. Distingué par ses maîtres, Jaubert, Quatremère, Caussin de Perceval, Silvestre de Sacy, il fut désigné par eux au Gouvernement Général de l'Algérie. Modeste et désintéressé, il consacrait ses loisirs à l'enseignement de l'arabe aux personnes qui n'avaient pas la possibilité de suivre ses cours. En 1866, à la création de l'Ecole Normale d'Instituteurs d'Alger, la classe d'arabe lui fut confiée.

manuscrits précieux et lui fait lire ses fiches et notes sur l'ancienne administration turque du beglierbey, énorme recueil de documents qui a déjà servi à la publication du *Tachrifat* (27) et qui sera bientôt utilisé pour la notice biographique du *Raïs Hamidou*. Quant à de Chancel (28), qu'il rencontre un peu plus tard, lorsque, de la Sous-Préfecture de Mostaganem, il va revenir dans sa chère Mitidja comme sous-préfet détaché à Blida, il l'initie aux mœurs et coutumes des Musulmans qu'il connaît à la perfection, chez les sédentaires du Tell et les nomades des Hauts Plateaux.

Ainsi Salvador entre de plain-pied dans ce monde merveilleux qu'il a cherché et découvert. Un prochain jour on le verra en costume indigène, à la main le classique éventail de paille tressée, brodée de laine, à la tête un chech de soie bariolée, s'acheminer vers les cafés maures de la Casbah et converser couramment avec les habitués, entre un verre de cherbet' et un pot de basilic. Là, il entendra la kamendja (qui n'est autre que son vieux compagnon, l'alto) soupirer, adagio di molto, dans un ins'raf (29) du mode rem'l, ou fredonner allegretto les triolets de quelque derdj (29) zeidan ; il notera les broderies en arabesques de la kouitra (30) ou du djaouak (31) ; il analysera les rythmes complexes et les divers battements sur la derbouka, le deff et le tar (32) ; il regardera les trois curieuses petites assiettes en métal de cloche que sont les deznoutch, fixées au pouce et au majeur de la main gauche, au majeur de la main droite, et qui servent de castagnettes. Bientôt il se liera

(27) Notes historiques sur l'administration de l'ancienne Régence d'Alger. Alger 1852.

(28) Ausone de Chancel, né en 1808 dans les Charentes ; fréquenta les milieux littéraires de Paris, puis vint en Algérie, en 1844, comme secrétaire des Affaires Arabes, service du colonel puis général Daumas, Commissaire Civil à Boufarik en 1848, assainit la région par des drainages, des plantations d'arbres, des créations de routes et chemins. La Mitidja lui doit son essor. Secrétaire général de la Préfecture d'Oran en 1850, sous-préfet à Blida en 1855. Eut une grande connaissance des Indigènes et des Nomades sahariens.

(29) Mouvements de la suite musicale dite nouba, dans l'ancienne musique andalouse.

(30) Sorte de luth à huit cordes, accordées par deux.

(31) Flûte à sept trous, dont un octaviant, rappelant la flûte antique. L'orifice de l'instrument sert d'embouchure.

(32) Instruments à percussion.

d'amitié avec les musiciens arabes qui auront reconnu en lui un professionnel et, de son violon ou son alto, tenu désormais verticalement sur le genou gauche, il ira jouer avec eux dans les fêtes de familles fortunées, et il joindra sa voix aux leurs pour quelque qadrya ou zendani populaire.

Aura-t-il connu, dans ces premières années de son séjour algérien, le vieux maître Ahmed ben Hadj Brahim, musicien favori du Dey Hussein, détenteur des plus sûres traditions ? ou l'aimable Hamoud ben Mustapha, qui dicta ses mélodies à Alexandre Christianowitsch ? (33) En tous cas, il dit lui-même avoir fréquenté un autre maître de la musique arabe, Youssef Eni Bel Kharraïa, Juif d'Alger que sa compétence fit appeler comme chef des musiciens indigènes, à la fête mauresque donnée lors du voyage de l'Empereur en Algérie, en mai 1865.

Devenu vraiment habile dans l'usage de la langue arabe, admis dans le cercle fermé des orientalistes algérois, ses aînés, bientôt présenté par eux au Gouverneur Général en personne, le Maréchal Randon, ami des savants et des artistes, Francisco Salvador, tout en donnant des leçons particulières de solfège et de violon qui le font vivre, pousse à fond ses études sur les philosophes et les musiciens musulmans d'autrefois. Avec l'aide de Cotelle, de Victor Bérard (34) et du docteur Nicolas Perron (35) qui devait,

(33) *Esquisse historique de la Musique Arabe*, avec dessins d'instruments et quarante mélodies notées par A. Christianowitsch. Librairie Dumont-Schauberg, Cologne 1863.

(34) Victor Bérard. Receveur de l'Enregistrement et des Domaines à Alger, en même temps qu'homme de lettres et arabisant. Auteur de l'*Indicateur général de l'Algérie*, description géographique, statistique, historique de chacune des localités des trois provinces. Alger, Bastide 1848. *Cours élémentaire d'Histoire de France en* 18 *Conférences*, Bastide 1851. *Les Saints d'Algérie* présentés à la vénération des fidèles par la traduction des textes liturgiques. Valence, Marc-Aurèle, 1857. *Poèmes algériens et Récits légendaires*, traduits ou imités en vers, d'après l'idiome arabe d'Alger ; suivis des *Algériennes*, poésies diverses ; Paris, E. Dentu 1858. Il collabora aux *Chansons Arabes* de Salvador-Daniel.

(35) N. Perron, né à Langres en 1798, fit à Paris ses études de médecine. Le célèbre Clot-Bey, fondateur de l'Ecole de Médecine du Caire pour Méhemet Ali, l'y envoya comme professeur de physique et chimie. Il y devint l'un des plus savants arabisants de l'époque. Devenu directeur de l'Ecole et médecin de Saïd Pacha, il fut appelé à Alger par le Gouvernement français pour y créer le Collège Impérial Arabe Français qu'il dirigea. Par décret du 1er octobre 1863, il fut nommé Inspecteur Général de l'Enseignement des Indigènes. Auteur de nombreux ouvrages sur l'Islam (*Jurisprudence musulmane, etc...*) et les temps pré-islamiques.

plus tard, le faire nommer professeur de musique à l'Ecole Arabe Française, il traduit par fragments inégaux les traités aussi arides qu'ingénieux des théoriciens arabes du Xe au XVIe siècles, le *Kitabu l-Musiqi al-Kabir,* d'Al Farabi, les *Discours sur la Musique,* d'Avicenne, au chapitre 12 du *Kitabu s-Sifa,* le *Livre des Cycles musicaux,* de Safiyu ed-Din al-Urmawi, le *Traité al Fathiyah,* de Mohamed Al-Ladhiqi (36).

Dès ce moment, il est fixé sur la valeur pratique à peu près nulle de ces vieux manuscrits et sur les résultats positifs qu'il a personnellement constatés, à savoir la parenté de la musique arabe (au moins d'Afrique) avec celle des Grecs et de la primitive Eglise chrétienne d'Orient. Car, fidèle à ses projets, il note tous les airs qu'il peut entendre, chants populaires morisques d'Alger, passages de noubas que tagarins et mudéjares apportèrent d'Andalousie au XVIe siècle et qui sont l'honneur de la musique moghrebine, danses à la ghaïta et au tebel (37), airs des gueblis du Sud à la guesba (38) mélancolique. Son carnet de musique ne le quitte pas, ses notations étant « toujours écrites à l'audition ».

Il va voyager, aidé par les Services du Gouvernement général, civils et militaires, et par le groupe d'amis qui s'intéressent à ses recherches. Il le déclare dans l'Avant-Propos de la *Musique Arabe :* « J'ai parcouru les trois provinces de l'Algérie, tant sur le littoral que dans l'intérieur ; j'ai visité Tunis, qui est pour l'Afrique, au point de vue musical, ce que l'Italie est pour l'Europe ; de Tunis, j'ai été à Alexandrie, puis en Espagne où j'ai trouvé dans les chansons populaires les traces de la civilisation arabe. Enfin, possesseur d'environ 400 chansons, je suis rentré à Alger, où j'ai essayé de coordonner les notes recueillies un peu partout, et de reprendre sur des bases positives cette étude de la musique arabe. »

(36) Cf. l'œuvre magistrale du Baron Rodolphe d'Erlanger, de Sidi bou Saïd, Tunis, V. note 10.

(37) Hautbois indigène et grand tambour plat.

(38) Grande flûte de roseau à 7 trous dont un octaviant, utilisée surtout dans l'Intérieur et le Sud algériens.

Il semble que ce soit en 1858, par l'Espagne en effet, qu'il acheva son périple et sa quête mélodique. Il venait d'écrire sa première notice, *Essai sur l'origine et les transformations de quelques instruments,* et profita de son séjour à Madrid pour la confier à la revue *España artistica* (39), texte qui fut repris, en français naturellement, dans le n° 40 de la *Revue Africaine,* en juillet 1863, après *La Musique Arabe.*

C'est de ce retour à Alger, avec tous les éléments nécessaires à l'élaboration de son œuvre, que date son établissement fixe et, si l'on peut dire, bourgeois, de professeur estimé et de musicologue averti. Il emménage au n° 47 de la rue Rovigo et fait venir de France ses deux sœurs, sans doute après la mort des parents. L'aînée, Thérèse, bonne musicienne et douée d'une voix splendide, sera sa répétitrice de solfège et donnera elle-même des leçons de chant ; la benjamine assumera le rôle de Marthe et tiendra le ménage. Les sept années qui vont suivre de cette existence algéroise seront les plus heureuses que l'artiste aura pu avoir en sa courte vie.

A aucun moment d'ailleurs, malgré le cours un peu exceptionnel de ses occupations, Francisco Salvador n'a cessé de vivre en musicien professionnel. Dès les premiers mois de sa venue à Alger, il s'est lié d'amitié avec les deux Van Ghèle, l'aîné, Jules, premier chef, le jeune, deuxième chef au Théâtre Impérial, et avec le pianiste Roy, accompagnateur au même théâtre. Dans le petit ensemble de musique de chambre qu'ils vont former — et qui durera plus de dix ans — Salvador-Daniel s'est vu confier le premier violon, Van Ghèle jeune a choisi le second, Van Ghèle l'aîné l'alto ; P. Roy est au piano. Lorsque L. Luce, le fameux auteur de *Dani-Dan* (40) viendra se joindre à eux, il prendra le violoncelle. Plus tard, après 1863, Luce passera

(39) Madrid 1858 ; nos 38, 40, 44, 45.

(40) *Dani-Dan,* à Madame la Maréchale Comtesse Randon, quadrille arabe composé sur des Airs populaires algériens par L. Luce, Chevalier de la Légion d'Honneur, Directeur de l'Ecole de chant d'Alger. Paris, F. Tournier et P. Goumas éditeurs, Passage du Grand Cerf 22.

au violino primo et Salvador à l'alto, car ces excellents instrumentistes sont capables de changer de pupitre en un instant, selon les besoins.

Leur premier concert classique a lieu au foyer du Théâtre, le 8 mars 1855 (41). Au programme : Mozart, *Quatuor en ré mineur ;* Beethoven, *Romance en sol* pour violon et piano ; Beethoven, *Sérénade en trio,* pour piano, violon et violoncelle ; Weber, *Invitation à la Valse,* en septuor, avec Limbord au 2e alto, Rappé au violoncelle, Luce à la contrebasse ; ce qui donnait au concert un autre ton que celui organisé au même foyer, un an auparavant, par Agostino Robbio, élève de Paganini, annonçant *Souvenir de Bellini, Caprice sur des motifs de la Norma, La Muette de Portici,* etc... Un critique de l'époque accorde la palme à Salvador-Daniel, ajoutant : « Ce brillant musicien joue tour à tour avec un habile éclectisme sur le violon d'Alard, d'Hermann, de Sivory, d'Ernst ou de Vieuxtemps ». C'était en peu de mots faire beaucoup d'honneur à notre Francisco et aux 24 ans qu'il avait alors.

*
**

Le temps est arrivé où Francisco Salvador-Daniel, personnalité algéroise, aussi sympathiquement connu de la société européenne que des milieux indigènes, va pouvoir montrer son savoir musicologique et s'élever au-dessus du train routinier du pédagogue ou de l'instrumentiste exécutant, même de classe supérieure. Chez les Musulmans, il est admis et admiré pour la facilité avec laquelle il s'est adapté à la musique traditionnelle des Arabes. Il y fait impression comme beau garçon et comme beau parleur. Chez les Orientalistes français, dans la bibliothèque de Berbrugger, autour des cartes du géographe Mac-Carthy, en

(41) Le second suivra, le 23 mars, avec : Mozart, *Quintette à cordes ;* Frederic Fesca, 3e *Trio* pour piano, violon et violoncelle ; Mendelssohn, *Grand Quatuor avec piano.* Désormais, chaque saison, jusqu'en 1865, seront annoncés quatre ou cinq concerts « da camera » animés par Salvador.

visite à Paul Eugène Bache (42), à son bureau de la Préfecture de Constantine, partout il suscite une vive curiosité, non sans admiration pour son talent de musicien, la nouveauté et l'originalité de ses travaux.

Jamais tant qu'à cette époque les Français n'ont cherché à comprendre les Arabes, à se rapprocher d'eux et à désirer leur assimilation par des échanges mutuels, souvent amicaux et compréhensifs, auxquels militaires et fonctionnaires se prêtaient avec lyrisme.

Dès que notre musicien, en 1861, a montré à ses amis le premier chapitre de *La Musique Arabe,* où il remonte à Jubal, fils de Lamech (avant le Déluge !) citant Socrate, Platon, Pythagore et Arystoxène, la décision est bien prise : l'ouvrage sera publié à la Société Historique Algérienne, par le Journal de ses travaux, la *Revue Africaine.* Ainsi fut fait ; le n° 31 de la revue, en janvier 1862, donnait le début du livre de Salvador, qui allait se poursuivre jusqu'au n° 38, de mars 1863. L'auteur y prodigue une érudition vaste et solide, exposant le résultat de ses récentes expériences. Pas à pas, il va retrouver la filiation grecque des airs qu'il a notés en Afrique du Nord et en Egypte : il prouvera le parallélisme de la musique arabe ancienne avec le plein chant grégorien, issu des mêmes origines. Enfin il donnera sur les modes, les instruments, les rythmes, « mélopée et rhythmopée », l'interprétation et la sensibilité musicales des Arabes, de multiples renseignements inédits, tout en appuyant ses dires et théories sur des passages de Saint Grégoire, de Guy d'Arezzo, après Boèce et Thimotée de Milet, jusqu'à Jean-Jacques Rousseau et Félicien David.

(42) P. E. Bache, né à Paris, le 26 novembre 1812, d'abord soldat puis journaliste à Paris où il fournit de bons articles sur la musique, la numismatique, l'antiquité à l'*Encyclopédie des connaissances utiles,* le *Dictionnaire de la Conversation* etc... Commis des Finances à Alger le 23 février 1839, puis à Oran. Commis à la Direction des Affaires Civiles à Constantine, de 1851 à 1857. L'un des premiers littérateurs algériens, poète habile, prosateur mordant et spirituel. A publié : *Ali ou Cent sonnets,* Toulon 1846 ; *Sur le Calendrier arabe,* Marseille 1849 ; *Les Oranaises,* poésies. Oran 1850 ; *Poésies,* Constantine 1856 ; importante étude sur *Les Dignités romaines en Afrique,* Revue Africaine 1863. Sa qualité de vice-président de la Société des Droits de l'Homme lui valut l'hommage et l'amitié de Salvador.

Le « tiré à part » de l'ensemble des chapitres parus dans les huit numéros successifs de la *Revue Africaine*, publié chez Bastide, en juin 1863, constituait un volume substantiel dédié « à Son Excellence Monsieur le Maréchal Comte Randon, Ministre de la Guerre ». L'auteur rappelle, dans sa dédicace, ce qu'il doit à l'ancien Gouverneur Général sous la haute protection de qui il put entreprendre et poursuivre l'étude de la musique indigène.

Cette première édition, non mise dans le commerce, est devenue introuvable. Le Maréchal Randon la reçut avec plaisir et répondit en envoyant de Paris une bourse de mille francs, en reconnaissance des « services rendus aux Arts musulmans ». Le cher maître, Félicien David, que l'éclatant succès de *Lalla Roukh*, l'année précédente, inclinait à songer à l'Académie (tout Saint-Simonien qu'il ait été), adressa, lui aussi, ses plus flatteuses louanges et promit des articles dans les journaux de la capitale. Six mois après, Jean-Baptiste Weckerlin, aide bibliothécaire du Conservatoire de Paris, fit une lecture de l'ouvrage devant la Société des Compositeurs de Musique. Trois des *Chansons arabes* de Salvador-Daniel furent exécutées à cette soirée qui rendait son nom célèbre tout à coup.

L'opinion générale fut d'accord pour trouver le livre aussi excellent qu'important. Fétis, dans son *Histoire de la Musique* ; Engel, dans son *Etude sur la musique nationale* ; l'*Anthologie Internationale de Bibliographie musicale*, de Breitkopf et Haertel ; le *Diccionario* de Lacal, l'estiment capital sur le sujet traité. Weckerlin (43) le cite comme une brochure des plus intéressantes et extrêmement rare. Tellement rare que les nombreuses demandes parvenant à la maison Bastide-Jourdan incitèrent l'imprimeur à publier, avec l'accord de la Société Historique et l'autorisation des

(43) *Musiciana*, 1877. Weckerlin, né en novembre 1821 à Guebviller, fit ses études musicales au Conservatoire de Paris, de 1844 à 1849, élève de Ponchard pour le chant et d'Halévy pour la composition. Il y connut Salvador et fut son ami jusqu'à la fin. Archiviste de la Société des compositeurs et au Conservatoire, il fut bibliothécaire de cet établissement (successeur de F. David) de 1876 à 1909. Il est plus connu comme historien de la musique que comme compositeur. C'est de lui (*Musiciana*, Tome I) en tant que témoin, que nous tenons le récit des derniers jours de Salvador-Daniel en 1871.

sœurs de Francisco, ses héritières, l'édition définitive de *La Musique Arabe* qui parut en 1879 (44), avec, en appendice, l'*Essai sur l'origine et les transformations de quelques instruments* (45), plus une *Notice sur la Musique kabyle* (46), dix pages inédites, et enfin le texte musical mélodique de *Quinze Chants Kabyles* recueillis par l'auteur (47).

La nouveauté des travaux de Francisco Salvador-Daniel, pour les spécialistes de la musique arabe, consistait dans le fait que le musicologue prenait le contrepied des théories de ses prédécesseurs, notamment de Villoteau (48), de De La Borde (49) et de Kiesewetter (50), tous d'accord, se basant uniquement sur les traités des théoriciens arabes

(44) Op. cit. cf. note I.

(45) Op. cit. cf. note 39.

(46) *Notice sur la Musique kabyle*, par Francisco Salvador-Daniel, professeur de musique à l'Ecole Arabe d'Alger et Directeur de l'Orphéon Algérien. Daté Alger, mai 1863.

(47) 1° Dadda Ali ; 2° Sidi Rebbi (avec les paroles) ; 3° A bab el lefedhol (avec accompagnement rythmique de la percussion) ; 4° Imma Hanna (avec accompagnement) ; 5° Erfed adhar im ehouzz adaoui-m (avec accompagnement) ; 6° Prise d'Alger : a ir'ef iou ekker our eggan ; 7° Aït erbah ; 8° Expédition du Maréchal Bugeaud dans l'Oued Sahel en 1847 (avec accompagnement) ; 9° Expédition du général Pélissier chez les Maatka en 1851 ; 10° Expédition du Maréchal Randon chez les Aït Bou Addou en 1856 (avec accompagnement) ; 11° Soumission de la Kabylie par le Maréchal Randon en 1857 ; 12° Complainte de Dahmane ou Meçal (avec accompagnement) ; 13° Ass Agui Mouguerer' Thak' chicht (avec accompagnement) ; 14° Ai Ak' chich Aras, ai Zimmer Aksas (avec accompagnement) ; 15° Lalam ichoud r'er en-nedieh'.

(48) Guillaume André Villoteau, né en 1759 à Bellème (Orne). Ténor à N.-D. de Paris puis, sous la Révolution, chef de chœur à l'Opéra. Musicologue, nommé par Bonaparte membre de la Commission de savants envoyés en Egypte. Il eut mandat de rassembler tous documents sur la musique des peuples orientaux. Ses quatre études (dissertations, recueils, inscriptions) sur la musique des Egyptiens, anciens et modernes, et sur les instruments de musique des Orientaux, ont paru dans l'ouvrage encyclopédique *Description de l'Egypte*, édité par l'Etat.

(49) Jean Benjamin de La Borde, né à Paris en 1734, guillotiné le 22 juillet 1794. Premier valet de chambre de Louis XV, puis Gouverneur du Louvre (1773), enfin Fermier Général. Auteur d'opéras-comiques légers. Musicographe : *Choix de Chansons*, 4 vol. luxueux, Paris 1773, surtout *Essai sur la musique ancienne et moderne*, 4 vol. Paris 1780, vaste compilation historique, et *Mémoire sur les proportions musicales, le genre enharmonique des Grecs et celui des Modernes*.

(50) Raphaël Kiesewetter (Holleschau 1773 - Baden Vienne 1850) musicologue célèbre, spécialiste des recherches historiques et de la musique ancienne. *Histoire de la musique de l'Europe occidentale*, 1834 ; *Sur la musique des Grecs modernes, avec libres propos sur la Musique des Egyptiens et des Grecs anciens*, 1838 ; *La Musique des Arabes*, 1842 ; *Sur les Octaves de Pythagore*, 1848, etc...

du Moyen-Age, pour attribuer à toute la musique arabe le système du « messel » (51). Ayant lu les auteurs arabes dans le texte, mais fort de huit ou neuf années d'investigations directes et d'observations personnelles dans cette Afrique du Nord, encore peu influencée par la civilisation occidentale et riche des traditions du grand art des Arabes andalous, Salvador nia toute ingérence du messel, au moins chez les Musulmans du Moghreb. Il en vint à la conclusion que le système musical de ceux-ci était identique à celui des Grecs, avec évolution semblable à celle du plein chant chrétien et des modes étudiés et retenus par Saint Ambroise, Saint Augustin puis Saint Grégoire, et sans doute, plus tard, avec influences réciproques, aux Marches ibériques, de l'Orient sur le chant populaire espagnol, et du chant d'église sur la musique profane arabe.

Ce dédain des théories anciennes et cette désinvolture envers les traditions les plus sacrées de l'art arabe, on les a un peu reprochés à Salvador-Daniel lorsqu'il publia ses « morceaux de musique arabe » recueillis et transcrits pour chant, piano ou orchestre, avec paroles françaises « imitées du texte original ». Là, bien que sachant parfaitement et ayant écrit de sa plume que les Arabes n'eurent jamais le moindre système harmonique, il a pris la liberté d'harmoniser, selon les règles recommandées au Conservatoire de Paris, les accompagnements qu'il composa, superbement, du reste, pour ces mélodies mauresques ou kabyles. Saint-Saëns, dans son *Caprice arabe* op. 96 ou ses *Mélodies persanes* (1872), ne fera pas mieux. Le puriste qui écoute les chants arabes de Francisco Salvador-Daniel se prend à sourire comme certain Chaâmbi méhariste que je vis un

(51) Messel (arabe : mesure). Nom que les théoriciens arabes et persans (Mahmoud Chirazi, etc...) donnaient à leur mode de détermination des intervalles musicaux, mode qui consiste à exprimer le son le plus grave d'un intervalle sous la forme d'un multiple du plus aigu, d'après la longueur des cordes. Ex. : le messel pour l'octave, le son grave étant fourni par une corde de longueur double de celle de son supérieur, est 2 (2 messel) ; pour la quinte, il est de 3/2 (1 messel ½). La théorie du messel est intéressante par le fait qu'elle établit la consonnance des tierces, majeure et mineure, et même des sixtes, à une époque (14e siècle et antérieurement) où les techniciens occidentaux en étaient encore à la théorie grecque des intervalles (note de Riemann). Cf. Riemann. Studien zur Geschichte der Notenschrift.

jour, à Ouargla, découvrir sur l'étiquette en polychromie d'une boîte de dattes, la trilogie du palmier, de la « Fathma » et du chameau.

H. G. Farmer a trouvé la vraie raison de ce barbarisme ethnologique, encore que, dans son admiration pour Salvador, il considère ses compositions comme « le niveau des hautes eaux du génie » (52). « Il faut distinguer, dit-il, « l'antiquaire » du musicien ; ethnologue, il l'est dans sa collecte de *Chants Kabyles*, notés sous leur forme originelle. Mais les *Chansons Arabes* nous révèlent le compositeur, qui prend le chant brut, non poli, de l'Indigène, pour en faire une œuvre d'art, l'œuvre que l'Arabe, parvenu au stade harmonique présentera peut-être lui-même un jour. Tout en conservant la physionomie de l'art arabe, Salvador se plie au caprice exotique de la mélodie en enveloppant toutefois celle-ci d'harmonies et de modulations aussi originales que celles des « écoles nationales » modernes.

Salvador est aux Arabes ce que Grieg est aux Norvégiens, Borodine ou Moussorgsky aux Russes. »

Quoi qu'il en soit, les *Chansons mauresques*, tout comme la suite d'articles de la *Revue Africaine* et à la même époque, obtinrent un succès considérable auprès du public algérois ou parisien (53). Les réceptions mondaines, et même officielles, n'allaient pas sans une audition du *Ramier* ou de *Soleïma*, chanté par la demoiselle de la maison :

Beau ramier qui voyages
Devance les nuages
Porte aux cheikhs pour messages
Mes saluts, mes hommages...

(52) These « Chansons Arabes » reveal the high-water mark of genius, for there is as much Salvador as Arab in them. (Memoir of. F. S-D).

(53) Voici le catalogue des airs de musique arabe de Francisco Salvador-Daniel, dressé par ses amis (ou ses sœurs) à la fin du livre paru en 1879 ; éditées chez Richault : A) Chansons mauresques d'Alger, transcrites pour chant et piano, 1° *Ma Gazelle*, d'après l'air arabe intitulé Makhlas Zeidan (sic. pour Nekhlas, final) ; 2° *Heus ed Douro*, mode Meia ; 3° *Chebbou Chebban*, mode Lhsain (ce chant est aussi publié pour chœur d'hommes avec ténor solo, hautbois ou flûte et tambour de basque) ; 4° *Yamina*, sur l'air de la Nouba de Ihsain (sic). — B) Chansons mauresques de Tunis, transcrites pour chant et piano, avec paroles françaises d'après le texte original, 1° *Le Ramier*, mode Irâk ; 2° *Soleïma*, mode

tout comme le moindre bal, à Alger, même dans le grand monde, comportait l'exécution du « Quadrille arabe *Dani-Dan* ». Salvador-Daniel était à la mode.

⁂

Cela lui facilita beaucoup de choses, notamment quand il fonda *l'Orphéon Algérien*, en 1861-62, au moment propice pour faire chanter ses chansons fraîchement publiées.

Il trouva tout de suite, parmi ses élèves, ceux de sa sœur et leurs nombreuses relations le noyau nécessaire à la création d'une bonne chorale à quatre voix que, désormais, nous reverrons, jusqu'en 1865, mêlée à toute fête ou manifestation artistique algéroise. Cette présence indispensable finira même par agacer quelque peu les habitués des concerts et provoquera un jour des rebuffades comme celle de « Maître Pierre », que nous pouvons lire dans l'*Akhbar* du dimanche 22 octobre 1865.

D'autant que le groupe des orphéonistes allait sans tarder s'étoffer de celui des instruments de l'*Harmonie d'Alger*, née dans les mêmes conditions que l'Orphéon, également animée et dirigée par Salvador. Les amateurs qui n'avaient pas de voix ou chantaient faux se trouvaient pourvus de clarinettes ou des plus récents bugles à pistons en vue d'exécuter, sous la conduite du maestro, les dernières productions de M. Gounod, valse de *Faust*, ouverture

Zeidan (Les paroles de ce chant sont imitées de celles de la dernière chanson de Mourakkich l'ancien, d'après la traduction de M. le Dr Perron : Femmes arabes avant et après l'Islamisme). — C) Chansons kabyles, transcrites pour chant et piano avec paroles françaises d'après le texte original, 1° *Zohra*, mode Lhsain ; 2° *Stamboul*, cette chanson a été composée à l'époque de la guerre de Crimée par Si Mohammed Saïd ben Ali Cherif, agha des Ilouïen ou Sammer et des Beni Aïdel (M. Victor Bérard, qui a bien voulu y adapter les paroles françaises a donné la traduction complète de ce chant dans ses *Poèmes algériens*) ; 3° *Klaa Beni Abbès*, (ce chant est aussi publié pour chœur d'hommes avec ténor solo, hautbois ou flûte et tambour de basque). Editée chez Petit aîné (Paris, Palais Royal, sous l'estaminet hollandais) une Chanson mauresque de Tunis, *Allah*, en mode Asbein — mode du diable — pour chant et piano avec des paroles françaises. La même, avec des paroles espagnoles, par la Señora Doña Maria del Pilar Sinues de Marco, éditée à Madrid, chez Salazar, almacenista de S. M. Calle de Esparteros n° 3, (cette chanson est arrangée aussi en chœur pour soprani, tenor et basse, avec piano, violon et tambour de basque).

de *La Reine de Saba*, ou d'immortels fragments des œuvres françaises de Donizetti, *La Favorite*, ou *La Fille du Régiment*. L'Orphéon et l'Harmonie, réunis aux grands jours, allaient être capables des plus vastes interprétations d'oratorios et d'opéras. Le temps était loin où M. Fournier, maître de chapelle à la Cathédrale Saint Philippe, réunissait après mille peines et sollicitations, pour le *Stabat Mater* de Palestrina (54), un maximum de douze exécutants.

Des souvenirs et traditions subsistant dans les vieilles sociétés de musique d'Alger, on peut inférer que Francisco, toujours « quarante-huitard » de cœur, malgré sa fréquentation de hautes personnalités, acceptait volontiers dans ses groupements philharmoniques ouvriers et petites gens. Et, bien entendu, les manieurs d'archet qui sollicitaient leur admission n'étaient point repoussés, en dépit de la qualification harmonie.

Notre chef sera tout à fait comblé lorsqu'il disposera encore d'une troisième formation, la chorale des élèves de l'Ecole Arabe Française de la rue Porte Neuve, où le poste de professeur aura été créé pour lui être donné à la rentrée des classes d'octobre 1862.

L'institution des Ecoles Musulmanes Françaises, vite appelées Arabes Françaises par les pouvoirs publics, avait été décidée par le décret présidentiel du 14 juillet 1850 (55). Elle répondait à un besoin, puisque jusque là les jeunes Algériens musulmans que, pour diverses raisons, l'Etat désirait instruire et pousser, à ses frais, étaient envoyés dans la Métropole (56), ce qui n'allait pas sans grever passablement les budgets.

(54) Jeudi Saint, 24 mars 1853.

(55) Les renseignements donnés ici sur les Ecoles Arabes Françaises provienment des Archives du Gouvernement Général de l'Algérie. Série S.. dossiers 22 S-1, 22 S-2, 22 S-3. Je remercie vivement M. Emile Dermenghem pour l'amabilité avec laquelle il a guidé et aidé ces recherches.

(56) Ainsi M. Cotelle, interprète, parti par le courrier maritime du 5 décembre 1845, est remercié pour avoir bien voulu accompagner jusqu'à Paris le jeune Aly, fils de Sidi Ahmed ben el Hadj Aly, imam de la Mosquée de Bougie, qui doit être élevé aux frais du Département de la Guerre. dans l'Institution de M. de Moyencourt (Direction de l'Intérieur, 1er Bureau n° 8.320 - Alger, Instruction Publique).

Les Ecoles Arabes Françaises, primaires, furent installées en commençant par les grandes villes ; l'enseignement qui y était donné (lecture, écriture, grammaire, arithmétique, langues française et arabe — avec enseignement du Coran par un khodja et un taleb adjoints au directeur) put, dès 1857, être continué, quant au secondaire, au Collège Impérial Arabe Français, dont le Dr Perron fut directeur jusqu'en 1863 (57).

L'Ecole Arabe Française d'Alger, établie dans la Casbah, 38 rue Porte Neuve, fut confiée à M. Depeille, instituteur, qui lui donna en peu de temps un remarquable essor, aussi bien dans le fonctionnement que dans le recrutement (58). Ce fut, dès 1855, l'obligation de dédoubler l'Ecole de la rue Porte Neuve et d'en transférer une partie (75 élèves) à la rue des Pyramides (59). Cependant ce ne sera pas M. Dèpeille que Salvador-Daniel trouvera en prenant ses fonctions de maître de musique, mais le débonnaire M. Destrée, qui lui laissera toujours carte blanche, remplaçant M. Depeille, nommé sous-directeur du Collège Impérial Arabe Français, adjoint au Dr Perron, dès la fin de 1857 (60).

Nicolas Perron et Adrien Berbrugger dont l'influence, sur les bureaux de l'Académie, était primordiale dans les questions de l'enseignement des indigènes, avaient décidé entre eux de faire obtenir à leur ami Salvador un poste de fonctionnaire. Il le méritait, par la nature de son activité et par l'intérêt qui s'attachait à ses recherches. Comme il

(57) Nommé ensuite Inspecteur Général de l'Enseignement indigène et remplacé, à la Direction du Collège, par M. Auguste Cherbonneau, de Constantine. (Arrêté du Maréchal Randon, du 1er octobre 1863).

(58) Louis Charles Auguste Depeille, bachelier ès-lettres, né à Cuers (Var) en 1813. Un rapport d'inspection semestrielle de Berbrugger, daté du 4 août 1853, le complimente pour son zèle et son savoir ; grâce à lui, le nombre d'élèves est passé, en un an, de 165 à 195, effectif réel.

(59) Décision du Préfet d'Alger du 24 janvier 1855 (Bureau Arabe départemental n° 45). L'école de la rue Porte Neuve conservait 100 élèves, dont: non classés 2 ; 8e classe 20 ; 7e classe 9 ; 5e classe 15 ; 4e classe 10 ; 2e classe 10 ; 1re classe 34 ; la 3e et la 6e classes passaient rue des Pyramides. La classification par âge donnait l'état suivant : nés en 1836, 1 ; en 1838, 2 ; en 1840, 2 ; en 1841, 2 ; en 1842, 6 ; en 1843, 3 ; en 1844, 11 ; en 1845, 20 ; en 1846, 14 ; en 1847, 19 ; en 1848, 19 ; en 1849, 1.

(60) Depeille n'avait pas sollicité cette fonction. Il reprit sur sa demande, la direction de l'Ecole de la rue Porte Neuve en novembre 1867 ; mais alors Salvador-Daniel avait quitté Alger.

n'était plus un inconnu au Gouvernement Général, le projet le favorisant trouva une réalisation aisée. Berbrugger était, avec le Maire d'Alger ; M. Pélissier, conseiller de Préfecture ; et le muphti maleki, membre du Comité de surveillance de l'Ecole Arabe Française. Depuis longtemps il proposait pour celle-ci la création d'une classe de dessin linéaire et arts d'imitation. Au rapport de 1862, et pour ne point montrer de préférence pour un art plutôt que pour un autre, on proposa également la création d'une classe de musique, en insistant auprès des services pour l'heureux aboutissement de l'affaire, dès la reprise des cours en octobre 1862. C'est ainsi que le Budget des Recettes et des Dépenses de la Province d'Alger, chapitre VI, article 2 (Ecoles Musulmanes, Ecoles Maures-Françaises) porta, dès ce moment : Alger — Ecole de garçons : 1 maître de dessin. somme proposée : 600 frs, somme allouée (territoire civil) 600 francs ; 1 maître de musique, idem (61). Le maître de dessin désigné fut Célestin Liogier (62), déjà professeur au Lycée, peintre et graveur bien connu à Alger ; le maître de musique, naturellement, le musicien arabisant Francisco Salvador-Daniel.

Ce dernier sut immédiatement se faire estimer et aimer de ses élèves, qu'il enseignait volontiers dans leur langue et qui découvrirent en sa personne un spécialiste de leur propre musique, capable d'en remontrer aux meilleurs professionnels. Surtout il sut, vrai miracle pour l'époque et le milieu, les convertir à l'esthétique occidentale et leur faire chanter à plusieurs voix des chœurs européens. Le concert donné dans la cour de la Grande Mosquée de la rue de la Marine, le jeudi 6 août 1863, à l'occasion de la distribution des prix de l'Ecole Arabe Française, avec le concours de la musique du 42e de ligne, fut à cet égard assez significatif ; une révélation pour les invités à cette fête, où prédomi-

(61) Le même budget rappelle le prix de la location de la Maison d'école, rue Porte Neuve n° 38 (bail du 10 octobre 1860) : 1.500 francs l'an.

(62) Né à Paris, le 4 février 1815. Venu à Alger dès 1845 pour y enseigner le dessin et la peinture. Cet excellent artiste fut l'un des fondateurs de la Société des Beaux-Arts d'Alger, en 1851, avec MM. Laperlier, J. Gasson, directeur des Contributions, A. de Chancel, Mongellas, P. Roy, Filliaux-Doreau, etc.

naient les notabilités et les familles musulmanes. Tous furent frappés par l'entrain et l'assurance des jeunes choristes (63). Sur le plan de la compréhension franco-musulmane et de l'enrichissement de chacune des deux civilisations par l'autre, Berbrugger et Perron avaient misé juste.

Salvador n'avait qu'à persister. Avec sa réputation heureusement acquise dans plusieurs voies, le succès de ses études musicologiques à chaque nouveau numéro de la *Revue Africaine*, il eût dû finir membre de la Légion d'Honneur et Directeur du Conservatoire d'Alger (à créer).

En attendant, il composait un opéra, arabe, bien sûr, dont on ne sait pas grand chose, sinon que Paul Delbrett (64), ami du compositeur, a dit plus tard qu'il contenait de charmantes mélodies et que le livret, écrit par Salvador-Daniel lui-même, évoquait une histoire d'Alger très antérieure à la conquête française, vraisemblablement l'aventure d'Aroudj et de Kheir-ed-Dine Barberousse. Partageant le rêve et l'ambition de tous les musiciens de son siècle, l'auteur dut certainement attacher de puissants espoirs à la présentation de sa pièce à Alger même, dans l'ambiance où elle avait été conçue, devant une salle réunissant le nec plus ultra de la colonie et les invités les plus sélects de la Métropole. Nous verrons qu'il emporta la partition manuscrite, dans sa malle hâtivement bouclée, quand il s'enfuit comme un fou loin de l'Algérie. Par la suite, l'Opéra, d'autres scènes de Paris devaient la refuser dédaigneusement ; le Théâtre de Marseille aussi, et même l'Allemagne où, paraît-il, Berlioz en personne, favorable à Salvador, avait promis d'intervenir auprès de Liszt, mais n'en eut pas le temps avant de mourir (65).

Entre la publication de l'essai sur *La Musique Arabe* et l'année 1865, le professeur de l'Ecole Française composa ou transcrivit encore quelques chansons folkloriques qui furent éditées ultérieurement (sans date) en un élégant

(63) Le *Mobacher* du 27 Safar 1280 (12 août 1863).

(64) Cité par H. G. Farmer.

(65) A Paris, le 8 mars 1869.

recueil, imprimé à Paris, mais pour une firme de Constantine (66).

Il écrivit un chœur à quatre voix d'hommes, paroles et musique, *Les Enfants de l'Algérie*, pour son Orphéon qui le chanta, en première audition, au concert instrumental et vocal « donné par M. et Mlles Salvador-Daniel, au Foyer du Théâtre Impérial d'Alger, le vendredi 3 mars 1865, à 8 heures 30 du soir » ainsi que le proclamait l'affiche. Ce « concert annuel de M. Salvador » avait été annoncé depuis quinze jours à grand renfort de presse. A. Achard, dans la *Chronique Algérienne* de l'*Akhbar*, en disait dès le 14 février : « ...inutile d'ajouter que le programme sera attrayant. On sait à ce sujet que l'on peut avoir confiance dans le goût bien connu du directeur de nos Orphéons. » Le 5 mars, E. L. critique musical du même quotidien, rendait compte de la soirée en multipliant les éloges : « Le concert de M. et Mlles Salvador-Daniel a été ce que l'on pouvait attendre d'eux, c'est-à-dire parfait. Assistance nombreuse et choisie... Artistes aimés du public... Talent sérieux, habileté de chef de M. Salvador-Daniel... etc, etc... » Au chœur *Les Enfants de l'Algérie*, le programme ajoutait les arrangements, tout nouveaux aussi, pour soli, chœur et instruments, de *Klaâ beni Abbès*, de *Chebbou Chebban*, et du fameux Chant Tunisien *Allah*, en mode asbein (le mode du diable !). Thérèse Salvador avait chanté deux airs de *Mireille* et la *Sérénade*, de Gounod ; au violon, Francisco joua une *Fantaisie sur la Fille du Régiment*, d'Alard, accompagné au piano par sa plus jeune sœur ; la soirée avait pris fin sur le chœur général de *Judas Macchabée*, de Haendel.

Au fait, cette année 1865 marquera, à quelques mois de distance, le point culminant de la réussite de Salvador et le naufrage de son existence. Il aura apporté, pour atteindre le faîte du succès, une ardeur et une activité peu com-

(66) Chez L. Bovard et J. Grima, 1, rue Nouvelle (Dar el Bey) Constantine. Ce sont : *Le Chant de la Meule*, chant kabyle, d'après la khaçida (sic) ; *L'Ange du Désert*, vieille chanson des Maures d'Espagne ; et, *Marguerite*, villanelle, chanson maltaise. Le même recueil présente une deuxième édition des neuf *Chansons arabes, tunisiennes et kabyles* parues, en morceaux séparés, chez S. Richault en 1862.

munes. Sans trop se soucier de la mort de Pierre-Joseph. Proudhon (67), le socialiste qu'il avait eu pour maître en politique, aux bouillantes sessions de 48 et dont la disparition eût pu l'affecter, il organise allègrement concert sur concert. Celui des *Enfants de l'Algérie* s'achève à peine que l'on annonce la reprise des manifestations de musique de chambre « que M. Salvador élabore, chaque printemps, depuis plusieurs années déjà. » « Mozart, Haydn et Beethoven, spécifie un communiqué, du 17 mars, sont les auteurs préférés que la Société algérienne est appelée à entendre et personne ne doutera du sucès de ces séances lorsqu'on saura que les œuvres des maîtres du quator seront interprétées par MM. Luce, Roy, Salvador et Lambertin. Le local choisi, une salle de l'Hôtel de Ville, est très sonore et très favorable à l'exécution de cette musique. » (68)

Et tandis que l'*Akhbar*, où Mme Sand donne en feuilleton *La Confession d'une jeune fille, Le Mobacher, Le Moniteur de l'Algérie*, toutes feuilles dont la critique est acquise à Salvador-Daniel, font d'enthousiastes comptes rendus de ces concerts qui nous mènent jusqu'à la fin avril, l'infatigable musicien prépare déjà, en grand secret mais dans une agitation fébrile, la séance qui va le rendre, auprès du menu peuple, aussi fameux que Bombonnel, qui tire, en ce moment, des panthères dans les djebel de Batna.

C'est que Napoléon III Empereur des Français honore l'Algérie de sa visite. Le 3 mai, dans le grondement des salves d'honneur, Sa Majesté débarque de *L'Aigle*, vaisseau de premier rang, à la voûte de l'Amirauté où l'attend le Maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta (69). Dès le lendemain, pour la première réception officielle, Francisco

(67) A Passy, le 19 janvier 1865. Auteur célèbre du livre *Qu'est-ce que la Propriété ?*

(68) Les dates des quatre séances annoncées étaient fixées aux vendredis 24 mars ; 7, 21 et 28 avril. Aux quatuors à cordes de Mozart, Haydn et Beethoven inscrits aux programmes venaient s'ajouter des quintettes pour cordes de Mozart, de Beethoven et de Mendelssohn, ainsi que les quintettes avec piano de Hummel et de Schumann. Abonnement aux quatre concerts : 10 francs ; billets chez M. Tachet, luthier, et à la librairie Dubos, rue Bab Azoun.

(69) Gouverneur Général de l'Algérie de 1864 à 1870. Il était arrivé lui-même à Alger, débarquant, au même lieu, de la frégate à vapeur *La Thémis*, le 19 septembre 1864.

Salvador-Daniel est convié, à la tête de ses phalanges, à ouvrir la fête par des chants de circonstance.

Il reçoit, avec joie et dignité, les félicitations impériales, auxquelles n'est pas étrangère, on s'en doute, une discrète information donnée avant le départ, entre autres, par le Maréchal Comte Randon, maintenant ministre à Paris. Rien ne rendra mieux l'atmosphère de la cérémonie que cet entrefilet d'une journal algérois (70) : « Jeudi dernier, M. Salvador-Daniel a eu l'honneur de conduire au Palais du Gouvernement *L'Orphéon Algérien* et les jeunes élèves de l'Ecole Arabe Française dont il dirige les études musicales. L'Empereur a daigné entendre divers morceaux fort bien exécutés par les chanteurs dont l'attention et le zèle étaient naturellement stimulés par la présence de leur auguste auditeur. On a remarqué entre autres, une paraphrase du *Domine Salvum*, dont les paroles avaient été arrangées pour la fameuse prière de la *Muette* (sic !).

« Ce qui frappait surtout Sa Majesté, c'était le mélange de ces jeunes chanteurs appartenant à toutes les races et professant toutes les religions, entre lesquels l'éducation artistique avait réussi à établir un lien. Cette fusion qui répond si bien aux idées impériales, modeste image de la grande fusion que l'on veut établir, ne pouvait manquer d'attirer l'attention de l'Empereur, qui a bien voulu témoigner l'intérêt qu'il portait à l'œuvre par plusieurs questions adressées à Son Excellence le Maréchal, Gouverneur Général.

« Les paroles flatteuses adressées à Salvador-Daniel lui ont payé les peines qu'il s'est données pour l'organisation de *L'Orphéon Algérien*. Inutile d'ajouter que les orphéonistes français, étrangers, (71) musulmans ou israélites, sont partis enthousiasmés de l'honneur qu'ils avaient reçu et du gracieux accueil que leur avait fait l'Empereur. »

On remarqua, dans le monde d'Alger, que l'honneur avait été réservé à Salvador-Daniel, tout spécialement et

(70) *Akhbar* du dimanche 7 mai 1865, n° 4045. Voyage de l'Empereur.

(71) On suppose que le reporter entend par là les Algériens originaires de divers pays méditerranéens (Espagne, Italie, Sicile, Malte).

non à son collègue, M. Bedour, chargé de l'enseignement musical au Collège Impérial, mais si effacé auprès du prestigieux Francisco (72).

Celui-ci, d'ailleurs, préparait de nouvelles moissons de lauriers. Le 16 juillet, fort des encouragements du souverain et conservant soigneusement le cap si bien pris, il donne un concert où l'Orphéon, pour la première fois, prend le titre de « communal ». Après le concert à l'Empereur, la Ville d'Alger s'était hâtée de voter une subvention à la société chorale et il était question à présent de fonctionnariser son directeur. Lisons le communiqué de celui-ci aux quotidiens du 13 juillet : « Dimanche prochain, 16 juillet, aura lieu la 4e séance de *L'Orphéon Communal d'Alger,* dirigé par M. Salvador-Daniel. Les éléments de cette fête musicale ont été composés de manière à ce qu'elle puisse attirer la foule en dépit de la canicule. Les orphéonistes chanteront les chœurs qu'ils ont eu l'honneur de chanter tout récemment devant S. M. l'Empereur, et qui leur ont valu de précieux témoignages de satisfaction : *La Gaule Romaine,* et la *Prière de la Muette,* avec voix d'enfants. On entendra aussi le fameux *Chœur des Gardes,* qui ouvre le 2e acte du *Songe d'une nuit d'été,* et le *Chœur des Soldats,* du *Châlet,* arrangé par Adam. Les amateurs curieux de voir jusqu'à quel point les indigènes sont susceptibles d'éducation musicale (73) écouteront l'orchestre de l'Orphéon, qui compte dans ses rangs six indigènes, et un chœur d'enfants de l'Ecole Arabe, accompagné par les six violonistes en question... etc. »

Enfin, il y a la traditionnelle distribution des prix aux élèves de la rue Porte Neuve, le jeudi 3 août, et cette fois, M. Colomba, le nouveau directeur (74), a bien fait les choses : la fête est présidée par M. le Préfet d'Alger qui, comme Sa Majesté, s'intéresse vivement aux étudiants musulmans. Les chants, la musique — et le chef — sont

(72) Au collège, M. Bedour était également chargé... de la gymnastique !

(73) Comme si la chose était si extraordinaire ! Il semble désormais que la corde de cet arc commence à s'user.

(74) Venant de Mostaganem où il dirigeait l'Ecole Arabe Française de garçons. Il a permuté avec M. Destrées, par arrêté du 2 mai 1864.

très applaudis. L'effort de Salvador-Daniel devient un symbole même, dans le discours du Préfet (75), qui rend à des oreilles de 1958 un son étrangement prophétique :

« Une grande pensée a présidé à la question des Ecoles Arabes Françaises : cette pensée, c'est la fusion en une seule nation des différentes races qui peuplent aujourd'hui le sol de l'Algérie ; c'est la jonction en un faisceau unique de ces diverses forces aujourd'hui éparses, sans action collective, formées d'éléments dissemblables d'origine, de mœurs, de langage.

« Dans un avenir prochain, ces groupes séparés, unis par le lien commun de la naturalisation, composeront véritablement un seul tout qui sera, par ses sentiments, par son énergie, par son aspiration au progrès, par son dévouement national, véritablement digne du titre de Français que nous portons avec un légitime orgueil. » (76)



Puisque nous en sommes à feuilleter la Presse de l'été 65, relevons cette information aussi imprévue que charmante (77) :

« Jeudi dernier il y avait nombreuse réunion au palais épiscopal, à l'occasion de la fête de Monseigneur. Plusieurs professeurs, artistes et amateurs s'étaient entendus, comme chaque année, pour donner un concert à Sa Grandeur qui, avec sa gracieuseté ordinaire, avait voulu en faire profiter la société algérienne. Dans la foule des auditeurs Son Excellence le Maréchal, Gouverneur Général, avec Mme la Duchesse de Magenta, M. le Préfet et un grand nombre de notabilités.

« La galerie supérieure du palais avait été disposée pour recevoir les invités, la cour étant réservée aux exécutants.

(75) *Akhbar* du 8 août 1865.

(76) Le 21 juillet, présidant la distribution des prix du Lycée Impérial, Mgr Pavy, Evêque d'Alger, en avait dit tout autant : « Demeurez Français... car la France est encore pour un homme de cœur le plus noble des berceaux... Soyez Algériens par toutes les racines de l'âme, car l'Algérie... a besoin de vous et compte sur vous. Par vous l'Algérie deviendra le plus beau fleuron de la France. »

(77) *Akhbar* du dimanche 27 août 1865, n° 4106.

« D'abord, une surprise dont le programme ne parlait pas. La musique de l'Artillerie (78), par une attention à laquelle Monseigneur, comme on le pense, a été fort sensible, est venue inaugurer le concert avant de se rendre sur la Place du Gouvernement où son service l'appelait ce soir-là.

« L'Orphéon, au grand complet, avec son orchestre, était là, sous la direction de son habile, énergique et patient organisateur, M. Salvador-Daniel. Cet orchestre, avec ses modestes éléments et les faibles ressources dont il dispose, a donné déjà des résultats qui étonnent. Nous avons entendu des Ouvertures comme celles de *La Muette* et du *Domino Noir*, enlevées d'une façon remarquable. M. Roy tenait le piano : c'est dire que les jeunes instrumentistes étaient soutenus aussi bien qu'il est possible de l'être. On entendit plusieurs chœurs choisis avec un tact parfait pour le lieu et la circonstance : la prière du *Pardon de Ploermel*, le chœur de *La Reine de Saba*, les morceaux les plus remarquables de *L'Africaine* (79) qui, pour un auditoire algérien étaient une primeur vivement appréciée.

« Plusieurs solistes ont eu aussi leur part de bravos : une jeune élève de M. Salvador-Daniel, qui a joué avec justesse et entrain le *Souvenir de la Somnanbule* de Bellini, particulièrement.

« Tout le monde s'est trouvé enchanté du concert et surtout de l'accueil. Les rafraîchissements circulaient avec une profusion proportionnée à la chaleur que le sirocco répandait ce jour-là. Les soutanes étaient nombreuses, comme il est naturel ; mais on a justement pu voir en cette circonstance combien le sévère vêtement peut couvrir d'esprit et d'amabilité. »

Ce soir-là, le chef de trente-quatre ans, l'organisateur de la Saint Louis, ne recherchait pour lui aucun applaudissement ; il ne songeait à plaire ni à Mgr Pavy, ni au duc et à la duchesse de Magenta, ni aux notabilités invitées à la fête. Il n'avait d'yeux et de sourires que pour cette « jeune

(78) 2e Régiment d'Artillerie, en garnison à Alger à ce moment.

(79) *L'Africaine*. 1re audition, dans sa version définitive, à l'Opéra de Paris, avril 1865, après la mort de Meyerbeer (2 mai 1864).

élève », si vive que son violon rendait vie et couleur aux mélodies un peu fanées de Bellini, si jolie qu'on eût dit un ange descendu dans cette cour mauresque de l'Evêché. Marie Dubos, selon le nom qui figurait au programme, en réalité Marie Clara Le Roi (80), brillait comme une étoile, de tout l'éclat de ses vingt-deux ans, par ce soir d'août lourd de sirocco.

Enfant gâtée, fille unique d'un commerçant aisé qui s'était complu à l'élever dans le luxe et à satisfaire tous ses caprices, elle avait perdu son père depuis quelques années, mais sa mère, Agathe Le Roi, continuait à gérer la riche confiserie que Charles, son mari, avait créée en 1841, au n° 2 de la rue Bab Azoun. Marie Claire avait d'abord pris des leçons de chant, rue Rovigo, avec Thérèse Salvador, mais comme elle était meilleure violoniste que cantatrice, les leçons avaient continué avec Francisco, d'ailleurs autrement séduisant.

Ce soir du 24 août, en allant la chercher à son domicile, Galerie Duchassaing, hommage du chef à la soliste, après avoir salué le bon M. Dubos, le libraire (81), qui fermait sa boutique, ils n'avaient eu qu'un petit coin de la Place du Gouvernement à traverser pour se rendre à l'Evêché. Mais il avait pris le temps, en quelques mots, de l'entretenir d'un secret de la plus extrême importance. Ce à quoi elle avait gentiment souri pour dire que le fameux secret n'en était pas un pour elle, et qu'en tous cas, elle voulait bien le partager avec son cher professeur.

Deux petites phrases avaient suffi pour bouleverser l'existence du musicien. Comme Schumann, vingt-cinq ans auparavant, comme Brahms maintenant, dans sa musique, dans ses rêves, dans la réalité, il pouvait se répéter : « Clara ! Clara ! »... Et la première fois qu'ils eurent l'occa-

(80) Née le 19 novembre 1843, 2 rue Bab Azoun à Alger, fille de Charles Le Roi, confiseur, et d'Agathe Julienne Bourraz (Etat-civil Alger. Registre des naissances 1843, n° 809). Baptisée à Saint Philippe le 30 novembre, avec les prénoms de Claire Marie ; parrain, Claude Martin, marraine Claire Martin.

(81) 4, rue Bab Azoun (actuellement Magasins Au Gagne Petit). Dubos, chez qui se vendaient les billets des concerts Salvador-Daniel, était ami et voisin des Le Roi. Marie Claire était un peu chez elle dans la librairie et Dubos l'avait autorisée à prendre son nom comme pseudonyme d'artiste.

sion de jouer seuls, piano et violon, ils choisirent cet air admirable que Bach écrivit pour l'*Album d'Anna Magdalena* : « Si tu veux me donner ton cœur, que ce soit d'abord en silence... » (82)

Le diner de fiançailles eut lieu le samedi 9 septembre... Mais dans la nuit qui suivit, à 3 heures 30 du matin, la région d'Alger fut ébranlée par un tremblement de terre. Trois secousses successives, profondes et mystérieuses, mettaient en émoi le peuple brusquement réveillé. Etait-ce un avertissement du destin ?

Le lendemain, les journaux étaient pleins de l'insidieuse nouvelle : le choléra est à Marseille et à Toulon.

Francisco Salvador-Daniel, en totale euphorie, donnera encore deux concerts à Alger, avec le concours de l'*Orphéon*, le 18 septembre et le 17 octobre, et il contribuera, par son talent de violoniste et comme animateur de musique de chambre, au succès de l'audition du 12 octobre 1865.

Le 18 septembre, Mme Silvio, artiste de la troupe lyrique d'été, donna une soirée d'adieu au Foyer du Théâtre Impérial. A ce concert « orphéonique » que dirige l'heureux fiancé, son ensemble chante le chœur de *Jaguarita*, d'Halévy, le chœur des soldats de *Faust* et la *Chanson maltaise* (Marguerite) de Salvador-Daniel, arrangée à plusieurs voix pour la circonstance, et dont l'auteur a supprimé le prénom du titre (83).

...N'oserai jamais lui dire
Le tourment qui tient mon cœur.
Quelle peine et quel délire !
C'est la crainte et le bonheur.
De ma plainte écho fidèle,
Puisses-tu lui dire un jour
Que pourrai mourir pour elle,
Non vivre sans son amour.

Andantino, ut majeur (tonalité du satin blanc...)

(82) Thérèse de Brunswick (souvenirs recueillis par Meriam Tenger) prétend que Beethoven a joué cet air pour elle, un soir de l'été 1806.
(83) Cf. Note 66.

Mme Silvio remerciait le public algérois avec trois grands airs de Verdi, la *Romance du Trouvère*, l'*Air de la Traviata* et la *Cavatine d'Ernani*.

En même temps que le compte-rendu de la soirée, toujours superlaudatif, on lit que le *Sémaphore* annonce 63 décès dans la journée, à l'Etat-civil de Marseille. Le jeudi 28 septembre, *Le Moniteur de l'Algérie* publie un article du Dr Périer, président de la Société de Médecine d'Alger, sur le régime à suivre pour prévenir le choléra et sur les premiers soins à donner aux personnes qui éprouveraient les premières atteintes de l'épidémie. Il est dit, à la fin de ces recommandations, que, bien entendu, l'état sanitaire d'Alger ne présente aucun symptôme alarmant et se montre aussi satisfaisant que possible. Cette déclaration du *journal officiel* est de nature à calmer les craintes que le voisinage de l'épidémie cholérique, à Marseille et en Espagne, aurait pu inspirer. Il semble que c'est le contraire qui se produit: on commence à s'effrayer sérieusement de la menace. Chaque jour la rappelle aux populations. Le 29 septembre, l'*Akhbar* proteste contre l'emplacement, trop proche de la ville (dans la Darse de l'Amirauté) où sont mis en quarantaine les navires de guerre venant de Toulon. « Si le choléra se déclarait sur l'un d'eux, l'épidémie aurait de grandes chances de se répandre dans Alger. » Le 6 octobre, *Le Moniteur* attire l'attention de la Municipalité sur la malpropreté de l'eau que les Biskris portent à domicile, chargée de corps étrangers, insipide au goût et désagréable à l'œil. « Au moment où une épidémie cholérique grave sévit dans le Midi de la France et en Espagne,... etc. » Le lundi 2 octobre, *Le Thabor*, bateau des Messageries Impériales, au moment d'entrer dans le port d'Alger, avait dû rebrousser chemin et aller débarquer sur la plage de Sidi-Ferruch (84) ses passagers, mis aussitôt en quarantaine au Fort : un cas suspect a été signalé. Le 12 octobre, *L'Akhbar*, à son tour, reproduit

(84) Comme les soldats du général de Bourmont, le 14 juin 1830, et ceux de l'Armée américaine, le 8 novembre 1942.

un long article du Dr A. de Grand-Boulogne, paru dans *Le Monde*, sur le choléra et la manière de le soigner.

Cela n'empêche pas les artistes de se produire et les cigales de chanter : le même jour, sous le haut patronage de Madame la Maréchale de Mac-Mahon, dans le grand salon de l'Hôtel d'Orient, la cantatrice Juliette Borghèse, premier sujet du Théâtre Lyrique Impérial de Paris, du Théâtre Royal de Bruxelles, etc. engagée pour quelques semaines, donne un concert de gala « avec le concours de MM. les principaux artistes de la Ville d'Alger » parmi lesquels M. Mareux, que la Commission du Théâtre d'Alger venait de réadmettre comme 2e ténor pour la saison 65-66, et Salvador-Daniel, inscrit à la partie instrumentale du programme pour un solo de violon et, avec ses partenaires de musique de chambre, Luce, Lambertin, Roy et deux amateurs anonymes — dont une dame au second violon (Marie Clara ?) — pour un *Sextuor* de Frédéric Ernest Fesca. L'ancien alto du Théâtre Lyrique de Paris ne pouvait refuser ce service à Mme Borghèse, qui en venait ; et c'était, peut-être, une nouvelle occasion de mettre en vedette l'exquise fiancée qui, déjà, tournait la tête de tous les Algérois.

Ce même concours du musicien et de son Orphéon fut demandé le mardi de la semaine suivante, 17 octobre, toujours au Foyer du Théâtre, pour le concert de A. Lavigne, le hautboïste de S. M. la Reine d'Angleterre, le premier instrumentiste que Francisco avait entendu, peu après son arrivée à Alger, en mai 1853. Que de choses s'étaient passées en ces douze ans ! Et avec quelle autorité maintenant pouvait se présenter l'auteur de *La Musique Arabe*, le professeur surchargé d'élèves, mandaté par les grands de ce monde (85), l'homme radieux à qui souriait l'avenir.

Lavigne, aspirant à un hiver clément, comme Juliette Borghèse, était revenu au Théâtre d'Alger et désirait reprendre contact avec son public. *L'Orphéon Algérien* chantait, à

(85) Si Lavigne revenait avec les compliments de la Reine Victoria, Salvador avait eu, publiquement, ceux de Napoléon III.

cette manifestation, deux chœurs insignifiants de L. de Billé : *Les Hirondelles* et *La Mode au village*, chanson bouffe, plus un *Chœur* de Salvador-Daniel ; Thérèse Salvador reprenait la *Sérénade* de Gounod. Il n'y eut pas vingt personnes au concert.

On attribua cet échec aux bruits qui avaient couru dans Alger, que plusieurs cas de choléra s'étaient déclarés en ville. Seul le critique du *Moniteur de l'Algérie* (86) rendit compte du concert, admirant la grâce et la méthode de Mlle Salvador ; l'habile direction du chef de *L'Orphéon* « qui avait su se faire applaudir à différentes reprises », mais se demandant les raisons de l'insuccès de M. Lavigne.

Il s'attira cette cinglante réponse de « Maitre Pierre », dans *L'Akhbar* du dimanche 22 octobre : « Le four général et complet du concert Lavigne ? — Il fallait se taire si l'on ne voulait en avouer la cause, parfaitement connue, du reste. Oui, M. Lavigne possède un merveilleux talent ; oui, sa grande réputation est parfaitement justifiée ; oui, chacun à Alger eût été désireux de l'entendre ; mais pour cela il fallait entendre aussi... *L'Orphéon d'Alger !* — Ma foi tant pis ! prenez ma tête, le mot est lâché !... Mais aussi, *Le Moniteur* savait aussi bien que moi, aussi bien que vous-même, la cause de l'abstention générale. Il savait bien que « bonne musique » et « Orphéon » sont des mots qui jurent entre eux. Que ne se taisait-il ? »

Ce brocart injuste et partial dut faire au fier Salvador l'effet d'une gifle, la plus cuisante de sa vie.

En fin octobre, les journaux communiquaient l'avis que « l'état de la Santé publique à Marseille s'étant considérablement amélioré, le Conseil Sanitaire d'Alger décidait, sauf la sanction de S. Exc. M. le Maréchal, Gouverneur Général, que les navires provenant de France ne seraient plus, jusqu'à nouvel ordre, soumis qu'à une quarantaine d'observation de trois jours. »

Cependant la même presse reproduit les « Instructions officielles contre le choléra ». Le 22 novembre, le *Courrier de l'Algérie*, sous la signature du Dr Amédée Maurin, indi-

(86) Du 19 octobre 1865, n° 251.

que quels sont les « Secours à administrer aux cholériques. »

C'est ce jour-là que Marie Clara Le Roi fut touchée par la maladie. Elle mourait le 27 novembre à minuit (87).

Un faire-part, dans le *Courrier* annonça, sans nommer mère ou fiancé, ni quiconque de la famille, que les obsèques avaient lieu le mercredi 29 novembre 1865, réunion Galerie Duchassaing, à 8 heures du matin.

***

La légende bâtie par les amis parisiens de Salvador-Daniel, après mai 1871, veut que sa fiancée (dont personne ne semble avoir connu le nom) soit tombée malade la veille même du mariage. C'est certainement inexact, car jamais les bans ne furent publiés à Alger, civils ou religieux. Mais cela n'ôte rien à la brutalité et à l'atrocité du terrible coup que reçut l'artiste. Il en fut affecté au point de tomber dans une prostation telle que l'on craignit pour sa raison ou pour sa vie (88). *L'Orphéon Algérien, L'Harmonie d'Alger* étaient morts d'un seul coup avec Marie Le Roi.

Huit jours après l'enterrement de la jeune fille, les sociétés philarmoniques donnaient un bal, paré et masqué, à l'occasion de la Sainte Cécile. Parmi les participants ne figuraient pas les deux groupes de Salvador « prématurément dissous, observe *Le Moniteur*, faute de président-directeur: tout le monde le regrette... »

Salvador-Daniel ne reparut plus dans les rues d'Alger, ni à l'Ecole de la rue Porte Neuve (89). Ses sœurs ne tiraient plus une parole de ce demi-fou taciturne dont elles appréhendaient le suicide. Les amis qui eussent pu avoir sur lui une influence bénéfique, Berbugger et Mac-Carthy, se trouvaient éloignés, aux sondages d'exploration du Tombeau de la Chrétienne, près de Tipasa. Les autres, qu'il consentait à voir encore, ne pouvaient que lui représenter qu'il se devait à son œuvre ; qu'il était célèbre, la plus haute autorité en matière de musique orientale ; que Paris, en créant son opéra, lui rendrait bientôt sa conscience de parfait musicien.

Paris ! la ville de son désespoir et de sa révolte ! Une fois de plus il en évoqua les lumières à son horizon de ténèbres... Brusquement, sans prendre congé de personne, il s'embarqua, fuyant le fantôme de son bonheur. Ce fut vers la mi-décembre qu'il partit d'Alger, comme voyageur de pont, puisqu'il ne figure pas sur les listes des « passagers de classes » communiquées à la presse, juste au moment où une effroyable tempête d'hiver balayait la Méditerranée.

On ne parla, dans Alger, que du naufrage du *Borysthène*, perdu le 15 décembre à 10 heures du soir, avec deux cents voyageurs à bord, sur le Cap Blanc, à l'ouest du Cap Falcon; que du brick à voiles *La Diligente* jeté, le 17 décembre, sur les rochers de Cherchell, avec sa cargaison de poteries d'Antibes ; que de l'échouement, le 18, de *La Philomène*, de Bastia, sur les pages de la Soummam. Personne ne s'aperçut que l'ouragan emportait bien loin l'une des figures les plus curieuses que l'Algérie ait jamais connue.

On imagine l'artiste roulé dans sa couverture, avec les soldats et les malchanceux que la colonie a brisés, sur le parquet d'un entrepont où les embruns, à chaque secousse du navire, envoient leur poussière salée, mêlant leur amertume à celle de ses larmes ; on l'entend gémir au tourment de ses pensées, en réponse aux coups des vagues furieuses contre le bois de la carène qui bondit ou plonge comme un bouchon dans la tempête. A son désespoir, à sa révolte, au bout de cette interminable traversée, il retourne, avec le seul soutien d'une toute petite lueur, qu'il ose à peine entrevoir dans un avenir misérable, son art.

Tandis que les Algérois commentaient abondamment la *Lettre sur la politique de la France en Algérie*, adressée

(87) Etat-Civil d'Alger. Registre des décès 1865, n° 1.180. Déclaration par Célestin Senès, agent de la Marine, parent de la défunte.

(88) Pougin, dans le *Ménestrel* (1871) écrit que ce malheur plongea Salvador dans une sorte de maladie du désespoir.

(89) Il ne fut remplacé à sa classe de l'Ecole Arabe Française que le 1er janvier 1868, par M. Charles Fay, professeur de musique né à Sorèze, Tarn, en 1820. (Rapport d'inpection générale du Dr Perron, du 27 juin 1871).

par l'Empereur au Maréchal de Mac-Mahon (90) ; que le *Théâtre Espagnol*, sous l'escalier de la Pêcherie, attirait à l'envi les amateurs de zarzuelas ; et que les petites feuilles satiriques d'un Alger aujourd'hui impensable, *Le Moqueur* ou *Le Chitann*, discutaient sur la maigreur de M. Sotto, la nouvelle basse du Théâtre de la Place Bresson, Francisco Salvador-Daniel faisait porter son maigre bagage dans une chambre d'hôtel près du Palais Royal, frissonnant dans le brouillard glacé de décembre qu'il avait oublié depuis si longtemps.

Quelques jours après, il trouvait un logement, au 11 de la rue Villedo, et écrivait à ses sœurs de lui envoyer ses affaires, sans oublier sa collection d'instruments de musique arabe, les reliques de l'heureux temps de sa vie algérienne.

A vrai dire, malgré ses douze ans d'absence, Salvador ne rentrait pas à Paris en inconnu. Ses travaux sur la musique arabe et kabyle, ses notations folkloriques, la place qu'il avait occupée en Algérie lui ouvraient les cercles littéraires et artistiques de la capitale. A la Société des Compositeurs de musique, il retrouva Félicien David que le récent échec de son opéra, *Le Saphir*, rendait plus humain ; Léo Delibes, maintenant chef de chœurs à l'Opéra, louangeur et amical ; et l'Alsacien Weckerlin, toujours cordial, qui lui offrit immédiatement la possibilité de faire deux conférences à grand public, pour rentrer dans l'ambiance parisienne.

Il lui fallait pourtant se remettre de la redoutable dépression morale qui l'avait mis à bas ; il lui fallait aussi se procurer des moyens d'existence « cherchant des élèves et, je crois, n'en trouvant guère » (91).

Il dut faire une visite ou deux au Maréchal Randon ; c'est vraisemblablement par l'intermédiaire de celui-ci, bien en cour, qu'il fut présenté au Prince Napoléon et bénéficia des faveurs des Tuileries. Dans les salons huppés il entend,

(90) Document daté des Tuileries, 20 juin 1865, mais rendu public seulement en novembre, créant des mouvements d'opinion aussi divers que passionnés.

(91) J. B. Weckerlin, in *Musiciana* 1877.

avec un petit pincement de cœur, chanter ses *Chansons Arabes* qui, pour un temps, sont la toquade des dames.

Et le tout jeune pianiste Stéphane-Raoul Pugno (92), qu'il découvre dans la boutique d'instruments de musique de son père, au Quartier Latin, propose de lui jouer ses œuvres de piano, s'il en a. Cet enfant de quatorze ans, gloire de l'Ecole Niedermeyer, qu'Ambroise Thomas va faire entrer au Conservatoire, (93) est déjà un merveilleux virtuose. Sa maîtrise au clavier incite Salvador à composer, à son intention, ses *Fantaisies Arabes* pour piano et orchestre.

Elles seront jouées l'année suivante (juin 1867) aux concerts de « musique antique et orientale » organisés avec la haute approbation du Prince Impérial, à la Maison Pompéienne, sur les Champs-Elysées. Et si Daniel Bernard, dans *Le Figaro*, doit les trouver un jour « même pas dignes d'être mentionnées », c'est qu'il ne connaît rien à la musique arabe, d'une part, et que, par ailleurs, tant dans la forme que dans l'harmonie, Salvador en composant n'avait plus à ménager personne, ni à rechercher « le plaisir de l'oreille », ni à réprimer plus longtemps ses instincts de rebelle.

Pour l'heure, il se ressaisit, gagné peu à peu par l'intense vie intellectuelle de Paris. Il comprend combien sa fuite d'Alger fut incivile aux yeux de ceux qui l'estimaient et qui n'ont pu connaître exactement la gravité de sa blessure. Il leur écrit. Il a retrouvé, avec ses manuscrits, l'essai qu'il rédigea à Alger en août 65, *Fantaisie sur une flûte double, instrument arabe*, pétillante d'esprit et d'humour, bien que citant le *Banquet des Sophistes*, d'Athénée, et *L'Art Poétique* d'Horace. En sollicitant indulgence et pardon, il l'envoie à la Société Historique Algérienne, qui accorde l'une et l'autre en publiant la *Fantaisie* dans la Revue Africaine (94).

Il donne, en fin 66, la première des deux conférences organisées par Weckerlin, à la Société des Compositeurs, sur *La facture des instruments primitifs pendant les premiers âges du monde* ; et il met la dernière main à son opéra barbaresque.

(92) Né à Montrouge, le 23 juin 1852.
(93) En octobre 1866.
(94) Numéros 59 et 60, septembre et novembre 1866.

L'hiver lui apporte une crise de rhumatisme aigu. Il se plaint du froid à Weckerlin et, le 7 février 1867, lui demande, en s'excusant de ne pouvoir sortir, « un petit mot à un pauvre frileux qui grelotte au coin de son feu ». Néanmoins, il peut lire au mois de mars, la deuxième conférence, que la Société des Compositeurs de musique publiera dans son Bulletin, *Les chants de la race cabirique ou gallique*.

A l'été 1867, après les concerts orientaux des Champs-Elysées, il monte, dans un hall de la rue Saint Denis, les « Concerts pour le peuple », revenant à son ancien projet de concerts du prolétariat, à cinq sous la place, comme en 48. Dès lors, il va se détacher des « officiels » de tous genres et ne plus fréquenter que des camarades du groupe socialiste auquel il s'affiliera sous peu. Maretheux, Reclus, le peintre Courbet, Vallès auteur des *Réfractaires*, Rogeard auteur des *Propos de Labiénus*, Rochefort directeur de *La Lanterne*, Arnould, Flourens, Vermorel, tous les classiques de la révolte, verront souvent désormais son teint mat et ses yeux noirs d'Espagnol, sa courte barbe à l'Arabe et ses traits fins, nerveux et sympathiques, car le voilà repris par le socialisme communisant et il s'y consacrera de plus en plus ardemment.

Le refus de son opéra, partout où il avait espéré le placer, l'éloignera aussi de la composition ; il ne verra plus la musique qu'en critique, semant ses chroniques dans les journaux qui veulent bien lui permettre de gagner dignement sa vie.

Raoul Pugno l'a considéré comme un critique éminent, ayant horreur de la médiocrité, favorable à la musique de l'avenir et surtout à la « musique sociale », dans laquelle le peuple communie ; mais, Arthur Pougin, le musicologue, et Félix Clément (95) trouvent trop intransigeante sa critique et trop peu orthodoxe son esprit.

(95) Organiste et Maître de chapelle de l'église de la Sorbonne, maître de musique au Collège Stanislas. A recueilli et publié des compositions du 13e siècle, *Chants de La Sainte Chapelle*. Auteur de *Méthode complète de plain chant*, *Histoire générale de la Musique religieuse*, *les Musiciens célèbres du 16e siècle à nos jours* (1868-1887), *Dictionnaire Lyrique* (1869) avec suppléments par Pougin (1897), etc...

A titre de propagande pour la musique du peuple, Salvador-Daniel édite en brochures des *Lettres à Mlle Thérésa, de l'Alcazar* (96). Deux seulement sur trois des textes annoncés dans la Préface parurent effectivement : *Le personnage régnant*, qui étudiait l'esthétique et l'histoire de la chanson guerrière, et *La Complainte de l'Ogre*, où il était question de la Chanson religieuse. Avec *La Fête de la Saint Jean*, écrite par Salvador sur la Chanson d'amour et la Chanson de travail, mais non imprimée, le livre qu'auraient constitué les trois brochures se proposait de fournir au lecteur une *Histoire Générale de la Chanson*, sous ses principales formes, dans l'Antiquité, le Moyen-Age et les Temps Modernes ; projet hâtif, non réalisé.

En 1869, Salvador entre au nouveau journal de Rochefort, *La Marseillaise*, qui critique et harcèle sans arrêt les institutions du Second Empire. La fin de l'affaire du Mexique a laissé beau jeu aux pamphlétaires ; la défaite, à Mentana, de Garibaldi, battu par les troupes françaises et pontificales, également. Le besoin de révolte et de protestation du musicien va se donner libre cours, même sans quitter le domaine de l'art. Les articles de fond de Salvador-Daniel portent des titres comme *La liberté des théâtres*, *Le chant du Peuple*, et sa vieille marotte : *La musique sociale*.

Mais il ne s'aperçoit pas que, du fait de cette attitude révolutionnaire et de l'activité à demi clandestine qu'il a choisies, ses moyens pécuniaires s'amenuisent de plus en plus. Il est obligé de quitter le centre de Paris et déménage, de la rue Villedo, au premier étage du 13 de la rue Jacob, sur la Rive Gauche, non loin de la maison qu'habitait Lammenais en 1848, et de l'ancien hôtel particulier des Leczinsky.

Dans la pièce principale de son nouveau logis, il entasse en vrac, le vieux clavecin qui lui sert de piano ; son violon et son alto ; un buste de la République ; un crâne humain ; sa tunique à brandebourgs et son képi

(96) Edition Noirot, Paris, toutefois ces *Lettres* auraient été imprimées chez Bastide, à Alger.

d'officier de la Garde Nationale (Section d'Etat-Major) ; une splendide collection d'instruments arabes, à cordes ou à vent ; toutes sortes de livres et de papiers sur la musique et les musiciens, sur la philosophie allemande et sur la révolution.

Dans sa bibliothèque brille, relié en maroquin vert, le gros recueil de *Poésies kabyles* (97), récemment paru, que lui a offert le colonel Hanoteau, dans lequel Salvador a autorisé la reproduction de ses notations de chants du folklore kabyle.

Mais maintenant, la Kabylie est si loin ! Et même Alger... d'où ses sœurs lui écrivent fidèlement mais avec circonspection. Et il est redevenu si pauvre, vraiment ! les nécessités de l'existence ne le poussent-elles pas, comme lorsqu'il avait dix-neuf ans, à accepter une place de second violon dans l'orchestre des Folies Dramatiques ?

Seulement parfois, quelque soir de relâche et, pour lui, de détente avec un ou deux amis comme Pugno ou Delbrett, il décroche du mur un rebab à la table dorée ou un gen'bri (98) sur carapace de tortue ; son beau qanoun (99) de Tunis ou sa kouitra d'Alger, incrustée de nacre, et il joue, longtemps, des airs monotones et nostalgiques, qu'il reprend de son chant, paroles arabes rauques et douces que ses hôtes ne comprennent pas.

***

La guerre de 1870 eut pour conséquence, bien secondaire mais immédiate, de supprimer un à un les concerts et de fermer les théâtres de la capitale. C'était, pour Salvador-Daniel, double perte de ses moyens d'existence, du pupitre de violon d'orchestre et de la plume du critique.

(97) *Poésies populaires de la Kabylie du Djurdjura* (Texte kabyle et traduction) par A. Hanoteau, colonel du génie, Paris 1867. Imprimé par ordre de l'Empereur à l'Imprimerie Impériale (Challamel, éditeur commissionnaire, Paris ; Bastide, libraire-éditeur, Alger). Les exemples de musique kabyle sont la reproduction des 15 specimen en annexe de la *Notice sur la musique kabyle* de F. Salvador-Daniel (1863).

(98) Instruments primitifs à deux cordes.

(99) Sorte de cythare.

Désœuvré, las des hommes et des événements, il n'eut plus à pratiquer que le jeu de la politique. On le trouve dans l'équipe de rédaction de la feuille clandestine *L'Homme*, animée par Maretheux, quelque part dans un sous-sol de Paris.

L'opposition à Napoléon III, à ses ministres, à sa guerre avec la Prusse et les princes allemands prend une forme brutale et impitoyable : la distribution des tracts sous le manteau, la propagande verbale, le sabotage, le renversement de l'Empire le 4 septembre, les petites émeutes contre les bourgeois, suscitées par le mécontentement et les privations, même après la chute du régime impérial, telles celle du 31 octobre devant l'Hôtel de Ville, et celle de janvier 71, nous montrent Salvador toujours au premier rang. Il reçoit même, à l'une de ces échauffourées vite matées, une légère blessure au bras qui a au moins l'avantage de le faire tenir tranquille et de le soustraire, pour quelques jours, aux enquêtes policières et arrestations préventives.

Le 18 mars 1871, le parti socialiste révolutionnaire, après s'être emparé des leviers de commande, proclame la Commune de Paris. Le gouvernement de la jeune Troisième République, l'Assemblée Nationale à Bordeaux s'appuient eux, sur Versailles où l'armée régulière les protège, énergiquement commandée — et Francisco y voit un nouveau défi du sort — par le Maréchal de Mac-Mahon, guéri de sa blessure de Sedan. Mais toutes les Administrations de Paris sont maintenues en exercice par la Commune, avec une rigueur dictée par les circonstances. La Commune a institué neuf Commissions, agissant par des Délégués munis de pouvoirs étendus dans chaque département respectif. Edouard Vaillant (100), Délégué à l'Education, a sous son contrôle les écoles et lycées de la Ville de Paris, les Musées et les Théâtres qu'il essaie de ranimer, enfin le Conservatoire de Musique et de Déclamation.

(100) Né à Vierzon, mort à Paris en 1915. Membre de la Commune, condamné à mort à la répression de celle-ci, puis amnistié. Par la suite, Conseiller municipal de Paris et enfin, jusqu'à sa mort, député socialiste de la Seine. C'est lui qui, en 1914, décrivit à H.G. Farmer le portrait physique de Salvador-Daniel en 1870-71.

Celui-ci, pendant le siège et dès le combat de Châtillon, en septembre, a été transformé en hôpital. Son directeur, Daniel François Esprit Auber, qui a dépassé 89 ans depuis la fin janvier, n'est plus en état de sortir de chez lui. Vaillant désire rouvrir au plus tôt la vieille maison de la rue de Madrid et il songe à y nommer Salvador, au titre de sous-délégué de la Commission de l'Education.

Le 12 mai, dans la confusion générale entre les Prussiens, les Versaillais, les Communards, Auber, comblé d'honneurs et ployant sous le poids de l'âge, meurt paisiblement dans son lit, laissant vacante la direction du Conservatoire qu'il assumait depuis trente ans (101).

Pour succéder à l'illustre auteur de *La Muette de Portici* et du *Domino noir*, plusieurs candidats étaient possibles parmi les musiciens du parti de la Commune : Henry Litolff, qui avait débuté dans la rébellion parmi les insurgés des journées révolutionnaires de mars 1848, à Vienne; Johannes Selmer (102), ce jeune norvégien, élève d'Ambroise Thomas, qui composait une musique romantique surenchérissant sur celle de Berlioz ; De Villebichot, chef d'orchestre, qui s'était particulièrement consacré aux sociétés de musique dites populaires ; enfin, Raoul Pugno, qui devenait de plus en plus fameux comme pianiste, et Francisco Salvador-Daniel.

Vaillant vit Gustave Courbet, Délégué aux Beaux-Arts et lui demanda conseil : leur choix fut vite fait. Selmer était étranger, Pugno n'avait que 19 ans, leur nomination ne serait pas prise au sérieux. On leur confia la remise sur pied de l'Opéra. Litolff venait de perdre sa troisième femme ; sa maison d'édition dans le Duché de Brunswick lui causait du souci, encore que parfaitement gérée par le fils de sa deuxième épouse Théodore (103). Il ne tenait pas

(101) Il était depuis 42 ans (1829) membre de l'Académie et avait été nommé, en 1857, Maître de Chapelle de la Cour Impériale.

(102) Né à Christiania en 1844, mort à Venise en 1910. Auteur de poèmes symphoniques : *Scène funèbre, Fête nordique, Rumeurs de la Fête finlandaise, Dans les montagnes, Prométhée*, et d'œuvres vocales avec orchestre : *La Captive, Expédition des Turcs contre Athènes*, etc ; enfin de lieder et de diverses pièces de piano.

(103) Théodore Meyer, adopté par Litolff, dont il prit légalement le nom.

à prendre la charge d'un dur travail et d'une lourde responsabilité. De Villebichot avait déjà rassemblé en « Fédération Artistique de la Commune » tous les musiciens et acteurs affamés qui comptaient sur le gouvernement du Peuple pour pourvoir à leur nourriture, et il organisait avec eux des Fêtes, plus ou moins rémunératrices. Leur dernier quartier général était la cour du Conservatoire. Salvador-Daniel restait le seul directeur acceptable. Sa nomination, proposée par Vaillant et Courbet, fut ratifiée à l'unanimité par le Conseil supérieur, avec d'autant plus d'empressement que Salvador, homme sûr, Délégué administratif du 6e arrondissement, Commissaire à la Garde Nationale, avait milité avec un dévouement exemplaire, depuis le 18 mars et même bien avant. C'était lui qui, le 1er mai, avec Albert Regnard, avait combiné le meeting des artistes, Salle de l'Opéra, pour étudier la réouverture des théâtres et la reprise des concerts. Il connaissait on ne peut mieux la question. Il reçut donc, le soir même de la mort d'Auber, sa Commission de Directeur du Conservatoire National (104).

Ici, mieux vaut laisser la parole à Weckerlin qui, bibliothécaire de l'établissement, fut en contact direct avec son ancien ami devenu son patron et fit une sorte de compte rendu des actes de Francisco, du 13 au 23 mai.

Le 13 mai, les professeurs et fonctionnaires administratifs reçurent, pour l'après-midi même, une convocation ainsi conçue : « Le Délégué de la Commune à l'Enseignement musical invite les professeurs à se réunir au Conservatoire le samedi 13 courant à 2 heures, à l'effet de les consulter et de recueillir leurs vœux. » Quatre personnes seulement y furent présentes, dont deux dames et Weckerlin lui-même.

On pense que les absences étaient dues aux obsèques du vieil et vénéré directeur Auber. La réunion fut remise à huitaine et de nouvelles convocations furent lancées

(104) La nomination de Salvador-Daniel comme Directeur du Conservatoire n'a jamais été reconnue officiellement. Sur la liste des directeurs, Ambroise Thomas, nommé en juin 1871, suit immédiatement Esprit Auber. Farmer écrit que, s'étant adressé au Secrétariat du Conservatoire au sujet de Salvador, il reçut la réponse suivante : « Salvador-Daniel n'ayant pas exercé officiellement, il n'existe aucune pièce le concernant. »

pour le samedi suivant, exactement dans les mêmes termes.

« Ce jour-là, dit le chroniqueur de *Musiciana*, Salvador-Daniel vint me trouver à la Bibliothèque où j'étais à mes fonctions. Il était accompagné de deux autres « délégués » l'un, nommé Chollet, élève au Conservatoire et neveu d'un surveillant des classes ; l'autre, j'en ignore le nom (105). Les trois délégués me demandèrent poliment de les suivre à la petite salle de réunions où je trouvai deux professeurs, les seuls qui eussent répondu à l'appel. Ce n'était sans doute pas bien modeste, mais je parlai le premier, pour demander qu'on élaguât de la Cour du Conservatoire les réunions qui s'y tenaient, sous le nom de *Fédération Artistique*. Ils étaient trois à quatre cents ; quelques-uns avaient déjà demandé à coucher dans les classes. J'ajoutai que le Conservatiore était un établissement purement artistique, complètement en dehors de la politique, qu'il fallait garantir en sauvegardant les instruments de musique et la belle bibliothèque, sa plus grande richesse.

« Je pensais bien que le bibliophile ne resterait pas sourd à cette invocation. Salvador-Daniel, en effet, très calme jusque-là s'anima et fit appeler le « capitaine » commandant la *Fédération Artistique*. Ce capitaine était un jeune homme d'assez bonne mine ; il exhiba une autorisation de la Mairie du 9e arrondissement. Salvador : « Je m'en fous ! je suis le maître ici... » — Le capitaine : « Moi je reçois mes ordres. Je m'en refous à mon tour. »

« Là-dessus, les deux interlocuteurs eurent pendant dix minutes ce qu'on appelle une conversation de crocheteurs, montée au dernier diapason. Voyant qu'aucun d'eux n'était disposé à céder, je fis observer que la réunion de cette Fédération ayant lieu en ce moment précisément (il y avait déjà deux cents personnes dans la cour) il serait difficile de faire sortir tout ce monde, mais qu'à l'avenir on pourrait leur indiquer un autre lieu de réunion. Salvador : « Voyons, capitaine, si je vous donnais le Palais du

(105) Sans doute Paul Delbrett, ami de Salvador, que celui-ci pri' comme secrétaire particulier pendant le temps de la Commune.

Luxembourg ? (106) » — Le capitaine : « Le Luxembourg ?... attendez donc, eh bien oui, ça peut m'aller. » On se calma ; on prit rendez-vous pour cinq heures et le capitaine redescendit dans la cour.

« (A notre délibération) les deux autres délégués ne dirent pas grand chose, mais Salvador-Daniel, s'exprimant facilement, usa largement de cette facilité. Il fit un tableau de l'aurore nouvelle qui allait se lever sur les Beaux-Arts; il parla de la régénération du Conservatoire, et son discours aboutit à cette idée lumineuse, éblouissante : « Citoyens, il faut que sous la Commune, le soleil luise pour tout le monde. Plus de privilèges, plus de professeurs qui, en petit nombre, absorbent à eux seuls ce titre de « professeur au Conservatoire », s'en prévalent et écrasent par là le reste des talents de la France. Chaque classe, au lieu d'avoir un seul professeur, en aura dix, vingt, qui, à tour le rôle, exposeront leurs principes et inculqueront leur talent, leur science aux élèves. »

« L'un des professeurs présents prit la peine de discuter sérieusement cette théorie, en affirmant que les élèves ne gagneraient rien à une telle diffusion d'enseignement ; qu'il fallait, pour chaque instrument, un professeur, toujours le même pour les mêmes élèves, etc...

« Cela durait depuis assez longtemps quand je tirai ma montre et, la tournant du côté de Salvador-Daniel : « Voyez, vous ne serez jamais au Luxembourg à 5 heures. » On se sépara et, sur le trottoir, devant la porte du Conservatoire, me trouvant avec Salvador-Daniel, je lui fis observer qu'il jouait un jeu dangereux. Il répliqua : « Oh ! je sais bien que je risque d'être fusillé. Mais j'agis selon mes convictions. »

« Sur ces mots nous nous séparâmes ; c'était le samedi 20 mai. »

Le mardi 23, Paris était en effervescence. Dans la fumée et les coups de feu, enlevant les barricades une à une, les Versaillais reprenaient la capitale.

(106) Dans le 6e où Salvador, délégué, avait droit de réquisition.

Les incidents de cette matinée ont été rapportés par M. Parfait, professeur à la Faculté de Droit, qui habitait rue Jacob, en face du n° 13, et qui en fut témoin. Par la rue de l'Echaudé, par la rue de Furstemberg et par celle des Saints Pères, la rue Jacob se remplissait des soldats de Mac-Mahon progressant vers la Seine. Chez lui, Francisco Salvador-Daniel finissait de s'habiller, sans nulle idée de se sauver ou, tout au moins, de se mettre à l'abri. Peut-être, en ajustant sa cravate, laissait-il errer sa pensée très loin, au-delà des monts et de la mer, vers ce coin de soleil où les arcades de Bab Azoun s'ouvrent sur la trouée de la Place du Gouvernement, toute blanche, avec le Djemâa Djedid au fond...

On frappa. Un lieutenant et dix hommes étaient sur le palier. « Monsieur Salvador-Daniel ? je vous prie. — C'est moi, Monsieur. » Après avoir vérifié son identité, l'officier invita Salvador à descendre avec lui. Dans la rue, le peloton était prêt.

Le Délégué de la Commune fut adossé au mur. « Visez ici ! » dit-il simplement en montrant sa gorge. Quelques secondes après il s'écroulait, mort, sur le trottoir. Deux balles seulement l'avaient touché. Vers midi, le corps fut porté à l'amphithéâtre de l'Hôpital de la Charité, au Service du Docteur Bourdon.

***

A Paris comme à Alger, Européens ni Musulmans ne parlent plus depuis longtemps de Francisco Salvador-Daniel.

De vieux Algérois se souviennent encore, à l'époque de leur enfance, de Mlle Salvador qui, en 1890, était toujours professeur de chant, descendue seulement du 47 au 15 de la rue Rovigo, et portant fidèlement le deuil de son frère.

C'est elle qui fit don à la Société des Beaux-Arts d'Alger, où elle exerçait son professorat, des œuvres littéraires et musicales de Francisco. Mais la mémoire de celui-ci s'est perdue depuis la génération qui précède la nôtre.

Puisse l'évocation de cette étrange silhouette d'artiste rappeler aux Algériens d'aujourd'hui qu'un homme de bonne volonté, aussi généreux que sans mesquins préjugés, rêva, il y a quatre-vingt-dix ans, d'unir les deux pensées, de l'Occident et de l'Orient, dans une musique et une poésie communes, dans un même idéal fraternel.

Léo-Louis BARBES,
El-Biar, août LVIII.

Les débuts de la Franc-Maçonnerie à Alger (1830 - 1852)

(Suite)

IV

L'EVOLUTION DE BELISAIRE

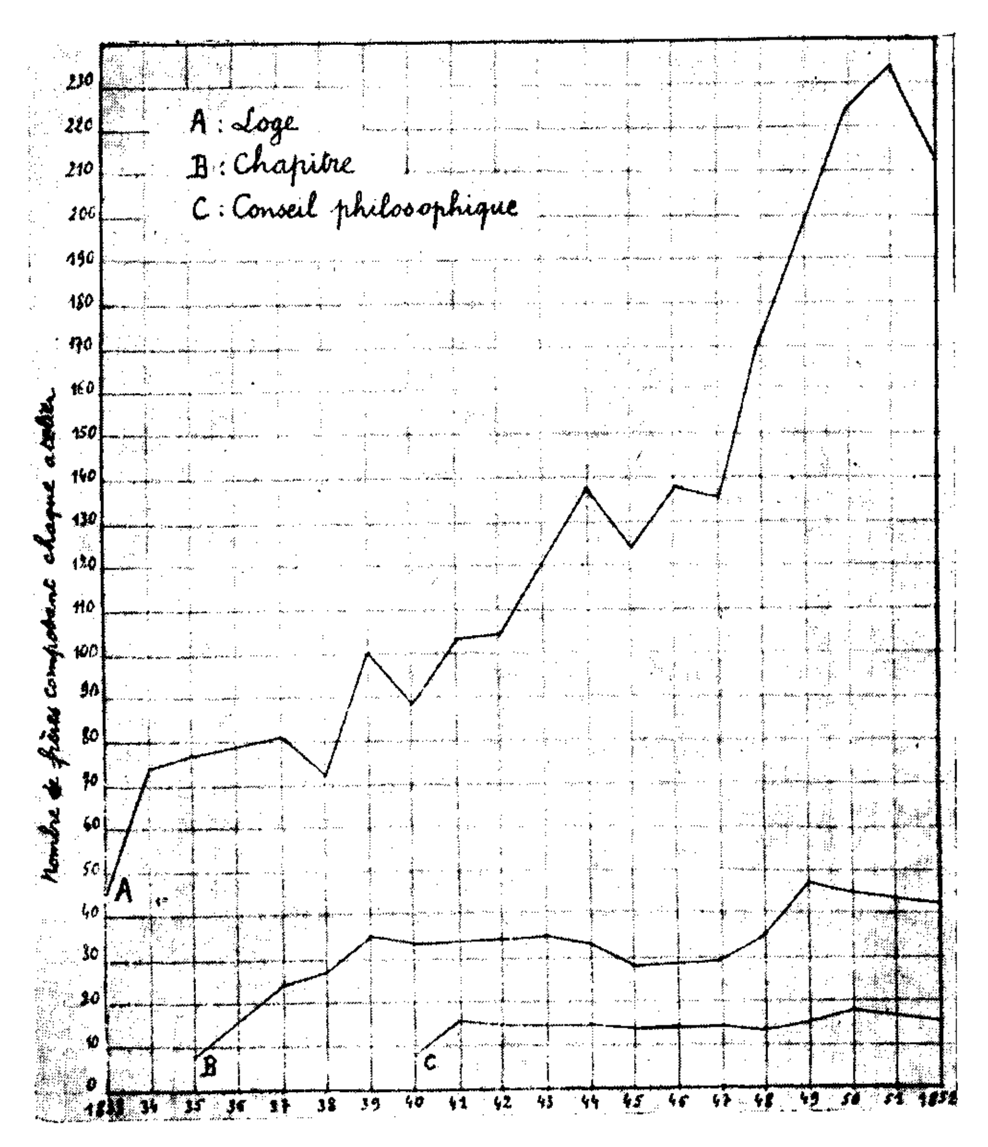
Si les archives du Grand Orient nous renseignent assez mal sur les travaux effectués à l'intérieur de la loge, par contre, grâce aux tableaux annuels et malgré certaines lacunes, elles permettent de suivre, de manière très précise, l'évolution numérique et sociale de la franc-maçonnerie algéroise (64).

1. L'Evolution numérique.

Elle est résumée par les courbes ci-jointes dont l'interprétation est aisée.

Sans être régulière l'évolution de la Loge se traduit cependant par un mouvement ascendant parfois même très accusé. Au début, progrès rapides : de 1833 à 1834, Bélisaire, qui vient de se fonder, attire tous les Francs-Maçons de la ville nouvelle et multiplie les initiations.

(64) Pour Bélisaire nous disposons non seulement des tableaux relatifs à la loge, mais également de ceux du Chapitre installé le 20 janvier 1836, et du Conseil philosophique installé le 18 décembre 1841. Nous rappelons que pour accéder à un Chapitre il faut avoir le grade de 18e et celui de 30e pour entrer dans un Conseil philosophique.



ÉVOLUTION NUMÉRIQUE DES ATELIERS DE BÉLISAIRE.

Par suite du décalage dû au calendrier maçonnique les nombres donnés concernent le début de l'année suivante. Les statistiques qui ont permis d'établir ces courbes sont complètes à l'exception des années suivantes : 1836, 1843 et 1849 pour la Loge ; 1836, 1841, 1846 et 1851 pour le Chapitre ; 1846 pour le Conseil philosophique.

Mais l'agglomération européenne est peu importante (65), la population très mêlée, le niveau culturel médiocre et, par suite, les possibilités de recrutement fort réduites : de 1834 à 1838, le nombre des affiliés se situe entre 72 et 81 ; en 1839 Bélisaire atteint l'effectif de 100 membres. Dans les années qui suivent, la croissance s'accentue : la loge compte près de 140 membres ((66) entre 1844 et 1847 puis s'élève rapidement à 224 en 1850 et 233 en 1851, chiffre relativement très élevé si l'on songe que l'effectif sera de 117 en 1870 et de 132 en 1890. Accroissement d'autant plus remarquable d'ailleurs qu'il ne correspondait pas du tout à une évolution similaire de la ville européenne : celle-ci, en effet, après avoir fait vivre plus de 42.000 habitants en 1845, connaissait des années difficiles par suite de circonstances diverses (concurrence d'Oran, crise de 1846-1848, épidémie de choléra...) et, dès 1847, la population paraît être tombée à moins de 30.000 habitants ; elle ne sera plus que de 24.913 en 1853 (67). Ainsi Bélisaire doublait ses effectifs au moment où Alger perdait 40 % de sa population et, fait particulièrment notable, c'est au cours des années les plus tragiques de la cité que le recrutement de la loge fut le plus rapide, sans doute à cause du dévouement dont firent preuve les Francs-Maçons, pendant l'épidémie de choléra en particulier, et qui fut pour eux la meilleure des propagandes.

L'évolution du Chapitre et du Conseil philosophique est toute différente. Alors qu'en 1851, la Loge a plus que triplé ses effectifs depuis l'année qui a suivi sa formation, le Chapitre les a seulement doublés et ceux du Conseil philosophique n'ont augmenté que de 30 %, dans

(65) Dans son ouvrage sur Alger (p. 499), R. Lespès donne les chiffres suivants pour la population européenne :

1830 : 602	1834 : 6.373	1838 : 12.008	1842 : 26.754
1831 : 3.228	1835 : 6.649	1839 : 14.434	1843 : 26.423
1832 : 4.858	1836 : 9.094	1840 : 15.445	1844 : 33.714
1833 : 5.716	1837 : 9.824	1841 : 20.982	1845 : 42.635

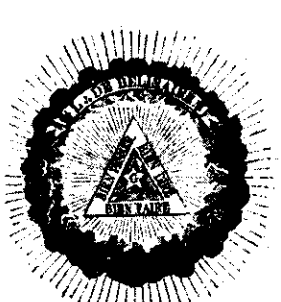
(66) Le Grand Orient contrôle alors en France 248 loges dont l'effectif moyen est de 40 membres : d'après le *Bulletin du Grand Orient de France* d'août 1844 p. 36 et d'août 1848 p. 151.

(67) R. Lespès, *Alger*, pp. 500-502. Nous n'avons pas à tenir compte de l'élément indigène qui n'apparaîtra que tardivement à Bélisaire (voir plus loin).

A.·. L.·. G.·. D.·.
ET SOUS LES AUSP.·. DU
D'un lieu très fort, très régulier et très éclairé,
Or.·. d'Alger, le jour
LA RESP.·. CHAPIT.·.,
Fratern.·. assemblée, à l'abri
du G.·. O.·. de France

G.·. A.·. D.·. L'U.·.
G.·. OR.·. DE FRANCE.
où règnent l'étude de la science et la frat.·. harmonie.
du mois de l'an de la v.·. l.·. 583
FRANÇ.·. ET ÉCOSS.·. DE BÉLISAIRE,
des prof.·., midi plein :
à l'or.·. de Paris

A.·. L.·. G.·. D.·.
ET SOUS LES AUSP.·. DU
D'UN LIEU TRÈS-FORT, TRÈS-RÉGULIER, ET TRÈS-ÉCLAIRÉ,
LA RESP.·. L.·. CHAPIT.·. ET PHILOSOPH.·.
Fratern.·. assemblée, à l'abri



G.·. A.·. D.·. L'U.·.
G.·. OR.·. DE FRANCE.
FRANÇ.·. ET ÉCOSS.·. DE BÉLISAIRE,

La maçon.·. est la cause de l'humanité, travaillez pour elle, et vous ceindrez votre front de lauriers qui ne se peuvent flétrir. (Alloc.·. du Vén.·.)

Le f.·. Secrét.·.

En-têtes et sceau de Bélisaire

Il s'agit de trois documents différents superposés et photographiés en même temps. Celui du haut est une lettre informant le Grand Orient que dans la séance du 21e jour du 10e mois 5836, le frère Jobert a été élevé à la dignité de vénérable. Le second en-tête a été relevé sur une lettre du vénérable Descous datée du 24 janvier 1852. Quant au sceau il était apposé à la fin d'un « Extrait du livre d'Architecture » relatif à la nomination d'un député au Grand Orient en juillet 1852.

dénombre dix : cela résulte évidemment de l'importance prise à Alger par les organes de l'Administration militaire.

Mais pour expliquer la régression des officiers, il faut invoquer aussi l'affaire des circulaires Soult [70]. Par circulaire du 5 juillet 1844, le duc de Dalmatie avait interdit l'entrée des militaires dans toute association. La Franc-Maçonnerie ayant continué à recruter dans l'armée, en mars 1845, Soult, oubliant comme Ministre de la Guerre son ex-qualité de membre et dignitaire du Grand Orient [71], avait précisé aux chefs de corps que « sans jeter aucun blâme sur une institution tolérée par le gouvernement », il était prescrit aux officiers « de ne se rendre, sous aucun prétexte que ce soit, aux loges et aux réunions maçonniques ». Grand émoi dans la Maçonnerie et particulièrement à Bélisaire qui comptait des officiers parmi ses dignitaires et qui craignait l'extension de la mesure aux divers employés des administrations [72]. Les Francs-Maçons en appellent aux services rendus, à leur loyauté, aux précédents historiques et à l'utilité particulière de la Maçonnerie pour les militaires auxquels elle « fait former tout naturellement des relations honorables et ouvre l'accès des salons ». Auprès de Soult intervient le duc Decazes, Grand Maître du rite écossais, et auprès des bureaux d'importants dignitaires du Grand Orient. Ceux-ci obtiennent gain de cause au point qu'on les invite à préparer eux-mêmes un projet de réponse. Mais celui-ci fut rédigé de telle sorte, lit-on dans *L'Orient,* qu'il « ne permettait pas au Maréchal de faire une honorable retraite ». Il refusa donc formellement de le signer. « Toutefois, il ne cacha pas à l'envoyé du Grand Orient qu'il n'attachait à la mesure qu'il avait prise qu'une médiocre importance et qu'il ne tenait que faiblement qu'elle fut exécutée dans sa rigueur ». Ce n'était qu'une

(70) Voir surtout : *L'Orient. Revue universelle de la Maçonnerie,* n^os d'avril, juin et juillet 1845 ; le *Bulletin trimestriel du G.'. O.'. de France* d'août 1845. Le texte de la circulaire de mars 1845 se trouve dans A. Lantoine, *La Franc-Maçonnerie dans l'Etat*, p. 305.

(71) Il avait été Second Grand Surveillant du Grand Chapitre (qui s'occupait des hauts grades et a fait place au Grand Collège des rites).

(72) Lettre du 23 avril 1845 au Grand Orient.

demi-tolérance officieuse et il est certain que nombre d'officiers hésitèrent à regagner les ateliers et plus encore à se faire initier [73].

L'effacement des militaires apparaît encore mieux dans la composition du Chapitre ou celle du Conseil philosophique. Dès 1835, lorsque le Chapitre se fonde, il ne comprend qu'un seul ancien militaire, Descous (mentionné d'ailleurs comme négociant), quatre commerçants et deux architectes ; par la suite, le Chapitre prenant de l'importance, l'armée s'y trouve représentée, mais à peu près exclusivement par deux ou trois employés militaires et des retraités. Quant au Conseil philosophique, lors de sa création en 1840, sur huit membres, il compte deux employés de l'administration militaire, un chirurgien major et un officier en activité (le capitaine J. L. Offroy qui sera tué à la bataille d'Isly) ; en 1850, sur quinze membres, outre Descous qui a une activité civile, on ne trouve qu'un militaire remplissant, dans l'armée, les fonctions d'officier comptable des subsistances. Très rapidement ce sont des notables appartenant aux professions libérales et, plus encore, au monde du négoce qui composèrent les ateliers supérieurs [74].

(73) La circulaire s'appliquait aussi aux sous-officiers et soldats car dans ses premières lignes elle affirmait d'une manière générale « que les règles de la discipline s'opposent à ce que les militaires entrent dans une association. » Cependant l'attention était essentiellement attirée sur les officiers. Quant aux employés de l'administration militaire, ils échappaient à l'interdiction.

Sous la Seconde République la circulaire de 1845 tomba sans doute dans l'oubli et cela explique que pour la fête solsticiale du 24 juin 1849, le Frère Dubourdieu, contre-amiral, commandant supérieur de la Marine Nationale à Alger, ait « mis à la disposition de la Loge, avec une noble simplicité, des pavillons et ornements maritimes pour le décor de ses séances solennelles. » (*La Maçonnerie Africaine* du 30 juin 1849, p. 156). Cependant l'examen des tableaux montre que les officiers ne retrouvèrent plus dans les loges d'Algérie la place qu'ils avaient tenue.

(74) Evolution qui n'est pas sans analogie avec celle des loges de la métropole : le rapport sur les inspections générales de 1846 et 1847 constate que « la population maçonnique a été déplacée », qu'on n'y trouve plus, comme sous l'Empire « cette réunion d'hommes haut placés... Le personnel des Atel.'. se compose principalement de commerçants, d'industriels, d'artisans en grand nombre ; de médecins et d'avocats ; mais peu de fonctionnaires ou de militaires, les LL.'. de nos colonies exceptées... » (*Bulletin trimestriel du G.'. O.'. de France*, n° 17, août 1848, p. 151).

Ce tableau est intitulé *Tableau des membres de la loge chapitrale et aéropagiste* (1) *de Bélisaire, Or.·. d'Alger, au 1er Nissan, 1er mois de l'an de la V.·. L.·.* 5850 (14 *mars* 1850, *E.·. V.·.*). Il est précédé d'un éloge de Bélisaire prononcé par le F.·. Victor Bérard et suivi du rituel observé pour les commémorations funèbres. Il porte les signatures des frères Descous (vénérable), Trollier (1er surveillant), V., Bérard (orateur), Pontet (1er expert), Garreau de Loubresse (2e surveillant) et Féraud (secrétaire).

Au tableau proprement dit est annexée la COL.·. FUNÉRAIRE (colonne funéraire) comprenant : la liste des frères membres de la loge morts du choléra (au nombre de sept) ; celle des frères étrangers décédés à l'Orient d'Alger et auxquels la loge de Bélisaire avait rendu les derniers hommages (au nombre de cinq) ; celle des épouses de Maçons, filles de Maçons et Lowtons (2) décédés (dix au total) ; et les *Regrets maçonniques* ou stances prononcées lors de la commémoration funèbre du 27 février 1850 et composées de 64 vers dus à l'orateur adjoint A. Thomson.

Nous reproduisons ici la liste complète des membres de la loge en supprimant seulement l'adresse de chacun d'eux. Pour faciliter l'analyse du tableau tout nom répété l'est sans les indications déjà données.

Ce tableau, avec ses annexes, l'éloge de Bélisaire et le rituel, avait été publié en une brochure de 40 pages in-8° par le F.·. Bastide établi à Alger, place de la République.

(1) C'est-à-dire dotée d'un Conseil philosophique.

(2) Fils de Maçons ou mineurs régulièrement adoptés par une loge.

Nom et Prénoms	Qualités profanes	Qualités Maçonniques	Date de naissance	Lieu de naissance
		OFFICIERS DIGNITAIRES		
Descous Jacques	Cap. d'Etat-Major en retraite, Conseiller municip. Sous Directeur du Comptoir National d'Escompte Chev. de plus. ord.	Ven.·. 33e.·. Insp.·. Général des Loges d'Afrique	27 mai 1786	Saint-Just (Hérault)
Trollier Henry	Méd. à l'Hôpital Civil d'Alger Conseiller Mun. ✻	1er Surv.·. R.·. C.·.	8 juin 1815	Lyon (Rhône)

Nom et Prénoms	Qualités profanes	Qualités Maçonniques	Date de naissance	Lieu de naissance
Garreau de Loubresse Jean-Joseph	Huissier	2e Surv.·. 30e	12 mars 1804	Marennes (Ch.-Infér.)
Bérard Victor	Receveur de l'Enregt	1er Orat.·. R.·. C.·.	22 octobre 1809	Boulogne-s.-Mer (P. de C.)
Lyon Joseph	Arbitre de Commerce	2e Orat.·. Maît.·.	27 juillet 1815	Nîmes (Gard)
Thomson Arnold, Sydney	Commis de Trésor.	3e Orat.·. R.·. C.·. du Ch.·. de l'Union Africaine Vall.·. d'Oran	15 février 1825	Paris
Féraud Louis, Honoré, Frédéric	Entrepreneur	Secrét.·. Maît.·.	26 juillet 1817	Toulon (Var)
Raisin Jean-Baptiste, Adèle	Arbitre de Commerce	S.·. adj.·. R.·. C.·.	6 octobre 1817	Vire (Calvados)
Pontet Gilbert	Négociant	1er Exp.·. 30e	29 mars 1809	Marseille (B. du R.)
Vallat Jean, Antoine	Négociant	Trés.·. 30e	29 juin 1800	Saint-Etienne (Loire)
Gallen Pierre	Marchand de chaussures	Hosp.·. R.·. C.·.	24 juin 1793	Toulouse (Hte-Gar.)
Caren Louis, Ernest, Justin	Officier d'Adminis.	1er M.·. des C.·. M.·.	31 janvier 1818	Toulon (Var)
Félicu François	Artiste dramatique	2e M.·. des C.·. M.·.	15 octobre 1795	Cette (Hérault)
Guérin Gabriel, Raphaël, Jules	Propriétaire	G.·. des S.·. et Arch.·. M.·.	4 février 1806	Saint Andréol (Ardèche)
Voinot Eugène, Auguste	Insp. des Trav. P.	Architecte M.·.	25 août 1818	Châlons (Marne)
Bonpain Pierre, Michel	Maître cordonnier	2e Expert M.·.	13 février 1807	Caen (Calvados)
Bouyer Charles	Marchand papetier	3e Expert R.·. C.·.	24 juin 1799	Toulon (Var)
Ventre Dominique	Commis Pal de Préfecture Chef de Baton de Milice	4e Expert R.·. C.·.	13 février 1806	Toulon (Var)
Baihaut Richard, Jean	Propriétaire ✻	Député au G.·. O.·. R.·. C.·.	16 mai 1812	Paris

Tableau VI. — *Bélisaire en 1850* (suite)

Nom et Prénoms	Qualités profanes	Qualités Maçonniques	Date de naissance	Lieu de naissance
Parer Théodore	Négociant	M∴ des Banq∴ M∴	15 août 1801	Milan (Italie)
Rougé Eutrope	Sous-chef de Bur.	Membre du Conseil d'Administrat. 30e décoré de la méd. du G∴ O∴	19 septembre 1804	Saintes (Char.-Inférieur.)
Jobert Casimir, Fénelon	Propriétaire	Membre du Cons. d'Administrat. 30e	24 octobre 1794	Marseille (B. du R.)
Camenisch Louis, Dominique	Négociant, Conseiller Municip.	Membre du Conseil d'Administrat. M∴	1er avril 1810	Toulon (Var)
Gauffre Auguste, Pierre	Négociant, Juge au Tribunal de Com.	Membre du Conseil d'Adminis. R∴ C∴	16 juillet 1804	Lodève (Hérault)
COMITE DE BIENFAISANCE				
Chierico Nelson	Négociant	R∴ C∴	29 septembre 1810	Monaco (Italie)
Bonpain Pierre, Michel				
Saint-Ferréol Louis, René, Pison	Véreur des Douanes	Maît∴	15 octobre 1796	Cette (Hérault)
COMITE DE SANTE CONSULTATIONS GRATUITES				
Trollier Henry				—
Waghetti François, Philippe, Daniel	Chirurg. Militaire	Maît∴	24 juillet 1822	Montmédy (Ardennes)
Simounet Pierre	Pharmacien, Conseiller Munic.	Maît∴	9 mars 1809	Toulouse (Hte-Garonne)

Nom et Prénoms	Qualités profanes	Qualités Maçonniques	Date de naissance	Lieu de naissance
COMITE DE CONSULTATIONS GRATUITES POUR LES AFFAIRES LITIGIEUSES				
Jobert Casimir, Fénelon				
Garreau de Loubresse Jean, Joseph				
Dazinières Jean	Huissier	R∴ C∴	?	?
Genella Charles, Philippe	Avocat défenseur	Comp∴	8 décembre 1799	Saint-Cyprien (Dordogne)
COMMISSION PERMANENTE DE REDACTION				
Jobert Casimir, Fénelon		Président		
Trollier Henry		Vice-Président		
Garreau de Loubresse Jean, Joseph		Membre		
Bérard Victor		Membre		
Féraud Louis, Honoré, Frédéric		Membre		
Guérin Gabriel, Raphaël, Jules		Membre		
Camenisch Louis, Dominique		Membre		
Thomson Arnold, Sydney		Membre		
Lyon Joseph		Secrétaire		
Guyon-Vernier Jean-Baptiste, Honoré	Courtier	Ex-Vén∴ R∴ C∴	4 octobre 1803	Marseille (B.-du-R.)
MEMBRES ACTIFS				
Alcay Emile	Négociant	Maît∴	25 février 1822	Générac (Gard)
Altairac Frédéric, Antoine	Maître Tailleur	Maît∴	25 mai 1821	Alais (Gard)
Amielh Léon	Entrepreneur	Maît∴	3 juillet 1815	Marseille (B.-du-R.)

Tableau VI. — *Bélisaire en 1850* (suite)

Nom et Prénoms	Qualités profanes	Qualités Maçonniques	Date de naissance	Lieu de naissance
André Pierre	Cap. au long cours	Maît.·.	22 avril 1817	Nazaire (Var)
Angelin François, Victor, Siméon, Justin	Chirurgien-Major de Marine	R.·. C.·.	7 octobre 1814	Toulon (Var)
Ansot Hyppolite	Entrepreneur	Maît.·.	4 juin 1810	Valogne (Manche)
Armagnac Bernard	Maître Tailleur	App.·.	8 septembre 1808	Nérac (Lot et Garonne)
Armand Léon, Jean, François	Maître Boulanger	Maît.·.	25 janvier 1817	Auriol (B.-du-R.)
Baret Jacques	Prof. au Lycée	Maît.·.	3 avril 1804	Entreraux (Basses Alpes)
Bassez Louis, Constant, Débonnaire	Garde de Batterie ✵	Maît.·.	25 novembre 1797	Le Quesnoy (Nord)
Bastide Jean-Baptiste, Hyppolite	Imprimeur-Libraire	R.·. C.·.	4 juillet 1814	Belfort (Haut-Rhin)
Baude Martin	Propriétaire	Maît.·.	1er novembre 1795	Carpentras (Vaucluse)
Benoît Pierre, Aubin, Marie	Sous-Officier au 1er Chasseurs	App.·.	7 janvier 1824	Chalon (Saône)
Berthillot Benoît	Maître d'hôtel	App.·.	10 mai 1819	Roanne (Loire)
Bertrand Alexandre	Mar. des Logis de Gendarmerie ✵	Maît.·.	21 mars 1813	Soufflenheim (Bas-Rhin)
Bestel Barthélémy	Concierge du Génie	App.·.	4 janvier 1808	Verdun (Meuse)
Bez Jean, Joseph	Lieut. des Douanes	Maît.·.	19 février 1813	Lerau Mirepoix (Ariège)
Blanc Pierre	Propriétaire	Maît.·.	30 octobre 1796	Saint-Julien (Aveyron)
Boisseau Louis, Emile	Marchand de vins	App.·.	1er janvier 1825	Granville (Manche)
Bondiven Louis, Félix	Ferblantier	Maît.·.	28 décembre 1821	Orgelet (Jura)
Bonnafond Michel	Négociant	Maît.·.	30 novembre 1810	Canet (Pyrénées Orient.)

Bonnefond Honoré, Laurence	Chef de timonerie, deux médailles	Maît.·.	10 août 1810	Toulon (Var)
Bonnivard Jean, Denis	Propriétaire	Maît.·.	10 octobre 1805	Paris
Bouffey Amable	Négociant	30e Fondateur de la Loge	9 janvier 1777	Argenton (Orne)
Bounevialle Casimir	Négociant ✵	30e Fondateur de la Loge	4 mars 1798	Marseille (B.-du-R.)
Bourguignon Didier, Emile	Compt. des Ateliers de Travaux Pub.	Maît.·.	3 août 1815	Séchant (Ardennes)
Bruel Mathieu	Confiseur	R.·. C.·.	14 mai 1815	Chevrière-sur-Lyon
Cacault Jules, Charles	Rédact. à la Préf.	Maît.·.	4 juin 1812	La Rochelle (Char.-Infér.)
Caillat Philippe	Dessinateur aux Ponts et Ch.	Maît.·.	30 novembre 1826	Grenoble (Isère)
Caillat Hyppolite	Maître tailleur du Génie	Comp.·.	7 janvier 1804	Belley (Ain)
Cambefort Louis, Baptiste	Maître Sellier u Train des Equip.	Maît.·.	16 mai 1816	Aurillac (Cantal)
Carentène Hyppolite	Négociant	Maît.·.	6 février 1810	Marseille (B.-du-R.)
Causse Pierre, Etienne	Rég. Compt. des Ponts et Chauss.	R.·. C.·. 1er Surv.·. de la L.·. Douéra	27 mai 1812	Aniane (Hérault)
Cayrol Bertrand	Négociant	R.·. C.·.	27 avril 1812	Fougeaux (Aude)
Chapuis Joseph, Germain	Négociant	R.·. C.·.	12 octobre 1802	Bruxelles (Belgique)
Chaussady Ephrem, Jean, Xavier	Agent d'Affaires	Maît.·.	23 mai 1822	Aubenas (Ardèche)
Chrétien Eugène	Propriétaire	App.·.	1er avril 1819	Ribay (Mayenne)
Coispellier Jacques, Charles, Joseph	Cap. de la Comp. des ouvriers d'Adon	Maît.·.	17 juillet 1786	Versailles (Sein.-et-O.)
Colla Louis, Pierre	Grav. sur métaux	30e	1er août 1788	Marseille (B.-du-R.)

Tableau VI. — *Bélisaire en 1850* (suite)

Nom et Prénoms	Qualités profanes	Qualités Maçonniques	Date de naissance	Lieu de naissance
Collombani François, Marie	Surveillant en 2e	App.˙.	29 août 1803	Castifare (Corse)
Corvaisier Henry, Jean	Maître sellier	Maît.˙.	15 avril 1801	Saint-Pierre de Plesguen (Ille-et-Vilaine)
Costa Valentin	Lieut. des Douanes	Maît.˙.	20 mai 1817	Gênes (Italie)
Couette Henri, Joseph, Marc, Antoine	Employé aux vivres	Maît.˙.	25 novembre 1797	Marseille
Courcière Louis, Gaspard, Julien	Princ. clerc de Not.	Comp.˙.	11 janvier 1818	Toulouse (Haute-Gar.)
Dapoigny Philibert	Maréchal des Logis de Gendarmerie	Comp.˙.	4 août 1817	Cuncy-les-Varzy (Nièvre)
Dardenne Louis	Marchand de nouveautés	Maît.˙.	17 mars 1815	Paris
Delanoë Joseph	Brig. de Gend. ✻	App.˙.	14 janvier 1796	Guipry (Ille-et-Vilaine)
Delmarès Jean-Claude	Cond. aux P. et Ch.	Maît.˙. Elu	15 mars 1799	Limenie (Dordogne)
Delmas Emile, Claude, Marie	Maréchal des Logis Ch. au Tr. des Eq.	App.˙.	20 octobre 1822	Toulouse (Hte-Garonne)
Demolins Claude, Lucien	Commis.-priseur	R.˙. C.˙.	8 janvier 1811	Cadière (Var)
Demortière François	Marbrier	Maît.˙.	24 juin 1812	Givry (Saône-et-Loire)
Desnoyers Pierre, Julien	Négociant	Maît.˙.	29 mars 1810	Saint-Valéry (Calvados)
Derbez Louis	**Syndic des boulangers**	Comp.˙.	20 février 1810	**Toulon (Var)**
Dubiau Bernard	Maître boulanger	Maît.˙.	4 novembre 1814	**Corneillan (Gers)**
Dubos Alexis	Papetier-libraire	Maît.˙.	6 février 1819	**Paris**
Duc Pierre	Entr. de Menuiser.	R.˙. C.˙.	**6 mai 1806**	**Romans (Drôme)**
Ducellier Jean	Cap. au Train des équipages	R.˙. C.˙.	**15 juin 1807**	**Orléans (Loiret)**

Nom et Prénoms	Qualités profanes	Qualités Maçonniques	Date de naissance	Lieu de naissance
Dufau Jean, Pierre	Huissier	Maît.˙.	1er avril 1820	Nérac (Lot-et-Gar.)
Dufoure Firmin	Marchand de nouveautés	App.˙.	20 septembre 1820	Gimont (Gers)
Durand Prosper, Benoit	Négociant	App.˙.	21 octobre 1820	Paris
Durand Jean	Huissier	App.˙.	5 septembre 1815	Leguillac (Dordogne)
Ferrassin Maurice, Charles	Emp. aux Subsist.	App.˙.	6 mai 1821	Dunkerque (P.-de-Cal.)
Fèvre Jean-Baptiste, Désiré	Négociant	Maît.˙.	20 mai 1803	Troyes (Aube)
Fidelle Jérôme	Négociant	Maît.˙.	25 octobre 1811	Avignon (Vaucluse)
Fieschi Jean	Instituteur	Maît.˙.	16 mai 1809	Renno (Corse)
Foley Edmond, Louis	Doct. en méd. Conseil. Municipal	App.˙.	20 février 1817	Paris
Fourchon Louis, Adolphe	Négociant	Maît.˙.	11 décembre 1809	Lorient (Morbihan)
Fournier Nicolas, Jean	Marchand de Vins	Comp.˙.	24 décembre 1813	Joinville (Haute-Marne)
François-Lacroust Jean	Conseil. de Préfect. Officier ✻	30e	31 mai 1784	Pau (Basses-Pyrénées)
Fron Léon	Distillateur	Maît.˙.	18 novembre 1809	Auxerre (Yonne)
Fulconis Jean, Guillaume	Sculpteur	Maît.˙.	12 décembre 1818	Avignon (Vaucluse)
Gabriel François	Nég. Juge au Trib. de Commerce	Comp.˙.	25 septembre 1806	Marseille (B.-du-R.)
Gaspary Nicolas	Mar. des Logis de Gendarmerie ✻	Maît.˙.	31 mai 1800	Pietralla (Corse)
Gaudran Simon, Paul	Maître Boulanger	App.˙.	15 avril 1804	Aix (Bouches-du-Rhône)
Gay Alexandre	Cond. aux P. et Ch.	R.˙. Ven.˙. de la L.˙. de Douéra	15 juillet 1815	Tours (Indre-et-Loire)
Généreaux Charles, Christophe	Commis	App.˙.	19 mai 1812	Chauclay (Rhône)
Gentili César, Anselme	Courtier Maritime	R.˙. C.˙.	22 août 1804	Marseille

Tableau VI. *Bélisaire en 1850* (suite)

Nom et Prénoms	Qualités profanes	Qualités Maçonniques	Date de naissance	Lieu de naissance
Ghigini Jean-Pierre	Cond. des Chem. vicin.	App.·.	22 juillet 1822	Bastia (Corse)
Gousset Louis-Noël	Prop. Conseil. Mun.	App.·.	5 mai 1805	Tours (Indre-et-Loire)
Grelon Louis	Maître tailleur, décoré de 2 médail.	R.·. C.·.	26 mai 1805	Paris
Grisard Grégoire	Officier-comptable	Maît.·.	19 mars 1814	Ysel (Luxembourg)
Grouesy Edouard, Auguste	Distillateur	?	23 janvier 1821	Paris
Grolig Victor, Clément	Artiste peintre	Maît.·.	15 juin 1805	Dresde (Saxe)
Gueit Jacques, Louis	Maître Boulanger	Maît.·.	7 juillet 1801	Sallies-Forlèze (Var)
Guiot François, Henry	Sous-lieut. au 1er Chasseurs d'Afriq.	Maît.·.	18 novembre 1818	Vailles (Vienne)
Helfferich Philippe	Entrepreneur	R.·. C.·.	15 novembre 1813	Spire (Bavière)
Hochstrasser Emmanuel	Négociant	Maît.·.	31 mai 1810	Zurich (Suisse)
Holzhalb Albert	Consul suisse	Maît.·.	4 mars 1816	Zurich (Suisse)
Huez Joseph	Officier comptable	Maît.·.	15 mai 1815	Paris
Huicque (D') Victor, Léonce	Avocat	App.·.	28 août 1815	Paris
Hugues François	Limonadier	R.·. C.·.	4 juillet 1812	Agde (Hérault)
Humel Claude	Des. aux P. et Ch.	Comp.·.	14 septembre 1829	Mirecourt (Vosges)
Hœuer Paul, Henry	Officier comptable	30e	15 mars 1809	Paris
Isnard Hubert	Cap. au long cours	Maît.·.	11 septembre 1816	Antibes (Var)
Jacquet Antoine	Prop. d'omnibus	Comp.·.	25 avril 1806	La Ciotat (B.-du-R.)
Jaumond Louis, Joseph	Marchand de vins	Maît.·.	19 mars 1811	Roc Brussanne (Var)
Jobert Alexandre	Etudiant en droit	App.·.	2 mars 1830	Marseille (B.-du-R.)

Nom et Prénoms	Qualités profanes	Qualités Maçonniques	Date de naissance	Lieu de naissance
Johnson Swanté	Négociant	R.·. C.·.	8 septembre 1812	Felkiping (Suède)
Julien Joseph	Négociant	Maît.·.	13 octobre 1812	Aix (B.-du-R.)
Lacour Georges, Hilarion	Maître-tailleur des Zouaves	Maît.·.	18 septembre 1822	Ranselly (Aveyron)
Laffargue Isidore, François	Sergent-Maj. d'Art.	Maît.·.	1er mars 1822	Toulouse (Hte-Gar.)
Lambert de Maupas Pierre, François	Directeur du Dépôt des Ouvriers	R.·. C.·.	2 mai 1796	Veynes (Hautes-Alpes)
Langenstein Charles	Employé du Génie	Comp.·.	19 octobre 1820	Ranspach (Haut-Rhin)
Langlois Henry, Marie	Commerçant	App.·.	13 juillet 1817	Paris
Laquille Philippe	Employé aux Fin.	Maît.·.	13 juin 1813	Saint-Noupou (Dordogne)
Laya Louis, Adolphe	Négoc. Cons. Mun., Juge au Trib. de C.	R.·. C.·.	18 octobre 1803	Chartres (Eure-et-Loire)
Lazerges Jean	Maître Boulanger	30e	7 août 1791	Durban (Ariège)
Ledoyen Victor, Mathurin	Maître Serrurier	Maît.·.	6 avril 1810	Rochefort (Maine-et-L.)
Lemire Théodore, Noël, Alphonse	Rédacteur au Sec. Gén. de l'Algérie	Maît.·.	18 novembre 1808	Rouen (Seine Inférieure)
Leppert Christiem	Brig. de Gendarm.	App.·.	26 juin 1813	Soufflenheim (Bas-Rhin)
Lequiem Jean-Baptiste, Edouard	Lieut. de Gend. ✻	Maît.·.	6 avril 1802	Amiens (Somme)
Lesbros Jean, Louis	Officier comptable	App.·.	21 septembre 1825	Paris
Lescop Jean, Marie	Marchand de vins	Maît.·.	2 mai 1820	Croyon (Finistère)
Lesonneur Louis, Julien	Huissier	Comp.·.	31 janvier 1826	Croizy-la-Haye (S.-Inf.)
Leymarie Henri	Piq. des P. et Ch.	App.·.	18 juillet 1822	Brives (Corrèze)
Lortiot François, Joseph	Brigadier sellier Train des Equipages	App.·.	19 août 1819	Valenciennes (Nord)
Loustau Casanave Marcel, Auguste	Officier des Douan.	App.·.	20 mai 1809	Athas (Basses-Pyrénées
Machet Jules	Maître Sellier	Maît.·.	4 juillet 1811	Bar-le-Duc (Meuse)

Tableau VI. — *Bélisaire en 1850* (suite)

Nom et Prénoms	Qualités profanes	Qualités Maçonniques	Date de naissance	Lieu de naissance
Magnard Jean-Marie	Entrepr. du pavage	Maît.·.	22 mars 1818	La Guillotière (Rhône)
Maiffret Antoine	Cap. au Long cours	App.·.	6 mars 1820	Cannes (Var)
Maréchal Jean-Baptiste	Sous-Off. au Génie	Maît.·.	25 septembre 1819	Villers-Cernay (Ardennes)
Marrast Neveu, Pierre	Employé	Maît.·.	5 mai 1799	Bayonne (Basses-Pyrén.)
Martin Maximilien	Officier comptable	App.·.	7 avril 1815	Paris
Martin François, Joseph	Maître Serrurier	Maît.·.	24 juillet 1815	Lemonces (Vosges)
Martin Louis	Notaire	Maît.·.	23 mars 1818	Saint-Jean d'Acre (Syr.)
Martinez Joseph	Commerçant	Maît.·.	19 mars 1804	Séville (Espagne)
Maurin Louis, Eugène	Marchand de nouveautés	Comp.·.	20 août 1827	Marseille (B.-du-R.)
Maury Joseph, Victor	Mal des Logis, Chef au Tr. des Eq.	Comp.·.	3 septembre 1818	Paris
Maury Etienne	Commis Négociant	App.·.	25 janvier 1825	Narbonne (Aude)
Mazet Jean-Pierre	Négociant en vins Jug. au Trib. de C.	R.·. C.·.	14 avril 1813	Toulon (Var)
Mazire Ferdinand	Maître d'hôtel	Maît.·.	18 novembre 1809	Auxerre (Yonne)
Mäzire Jean, Pierre	Propriétaire	Comp.·.	18 avril 1808	Authieux (Calvados)
Meyer Joseph	Courtier, Juge au Tribunal de C.	Maît.·.	23 décembre 1798	Livourne (Toscane)
Monginot Charles	Imprimeur	Comp.·.	24 mars 1804	Salins (Jura)
Mongin Joseph	Garde du Génie	Maît.·.	13 août 1800	Fougerolles (Haute-Saône)
Mouton Jules	Officier comptable	R.·. C.·.	24 juin 1812	Dunkerque (Nord)
Mourgues Jean-Baptiste	Greffier en Chef de la Cour d'Appel	30e	4 décembre 1803	Marseille (B.-du-R.)
Mussault Pierre, Antoine	Officier comptable	Maît.·. Vén.·. de la Loge de Ténez	12 avril 1811	Meaux (Seine-et-Marne)
Nicolas Laurent	Officier aux Tirail. Algériens	Maît.·.	8 octobre 1806	Ponthivy (Morbihan)
Olivier Jean, Antoine	Architecte	R.·. C.·.	17 janvier 1797	Toulon (Var)
Olivier Joseph, Gustave	Négociant	Maît.·.	7 juin 1816	Le Blausset (Var)
Ollivier Louis, Raymond	Maître Boulanger	Maît.·.	28 février 1826	Toulon (Var)
Orfila Louis	Propriétaire	Maît.·.	3 février 1806	Alger
Ott Emile, Frédéric	Bijoutier-Orfèvre	Comp.·.	31 juillet 1818	Strasbourg (Bas-Rhin)
Padovani Clément	Ancien architecte	30e doyen de la L.	8 janvier 1772	Lunio (Corse)
Parette Louis	Maître Boulanger	R.·. C.·.	15 août 1810	Tornella (Espagne)
Paskalski Joseph, Edouard	Directeur de l'Hôp. Civil de Douéra	Maît.·.	19 juillet 1809	Roden (Pologne)
Pasquet François, Athanase	Rentier	App.·.	24 mai 1798	Le Havre (Seine Infér.)
Peisse Laurent, Edouard	Maître Boulanger	Maît.·.	9 juillet 1813	Rogne (B.-du-R.)
Periand Dominique	Employé du Génie	Maît.·.	12 février 1811	Saint-Etienne (Loire)
Petit dit Carré Louis, Joseph	Artiste dramatique	App.·.	20 janvier 1818	Niort (Deux-Sèvres)
Pineau Henri, Marie	Concierge du Cim. Européen ✻	Maît.·.	11 avril 1809	Paris
Piquemil Jean-Marie	Entrep. de Menuis.	R.·. C.·.	15 mars 1799	Toulouse (Hte-Gar.)
Pons Marius	Pharmacien	R.·. C.·.	?	?
Ponset Hippolyte	Cap. au long cours	App.·.	19 novembre 1817	Cette (Hérault)
Portmann Charles, Antoine	Lithographe	Maît.·.	20 juin 1816	Privas (Ardèche)
Ponchon Ignace, Fergeux	Concier. du Génie	Maît.·.	16 juin 1812	Mouthier (Doubs)
Pradeau Jean	Vétérin. au Train des Equipages	App.·.	18 octobre 1820	Perpézal (Corrèze)

Tableau VI. — *Bélisaire en 1850* (suite)

Nom et Prénoms	Qualités profanes	Qualités Maçonniques	Date de naissance	Lieu de naissance
Puccio Antoine	Cap. au long cours	Maît.·.	15 mai 1817	Toulon (Var)
Ragirelle Ernest	Fourrier aux Zouav.	App.·.	1er janvier 1825	Paris
Rameaux Pierre, Adolphe	Officier d'adminis. aux hôp. militaires	Comp.·.	20 juin 1817	Rouen (Seine Inférieure)
Régnier Marc, Antoine, Prosper, Benoît, Elie	Dir. de l'Hôp. Civil d'Alger	Maît.·.	21 mars 1797	Marseille (B.-du-R.)
Rittier Pierre, François, Louis, Etienne	Lieut. de Gend.	30e	1er mars 1809	Wissembourg (Bas-Rhin)
Rocas Zéphirin	Prop. Cons. Munic.	R.·. C.·.	20 mai 1813	Toulon (Var)
Rocas Théophile, Nestor	Propriétaire	R.·. C.·.	14 mai 1808	Toulon (Var)
Roques Eugène	Entrepreneur de l'Eclairage d'Alger	R.·. C.·.	25 mai 1802	Toulouse (Haute-Gar.)
Rougemont (Ballison de)	Ingénieur de 1re cl. aux Ponts et Ch.	M.·. Or.·. de la loge de Douéra	?	Paris
Rousseau Louis, Arsène	Marchand Quincail.	App.·.	4 mai 1811	Saint-Germain (E.-et-L).
Rouvier Barthélémi	March. de Tabacs	Comp.·.	19 juillet 1828	Marseille (B.-du-R.)
Roux Paul	Commis	App.·.	4 juillet 1823	Toulon (Var)
Salucci Philippe	Cap. au long cours	Maît.·.	19 septembre 1812	Livourne (Italie)
Santelli Daniel	Maître d'hôtel	App.·.	10 novembre 1821	Maginaccio (Corse)
Sarlin Louis	Entrepreneur	App.·.	25 octobre 1818	Ansonis (Vaucluse)
Savary Edouard, Romain	Princ. clerc de not.	Comp.·.	12 décembre 1812	Saint-Saëns (Sein-Infér.)
Semel Vincent, Augustin	Propriétaire Marchand de Bois	Maît.·.	25 mars 1805	Maseul Esnard (Sein-Inf.)
Semichon Louis, Prosper, Narcisse	Maréchal des Logis de Gendarmerie	App.·.	27 avril 1814	Paris
Semorile Jean, Etienne	Cap. au long cours	App.·.	10 mai 1821	Toulon (Var)
Serail Jean	Maître Ferblantier	Maît.·.	14 novembre 1815	Vernégoux (Ariège)
Sicard Ariste	Employé	App.·.	16 mai 1817	Saint-Vivien (Dordogne)
Segui de Carreras Antoine	Artiste	F.·. Serv.·. 30e	4 juin 1810	Mahon (Ile Minorque)
Tama Elie, Eléazar	Interprète, Membre du Consist. israél.	R.·. C.·.	1er novembre 1805	Meyrent (B.-du-R.)
Tassy François	Marchand de Bois	Maît.·.	4 mai 1815	La Ciotat (B.-du-R.)
Taxil Nicolas	Architecte, Vérific. des Bâtim. Civils	App.·.	18 mai 1816	Meaux (Seine-et-Marne)
Teule Eugène	Maître Boulanger Conseiller Municip.	Maît.·.	6 novembre 1810	Amiens (Somme)
Thirion	Sous-Of. du Génie	App.·.	20 avril 1819	Metz (Moselle)
Thumerelle Etienne, Joseph	Négociant	Maît.·.	15 décembre 1809	Douai (Nord)
Truc Baptistin	Maître boulanger	Comp.·.	20 janvier 1815	Saint-Raphaël (Var)
Veillet Louis, Eugène	Fourrier d'artiller.	App.·.	15 novembre 1819	Rennes (Ile-et-Vilaine)
Vergne François	Commerçant	Maît.·.	8 mai 1816	Lurs (Basses-Alpes)
Vialar (De) Augustin	Propriétaire ❋ Adjoint au Maire d'Alger	Maît.·.	20 octobre 1799	Gaillac (Tarn)
Vigneau Alexandre, Hippolyte	Notaire	Maît.·.	18 août 1813	Grenande (Hte-Garonne)
Villaret Esprit	Préposé aux Lits Militaires	30e	11 juin 1791	Montpellier (Hérault)
Zwicker Jean	Propriétaire	Maît.·.	15 mai 1806	Lodwisbourg (Wurtemb.)
Segui de Carreras Antoine	Artiste	F.·. Serv.·. 30e	4 juin 1810	Mahon (Ile Minorque)

Au recul des enfants de Mars correspond, en effet, le progrès de ceux de Mercure. Le groupe des *commerçants* prend bientôt la première place dans la loge et si l'on y joint les *entrepreneurs* et les *maîtres artisans* on trouve là, en 1850, à peu près les deux cinquièmes des Francs-Maçons de Bélisaire. Beaucoup d'entre eux sont des méridionaux et notamment des Marseillais en relation sans doute avec les commerçants maçons de la cité phocéenne [75]. Comme nous le verrons plus loin quelques-uns de ces négociants jouent un rôle important dans la vie économique d'Alger.

Parmi les autres catégories sociales, on note, dans le tableau de 1850, les progrès des *fonctionnaires, employés* et membres des *professions libérales* : c'est le début d'une évolution qui ira s'accentuant par la suite et fera de la loge une assemblée de petite et moyenne bourgeoisie.

Le recrutement étant surtout urbain, les véritables *colons* sont peu nombreux, mais non absents, et certains se cachent probablement sous la qualification de « propriétaires » que l'on relève à maintes reprises (15 fois en 1850). Dans son résumé des travaux de 1839, Bélisaire signale avoir « donné la Lum.˙. à 28 Prof.˙. parmi lesquels se trouvent des médecins, des professeurs de Réthorique, des officiers de l'armée, des négociants et des *colons notables* » (c'est nous qui soulignons). A partir de 1837 nous trouvons sur les tableaux le baron de Vialar (demeurant en ville d'abord rue Caton puis rue Médée n° 4) qui ne semble pas d'ailleurs avoir dépassé le grade d'apprenti.

Ce sont les *petites gens* qui manquent essentiellement dans la structure sociale de Bélisaire. On signale bien parfois, dans les tableaux, la présence d'un confiseur, d'un graveur, d'un marbrier..., mais il s'agit probablement d'artisans aux affaires prospères et non de véritables ouvriers. Et cela s'explique.

(75) Il existe un gros travail sur la Maçonnerie marseillaise: F. Chevrier et A. Alessandri: *La « Réunion des Amis choisis » et ses sœurs de l'Orient dans la vie Hermétique de Marseille sous Quatre Rois, Deux Républiques, Deux Empires*, Paris, s. d. (1952), 436 p. C'est une suite de documents d'archives ne constituant pas un véritable livre d'Histoire. Aucune étude des problèmes économiques et sociaux.

Les statuts d'abord dressent un premier obstacle :

« Article 3 : Pour être maçon il faut avoir un état libre et honorable. »

« Article 4 : Le titre de maçon se perd par l'exercice d'un état servile ou notoirement déconsidéré dans l'ordre social. » [76]

Le texte pouvait évidemment prêter à interprétation, mais le taux élevé des cotisations intervenait alors comme une seconde barrière. Lorsque, en 1840, des frères se séparent de Bélisaire (nous le verrons plus loin) pour former la Loge dissidente de « La Régénération Africaine », ils décident que le prix de la cotisation annuelle serait de 5 francs, celui des affiliations de 8 francs et celui des initiations de 50 francs, nombres qu'il faut multiplier approximativement par 300 (ou par 3 nouveaux francs) pour les apprécier actuellement. Dans les ateliers supérieurs de Bélisaire les redevances étaient encore plus élevées : pour le Chapitre le droit de réception était de 55 F auxquels s'ajoutaient 5 F pour le tronc de bienfaisance, 5 F pour le servant et 5 F de cotisation annuelle (en sus de la cotisation pour la loge), soit 70 F au total ; pour le Conseil philosophique le droit de réception s'élevait à 100 F, le don aux pauvres à 10 F, le don au frère servant à 5 F et la cotisation annuelle à 10 F, soit 125 F ! Et la perception était régulière, les défaillants étant rayés impitoyablement car comme l'affirme le frère Branthomme en 1840 : « bien des Loges qui ont eu de l'éclat ont été

(76) Ce sont les statuts de l'Ordre approuvés en 1839 et remplaçant ceux de 1826. Ils soulevèrent des objections que l'on trouve notamment dans la *Revue Maçonique de Lyon et du Midi*, tome II, 1839, p. 253 : « Des sous-officiers et officiers de gendarmerie ont sollicité l'invitation. Des Loges soutenaient que leur état n'était ni libre, ni honorable, qu'il était servile. D'autres, au contraire, pensaient que la gendarmerie appartenait à l'armée active... que, dès lors, comme l'armée active, elle méritait l'estime et la considération publique. Des Loges ont repoussé, d'autres ont accueilli des gendarmes. Lesquelles ont bien agi ? » Autre exemple : celui d'un candidat irréprochable et possédant cinquante mille francs ; il fut cependant repoussé parce qu'il était garçon d'écurie dans une auberge des faubourgs de Lyon, alors que, note le rédacteur de la Revue, on accueille commis, négociants, clercs de notaire, d'avoué qui n'ont pas plus d'indépendance et moins d'argent. Et la question était posée : faudrait il écarter les aides de camp et chambellans d'un roi ?

démolies ou sont tombées dans le sommeil lorsqu'elles ont cessé d'avoir des avances en caisse » (77).

Si l'on ajoute à ces cotisations les frais occasionnés par les cérémonies (78) et plus encore les dons sollicités à chaque réunion (79), on voit que le milieu était essentiellement bourgeois.

---

(77) Par cet argument il essayait de faire repousser le projet le création d'un cimetière proprement maçonnique dénommé « Champ de paix » ou « Port de la vie ». Ce cimetière devait être entouré « d'arbres et de plantes funéraires de toutes les latitudes, comme emblème de la fraternité » et on pensait y élever au centre « une colonne surmontée de l'emblème de la Divinité, entourée de grenades ouvertes en signe d'union et d'amour. » Après une longue discussion le projet fut adopté par 14 voix contre 7, mais aucune réalisation ne semble avoir suivi.

(78) Notamment les traditionnels banquets pour lesquels on demandait cinq francs (prix du repas chez le frère Ferdinand à la Régence) en précisant : « Tenue en uniforme ou en habit habillé, gants blancs. » (Convocation à la fête solsticiale de l'hiver 1848).

(79) Nous avons pu apprécier l'importance des dons grâce à un registre trouvé dans les archives locales de Bélisaire et contenant les procès-verbaux des séances de la loge (tenues au grade d'apprenti) du 24 juin 1848 au 27 décembre 1850. Les réunions étaient, en principe, hebdomadaires et le tronc de bienfaisance circulait à la fin de chacune d'elles. Les douze premiers mois les dons s'élèvent à 1.855,90 F pour 40 séances ; les douze mois suivants, ils sont de 1.908,05 F pour 44 séances. Les procès-verbaux ne précisent pas le nombre de présents à chaque réunion, mais nous savons que la loge totalisait alors environ 200 membres.

Les comptes rendus semestriels du frère trésorier et du frère hospitalier (ce dernier chargé plus spécialement de recevoir les dons et de distribuer les secours) nous permettent d'avoir une idée précise du mouvement des fonds de la loge. Les voici, à titre d'exemple, pour 1848 :

1er *semestre* 1848.

Caisse du Trésorier :

Recettes en caisse au 21 décembre 1847	4.882 frs 25
Total des recettes du 1er semestre 1848	3.414 frs
ensemble	8.296 frs 25
Montant des dépenses du 1er semestre 1848	2.085 frs 15
Solde restant en caisse le 22 juin 1848	6.211 frs 10

Caisse de l'Hospitalier :

Recettes y compris le solde en caisse au 24 décem. dernier		2.604 frs 45
Distributions de bons de pain :	1.040 frs 05	
Distribution en argent :	1.189 frs 60	
au total		2.229 frs 65
Reste en caisse au 22 juin 1848		374 frs 80

Mais il faut préciser bourgeois cultivé. Les Francs-Maçons étaient, en effet, tenus de fournir en loge des « morceaux d'érudition » sur les sujets les plus divers, de caractère moral le plus souvent (80). De plus ils n'obtenaient une « augmentation de salaire », c'est-à-dire un grade plus élevé, qu'après avoir subi un véritable exament de culture générale.

Pour donner une idée de ce niveau culturel voici quelques-unes des dispositions adoptées en 1839 par le Chapitre de Bélisaire :

« Article 6 : Le postulant pour le grade de R.·.C.·.✠.·. sera soumis à un examen ayant pour objet de faire preuve que depuis sa réception au grad.·. de maît.·., ou depuis son affil.·., il a pris connaissance de l'his-

---

2e *semestre* 1848

Caisse du Trésorier :

Restant en caisse en juin dernier	6.211 frs 10
Recettes du 2e semestre 1848	3.050 frs 50
Total	9.261 frs 60
Montant des dépenses du 2e semestre 1848	4.640 frs 95
Solde restant en caisse le 21 décembre 1848	4.620 frs 65

Caisse de l'Hospitalier :

Recettes y compris le solde en caisse en juin dernier	1.383 frs 85
Montant des dépenses	1.074 frs 50
Reste en caisse au 21 décembre 1848	309 frs 50

(80) Voici, à titre indicatif, les sujets de quelques-uns des discours prononcés par le colonel Tordo : Importance de la philosophie ; — La superstition observe tout, non pour se corriger, mais pour se confirmer de plus en plus dans ses erreurs ; — La vie, la fortune, l'âme ; — L'ami des hommes ou traité de la population ; — Fais ce que dois, advienne que pourra ; — La vie est un songe et la mort le réveil ; — Le plus dur des tyrans est l'esclave qui devient maître ; — Travaux et poèmes des douze mois de l'année ; — Des mystères ; — Le temps viendra où chaque citoyen pourra avoir chez lui un autel ; — Conscience ; — L'Armée, les armes ; — C'est par le désordre du premier âge que les hommes dégénèrent ; — L'esclavage répugne à l'humanité, à la raison, à la justice ; — Histoire de Charles XII ; —... etc.

Le texte de tous ces discours fut déposé aux archives de Bélisaire par le colonel Tordo, mais beaucoup d'orateurs improvisaient et il ne reste aucune trace de leurs exposés. Aussi fut-il question en 1848 d'interdire les improvisations et d'exiger des discours lus : cette proposition formulée par le frère Thomson fut repoussée par 26 voix contre 23.

toire générale des Peuples, tant anciens que modernes, de leurs lois, de leurs mœurs et de leurs religions et qu'il s'est formé une idée des causes et des effets de l'*ignorance*, du *mensonge* et de l'*ambition ;*

qu'il a au moins lu un ouvrage de morale, et qu'il a répondu d'une manière satisfaisante aux questions qui lui ont été faites sur le fruit de ses lectures. » [81]

« Article 7 : La commission d'examen sera composée de trois Chev.·. R.·. ✠.·. nommés chaque fois par le T.·. S.·. [82] lequel fera son rapport au Chap.·. sur le degré d'assiduité du postulant aux trav.·., sur son instruction et sa moralité. »

---

(81) Dans les archives locales de Bélisaire, on trouve quelques questionnaires relatifs à l'examen pour le grade de Rose Croix. En voici un, datant sans doute de 1847 :

1° Comment se sont formées les sociétés : d'abord les petites ou tribus ; ensuite les grandes ou états ?

2° Quel but pouvaient avoir les premiers qui ont établi un culte public et obligatoire et de quelle classe d'individus étaient les fondateurs de ce culte ?

3° Les résultats attendus ont-ils été obtenus ?

4° Qu'est-ce que le fanatisme et quel est le meilleur moyen d'éviter le retour des scènes sanglantes **qu'il a causées ?**

5° Qu'est-ce que l'homme entend par l'honneur et où peut-on véritablement connaître l'homme tel qu'il est ? Est-ce dans la vie publique ou dans la vie privée ? (si le postulant adopte l'une ou l'autre hypothèse il faut qu'il explique pourquoi).

6° Quelle est la passion la plus violente et la plus tenace, c'est-à-dire celle qui dure le plus longtemps ?

7° Quels livres sérieux avez-vous lus depuis votre maîtrise et quelle instruction en avez-vous retirée ?

8° Définissez exactement le mensonge.

9° Des philosophes ont dit : Tout est bien, d'autres ont dit : Tout est mal dans ce monde. A qui donnerez-vous raison ? (Dites vos motifs).

10° Un négociant du Havre apprend en confidence d'un capitaine de navire que Saint-Domingue est ruinée par l'insurrection des nègres, et il a 24 heures pour acheter les denrées coloniales qu'il pourra trouver et qu'il revendra ensuite à un prix très élevé. Au lieu de cela le négociant ébruite tout à la Bourse. Y a-t-il bien, y a-t-il mal dans cette conduite ? Pourquoi ?

11° Il y a des lois atroces chez quelques peuples. A qui faut-il les reprocher : aux peuples ou aux législateurs ?

12° Dans des accouchements laborieux, les pères disent aux chirurgiens : sauvez la mère, tuez l'enfant. Les rois ont dit souvent : Tuez la mère, sauvez l'enfant. Pourquoi cette différence dans une réponse que je crois parfaitement sincère des deux côtés ?

(Le postulant datera et signera ses réponses).

(82) Le Très Sage qui préside le Chapitre.

Tel était le milieu maçonnique algérois à l'époque de Louis-Philippe [83]. Et peut-être n'est-il pas inutile de compléter cette étude sociale par l'évocation des figures les plus représentatives de la Maçonnerie africaine de l'époque et en particulier celle du frère Descous.

V

QUELQUES MAÇONS ALGEROIS

1. Jacques Descous.

Dans les publications maçonniques le vénérable Descous est couramment qualifié de « patriarche de la Maçonnerie africaine », de « digne et vénérable athlète de la cohorte humanitaire », d'« honneur de la Maçonnerie ».

Qui était-il ?

Sa vie nous est assez bien connue grâce à son dossier conservé dans les Archives du Ministère de la Guerre [84].

Il est né le 27 mai 1786 à Saint-Just, dans l'Hérault, où son père remplissait les fonctions d'« artiste vétérinaire » comme en fait foi l'acte de baptême du futur vénérable de Bélisaire. Il rentre au service à l'âge de vingt ans et poursuit sa carrière militaire dans la Grande Armée, servant surtout en Espagne où il se distingue dans les cuirassiers [85] et reçoit la Légion d'honneur en 1810. Il est lieutenant en 1813, maintenu en service après

---

(83) On notera l'absence de tout ecclésiastique ce qui ne saurait étonner dès cette époque. Cependant J. F. Aumerat, dans ses *Souvenirs Algériens* (Blida, 1898) écrit p. 139 que la loge Bélisaire a eu « l'honneur d'avoir dans son sein le premier évêque d'Alger, le chevalier Rose-Croix Dupuch ». Nous n'avons relevé aucune trace de cette présence et si Mgr Dupuch eut une activité maçonnique, elle se manifesta hors d'Algérie, peut-être dans les loges de Bordeaux dont il faudrait dépouiller les archives. Par contre on remarquera dans la loge la présence de Tama Elie, Eleazar, membre du Consistoire israélite.

(84) Dossier de pension militaire n° 48.570, 1re série.

(85) On lit dans son dossier officiel : « A la bataille de Margale devant l'Erida (sic), le 23 avril 1810, il entra un des premiers dans un carré de grenadiers provinciaux et pénétra jusqu'au centre où il fit prisonnier de guerre le colonel qui commandait. Il contribua par cette action à faire mettre bas les armes au carré entier. »

la chute de l'Empire. Il semble franchement rallié à Louis XVIII et en mars 1815, étant en garnison à Colmar, « lors du débarquement de Bonaparte », il se porte « avec un piquet de son Régiment au-devant d'une troupe d'hommes armés dirigés de la campagne pour révolutionner la ville » (86). Cependant nous le trouvons dans l'armée de Napoléon pendant la campagne de Belgique : il se conduit héroïquement d'abord à Fleurus le 16 juin (87), puis le 18 à Waterloo où il est grièvement blessé de deux coups de feu, l'un au genou gauche et l'autre au bras gauche.

Sa carrière ne souffre pas du retour des Bourbons. Brillamment noté (88), il devient aide de camp du baron d'Aigremont qui le fait nommer capitaine en 1817, le recommandant pour « sa conduite exemplaire et les sentiments qui l'ont toujours fait distinguer ». Peu après, en 1818, il se marie avec la fille d'un avocat à la Cour Royale de Colmar (89). Admis la même année au Corps Royal d'Etat-Major, il paraît ensuite vouloir faire une carrière dans le service des places et sa dernière affectation est celle d'adjudant de place à Toulon le 27 décembre 1826. Mais dès le début de 1827, ayant alors 41 ans, 20 ans de service et 9 campagnes, il demande son admis-

(86) Cette troupe fut culbutée. L'événement est attesté en 1825 par le comte de Vieuville, membre de la Chambre des députés qui soutient Descous dans la demande formulée par celui-ci pour obtenir la Croix de Saint Louis.

(87) « A la bataille de Fleurus le 16 juin 1815, il chargea avec 50 cuirassiers contre deux escadrons de uhlans et une portion d'infanterie : dans cette charge l'ennemi fut culbuté et mis en déroute, abandonnant deux pièces d'artillerie et quelques caissons... » Dans l'action Descous avait été blessé de plusieurs coups de lance.

(88) De son inspection du 25 novembre 1815 par le lieutenant-général Charles de Lameth, nous extrayons ces appréciations : « officier très instruit... sa bonne conduite le recommande de la manière la plus avantageuse... superbe homme de guerre... » A la rubrique *Principes* nous lisons : « cet officier bien pensant a d'excellents principes. » Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que Charles de Lameth et le baron d'Aigremont avaient aussi appartenu à la Franc-Maçonnerie.

(89) Il ne semble pas avoir eu d'autre enfant qu'une fille adoptive, mariée au frère Grolig, peintre de marines et de paysages, travaillant à Versailles chez Horace Vernet.



Jacques Descous (1786-1870).

de commerce de tissus (93), il faisait partie, en cette qualité, du Tribunal et de la Chambre de commerce ; ancien capitaine d'Etat-Major sous le premier Empire, Chevalier de la Légion d'Honneur, il occupait tout naturellement un grade supérieur dans le milieu africain : membre du Conseil Municipal, vénérable de la Loge Maçonnique de Bélisaire, membre de la Société Coloniale et parfait homme du monde, on le rencontrait aussi bien dans le monde où l'on s'amuse que dans celui où l'on s'ennuie (94).

« Au physique, c'était un fort bel homme, portant avec coquetterie de longs cheveux blancs :

Descous qui déploie aux baisers de la brise
Ses longs cheveux blancs et sa moustache grise,

disait de lui Désiré Léglise, le poète...

« M. Descous eût été un excellent causeur s'il avait pu oublier la bataille de Waterloo, dont il parlait très souvent... » (95).

Ce n'est pas aux salons toutefois que Descous consacrait l'essentiel de ses loisirs. Avant tout il était Franc-Maçon et en 1850, pour la treizième fois, Bélisaire l'avait choisi comme vénérable.

Aussi aimerait-on connaître avec quelque précision son activité maçonnique antérieurement à son arrivée en Algérie. Elle est certainement déjà longue pour qu'il ait pu accéder au grade de 30e, mais nous savons seulement qu'il fut affilié à la loge des « Trinosophes de Paris » dont il empruntera d'ailleurs la devise pour en faire celle de Bélisaire : « Bien penser, Bien dire, Bien faire. » (96).

---

(93) Aussi est-il qualifié de négociant dans les premiers tableaux de Bélisaire et c'est seulement en 1845 qu'il demande la rectification et revendique son titre d'officier en retraite.

(94) Pour compléter l'énumération d'Aumerat ajoutons que Descous remplit également les fonctions de Consul général de Hollande ; qu'il fut non seulement conseiller municipal, mais adjoint au maire ; qu'il devint en 1850, sous-directeur du Comptoir national d'escompte avant de diriger le Mont-de-Piété de la ville.

(95) *Souvenirs algériens*, p. 99.

(96) Rapport de H. Wentz à la séance du Grand Collège des Rites du samedi 20 juillet 1850.

En Algérie sa carrière maçonnique est prestigieuse. Dès 1834 il succède comme vénérable de Bélisaire à Chevreau décédé et, par la suite, seule l'application du règlement l'empêche d'être sans discontinuité le premier dignitaire de la loge. A plusieurs reprises il dirige comme Grand Maître les travaux du Conseil philosophique. Elevé au grade de 33e et jouissant de la confiance du Grand Orient il est chargé, en 1848, d'une mission d'inspection des loges africaines ce qui lui permet de s'accorder ensuite le titre d'Inspecteur général de toutes les loges d'Algérie sans l'assentiment du Grand Orient.

L'homme, en effet, est orgueilleux et son attachement à la Maçonnerie s'explique, en partie, par son besoin de décorum et d'honneurs, son souci du formalisme (97). Avant d'entreprendre sa mission d'inspection, il demande au Grand Orient d'informer les loges « pour que tout accueil et toute déférence soient réservés à mon caractère ». Et il apprécie grandement les hommages qui lui sont rendus au cours de son voyage à Constantine et Philippeville :

« Honneurs, déférences publiques, prévenances, attentions, soins exquis, rien n'a été omis de la part des FF∴ pour faire de ma tournée une ovation continuelle. Rapprochement remarquable ! Je suis parti d'Alger et j'ai constamment voyagé avec la Commission gouvernementale des villages agricoles : Vous le dirai-je ? En même temps que les maç∴ me recevaient et m'écoutaient avec enthousiasme, nombreux et empressés, la commission qui cheminait ainsi que moi de localité en localité, ne trouvait com-

---

(97) Voici un type de question posée par Descous au Grand Orient : « A quels honneurs en L∴ ont droit le T∴ S∴ du chap∴ et le G∴ M∴ du Conseil de cette même L∴ lorsqu'ils se présentent à l'At∴ symb∴, les travaux étant ouverts ? Les statuts ne disent rien à ce sujet et j'ai besoin d'être fixé. » (lettre du 31 janvier 1843). Ou encore : « Si la batterie d'Apprenti doit se faire par 3 fois 3 ou simplement par 3 coups avec les distances en usage suivant le Rite. » (Lettre du ?? mai 1840).

parativement que silence et isolement sur son passage. » [98].

Mais la mission était temporaire et Descous se plaint amèrement en constatant que le Grand Orient refuse de pérenniser dans les fonctions d'inspecteur « un maçon de sa trempe ». Il menace de se retirer car il est « las de prêcher dans le désert » [99].

Cette susceptibilité s'explique par une grande sensibilité qui apparaît dans la plupart de ses discours et dans sa correspondance. Le voici évoquant une scène survenue lors de la fête solsticiale de l'hiver 1849 :

« Je n'ai pu me défendre d'une émotion jusque-là inconnue, quand au moment de ma proclamation comme vén.·., mes chers FF.·. de Bélisaire ont posé une couronne de lauriers sur ma tête blanchie dans les travaux de la maçon.·. Je m'attendais si peu à cette démonstration frat.·. de la part de ceux que je puis appeler mes enfants, que lorsque j'ai voulu prendre la parole des larmes, bien douces assurément, sont venues étouffer ma voix. Il faudrait la plume de Lamartine pour rendre ce que cette scène de famille a eu d'inattendu et d'émouvant pour l'assemblée. » Et sans doute le pinceau de Greuze pour l'illustrer [100].

---

(98) Lettres au Grand Orient du 9 janvier 1848 et du 15 août 1849. Dans cette dernière Descous fait allusion à la commission Louis Reybaud chargée d'inspecter les colonies agricoles de 1848. On trouve de nombreux détails sur l'inspection de Descous dans les archives de la Bibliothèque Nationale et dans le *Bulletin du Grand Orient de France*, numéros de décembre 1848, mars 1849, mai 1849, septembre 1849.

(99) Lettre au Grand Orient du 24 octobre 1851 (Archives « Julia Caesarea » de Cherchel). Auparavant Descous avait déjà essuyé un refus lorsqu'il avait demandé au Grand Orient l'autorisation de délivrer lui-meme des diplômes qui lui seraient envoyés signés en blanc (lettre du 10 septembre 1850).

(100) Lettre de Descous au Grand Orient le 9 janvier 1850.
Descous était d'ailleurs poète et, souscrivant aux œuvres de Lamartine, il lui avait adressé une poésie. L'auteur de Jocelyn répondit : « M. de Lamartine remercie M. Descous de sa souscription, et plus encore de l'enveloppe de poésie et d'affection qu'il lui a donnée. Ses vers sont plus que d'un poète, ils sont d'un citoyen : mais sa lettre

Tel qu'il était, sensible et orgueilleux, mais actif et convaincu, Descous eut un prestige extraordinaire auprès des autres Francs-Maçons d'Algérie. Il reçut des médailles honoraires de diverses loges : les « Frères de l'Atlas » de Blida, les « Frères Numides » de Bougie, « Saint-Vincent-de-Paul » de Constantine, les « Frères du Sahel » de Douéra. Les archives du Grand Orient sont pleines de marques de considération, de respect, voire de vénération, qui lui furent décernées.

En 1848, les Maçons de Ténès l'accueillent pour l'installation de leur loge : « Enfin le moment si vivement désiré de l'arrivée de l'illustre F.·. Descous a sonné ! Il foule le seuil de notre modeste temple. Ce digne objet de notre respectueuse affection, l'un des plus éminents et des plus généreux Maç.·. de l'univers, se présente à nos yeux avides de contempler ce modèle de vertus, cet apôtre si fervent de la maçonnerie. » [101].

En 1850 au cours de la fête solsticiale d'été c'est une apothéose. Un Maçon rappelle à Descous qu'il a obtenu de ses frères une couronne civique, un glaive d'honneur et ajoute : aujourd'hui « vos traits vénérés sont dessinés, modelés par des artistes et chacun de nous se dispute le bonheur de posséder l'effigie destinée à perpétuer d'aussi beaux, d'aussi grands souvenirs. » Un orateur poète lui dédie une poésie (qui est prononcée malgré les prescriptions réglementaires après les remerciements du vénérable) se terminant par :

---

vaut mieux encore car elle est d'un ami ; et c'est à celui-ci surtout que M. de Lamartine envoie l'expression de sa reconnaissance. » (*La Maçonnerie Africaine* du 30 avril 1849 p. 88 ; la lettre est du 22 mars 1849).

Quelques années plus tard, pour l'inauguration du Théâtre Impérial d'Alger, le 29 septembre 1853, Descous écrivit : ***Alger, pièce en deux époques et six tableaux avec prologue. Poésie. M. Descous... Musique, Bon Bron...*** Alger, impr. de A. Bourget, in-8°, 46 p. (A la Bibliothèque Nationale sous la cote 8° Y th 409). C'était un diptyque opposant la situation à l'arrivée des Français et celle que connaissait la ville au début du Second Empire. La pièce se terminait par un divertissement chorégraphique (une valse exécutée en costume espagnol) et par une apothéose : la France assise sur en trône resplendissant, sa couronne sur la tête, le sceptre d'une main et une couronne triomphale de l'autre, étendait ses bras sur les bustes de l'Empereur et de l'Impératrice.

(101) Archives de la « Fraternité carténienne » de Ténès : Procès-verbal d'installation du 5 décembre 1848.

« Mais je m'arrête ici devant tant de beaux traits.
Je n'en finirais pas en citant tes bienfaits !...
A moi, Frères, à moi ! Que ma voix nous rallie !
Par le triple vivat, la triple batterie,
Que nos mains et nos cœurs s'agitent pour Descous,
Et que longtemps encor, il nous dirige tous ! ! ! » (102).

Deux ans après, en 1852, ne pouvant assister à la cérémonie, il adresse une lettre qu'un premier frère, étreint par une « émotion profonde » ne parvient pas à lire. Un autre lui succède et « des larmes d'amitié et d'attendrissement » apparaissent dans l'auditoire. Au banquet, lui écrit un ami : « Votre santé a été portée et tout le monde y a pris une part inexprimable... Après une triple batterie bien sentie à votre endroit, la détonation d'une boîte se fit entendre en répandant au-dessus de nous des larmes de feu accompagnées de petites détonations qui ressemblaient à des bénédictions venant du Gr.·. Arch.·. en votre nom : puis au même moment votre ombre nous apparut au fond de l'enceinte faisant face à l'Orient.

« C'était votre nom en belles lettres blanches de feu. Une pluie de feu argentée a tombé pendant plusieurs minutes du mot *Descous*. Nom qui faisait l'admiration de tous les assistants, au nombre de 200 Maçons environ » (103).

A cette véritable adulation si l'on ajoute que Descous faisait preuve d'un dynamisme considérable, on imagine sans peine de quel poids pesa sa personnalité sur les desti-

(102) *La Maçonnerie Africaine* du 30 juin 1850 pp. 185-187. Déjà à la fête solsticiale du 27 décembre 1848, le frère Rameau avait rendu hommage à Descous par un cantique publié dans *La Maçonnerie Africaine du* 15 février 1849.

(103) *Bulletin du Grand Orient de France*, nos 40-44, janvier-juillet 1852, pp. 204-205. Ajoutons que cet ascendant n'était pas dû à une politique de flatterie ou de recrutement démagogique. Descous s'est toujours élevé contre la propagande de ceux qui obsédaient les profanes pour les amener à se faire initier, estimant cela peu « convenable pour la dignité maçonnique car on doit venir à nous, disait-il, et nous ne devons aller au-devant de personne. » (Archives locales : tenue du 25 avril 1849).

nées de Bélisaire. Nous y reviendrons plus loin en exposant l'activité politique et sociale de la loge algéroise (104).

2. Quelques autres « Lumières » de Bélisaire (105).

Casimir Jobert est également qualifié de fondateur de Bélisaire (106). En réalité il apparaît, pour la première fois, avec Descous, sur le tableau de 1833 et comme il possède le grade de Maître, il faut conclure à une initiation assez ancienne qui eut lieu certainement à Marseille, peut-être antérieurement à 1830.

Jobert n'était pas un nouveau venu à Alger. Le 9 avril 1821 le sieur Jean-Casimir-François-Fénelon Jobert-Arnaud, né en 1794 à Marseille avait obtenu de la Chambre de commerce de cette ville l'autorisation de résider à Alger en qualité de commis de Joseph Paret auquel, en 1818, le

(104) Et cependant la vie maçonnique de Descous allait se terminer très tristement. Cet idéaliste dont on louait la probité et qui sut faire preuve de générosité (en 1850 par exemple, pour secourir un Maçon dans le besoin, il abandonna les 500 francs destinés à lui acheter un glaive d'honneur) devait connaître la prison à l'âge de 71 ans. En 1857, alors qu'il avait cessé de militer activement, il fut mis en accusation pour escroquerie et abus de confiance dans la direction du Mont-de-Piété d'Alger qui lui était confiée. La loge n'intervint pas directement, mais les Francs-Maçons firent une souscription qui couvrit les 11.500 francs de déficit. Malgré cela Descous fut condamné à deux ans de prison. Il dut démissionner de la loge et renvoyer le diplôme et le cordon de vénérable d'honneur. (Lettres du vénérable Trollier au Grand Orient le 28 mars et le 2 juin 1857).

Les archives du Ministère de la Guerre nous apprennent qu'il se retira ensuite à Montpellier. Avec l'âge sa philosophie spiritualiste évolua, semble-t-il, vers un strict catholicisme : en 1867, il publia, sur une musique de Bellini, un *Hymne à la Bienheureuse Vierge Marie, Reine des cieux dédiée* (sic) *à Sa Majesté l'Impératrice Eugénie* (dans un gros in-folio de la Bibliothèque Nationale sous la cote Ye 645). L'hymne était précédé d'un envoi de huit vers que Descous faisait suivre de : « El mas humilde de los fieles criados de Vuestra Majestad » et qu'il signait : Don Eugenio Santiago Descous ! L'hymne lui-même, composé de deux pages de texte, s'en prenait notamment aux « clameurs des libres penseurs. »

Descous devait mourir à l'hôpital de Montpellier le 5 janvier 1870, à 84 ans.

(105) Dans le langage maçonnique le terme de « lumières » est synonyme de dignitaire (vénérable, 1er et 2e surveillants, orateur...) : ceux-ci éclairent l'atelier qui, en principe, ne doit pas avoir d'ouvertures.

(106) J. F. Aumerat, *Souvenirs Algériens* p. 139. Aumerat consacre plusieurs pages à Casimir Jobert.

Gouvernement français avait accordé le privilège exclusif d'avoir un établissement de commerce dans la cité barbaresque (107). Par la suite Jobert était devenu Agent général de la Compagnie d'Afrique et représentant de la Chambre de commerce de Marseille, occupant ainsi la position la plus élevée après celle du Consul Deval dont il avait épousé la nièce (108).

Jobert dut quitter Alger à la suite de la rupture de 1827 (109). Il y revint après le débarquement de 1830, allant habiter avec sa famille l'ancien Consulat général de France. Jouant le rôle officieux de conseiller de l'autorité militaire, il aurait exercé alors une influence non négligeable sur l'organisation administrative nouvelle. Ce qui est certain, c'est qu'il fit partie de la première Chambre de commerce créée par Clauzel le 7 décembre 1830 (110) ; il devait démissionner en 1832 par suite de sa nomination comme juge titulaire à la Cour de justice.

En même temps qu'une réputation de juriste éprouvé, il s'était acquis celle d'un homme juste et bienveillant auquel les Européens faisaient souvent appel pour trancher leurs différends. Très religieux, pratiquant, il sera

(107) A. Devoulx, *Relevé des Français qui ont résidé à Alger de 1686 à 1830* in *Revue Africaine* 1872, pp. 428, 446-448.

(108) « Une femme de grand air, nous dit Aumerat, et dont les manières rappelaient la politesse aristocratique de l'ancien régime. » C'est par erreur, et en suivant Aumerat que, dans une note antérieure (*Revue Africaine* 1959 p. 146 n. 5), nous avons considéré Jobert comme le beau-frère du Consul Deval. E. Norès, petit-fils de Jobert, précise bien les liens de famille dans son livre : *L'œuvre de la France en Algérie. La Justice.* Collection du Centenaire, Alger, 1931, p. 41, n. 2.

(109) Etait-il déjà franc-maçon ? La chose est possible, mais, même dans ce cas, on ne pourrait le considérer comme le premier franc-maçon français ayant résidé à Alger car le Grand Orient avait compté parmi ses affiliés Charles-François Dubois-Thainville, Commissaire général des relations commerciales de la République française à Alger en 1800 (il y restera jusqu'en 1809) puis Consul général et chargé d'affaires de 1811 à 1814 ; on trouve Dubois-Thainville dans le tableau de la L.·. du Maréchal de Coigny, à l'O.·. du Colonel-général des Dragons du 1er jour du 7e mois 5786, à l'O.·. de Lille. Groussier dans ses *Principaux personnages ayant appartenu au G.·. O.·. de France* (3e édit 1939, p. 64) donne le nom de Jean Bon Saint-André, mais il semble bien que l'appartenance de celui-ci au Grand Orient soit postérieure à son passage à Alger comme Consul de 1796 à 1798 (d'après des renseignements fournis par H. F. Marcy).

(110) H. Klein, *Feuillets d'El-Djezaïr.* 3e vol. *Le Vieil Alger et sa banlieue. Notes complémentaires.* 1912. p. 94.

même trésorier de la cathédrale et, en loge, on disait que ses « instructions rappelaient le langage du Prélat dont le nom lui avait été donné en même temps que l'eau du Baptême » (111). Il n'en était pas moins un zélé Franc-Maçon et, présidant une cérémonie maçonnique, il affirmait : « La Maçonnerie est la cause de l'humanité ; travaillons pour elle et nous ceindrons nos fronts de lauriers qui ne peuvent se flétrir », sentence que l'on trouve sur les imprimés de l'époque (112).

A Bélisaire, Jobert remplit les fonctions les plus élevées : vénérable de la Loge à trois reprises (1837, 1840, 1842), Très Sage du chapitre, Grand Maître du Conseil philosophique. Il fut décoré de la Médaille du Grand Orient de France en 1860 et mourut à Tlemcen en 1865.

Selon A. Devoulx. *Jean-François Lacrouts* (ou *Lacroutz*) était à Alger au moment de la prise de la ville (113), mais on ne le trouve sur les tableaux de Bélisaire qu'à partir de 1837, faisant d'ailleurs une carrière maçonnique très honorable qui, sans le conduire au vénéralat, lui permettra de siéger au Chapitre et au Conseil philosophique.

Dans la cité il occupe également une place importante, remplissant les fonctions de colonel de la milice, Consul des Etats-Unis, Président du Tribunal de commerce. Il est adjoint au maire en 1848, conseiller de Préfecture en 1850, membre de la Société coloniale d'Agriculture, participe à diverses commissions administratives. Officier de la Légion d'honneur en 1837, il aurait été, d'après Aumerat, le premier négociant d'Alger à être honoré de cet Ordre, la décoration lui ayant été remise par le général Damrémont au cours d'une revue de la milice au Champ de Manœuvre (114).

(111) Procès-verbal de la séance du 24 octobre 1860 et lettre du F.·. Romana, ex-vénérable de Bélisaire au Grand Orient le 29 octobre 1860.

(112) Extrait du Livre d'Or de la L.·. de Bélisaire de l'O.·. d'Alger. Tenue du 2 mai 1849, E.·. V.·..

(113) *Revue Africaine*, 1872, p. 450. D'après le Tableau de Bélisaire de 1842, il est né à Pau et non à Marseille comme le suppose Aumerat (op. cit. p. 343). Le tableau de 1850 (notre tableau VI) le mentionne à tort sous le nom de François Lacroust Jean.

(114) Aumerat, *Souvenirs Algériens*, pp. 343-355.

En 1847 Lacrouts avait conçu le projet de formation à Alger d'un établissement de crédit sur de larges bases. Ce projet, nous dit-il, fut bien accueilli, mais l'exécution en fut ajournée par les événements politiques et, sans doute aussi, la crise économique. Il jugea bon cependant d'informer les capitalistes qui lui avaient accordé leur soutien et, en 1848, il publia un tableau de la situation de l'Algérie en 1846-1847 (115), préconisant, en conclusion l' « annexion immédiate à la France » avec pour objectif de doter l'Algérie « de la plénitude des droits qui régissent la mère-patrie. »

A côté de Jobert et Lacrouts, évoluant dans le même milieu économique et social, on peut encore citer diverses notabilités maçonniques de l'époque. D'abord le négociant marseillais *Bounevialle* (116), un des authentiques fondateurs de Bélisaire où il siégea avec le grade de Rose-Croix; membre de la première Chambre de commerce, il présida ensuite cette assemblée de 1831 à 1833 puis à nouveau de 1836 à 1841, faisant preuve d'une grande activité ; il assumera également les fonctions de vice-président et de président du Tribunal de commerce. En 1850 comme membres de ce tribunal, on compte au moins cinq frères de la loge : *Laya, Gauffre, Gabriel, Mazet et Mayer.* Au monde des affaires appartient également *Joseph Lyon,* arbitre de commerce, un des orateurs de Bélisaire, avant tout fondateur de *La Maçonnerie Africaine,* revue mensuelle des Loges de l'Algérie qui paraît à partir de 1849 et dont il est l'animateur (117).

---

(115) *Notes statistiques sur l'Algérie et considérations sur l'origine et les effets de la crise actuelle, sur la richesse du pays, sur la colonisation, etc... etc...,* Alger, impr. Bastide, 1848, in. 4°, 56 p. A la Bibliothèque Nationale sous la cote 4° LK8 795.

(116) On trouve plus rarement Bonnevialle.

(117) Nous avons en outre de lui deux publications postérieures à la période étudiée : l'une relative à l'établissement de chemins vicinaux, *Doléances des habitants du Mont Bouzaréah. A M. le maire et à MM. les membres du Conseil Municipal de la ville d'Alger,* Alger, Bastide, 1863, in-8°, 12 p., carte (à la Bibl. Nat. 8° LK8 663) ; l'autre, d'intérêt économique, *Revue commerciale de 1864. Situation générale de l'Algérie et situation de la place d'Alger...* Alger, Bouyer, 1865, in-16, 32 p. (à la Bibl. Nat. Vp. 17,686).



Eutrope Rougé (1804-1875).

Parmi ceux qui se firent entendre le plus souvent à Bélisaire au cours de cette période, il faut citer Rougé, Bérard et le colonel Tordo.

Eutrope Rougé était, en 1845, sous-chef du Bureau de la colonisation et des travaux publics (118). Orateur-poète, il pouvait aligner facilement des centaines de mauvais vers (119) qui avaient le don de ravir ses auditeurs. Il acquit ainsi un réel prestige qui lui valut d'être vénérable de Bélisaire à plusieurs reprises (en 1841, 1842, puis de 1861 à 1868). Il fut également Très Sage du Chapitre et Grand Maître du Conseil philosophique. Son dévouement à la Franc-Maçonnerie et les mérites de sa vie privée (il avait élevé sa sœur cadette et adopté une orpheline) lui firent décerner la Médaille de la Loge et la Médaille du Grand Orient de France.

Receveur de l'enregistrement, des domaines et du timbre, *Victor Bérard* faisait également de mauvais vers, mais il se piquait encore d'érudition historique et géographique et il publiait ses œuvres. En 1848 paraissait l'*Indicateur général de l'Algérie* qui renferme d'utiles renseignements sur la situation du pays à l'époque. D'un style grandiloquent, recherchant plus l'effet littéraire ou moral que la véritable érudition, le *Cours élémentaire d'histoire de France* était constitué par les conférences prononcées à Bélisaire en 1849 et 1850 : seules d'ailleurs nous sont connues les six premières sur les dix-huit que comprenait le cours. Dans les années qui suivront les textes poétiques tiendront la première place (120).

---

(118) Il finira chef de bureau et Chevalier de la Légion d'honneur. Son avis de décès, qui figure dans les archives, nous apprend qu'il mourut le 14 septembre 1875 à l'âge de 71 ans.

(119) On en trouve divers exemples dans les archives. L'un de ces discours fut imprimé : *A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ l'U∴, L∴ Franç∴ et Ecoss∴ de Bélisaire, Or∴ d'Alger. Discours d'Init∴ le jour de la Récep∴ du Fr∴ Besson*, Marseille, impr. Olive, 1836, 8°, 16 p. Bibliot. Nat. Hp. 1.780.

(120) Voici la liste des œuvres de V. Bérard conservées à la Bibliothèque Nationale :

— *Indicateur général de l'Algérie renfermant la description géographique, statistique et historique de chacune des localités des trois pro-*

Le *colonel Tordo* représente un type original de militaire franc-maçon. Né au Piémont en 1775, entré au service du roi de Sardaigne en 1792, il servit surtout dans les armées du Royaume d'Italie, recevant plusieurs blessures en combattant les Autrichiens, les Anglais, les Espagnols ; il était membre de la Légion d'Honneur depuis 1809 [121]. Un moment au service du Pacha d'Egypte en 1829, il était revenu en Europe en 1831. Nous le trouvons à Bélisaire au début de 1838 avec le grade de Rose-Croix. Il s'y fait remarquer par ses nombreux discours pleins d'une extraordinaire ferveur maçonnique. Pour lui la Maçonnerie est une religion qui doit s'affirmer ; c'est pourquoi il préconise la création d'un cimetière maçonnique et à ceux qui objectent la force des liens familiaux il répond que l'amour de la famille n'est pas un état de nature : « quel

---

vinces, suivi d'un recueil d'arrêtés... et d'un annuaire pour 1848... Alger, Bastide, 1848, in-16, 616 p. (cote : LK8 85B). Chez Bastide également une 2e édition en 1858 (in-16, XXIV-608 p., carte) et une 3e en 1867 (in-16, XXVII-461 p., cartes et plans).

— *Description d'Alger et de ses environs...* Alger, Bastide, 1867, in-8°, VIII - 155 p., carte et plan (extrait de la 3e édition de l'*Indicateur général de l'Algérie*). Cote : LK8 808.

— *Cours élémentaire d'histoire de France en dix-huit conférences qui ont été prononcées dans l'at∴ symbolique de la L∴ de Bélisaire, Orient d'Alger, par le f∴ Victor Bérard... Première partie : depuis les temps les plus reculés jusqu'au dernier roi de la race carlovingienne.* Alger, Bastide, 1851, in-8°, 328 p. - Cote : L39 280.

— *Le Poème symbolique.* Alger, Bastide, 1856, in-8°, 215 p. Il s'agit d'un exposé du système maçonnique en cinq chants qui s'intitulent: L'Apprenti ; le Compagnon ; le Maitre ; le Chevalier Rose-Croix ; le Chevalier Kadosch. Au total plus de 3.500 vers avec notes explicatives. Cote : V. 15.256.

— *Poèmes algériens et récits légendaires, traduits ou imités en vers, d'après l'idiome arabe d'Alger, suivis des Algériennes, poésies diverses...* Paris, E. Dentu 1858, in-16, XIV - 272 p. Cote Ye 15.255.

— *Les Saints de l'Algérie présentés à la vénération des fidèles par la traduction des textes liturgiques accompagnés d'annotations... et de réflexions...* Valence, Marc Aurel, 1857, in-16, 393 p. Cote : Ln261.

Cette liste n'est pas complète et à la Bibliothèque Nationale d'Alger sous la cote 53.861, on trouve un poème non daté : *La bataille d'Isly*. D'après le *Cours élémentaire d'histoire de France* p. 178, nous savons aussi que V. Bérard écrivit un ouvrage documentaire réservé aux adeptes : *Le Livre mystique ou les cinq points de perfection de la Franc-Maçonnerie moderne* (il s'agit des cinq grades essentiels d'Apprenti, Compagnon, Maitre, Chevalier Rose-Croix et Grand Elu Chevalier Kadosch).

(121) Les *Etats de Services* du colonel Tordo se trouvent dans les archives locales de Bélisaire ainsi que ses conférences et discours prononcés de 1838 à 1845 et constituant trois dossiers contenant respectivement 27, 53 et 42 pièces. Ces manuscrits sont difficilement lisibles, mais ce que l'on peut en déchiffrer permet de ne point trop le regretter.

fut le sang qui le premier arrosa la terre ? ne fut-ce point celui d'un frère immolé par un frère ? » [122]. En loge, on affirme même qu'il doit la vie à cette foi maçonnique [123]. Aussi, avant de mourir, en 1846, devait-il léguer ses papiers à Bélisaire qui les possède encore.

Lorsque les Maçons algérois voulaient publier un texte, de caractère maçonnique ou non, ils s'adressaient au frère *Hippolyte Bastide*, affilié à Bélisaire depuis 1834 et qui, dès 1838, avec le grade de Rose-Croix, était un des Experts de la loge en attendant d'être le Garde des Sceaux du Chapitre [124]. D'une famille originaire de Toulon, Bastide était né à Belfort en 1814, mais c'est à Toulon qu'il fit, comme employé, ses débuts dans la librairie. En 1833 il fonde à Alger, avec deux associés, une maison dont il fut immédiatement le directeur et dont il devint par la suite le seul propriétaire. Etablie d'abord rue des Trois-Couleurs, la librairie se transporta ensuite dans la rue Bab-el-Oued, au premier étage d'une maison mauresque, puis place du Gouvernement où elle se compléta d'une imprimerie et d'une lithographie. Sa position appellera Bastide à siéger à la Chambre de commerce et au Comité d'escompte de la Banque de l'Algérie, mais c'est surtout comme libraire-éditeur qu'il se fera une réputation. Pendant vingt-cinq ans, il assuma de nombreuses publications, le plus souvent de caractère scientifique, et c'est chez lui, en 1856, que devait naître la *Revue Africaine* sous forme de fascicules paraissant tous les deux mois. Autour de la librairie s'était créé un cénacle réunissant tous ceux qui s'intéressaient aux choses de l'Algérie et aimaient à échanger leurs idées

---

(122) Archives du Grand Orient, Bélisaire, 1840.

(123) Employé à surveiller les travaux du môle d'Alger, le colonel Tordo avait été enlevé par une vague. Ramené à terre sans connaissance, il reçut les soins nécessaires : « Un fait digne d'être consigné parce qu'il atteste ce qu'il y a de puissance maçonique dans l'âme du frère Tordo, c'est qu'au bout d'une heure engoisses (sic) et de désespoir, le premier signe de connaissance qu'il ait donné à ses amis, a été provoqué par l'attouchement mystérieux du vénérable, le frère Descous, qui se tenait à côté de lui... » (*Revue Maçonique de Lyon et du Midi*, 1839, p. 45).

(124) A la Bibliothèque Nationale d'Alger (cote 53.631), on trouve une *Notice sur H. Bastide, libraire-éditeur à Alger*, Alger, A. Jourdan, 1872, sans nom d'auteur, 29 p. Elle donne pp. 14-17 la liste des principales publications de Bastide.

et leurs impressions. Lorsque Bastide mourra, en 1871, l'œuvre sera poursuivie par son neveu et collaborateur, Adolphe Jourdan.

Bien d'autres Francs-Maçons algérois acquirent dans la cité une certaine notoriété sous la Monarchie de Juillet ou la Seconde République : le notaire *Branthomme* dont l'activité s'étendait aux domaines les plus divers puisqu'il était également membre du conseil de fabrique, de la commission des prisons, de la Société coloniale, lieutenant-colonel de la milice... (125) ; *Joanny Pharaon*, très connu comme interprète attaché à l'Etat-major, chevalier de la Légion d'honneur, 30e dans la hiérarchie du Grand Orient et auteur de nombreux ouvrages de linguistique, d'histoire ou de législation (126) ; le baron *de Vialar* qu'il semble inutile de présenter et qui, en 1850, remplissait avec Descous, les fonctions d'adjoint au maire d'Alger ; au Conseil municipal, à la même époque, on comptait plusieurs frères de Bélisaire : *Trollier, Camenisch, Simounet, Foley, Gousset, Laya, Rocas, Teule.* La loge algéroise pouvait s'enorgueillir de rassembler dans ses colonnes nombre de notables de la cité unis par un commun idéal, celui du Grand Orient, qu'ils avaient adapté aux conditions particulières de l'Afrique.

(125) Aumerat, op. cit. p. 351.

(126) En particulier :

— *Grammaire élémentaire d'arabe vulgaire ou algérienne à l'usage des Français.* Paris, 1832, in-8°, 96 p.

— *De la législation française, musulmane et juive à Alger.* Paris, 1835, in-8°, IV-196 p.

— *Les Cabaïles et Bougie*, Alger, 1835, in-8°.

— *Etudes sur les législations anciennes et modernes. Législations orientales, 1re partie. Droit musulman*, Paris, 1839, in-8°, XVI-479 p.

VI

L'IDEAL DE BELISAIRE

Bélisaire affirme, à maintes reprises, sa fidélité au Grand Orient, non seulement dans les « obligations » réglementaires des nouveaux vénérables après leur élection (127), mais aussi par des prises de position très nettes contre toute obédience rivale. En 1847, par exemple, dans une lettre du 14 mars, on voit Descous avertir confidentiellement le Grand Orient de l'existence d'un mouvement parti d'Oran et visant à émanciper la Maçonnerie africaine avec constitution d'une loge centrale ou d'un Grand Orient à Alger. Lorsqu'en 1848 se créé la Grande Loge Nationale, de caractère démocratique, s'opposant aussi bien au Grand Orient qu'au Suprême Conseil, les Ateliers d'Algérie, inspirés par Bélisaire, déclarent qu'ils « repoussent unanimement tout rapport avec la Grande Loge et qu'ils sont et seront entièrement étrangers à sa correspondance dans laquelle elle les a classés sans les consulter. » (128). La soumission au Grand Orient est un dogme et l'idéal de Bélisaire ne saurait être défini sans préciser d'abord celui de la grande obédience française.

1. L'idéal du Grand Orient

Il est bien connu parce qu'il s'exprime dans la *Constitution de l'Ordre Maçonnique en France votée par le Grand Orient en son Assemblée générale du 10 août* 1849 dont voici quelques extraits essentiels (129) :

« Art. 1er : La Franc-Maçonnerie, institution essentiellement philanthropique, philosophique et progressive, a

(127) La formule traditionnelle d'une obligation est alors : « Je jure sur l'honneur d'obéir sans restriction aux Statuts et Règlements généraux, et de rester inviolablement attaché au G.˙. O.˙. de France, seul législateur et régulateur de l'Ordre. »

(128) *La Maçonnerie Africaine* du 27 mars 1849, pp. 37-43. Sur ce schisme : G. Martin, *Manuel d'histoire de la Franc-Maçonnerie française* pp. 191-192 et A. Lantoine, *La Franc-Maçonnerie dans l'Etat*, pp. 317-318.

(129) *La Maçonnerie Africaine* du 31 octobre 1849, pp. 277-295. La Constitution comprenait au total 89 articles.

pour base l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme ; elle a pour objet l'exercice de la bienfaisance, l'étude de la morale universelle, des sciences et des arts, et la pratique de toutes les vertus. Sa devise a été de tous temps : Liberté, Egalité, Fraternité.

« Art. 2 : Tous les membres de l'association maçonnique sont obligés, par le seul fait de leur admission, à concourir, dans l'étendue de leurs facultés, au perfectionnement moral et intellectuel, c'est-à-dire au bonheur de l'humanité.

« Art. 3 : Pour atteindre ce but, ils doivent, respectant la conscience individuelle, employer tous les moyens de propagande pacifique, dont les principaux sont l'examen et la discussion des diverses questions qui peuvent éclairer les esprits et surtout concilier les cœurs (130).

« Art. 4 : La Franc-Maçonnerie ne demande compte à aucun de ses membres de ses convictions à l'égard des diverses religions existant sur la surface du globe. Elle interdit formellement, dans les réunions maçonniques, toute discussion en matière religieuse, qui aurait pour objet, soit la controverse entre les différentes religions, soit le prosélytisme en faveur d'un culte quelconque.

« Art. 5 : Les matières politiques sont également hors du domaine des assemblées maçonniques, en tant qu'il s'agit de l'application contemporaine des théories politiques et des diverses formes de gouvernement.

« La Maçonnerie se borne à rappeler à tous ses enfants qu'un de leurs premiers devoirs, comme Maçons et comme citoyens, est de respecter les lois du pays qu'ils habitent (131).

(130) Ces trois articles étaient ainsi résumés par *La Maçonnerie Africaine* qui en faisait une définition de la Franc-Maçonnerie et soulignait les termes essentiels : « La Franc-Maçonnerie est une *institution essentiellement philanthropique, philosophique et progressive*, elle tend au *perfectionnement moral et intellectuel de l'humanité* par la PROPAGANDE PACIFIQUE. » (n° du 31 juillet 1850, p. 193).

(131) Comme le rappelle *La Maçonnerie Africaine* du 31 juillet 1850, pp. 193-195, on trouvait à l'Assemblée Nationale des Francs-Maçons d'opinions différentes : Bac, Barroche, Odilon Barrot, Boulay (de la Meurthe), Berryer, Bertholon, Cavaignac, Charassin, Crémieux, Ducoux, Dupin aîné, Laboulie, Larochejacquelein, Mauguin, Edgar Quinet, Ronjat C'était la même diversité que dans les Assemblées de la Révolution.

« Art. 6 : La Maçonnerie considère l'obligation au travail comme une des lois impérieuses de l'humanité ; elle l'impose à chacun suivant ses forces, et proscrit en conséquence l'oisiveté volontaire.

« Art. 14 : Les Maçons... se doivent en toutes occasions aide et assistance... »

Il est aisé de commenter ces articles en s'appuyant sur les déclarations des Maçons de Bélisaire, les cours professés dans la loge ou les cantiques chantés à l'occasion des cérémonies traditonnelles, les uns et les autres d'ailleurs le plus souvent antérieurs à la Constitution de 1849 qui n'a fait que reprendre les idées couramment admises.

C'est évidemment le caractère spiritualiste de la philosophie maçonnique qui retient d'abord l'attention. En dehors des statuts, elle s'exprime par l'invocation permanente au Grand Architecte de l'Univers (132). Dans les discours, le fanatisme est toujours condamné, mais la Maçonnerie se déclare « fille du Ciel » (133), et si elle ne loue aucune religion, si elle semble plutôt se complaire dans un certain syncrétisme (134), elle ne s'attaque jamais à l'esprit religieux et se défend avant tout de prôner ou même d'accepter l'athéisme : la devise du Chapitre est d'ailleurs Espérance, Foi, Charité. Lors de la fête solisticiale de juin 1850, le F∴ orateur s'en prend à Voltaire, Rousseau, Diderot, Byron qu'il accuse d'avoir jeté dans le pays « cette désespérance fatale que la Maçonnerie actuelle a pour mission de combattre par la confiance en l'avenir de l'humanité », et le compte rendu des derniers travaux effectués en loge souligne alors que : « De savantes concordances entre les textes de Moïse et les expériences de la science moderne ont été remarquées comme justifiant, pour

(132) Elle sera supprimée seulement en 1877 et cette date marque un tournant dans l'évolution de la Franc-Maçonnerie.

(133) Discours du F∴ Lowasy à la séance d'installation de Bélisaire le 22 mai 1833.

(134) Ecoutons par exemple le vénérable Jobert à l'inauguration du nouveau temple en 1837 : « Ainsi, mes FF∴, vous le voyez, la Maçonnerie n'est autre chose que la religion naturelle basée sur la justice, la bienfaisance et l'égalité. Oui, la Maçonnerie est une religion, elle a eu ses apôtres, elle a eu aussi ses martyrs. Elle peut orner les frontons de ses temples des noms augustes et vénérés des Zoroaste (sic), des Confucius, des Platon, des Lycurgue, des Socrate, des Fénelon, des Vincent de Paule (sic)... » (*Procès-verbal...* p. 18).

ainsi dire, la *divine autorité des livres saints* en présence de l'*impiété ignorante* » [135]. Dieu est souvent invoqué [136] et, selon le F∴ Thomson « La Maçonnerie n'est rien que la pratique des nobles paroles du Christ. Vous êtes tous frères et Dieu est votre Maître » dit-il aux Maçons de Bélisaire [137]. Dans certains cas d'ailleurs les cérémonies du culte catholique et celles de la Franc-Maçonnerie se mêlent étrangement [138]. On ne s'étonnera donc pas de voir le vénérable Descous louer le curé Bernardon pour divers actes de bienfaisance accomplis à l'égard de Francs-Maçons et on comprendra l'attitude bienveillante de l'Eglise envers la Loge [139].

---

(135) *La Maçonnerie Africaine* du 30 juin 1850, pp. 177-183.

(136) Plusieurs exemples dans la correspondance de Descous. Les stances prononcées lors de la commémoration funèbre du 27 février 1850 se terminent par : « Leurs âmes attendries tressaillent dans le sein de DIEU » et, avec le nom de Descous il est vrai, ce mot est le seul qui soit écrit en petites capitales. Lorsque sa mère meurt du choléra V. Bérard invoque « Dieu, qui est le seul sauveur. » (*La Maçonnerie Africaine* de février 1851, p. 60).

(137) Archives locales. Tenue du 11 décembre 1850.

(138) Voici, dans *La Maçonnerie Africaine* d'avril à juillet 1851, pp. 116-118, la description des funérailles du F∴ Pinaut, concierge du cimetière européen : A l'église du faubourg Bab-el-Oued « s'est accompli un fait qui dénote chez tous ceux qui y ont participé un sentiment profondément religieux et éminemment maçonnique. Au moment où la levée du cercueil allait avoir lieu, un mouvement processionnel s'est fait spontanément, et les assistants sont venus jeter l'eau bénite sur le catafalque. Quelque chose d'indéfinissable s'emparait de l'esprit à voir l'attitude de tous ces hommes, différents de croyances natives, se remettant les uns aux autres le goupillon dont le signe et le salut maçonnique venait (sic), en quelque sorte, d'annihiler momentanément le caractère exclusif et particulier du culte catholique, pour la revêtir de la force allégorique de cette religion intime qui s'adapte à toutes les formes, à toutes les cérémonies, à tous les cultes, parce que, ayant son point d'appui dans la foi innée... elle n'a d'autre aspiration que l'amour du Grand Architecte des Mondes et le dévouement à l'Humanité.

« De retour au cimetière, l'assistance s'est rangée circulairement autour de la fosse et, *après les prières de l'église* (c'est nous qui soulignons), la cérémonie a été terminée par les adieux prononcés, au nom de la Loge de Bélisaire, par le F∴ Joseph Lyon, orateur en tour, et par le vénérable F∴ Descous... »

(139) Dans le *Cours élémentaire d'Histoire de France...* de V. Bérard on lit, en note, p. 99 : « Les pieuses paroles prononcées par les Enfants de Bélisaire sur la tombe de leurs Frères, exercent une influence si religieuse sur tous ceux qui accompagnent leurs funérailles, que les respectables prêtres d'Alger n'oublient pas de notifier à la Loge, la mort de ceux qu'ils croient avoir été Francs-Maçons, afin que les membres de l'Atelier, ignorant la mort d'un Frère qui ne se serait pas fait connaître, ne manquent pas de venir honorer son convoi de leur présence et aussi de quelque tribut de regrets, dont l'expression grave et affectueuse a toujours eu un effet éminemment moral sur l'assistance. »

La Franc-Maçonnerie veut être essentiellement une école de morale, mais là aussi c'est la morale religieuse et plus exactement la morale chrétienne qui s'exprime par la parole ou la plume des principales Lumières de Bélisaire. Voici ce qu'écrit Descous après avoir inspecté, à Blida, la loge des *Frères de l'Atlas :*

« La L∴ est admirable d'union ; ses principes sont ceux des M∴ éclairés : instruire les masses pour les améliorer ; montrer et développer les principes de la famille, d'où découlent les vertus civiques ; apprendre aux Init∴ à se montrer bons fils, bons époux, amis dévoués, probes dans les transactions sociales, forts et résistants dans l'adverse fortune, laborieux, économes et tempérants, c'est préparer à la patrie de bons et solides citoyens.

« Le grand républicain, l'immortel réformateur, le Christ en un mot, a porté la lumière dans les masses obscures des populations ; il a pris l'échelle sociale par les échelons d'en bas : ainsi doivent faire les maç∴ qui ont l'apostolat humanitaire à exercer. Faire l'éducation morale du peuple, voilà notre mission à nous hommes d'intelligence et de cœur » [140].

La fraternité se manifestant par l'entraide, tel est sans doute le principe directeur de la morale maçonnique. Il aboutit tout naturellement à l'internationalisme et au socialisme.

Des étrangers sont affiliés à Bélisaire et les frères de tous pays sont accueillis avec joie ; si par malheur ils viennent à décéder lors de leur passage dans la colonie, la Loge leur rend toujours les derniers devoirs. Entre Frères il ne saurait y avoir de frontières et la Loge n'hésite pas à porter secours aux Maçons espagnols chassés de leur pays. Les liens maçonniques doivent être plus forts que les rivalités internationales et c'est avec fierté que l'on rappelle en loge le souvenir d'un officier français protégé en 1811 par un ministre anglais [141].

---

(140) Lettre au Grand Orient du 10 novembre 1848.

(141) Archives locales. Tenues du 31 janvier 1849 et du 2 novembre 1848.

L'inspiration maçonnique rejoint celle du socialisme de l'époque et dans les Saint-Simoniens et les Fouriéristes, les Francs-Maçons voient des frères égarés auxquels ils conseillent de regagner le temple (142). Mais ce socialisme ne va pas jusqu'à préconiser le bouleversement social : « Nous ne voulons pas, comme on pourrait le croire, dit le frère Lowasy, lacérer ni brûler les préceptes de nos vieux législateurs ; nous professons pour eux le plus profond respect ; mais nous voudrions prendre dans ces vieux Codes, ce qu'il y a de sage et d'applicable à notre époque ; nous voudrions, foulant aux pieds ce fatras de règles surannées, ne conserver que les éternels principes de la raison, de l'immuable raison » (143). Donc aucune transformation révolutionnaire, mais une évolution progressive : « De tous temps il y a eu des oppresseurs et des opprimés. Depuis que le monde existe, le monde souffre. La maç∴ n'est pas l'œuvre d'un jour, c'est celle du temps ; soyez donc prudents et discrets et ayez confiance dans l'avenir », conseille Descous à ses Frères (144).

L'action politique est d'ailleurs formellement interdite par les statuts et le Grand Orient condamne les sociétés secrètes politiques « dont les principes sont si antipathiques aux nôtres » (145). La Franc-Maçonnerie ne combat aucun régime (146). Si Bélisaire accueille un condamné politique, il est bien précisé que c'est pour répondre aux principes de fraternité et qu'il est reçu par tous les Frères sans distinction d'opinions (147). Les déclarations des responsa-

(142) *Le Globe*, Tome II, 1840, p. 209. Fourier notamment était honoré par la Franc-Maçonnerie dont il avait fait l'éloge, écrivant : « c'est un diamant que nous dédaignons sans en connaître le prix » (*Le Globe*, Tome I, 1839, p. 171). Quant à Saint-Simon il avait appartenu à la Franc-Maçonnerie avant la Révolution et M. Le Bihan nous a précisé qu'il figure au tableau de la *Société Olympique* de 1786 dont les statuts exigeaient l'inscription préalable à la loge de l'*Olympique de la parfaite estime* et l'appartenance maçonnique au Grand Orient.

(143) Installation de la loge le 22 mai 1833.

(144) Archives locales. Tenue du 4 septembre 1850.

(145) *Le Globe*, 1840, avis au début du volume.

(146) A propos de l'affaire des circulaires Soult, un Frère critique la « protestation de fidélité au gouvernement, qui était parfaitement inutile, et qui, d'ailleurs, pouvait prêter au ridicule, puisque le Grand Orient ne l'a épargnée à aucun des pouvoirs qui se sont succédé en France depuis soixante ans. » (*L'Orient, juin* 1845, pp. 292-293).

(147) *La Maçonnerie Africaine*, avril à juillet 1851, p. 124-125.

bles de Bélisaire, en particulier celles de Descous, sont pleines d'affirmations d'apolitisme. Nous verrons dans quelle mesure il fut possible de maintenir cette ligne de conduite au cours des années troublées que connut alors la France.

2. L'Adaptation a l'Afrique.

Malgré leur idéal de fraternité et de paix, les Francs-Maçons de Bélisaire approuvèrent la conquête et à maintes reprises rendirent hommage à l'Armée. Rappelons par exemple les paroles du F∴ Lowasy, vénérable d'office lors de la cérémonie d'installation de Bélisaire :

« La prise d'Alger, dit-il, a été le signal d'une ère nouvelle pour nous ; ce fut la ligne de démarcation qui sépare la France vieille, idiote, fanatique et despote, d'avec la France jeune et libre qui s'élança, fière et radieuse d'espérance, du cercueil où elle était plongée... La nouvelle de la prise d'Alger fut pour nous le signal de l'affranchissement des peuples ; un peu de gloire venait enfin poindre pour nous qui, depuis quinze ans, en étions veufs. »

Mélange de sentiments assez curieux, mais admiration sans réserves pour l'œuvre militaire. D'ailleurs si les Frères s'interdisent de discuter des événements politiques, il leur arrive de faire allusion à la conquête. C'est ainsi qu'en 1837, le vénérable Jobert demande aux membres de Bélisaire de se joindre à lui « pour payer un tribut de reconnaissance et de regret aux braves morts sous les murs de Constantine, en combattant pour l'honneur et la prospérité de la France... » (148).

Les Francs-Maçons algérois manifestent toujours des sentiments favorables à la colonisation, en particulier en 1848-1849, lors de la constitution des colonies agricoles considérée comme un acte de bienveillance du Gouvernement républicain à l'égard de l'Algérie : une souscription est ouverte en loge et une commission chargée de distri-

(148) *Procès-verbal de l'inauguration du nouveau temple* p. 16. On porte une santé à l'Armée : elle est « accueillie avec empressement. »

buer les secours [149]. Dans diverses circonstances on loue l'œuvre accomplie en Algérie et lorsqu'on lui assigne une fin, c'est l'assimilation à la métropole [150].

Pour les Francs-Maçons la colonisation est l'instrument essentiel du progrès et Descous présidait une société qui s'intitulait *Société de Bienfaisance pour l'extinction du paupérisme par la colonisation de l'Algérie* [151]. Aussi pour la Maçonnerie il n'y avait aucune contradiction entre la défense de la colonisation et celle des Indigènes.

A l'égard de ces derniers deux affirmations, présentées un peu comme des postulats, semblent avoir inspiré la politique maçonnique.

La première peut se résumer ainsi : les habitants de l'ancienne Régence sont des « Barbares » (terme souvent employé) qui vivent dans « l'ignorance et l'esclavage », n'ayant jamais goûté « l'éclat de la philosophie et les douceurs de la liberté » [152].

Cependant, et c'est la seconde affirmation, les Indigènes ne sauraient rester insensibles aux attraits et aux bienfaits de la Maçonnerie. S'adressant aux Frères de Bélisaire, Chevreau affirme : cette « terre couverte jusqu'ici des plus épaisses ténèbres contient des germes précieux que vous êtes appelés à féconder. » N'est-ce pas là une allusion à cette Franc-maçonnerie arabe que l'on croyait déjà implantée en Afrique ? Idée fausse certes, mais qui pouvait jouer le rôle d'une idée motrice.

Puisque la chose était possible, il fallait donc attirer les Indigènes vers le Grand Orient pour les civiliser. De Bélisaire « partiront ces éclairs de justice et de vérité qui doivent un jour reconquérir à la civilisation les peuplades barbares et fanatiques de l'Algérie ». La tâche fixée est « la civilisation des indigènes par la lumière initiatique » [153].

Quant au but à atteindre, il ne saurait être là aussi que l'assimilation. Dès 1833 le Frère Lowasy affirme que notre drapeau deviendra celui du Maure pour lequel il sera « un précurseur de liberté et de gloire ». Bientôt s'élèveront des « temples où Français et indigènes confondus n'auront plus qu'une seule volonté, qu'un seul but, celui de chérir et d'honorer leurs semblables. » Tôt ou tard s'accomplira « la fusion entre les vainqueurs et les vaincus » [154].

L'œuvre, on le devine, ne sera pas aisée. Les difficultés varient d'ailleurs avec chacun des éléments de la population. Il n'y a rien à espérer des Maures ignorants, débauchés et fanatiques : « leur esprit accueillera avec la plus grande répugnance une institution qui place sur la même ligne les enfants du Prophète et les adorateurs du Christ, les sectateurs de Moïse et les disciples de Brahma » [155]. Parmi les Juifs qui n'ont pas encore secoué leur manteau d'opprobre, d'humiliation et de misère, on ne pourrait compter que sur quelques hommes exceptionnels et « leur présence dans les loges suffirait pour en éloigner les musulmans » [156]. Avec les Arabes (dans lesquels on met aussi les Kabaïles) la tâche ne sera pas non plus aisée car on ne trouve chez eux que « des traces de la maçonnerie » et beaucoup craindront la réprobation de leurs coreligionnaires, mais on peut espérer que « le caractère chevaleresque des Français sympathisera avec la bravoure indé-

(149) On songeait essentiellement, il est vrai, aux Maçons qui pouvaient se trouver parmi les nouveaux colons (Archives locales : tenues du 15 novembre et du 13 décembre 1848).

A leur départ de Paris, les Francs-Maçons étaient l'objet de diverses attentions de la part de leurs Frères. Ils paraissent avoir été assez nombreux et, dans le dixième convoi, ils constituent une loge avant même de s'embarquer (*Revue Maçonnique*, T. XI, 1848 pp. 264-265).

(150) Archives locales : tenue du 24 juin 1848 - J.F. Lacrouts, *Notes statistiques sur l'Algérie...*, la conclusion.

(151) Obligation adressée par Descous au Grand Orient et datée du 5 janvier 1851.

(152) Discours de Chevreau à la cérémonie d'installation.

(153) *Procès-verbal de l'inauguration du nouveau temple*, p. 19. *La Maçonnerie Africaine* du 15 février 1849 p. 14.

(154) Cérémonie d'installation de Bélisaire (discours de Lowasy). *Le Globe*, T. II, 1840, pp. 93-94 (rapport du vénérable frère Pillot à la commission des récompenses du Grand Orient). *La Maçonnerie Africaine* de mars 1851, note pp. 79-80.

(155) *Revue Maçonnique de Lyon et du Midi*, T. III, 1840, pp. 147-151, article intitulé *De la Maçonnerie en Afrique*, relatif à Bélisaire et signé Finielz.

(156) Finielz ajoute : « Quelques notabilités juives, et entre autres le célèbre *Ben-Durand* ont été initiés (sic) en Angleterre et en Italie. On comprendra facilement pourquoi nos frères de *Bélisaire* n'ont fait aucune démarche pour les attirer à eux. »

pendante des Arabes. » C'est donc vers eux que se portera l'effort maçonnique.

Sous quelle forme ? En 1839 Bélisaire pense avoir trouvé la solution et prend une importante décision d'après laquelle :

« 1° Les enfants de Bélisaire s'obligent à user de leurs relations ou de l'influence de leur position sociale pour agréger à l'ordre maçon tout indigène qui ayant les qualités morales requises possède l'une des langues française, anglaise, allemande, italienne ou espagnole.

« 2° Les FF.˙. habitant cet Or.˙., quoique non membres de la L.˙. Bélisaire, sont appelés à concourir à cette œuvre pleine d'avenir.

« 3° Les FF.˙. indigènes seront exemptés des droits d'init.˙. et de compagnonnage ainsi que des cotisations annuelles ; mais à partir du 3e grad.˙. ils seront soumis aux mêmes charges que les autres membres de l'at.˙..

« 4° Tout F.˙., membre actif ou non actif de l'at.˙., sur la présentation duquel cinq indigènes au moins auront reçu la Lum.˙., recevra dans une séance solennelle et en témoignage de la reconnaissance de ses FF.˙. un diplôme faisant mention du fait pour lequel il aura été délivré. Si ce F.˙. n'est pas membre actif, il sera inscrit sur le tableau comme membre honoraire » [157].

L'exigence d'une langue autre que l'arabe ou un dialecte berbère suffisait à limiter considérablement le champ d'action de la Maçonnerie. On ne s'adressait pas à la masse, le but étant, comme l'écrit Descous, à propos même des dispositions précédentes, d' « attirer à l'ordre ceux des indigènes qui, par l'influence de leurs fonctions ou de leur position sociale, sont réputés propres à concourir au bien que la maç.˙. s'est proposée en plantant sa bannière sur le sol africain » [158]. D'ailleurs la reprise des hostilités paralysa les effets de cette politique et l'arrêté pris par la loge tomba en sommeil.

(157) Bélisaire au Grand Orient le 12 décembre 1839.

(158) Bélisaire au Grand Orient le 28 jour du 5e mois 5.839.

L'idée fut reprise quelques années plus tard par le colonel Tordo qui le 26 février 1846 soumettait à la loge un projet sensiblement différent du précédent [159]. Les nouveaux initiés devaient posséder le français et l'arabe. Lorsqu'ils seraient assez nombreux, ils constitueraient une loge particulière pour laquelle les membres de Bélisaire devaient s'imposer d'un sou par jour. Par suite sans doute de la mort du colonel Tordo, ce projet ne fut pas suivi d'exécution.

Et au total, dans ce domaine, Bélisaire n'obtint aucun résultat. Si, à l'époque, plusieurs loges d'Algérie (à Miliana, Djidjelli, Constantine, Bône...) peuvent se prévaloir de l'initiation de quelques Musulmans, la loge algéroise semble bien n'avoir eu aucun affilié indigène. La *Revue Maçonnique de Lyon et du Midi* note, en 1840, que jusqu'à ce jour un seul Arabe « a visité la loge de Bélisaire et n'y a plus reparu malgré les égards affectueux dont on eut soin de l'entourer. » Les archives locales nous apprennent

(159) En voici le texte complet tel qu'on le trouve dans les archives locales de Bélisaire :

« Considérant que pour civiliser un peuple barbare ou semi-barbare et propager dans son sein La vraie Lumière, la force physique ne suffit pas, mais qu'il faut l'attirer à la civilisation par l'appât d'une bonne morale, sans quoi civiliser serait effectivement démoraliser ;

« Considérant qu'on n'a encore rien fait en Afrique pour atteindre un but si sacré, l'égoïsme et la soif de l'or ayant seuls dominé chez les profanes (mot illisible) l'œuvre de la civilisation ;

« Considérant que c'est de l'intérêt de l'humanité et de l'honneur de notre sainte institution de jetter (sic) la première base de l'édifice moral que nous sommes appelés à ériger en Afrique ;

Arrête :

« Art. 1er. Tous les enfans de Bélisaire collectivement et individuellement s'engagent de faire tous leurs efforts pour agréger à notre société tout individu qui, ayant les qualités morales requises, possède les deux langues française et arabe.

« Art. 2e. Dès que la L.˙. de Bélisaire aura dans son sein un nombre suffisant de ces individus, elle créera une L.˙. d'indigènes.

« Art. 3e. Pour faire face aux dépenses indispensables à l'érection d'un temple, les enfans de Bélisaire s'imposent une cotisation d'un sou par jour ou 30 sous par mois.

« Art. 4e. Cette cotisation aura lieu à partir du...

« Art. 5e. La dite sur-cotisation sera perçue par le f.˙. trésorier de la L.˙. de Bélisaire avec la cotisation ordinaire.

« Art. 6e. Le produit de cette sur-cotisation sera exclusivement consacré à l'œuvre sublime dont il est parlé art. 2e.

« Art. 7e. A chaque fin de trimestre le f.˙. trésorier présentera à la L.˙. un état démonstratif de la somme qu'il a entre ses mains provenant de la sur-cotisation.

aussi que, dans la séance du 22 novembre 1848, plusieurs Frères visiteurs furent introduits parmi lesquels un indigène, membre de la loge de Bougie. Bilan insignifiant et au cours de cette période les loges de Marseille auraient pu certainement faire état de plus d'affiliés musulmans que la loge algéroise (160). C'est ailleurs qu'il nous faut rechercher les réalisations de Bélisaire.

VII

L'ACTION DE BELISAIRE.

Parmi les loges africaines dont l'activité fut, en général, grande (161), Bélisaire se signale encore par la véritable passion apportée au travail maçonnique tant à l'intérieur de l'Ordre qu'à l'extérieur.

1. La vie intérieure de Bélisaire.

Les manifestations de la vie maçonnique sont particulièrement nombreuses. On pourrait décrire avec des détails pittoresques toute la vie de la loge en évoquant l'installation des nouveaux ateliers (création du Chapitre en 1835 et du Conseil philosophique en 1841), les cérémonies les plus diverses (initiations, commémorations funèbres, patro-

« Art. 8e. La L.˙. de Bélisaire invitera les ff.˙. d'autres O.˙. qui demeurent ici à vouloir bien concourir avec elle à l'accomplissement de cette œuvre pleine d'avenir.

« Art. 9e. La L.˙. de Bélisaire enverra copie de cet arrêté au G.˙. O.˙. de France et à toutes les LL.˙. de la correspondance et les engagera à l'aider de leurs lumières et de leurs conseils pour atteindre le grand but qu'elle se propose.

« Art. 10e et dernier. Le présent arrêté ne sera mis en exécution qu'après que le G.˙. O.˙. de F.˙. l'aura approuvé en toutes ses parties. »

(160) On signale par exemple l'initiation par la *Loge des Ecossais* de Marseille du Frère Beerwich, secrétaire particulier du sultan de Mascate, et du Frère Abdellaben-Hassem, capitaine au long cours, arrivés de Hanzibar (sic) à Marseille (*La Maçonnerie Africaine* du 28 février 1850 p. 57).

(161) Constatant qu'en Algérie les travaux sont conduits avec plus d'activité et de régularité que dans la plupart des loges de la Métropole, *La Maçonnerie Africaine* du 15 février 1846 (pp. 13-14) pense que cela « tient peut-être à ce qu'en Algérie, n'ayant pas eu pendant longtemps de vie politique, les Maçons ont moins été détournés, par ce seul fait, de l'assiduité au travail maçonnique. » On note, en effet, comme exemple de cette activité, qu'en 1848, Bélisaire a eu 58 tenues aux différents grades, indépendamment des réunions des Ateliers supérieurs.

nage de loges-sœurs), les cours et les examens (162), les discours et plus encore les actes d'entraide maçonnique dont Bélisaire prenait souvent l'initiative comme la fondation d'une maison d'asile ou une représentation théâtrale en faveur des Francs-Maçons nécessiteux (163). On pourrait aussi évoquer le rôle de *La Maçonnerie Africaine* qui tenait alors une place notable dans la presse du Grand Orient (164). De la lecture des archives, on retire l'impression d'une cellule dynamique dont le rayonnement était intense au sein de la Maçonnerie africaine : ne vit-on pas un frère arriver à marche forcée de Médéa pour assister à une cérémonie de Bélisaire et repartir le lendemain à la pointe du jour ! (165).

A l'époque la vie maçonnique se déroule dans une atmosphère théâtrale, parfois romantique. Si la loge commémore le souvenir de ceux qui sont « rentrés dans le sein du Grand Architecte des Mondes », la foule accourt sur la rampe qui domine la mer car « dès le matin, au lever du soleil, les frères capitaines de navires ancrés dans le port d'Alger, prennent le deuil fraternel, pavillon maconnique en berne et vergues en croix. » Si Descous prononce un discours lors de l'inhumation d'un Frère, jusque parmi « les fossoyeurs, ces témoins impassibles des

(162) Parmi les cours qui eurent lieu on peut signaler, outre le cours d'histoire de France de V. Bérard (qui prétendait ne pas exposer l'histoire des rois de France, mais celle du peuple français) : le cours de Physiologie philosophique de Delachanterie (la quatrième conférence, par exemple, s'attache à démontrer la concordance de la Genèse avec la science géologique) ; le cours philosophique de littérature de Lyon ; l'Examen des systèmes socialistes de Thomson ; l'Essai sur l'histoire naturelle de Maurin et, du même, la Philosophie des harmonies de la nature... *La Maçonnerie Africaine* du 15 février 1849 annonce également les conférences de chimie et d'astronomie du F.˙. Mottet, capitaine d'artillerie, ancien élève de l'Ecole Polytechnique.

(163) La directrice du théâtre Madame Honoré Curet, veuve d'un Frère de Bélisaire, mettait volontiers à la disposition de la loge le matériel et le personnel du théâtre (*La Maçonnerie Africaine* du 27 mars 1849 p. 65 et du 31 mai 1849 pp. 119-121).

(164) En 1849 la presse maçonnique française comprenait, outre *La Maçonnerie Africaine* : *Le Bulletin du Grand Orient*, *La Revue Maçonnique de Lyon*, *L'Erwinia de Strasbourg*, *Le Franc-Maçon de l'Orient de Paris*, *L'Etoile de Normandie*. Plusieurs journaux étaient « morts à la peine » : *Le Globe*, *L'Equerre et le Compas*, *La Fraternité*, *Le Lien des Peuples*...

(165) Archives locales : tenue du 31 juillet 1850. *La Maçonnerie Africaine* du 31 août 1850, pp. 249-250.

sentiments déchirants d'affection, ce n'est qu'émotion et que pleurs » (166). Vivant à Minorque, le Frère Segui de Carréras (qui deviendra le F.·. servant de Bélisaire) fournit à des exilés espagnols, Francs-Maçons également, une embarcation pour gagner l'Algérie : « Alors les réfugiés, les mains tendues vers l'Occident, debout sur la falaise au pied de laquelle se balançait la barque qui les attendait, sans autres étoiles que celles de la nuit, sans autres glaives que leurs armes prof.·., sans autre assistant que Dieu, proclamèrent le f.·. *Segui de Carreras, Grand Inquisiteur, Grand Elu Chevalier Kadosch* » (167).

Mais ce ne sont pas les manifestations les plus grandioses qui sont nécessairement les plus significatives. Un fait secondaire peut être révélateur pour l'historien. Ainsi, en 1846, menacés d'être expropriés de leur local, les Francs-Maçons ne savent où aller « car à Alger les loyers sont si chers qu'il ne nous sera jamais possible, avec les seules ressources annuelles de la ▭, de pourvoir à cette dépense et il nous sera plus impossible encore de nous procurer les moyens de faire bâtir un temple. » Mais on pourrait obtenir du Gouverneur Général lorsqu'il « sera de retour de ses interminables expéditions », la « concession d'un immeuble à titre onéreux » et le frère Guyon-Vernier, alors vénérable de Bélisaire, écrit au Grand Orient, le 7 mars 1846 : « Je vous serai reconnaissant ainsi que tous mes ff.·. de Bélisaire si vous daignez m'adresser une lettre de recommandation pour M. le Maréchal Bugeaud qui est, comme vous le savez, membre de la grande famille. »

Cette appartenance de Bugeaud à la Franc-Maçonnerie va nous être confirmée lors de sa mort en 1849. La Maçonnerie lui rendra les honneurs comme nous pouvons le constater en lisant le compte rendu de la tenue du 4 juillet 1849 que nous donnons comme exemple susceptible de nous

(166) *La Maçonnerie Africaine* de février 1851, p. 59 et de mars 1851, p. 92.

(167) Extrait du livre des Balustres du Conseil des Chev.·. K.·. sous le titre distinctif de Bélisaire (29 janvier 1848). Sur proposition du Conseil, le Grand Orient devait entériner cette promotion exceptionnelle, mais en demandant aux Maçons algérois d'être plus circonspects à l'avenir.

faire connaître, mieux qu'une énumération, les questions ordinairement débattues en loge (168).

Séance du 4 juillet 1849 E.·. V.·.

A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L'U.·.

Au nom et sous les auspices du G.·. O.·. D.·. F.·.

La L.·. F.·. et Ecoss.·. de Bélisaire à l'O.·. d'Alger s'est réunie en tenue d'app.·. aujourd'hui 4 juillet 1849 de l'E.·. V.·. à Midi plein.

Les ff.·. Descous Ven.·. en exercice,
Garreau, 1er Surv.·. d'office ;
Lemire, 2e Surv.·. d'office ;
Bérard, Orat.·. ;
Féraud, Secrét.·. adj.·..

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Plusieurs ff.·. visit.·. sont introduits sans cérém.·..

Le Vén.·. Maît.·. donne lecture des trav.·. du Conseil d'administration du 20 juin dernier. La L.·. sanctionne les décisions prises qui se résument ainsi :

Décisions du Conseil d'adon approuvées

1° Le remboursement par le f.·. Trésorier du reste des actions prises lors de l'édification du temple de Bélisaire.

2° Le Don de deux paires de souliers remis par le Vén.·. au nom de la L.·. à deux enfants de l'Ecole mutuelle dont un est Lowton.

3° Rejet de la demande des ff.·. sous-officiers tendant à obtenir la réduction de moitié de la médaille du 2e grade.

4° L'achat par l'at.·. d'un album de musique offert par la L.·. de l'harmonie universelle O.·. de Castres, au profit de la crèche de leur Or.·..

5° Rejet de la demande de secours de la L.·. de l'Union des Arts et Métiers Or.·. d'Avignon pour le f.·. Rousset, membre de leur At.·. (Cette demande a été rejetée en conséquence des nombreuses infortunes que la L.·. a à secourir).

6° Rejet de la demande de secours faite par le f.·. Pomaski R.·. ✠ .·. au nom des Polonais qui désirent se rendre dans leur patrie.

7° La remise par le f.·. hospitalier de 30 f au f.·. Karouski, réfugié polonais.

(168) Ce texte est extrait du Registre des Procès-Verbaux des séances au grade d'Apprenti, pp. 74-76 (Archives locales). On y trouve deux mots qui demandent explication : un *lowton* est un fils de Maçon (adopté ou non par une loge) ou un mineur régulièrement adopté après une cérémonie spéciale ; le terme *médaille* est utilisé pour montant d'une cotisation, prix d'un banquet, valeur d'un secours.

8° L'autorisation au f.˙. hospitalier d'assister la famille espagnole Martin Joan composée de huit personnes et se trouvant dans la plus grande misère par manque de travail.

9° La remise à la veuve Doise née Romand, ancienne vivandière, de la somme de 25 f pour se rendre à Paris auprès de son fils.

10° L'ouverure d'un registre devant renfermer les décisions de la L.˙.. Le f.˙. Menard, auteur de cette proposition, demeure chargé de ce travail. Ce Registre sera déposé sur l'autel du f.˙. secrét.˙..

Le Vén.˙. Maît.˙. annonce à l'at.˙. la présence dans le temple du T.˙. ch.˙. f.˙. Gérin, vén.˙. de la L.˙. de St Vincent de Paule (sic), Or.˙. de Constantine, et du f.˙. Felieu, poète et auteur, artiste dramatique, il leur fait tirer une triple et vive bat.˙.. Ces ff.˙. remercient, et la L.˙. couvre leur batt.˙..

Demande de constitution d'une L.˙. à Douéra

Il est donné lecture de la demande des ff.˙. de Douéra tendant à obtenir la constitution d'une L.˙. dans cette localité sous le titre distinctif des ff.˙. du Sahel, du procès-verbal de leur tenue pour la nomination des officiers dignitaires, ainsi que de la pl.˙. adressée au G.˙. Or.˙. en demande de la dite constitution.

La L.˙. laisse au vén.˙. le choix d'une commission pour la vérif.˙. des titres de cette nouvelle Loge.

Init.˙. au grade d'app.˙.

Les ff.˙. app.˙. et comp.˙. couvrent le temple sur l'invitation du Vén.˙. ; ils rentrent ensuite un après l'autre en frappant maçon.˙. à la porte du temple, rentrent au pas d'app.˙. et sont tuilés par les ff.˙. visit.˙.. Le Vén.˙. satisfait de l'instruction maçon.˙. de ces jeunes ff.˙. leur a adressé quelques paroles d'encouragement. Il fait ensuite conduire entre les deux col.˙. le f.˙. Maurin app.˙. et lui adresse une allocution comme si ce f.˙. était visit.˙. ; ce jeune homme remercie avec une facilité qu'on était loin d'att.˙. de son âge maçon.˙..

Le f.˙. Lyon Jh élu Orat.˙. adj.˙.

Il est procédé à la nomination d'un orat.˙. adj.˙. en remplacement du f.˙. Huez démissionnaire.

Le dépouillement des bulletins élis (sic) le f.˙. Lyon Jh Orat.˙. adj.˙..

Vu l'heure avancée il n'est pas donné lecture du bulletin du G.˙. Or.˙..

Mort du f.˙. Bugeaud

Il est tiré une bat.˙. de deuil pour le f.˙. Bugeaud ex-Gougerneur général, membre honoraire de la L.˙. d'Oran.

Le f.˙. Orat.˙. dépose sur l'autel du Vén.˙. la 5e livraison de La Maçonnerie africaine.

Le f.˙. Garreau informe l'atelier de la maladie du f.˙. Corvoisier et engage les ff.˙. d'aller (sic) le visiter.

Le capitaine marin Puccio

Le f.˙. Pontet 1er Exp.˙. fait part à l'at.˙. de l'acte de philanthropie du f.˙. Puccio, capitaine de navire qui a reçu à son bord un homme malheureux venu à lui comme maçon.

Sac

Le sac des prop.˙. en contient cinq :

1° Une demande d'urgence pour les 2e et 3e grades du f.˙. Holzalb, consul suisse (l'urgence est constatée).

2° Une pl.˙. du f.˙. Oberin comp.˙. qui demande un certificat constatant son identité maçon.˙..

3° Prop.˙. en init.˙. en faveur du prof.˙. Bernard Frédéric, Guillaume, avocat.

4° Prop.˙. en init.˙. en faveur du prof.˙. André Pierre, capitaine de navire.

5° Prop.˙. en init.˙. en faveur du prof.˙. Rousseau Louis Arsenne (sic), commerçant.

Le tronc 15 f 20

Le Tronc de bienfaisance produit 15 f 20.
Minuit plein,

Les Travaux sont fermés à la manière accoutumée et tous les ff.˙. se retirent en paix.

Le Vén.˙. Maît.˙. DESCOUS. — Le f.˙. secrét.˙., D. CAMENISCH.

Bien que placée sous le signe de la fraternité, l'intense activité des Maçons de Bélisaire devait nécessairement aboutir à des heurts et des rivalités.

Le plus souvent il s'agit d'oppositions d'idées sur des problèmes intéressant la vie interne de la loge (comme la création d'un cimetière maçonnique, l'interdiction des discours improvisés...) ou sur des questions essentielles à la vie de l'Ordre, par exemple l'importance du mystère dans les loges ou le caractère religieux de la Maçonnerie.

Mais les heurts d'idées cachent parfois des animosités entre individus et il semble bien que ce soit là l'origine du schisme momentané qui donna naissance, en 1841, à la

loge de *La Régénération Africaine*. Le vénérable Descous résume ainsi son histoire : c'est une loge « que des mécontents de Bélisaire se mirent en tête de créer et qu'ils ne surent pas conserver. Le jour de son installation fut aussi celui de ses obsèques ; à partir de cette séance tristement mémorable, elle n'en eut plus d'autres » (169).

Résumé un peu rapide et partial. C'est le 21 janvier 1841 que des Maçons s'étaient réunis dans la maison du F∴ Pharaon pour « fonder, à l'∴ d'Alger et sous l'obédience du G∴ O∴ de France, une L∴ qui rivalisât de zèle et de vertus maçonniques avec celle qui s'y trouvait déjà constituée », affirmant que cette nouvelle création était « étrangère à tout mauvais sentiment, à toutes mauvaises pensées ou passions contre la R∴ L∴ de Bélisaire. » Ayant choisi comme dénomination *La Régénération Africaine*, on avait adopté l'épigraphe présentée par les FF∴ Pharaon et Julien : « Ecrire comme on pense, vivre comme on écrit, mourir comme on a vécu. » Dans une nouvelle réunion, le 21 janvier 1841, on choisissait le sceau de la nouvelle loge (« un soleil placé au centre du symb∴ bien connu de l'Equerre et du Compas avec le nom de la loge pour exergue et le millésime 5841 au bas du cachet ») et le colonel Tordo, vénérable provisoire comme doyen d'âge, adressait au Grand Architecte de l'Univers une prière (170) qui devait être transmise à

(169) Lettre au Grand Orient du 8 mai 1850. Pour l'histoire de cette loge : *La Maçonnerie Africaine* du 15 septembre 1849 p. 241 ; *Le Globe* de 1841 et surtout un dossier particulier dans les archives de la Bibliothèque Nationale (notamment le procès-verbal d'installation, le tableau des frères composant la loge en 1841, deux extraits du Livre d'Architecture, une lettre au Grand Orient du 19 juin 1843).

(170) Cette « belle et touchante prière » qui fut adressée au Grand Orient nous donne un exemple du style que l'on affectionnait alors dans les loges : « Souverain Etre des êtres ! daigne jeter un regard favorable sur cette naissante famille qui va se consacrer toute (sic) entière à la Régénération d'un monde. Allume en elle une étincelle de ce feu sacré qu'un jour tu versas sur le Paraclet, ou bien de celui dont tu embrâsas le buisson sacré sur le mont Sinaï. Alors, nous hâterons l'époque où la fraternité et le bonheur régneront sur cette terre dégradée par de longs siècles de carnage, de crimes et d'ignorance. Alors du Cap de Bonne Espérance à l'Isthme de Suez, il n'y aura plus qu'un temple, celui de la Nature dont la voûte sera le ciel ; le candélabre, le soleil ; le livre de la loi, l'amour de l'humanité ; les victimes, les passions ; l'autel, le cœur des hommes, dont tu seras le Pontife ! »

Bélisaire chargée d'inspecter l'atelier naissant. Le 2 janvier 1842, après l'inspection favorable de Descous, Jobert et Branthomme, le Grand Orient accordait les constitutions demandées.

Mais il fallut attendre près de deux ans la séance solennelle d'installation et une des raisons de ce retard fut sans doute la mauvaise volonté de Bélisaire peu soucieuse de voir se développer une loge rivale (171). Dans une lettre au Grand Orient de juin 1843, les principaux responsables de la Régénération Africaine préfèrent ne pas préciser les circonstances expliquant ce retard car « ce serait ouvrir des plaies à peine cicatrisées », mais ils ajoutent : Nous venons donc, pleins de confiance en votre *autorité* et en votre amour de l'*humanité*, vous prier d'employer l'une et l'autre auprès de la Resp∴ L∴ de Bélisaire pour qu'elle procède immédiatement à notre installation, en prêtant pour cette auguste cérémonie son temple auprès duquel bientôt s'élèvera celui de la Régénération Africaine. » Et, sous la présidence même de Descous, l'installation eut lieu le 15 novembre 1843.

La nouvelle loge cependant ne parvint pas à sortir de son « état de torpeur. » Comptant 22 membres au début (voir le Tableau VII), elle déclina rapidement et finit par tomber en sommeil. Elle put encore envoyer sa cotisation de l'année le 24 février 1844 puis cessa de manifester son existence et, en 1850, son secrétaire Garreau de Loubresse remettait à Descous les constitutions, les sceaux et les archives de la Régénération Africaine. Bélisaire, de nouveau, régnait seule à l'Orient d'Alger.

(171) Ou peut-être craignant une dissidence à l'égard du Grand Orient car dans le rapport sur la cérémonie d'installation, Descous soulignera que « du moment que l'obédience au G∴ Or∴ serait mise en doute, l'unité serait rompue et la maç∴ serait impossible. »

Tableau VII. — *La Régénération Africaine en 1841*

Nom et prénoms	Qualité civile	Qualité maçonnique	Loges où les Frères ont été reçus	Lieu de naissance	Date de naissance
Lieutaud Eugène	Notaire	Vén.∴ R.∴ ✠∴	Bélisaire, Alger.	Bressac	21 août 1807
Pharaon Joanny	Homme de lettres	1er Surv.∴ R.∴ ✠∴	Phénix, Paris.	au Caire	10 janvier 1809
Roques Eugène	Propriétaire	2e Surv.∴ R.∴ ✠∴	Bélisaire, Alger.	Toulouse	20 mars 1802
Tordo Joseph, Marie, Frédéric	Colonel	Orat.∴ R.∴ ✠∴	Pignetta, Ravennes.	Tiorretta (Nice)	1er novembre 1774
Garreau de Loubresse Jean, Joseph	Greffier	Secrét.∴ R.∴ ✠∴	Triple Harmonie, Paris.	Marennes	12 mars 1804
Beille Louis	Négociant	1er Exp.∴ R.∴ ✠∴	Parfaite Harmonie, Clermont.	Clermont	27 juin 1809
Stephann Charles	Architecte du Dom.	Trés.∴ M.∴	Bélisaire, Alger.	Landaw	17 septembre 1806
Rousseau Antoine	Homme de lettres	Hosp.∴ M.∴	Bélisaire, Alger.	Alep	5 avril 1811
Bertèche Eugène	Vérificateur d. Dom.	M.∴ des cér. M.∴	Bélisaire, Alger.	Bouillon	17 janvier 1810
Rocas Théophile, Nestor	Entrepreneur	Architecte M.∴	Bélisaire, Alger.	Toulon	14 mai 1808
Emerique Abraham	Propriétaire	R.∴ ✠∴	Union Africaine, Oran.	Metz	1er octobre 1806
Tourniaire Marius, Antoine	Négociant	R.∴ ✠∴	Bélisaire, Alger.	Marseille	23 fructidor 11
De Latour Julien	Professeur	R.∴ ✠∴	Bélisaire, Alger.	Pont-Audemer	1er juillet 1811
Hement Kahn	Employé	M.∴	Vrais amis réunis, Avignon.	Avignon	3 mars 1812
Pascal François	Lieut. en retraite	M.∴	Marie-Louise, Abbeville.	Nancy	17 mai 1785
Parer Théodore	Négociant	M.∴	Cœurs fidèles, Strasbourg.	Milan	14 août 1801
Pomaski Marcel	Empl. aux lits mil.	M.∴	Vrais amis réunis, Avignon.	Radom (Pologne)	1er novembre 1810
Ballarini Jean-Baptiste	Restaurateur	M.∴	Bélisaire, Alger.	Rimigny (Italie)	27 juillet 1791
Chapuis Joseph, Germain	Négociant	Comp.∴	Bélisaire, Alger.	Bruxelles	12 octobre 1802
Miguerès Mesod	Médecin	Comp.∴	Bélisaire, Alger.	Gibraltar	1er septembre 1801
Sauvage Paul	Maître clerc	App.∴	Bélisaire, Alger.	Colombes-deux-Eglises	29 juin 1811
Julien Alfred	Employé	App.∴	Bélisaire, Alger.	Niort	11 juin 1820

Il s'agit là du tableau des Frères fondateurs que l'on trouve dans les archives sous le titre : ***Tableau des FF.∴ composant la L.∴ de Saint Jean sous le titre distinctif de la Régénération Africaine, au rite Ecossais. A l'O.∴ d'Alger le 29e jour du mois de Schebat de l'an 5840*** (20 *janvier* 1841 *E.∴ Vulg.∴*). Il est suivi des signatures de Lieutaud, Pharaon, Tordo, Garreau de Loubresse et de l'adresse anagrammatique de la loge : à Messieurs Negro Enérani et Eniarcifa à Alger chez M. Lieutaud, notaire, rue des Trois Couleurs. Au verso, en date du 24 février 1841, on lit l'attestation de Bélisaire sur la régularité des titres maçonniques des frères postulants.

2. Les activités extérieures.

Quelle fut, au cours de cette période, l'influence de Bélisaire, d'une part dans le domaine économique et social, d'autre part dans le domaine politique ?

Notons tout d'abord que Bélisaire n'a jamais failli au rôle humanitaire que lui assignaient les statuts de la Franc-Maçonnerie et l'*Annuaire de l'Algérie pour* 1843 note que la loge doit être « citée en première ligne parmi les sociétés dévouées au soulagement de l'infortune » (172). Les distributions de secours sont fréquentes et souvent importantes (173). Pour ne prendre qu'un exemple : en 1839, la loge distribue aux familles indigentes 3.480 F de pain et 1.320 F de viande (près de un million et demi en francs 1958) ; elle fournit en outre des médicaments aux malades, des vêtements et du linge aux plus malheureux ; elle assure la sépulture de plusieurs proscrits pour faits politiques et prend soin ensuite de leurs veuves et de leurs enfants. Elle répond toujours aux appels lancés pour combattre les calamités et en 1847 elle effectue, entre autres, un versement de 300 francs pour secourir les victimes des inondations en Algérie. Elle n'hésite pas à soutenir d'autres œuvres de bienfaisance comme la Société de charité des dames israélites. Au moment de l'épidémie de choléra, en 1849, les Francs-Maçons se dévouent sans compter et sur les 107 commissaires délégués par la municipalité pour porter les premiers secours aux cholériques, il y a 63 Francs-Maçons (174).

Individuellement les Francs-Maçons pèsent alors d'un poids notable sur la vie économique de la cité si l'on envi-

(172) Cet annuaire de 131 p. est dû à F. Gomot. La loge y est mentionnée en sous-titre dans le chapitre des Sociétés philanthropiques. A noter aussi que cette action se développait au grand jour et que tel frère, propriétaire d'un tir au pistolet, était autorisé par exemple à placer dans son établissement un tronc pour « recevoir les offrandes des nombreux visiteurs à l'occasion des paris qui ont lieu fréquemment. » (Archives locales).

(173) Le réglement interdisait « les secours en argent comme ne servant le plus souvent qu'à entretenir la débauche », mais si on en croit les comptes rendus semestriels (voir n. 80) il pouvait y avoir des cas exceptionnels.

(174) *La Maçonnerie Africaine* du 2 décembre 1849 p. 311. La loge comptait alors moins de 200 membres et Alger quelque 30.000 habitants.

sage l'importance des négociants qui fréquentent la loge. On y trouve notamment le syndic des boulangers, plusieurs membres de la Chambre de Commerce, des juges du Tribunal de Commerce, les principaux dirigeants de la Société agricole (Lacrouts, Trollier, Branthomme...), les consuls de Hollande, de Suisse, de Prusse, des Etats-Unis. A bien des égards la loge est une assemblée de bonne bourgeoisie à laquelle des étrangers d'importance tiennent à s'affilier tel le comte espagnol Manuel de Azzonis Antes Melgazzo Del Valle San Juan, de haute naissance, puissamment riche et qui obtiendra, en 1844, 4.000 hectares à la Rassauta (175).

Ce rôle social explique sans aucun doute la considération officielle dont jouit la Maçonnerie. Il est certain que la police exerçait une surveillance discrète et, en 1851, un frère sera même accusé d'avoir fait partie de la police secrète. Mais les autorités étaient souvent présentes aux fêtes et aux cérémonies funèbres placées sous l'égide de la loge. En 1850, par exemple, lorsqu'une explosion de la carrière de Bab-el-Oued fait huit morts dont deux Francs-Maçons, c'est le frère Lyon, premier orateur adjoint de Bélisaire et rédacteur en chef de *La Maçonnerie Africaine*, qui prononce le discours commençant par « Messieurs et mes Frères » (176) et dans lequel il citait Jésus et les prescriptions de la Maçonnerie ; étaient présents le Gouverneur Général, les autorités civiles, militaires, judiciaires. Et l'exemple n'est pas isolé.

Ainsi considérée la Maçonnerie n'hésitait pas à déployer son drapeau et, à cet égard, on peut considérer comme significative la scène suivante :

(175) Sur le rôle de Del Valle à la Rassauta, voir G. Bresson,... *Fort-de-l'Eau*, Alger, 1957. La demande d'affiliation de Del Valle plongea Descous dans une cruelle incertitude car le comte portait un diplôme délivré par la « soi-disant Puissance suprême de l'Ordre de Misraïm ». Sans vouloir nécessairement établir un rapport de cause à effet on peut, à propos des terres accordées, faire plusieurs remarques : le bénéficiaire de la concession est Franc-Maçon ; celui qui l'octroie, Bugeaud (cependant adversaire des grandes concessions) est Franc-Maçon ; celui qui la ratifie, le duc de Dalmatie, Ministre de la Guerre, est Franc-Maçon ; celui qui l'administre, Lacrouts, Président du Tribunal de Commerce, est Franc-Maçon !

(176) Sur le thème : La vie n'est pas le premier des biens (*La Maçonnerie Africaine* du 31 mai 1850 p. 151). Texte du discours dans les archives du Grand Orient.

« Le Frère Isnard partait d'Alger vers le matin d'un jour du mois de juin. Au moment où son navire quitta le mouillage il fit hisser le Pavillon d'Azur au centre duquel brillaient l'Equerre et le Compas. A l'instant même un navire anglais entrait dans le port et en moins de temps que nous n'en mettons à tracer ces lignes, il saluait par trois fois avec un pavillon semblable, le drapeau de la véritable civilisation, qui flottait à peine dans les airs. Le frère Isnard rendit salut pour salut et gagna la mer. L'Anglais n'amena le pavillon fraternel que lorsque le navire de son Frère eût disparu de l'horizon » (177).

Cette possibilité de se manifester au grand jour, ces relations correctes avec les autorités sont, dans une large mesure, la contrepartie de l'effacement politique de la Franc-Maçonnerie.

Les statuts du Grand Orient, nous le savons, interdisaient aux loges l'activité politique. Toutes ne suivirent pas ces precriptions, mais, à Alger, la forte personnalité de Descous s'attacha à faire respecter la loi maçonnique et y parvint le plus souvent. Si l'on sent à certains détails que la Restauration a laissé de mauvais souvenirs chez les Francs-Maçons et que le régime de Juillet les a déçûs (178), les discussions restent d'un caractère philosophique et moral très général ; jamais une question politique n'est abordée.

Surviennent les journées de février 1848. Elles déterminent une explosion d'idées libérales et démocratiques qui va bouleverser la vie de certaines loges algériennes et, quelques années plus tard, le vénérable Trollier évoquera : « cette époque... où la Maçonnerie s'écartant de ses règlements transforma ses temples en réunions politiques et admit dans son sein des hommes qui n'en étaient pas toujours dignes » (179).

(177) Et le narrateur de conclure : « Nous n'ajouterons aucun commentaire au simple énoncé d'un fait qui parle à l'âme et la pénètre d'une douce et suave émotion. »

La Maçonnerie Africaine du 15 février 1849 p. 35.

(178) En 1849 on parlera de « l'oppression militaire » qui destitua notamment le F∴ Rozey, juge consulaire et lieutenant-colonel de la milice pour « sa persévérance à défendre les intérêts publics. » (*La Maçonnerie Africaine* du 27 mars 1849, pp. 44-48).

(179) Ouverture des Trav∴ du 1er semestre 5855. Tenue du mercredi 17 janvier à 7 heures. Rite Français.

Sans se laisser entraîner par le courant révolutionnaire, Bélisaire se départit de son neutralisme, et cela d'autant plus facilement que le Grand Orient semblait engager la Maçonnerie dans des voies nouvelles (180). En loge on prit position sur des questions qui n'étaient plus seulement philosophiques et dans la séance du 24 juin 1848 le F∴ Gauffre « propose de nommer une commission de trois membres qui seraient chargés de formuler une plainte au Gr∴ O∴ au nom de l'at∴ de Bélisaire où seraient exposés les griefs de l'Algérie contre le vote de l'Assemblée Nationale repoussant l'assimilation immédiate de notre pays à la France. » A la demande de Descous la loge fut convoquée à huitaine pour examiner cette proposition qui devait être formulée par écrit. Sous la présidence de Trollier, en l'absence de Descous, la réunion eut lieu le 5 juillet et on y discuta du problème de l'assimilation de l'Algérie à la France, mais nous ne connaîtrons sans doute jamais la décision prise par la loge car une main réprobatrice a déchiré la feuille donnant le compte rendu de cette tenue (181).

Hors de la loge, les Francs-Maçons de Bélisaire sont amenés à s'occuper de la transformation administrative et politique consécutive à l'avènement de la République. Lorsque Cavaignac nomme une administration municipale provisoire qu'il veut « en communion d'idées avec le Gouvernement républicain », il fait appel à plusieurs Francs-Maçons et leur nombre ira croissant par la

(180) Il apportait son adhésion au Gouvernement provisoire (dans lequel siégeaient les frères Crémieux et Garnier-Pagès) en déclarant : « Quoique placée par ses statuts mêmes en dehors des discussions et des luttes politiques, la Maçonnerie française n'a pu contenir l'élan universel de sympathie pour le grand mouvement national et social qui vient de s'opérer... » Un appel était adressé aux loges pour dons volontaires en faveur de la République, comme en fait foi une lettre de Rougé, Grand Maître du Conseil philosophique, en date du 5 août 1848.

(181) Archives locales. Le registre des procès-verbaux est en mauvais état, mais sur les 264 pages manuscrites, seule manque la feuille 3 qui concerne la réunion du 5 juillet 1848. Dans le haut de la feuille 4 une mention du vénérable Clemenson (de 1872) signale que la feuille absente a été déchirée.

suite (182). Après les élections de décembre 1849 qui remplaceront une fraction du Conseil municipal, on comptera 15 membres de Bélisaire sur 31 conseillers municipaux (183).

Ce sont surtout les élections à l'Assemblée Nationale qui semblent avoir jeté le trouble dans la communauté maçonnique. On n'en discuta certainement pas en tenue régulière, mais cela ne signifie pas que les Maçons n'en délibérèrent point à d'autres moments (184) car ils se trouvèrent mêlés à la campagne électorale collectivement ou individuellement.

Lorsque le comité général des élections se réunit à Alger, rue Bosa, le 5 avril 1848, on compte parmi les huit comités constitutifs de la ville, celui de la loge maçonnique et lorsque la rupture a lieu avec « une minorité turbulente », c'est dans le local de la loge, et « sous la présidence du citoyen Trolliet (sic), vice-président du comité général », que tiennent séance les membres de la majorité qui se sont retirés ; le secrétariat est confié au citoyen Lyon et un des quatre membres du bureau, Rocas, appartient également à Bélisaire (185). Nous avons là un comité de tendance modérée qui avait probablement de la sympathie pour la candidature de Descous.

---

(182) *Moniteur algérien* du 30 mars 1848. Archives municipales d'Alger : Registres nos 1 et 2. Le maire, un négociant nommé Lechêne, n'appartient pas à la loge. Lors de la séance d'installation du 27 mars 1848 on note comme Francs-Maçons l'adjoint Gousset et les conseillers Descous, Simounet, Trollier.

(183) *La Maçonnerie Africaine* du 15 février 1849, p. 34.

(184) Sans doute se produisit-il alors ce qui devait avoir lieu sous le Second Empire et qu'A. de Fonvielle rappelle dans une conférence faite à Bélisaire :

« Nous évitions avec soin de compromettre l'institution par la moindre imprudence ; aussi les délibérations maçonniques suivaient leur cours ; mais, à côté d'elles, des délibérations occultes avaient lieu et elles étaient non moins importantes.

« Combien de manifestations graves, d'actes politiques décisifs ont été préparés dans les parvis des Temples maçonniques... ! » (*Conférence sur le rôle de la Franc-Maçonnerie en Algérie*, Alger, 1884, 16 p., p. 8-9).

(185) L'*Akhbar* du 6 avril 1848. Dans un rectificatif du 13 le docteur Trolliet, médecin en chef de l'Hôpital civil, devait préciser qu'il y avait confusion avec son collègue Henri Trollier, président du Comité électoral de la loge maçonnique, dont il approuvait d'ailleurs les principes.

Celui-ci, en effet, est candidat et son nom apparaît, avec tous ses titres, dans l'*Akhlar* du 11 avril : la qualité de vénérable de la loge de Bélisaire est expressément mentionnée, à côté d'une dizaine d'autres, il est vrai. Ce fut une candidature malheureuse, plus sans doute que ne voulut bien l'admettre l'intéressé (186). Lorsque deux mois plus tard, en vue de donner un remplaçant à Ledru-Rollin (qui avait opté pour Paris), on demandera à Descous de se présenter à ces élections complémentaires, il refusera en remerciant avec sa « sincérité de vieux soldat, les *quatorze cent cinquante-huit* citoyens » qui lui avaient accordé leurs voix alors que la presse de l'époque ne le mentionne pas parmi les candidats ayant obtenu plus de mille suffrages (187). Il maintiendra son abstention lors des élections à l'Assemblée législative en mai 1849.

La Franc-Maçonnerie algéroise ne semble pas cependant abandonner la cause de la République. Non seulement elle affirme que son idéal est de « vulgariser les idées libérales » (188), mais encore à la fête solsticiale du 24 juin 1849 : « La santé de la République Française, exprimant les vœux des Maçons pour la gloire et le succès de ses armes, pour le maintien des institutions démocratiques, seule cause possible de sa prospérité, a été portée avec un enthousiasme impossible à décrire » (189).

Jusque-là l'action de Bélisaire s'est exercée dans le sens libéral et démocratique, et l'influence des Francs-Maçons en faveur de la République ne fut certainement

---

(186) Pour l'étude de ces élections, P. Boyer, *La vie politique et les élections à Alger* in *La Révolution de 1848 en Algérie* pp. 43-61. Dans ses *Souvenirs Algériens*, Aumerat fait allusion à cette campagne électorale et, à propos de Descous, il écrit p. 100 : « Un mot mal prononcé dans une réunion publique le fit échouer. Il s'était déclaré le champion de la République, on entendit le champignon et c'en fut assez. » L'histoire est un peu grosse.

(187) *Akhbar* du 4 juin 1848 et du 7 mai 1848. Dans ce dernier numéro on relève pour les candidats élus : Didier, 5255 ; De Rancé, 3501 ; Ledru-Rollin, 3412 ; Leblanc de Prébois, 3335.

(188) Discours du frère Lyon à la fête solsticiale du 27 décembre 1848 : *La Maçonnerie Africaine* du 15 février 1849, p. 25.

(189) *La Maçonnerie Africaine* du 30 juin 1849, p. 156.

pas négligeable si l'on songe à leur rôle dans la vie économique, à leur position au Conseil municipal (près de la moitié des conseillers et, parmi eux, deux adjoints de poids : Descous et Vialar), et aux moyens de diffusion dont ils disposaient : un journal, deux imprimeurs, un libraire, sans parler du théâtre que Madame Honoré Curet mettait volontiers à la disposition de la loge.

Mais les notables qui fréquentaient Bélisaire craignaient les excès de la démocratie et progressivement leurs idées se mirent au pas de leurs intérêts.

Dès la fin de 1848, exprimant leurs regrets sur les événements de juin, ils rappelaient que le Grand Orient recommandait de s'abstenir de toute discussion politique (190).

En 1849, alors que retentissaient encore les déclarations républicaines, on voyait s'amorcer, probablement sur l'initiative de Descous, un mouvement de réaction faisant appel à l'esprit de neutralité : *La Maçonnerie Africaine*, qui avait promis de donner dans chaque numéro un résumé succinct des événements survenus en Algérie pendant le mois écoulé, informait ses lecteurs qu'elle y renonçait de « crainte que cette revue politique, pour si impartiale qu'elle fût, ne détournât notre œuvre de son but primitif » (191) ; et quelques mois plus tard le vénérable avertissait qu'il ne tolérerait dans les banquets que les cantiques, les chants profanes étant interdits afin « d'éviter de froisser les opinions politiques par des chansons nées des circonstances du moment ou affectant de se parer des couleurs de tel ou tel autre parti » (192).

Avec l'évolution de la Seconde République, l'esprit d'hostilité à l'égard du mouvement démocratique ira s'accentuant. Lorsqu'en 1851 la loge de la *Fraternité carténienne* est fermée par décision de l'autorité et que les

(190) Archives locales : Compte rendu du 27 décembre 1848 sur les travaux de la loge durant le semestre écoulé.

(191) Avis du secrétariat de la rédaction dans le numéro du 30 juin 1849.

(192) Lettre de Descous au Grand Orient à propos de la « Fête solsticiale d'hiver 5849. »

frères de Ténès adressent à Descous une requête à transmettre au Gouverneur, le vénérable de Bélisaire la leur renvoie prétextant que la forme laisse à désirer et ajoutant : « Imitez l'exemple que la mère L.'. de Bélisaire donne aux Ateliers d'Afrique et vous verrez le calme renaître parmi vous. S'il est des esprits inquiets, turbulents, qu'ils se retirent de votre L.'.. Ceux-là n'ont rien compris au but moral que la maçonnerie poursuit... » (193).

Pendant les jours difficiles qui suivent le coup d'Etat, Descous observe les instructions du Grand Orient et les accentue même, supprimant fête solsticiale, banquets et toutes réunions : « La prudence, écrit-il, me trace cette conduite. » Alors qu'il avait l'intention de demander à la loge une année de repos, les circonstances lui ont montré qu' « il ne fallait pas moins qu'une tête réfléchie et une main ferme pour la conduite du vaisseau, au milieu des écueils qui le menaçaient d'un naufrage prochain », et il ajoute : « Le gros bon sens de la masse a donc prononcé ma réélection ; j'ai dû accepter » (194).

Les responsables de l'ordre s'en réjouissent :

« Encore que cette nomination soit sans portée politique, lit-on dans un rapport officiel, elle est de nature à rassurer l'autorité sur les dispositions de cette loge. M. Descous aimé et estimé de ses frères en maçonnerie était menacé avant les événements de décembre d'être détrôné par une cabale politique. L'élection s'est passée tranquillement ; sous l'emprise des événements de décembre, la politique n'a pu avoir aucune action sérieuse. M. Descous... saura, par sa fermeté et son dévouement au Prince-Président et au Gouvernement, diriger les travaux de sa loge dans une voie à la fois calme et utile » (195).

(193) Lettre aux FF.'. de Ténès, le 20 janvier 1852. Descous signe : Vénérable de la loge de Bélisaire, Inspecteur général de l'Ordre.

(194) Lettre au Grand Orient du 24 janvier 1852.

(195) Minute d'une lettre émanant du 1er Bureau et adressée au Gouverneur le 23 janvier, au Ministre le 24 janvier 1852 (Archives Nationales F80 631).

Il en fut ainsi. Les remous de 1848 s'estompèrent rapidement et, sous la direction de Descous, puis celle de Trollier, Bélisaire reprit son attitude détachée à l'égard de la politique. La Franc-Maçonnerie se refusait encore à faire partie des forces militantes de la Gauche française. Il faudra pour l'y amener d'autres perturbations nationales et une nouvelle évolution de sa structure sociale.

DOCUMENTATION

Ce travail repose essentiellement sur les sources d'archives complétées par le dépouillement de la presse et quelques études intéressant plus ou moins directement la Franc-Maçonnerie algérienne.

1. Les Archives

a) Les archives du Grand Orient.

Déposées à la Bibliothèque Nationale de Paris, elles nous ont fourni la base de notre enquête sous la forme de deux sortes de documents.

Les uns sont relatifs à la vie même de *Bélisaire* : gros dossiers non numérotés qui, comme ceux des autres loges du Grand Orient, peuvent être consultés jusqu'en 1875. On y trouve en particulier toute la correspondance et l'ensemble des tableaux annuels grâce auxquels l'évolution de la loge peut être suivie avec grande précision. Un petit dossier concerne la loge éphémère de *La Régénération Africaine.*

D'autres documents, constituant souvent des registres, intéressent l'ensemble du Grand Orient, mais sont des plus utiles. Nous citerons, en donnant si possible les côtes du fonds FM :

— *Procès-verbaux des Assemblées générales du Grand Orient* F.M.[1] 16.

— *Procès-verbaux. Ch.˙. Symbolique, Registre* 29 *à* 5835. FM[1] 23 (utile pour toutes les loges d'Algérie).

— *Registre des Procès-verbaux de la Chambre de Paris. t. II.* FM.[1] 67. fol. 402.

— *Procès-verbaux de la Chambre des Provinces,* 3[e] *registre* (1786-1788). FM[1] 80.

— *Procès-verbaux des Trois Atteliers réunis* (ou encore : des Trois chambres réunies, les documents portant indistinctement Chambres ou Atteliers). FM[1] 89.

— *Loges militaires. Restauration AZ. Armes diverses.* FM[2] 30. On trouve dans ce registre les seuls renseignements que nous ayons sur *Cirnus.*

— *Rite Ecossais. Anc.˙. Acc.˙. Matricule générale* (*sic*) *des Hauts grades.* 1804 *à nos jours.*

On peut y ajouter le gros manuscrit des *Biographies maçonniques* (1098 pages avec classement alphabétique des Francs-Maçons notables) de caractère cependant très incomplet.

b) Les archives locales de Bélisaire.

Ces archives furent confisquées par le Gouvernement de Vichy et déposées à la Préfecture d'Alger où elles devaient constituer le fonds 4 F avec les archives des autres sociétés secrètes. Si nous en jugeons d'après un inventaire de 1942 il s'agissait pour *Bélisaire* d'une masse importante de documents comprenant 35 registres variés, des pièces comptables, des rituels, 17 cartons, sans compter les livres et les brochures. De tout cela, à la suite d'événements que nous connaissons mal, il ne reste que quelques paquets de documents que nous avons pu consulter. Pour la période étudiée ici nous signalerons :

— Un registre : *Bélisaire O.˙. d'Alger Gr.˙. d'App.˙.* Procès-verbaux des séances du 24 juin 1848 au 27 décembre 1850. 264 p. manuscrites.

— Un registre sans couverture de 97 feuillets portant sur la première page : *Or.˙. d'Alger ▭ de Bélisaire 3e gr.˙. Mait.˙.* avec le dessin d'un cercueil et la mention : Livre d'Architecture commencé le 16 décembre 1833 et fini le 5 décembre 1849.

— Deux dossiers contenant surtout des pièces datées de 1850.

— Un paquet de correspondance 1842-1934 dans lequel on trouve notamment une trentaine de pièces sur la période 1842-1853.

— Un paquet de conférences et discours divers (1839-1931) dont 27 sont du colonel Tordo. Est complété par un autre paquet totalisant en deux dossiers 95 autres conférences et discours du colonel Tordo.

— Un paquet intéressant la période 1845-1912 et rassemblant les documents sur les règlements, les examens, les rituels, les initiations, les comptes rendus de travaux.

c) Autres fonds d'archives

Les Archives Nationales fournissent quelques renseignements dans le carton F80 631 (clubs, sociétés secrètes, associations, loges) qui contient divers rapports de police de la fin de la Seconde République. *Bélisaire* y paraît assez peu.

Pour des compléments d'information, il a fallu faire appel aux **Archives du Ministère de la Guerre**, à Vincennes :

— les *Historiques de régiments*, en particulier celui de E. SAGE sur le 10e Régiment d'Infanterie légère ;

— la série Xb (ou Xb) qui complète ces historiques pour l'infanterie légère : Xb 703 pour le 10e Régiment d'Infanterie légère ;

— les dossiers des officiers, les généraux se trouvant dans la *Chronologie des maréchaux* 1792-1880 (Danlion a le n° 2371) ; les autres officiers relèvent de diverses séries : Chevreau (officiers de santé, carton 144), Denniée (1re série, n° 77.392), Descous (Dossier de pension militaire 48570, 1re série).

Pour avoir une idée de l'activité des conseillers municipaux francs-maçons, nous avons consulté, à la **Bibliothèque Municipale d'Alger**, les premiers registres de délibérations du Conseil municipal :

— Registre n° 1 : du 27 mars 1848 au 24 novembre 1849, 258 feuillets :

— Registre n° 2 : du 24 novembre 1849 au 7 mai 1851, 247 feuillets.

2. LA PRESSE

La presse ordinaire fait parfois allusion à la Franc-Maçonnerie et nous avons analysé l'article de l'*Akhbar* du 5 juillet 1879 relatant une réunion maçonnique après le débarquement de Sidi-Ferruch. Cette presse nous fournit également d'utiles renseignements sur l'activité politique des Francs-Maçons pendant la crise de 1848 (se reporter aux références).

Mais son importance ne saurait se comparer à celle de la presse maçonnique dont l'intérêt est considérable malgré le verbiage inouï de la plupart des rédacteurs.

En premier lieu *La Maçonnerie Africaine*, revue mensuelle qui paraît à partir du 15 février 1849 et qui est d'ailleurs dédiée à la loge de Bélisaire. Elle était éditée à Alger, place de la République, par le frère Bastide.

Le *Bulletin trimestriel du G.˙. O.˙. de France* (le premier numéro est de mai 1844) contient quelques renseignements relatifs à l'Afrique et permet surtout de suivre l'évolution générale.

On peut faire une remarque analogue pour *Le Globe, Archives générales des sociétés secrètes non politiques publiées par une société de Francs-Maçons et de Templiers* (en 1839), puis *Le Globe, Archives des Initiations anciennes et modernes, publiées par une société de Francs-Maçons et de Templiers* (en 1840 et 1841), puis *Le Globe franc-maçon. Archives des initiations anciennes et modernes* (en 1842).

Des allusions parfois importantes à l'Algérie dans la *Revue Maçonnique de Lyon et du Midi. Journal consacré aux intérêts de la Franc-Maçonnerie* (à partir de 1838) qui devient en 1841 *Revue Maçonnique. Journal consacré aux intérêts de la Franc-Maçonnerie* et, en 1847, *Revue Maçonnique. Journal consacré aux améliorations de la Franc-Maçonnerie* qui se poursuit jusqu'en 1853.

publiée à Lyon. Pour notre sujet les années les plus importantes sont 1838, 1839, 1840, 1847, 1848, 1849.

Cette revue ne doit pas être confondue avec la *Revue Maçonnique* qui fut publiée mensuellement à Paris de 1834 à 1837 et qui est pour nous de peu d'intérêt. Elle se trouve à la Bibliothèque Nationale sous les cotes H. 11.668 à H. 11.670 tandis que la précédente se place à la suite sous les cotes H. 11.671 à H. 11.686.

Les travaux des loges d'Afrique sont également mentionnés dans *La Vraie Lumière, Journal des Francs-Maçons,* édité à Versailles et paraissant tous les mois à partir de juin 1851. Nous avons consulté les années 1851 et 1852 qui paraissent d'ailleurs être les seules. L'activité de Bélisaire est négligée.

Pour l'affaire de la circulaire Soult, il faut consulter *L'Orient, Revue universelle de la Franc-Maçonnerie, Rédigé par les sommités de la littérature française et étrangère...* Le premier numéro est de septembre 1844 et les numéros les plus intéressants sont ceux d'avril, juin et juillet 1845.

3. Les Etudes.

Les livres sur l'histoire de la Franc-Maçonnerie négligent complètement l'Algérie. Ils sont cependant indispensables pour connaître l'institution ou son évolution. Nous citerons particulièrement :

— Thory : *Acta Latomorum* ou *Chronologie de l'Histoire de la Franche-Maçonnerie française et étrangère...* Paris, 1815, 2 vol., in-8°, 428 et 404 p.

— J.-C. Bésuchet de Saunois (Dr) : *Précis historique de l'Ordre de la Franc-Maçonnerie...* Paris, 1829, 2 vol. in-8°, 408 et 456 p.

— Groussier : *Principaux personnages ayant appartenu au G∴ O∴ de France,* Paris, 1939, 3e éd., in-8°, 72 p.

— Les trois volumes d'A. Lantoine sur l'*Histoire de la Franc-Maçonnerie française* sont essentiels : *La Franc-Maçonnerie chez elle,* Paris, 1925, in-8°, 514 p. ; *Le Rite écossais ancien et accepté,* Paris, 1930, in-8°, 348 p. ; *La Franc-Maçonnerie dans l'Etat,* Paris, 1935, in-8°, 458 p.

— G. Martin : *Manuel d'histoire de la Franc-Maçonnerie française,* Paris, 1929, in-8°, 278 p.

— Ch. Ledré : La Franc-Maçonnerie, Paris, 1956, in-16, 128 p.

— H.-F. Marcy : *Essai sur l'origine de la Franc-Maçonnerie et l'Histoire du Grand Orient de France,* Paris, 1er vol. 1949, 174 p. ; 2e vol., 1956, 368 p. ; un 3e vol. à paraître.

Les publications intéressant les débuts de la Franc-Maçonnerie algéroise sont rares. Outre le *Tableau des membres de la loge...* en 1850, qui se trouve dans les archives et dont nous avons reproduit l'essentiel, on peut citer :

∴ *de Bélisaire, Orient d'Alger. Procès-verbal de l'inauguration du nouveau temple. 8e jour du 9e mois de l'an de la V∴ L∴* 5.837. Marseille, 1838, in-8°, 24 p. A la Bibl. Nle sous la cote 8° H Pièce 1638.

Sans nom d'auteur, *Notice sur H. Bastide, libraire-éditeur à Alger,* Alger, 1872, in-8°, 29 p. A la Bibl. Nle d'Alger sous la cote 53.631.

Il faudrait évidemment ajouter toutes les œuvres publiées par les Francs-Maçons algérois de l'époque, œuvres de V. Bérard, H. Branthomme, J. Descous, J.-F. Lacrouts, J. Lyon, Rougé que nous avons signalées en évoquant *Quelques Maçons algérois.*

Parmi les ouvrages et articles qui nous ont fourni d'utiles compléments :

J.F. Aumerat : *Souvenirs algériens,* Blida, 1898, in-8°, 432 + XIII p.

G. Bresson : *Histoire d'un centre rural algérien, Fort-de-l'Eau.* Alger, 1957, in-8°, 214 p., pl., cartes, plans, graphiques.

A. Devoulx : *Relevé des Français qui ont résidé à Alger, de* 1686 à 1830, Revue Africaine 1872, pp. 356-387, 421-450.

G. Esquer : *La prise d'Alger,* Alger, 1923, in-8°, 477 p.

G. Esquer : *Jean, Toussaint Merle et l' « Estafette de Sidi-Ferruch »,* Revue Africaine, 3e et 4e trim. 1929, pp. 254-318.

G. Esquer : *Correspondance du duc de Rovigo* (1831-1833), Paris, 3 vol. 1914, 1920, 1921, in-8°, 694, 578 et 642 p.

L. Girault : *Contribution à l'étude du rôle du Service de Santé militaire, Conquête de l'Algérie* (1830-1847). Paris, 1937, in-8°, 107 p.

F. Gomot : *Annuaire de l'Algérie pour* 1843, Paris, in-8°, 131 p.

H. Klein : *Feuillets d'El-Djezaïr,* en particulier : *Le Vieil Alger et sa banlieue. Notes complémentaires,* 1912. Alger, in-8°, 121 p.

R. Lespès : *Alger. Etude de géographie et d'histoire urbaines.* Paris, 1930, in-8° 864, p., pl. cartes.

J.-T. Merle : *Anecdotes historiques et politiques pour servir à l'Histoire de la Conquête d'Alger en* 1830, Paris, 1831, in-8°, XVI-317 p.

E. Norès : *L'œuvre de la France en Algérie. La justice.* Collection du Centenaire, Paris, 1931, in-8°, 738 p.

E. Pellissier de Reynaud : *Annales Algériennes, Tome I,* édit, 1854, in-8°, 478 p.

Quelques remarques sur la pratique rituelle en Afrique du Nord, principalement au Maroc [1]

I

PRIÈRE RITUELLE EN GÉNÉRAL

Pour ce qui est de la régularité avec laquelle les fidèles accomplissent les 5 Prières *fardhs,* je n'ai pu déceler aucune règle bien générale en particulier quant à la variation de cette régularité dans l'espace, ou le temps. On ne peut dire que de nos jours, la pratique diminue : celà est sans doute vrai pour les jeunes générations masculines en ville, mais c'est tout. D'autre part, je n'ai rencontré, ni au Maroc, ni en Aurès, des exemples montrant nettement que dans le pays berbère, de nos jours, on prie moins que dans les régions arabophones : on me donne, par exemple, des évaluations de l'ordre de 75 à 90 % d'orants pour Tinghir ; 95 % pour Tadafelt, dans nombre d'autres régions du Haut-Atlas, 2/3 des hommes prient. A côté de celà, on me dit : « A Rabat, très peu » ; à Moulay Idriss 10 % ; à Fès 40 %

(1) Je publie ici des notes que j'avais recueillies pour un ouvrage d'ensemble sur la question et que j'avais jadis pendé rédiger. Dans les mélanges Lévi-Provençal, on trouvera ce qui concerne les sujets suivants : Profession de foi ; circoncision ; pureté rituelle ; aliments et boissons. On y trouvera aussi quelques remarques d'ordre général, auxquelles je renvoie. Je ne donne que l'essentiel, laissant de côté bien des particularités et précisions de détail.

et de même à Casablanca. Ces dernières évaluations semblent élevées (2).

A mon sens, les réponses doivent être interprétées ainsi: si « 90 % des hommes prient », cela signifie que 10 % ne prient jamais, et que les autres le font, plus ou moins régulièrement, mais non pas aux heures prescrites (3).

A noter ici, en effet un usage qui me semble très général en Afrique du Nord : on groupe le soir les reka's des Prières omises dans la journée. D'autre part, les marques extérieures de la piété ne doivent pas être toujours confondues avec les élans de l'âme.

Partout, on relève une observance élevée, chez des personnes pour qui la Prière constitue une sorte de récréation ; p. ex. chez les chaouchs et surtout chez les prisonniers et les prestataires !

Les femmes prient, dans l'ensemble, beaucoup moins que les hommes, et les jeunes que les vieilles, quoique l'on puisse relever, dans les villes, un nombre peut être croissant de jeunes filles qui prient. On m'affirme qu'à Collo 98 % des femmes font la Prière ; si cela est vrai, c'est tout à fait exceptionnel. A Nabeul, on me dit « 90 % des vieilles », ce qui est beaucoup moins étonnant.

La Prière est enseignée soit par le père, ou plus rarement la mère, soit, en particulier au Maroc, dans la montagne berbère, par le fqîh.

A propos de ce dernier, je signale, en passant, car j'ignore si cela avait déjà été noté, que dans cette région, le fqîh est très généralement aussi couturier. C'est pourquoi

(2) Je dois m'élever une fois de plus et avec de plus grands islamisants que moi, contre l'affirmation du « Berbère superficiellement islamisé ». On peut redire ici comme dans d'autres occasions, le mot de Brangäne (*Tristan,* II, sc. 1) :
« Dich taücht Wunsches Ungestüm »
« Zu vernehmen was du wähnst ».
La question est plus complexe que ne le pensent ceux qui l'ignorent et, si l'on veut une autre citation littéraire, je dirai : « There are more things, Horatio... »

(3) C'est sans doute cela qui explique pourquoi, relativement à d'autres régions musulmanes, on voit si rarement prier au bord des routes et, je crois, jamais dans la rue.

ce terme désigne parfois le couturier (à Tounfit ; chez les Aït Ichkern, etc). Voici un autre fait peu remarqué pour les Prières quotidiennes : on ajoute, très fréquemment, aux obligatoires : à l'aurore, la Prière du Fedjr, et, le soir, 3 reka's supplémentaires (2 + 1, *witr*), en sorte que cette Prière compte alors 7 reka's. Il est même des régions, où ce supplément nocturne est considéré comme *wâdjib* (Ksar-Souk, Tounfit, Ghiata, etc), tout au moins en Ramadhân (chez les Beni M'Guild).

Ceci pour les personnes pieuses ; car il y a aussi des exemples de négligences voulues : c'est le cas pour bien des fonctionnaires (« Prière du Caïd : les vendredis et jours de Fête ») ; et on me cite le cas du caïd chez les Beni Sadden qui, voyant les prosternations de ses administrés, leur dit : « Qu'avez-vous à picorer comme des poules ? »

Où accomplit-on la Prière ? Si ce n'est pas à la mosquée, il semble assez rare qu'on se mette à plusieurs pour la faire. Quant à la mosquée, c'est pour le 'açr qu'elle est le moins fréquentée, car c'est le moment où cela dérangerait le plus les personnes occupées.

On lit dans les *Institutions Musulmanes* de Gaudefroy-Demombynes, que « la coutume exige, s'il est possible, la cécité chez les muezzins ». Je ne crois pas que ceci soit exact, tout au moins au Maghreb : on y trouve, parfois, des muezzins aveugles, mais c'est bien rare et je n'ai pu relever aucune coutume en ce sens, encore qu'elle serait fort logique, là où les femmes sont visibles sur les terrasses ; mais, en fait, le minaret est élevé et la murette qui entoure son dernier étage est souvent assez haute. Je doute que, les voix étant égales, l'aveugle eut la certitude d'être choisi de préférence à un clairvoyant.

Là, où il n'y a pas de minaret, l'appel se fait du toit de la mosquée, ou d'une maison bien placée. Il peut se faire aussi à partir d'une éminence. C'est, par exemple, le cas chez ces nomades berbères qui ont une tente-mosquée [4].

Quand, en l'absence de mosquée, il n'y a point d'appel, on a recours à des critères coutumiers divers et souvent

(4) Je signale que la tente-mosquée marocaine a été insuffisamment étudiée.

peu précis : ainsi, chez les Aït Ichkern, « le temps » du zhohor est arrivé lorsque l'ombre d'un homme a un pied ; et le temps du 'açr, lorsqu'elle mesure : 3 pieds en été, 7 en hiver. S'il y a des nuages, la Prière du Maghreb aura lieu, lorsque, à 30 mètres, « on ne distingue plus un chien d'un chacal ». Ceci rappelle notre expression : « entre chien et loup ».

Il semble qu'au Maroc, un drapeau (ou, la nuit, une lanterne ?) indique, en beaucoup d'endroits, que le temps de Prière n'est pas encore expiré. Ce signal ('alam) est hissé au minaret.

J'ai relevé, s'agissant des villes marocaines, un vieil usage, assez répandu là où il y a plusieurs mosquées : il y a deux Prières du midi, « loulî » (ce qui signifie, bien entendu : « la première ») et le zhohor proprement dit). Dans les unes, la Prière a lieu de suite, après l'appel (c'est-à-dire un quart d'heure après que le soleil soit passé au méridien) ; dans les autres, on recule cette Prière le plus possible, pour permettre, par exemple, à deux commerçants associés, d'y prendre part, la boutique restant ouverte. Cela montre, me semble-t-il, combien peu l'idée de paroisse existe en Islâm.

Il semble qu'au moins à Fès et à Moulay Idriss, le même usage existe pour la Prière du matin. A Tunis, il existe quelque chose de pareil, mais, si mes renseignements sont exacts, et, comme il y a deux rites, hanéfite et mâlékite, la première Prière a lieu dans les mosquées d'un de ces rites, et la seconde dans celles de l'autre.

II

OBSERVATIONS DIVERSES TOUCHANT LA MOSQUÉE

La mosquée est bien rarement fréquentée par les femmes, et alors ce ne sont guère que des vieilles, les autres ne sortant pas ; presque toujours aussi, il y a une séparation entre les deux sexes (Je rappelle que, selon la Loi musulmane, les femmes doivent, pour la Prière être placées derrière les hommes, ou, pour être plus précis, derrière les hermaphrodites).

En bien des endroits, les femmes (5) ne vont jamais à la mosquée : par exemple à Tiaret, à Mascara, à El-Oued, et, à peu près partout en pays berbère montagneux marocain, où ce serait « h'achoûma ». Mais on voit des vieilles, à Biskra, Collo, Philippeville, Oran, et dans la plupart des centres marocains fréquenter celle-ci.

A Marrakech, on a réservé un emplacement spécial pour les femmes (en fait, le Bît-el-Djanaïz) à la mosquée Ben Salah, qui est même fréquentée par des jeunes.

Dans diverses mosquées importantes du Maroc, on a placé des hauts-parleurs transportables (6).

Les salutations à la mosquée sont, en particulier au Maroc, beaucoup plus connues de la pratique que je ne pensais, bien entendu, elles ne sont pratiquées que si on a le temps de les faire, avant que l'imâm ne commence la Prière. Il ne faut pas confondre ces *tah'iyyates el-mesdjid*, avec les prosternations pour négligences au cours de la Prière : à mon sentiment, leur existence n'est connue que des personnes instruites. Bien souvent, les gens du commun recommenceront purement et simplement toute leur Prière, qui pouvait être ainsi réparée.

III

PRIÈRE DU VENDREDI

Pour ce qui est de la Prière du Vendredi, elle est partout beaucoup plus observée que les autres, ce qui est fort compréhensible, en particulier en Ramadhân ; mais on me signale un prédicateur qui en profite pour rappeler aux fidèles qu'elle est obligatoire toute l'année : « Qui ne prie pas tous les jours, qu'a-t-il à le faire le Vendredi ? »

(5) Laoust a signalé que chez les montagnards berbères du Maroc, la parturiente en difficultés se suspend à une corde de mosquée. Cela est exact, mais l'usage n'est pas général : il est inconnu, p. ex. à Tinmel et à Tadafelt (mais il est pratiqué à côté, à Tinghir).

(6) Selon le Pr Buret qui, on le sait, est musulman, on en trouve à la Mekke et à Mina ; non à 'Arafa : la khot'ba a été supprimée en ce lieu par les wahhabites.

En plusieurs endroits qui n'ont pas de mosquée à khot'ba, j'ai relevé que celle-ci, est plus fréquentée le vendredi que les autres jours. Dans les petits centres berbères du Maroc, (entre autres, au Souss) on tire un coup de fusil pour indiquer aux fidèles que le nombre canonique minimum de douze fidèles n'est pas atteint, et, jadis, par exemple, autour de Midelt, on faisait venir de force les indifférents, si c'était nécessaire. Au moment, où j'étais à El-Oued, beaucoup de fidèles ne venaient pas à la mosquée : un imâm, peu populaire, était, selon leurs dires, trop bien payé par le Gouvernement, et ils avaient calculé ce que ses fonctions lui rapportaient à tant la reka' !

Quant à la khot'ba, elle est très généralement lue selon un texte d'autrui ; elle est rarement récitée, et plus rarement encore improvisée. Ainsi à Bah'lil, on se sert du recueil de Moh'ammed el-Rifa'î. Un autre livre de sermons en usage à Rabat, Fès, Marrakech, est celui de Boû Mediane el Fassî (mort en 1081 H). Les modernistes en ont composées de nos jours.

La durée de la (double) khot'ba, semble ne pas dépasser 20 minutes en tout. Un cadi de Salé qui les prolonge et les fait durer 30 minutes est jugé prolixe. En beaucoup d'endroits elle n'est que de 15 minutes. Il en va ainsi d'ailleurs dans tout l'Islâm.

Beaucoup plus importante est la question de savoir si la khot'ba est, ou non, traduite en une langue que comprennent les fidèles. La réponse est, bien entendu : « Non » dans la quasi-totalité de l'Afrique du Nord. Mais voici quelques exceptions à cette règle.

D'abord, il va de soi que l'arabe du prédicateur est plus ou moins classique, ce qui dépend de ses talents (7). D'autre part, dans certaines régions berbères du Maroc, le prône est traduit en langue locale, après avoir été prononcé ; ainsi, chez les Aït Baha, et à Taroudant, elle est traduite en chleuh, tout de suite après le service ; elle est traduite aussi à Tadafelt, etc. Il semble encore que, parfois, on donne, à d'autres moments, des explications reli-

(7) A Nabeul, l'imâm passe parfois à l'arabe vulgaire pour donner des explications aux fidèles.

gieuses à la mosquée en langue locale ; par exemple, dans tout le Dadès, on explique du h'adîth en berbère.

A noter qu'en divers lieux, et pas seulement au Maroc, il est fait lecture aux fidèles d'un h'adîth, selon lequel on leur recommande le silence durant la khot'ba.

IV

PRIÈRES DIVERSES

Pour ce qui est de la Prière des Deux-Fêtes, la règle très générale, au Maroc, est qu'elle a lieu au mçalla [8], à moins qu'il ne fasse mauvais temps, auquel cas elle a lieu à la mosquée. En Tunisie et en Algérie, je crois qu'il n'existe plus de mçalla : comme à Tlemcen, on les a laissées tomber en ruines, mais en Algérie, (pas en Tunisie, à ma connaissance), on la pratique parfois en plein air, par exemple, à Mascara près d'un maqâm, sans mur à qibla, et, à El-Oued, au cimetière. A Tiaret, les réformistes ont tenté, avec peu de succès, de la faire célébrer en plein air.

On m'affirme que, dans l'Anti-Atlas, dans certains petits centres, la cérémonie a lieu sur le toit de la mosquée.

Nulle part, les femmes ne semblent y prendre part, ou alors cela est rarissime.

Le rite consistant à revenir du lieu de célébration chez soi par un autre chemin qu'à l'aller, s'observe, mais ce n'est pas du tout un usage général. Chez les Aït Izdeg (Midelt) on tourne autour du ksar, « pour faire entendre le nom d'Allâh, autour de celui-ci ». A Sefrou, on revient par le même chemin ; à El-Oued et autour de Collo aussi, mais, dans cette ville, les citadins observent la recommandation du h'adîth, afin que « la route puisse témoigner. »

Pour la Fête des Sacrifices, l'usage, rituellement recommandé, d'abattre une bête est extrêmement général en Afrique du Nord, et ce n'est pas seulement, je pense, chez

(8) Les Marocains semblent très attachés au principe du mçalla : en 1898, au cours d'une expédition, on érigea à la hâte un mçalla pour le Sultan (Weisgerber, *le M. en* 1900, p. 105).

les Aït Izdeg, qu'on s'entendrait répondre, comme je l'y ai entendu, que c'est « wadjib ». Les pauvres participent à cette cérémonie : on leur donne (ce qui est considéré comme zekâa sur les troupeaux) soit une pièce de bétail, soit de la viande de l'animal, (mais à Bône, on ne donne rien du tout aux pauvres). Les gens sans ressources se cotisent pour acheter un animal, ou s'endettent : c'est tout à fait général.

Très répandu est l'usage de garder une partie de la bête qu'on consommera au début de la nouvelle année, le plus souvent alors, pour le 10 moh'arram, (à Nabeul, une partie aussi, le gigot, salé et séché, pour le premier : « râs el-'âm »). La partie ainsi gardée est très variable (tripes, langue, foie, omoplate, jarret, patte, boyau, queue, croupe) et il est sans intérêt de donner ici des détails, tels que je les avais recueillis touchant les divers lieux et leurs usages particuliers.

On a parfois (Bel) donné de cet usage, une interprétation magique, ou symbolique, ce qui est peut-être vrai, mais j'en viens à me demander, après avoir interrogé beaucoup de gens, s'il n'y a pas aussi (ou exclusivement) une interprétation plus simple : le désir, chez les personnes peu fortunées, de conserver de la viande pour la fête proche de 'Achoûra.

Pour ce qui est de la peau de la bête, on observe ce qui suit, assez généralement, mais non partout: on la place sous les parturientes, et souvent, surtout pour les riches, il est h'arâm de la vendre ; il faut plutôt la donner à un pauvre, ou s'en servir comme tapis à Prière. Aussi bien chez les nomades (El-Oued) que chez les citadins (Casablanca), on garde l'omoplate, — peut-être pour y lire l'avenir, — de même pour la vésicule biliaire.

La croyance selon laquelle la victime servira de monture pour passer le pont Çirât' est fort répandue, mais non universelle, en Afrique du Nord, comme dans le reste de l'Islâm (on précise parfois qu'elle doit alors être grande, forte, entière). De même, celle qu'il convient, après la

Prière, de se presser, de se bousculer, pour féliciter l'imâm et surtout d'être le premier (9).

Le rituel de la Prière à l'occasion des éclipses, semble presqu'inconnu de la pratique, en particulier, pour l'éclipse de lune, je doute qu'on y ait jamais eu recours. Nous ne parlons pas ici des usages non orthodoxes, plus ou moins magiques, observés à cette occasion.

V

ROGATIONS

Quant aux rogations officielles pour la pluie, ce sujet a déjà été bien étudié par Bel, et surtout les usages non orthodoxes l'ont-il été par lui. Je me bornerai à quelques remarques :

a) *Istisqa*. Au Maroc, cette Prière officielle a été volontairement abandonnée durant longtemps, à la suite de la mort d'un Sultan, qui avait coïncidé avec elle (10) ; elle ne fut rétablie que vers 1920.

Comme parallèle curieux et para-orthodoxe du rite officiel du retournement du manteau, signalons qu'à Kebbâb, on retourne la tente-mosquée, l'extérieur vers l'intérieur.

Etant donné qu'il s'agit de quelque chose qui intéresse au plus haut point toute la population, on ne s'étonnera pas qu'à Petitjean des colons français aient demandé qu'on y procédât, ni que les Musulmans voient d'un bon œil que les Juifs fassent leur propre prière à cette occasion. A Tinghr, le fqîh leur dit de la faire en même temps que les Musulmans (11). A Bahlil, on croit alors à une pluie

(9) Elle ne s'observe pas chez les Aït Izdeg, les Beni Mguild, mais bien, et même le vendredi, à Tadafelt.

(10) On m'affirme qu'en vertu d'une superstition analogue, l'enseignement de l'exégèse qoranique avait été suspendu à la Qaraouiyine.

(11) Je crois savoir qu'on ne les autorise pas à la faire après, en vue d'éviter ce scandale de voir les demandes des Musulmans repoussées et celles des Juifs accueillies.

rapide, car Dieu importuné par leurs Prières, veut s'en débarrasser.

Même croyance à Nabeul, à l'autre extrémité de l'Afrique du Nord : les Juifs accompagnent les Musulmans ; « quand les Juifs y vont seuls, ils sont vite exaucés : à cause de leur haleine forte, Allâh se hâte de leur accorder ce qu'ils demandent. »

b) Cérémonies non-orthodoxes. Dans le Souss, on enferme parfois les petits enfants à la Mosquée pour que leurs pleurs attendrissent Dieu ; chez les Beni Sadden, on prépare une grillade de maïs et les enfants la consomment à la mosquée : le bruit de leurs mâchoires attirera l'attention de Dieu. A Sefrou, les enfants font une quête et on les arrose d'eau. Dans la nouvelle médina de Casablanca, les enfants des écoles coraniques se groupent en un cortège, ils récitent des prières et portent des bougies allumées. Du haut des terrasses, les femmes jettent de l'eau pour les éteindre. Les maîtres modernistes s'opposent au jet de l'eau.

Jadis à Tinghîr, une négresse faisait une quête pour recueillir de la farine. Dans l'oued, elle en préparait une soupe pour les enfants, attachés par la main. Ceux-ci devaient s'enfuir, « car l'oued va grossir et les emporter. »

Les processions d'animaux jouent un rôle non négligeable, et, s'ils urinent, celà est d'excellent augure. A Tinmel, on habille une ânesse avec un foulard, et on la promène longuement, jusqu'à ce qu'elle s'exécute.

La vache est le symbole des nuages chargés de pluie ; chez les Beni Sadden, on la promène sept fois autour de la mosquée. Une personne, paraissant très sérieuse, m'a positivement affirmé, qu'avant 1939, chez les Beni Mellâl, on faisait pénétrer une vache *dans* la mosquée, et qu'elle y devait uriner ; il disait avoir vu la chose.

La cérémonie bien connue du Bou-Ghoundja me paraît aujourd'hui en décadence un peu partout.

VI

LE JEÛNE DE RAMADHAN

Nous en arrivons maintenant à ce qui est, pour les musulmans du Maghreb, la grande obligation rituelle : le jeûne du mois de Ramadhân.

Très en gros, on peut dire à peu près ceci : à mon sentiment, on jeûne plus sérieusement là où jadis, on le faisait peu, ou mal, par exemple dans certaines régions rurales (mais je n'ai pas pu établir que la pratique en fut tellement plus négligée en pays berbère qu'en pays arabe) ; par contre, dans les villes, bastions de l'orthodoxie la jeunesse commence à y renoncer.

Jadis, le jeûne était négligé chez les militaires. Ainsi, chez les tirailleurs tunisiens ; vers 1935, le 1/3 de ceux-ci ne jeûnait pas, les autres ne le faisaient que quelques jours ; quinze ans plus tard, la pratique était devenue bien plus rigoriste. Vers 1930, dans les goums marocains, en principe, on ne jeûnait pas ; vers le milieu du siècle, personne ne rompait, officiellement, le jeûne.

Mon impression très nette est que, dans les campagnes marocaines, on jeûne maintenant plus et mieux, et il y a des cas où, par les très grandes chaleurs, les gens consciencieux s'évanouissent, s'imposant des efforts plus grands que ce que la religion ne réclame. Pourtant, on sait que l'on peut boire, « pour pas qu'y crève », mais alors, croit-on, il ne faut tout de même pas manger. Dans quelle mesure boit-on en cachette, et surtout dans quelle mesure rattrape-t-on ? Cela est bien difficile à dire, mon sentiment est que l'on ne rattrape pas toujours.

Si la religiosité a augmenté, à cet égard, dans les régions que les Français pacifièrent, dans les villes, ai-je dit, elle diminue : on m'affirme que, sur la plage de Rabat, ouvertement, on « casse le carème », chose jadis impensable. A Fès, on se ferait délivrer des certificats médicaux attestant l'impossibilité de jeûnes, ce qui rappelle la consommation aux U.S.A. d'alcool « for medicinal use », à l'époque du régime sec.

On sait que le buveur de vin maghrébin s'arrête d'enfreindre la Loi quelque temps avant le début du jeûne. En beaucoup d'endroits, le délai est fixé à 40 jours (ou, opinion remarquablement laxiste, que j'ai recueillie en Algérie. 1 jour, si c'est du vin blanc, au lieu de vin rouge !) En fait, 40 jours est un bien long délai. Je doute qu'il soit observé.

Il y a des délais analogues pour qui mange du porc.

Les personnes dispensées de jeûner (voyageurs, malades, nourrices), ou les femmes à qui il est rituellement interdit de le faire (pour cause de *h'aïdh* ou de lochies) usent en fait très peu de cette faculté. Elles n'y recourent pas, ou à la toute dernière extrémité [12]. En réalité, il y a aussi une opinion laxiste en cette matière ; par exemple à Figuig, on tolère la rupture du jeûne pour qui voyage en autobus plus de 80 kms, et on me cite le cas d'un fidèle à Fès, qui opère des déplacements pour ne pas jeûner. Quant aux femmes en question, j'avais relevé jadis le fait qu'à Alger, les intéressées rompent symboliquement leur jeûne, mais, en fait, jeûnent tout de même (et, bien entendu, rattrapent plus tard ces journées officiellement non-jeûnées). J'ai retrouvé ailleurs des usages semblables : à Tinmel, par exemple, les croyantes prennent un peu de terre dans la bouche pour le rompre.

Pour ce qui est de déterminer le début et la fin du mois de Ramadhân, je ne donne pas ici de détails sur les discussions qui s'élèvent entre les croyants touchant l'apparition, ou la non apparition, de la lune, et les divergences qui en naissent : c'est la même chose dans tout l'Islâm, et ce depuis toujours ; ces discussions, malgré la radio, s'élèvent entre villages, entre quartiers d'une même ville, entre fractions de tribus, en sorte que l'on ne célèbre pas tou-

(12) Le jour de départ en voyage doit être jeûné selon la loi. Feu M. Peltier me racontait que, étant parti en voyage avec un musulman bédouin et son neveu, par une journée torride, au Sahara, il avait dû donner à boire en cachette au malheureux jeune homme, l'oncle appliquant sévèrement la règle.

jours le 'Aîd eç-çaghîr le même jour. Pour El-Oued, on me dit que, si la radio de Tunis et d'Alger sont en désaccord quant à l'apparition de la lune, chose fort possible eu égard aux conditions météorologiques, on choisit volontiers la décision la plus agréable à exécuter. Il arrive d'ailleurs fréquemment, et pas seulement pour la rupture du jeûne, que les fêtes ne soient pas célébrées le même jour à Maghnia (Algérie) et à Oudjda (Maroc), villes très voisines.

Quant à savoir, comment l'on est prévenu du moment de la journée, où l'on doit commencer le jeûne, et celui où il se termine, cela varie beaucoup selon les lieux et les circonstances. Là aussi, et en dehors des moyens techniques, tels que le coup de canon, etc. dans les villes, ou l'usage des montres, qui s'est bien entendu, beaucoup répandu, il subsiste divers usages (cf. § I), avec les deux interprétations, laxiste ou rigoriste. Chez les Beni Sadden, on dit à l'imâm : « Dépêche-toi donc un peu ». Chez d'autres, on attend qu'il y ait sept étoiles au ciel, dont une brillante ; ailleurs les nomades commencent à manger quand on ne distingue plus la poutre maîtresse de la tente.

Dans les centres, il y a aussi des joueurs de trompette, de ghaït'a, de tambours, qui avertissent les habitants parfois du haut du minaret (13).

VII

ZEKAT EL-FIT'R

Nous avons déjà parlé ci-dessus (§ IV) de la Prière de la Fête. Voici pour ce qui concerne la zekât-el-fit'r.

Cette pieuse coutume semble, en général, très bien observée ; on a le sentiment un peu partout, qu'il serait h'arâm de manger le 1er Chawwâl (14), tant que l'aumône n'est pas versée ; en divers endroits, le pauvre donne, sur

(13) Pour ce qui est de la Nuit du Destin, les croyances orthodoxes sont respectées ; elle est fixée, très généralement au 27 Ramadhân, et à peu près sûrement durant le dernier tiers du mois.

(14) Ou bien le jeûne serait nul (croyance très répandue dans toute l'Afrique du Nord).

ce qu'il reçoit à qui est plus pauvre que lui. Il n'y a aucune comparaison entre les versements faits à ce titre et ceux effectués au titre de la zekâa proprement dite (ci-dessous, § IX).

Le moment où on se met à distribuer l'aumône est souvent, un peu avancé, en vertu de l'usage « pour être sûr d'avoir le droit de manger » (Marrakech) ; par exemple le 27 Ramadhân à el Oued « pour que les pauvres puissent préparer leur repas » ; en cet endroit, il y a même des fidèles qui font cette distribution dès le début du mois, s'ils sont sollicités par tel, ou tel indigent. Ceci n'est pas un usage absolu, car, à Collo, on dit, au contraire, que le jeûne serait bât'el, si la distribution était faite avant le premier chawwâl.

Que donne-t-on ? L'habitude devenue courante en Tunisie (15), ou en Algérie, de donner de l'argent équivalent en valeur à la nourriture due, selon un tarif fixé par une commission, n'est pas encore répandue au Maroc. Sous réserve de cet usage, on donne donc de la nourriture ; certains disent qu'il faut que ce soit ce dont on mange en Ramadhân et qui est donc de meilleure qualité (16).

Les donataires sont très généralement en premier lieu, les pauvres de la famille, puis les autres indigents. Selon les lieux (nous nous abstenons de fournir tous les détails), on trouve aussi des attributaires dont les droits ne sont guère reconnus par la Loi, mais les gens passent outre aux protestations des lettrés ; ce sont, par exemple : la sage-femme (Rabat), le laveur du h'ammâm (Meknès, Marrakech), les fouqahâ, les t'olba, la coiffeuse, etc.

Comment la nourriture est-elle mesurée ? (Il s'agit le plus souvent de grains). Le vieux procédé des mains ouvertes, tombe en désuétude. Dans des régions diverses (par

(15) En 1373-1954, les muftis mâlékites et hanéfites y avaient fixé pour tout le pays, la valeur du moudd à 106 francs.

(16) A Tiout et à Taroudant, où on donne des raisins secs, ou des dattes, c'est de la semoule pour le compte du nouveau-né, à Tinmel, ce sont, au contraire, des dattes pour celui-ci ; chez les Aït Izdeg, c'est en principe du blé, mais du maïs pour le compte du khammès, et, parfois des jeunes femmes. Je crois que les distinctions de ce genre sont rares.

exemple, aussi bien à Fès qu'à Imin Tanout), on a un équivalent en poids, selon les unités françaises. Chez les Beni Mguild, on compte par « gamila » (gamelle) à raison de deux par personne pour laquelle on doit cette aumône. A Ksar Souk, il y a une mesure bana e dans chaque ksar, dite « moudd el-fit'ra ». A Tounfit, il y a un moudd qu'on se prête. On vend parfois sur les soûqs des « moudds du Prophète », mais leurs capacités varient souvent de façon très sensible.

VIII

JEUNES SURÉROGATOIRES. 'ITIKAF

A côté du jeûne canoniquement obligatoire, la Loi musulmane connaît encore des jeûnes surérogatoires recommandés. C'est souvent le fait des femmes âgées, qui n'engendrent plus et tout au moins en Tunisie [17], (à Nabeul) c'est pour le bien de la progéniture ; on dit, par exemple, à un enfant : « Je jeûne pour toi », ce qui est assez curieux et guère dans la ligne orthodoxe de la pensée islamique.

Voici quelques dates, où ce jeûne correspond à des événements religieux.

Le jeûne de 'Achoûra est très répandu : il est fort rare que personne ne l'observe dans une localité donnée et, parfois des proportions élevées de musulmans jeûnent ce jour-là : ainsi à Fès, Marrakech, Moulay Idriss, Tinmel, Nabeul, à Collo (30 à 40 %), à El-Oued (où on se coupe les cheveux ce jour, et où on croit que, si l'on effectue 100 reka's et que l'on prononce 1.000 fois la chahâda, toute l'année sera prospère) ; ce sont surtout des femmes et des vieux qui se livrent à cette pratique, de même pour ce qui suit.

(17) Un musulman très sérieux de ce pays et avec qui je suis lié, m'a affirmé que, dans certaines régions et dans la même intention, la grand-mère mangerait le prépuce de son petit-fils ; je n'arrive pas à penser que ce pourrait être vrai.

Le jeûne au jour de 'Arafa est connu, mais semble beaucoup moins observé en général, sauf toutefois dans certaines régions berbères au Maroc (50 % des fidèles à Taroudant et Tiout, plus de 90 % à Tinghir et à Tadafelt ; « beaucoup, sinon tous », à Tinmel et dans l'Anti-Atlas, etc.). Cela est bien moins suivi dans les villes.

Le jeûne du 27 Redjeb (Mi'radj) est peu pratiqué, ou même, le plus souvent, inconnu dans bien des régions [18]. On jeûne également fort peu à l'occasion du Mouloud (Mawlid). Des observations analogues peuvent être faites pour le début de Chawwâl, mais je crois que c'est alors, le plus souvent, en vue de rattraper les manquements au jeûne de Ramadhân, ce qui en expliquerait la fréquence relative. Le milieu de Cha'bane est, par contre, un jour de jeûne assez répandu ; « c'est le jour où les anges font leurs comptes », dit-on parfois au Maroc : des pourcentages de 30 % à 60 % peuvent y être observés (Marrakech, Sefrou, Tinghir et ailleurs encore).

Il est des personnes qui jeûnent chaque semaine, un jour fixe, (voire deux). Pour l'ensemble de l'Afrique du Nord, j'ai beaucoup de réponses qui placent la chose au lundi et au jeudi, parfois au vendredi, je n'en ai pas recueilli pour d'autres jours.

J'ai relevé des cas de jeûne, les « jours blancs », c'est-à-dire ceux correspondant au milieu du mois lunaire ; c'est à noter, car pour le rite mâlékite, Khalil précise que c'est blâmable ces jours-là, contrairement au rite châfé'ite [19]. Des jeûnes de trois jours (parfois sept jours) par mois s'observent également à d'autres périodes, ainsi que, mais rarement, pour de longs délais ; par exemple (à Bahlîl) deux mois avant le Ramadhân. J'en ai relevé quelques-uns de trois, ou même de cinq mois au Maroc [20].

(18) Exceptions locales : chez les Aït Izdeg et les Aït Hadiddou.

(19) Cf. Khalîl, trad. Bousquet, I, § 65, et Ech-Chirâzî, *Tanbîh*, trad. Bousquet, I. § 86.

(20) A Taza, on me cite le cas d'un fidèle qui, sur les conseils du cadi, se livre à de longs jeûnes en expiation du meurtre d'un voleur J'ignore si ces jeûnes expiatoires sont chose fréquente.

Enfin, dans toute l'Afrique du Nord, j'ai relevé des cas sporadiques il est vrai, de vœux de jeûne perpétuel ; on m'en a cité à Nabeul, ainsi que dans le Souf, et qu'au Maroc : à Kelâa (un pieux cadi), à Fès (où c'est infiniment rare), à Taza (jadis deux cas), à Moulay Idriss (un cas) ; à Collo « on en a entendu parler ». A ma connaissance, ce jeûne perpétuel est toujours rompu pour les deux fêtes canoniques et le Mouloud. Ce sont des curiosités rituelles isolées.

Les livres de fiqh, immédiatement après le jeûne, traitent de la retraite spirituelle ('itikâf) à la mosquée. S'il existe des cas effectifs où cette pieuse pratique est observée, ils sont indiscutablement rarissimes et on ne doit pouvoir les observer, s'ils existent, qu'au mois de Ramadhân : je n'ai pas pu avoir connaissance d'un seul cas bien établi de 'itikâf. Il y a des personnes (au moins, jadis, à Marrakech) qui passaient toute la journée à la mosquée (non la nuit) ; la famille leur apportait de quoi manger ; chez les Aït Bou Gmez dans la haute montagne, au-dessus d'Aizilâl, on me cite le cas de gens qu'il faut mettre dehors à 23 heures. Je n'ai pas connaissance d'autres exemples de ce genre en Afrique du Nord. Ce n'est donc là, chez nous, qu'une curiosité également. En appendice, à cette question, disons un mot de deux pratiques qui ne sont pas réglementées par le fiqh :

a) La *khaloua* (*khalâwa*), ou retraite dans une zaouïa, où l'on est nourri par le cheïkh. J'en ai relevé quelques exemples, mais rares ; cette pratique était plus répandue jadis. Elle ne joue aucun rôle notable. Les cas qu'on m'en a cités étaient presque toujours anciens.

b) L'*istikhâra*. Je doute que la pratique orthodoxe de cette consultation par le rêve (voir les voyages d'Ibn Bat'oût'a, *in princ.*) soit bien répandue ; je parle ici de celle qui a lieu sur la tombe d'un marabout (voir Desparmet). Il en est des exemples, sans doute assez nombreux. A El-Oued, les jeunes filles puisent de la semoule et du sel, au moyen d'un miroir n'ayant pas encore servi ; elles

mangent de la galette ainsi fabriquée ; très salée, elle leur donne des rêves touchant leur avenir, matrimonial en particulier ; mais nous sommes ici dans un domaine qui n'a vraiment plus rien de commun avec le rituel orthodoxe et cette « khoubza de Chella » ne mérite donc pas un examen plus approfondi de notre part.

IX

ZEKAA

Cet impôt rituel est, on le sait, un des cinq piliers de l'Islâm, mais la pratique est, en cette matière, très en retrait sur l'obligation théorique, contrairement au jeûne qui, au Maghreb, est, nous l'avons vu, pratiqué souvent avec plus d'austérité que la Loi ne l'exige.

Néanmoins, mes recherches m'ont enseigné que, dans l'ensemble, elle est pourtant mieux versée, dans tout le Maghreb que je ne l'imaginais : on en trouve des traces un peu partout et, souvent, il y a des versements notables.

En gros, on en peut dire ceci pour le Maroc (et également pour le reste de l'Afrique du Nord) :

1° La zekâa sur marchandises et bestiaux se verse généralement à l'occasion de 'Achoûra (mais pas spécialement en Tunisie). Pour les fruits de la terre (grains, dattes) lors du dépiquage, ou de la récolte.

2° Le versement se fait en nature (21) et porte sur la même chose, quel que soit le prestataire (ceci pour les récoltes et troupeaux, bien entendu).

3° Les attributaires sont les pauvres : on donne de préférence une part aux membres pauvres de la famille, — et à d'autres personnes, assimilées, plus ou moins arbitrairement, aux pauvres : t'olba, marabouts, chorfa (22) etc.

(21) Jadis le Maghzen marocain percevait le 'Achour en nature et c'était engrangé (grains), ou parqué (bétail). De nos jours encore, les fidèles déduisent de ce qu'ils doivent la valeur de l'impôt du tertib.

(22) Malgré les dispositions formelles en sens contraire de la Loi ; p. ex. à Sefrou, Taza, Bahlil, etc. On sait que, dans l'Est et dans le centre du Maghreb, on ne s'occupe guère d'eux.

Ceci dit, la mesure dans laquelle on verse est variable : chez les Zemmours, on ne donne rien ; dans le Riff très peu ; à Fès, on se plaint de payer déjà bien assez d'impôts. A El-Oued, on ne donne pas beaucoup, en Tunisie, de moins en moins, sauf sur les récoltes, pour lesquelles on paye très bien, et sur les troupeaux, pour lesquels on s'acquitte assez bien. Ailleurs, par exemple chez les Aït Izdeg et les Aït H'adiddou, près des 2/3 des fidèles s'exécutent ; ailleurs presque tout le monde ; en général, c'est la zekâa sur marchandises qui est payée avec le moins d'exactitude.

Pour les nomades, j'ai relevé des cas de payements d'après le calendrier solaire julien, aux environs du 15 avril et au-delà ; par exemple à Bou-Malne, c'est le 17 « mayou » (soit le 30 mai grégorien).

En principe, les pauvres vont quérir leur aumône à domicile ; chez les Chleuhs, il en est qui n'hésitent pas à aller jusqu'à Casablanca, pour l'aller chercher chez de riches négociants, originaires du pays, et en vivre le plus longtemps possible. A El-Oued, les gens charitables portent eux-mêmes leurs aumônes chez les pauvres honteux.

X

PÈLERINAGE

Sur ce point, je n'ai que peu de particularités à signaler :

1° C'est d'abord le fait qu'au Maroc un nombre croissant de pauvres aventureux entreprenaient lors de mon enquête (cela a dû cesser avec la rébellion algérienne) le pèlerinage à pied ; entendons par là : en auto-stop, au risque d'être refoulés aux diverses frontières ; ils avaient même une sorte de relais organisé à Tunis.

La participation au h'adjj dépend, quant au reste, bien entendu de la piété, mais aussi du degré de richesse ; ce qui explique qu'en beaucoup d'endroits personne ne va faire le pèlerinage. Pratiquement, il n'y a jamais d'enfants parmi les pèlerins et très peu de femmes (10 sur 400, me dit M. Buret).

Quant à savoir, si ce voyage est bénéfique au point de vue de la moralité, ou de la religiosité, les réponses sont essentiellement divergentes ; il n'y a aucune règle en cette matière, mais je n'ai pu déceler que l'on revînt plus fanatique. A côté de celui qui, par crainte d'opérations h'arâm, renonce à son commerce et le cède à son fils, ou de qui distribue son avoir en aumônes, il y a tous ceux qui ne changent pas : « Tel parti, tel rentré », « Ils recommencent leurs péchés », « Leurs conversations sont devenues plus scabreuses », « Ils sont plus fripouilles qu'avant », voilà quelques-unes des réponses que j'ai aussi recueillies. Le spectacle de l'exploitation des pèlerins par les Mekkois [23] laisse à beaucoup un mauvais souvenir.

Au retour, le pèlerin jouit partout d'un grand prestige, mais qui tend à baisser avec la facilité des communications ; c'est pourquoi aussi les réjouissances à l'occasion de ce retour commencent à tomber un peu en désuétude. A El-Oued, les pèlerins ont la baraka durant 40 jours, mais principalement avant qu'ils ne rentrent dans leur demeure : c'est pourquoi on leur fait fête, on les embrasse, avant.

Y a-t-il, selon les croyances locales, quelque chose qui puisse remplacer le pèlerinage ? Notons d'abord que le h'adjj par mandataire, admis, plus ou moins largement par le fiqh, selon les divers rites est généralement inconnu (en sens contraire : l'exemple des beys hanéfites de Tunis).

1° Remplacement par autre chose qu'un pèlerinage. A Casablanca, ces commerçants chleuhs qui donnent la zekâa à leurs compatriotes (ci-dessus § IX) disent : « Le h'adjj serait du tourisme ». A Tiaret, des réformistes qui disaient : « Donnez aux bonnes œuvres, l'argent du pèlerinage », ont eu peu de succès. Dans diverses tribus berbères marocaines, circulent des dictons analogues : « Qui donne du pain à un pauvre, ou un mouton à une veuve » a fait le h'adjj ; ou encore (chez les Beni Mguild, « qui

(23) Cf. Gaudefroy-Demombynes (*Inst. Mus.*).

nourrit 60, — ou 100 pauvres », mais me précise-t-on : « personne ne l'a fait, bien que (*sic*) ce soit dit au Coran. »

2° Pèlerinages locaux. A côté de ce qui avait été signalé déjà [24], disons que 7 pèlerinages à Sidi Khalid, le 27 Ramadhân [25], valent un h'adjj selon les gens de la région, de Biskra, de Touggourt, etc.

Au Maroc, 7 pèlerinages à la ville de Moulay Idriss, (ou au sanctuaire de ce nom à Fès), en particulier le jour de 'Arafa, valent un h'adjj, entre autres selon les Beni Mtir. Moulay 'Abd-es-Salam el Mchich [26], à Ouezzane, est le « petit h'adjj » pour beaucoup de Marocains on dit :

« L'ambre du pauvre, c'est l'ail et Moulay 'Abd-es-Salam est son pèlerinage ».

Il y a un second pèlerinage très important de ce genre à signaler, c'est celui de Sidi Ah'med ou Moussa, à Anzi, dans le Tazerwalt [27] ; il s'y célèbre deux moussems, très connus dans bien des régions du Sud. On se roule sur les pierres pour se faire pardonner ses péchés. Il y a là aussi une foire aux fiancées, où celles-ci, me dit-on, se marient elles-mêmes, mais ensuite on ne peut les répudier que là où on les a épousées. Tout, paraît-il, se passe fort décemment [28].

Un pèlerinage nouveau de ce genre pour les gens de la région de Tounfit, a lieu à Tazizawt, qui fut, vers 1932, le dernier îlot de la résistance berbère aux Français ; il y eut là une hécatombe de moudjjahids et la visite de leur sépulture vaut un h'adjj [29].

---

(24) P. ex. voici un siècle par von Maltzan pour Bougie.

(25) Ce jour-là, m'affirme-t-on, *tous* les hommes quittent le village, seuls restent les jeunes garçons et les femmes.

(26) Voir la *Chrestomathie marocaine* de G. S. Colin.

(27) Il en est d'autres, p. ex. dans le Tafilalet, Moulay 'Ali Cherif, à Risani ; dans le Moyen Atlas Moulay Bou 'Azza (étudié par Loubignac), etc.

(28) La débauche porterait malheur : un transporteur qui s'en était rendu coupable, fut victime d'un accident, alors que ses voyageurs demeurèrent indemnes.

(29) Particularité saisissante : l'ancien militaire qui me racontait cela et avait fait ce pèlerinage, était couvert de décorations françaises : Telle était la puissance de notre prestige jadis en ce pays.

La publication de ces notes ne me paraît nécessiter aucune conclusion d'ensemble. Puissent-elles rendre service à ceux qui voudraient se livrer à une enquête générale sur la question, et suggérer un plan de recherches à qui songerait à des études de caractère local.

G.-H. BOUSQUET.

NOTES ET DOCUMENTS

Découverte à Tihert-Tagdempt d'un « Déneral » d'époque fatimide

La vieille cité fondée par Ibn Rostem occupait, à une dizaine de kilomètres à l'Ouest de l'actuelle Tiaret, un ensellement que traversent la voie ferrée et la route de Prévost-Paradol.

Les ruines auxquelles se mêlent intimement, surtout dans la partie Sud du site, celles de la citadelle d'Abd-el-Kader, sont très frustes, presque indistinctes et seule une vue aérienne en donne une idée approximative.

Des cultures en occupent aujourd'hui la plus grande partie et les tessons de poterie mis à jour par la charrue sont, par endroits, extrêmement abondants. Au cours de fréquentes visites j'en ai récolté de nombreux, pour la plupart déposés au Musée Stéphane Gsell à Alger.

Tout récemment (octobre 1958) j'ai eu l'heureuse surprise d'y découvrir une pièce assez rare, habituellement désignée sous le nom de déneral, mais dont l'usage demeure malgré tout encore incertain.

Cet objet d'un incontestable intérêt est splendide et absolument intact.

Il est en verre vert, translucide, paraissant ne contenir que très peu d'impuretés. De forme ovale (29/22,5 mm), à rebord arrondi en bourrelet, son épaisseur maxima est de 6 mm ; il pèse 5,29 grammes.

La face inférieure est plane ; la supérieure porte l'empreinte d'un sceau rond de 15,3 mm de diamètre. Au centre, sur deux lignes, en caractères coufiques, M. G. Marçais a lu le nom du calife Fatimide El Azziz B'illah frappé en léger relief.

Ce souverain, fils et successeur d'El Mouaz qui abandonna Kairouan pour transporter sa capitale en Egypte, régna au Caire de 975 à 996 J.C. = 365 à 386 de l'hégire.

Notre « déneral » doit naturellement être rapproché de ceux de Tiddis étudiés par M. Troussel [1], en particulier de ses numéros II et XIII qui ont sensiblement le même poids.

Outre son intérêt numismatique, ce document en présente un autre, historique, non négligeable.



Déneral de verre au nom du Calife fatimide El Azziz B'illah trouvé à Tihert-Tagdempt (Gross^t 1,4 environ).

C'est en effet une nouvelle preuve qu'après le sac de la ville en 908 J.C. et la fuite vers le Sud (Ouargla, Sédrata) des Ibadhites ayant échappé au massacre, la ville de Tihert ne resta pas abandonnée. Elle se releva de ses ruines et, occupée par des musulmans orthodoxes, retrouva, rapidement sans doute, une certaine prospérité.

Il semble aussi qu'en cette fin du Xe siècle, bien qu'ils aient été en fait presque indépendants, les Princes Zirides Bolluguin puis son fils El Mansour qui gouvernaient l'Ifrikya au nom des souverains d'Egypte, n'avaient pas encore, du moins officiellement, substitué complètement leur autorité à celle des Fatimides.

P. CADENAT.

(1) M. Troussel, Le Trésor monétaire de Tiddis, *Recueil des notices et mémoires de la Sté Archéologique, Historique et Géographique du département de Constantine*, vol. LXVI, 1948, pp. 129-176.

Le travail de la laine à Bou-Saâda

Bou-Saâda, cité du bonheur, est une oasis touristique du Sud algérien, située à 250 km d'Alger. Sa palmeraie longue de huit kilomètres, large de deux, se détache par son vert sombre sur l'immense ceinture de sable doré qui l'entoure. Ces seize kilomètres carrés de culture, d'ombre et de verdure qui forment un hâvre rafraîchissant pour le voyageur et le touriste ne constituent qu'une maigre ressource économique pour les douze mille âmes qui habitent l'agglomération, aussi les habitants tirent-ils leur subsistance d'autres ressources telles que l'élevage du mouton, le commerce et l'artisanat. La région se prête fort bien à l'élevage, couverte telle qu'elle est par de l'alfa et d'autres plantes aromatiques dont le mouton est friand. La commune aussi vaste qu'un département français est peuplée de soixante mille habitants vivant sous la tente et en relation continuelle avec les douze mille citadins de la ville. Ceux-ci placent leurs économies dans des moutons qu'ils confient à la bonne garde des nomades moyennant des rétributions fixées par l'usage. Ces nomades, chargeant leurs tentes sur les chameaux, changent de campement tous les mois à la recherche de nouveaux pâturages pour leurs troupeaux ; à l'approche du printemps les citadins viennent à la campagne, partager leur vie nomade. Trois mois durant ils vivent sous la tente, cette tente même qu'ils tenaient pliée dans un coin de la maison, le reste de l'année. *Kharju irab'û* est l'expression qui traduit cette transformation de vie citadine en vie nomade qui permet aux bébés de vivre au grand air et au soleil, au maître de la maison de connaître « de visu » le croît de son troupeau, de le dénombrer et de récolter son produit en beurre et en laine.

La Tonte

Le jour de la tonte des moutons est considéré comme jour de fête à la campagne. Elle a lieu fin avril et consiste à débarrasser le mouton de son épaisse robe à l'approche des chaleurs, précoces dans le Sud. Comme il n'y a pas d'ouvriers salariés on fait appel aux bonnes gens du douar qui ne refusent pas le concours à cette entraide *tuiza*. Au matin convenu chacun vient, muni de sa faucille sans dents *mzajja* et l'on chante pour vaincre les fatigues,

l'on mange, l'on boit du petit lait *lban*. Le propriétaire du troupeau égorge un mouton pour offrir un couscous à la viande aux tondeurs. Il le faut bien puisque c'est un travail non rémunéré, et chacun d'eux peut tondre trente moutons dans la journée. La laine provenant de chaque bête est pliée, attachée pour présenter la forme d'une tranche de melon. C'est la toison *jezza* qui pèse près de deux kilos, mais une fois lavée ne pèse plus qu'une livre et demie. De couleur fauve, elle est chargée de sable, de brins d'herbe, de graines, d'épines *ḥesak* que l'animal a ramassés au cours de ses pâturages. Les toisons chargées ensemble par trentaine, dans de vieux tapis, attachées par des cordes, forment de gros ballots *chliff* qu'on transporte à dos d'ânes ou de chameaux vers la ville. Une partie de cette laine est vendue au marché pour payer les impôts et acheter les provisions de bouche, l'autre est réservée aux besoins de la famille qui en tire encore une bonne partie de ses vêtements et de ses couvertures.

Le Travail de la Laine

La mère de famille aidée de ses filles ou de ses brus se rend à la rivière pour procéder au lavage de la laine sale *udhah ;* on charge laine, linge sale et ustensiles à dos d'âne et l'on part généralement de bon matin vers l'oued pour y passer la journée. C'est l'occasion d'une sortie au grand air pour ces femmes recluses dans la maison. Voici comment on procède au lavage : on creuse au bord de l'oued un trou de cinquante centimètres de profondeur et d'ouverture, on le tapisse d'un vieux linge (vieille chemise), on y dépose la toison qu'on saupoudre de terre glaise *turba* qui joue le rôle de savon puis on verse là-dessus de l'eau chaude qu'on a eu soin de faire bouillir dans un chaudron *sṭal* ou un vieux bidon à pétrole. On bat la toison pendant une vingtaine de minutes à l'aide d'une branche de palmier *kurnâfa* taillée en battoir. Le suint est dissout grâce à l'eau bouillante et à la terre glaise. On relève les bords du linge et l'on porte la laine désuintée près d'un courant d'eau peu profond et rapide pour procéder au rinçage. Pour cela on frotte la laine entre les doigts, on sépare les flocons afin que l'eau puisse emporter les matières terreuses ; on plonge et replonge les flocons dans l'eau courante, on les serre dans la poignée et quand la laine est blanche comme neige on la jette sur un linge propre posé sur quelques pierres au bord de l'eau. On laisse égoutter pendant une journée et une nuit, après quoi on étend la laine au soleil sur la terrasse *sṭaḥ* pour un séchage complet *nchir*. La laine sèche est battue à l'aide d'un bâton flexible *muchbât*, branche de grenadier décortiquée. Cette opération consiste à séparer les fibres textiles que les manipulations précédentes auraient resserrées les unes contre les autres.

On ouvre la laine entre les doigts et on la débarrasse de tous les corps étrangers qu'elle contient et que l'eau courante n'a pas pu emporter : crottes de moutons, brindilles, graines, épines, débris végétaux ramassés au cours des pâturages.

Triage

La laine est triée par les femmes arabes. La partie blanche fine et de fibre longue *ṣuf arṭab* est mise de côté pour être réservée au tissage des beaux burnous blancs *Bou-Saâdi* fort réputés. La partie grise, à fibre courte et grosse *ṣuf aḥrach* est réservée à la confection des couvertures et tapis. La laine accapare toute l'activité artisanale dans la région.

Peignage

La partie fine et blanche est soumise au peignage *mchiṭ* pour en extraire la chaîne *gyâm*. Le peigne est un instrument fort simple composé d'une planche longue de 1 m et large de 20 cm. L'une de ses extrémités est plantée de deux rangées de dents en fer *snân* hautes chacune de quinze centimètres. Il est placé devant l'ouvrière qui, assise à la turque sur un tapis, saisit la laine et la présente aux dents qui l'accrochent au passage. Quand le peigne est garni, elle arrache cette laine et forme une mèche longue et bien peignée *ṣawṭ*, pl. *aṣwâṭ* qui sera filée. Tandis que le résidu retenu dans le peigne est placé de côté pour la fabrication de la trame : *ṭu'ma*.

Cardage

Ces débris mélangés à la laine courte sont livrés au cardage. L'instrument en est la vieille carde *qardâch* à main fabriquée par les Kabyles et composée chacune d'une planchette en bois de 20 cm sur 15 cm. L'une de ses faces est munie d'une peau de mouton *jild* plantée de dents métalliques recourbées. Un manche permet de les saisir et de les actionner. L'ouvrière assise par terre tient la carde inférieure immobile sur son genou gauche plié et actionne de sa main droite la carde supérieure en lui imprimant un mouvement continuel de va-et-vient. L'opération n'est guère aisée à faire toute la journée, c'est pourquoi elle n'est jamais confiée aux jeunes filles. Le léger flocon de laine formant couche entre les cardes est roulé en mèches qu'on recueille dans un plateau *ṭebaq*, pl. *aṭbâq* pour les destiner au filage de la trame.

Filage de la Chaîne

Les instruments utilisés pour cela sont la quenouille *luggâṭa* et le fuseau *sunnâra*. La quenouille est formée d'un mince roseau long de quarante centimètres, surmonté de quelques plumes multicolores ; on enroule tout autour les mèches peignées *aṣwâṭ* destinées à être filées. Le fuseau comprend une petite broche en bois de l'épaisseur d'un crayon *zâna*, pl. *zânât* longue de vingt-cinq centimètres, garnie à l'une de ses extrémités d'une armature métallique en forme de hameçon *dhabbâna* où s'engage le bout du fil. Elle porte en outre une rondelle massive adhérente *thuggâla* qui fait office de volant. L'ouvrière attache l'extrémité libre de la mèche à l'armature métallique et imprime au fuseau, avec la main droite ou la main gauche un rapide mouvement de rotation en le lançant dans le vide. Elle effile la laine et la torsion se répartit sur la longueur comprise entre la quenouille et le fuseau. Elle se tient de préférence sur une terrasse, au bord d'une ouverture pratiquée dans le toit *rûzna* de façon à donner plus de longueur au fil tordu en laissant descendre sous son propre poids le fuseau qui tourne sur lui-même. Le fil ainsi tordu est enroulé autour de la broche *zâna*. Il faut filer une journée entière pour garnir l'espace compris entre les deux rondelles. La rondelle inférieure *razzâna* a été ajoutée pour augmenter le poids du fuseau qui permet d'obtenir un fil plus fin. La confection d'un burnous nécessite quinze fois cette quantité soit l'ouvrage de quinze jours qui pèse une livre. Heureusement que les filatures de Lille et Roubaix fournissent actuellement un fil fin et bien tordu qui supplée avantageusement au produit de ce laborieux travail. On commence à l'employer dans le tissage domestique sans préjugés.

Filage de la trame *ġzil*

L'ouvrière assise sur une peau de mouton *haïdûra* a la jambe droite à demi ployée et nue, le genou levé. La laine cardée est placée à sa gauche. Le fuseau *maġzal* comprend une broche *zâna* de la grosseur de l'auriculaire, longue de 45 cm et portant une rondelle *thuggâla* de sept centimètres de diamètre placée à son extrémité qui pivote dans une écuelle en bois *bâgiya*. Attachant l'extrémité d'une mèche *rîta* à l'extrémité supérieure du fuseau, l'ouvrière lui imprime un mouvement de rotation en frottant le haut de la tige contre sa jambe nue. Elle laisse tourner le fuseau et étire la laine qui est tordue en fil grossier et lâche *ġzal* ou *ṭu'ma*. On en fera des écheveaux *lawâḥa* qu'on lavera pour les utiliser dans le tissage. Six cent grammes de trame sont nécessaires pour la confection d'un burnous.

Avant d'être utilisés les fils de la chaîne sont passés à la vapeur, on les place dans un couscoussier *keskes* pendant une

demi-heure surmontant une marmite où l'eau bout. Les fils de la trame sont soumis à un lavage méticuleux au savon et aux vapeurs sulfureuses *kabrit*. Très souvent l'hiver surprend la mère de famille alors qu'elle n'a pas préparé tout le fil nécessaire au tissage des habits de ses enfants. Elle fait appel à l'entraide *tuiza* qui consiste à inviter un certain nombre de jeunes filles travaillant pour elle sans la moindre rétribution. Mais elle leur offre à manger. Les jeunes filles en quête d'un mari rivalisent d'effort car on les apprécie ce jour-là. Il se trouve toujours dans le groupe une vieille femme qui lui fait de la réclame et la vante à d'éventuels beaux-parents. La besogne en gagne en activité et ainsi se trouve filée toute la laine nécessaire à la famille. Mais c'est une dette contractée à leur égard pour la maîtresse de maison dont elle s'acquittera dès qu'on fera appel à elle ou à ses filles.

Le Métier a tisser *mansaj* pl. *manâsij*

Le métier à tisser burnous, gandouras, haïks et couvertures, le seul en usage dans la région de Bou-Saâda, doit être, vu sa simplicité, le même depuis la plus haute antiquité ; depuis que l'homme apprit à tisser ce dont il a besoin pour se couvrir. Il se compose de deux ensouples *khachba*, pl. *khachbât* ayant chacune 3 m 50 de long, à section rectangulaire de 16 cm sur 8 cm terminée aux deux extrémités par une fourche en pied de biche dont l'ouverture a 8 cm, sur l'une des arêtes se trouvent des trous percés de dix en dix centimètres pour fixer la chaîne à l'ensouple enrouleuse *al khachba at taḥtaniya*. A un mètre cinquante plus haut se trouve l'ensouple dérouleuse *al khachba al-fawganiya* parallèle à la première et retenue par des cordes *ṭârfa*, pl. *ṭawâref*. Aux quatre fourches de ces deux ensouples s'engagent deux perches *gayma*, pl. *gwâyem* de 8 cm d'épaisseur, munies à leur base d'un trou de 3 cm 5, et à leur faîte d'un crochet où s'attache la corde qui tend la chaîne et retient l'ensouple supérieure. Ces deux perches verticales sont immobilisées à leur place par deux barres horizontales en bois *mallûch*, pl. *mlâlich* scellées au mur qui se trouve derrière le métier à tisser. Les cordes *ṭârfa*, pl. *ṭawaref* retenant l'ensouple dérouleuse permettent de maintenir la chaîne à la tension voulue. Tandis que l'ensouple enrouleuse est retenue par les deux chevilles *ḥaddâr*, pl. *ḥdâdir* engagées dans les deux trous aménagés à la base des perches verticales *gwâyem*. La chaîne vient se fixer aux trous de l'ensoupleau par un fil en coton *saffâḥa*. Elle ne se rattache pas directement à l'ensouple dérouleuse, elle est d'abord fixée à un fin rouleau *maniyâr* en bois de la grosseur d'un roseau, lequel rouleau est attaché à l'ensouple par une cordelette *sefras* en poil de chèvre, gros comme le doigt. Trois roseaux lisses *gasba*, pl. *gasbât* permettent de croiser les deux nappes de la chaîne. Le plus haut, reste immobile et sépare, de son épaisseur, ces deux nappes dont chaque fil est engagé dans la boucle d'un fil *nira*, pl. *nirât* en coton appelé remisse supérieur *nîra fawgâniya*. L'autre remisse *nira taḥtaniya* se trouve placé à 70 cm du sol et permet de croiser les deux nappes quand on baisse ou on relève un troisième roseau libre *rûḥ*. Une perche cylindrique *tirâgla* fixée au mur à l'aide de crochets tire constamment sur le remisse inférieur au moyen de ficelles *jabbâd*, pl. *jbâbîd* en poil de chèvre. Un nœud doux permet d'en régler la tension. Pour introduire la cheville *ḥaddâr* dans le trou de la perche verticale, l'ouvrière monte sur l'ensoupleau et use de son propre poids pour le faire baisser puis engage la cheville dans le trou ; la chaîne est tendue davantage. Afin de la maintenir à la même largeur elle se sert d'un instrument *aḍḍâḍa* qui vient mordre à la lisière *ḥâchiya*, pl. *ḥwâchi* et tire le tissu à droite et à gauche. Il se compose d'un revêtement *gandûra* métallique en forme d'aimant portant un trou à sa base, là-dedans s'engage un morceau de bois *jarwa*, pl. *jarwât* taillé en biseau adhérant à l'armature métallique. Un crochet *'aggâr* tire dessus et la relie par une grosse ficelle *jabbâd* à la perche verticale. La lisière du tissu engagée entre le fer et le bois se trouve comme pincée et elle est tirée vers la droite ou la gauche du métier à tisser. On a eu soin bien entendu, d'éviter le contact direct du tissu avec l'instrument décrit ci-dessus en enveloppant la lisière d'un morceau d'étoffe.

Ourdissage et montage de la chaîne sur le métier

Pour ourdir la chaîne deux femmes s'assoient à la turque et plantent devant elles dans le sol deux pieux *malzam* pl. *malâzim* en fer distants l'un de l'autre de 4 m 80 environ, longueur de la chaîne d'un bournous pour un homme de taille moyenne. Une partie bien entendu de la chaîne sera nécessairement perdue car il sera impossible de la tisser toute. Une cour non pavée ou un coin de jardin sont tout indiqués pour l'ourdissage car il faut planter profondément les deux pieux et le roseau autour duquel doit s'enrouler le remisse. L'une des femmes assises engagera le fil de la chaîne dans les boucles de la *seffâḥa* et de la *nîra* au pieux et au roseau. L'autre femme les engage dans les boucles de la *seffâḥa* au pieu. Une troisième personne généralement une jeune fille de quatorze ou quinze ans, tenant à la main une pelote de chaîne *kubba*, pl. *kubbât* entreprend pendant deux heures un va-et-vient ininterrompu entre les deux femmes et leur sert le fil qui fait le tour des pieux et du roseau.

Cette opération *sedwa* terminée on arrache les deux pieux et l'on tend la chaîne sur toute sa largeur, soit 1 m 80, qui est à peu près la longueur d'un burnous ou d'un haïk. Pour tendre la chaîne on fait appel à de fortes personnes pour soulever les lour-

des ensouples. On l'attache aux trous de l'ensoupleau par *asseffâḥa* et au moment de l'enrouler autour de l'ensouple supérieure on a soin de la maintenir à la même largeur pour garder le même espace entre les fils successifs, afin que le tissu soit ferme. Les deux ensouples sont mises en place et l'on s'occupe du remisse inférieur *an-nira at taḥtaniya*, le supérieur ayant été déjà placé au moment de l'ourdissage *sedwa*. Cette opération consiste à engager tous les fils pairs ou impairs de la chaîne dans les boucles de ce remisse après quoi le tissage proprement dit commence.

TISSAGE *nsîj*

La femme qui tisse s'assied sur une natte ou un tapis face à la chaîne ; elle introduit le fil de la trame entre les deux nappes de la chaîne elle se sert de sa main droite, ouverte, la paume tournée vers la poitrine. Saisissant le bout du fil entre les deux doigts (majeur et annulaire) elle le tire de gauche à droite en tenant serré bas, le roseau libre *rûḥ* à l'aide de la main gauche. Elle baisse ce fil avec l'index de la main droite, le rapproche de la partie déjà tissée puis elle le serre avec un peigne *khlâla* en fer. Elle relève ensuite le roseau libre pour croiser les fils des deux nappes et introduire un nouveau fil de trâme et la même opération recommence.

Quand le tissage atteint quarante ou cinquante centimètres de hauteur on l'enroule autour de l'ensoupleau. L'ouvrière détend chaîne et tissu, frotte la partie tissée avec une boule *lâlûsa* de gypse cuit au four et pétri à la main. Il tient lieu d'amidon ; elle frotte ensuite avec une espèce d'étrille *mḥakka* coupée dans la base d'une branche de palmier *jrîd*. Les fibres fines et serrées en font une brosse dure et permettent d'égaliser la surface du tissu. Ce travail de toilette terminé le tissu est enroulé autour de l'ensoupleau ; selon que celui-ci fait sur lui-même un tour complet ou un demi-tour seulement on dit : *ṭayya* ou *nuṣṣ ṭayya* et on le couvre soigneusement avec un linge propre. Puis on déroule la chaîne faisant faire un tour ou un demi-tour à l'ensouple dérouleuse et le tissage recommence. Celui du burnous présente certaines particularités à cause des pans *jnâḥ*, pl. *jenḥa* et du capuchon *galmûna*. L'ouvrière confectionne d'abord le premier pan en le tissant de biais. Le tissage devient de plus en plus large au fur et à mesure qu'il avance. Quand elle a tissé trois coudées *dhrâ'*, pl. *dhar'a* et un empan *chbar*, pl. *achbâr*, elle juxtapose un supplément de chaîne large de 0 m 50 sur le bord droit et elle tisse une longueur d'étoffe de trois coudées joignant ainsi au corps même du burnous, sans solution de continuité, le capuchon *galmûna*. Trois ouvrières sont à peine suffisantes pour tisser car le métier devient trop large. Des femmes habiles *nassâja*, pl. *nassajât* offrent leurs services moyennant un salaire journalier, dérisoire d'ailleurs mais on leur donne à manger. La chaîne supplémentaire coupée, on ne travaille plus que sur la longueur de la chaîne initiale et un nouveau biais commence ; une seule femme suffirait alors pour terminer le second pan *jnâḥ* qui est aussi de trois coudées et un empan. Quand un burnous ou une pièce d'étoffe sont terminés l'ouvrière est obligée de laisser entre le tissu et l'ensouple une certaine longueur de chaîne initiale, haute environ de 70 cm *gṭâ'a* et qu'on coupe pour libérer *gli'* la pièce d'étoffe. Les bouts de fils noués entre eux *'agda* entrent dans la chaîne d'une couverture ou d'un tapis de peu de valeur.

Sur ce métier à haute lisse la mère de famille tisse chaque année une paire *zwija* de burnous pour son mari, l'un des burnous est blanc comme neige, l'autre est gris pour lui servir de cache-poussière *khâm*. Elle tisse des burnous rayés de couleurs *zargûṭa*, pl. *zrâgeṭ* pour les enfants de moins de dix ans, des *ḥaïks* pour ses filles et pour elle, des couvertures pour se préserver des rigueurs de l'hiver, des tapis de haute laine *zarbiya*, pl. *zrâba* pour garnir et orner le salon, des coussins, des oreillers. Elle est aidée par ses filles ou ses brus qui vivent d'ailleurs dans la même maison. Ces femmes passant souvent plusieurs jours recluses à l'intérieur se créent des occupations pour lutter contre l'ennui et trouvent un agréable passe-temps dans le travail de la laine.

Elles lavent la laine, la nettoient, la cardent, la peignent, la filent et la tissent mais des événements viennent de temps à autre interrompre ces pénibles travaux. Ainsi les femmes interrompent leur besogne toutes les semaines du jeudi à midi au vendredi à midi. De même elles s'octroient quelques jours de congé à l'occasion des fêtes musulmanes. Ainsi la femme qui ne s'arrête pas de travailler durant la fête de l'Achoura sera sujette à la tremblote.

S'il y a un deuil dans la famille ou chez les voisins tout travail cesse et l'on couvre le métier d'un tapis pendant quatre ou cinq jours *'uṭla*. Cependant achever un tapis de haute laine c'est l'occasion aussi de certaines réjouissances. On achète de la viande *nafga* ce jour-là, comme aux jours de fête *'îd*, pl. *a'yâd*, de la pâtisserie, du henné que les femmes appliquent à leurs mains afin de les rendre aptes pour un autre ouvrage (1).

DJEDOU.

---

(1) *Bibliographie sommaire :*

1) A. BEL et P. RICARD, *Le travail de la laine à Tlemcen*, Alger, Jourdan, 1913.

2) J. L. COMBES et Mme, *Les femmes et la laine à Djerba*, I.B.L.A., Tunis, 1946.

3) G. CHANTRÉAUX, *Le tissage sur métier à haute lisse à Aït-Hichem et dans le Haut Sébaou*, Alger, Carbonel, 1942.

4) L. GOLVIN, *Les arts populaires en Algérie*, t. I et t. II, Gvt Gl de l'Algérie, Typo-Litho, 1950-1953.

Les travaux de T. Lewicki concernant le Maghrib et en particulier les Ibâḍites

L'orientaliste et arabisant polonais T. Lewicki (1), connu par ses travaux sur les géographes et voyageurs arabes (Idrîsî, Abû Ḥâmid al-Andalusî) et les informations qu'ils nous fournissent sur l'Europe Centrale au Moyen Age (2), et qui est en train de publier un recueil complet, avec traduction polonaise, des textes arabes relatifs aux Slaves (3), est aussi un spécialiste des études sur le monde berbère nord-africain et en particulier sur l'histoire et les doctrines des Ibâḍites, secte khâridjite très vivante encore dans plusieurs régions du monde musulman et notamment en Afrique du Nord (Algérie, Tunisie, Tripolitaine). Il continue avec le plus grand succès les travaux de Smogorzewski, Masqueray, Motylinski, R. Basset.

Dès avant la seconde guerre mondiale, T. Lewicki, qui disposait de la précieuse collection ibâḍite réunie à Lwow par Smogorzewski, avait consacré aux Ibâḍites de très importantes études publiées en français, sur lesquelles il n'est pas besoin de revenir et dont nous rappellerons simplement les titres : *Une chronique ibâḍite « Kitâb as-siyar » d'Abû'l'Abbâs Aḥmed ach-Chammakhi* REI, 1934, fasc. I ; *Quelques textes inédits en vieux berbère provenant d'une chronique ibâḍite,* REI, 1934, fasc. III, (daté de 1935) ; *Le culte du bélier dans la Tunisie musulmane,* REI, 1935 ; *Notice sur la chronique ibâḍite d'al Darjinî,* Rocznik Orientalistyczny, t. XI, Lwow, 1936 ; *Mélanges berbères ibâḍites,* REI, 1936, fasc. III. On doit aussi signaler de lui les articles *al-Ibâḍiyya,* dans le Handwörterbuch des Islams, *Abû Zakariyyâ'* dans l'Encyclopédie de l'Islam, *an-Nukkâr* dans le Supplément de cette Encyclopédie. Après la guerre, T. Lewicki a poursuivi ses études et recherches dans le même domaine et publié plusieurs travaux et articles que nous voudrions passer en revue pour noter l'importance de l'apport de cet orientaliste aux études nord-africaines. Il

---

Rappelons que T. Lewicki a collaboré à la *Revue Africaine* où il a donné en 1939 un article intitulé *Sur l'oasis de Ṣbrû (Ḍbr, Shbrû) des géographes arabes,* dans lequel il montre qu'il s'agit du nom ancien de Kufra.

(2) Voir Rocznik Orientalistyczny, t. XIII, 1937.

(3) *Żródla arabskie do dziejow Slowianszczyzny,* t. I, Cracovie, 1956.

n'est peut-être pas inutile de le faire, car ces travaux ne sont naturellement pas mentionnés dans le Supplément de la GAL, qui ne connaît de T. Lewicki que ce qu'il a publié avant la seconde guerre mondiale. Ils ne le sont pas davantage (pas plus que ceux d'avant-guerre) dans l'article, d'ailleurs fort intéressant, sur le Khâridjisme berbère, de Chikh Bekri (AIEO, 1957).

En 1948, dans le tome XV du Rocznik Oriantalistyczny, L. publiait *On some Libyan ethnics in Johannis of Corippus,* article dans lequel il étudiait quelques noms de peuples libyens dans l'ouvrage de Corippe, évêque africain de l'époque de Justinien et Justin II sur les guerres libyques, intitulé la Johannide. N'ayant pas eu à ma disposition le tome XV de la revue polonaise, je me borne à signaler cet article.

⁂

Une langue romane oubliée de l'Afrique du Nord. Observations d'un arabisant, Rocznik Orientalistyczny, t. XVII, p. 415-480, Cracovie, 1953.

Dans ce travail très original et extrêmement utile aux historiens de l'Afrique du Nord, antique et médiévale, L. dès le début fait des réserves sur l'opinion généralement admise que, dès la conquête du pays par les Arabes, l'Afrique du Nord, fortement romanisée pourtant, a été perdue pour les parlers romans. Il veut démontrer qu'il y a eu en Afrique du Nord un parler roman, un *sermo rusticus* issu du latin, qui est resté longtemps vivant dans la population descendant des colons romains ou romanisée, parler qui a été utilisé dans la vie journalière à côté de l'arabe, langue des conquérants et langue officielle. On sait que cette population était désignée par les Arabes sous le nom de *Afâriqa,* pluriel de *Afriqi* ou *Ifriqi,* dérivé du pluriel latin *Afri,* ou par le terme arabe signifiant étranger, barbare, *al-'Adjam,* dont le dérivé *al-'adjamiyya* s'applique aux dialectes romans de la péninsule arabique, plus rarement par le terme plus général de *ar-Rûm al-Afâriqa,* ou encore par *al-muwalladûn* qu'on trouve chez Bekrî employé pour les habitants chrétiens de Ṭubna dans le Zâb. Cette population, dont L. examine de façon détaillée, d'après les historiens et géographes arabes, en particulier d'après les auteurs ibâḍites, la répartition dans les divers centres du Maghrib, de Barqa et de la Tripolitaine à la Byzacène, à la Proconsulaire, à la Numidie, à la Maurétanie césarienne ou Maghrib central, et à la Maurétanie tingitane ou Maghrib al-aqṣâ (car il est faux, dit L., que, comme le prétend Ibn Khaldûn, le christianisme ait été déraciné au Maghrib al- aqṣâ par le fondateur de la dynastie idrîside en 793-795), constituait une partie non négligeable du peuplement de nombreuses localités. Elle a laissé des traces de son parler roman, à l'exclusion d'une langue romane littéraire, dans les sources arabes uniquement. Ce

sont ces traces auxquelles est consacré l'article de L. D'ailleurs, il existe un témoignage remarquable de l'existence de cette langue romane, c'est celui du géographe Idrîsî qui, par son séjour en Sicile, devait savoir ce que c'était qu'un parler roman. Il appelle la langue de Gafsa à son époque *al-laṭinî al-ifriqi*, c'est-à- dire un parler roman africain. Un autre témoignage est celui de Léon l'Africain qui définit cette langue d'Afrique du Nord comme « italienne », c'est-à-dire romane. (Voir ce texte, dans la traduction Epaulard, p. 18 : Les Arabes... devinrent citoyens de ce pays et se mêlèrent avec les Africains qui, à cette époque avaient adopté la langue italienne parce qu'ils avaient été pendant de longues années gouvernés par des Italiens). Or, Léon l'Africain savait que l'italien n'était pas proprement du latin.

L. passe ensuite à l'examen des matériaux linguistiques du *latin africain* fournis par des noms de lieux et de pays, de personnes et quelquefois de choses (par ex. *'chbâr.s*, de *sparus*, sorte de poisson, *'ktûbrî*, dont l'origine est visible, autre sorte de poisson), et qui se rencontrent dans les ouvrages historiques et géographiques arabes. Il indique d'abord les principes de la transcription arabe des noms des diverses langues romanes, qui s'appliquent aussi à la transcription du roman africain. On constate qu'il règne là une grande diversité, car la même lettre arabe peut rendre plusieurs sons différents du roman, tandis que plusieurs lettres arabes peuvent exprimer un seul et même son roman. Ainsi, le *djîm* arabe correspond à *dj*, à *d* mouillé (*Madjdjana* vient de *Medianae ; Mattidja*, c'est-à-dire *Mitidja*, vient de *Matidia*, voir p. 470, n° 74), à *tch*, à *j*, à *z*, à *g* et même à *k* (ainsi *Djamûnas*, var. *Kamûnas*, de *Communes*, p. 450, n° 29). Un *g* roman peut être rendu par *q* ou par *dj*, ou par *gh*. Le *chin* arabe rend *s*, *x* espagnol, *ch*, *j* espagnol ancien etc.

La partie la plus importante de l'étude de L. est constituée par une liste, dans l'ordre alphabétique arabe, de tous les mots ou noms d'origine latine et de forme romane, rencontrés chez les auteurs arabes. Chacun de ces noms est accompagné de remarques phonétiques, historiques et géographiques qui témoignent de la part de l'auteur d'une immense érudition, aussi bien dans le domaine des langues romanes que dans celui de l'arabe. Signalons quelques exemples qui montrent que L. a raison de supposer une forme latino-africaine (romane) et non une forme latine classique à la base du nom arabe envisagé. Ainsi la graphie *Aq. chtîn* pour Augustin ne peut provenir que d'une prononciation africaine *Agochtîn*, analogue à l'italien *Agostino* (mise à part la transformation de la sifflante en chuintante) et non du latin, dont la prononciation régulière était *Au* (*Aou*). La transcription *Ulyân* pour *Julianus* montre une chute du *yod* initial comme dans esp. *uncir*, *jungere*, à côté d'ailleurs de *Yulyân* avec *yod* conservé comme dans

esp. *Yago*, *Jacobus*. *Idjlîz* remonte à * *iglîz* avec sonorisation de *c* comme en français et en espagnol. *Djalûlâ*, de *cellula* montre une transformation analogue à celle de l'italien où le *c* se prononce *tch*, son qui ne peut être rendu que par *dj* arabe.

La graphie des géographes arabes est souvent sujette à caution. Ainsi, la vocalisation *Sabîba* ou *Chabîba* (Henchir Sbiba à l'ouest de Kairouan) doit être une erreur, car la ville ancienne est *Sufes*. Selon L., il faut remonter à *Sufibus* qui a dû donner en latino-africain, avec chute de la finale, **Suvib* puis **Subib*, à quoi a été ajouté une terminaison *a* ; le traitement de *f* en *b* se retrouve dans l'esp. Estéban (*Stephanus* par l'intermédiaire de **Stevanus*). De toute façon, le *a* de première syllabe ne se comprend pas. Je pense d'ailleurs qu'il s'agit d'une assimilation savante au mot arabe *sabiba*. De même il n'y avait aucune raison de transformer *Sufetula en Subayṭila* avec forme diminutive ; la véritable leçon a dû être **Subiṭula*. Je pense aussi qu'il s'agit de confusion savante avec une forme diminutive ; la prononciation vulgaire est d'ailleurs *Sbitla*. Cependant l'évolution vers une forme diminutive se retrouve ailleurs. A côté de la forme *S.q.da* (peut-être **Siqqada*) issue de *Rusiccade*, *Rusicade* par chute de la première syllabe (on a d'autres exemples de chute semblable), on a déjà à l'époque de Léon l'Africain un diminituf *Sucaicada* qui est à la base du moderne *Skikda*. Cette dernière forme, ajoutons-le, ne survit pas seulement dans Ras Skikda, comme le dit L., mais est le nom vulgaire de Philippeville. On pourra penser que, dans ce domaine, beaucoup d'explications de L. ont quelque fragilité, mais elles ont au moins le mérite de fournir des interprétations valables des phénomènes phonétiques ou d'en suggérer d'autres.

Certains traitements phonétiques paraissent réfractaires à toute explication. Ainsi *aṭ-Ṭirmidh*, s'il remonte à *Thermis* comme *Ṭermisa* du Djabal Nafûsa, a comme le reconnait L., un *dh* (*dhâl* arabe) inexplicable.

La plupart des étymologies données par L. et appuyées sur une extraordinaire érudition, paraissent convaincantes. Nous ne donnerons que quelques exemples. *Qalsana* (*Qalchana*) est expliqué par *calcina*, chaux, fosse à chaux ; Malchûn (mod. Mchounèche) remonte selon L., à un mot latino-africain *Malchaun*, *Malsaun*, de *malsanus*, malsain, par diphtongaison analogue à celle de *saun*, sain, dans le dialecte de l'Engadine. *Qazrûna* (*Cazrouna*) dans la Mitidja remonterait à un latino-africain **Kazaron* de *casar* (*ius*), colon. *M. lîlî* (*Melili*) du territoire de Biskra viendrait de *Gemellis*, ablatif de *Gemellae*, jumelles par chute de la première syllabe, (1)

(1) Phénomène fréquent ; voir plus haut pour Skikda et cf. entre autres *Hippone Zarito* de l'Itinéraire d'Antonin devenu * *Pone Zarit* et *B. ni Z. rt* d'Idrisi, puis Benzert.

et *melli (s) serait devenu *Melili* par contamination avec le nom de la tribu berbère Malîla (ethnique Malîlî) qui était dans l'Aurès au Xe siècle.

Pour certains noms, L. admet plus d'une explication possible. Voir par exemple le cas de *Forsaṭâ* dans le Djabal Nafûsa (*foresta*, forêt, ou **forseta* à rattacher à ital. *forzare*, forcer ? Voir aussi *Etudes ibâḍites nord-africaines*, p. 71-72). Pour *Ṭ.r.s.*, variante de *Turra* qu'on rattache à l'ablatif *turre* de *turris*, doit-on remonter au latin classique *turris*, qui se serait conservé parmi les classes cultivées, ou au pluriel *turres ?* Là comme sans doute dans d'autres cas, il est difficile de se prononcer.

Notons à propos de *Qasṭîliya* (p. 464, n° 61) la note très suggestive de L., à savoir que les auteurs arabes d'origine nord-africaine devaient comprendre le sens du mot roman, car ils appellent quelquefois ce territoire les Châteaux (*al-quṣûr*).

Beaucoup de remarques de L. confirment les étymologies données par de Slane dans sa traduction de Bekrî, d'autres fournissent des formes latino-africaines plus rationnelles que celles de De Slane.

L. termine son étude par une récapitulation des particularités phonétiques relevées dans l'énumération des noms, tant dans le vocalisme que dans le consonantisme. On ne peut parler ici de lois, car le nombre restreint d'exemples n'autorise pas à conclure que telle particularité a acquis une extension plus générale, d'autant plus qu'il semble régner là une certaine anarchie. Outre ce que nous avons noté plus haut, remarquons qu'une sourde peut devenir sonore dans n'importe quelle position. De même, morphologiquement, le nom latino-africain représente tantôt le thème nu, tantôt le nominatif, tantôt l'ablatif : dans ce dernier cas, la finale d'un nom de 2e déclinaison est représentée par *û* arabe correspondant à *o*. Ainsi *Fosâtô*, du Djabal Nafûsa, mod. Fassato (cf. *Etudes ibâḍites nord-africaines*, p. 108). Pour chaque cas, il y a sans doute une raison qu'il n'est pas facile de déceler.

Cette étude sera extrêmement utile à tous ceux qui ont à se servir des géographes arabes pour l'Afrique du Nord. Elle se présente comme les Observations d'un arabisant. Peut-être les historiens de l'Afrique du Nord ancienne ne souscriront-ils pas à toutes ces observations. En tout cas, on en retire l'impression que parler d'une langue romane nord-africaine n'est pas un paradoxe, et que cette langue offre mainte analogie avec l'italien. Bien que la consultation de l'ouvrage soit facile, par suite de la transcription des noms, notés d'abord en caractères arabes, un index uniquement en transcription n'aurait pas été inutile et aurait permis de retrouver rapidement les observations diverses et les rapprochements faits à l'occasion de tel ou tel nom.

⁂

Postérieurement à cette étude, en 1954, L. a donné dans la nouvelle édition de l'Encyclopédie de l'Islam, une réfection d'articles intéressant les Ibâḍites rédigés autrefois par Motylinski. Il s'agit des deux imâms ibâḍites du Maghrib Abû'l-khaṭṭâb al-Ma'âfirî, et Abû Ḥâtim al-Malzûzî qui périrent tous deux dans la lutte contre les forces 'abbâsides, l'un en 761, l'autre en 772.

⁂

Etudes ibâḍites nord-africaines. Partie I. Tasmiya chuyûkh Djabal Nafûsa wa-qurâhum. Liste anonyme des cheikhs ibâḍites et des localités du Djabal Nafûsa contenue dans le « Siyar al-machâ'ikh » (VIe-XIIe siècle). Texte arabe avec introduction, commentaire et index. 164 p. Varsovie 1955. Académie des Sciences polonaise. Comité orientaliste.

L'ouvrage intitulé *Siyar al-machâ'ikh* constitue la partie centrale d'un manuscrit appartenant à la collection ibâḍite de Lwow réunie par Smogorzewski ; ce manuscrit en effet contient encore deux autres ouvrages biographiques ibâḍites (le *Kitâb as-siyar* d'al-Wisyânî et une copie, semble-t-il, du *Kitâb as-sira wa-akhbâr al-a'imma* d'Abû Zakariyyâ'). L'auteur, anonyme, semble avoir vécu au XIIe siècle et être originaire du sud tunisien. C'est ce qu'établit L. dans son introduction qui montre en outre que l'ouvrage se fonde principalement sur les œuvres de plusieurs écrivains ibâḍites : Sulaymân al-Wisyânî maître de l'auteur et Zenâtî de Qasṭiliya ; 'Othmân as-Sûfi, originaire du Sûf (el-Oued), de la tribu de Lawâta et également maître de l'auteur ; 'Abd al-Kâfî d'une tribu berbère établie à Nafzâwa et dont une fraction habitait Ouargla. Ce sont donc des traditions provenant de cette région (Djarîd, Sûf, Ouargla) dénommée par les Ibâḍites le Maghrib, qu'a utilisées cet anonyme, plus rarement des traditions du Djabal Nafûsa. Il a cependant donné la *Liste des cheikhs du Djabal Nafûsa et de leurs villages* qu'il pourrait, dit L., avoir tirée d'une source utilisée par al-Bughṭuri auteur des *Siyar Nafûsa*, du début du XIIe siècle.

Cette liste classe les cheikhs d'après leurs lieux d'origine qui sont énumérés suivant l'ordre géographique de l'ouest à l'est et divisés en deux groupes, celui de la partie occidentale ou Amînâdj et celui de la région orientale ou Djâdû (cf. p. 83, sq. 88 sq et voir la carte mise à la fin du volume). La seconde partie de la liste énumère les saints ibâḍites du Djabal Nafûsa de la seconde moitié du VIIIe siècle et de la première du IXe, puis vient un tableau des femmes de plusieurs cheikhs pieux et enfin une liste de vieilles femmes pieuses. Le plus ancien personnage nommé est un contemporain d'Abû 'Ubayda Muslim, chef des Ibâḍites de Baṣra au VIIIe siècle, et le dernier est de la fin du XIe ou du début du XIIe.

L. a édité cette liste qui comprend 196 numéros (indiqués dans le texte arabe, p. 21-23 et répétés dans le Commentaire) et l'a accompagnée d'un commentaire détaillé sur chacun des noms de personnes et de lieux qui s'étend de la p. 27 à la p. 143, de plusieurs indices (toponymes, noms de personnes, ethniques) et d'une carte du Djabal Nafûsa dressée d'après les données contenues dans cette liste et les ouvrages modernes sur le Djabal Nafûsa.

Le commentaire est extrêmement riche. L. y fixe d'abord la lecture exacte de chacun des noms de la liste, noms berbères ou berbères arabisés qui ne sont pas toujours reconnaissables à première vue sous leur vêtement arabe, les identifie ou propose des identifications et donne ensuite une quantité d'informations sur les personnes et les lieux que sa connaissance extraordinaire de l'ensemble de la littérature concernant les Ibâḍites lui a permis de réunir. Il en résulte que ce commentaire est une précieuse mine de renseignements pour l'ibâḍisme en Afrique du Nord, son histoire, ses origines, son développement et ses vicissitudes, sur son organisation interne, les différentes branches de la secte etc. Le rôle historique de chacun des personnages énumérés, missionnaires (*ḥamalat al-'ilm*), docteurs, chefs de guerre, imâms (imâms normaux et imâms *ad-difâ'*, de défense, défendant leur imâmat contre les attaques de l'ennemi), gouverneurs (*ḥâkim*) etc. est précisé. On trouvera dans ce commentaire plusieurs informations sur l'histoire des îmâms rustumides, leurs gouverneurs, l'étendue de leur domination, des détails sur la lutte des Ibâḍites contre les 'Abbâsides, les Aghlabides, les Fâṭimides, contre les tribus berbères mu'tazilites, etc. Voir par ex. p. 112 sq la notice sur Abû'l-Khaṭṭâb al-Ma'âfirî, premier imâm ibâḍite d'Afrique du Nord qui en 141/758 fut maître de Kairouan, mais fut battu et périt en 144/761, et sur son fils, vizir du Rustumide 'Abd al-Wahhâb. L. nous fournit aussi d'utiles notes sur le peuplement du Djabal Nafûsa à l'époque ancienne, sur des villes comme Charûs (Chérous), Wighû, Djâdû, Lâlût, qui étaient des centres importants, sur la route commerciale de Ṣabra (Sabratha) à Ghadamès et au Soudan, etc.

Non moins intéressantes sont les conclusions qu'il tire de divers noms de personnes et de lieux, ainsi que d'indications contenues dans les sources ibâḍites, sur l'influence romaine et chrétienne qui s'est longtemps exercée sur le Djabal Nafûsa. Il est certain que ses habitants en partie tout au moins, ont professé le christianisme avant d'avoir embrassé l'islam au second siècle de l'hégire sous sa forme ibâḍite, après l'apparition en 122/739-740 des premiers dissidents khâridjites au Maghrib (1). Les traces du christianisme dans cette région sont nombreuses. On y a trouvé des vestiges

(1) Cependant une partie de la population était juive, notamment à Djâdû. Voir p. 88 sq., et cf. p. 45 et 53.

d'églises d'époque byzantine. Plusieurs toponymes ont une forme qui remonte à *ecclesia* ou son équivalent arabe *kanîsa* (Idjlazen, c'est-à-dire Iglazen, Tinkenis, Taghlis etc). Suivant ach-Chammâkhi, onze mosquées étaient attribuées aux apôtres (mosquées apostoliques, *taḥwârit*), qui étaient sans doute d'anciennes églises chrétiennes mises sous le vocable des différents apôtres. Un document ibâḍite contemporain d'ach-Chammâkhî cite lui aussi parmi les sanctuaires ibâḍites huit églises (*kanîsa*) que L., qui énumère les endroits où elles se trouvaient, considère comme sans doute identiques aux mosquées attribuées aux apôtres dans la tradition locale enregistrée par Chammâkhi. Je sais bien que Ch. Courtois, touchant à cette question dans son ouvrage sur les Vandales, p. 77, note, et se basant sur la date tardive de Chammâkhî (XVI[e] siècle), déclare irrecevable la tradition des mosquées apostoliques et lui dénie toute valeur. Mais cette opinion est trop catégorique. D'ailleurs, outre ces faits, des noms d'hommes comme Mâtûs, que L., p. 41, rapproche avec beaucoup de vraisemblance de Mathaeus, ou Yânis, c'est-à-dire Johannes, nom du père d'un des cinq missionnaires ibâḍites expédiés d'Orient, et originaire de Ghadamès, p. 28-30, témoignent d'une influence chrétienne. Une tradition, citée p. 58, établit l'origine chrétienne de la famille d'un gouverneur rustumide du Djabal Nafûsa. Au moment de l'invasion arabe, les Chrétiens de Tripoli demandèrent secours à leurs coreligionnaires de la tribu de Nafûsa, nous dit Ibn 'Idhârî. Sur tous ces faits, diverses notes de L., et en particulier le commentaire n° 35, p. 50-58, apportent de précieuses informations.

On trouve aussi dans le commentaire des éclaircissements sur l'étymologie latine de certains noms, où L. reprend et complète ce qui a été dit dans *Une langue romane oubliée* (voir par ex. p. 72 l'étymologie de Forsaṭa, de Fossato, p. 109 - fossatum -, de Ṭermisa-Thermis-, p. 57, 109 etc). L. procède avec beaucoup de circonspection et de sûreté linguistique. Mais parfois on hésite à admettre la conclusion qu'il tire de l'étymologie adoptée. Il semble bien que Idûnât, toponyme du Djabal Nafûsa, soit à rattacher à Donatus, mais cela laisse-t-il entendre qu'il y eut une émigration donatiste dans le Djabal Nafûsa ?

Dans le domaine purement berbère, les observations de L. sont également importantes et permettent de reconnaitre dans les noms berbères les différents composants. Ainsi par ex., Wâr-/War-/Ur- avec voyelle longue, p. 45-46, p. 81, p. 138, n. 7, premier élément de différents noms de tribus, rattaché par L. à la racine *era*, enfanter, et à *ara*, fils ; *Tin*, celle de..., c'est-à-dire village de..., p. 32, 40, 59, 62, 137. Signalons encore *Mamad*, forme berbère ancienne de Muhammad, p. 63, 81, des noms qu'on retrouve encore aujourd'hui en Algérie, *Guennoun*, *Guendouz*, ou l'amusante explication du toponyme *Ibnayn*, p. 73-74, aujourd'hui

Kherbet Ben Aïen où *Ben* a remplacé *Ibn* tiré de *Ibnayn*: c'est un nom berbère qui apparaît dans l'Itinéraire d'Antonin sous la forme *Tabuinati* (*Thabunati*), féminin libyque latinisé et qui est à la base de ce qu'on prendrait pour un duel de *Ibn*.

Il est impossible de signaler ici toutes les observations intéressantes de cette remarquable étude sur la liste des cheikhs du Djabal Nafûsa qui constitue la première partie des *Etudes ibâḍites nord-africaines*. Celles dont nous avons fait état en marquent assez l'importance aussi bien dans le domaine historique que dans le domaine linguistique.

***

La répartition géographique des groupements ibâḍites dans l'Afrique du Nord au Moyen Age, Rocznik Orientalistyczny, t. XXI, Varsovie, 1957.

Cet important article de 39 pages (p. 301-343), se compose de trois parties. L. énumère tout d'abord les sources ibâḍites dont il s'est servi, puis il consacre plusieurs pages aux origines de l'ibâḍisme en Afrique du Nord et à ses différentes branches et il étudie ensuite les groupements ibâḍites de Cyrénaïque et de Tripolitaine, y compris le Fezzân, ce qui est la partie la plus importante de l'article.

Dans la première partie toutes les informations désirables sont données sur les auteurs ibâḍites et sur l'époque où ils ont écrit : *Kitâb as-sîra wa-akhbâr al-a'imma* d'Abû Zakariyyâ' de Ouargla, de la fin du XI[e] siècle ; *Kitâb as-siyar* d'al-Wisyânî de la seconde moitié du XII[e] siècle ; *Siyar al-machâ'ikh* d'un élève du précédent ; *Dhikr 'asmâ' ba'ḍ ach-chuyûkh al-wahbiyya* de la fin du XII[e] ou du début du XIII[e] siècle ; *Kitâb as-siyar* d'ach-Chammâkhî du XV[e]-XVI[e] siècle ; *Tasmiya machâhid al-Djabal*, c'est-à-dire du Djabal Nafûsa, probablement du XVI[e] siècle.

Dans la seconde partie est retracée l'histoire du khâridjisme berbère en Afrique du Nord depuis le milieu du VIII[e] siècle. Les Ṣufrites, les premiers à gagner à leur cause les Berbères, ont été absorbés par les Ibâḍites ou, — c'est le cas des Banû Midrâr de Sidjilmâsa au X[e] siècle — sont passés à l'orthodoxie. Les Ibâḍites, qui apparaissent en Tripolitaine chez les Hawwâra vers 743 où réside le premier chef ibâḍite, 'Abdallâh b. Mas'ûd at-Tudjibi, gagnent les Zanâta et les Nafûsa, puis, avec le second imâm de Tripolitaine, Abû'l-Khaṭṭâb al-Ma'âfirî, annexent à leur état Kairouan, l'Ifriqiya et le territoire des Kotâma. Après la reconquête 'abbâside par l'armée d'Ibn al-Ach'ath, le gouverneur ibâḍite de Kairouan Ibn Rustum vient fonder le royaume de Tâhert qui se substitue à la Tripolitaine comme centre politique des Ibâḍites, atteint son apogée aux VIII[e]-IX[e] siècles, et embrasse pendant un temps tout le pays entre Tlemcen et Tripoli, encerclant l'état aghlabite. Ce n'est qu'en 838-839 que les Aghlabides réussirent à rompre le blocus rustumide et à occuper partiellement le couloir ibâḍite qui reliait Tâhert à la Tripolitaine et à mettre fin à la domination rustumide dans la Tunisie du Sud.

L. passe ensuite à l'énumération des différentes subdivisions ibâḍites nées des schismes politiques et hérésies doctrinales. Il ne sera pas inutile de donner, en suivant L., les caractéristiques de chacune. Ce sont :

— *al-Ibâḍiyya al-wahbiyya*. La deuxième partie du nom vient probablement de celui de l'imâm khâridjite 'Abdallâh b. Wahb ar-Râsibî. Cette secte est connue d'Ibn Khaldûn sous le nom de *al-'Azzâba*. Elle est la plus considérable de toutes les subdivisions ibâḍites et représente les tendances modérées. C'est celle qui persiste de nos jours presque seule. Ces Ibâḍites wahbites se donnent eux-mêmes le nom de *ahl al-madhhab* ou *ahl ad-da'wa*. L. n'entre pas ici dans le détail de sa doctrine. Il y reviendra dans un article ultérieur que nous examinerons tout à l'heure.

— *an-Nukkâr*, secte qui tire son nom (les renieurs) du fait qu'elle refusait de reconnaître le second imâm rustumide de Tâhert ; elle constitua à la fin du IX[e] siècle un imâmat dissident. Le fameux Abû Yazîd était nukkârite. L. ne s'étend pas non plus sur cette secte, renvoyant à l'article noté plus haut qu'il lui a consacré dans le Supplément de l'Encyclopédie de l'Islam.

— *an-Nafâthiyya*, secte fondée dans le Djarîd au début du IX[e] siècle par Nafâth, en opposition à l'imâm rustumide al-Aflaḥ accusé de négliger la guerre contre les Aghlabides (*al-musawwida*, c'est-à-dire partisans des 'Abbâsides). Elle rejette la *khoṭba* comme une innovation. Nafâth se retira ensuite au Djabal Nafûsa. On trouvait encore des représentants de cette secte au XIV[e] siècle dans le Sud tunisien et il en reste aujourd'hui dans le Djabal Nafûsa.

— *al-Khalafiyya*, sous-secte fondée en Tripolitaine par Khalaf, descendant de l'imâm ibâḍite Abû'l-Khaṭṭâb al-Ma'âfirî, soutenu par les Zawâgha. Jusqu'au XII[e] siècle, elle subsista dans la région à l'est du Djabal Nafûsa. On en trouve encore des restes dans le Djabal Nafûsa.

— *al-'Umariyya*, sous-secte fondée probablement dans la première moitié du VIII[e] siècle et qui, du point de vue doctrinal, s'éloigne beaucoup des Wahbiyya. Elle considère que les *ahl al-kitâb* ne sont pas des *muchrikûn*.

— *al-Ḥusayniyya* (*al-Ḥasaniyya*), sous-secte se rapprochant de la précédente du point de vue doctrinal ; originaire de Tripolitaine.

— *al-Farthiyya*, branche fondée par un descendant de l'imâm rustumide al-Aflaḥ à Ouargla au X[e] siècle et qui tire son nom du fait qu'elle prohibait la consommation du *farth* (gros intestin du mouton).

— *as-Sakkâkiyya*, branche fondée dans le Djarid et qui rejetait la prière en commun, l'*adhân* et la *sunna*. Limitée au district de Qanṭrâra, elle disparut à la fin du XIe siècle. Les Wahbites les considéraient comme des *muchrikûn*.

L. signale aussi le schisme d'Ibn Masâla de la tribu des Hawwâra, qui, vers la seconde moitié du IXe siècle, fonda un état indépendant à l'ouest de Tâhert.

(Voir aussi plus loin l'article *Les subdivisions de l'Ibâḍiyya*).

Les Wahbites, prépondérants en Afrique du Nord jusqu'à l'arrivée des Fâṭimides, perdirent quelque temps cette prépondérance qui passa aux Nukkârites lors de la rébellion d'Abû Yazîd. L'ibâḍisme nord-africain recula dès lors et son recul se précipita avec l'apparition des B. Hilâl. A partir du XIIe siècle, il se retrancha dans certaines régions du sud (Ouargla, Oued Rîgh) où il renforça les groupements qui y existaient déjà et essaima ensuite au Mzab, tandis qu'en Tripolitaine, il se concentrait dans le Djabal Nafûsa. Aujourd'hui, l'ibâḍisme en Afrique du Nord ne subsiste qu'au Mzab, dans l'île de Djerba, à Zuara sur la côte de Tripolitaine et au Djabal Nafûsa.

Dans la dernière partie de son article, L. étudie la répartition géographique des groupements ibâḍites en Afrique du Nord au Moyen Age.

En Cyrénaïque et dans le désert libyque, la limite orientale de l'ibâḍisme correspondait à la limite des pays occupés par les Berbères, dont les plus avancés vers l'est étaient les Lawâta en Cyrénaïque (Barqa), jusqu'à l'invasion hilalienne qui anéantit cette tribu. Le rôle joué par les Lawâta dans l'histoire de l'ibâḍisme fut important. Ils faillirent, à l'époque d'al-Ḥâkim, avec l'aide des autres tribus berbères chasser les Fâṭimides de Cyrénaïque.

En Tripolitaine, les centres urbains mis à part, jusqu'au Xe siècle et même plus tard, la population composée de Berbères Mazâta, Hawwâra, Zenâta, Darisa, Zawâgha, Lamâya et Nafûsa était presque entièrement ibâḍite. Les Mazâta habitaient la partie orientale et s'étendaient au sud vers la frontière du Fezzân. Leur pays, au haut Moyen Age, englobait les deux districts de Surt dans la zone littorale et de Waddân dans l'intérieur. Ils jouèrent un rôle important à l'époque d'Abû'l-Khaṭṭâb al-Ma'âfirî et, malgré la défaite de celui-ci à Tawargha (au sud de Misurata) et le massacre d'une grande partie de la population, l'ibâḍisme semble avoir survécu en Tripolitaine orientale jusqu'à une époque relativement récente.

La Tripolitaine centrale était le domaine des Hawwâra. L. donne les diverses indications des géographes arabes qui permettent de situer leur territoire de la région de Tawargha (aux confins occidentaux de la province de Surt) jusqu'à la région de Tripoli, — la ville elle-même contenant aussi des Ḥawwâra —, et de fixer également celui de leurs différentes branches comme les Misrâta de la région de Misurata, et autres fractions. C'est le pays des Hawwâra qui a constitué le noyau primitif de l'état ibâḍite de Tripolitaine, et cette tribu soutint Abû'l-Khaṭṭâb al-Ma'âfirî et son successeur Abû Ḥâtim al-Malzûzî. Elle semble avoir reconnu quelque temps la suprématie des imâms rustumides, mais les groupements ibâḍites anti-wahbites y furent longtemps prépondérants. C'est sans doute au nom de l'ibâḍisme que les Hawwâra combattirent contre le Fâṭimide 'Ubayd Allâh en 910. Plus tard, probablement à partir du XIIe siècle, la masse principale des Hawwâra abandonna l'ibâḍisme pour le malikisme ; seuls quelques districts restèrent jusqu'au XVe siècle fidèles à l'ibâḍisme. D'ailleurs une partie des Hawwâra (les B. Malîla) n'avait jamais adopté l'ibâḍisme.

La Tripolitaine occidentale jusqu'à la frontière actuelle de la Tunisie était habitée par les Zanâta, Ḍarîsa, Lamâya, Zawâgha, Zawâra. Les Lamâya, qui habitaient à l'ouest des Hawwâra, prirent part avec ces derniers et les Zanâta au soulèvement anti-fâṭimite de 910-911. A l'ouest des Lamâya, aux environs de l'antique Sabratha, étaient les Zawâgha. Les Zawâra, parents des Zawâgha, signalés aux environs de Gabès, sont restés khâridjites jusqu'à nos jours. Les Zanâta, nomadisaient à l'intérieur de la plaine de Djefâra. Après avoir été sufrites, ils devinrent ibâḍites vers le milieu du VIIIe siècle, puis ils abandonnèrent les doctrines ibâḍites quand leurs contribules du Maghrib se révoltèrent contre l'imâm 'Abd al-Wahhâb ben 'Abd ar-Raḥmân et adoptèrent les doctrines wâṣilites. Les Ḍarîsa habitaient probablement sur la côte à l'ouest de Tripoli. Les Nafûsa avaient leur centre à Ṣabra (ancienne Sabratha) dans la Djefâra occidentale au moment de la conquête arabe et tenaient les voies de communication entre l'Ifrîqiya et l'Egypte. Ils furent anéantis par l'Aghlabide Ibrâhîm en 896, quand ils s'opposèrent à la marche de celui-ci contre l'Egypte ṭûlûnide. Ils furent refoulés dans la montagne à l'arrivée des B. Hilâl.

Le Djabal Nafûsa proprement dit n'était habité au Moyen Age que dans sa partie occidentale par la tribu du même nom, qui n'était d'ailleurs pas elle-même un peuple homogène ; mais celle-ci s'assimila d'assez bonne heure les autres tribus ibâḍites et prit la tête d'une confédération. L. énumère les autres tribus berbères habitant le Djabal Nafûsa occidental ou Amînâdj et faisant partie de cette confédération, en indiquant le lieu de résidence de chacune, puis celles de la partie orientale ou Djâdû, qui faisaient également partie de la confédération, et qui appartenaient principalement au groupe zanâtien, mais aussi à d'autres groupes. Les Nafûsa furent convertis de bonne heure à l'ibâḍisme et furent parmi les [illegible]ns d'Abû'l-Khaṭṭâb et d'Abû Ḥâtim. Ils furent toujours fidèles

aux Rustumides. Ils étaient wahbites, mais une partie d'entre eux soutint l'hérétique Khalaf dans la première partie du IXᵉ siècle, puis le Nukkârite Abû Yazîd.

Le district de Yefren (Ifren), qui fait partie du Djabal Nafûsa aujourd'hui, était à part au Moyen Age et sa population était d'origine zanâtienne et hawwârienne. D'abord partisans de Khalaf, ils adoptèrent l'ibâḍisme wahbite au XIIᵉ siècle.

La population berbère de Ghadamès était également ibâḍite et avait adopté l'ibâḍisme sans doute à la même époque que les Nafûsa. L'un des missionnaires envoyés au Maghrib avant 757-8 par le chef ibâḍite d'Orient Abû 'Ubayda Muslim était originaire de Ghadamès. L'ibâḍisme y était encore professé au XIVᵉ siècle. A l'est de Ghadamès, l'oasis de Derdj était aussi ibâḍite.

Le Fezzân comprenait plusieurs fractions berbères venues du Nord, qui se joignirent à la population locale de race noire (suivant Ṭabarî). Après la conquête arabe, il s'y forma deux états, celui de Zawîla et celui du Fezzân proprement dit, qui devinrent ibâḍites. Malgré le massacre de la population de Zawila après la défaite d'Abû'l-Khaṭṭâb en 761, la ville resta longtemps un centre ibâḍite. Quant au Fezzân, le nombre des docteurs ibâḍites portant l'ethnique de Fezzânî indique assez son appartenance. Dans la première moitié du IXᵉ siècle, les Wahbites l'emportèrent sur les Khalafites. Au Xᵉ siècle, un chef berbère y organisa avec Zawîla comme capitale un état que détruisit l'aventurier turc Qarâqûch, venu d'Egypte, au XIIᵉ siècle. Après cette date on n'entend plus parler d'Ibâḍites au Fezzân.

Bien que nous nous soyons étendu longuement sur cet article, nous n'avons pu donner qu'une idée insuffisante de la richesse d'informations qu'il présente et de sa densité. Seul un connaisseur aussi exceptionnel de l'ibâḍisme que L. pouvait tracer un tableau aussi complet et détaillé de l'ibâḍisme en Afrique du Nord au Moyen Age.

⁂

Les subdivisions de l'Ibâḍiyya. Studia islamica, fasc. IX, 1958.

Dans cet article, L. reprend plusieurs points déjà abordés dans l'article que nous venons d'examiner, mais il insiste davantage sur certaines sectes et sur le côté doctrinal. Il fait le tableau des subdivisions de l'ibâḍisme, nées des schismes et des hérésies, d'après les historiens Ibn Ṣaghîr at Abû Zakariyyâ' et les recueils de biographies d'al-Dardjînî et d'ach-Chammâkhî.

Parmi les seize sous-sectes ibâḍites que l'on compte, la plus considérable est celle des Wahbiyya. Les Wahbites se séparent nettement des Khâridjites extrémistes Azraqites en ce qu'ils ne considèrent pas les Musulmans non-khâridjites comme des *muchrikûr* ou polythéistes mais comme des *kuffâr*, mécréants, en ce qu'ils n'admettent pas l'*isti'râḍ*, meurtre religieux des femmes et des enfants des hétérodoxes pratiqué par les Azraqites. Ils considèrent comme permis le mariage avec les non-Ibâḍites.

Les Wahbites, comme les premiers Khâridjites, considèrent que l'imâmat n'est pas indispensable. On distingue l'état de *Ẓuhûr*, manifestation, où l'imâm régulièrement élu par le conseil des notables laïques ou des cheikhs est appelé *imâm al-bay'a*, et l'état de *kitmân*, secret, en cas de circonstances défavorables, où les « gens du secret » investissent pour les défendre un *imâm ad-difâ'*, de défense. L'imâm doit gouverner suivant le Coran, la Sunna et l'exemple des premiers califes. Son pouvoir est absolu et ne peut être limité par des « conditions » (*chart*) ; cette limitation serait considérée comme hérétique, et cela a causé des schismes. Les Wahbites admettent que plusieurs imâms peuvent coexister dans divers pays, mais avec une tendance à un imâmat universel. Leur dogmatique diffère de celle des Sunnites en ce qu'ils considèrent le Coran comme « créé » à l'époque du Prophète et qu'ils se rapprochent sur certains points des Mu'tazilites.

Les principales autres sectes ibâḍites sont celle des Ḥârithites, fondée par un docteur qui se sépara du cheikh ibâḍite de Baṣra Abû 'Ubayda dans la première moitié du VIIIᵉ siècle en admettant les opinions mu'tazilites sur le *qadar*, mais qui tire son nom d'un autre docteur, al-Ḥârith b. Mazyad ; celle des Ṭarîfites, fondée dans l'Arabie du Sud par un compagnon de l'imâm Ṭâlib al-Ḥaqq, du nom de 'Abdallâh b. Ṭarîf (voir plus loin l'article de Folia Orientalia, p. 7) ; celle des Nukkârites dont il a été question plus haut, qui organisèrent vers la fin du IXᵉ siècle un imâmat dissident de celui de Tâhert, et qui dans la première moitié du Xᵉ siècle, eurent comme chef le fameux Abû Yazîd, qui autorisait l'*isti'râḍ* ; celle des Nafâthites que nous avons vue également plus haut.

L. énumère ensuite d'autres subdivisions sur lesquelles nous n'insistons pas, car il en a déjà parlé dans l'article *La répartition géographique...* Nous mentionnerons seulement celles qui n'avaient pas trouvé place dans cet article, celle des Ḥafsiyya qui soutient qu'entre l'*imân*, foi, et le *chirk*, il y a *ma'rifat Allâh* et celle des Yazîdiyya qui soutient qu'Allâh révèlera un nouveau Coran à un prophète persan.

Parlant des relations de ces sectes entre elles, L. indique que les Nukkârites et les Khalafites furent parmi les adversaires les plus acharnés des Rustumides et que l'hostilité des Wahbites contre les Nukkârites fut sans doute une des causes de l'échec de la révolte d'Abû Yazîd contre les Fâṭimides.

⁂

Les Ibâḍites dans l'Arabie du Sud au Moyen Age, Folia Orientalia 1/1, p. 3-17. Cracovie 1959.

Cette nouvelle publication orientaliste polonaise commence par un article de L. qui est le développement et la continuation d'une communication faite par lui au Congrès des Orientalistes de Munich en 1957 (voir les Actes de ce Congrès, 1959, p. 362-364).

Les Khâridjites ibâḍites représentés aujourd'hui dans le 'Omân, le Zanzibar et l'Afrique du Nord, avaient fondé au IXe siècle, sous l'impulsion de chefs spirituels résidant à Baṣra, trois imâmats indépendants, au Maghrib, dans le Ḥadramaout et dans le 'Omân. L. nous retrace d'abord l'histoire mouvementée de celui du Ḥadramaout. Il suppose que l'implantation de l'ibâḍisme en Arabie du Sud est en rapport avec l'activité de 'Abdallâh b. Ibâḍ al-Murrî at-Tamîmî et la conquête éphémère du pays par les Khâridjites qui eut lieu entre 684 et 693 pendant le gouvernement d'Ibn az-Zubayr à la Mekke, et qui avait été préparée par une propagande qui se développa en ce pays aussitôt après la bataille de Nahrawân en 658. Al-Ḥadjdjâdj mit fin à la domination khâridjite, mais le mouvement resta assez fort pour aboutir, lors du déclin du califat omeyyade à une révolte ouverte préparée par l'importante colonie ibâḍite de Baṣra, que dirigeait Abû 'Ubayda Muslim at-Tamîmî et par l'émissaire de ce dernier Abû Ḥamza al-Mukhtâr, un Azdite. Le soulèvement eut lieu en 745 ou 746 au moment où le calife Merwân était occupé par une révolte khâridjite en Djazîra et aboutit à la constitution du premier imâmat ibâḍite sous la direction de l'imâm 'Abdallâh b. Yaḥyâ al-Kindî surnommé Ṭâlib al-Ḥaqq. Ce dernier conquit Ṣan'â dont il fit sa capitale et occupa même la Mekke et Médine. Il périt dans une rencontre avec les forces omeyyades qui reprirent Ṣan'â et le Ḥadramaout, mais la chute des Omeyyades sauva les Ibâḍites et l'imâm Ṭâlib al-Ḥaqq eut des successeurs au Ḥadramaout. Puis, le Ḥadramaout fut réuni à l'immât ibâḍite du 'Omân.

Le Ḥadramaout et le Yémen furent repris par les 'Abbâsides, mais dès la fin du VIIIe siècle apparait un nouvel imâm ibâḍite au Ḥadramaout. Au milieu du IXe siècle, après une courte période de domination 'abbâside, les Ibâḍites du Ḥadramaout recouvrent leur indépendance et un imâmat ibâḍite y est attesté par Mas'ûdî dans la partie du Xe siècle. Il existe encore dans la première moitié du XIe siècle, mais il tombe ensuite sous la dépendance du 'Omân, puis redevient indépendant dans la seconde partie de ce siècle, après quoi on n'a plus de renseignements sur les Ibâḍites du Ḥadramaout.

Au Yémen, malgré la reprise par les 'Abbâsides mentionnée plus haut, des groupements ibâḍites persistèrent jusqu'au milieu du XIIe siècle.

L'article de L. se termine par un examen de la répartition géographique des groupements ibâḍites en Arabie du Sud au Moyen Age (Ḥadramaout, Mahra, Ile de Socotra, et au Yémen, al-Ma'âfir, al-Mudhaykira, Ṣan'â). La majorité était constituée par la fraction ibâḍite wahbite, la plus importante en raison des relations avec les imâms ibâḍites wahbites du 'Omân, mais il s'y trouvait aussi des Ṭarifites.

Le mouvement ibâḍite en Arabie du Sud a une grande importance par le fait que ce sont des Arabes yéménites ou ḥadramites ou bien des Berbères clients des tribus yéménites et ḥadramites qui ont organisé l'imâmat ibâḍite en Afrique du Nord. Le premier chef ibâḍite connu en cette région, chef des Ibâḍites de Tripoli, était membre de la tribu de Tudjib, fraction de Kinda.

***

A propos d'une liste de tribus berbères d'Ibn Ḥawḳal, Folia Orientalia, 1/1, p. 128-135.

Dans le même numéro de cette revue, L. examine un certain nombre de noms de tribus berbères énumérées par Ibn Ḥawqal, tels qu'on les trouve dans la seconde édition de ce géographe par Kramers (on sait que cette liste n'est pas dans la première édition). Cette liste posait des problèmes nombreux que seul un arabisant ayant une connaissance aussi étendue que L. du monde berbère et de la littérature historique et géographique relative à l'Afrique du Nord pouvait résoudre. La littérature ibâḍite lui a été d'un grand secours. Il a pu identifier ces noms souvent obscurs, les expliquer et en donner le sens, rectifier la graphie de ceux, nombreux, qui avaient été déformés, proposer des hypothèses vraisemblables pour ceux dont l'explication est difficile etc. Nous ne pouvons ici passer en revue tous les noms examinés. Parmi les corrections faites mentionnons Antikârat, au lieu de Anîkarat, Wartâdjin au lieu de Watâdjin, Yâkâsan au lieu de Yâkânas. Qaṭûf au lieu de Waṭûf etc. On trouve dans certains de ces noms comme premier composant la forme *Kil/Kil* équivalent du Touareg *Kêl*, les éléments *Anti*, ou *Wâr*, qui semblent remplir la fonction de l'arabe *Banû*.

Ce court article sera utile à ceux qui voudront reprendre la traduction faite il y a plus d'un siècle par de Slane des passages d'Ibn Ḥawqal relatifs à l'Afrique du Nord en y ajoutant cette liste.

M. CANARD.

COMPTES RENDUS

RAYMOND CHARLES, *L'Ame Musulmane*, Paris, Flammarion, Bibl. de Phil. scientifique, in-8°, 284 pp.

Il est un magistrat d'un rang élevé, qui s'intéresse à Paris, aux choses de l'Islam, nous avons nommé M. Raymond Charles, auteur d'un ouvrage très dense, de plus de 280 pages, intitulé « L'Ame Musulmane ». Son œuvre se situe entre l'apologétique et le dénigrement, car l'auteur qui dit tout, a connu de près la Société musulmane.

Et d'abord, qu'est-ce que l'âme ? Vaste sujet de métaphysique. D'après le contexte de l'ouvrage, il semble que c'est la mentalité qu'il faudrait plutôt avoir en vue, en y comprenant toutes les catégories de l'entendement. La mentalité est définie par Lalande comme « l'ensemble des dispositions intellectuelles, des habitudes d'esprit et des croyances fondamentales d'un individu », et cette base nous sera un précieux fil d'ariane pour notre cheminement à travers l'âme du Musulman, citadelle close, défendue par son isolement. Notre Maître-commun, René Maunier, préconisait de se faire arabe pour comprendre les Arabes, mais n'est pas Arabe qui veut ! Toujours est-il que son grand sens de la Justice, émanation de Dieu, peut le faire taxer d'*homo juridicus*, mais il est avant tout et surtout *homo religiosus*.

La religion imprègne en effet la vie du Musulman dans les moindres faits de l'existence. « Le Coran enseigne l'absolue transcendance d'Allah, dont la libre volonté domine toute régulation ». Créer est un acte divin. Le destin de l'homme est celui de la soumission à l'omnipotence divine. Le mot Islam vient de *sallama*, s'abandonner, faire abandon, s'en remettre et se résigner à la volonté de Dieu ; *sallama nefsou*, c'est se livrer, abdiquer, se démettre ; *aslama* signifie se faire musulman ; *salam* signifie le salut, la préservation du mal, la paix, la sécurité, *slamat*, le salut éternel. Il n'y a pas de meilleure définition que celle issue de ces expressions.

I. Les piliers de la foi (*arkân ed din*) sont au nombre de cinq d'après Gaudefroy-Demonbynes : la récitation de la profession de foi musulmane (*chahâda*), la prière rituelle (*çalât*), le jeûne (*çoum*),

le pèlerinage (*hajj*), l'aumône légale (*zakât*) et la guerre sainte (*djihâd*) [1].

Le Coran qui les énonce possède une puissante magie du verbe qui annihile la personnalité et en fait le véhicule désigné de la profession de foi musulmane.

C'est le Coran qui a créé l'unité en supprimant tout clergé et c'est ainsi que le pouvoir civil n'a jamais eu chez les Musulmans à en découdre avec une hiérarchie ecclésiastique entreprenante. Seule, peut-on ajouter, la communauté tout entière a pu se faire taxer de tiédeur (alias *Almoravides* et *Almohades*).

N'insistons pas sur le *Djihâd* susceptible d'alimenter une xénophobie conquérante et sur l'idée du sacrifice ou immolation à laquelle doit être rattachée la circoncision, condition *sine qua non* de l'appartenance à la communauté islamique (39). C'est le côté sanglant et générateur d'atrocités malheureusement trop nombreuses.

Le mysticisme musulman, qui engendre la proximité de l'au-delà, autorise l'escalade des sept degrés de la sagesse rappelés par Ghazali (46), ainsi que le prolongement de sa doctrine dans les confréries et le culte des Saints, si renforcé au Moghreb.

L'affectivité coranique a façonné l'âme musulmane tout entière car Dieu a dicté directement sa loi au croyant dans « le Livre » par excellence, parfaitement qualifié par Lammens (50).

Le péché n'est que la transgression d'une interdiction formulée par Allah et la morale reste liée à sa Loi qui la prime toujours. Le Chrétien et le Juif s'interrogent. Il naît de leur attitude un dynamisme créateur : le Musulman se trouve délivré de l'angoisse et végète dans un domaine paisible où tout rapprochement reste bien illusoire — malgré les points communs — avec les grandes religions (64).

L'auteur examine ensuite les interdits concernant le vin, le tabac, le cas de la chasse (ce qui lui donne l'occasion de citer le livre de Louis Mercier), la préférence touchant le cheval, ancien moyen utilisé pour le Djihâd. Il passe ensuite au problème du fatalisme qui exprime un état de liberté sous condition (68) et consacre surtout l'intention dans notre monde voué aux apparences et où la contemplation reste supérieure au travail qui engendre le désir de richesse.

---

(1) Les premières données de l'exégèse scientifique concernant Mahomet, permettent à l'auteur de se référer aux autorités consacrées en la matière, notamment à Tor Andrae, Gaudefroy-Demombynes, E.F. Gautier, Massé, W. et G. Marçais, Dermenghem...

Dans la transcription des mots nous avons conservé celle de l'auteur, qui n'est pas toujours celle des arabisants, bien qu'elle soit souvent consacrée par les ouvrages juridiques occidentaux.

La fortune de l'Islam réside surtout dans sa simplicité, alors que notre religion occidentale trop compliquée reste peu accessible au bédouin du désert ou au noir islamisé.

A l'intérieur de la Communauté (*Umma*), il y a place pour les étrangers (*ahl eddhimmi*) mais leur condition reste inférieure et précaire (cf. Coptes et Juifs, p. 87).

La tolérance peut vite faire place au fanatisme quand il est si facile d'appeler la divinité dans son jeu. Car la foi reste l'axe qui commande tous les moteurs. Elle engendre aussi de bons effets, tel la *h'achouma* qui est essentiellement courtoise, mais il ne faut pas que la prédestination arrête l'élan et stérilise le mouvement scientifique des Sociétés islamiques si vivace au Moyen Age. Puisque tout a été dit, le Musulman a trop tendance à tourner ses pas vers le passé, d'où un piétinement de l'esprit, une certaine absence de sens critique et un refuge tout trouvé dans un quiétisme imprévoyant envahissant le spirituel comme le matériel.

II. Ce chapitre est consacré à l'intellectualisme des Musulmans et à leur philosophie ou mode d'interprétation de l'univers. Celle-ci se réduit pratiquement au *Kâlam* ou science du discours, scolastique imprégnée bien entendu de fatalisme ou *qadar*. Même les grands philosophes des XII[e] et XIII[e] siècles de la lignée d'Averroès (+ 1198) subordonnaient les systèmes qui tentaient de remonter aux sources grecques, aux exigences du dogme et il faut attendre la fin du XIX[e] siècle pour trouver le début de quelques tendances rationalistes. Ce phénomène de claustration où l'histoire de l'humanité se confond avec celle de la religion est exclusive d'une nouvelle construction générale. Elle est à la base d'une littérature toute d'érudition et à base d'exégèse (114). L'auteur insiste à juste titre sur ce support incomparable constitué à travers le monde musulman par la langue arabe, langue essentiellement religieuse, idiome sacré, ne laissant pratiquement à l'activité littéraire que l'invocation poétique ou la dialectique.

Et pourtant la pensée grecque a germé à Bagdad et en Andalousie, la numérotation, l'astronomie, la pharmacopée, la médecine, la culture fruitière devaient s'enrichir grâce au génie assimilateur de cet immense empire mais l'arbre de science devait faire place au retour de la tradition. Reste à caractériser ce qui peut encore s'inscrire dans le roman, le théâtre et la presse (126). L'enseignement, divisé dès l'orée par une grave disparité dans la vision du monde, laissera toujours sa trace dans l'intellect de l'homme instruit. L'art est davantage le fait du prince qu'expression de la race, la musique issue de l'hindouisme reste théologique et attachante dans ce sens qu'elle est l'image visible de l'éternel.

III. L'*Umma*, la Mère, la Communauté des Musulmans, vaste société aux mobiles souvent secrets apparaît comme la substance même de l'âme musulmane, de l'unité sacrée qui lie les Musulmans. Elle englobera même le sceptique et l'opposera au reste du monde. Et l'auteur est particulièrement fondé à insister sur cette idée et à lui consacrer un chapitre entier, car l'*Umma* façonne la psychologie du Musulman et imprègne sa personnalité, de même que ses habitudes particulières de vivre en font un être à part, mal adapté hors de son milieu.

Il nous souvient qu'Abdelkader désirant gagner la Syrie avait saisi le Gouvernement français de sa démarche, en lui signalant que malgré les attentions dont il était entouré, il pourrait difficilement se plaire en France vu qu'aucune de ses coutumes ne coïncidait avec les nôtres. J'écris de droite à gauche, disait-il, mes vêtements amples ne sont en rien comparables aux vôtres, ma façon de traiter les femmes non plus, celle de prier, de manger... Je suis vraiment à part.

Or c'est cet ensemble, à *substrat* religieux, qui crée une « mentalité collective » de nature à influencer le comportement de tous les instants ; il influence les mœurs, engendre aussi l'entraide (158), l'égalité entre les croyants ; il n'est de ségrégation que celle ressortissant au domaine religieux, — le pouvoir spirituel et temporel restant difficile à séparer même dans les Etats récents.

C'est un peu comme si « les Catholiques du monde entier aspiraient à former un vaste empire théocentrique » car la « Terre d'Islam » est beaucoup plus une fiction « que la Communauté musulmane envisagée en elle-même, hors de toute base territoriale ».

Dès lors, ne nous étonnons pas qu'une nation moderne, reconstruite avec cette référence, ait tendance à évoluer vers l'« Etat Providence » en faveur exclusivement des membres de l'*Umma* et ce, même si l'on fait abstraction de la vénalité, de l'injustice ou de la cruauté réservée occasionnellement à ceux qui ne partagent pas la même foi. Cette notion sous-jacente : la « communauté des croyants », vicie l'organisation même de la nation et l'enraye chez l'individu dans un infantilisme attardé issu dès l'abord de son éducation première (191).

IV. Le Droit musulman ne saurait être envisagé en dehors de ce cadre propre qui est un cadre essentiellement religieux. Chez son assujetti, l'*homo juridicus* et *l'homo religiosus* ne font qu'un, au sein d'une communauté fondée sur l'ordre divin. La religion révélée fait loi et c'est elle qui reste seule génératrice des mœurs et qui les a définitivement fixées dans leur immobilisme. Le docteur J. Schacht n'a pu que constater une différenciation à peu près impossible entre le droit public et le droit privé. Les droits civil et pénal ne font qu'un également...

Les références et les sources se trouvent dans les modèles de conduite (*les hadith*) ou dans l'opinion des théologiens-juristes (le *fiqh*) et « au maintien global de la loi musulmane (*charia*) est lié le sort même de l'Islam ».

Mais la révélation coranique n'a pas pu tout prévoir, la *sunna* ou tradition y a partiellement remédié. *L'orf* ou coutume a laissé pénétrer quelques normes admises par *l'idjma* ou *consensus* des docteurs mais cette porte étroite de l'effort (*idjtihad*) fut elle-même fermée au XIII[e] siècle. Les exigences de la vie ont cependant dû faire admettre depuis, des solutions coutumières ou locales, c'est ainsi que l'inexistence légale de l'adoption n'a pas empêché cette institution de se développer comme le signale Bousquet en Tunisie ou André Canac en Algérie, mais tout compte fait, ce jurisme ne pouvait rien fournir à l'Occident.

La judicature reste un ministère divin très important mais dans la pratique, souvent sujet à caution, ce qui heurte le justiciable musulman, émotif et épris d'équité.

La propriété, comme son produit, constitue un don de Dieu. Les terres sont *Melk* ou privatives, tributaires ou de *Kharadj* ou destinées à un but pieux, *habous*.

Le caractère religieux du droit foncier s'est atténué et l'étranger a été admis à posséder le sol du dar *El Islam*, depuis une centaine d'années.

C'est dans la mesure où les règles canoniques du statut familial et successoral céderont, que l'évolution indispensable pourra exister.

V. La famille agnatique est sous l'autorité de son chef, sorte de *pater familias* et la Femme y a un sort peu enviable. En Syrie et au Liban, de même que la propriété passe peu à peu du régime de l'indivision à celui privatif, de même le couple a tendance à gagner son autonomie et ce délabrement des cadres anciens ne doit pas manquer de se faire jour également ailleurs, l'émancipation de la Femme en est le prix.

Les normes du mariage sont empreintes de naturisme et ici une opposition formelle existe avec l'éthique chrétienne. La répudiation unilatérale de la Femme par son mari sans autre motif que son caprice, reste la grande plaie, dont les bons esprits s'inquiètent (234) et à laquelle les législations modernes se doivent de remédier. Elle est plus grave, dans ses conséquences pratiques, que la polygamie. Et que dire du droit de contrainte matrimoniale (*djebr*) qui peut s'exercer à propos de filles non nubiles. Là encore la législation se doit absolument d'innover comme elle ne devrait pas ignorer « la surnatalité désolante par son gigantisme » et qui donne le jour à une profusion d'enfants souvent rachitiques, parce que nés de mères trop jeunes.

M. Raymond Charles examine peu après les travers de cette Société, ses sincérités successives, sa vénalité, son imprévoyance, le poids des sans-travail (presque la moitié de la population en Egypte) et il consacre encore à la situation de la Femme et à l'amour, une série de développements nourris démontrant à quel point l'homme a fait du monde des femmes un monde clos. Au XX[e] siècle, cette forteresse n'est pas encore prête à être démolie, malgré la promotion inéluctable qui se dessine présentement à travers l'Islam (266).

Car la routine de la vie quotidienne reste encore le plus fort moteur et c'est elle avec sa trame serrée de croyances, d'observances orthodoxes ou supertitieuses qui tisse le genre de vie des Musulmans et parfois même celui des évolués.

Existe-t-il un renouveau de l'âme musulmane ? L'auteur désirerait bien conclure d'une façon nette, mais cela lui est, dit-il, difficile.

Faute d'avoir participé à notre crise de la Renaissance, le Musulman est resté scolastique avec un fond médiéval. Il n'est point entré dans la compétition mondiale et si l'inquiétude de l'Occident l'envahit, cette confrontation avec l'Europe moderne a surtout entraîné « une crise de la vieille orthodoxie conservatrice et un éveil de nationalismes régionaux ». Le ciment reste avant tout l'orthodoxie car il sera fait appel à elle tantôt comme moyen, tantôt comme fin, suivant les besoins du moment et les intérêts en jeu — or elle nous reporte au VII[e] siècle !

Nous arrivons ainsi à la fin de ce livre très nourri qui sait tout dire et qui examine les problèmes à froid avec un souci objectif parfois même d'un point de vue trop ratiocinant. Il y aurait des différences ou des nuances à souligner, le substrat spirituel du berbère islamisé n'est pas celui de l'arabe nomade... Par contre les concepts philosophiques sont maniés aisément et confrontés sans cesse avec les modes issus de la pensée indo-européenne. Cet ouvrage vient à son heure pour faire comprendre et connaître, en Europe, l'âme musulmane.

Musulmans et Européens ou Occidentaux sont appelés de plus en plus à coexister, à s'entre-pénétrer, or actuellement ils se connaissent bien peu et se trouvent tellement dissemblables que la force a dû intervenir pour permettre à la nation turque de muer. Eviter les heurts et les déceptions, cela ne peut provenir que d'une lente osmose : elle seule contiendra ou évitera le réveil brutal du fanatisme et de la xénophobie.

Souhaitons qu'un modernisme tempéré l'emporte peu à peu, aidé d'ailleurs par l'évolution inéluctable et attendue du féminisme.

Marcel MERCIER.

Ambrosio HUICI MIRANDA, *Historia politica del imperio almohade, segunda parte*, Tétouan, 1957, 306 pages, 42 planches hors-texte.

Dans la seconde partie de son étude, dont j'ai analysé la première partie ici même [1], M.H.M. traite de l'empire almohade depuis le règne du calife Mohammed an-Nâçir (1199) jusqu'à la prise de Marrakech par les Mérinides (1269) et même jusqu'à l'exécution des derniers Almohades par le sultan mérinide Abû Yûsuf Ya'qûb (1275). A ce récit qui couvre près de 200 pages, il a ajouté deux importants appendices ; le premier, intitulé *La légende et l'histoire dans les origines de l'empire almohade*, est la réimpression d'un article de 30 pages publié dans *Al-Andalus* en 1949 ; le second, entièrement nouveau et fort utile, s'intitule *Les dirigeants de l'empire almohade ; les sayyids*. On y trouve une étude minutieuse de la postérité des souverains almohades, depuis les fils de 'Abd al-Mu'min jusqu'à ceux du dernier calife Abû Dabbûs. L'ouvrage se termine par un indice des noms de personnes, un indice des toponymes, un indice des termes techniques et une bibliographie de 149 rubriques.

A la mort du grand calife Ya'qûb al-Mançûr, le pouvoir passe aux mains de son fils Mohammed an-Nâçir, un jeune homme de 17 ans timide et renfermé, peu fait pour exercer de telles responsabilités. Aussi l'autorité est-elle réellement assumée par plusieurs hauts dignitaires, descendants pour la plupart du cheikh Abû Hafç 'Umar, l'un des premiers compagnons d'Ibn Tûmart et le plus fidèle collaborateur du calife 'Abd al-Mu'min. C'est la première fois, depuis plus d'un demi siècle que le pouvoir almohade n'est plus l'apanage d'un homme énergique et dans la force de l'âge. Les effet d'une telle situation ne tardent pas à se faire sentir. La révolte gronde bientôt en Ifrîqiya où les Banû Ghâniya, épigones des Almoravides, se sont installés dès le début du règne d'al-Mançûr. Le calife doit intervenir en force ; il le fait en 1204 et consacre trois années à la pacification du pays, pacification incomplète d'ailleurs, car les B. Ghâniya sont vaincus, mais non anéantis et ils apparaîtront de temps en temps sur les confins méridionaux de l'empire jusqu'en 1223. Afin d'assurer la situation en Ifrîqiya, le calife en confie le gouvernement au hafçide 'Abd al-Wâhid ; cette nomination sera à l'origine du pouvoir hafçide dans la Berbérie orientale.

Deux ans après la fin des opérations principales en Ifrîqiya, les Castillans Alphonse VIII et son fils l'infant don Fernand attaquent en 1209 et parviennent à entraîner avec eux le roi d'Aragon et nombre de Chrétiens venus d'au-delà des Pyrénées. Jamais encore les Almohades n'avaient dû faire face à des ennemis aussi décidés et aussi nombreux. La rencontre décisive eut lieu dans la Sierra Morena, à Las Navas de Tolosa, le 16 Juillet 1212, et se termina par le triomphe des Chrétiens et la fuite précipitée du calife. Un an et demi plus tard, celui-ci mourait à Marrakech dans des conditions demeurées mystérieuses (25 Décembre 1213).

(1) *Revue Africaine*, t. CI (1957), p. 401-404.

Le pouvoir échut alors à son fils Yûsuf al-Mustançir, un tout jeune homme ou peut-être un enfant (la date de sa naissance est contestée) qui ne sortit guère de Marrakech et laissa gouverner à sa place les principaux dignitaires de l'empire, avec leurs rivalités et leurs ambitions. Ce règne d'un peu plus de dix ans, sur lequel nous sommes médiocrement renseignés, apparaît comme le point de rupture d'équilibre de l'empire almohade. Non seulement les appétits personnels se déchaînent et aboutissent à la prolifération des clans rivaux, mais les particularismes tribaux, longtemps contenus par l'autorité almohade, se manifestent de plus en plus, encore aggravés par la présence des tribus arabes que 'Abd al-Mu'min avait transplantées au Maroc pour mieux les tenir sous sa coupe. Tout commence à craquer et ce n'est pas un hasard si les Banû Marîn profitent de l'occasion pour s'infiltrer au Maroc : avec leur flair de nomades, ils ont senti que le fruit mûrissait et devenait bon à croquer.

Lorsque le calife meurt en janvier 1224, la compétition autour du pouvoir éclate brusquement : différents clans essaient de pousser leur candidat sur le trône ; califes et anti-califes s'affrontent et, à la faveur de ces luttes, plusieurs provinces tendent à l'autonomie : c'est le cas de l'Ifrîqiya et d'une partie de l'Espagne dès avant 1230. La doctrine almohade qui depuis 'Abd al-Mu'min n'avait plus guère qu'une valeur formelle, est officiellement répudiée par le calife al-Ma'mûn (1227-1232). Les ennemis de l'exterieur, Chrétiens en Espagne, Mérinides au Maroc, profitent largement de cette décomposition. Le calife as-Sa'îd (1242-1248) tente bien de reconquérir l'empire de ses ancêtres, mais il meurt en combattant avant d'arriver à Tlemcen et son successeur al-Murtadâ doit se contenter d'un petit royaume du Sud du Maroc, limité par l'Umm arRabi', l'Atlas et l'Océan. L'empire almohade mettra encore un peu plus de vingt ans à mourir, mais on peut considérer qu'en 1248 c'en est fait de lui.

M. H. M. a raconté cette mélancolique décadence en s'appuyant sur toutes les chroniques en langue arabe dont on dispose à présent, notamment sur la partie du *Bayân* d'Ibn 'Idharî qu'il a traduite en espagnol [1], ainsi que sur des chroniques chrétiennes en ce qui concerne l'Espagne. Il l'a fait avec beaucoup de soin, de précision et de bon sens, mettant au point maint détail et effor-

(1) *El-Bayan al-mugrib : Los Almohades*, tr. Huici Miranda. 2 vol. Tétouan, 1953 et 1954.

çant de rendre intelligibles des événements parfois bien confus. Son annotation, ses cartes et plans, ses photographies et ses index constituent de très bons instruments de travail.

Mais je reviens sur la réserve que je formulais à propos de la première partie de cet ouvrage : l'exposé des faits politiques ne suffit pas à rendre un compte exact du phénomène almohade. Ils ne suffisent à expliquer ni l'épanouissement de cet empire ni sa décadence si rapide. Il y a là un phénomène de civilisation trop vite poussée et flétrie qui a d'autres raisons que la personnalité ou les erreurs des protagonistes. M.H.M. donne l'impression d'avoir très sérieusement déblayé le terrain pour une étude plus complète et plus poussée de la civilisation almohade et de ses vicissitudes ; on espère qu'il l'entreprendra dorénavant et couronnera ainsi une œuvre déjà considérable.

R. Le Tourneau.

Henri de Montety, *Femmes de Tunisie*, Paris — La Haye, Mouton and C°, 1958, 171 p., 12 pl. phot. hors texte.

Voila plus de trente ans que M. de Montery vit en Tunisie et observe avec une sympathie intelligente la société musulmane de ce pays. Son métier de contrôleur civil, puis les positions politiques qu'il a prises depuis qu'il est à la retraite l'ont aussi amené à participer à la vie publique de la Tunisie. L'ouvrage qu'il vient de publier sur les femmes de cette nouvelle nation se situe au confluent de ses préoccupations sociologiques et politiques car les femmes de là-bas jouent un rôle politique de plus en plus actif depuis quelques années.

M. de Montéty n'a pas voulu écrire une étude savante avec ce que cela entraîne de rigueur presque fatalement rébarbative. Aussi bien son livre a-t-il paru dans la Collection des Essais publiés par la VI° section de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes et cette classification traduit fort exactement ce qu'il est. On sent que l'auteur a pris plaisir à laisser courir une plume fort agile, un peu littéraire par moments, à brosser des esquisses vivantes et riches, à évoquer des souvenirs vécus plutôt qu'à bâtir une austère synthèse hérissée de chiffres et de références. Ce que l'œuvre ainsi conçue gagne en charme, elle le perd comme valeur d'instrument de travail. C'était un choix à faire, sur lequel il n'y a pas lieu de discuter. Disons, pour n'y pas revenir, que les fautes d'impression sont un peu trop nombreuses.

Dans une première partie, M. de Montéry évoque le passé des femmes tunisiennes ; il présente successivement les femmes bédouines, celles du Sahel, et celles de Tunis et illustre ses deux premières synthèses par l'histoire de M'na la bédouine et de Zayneb, femme d'un village tunisien qui n'est pas précisé et qui peut être Hammamet, Kalaa Kebira, Moknine ou Hammam-Sousse. Puis un exposé d'ensemble sur le mariage traditionnel en Tunisie et l'histoire des noces de Khedija, jeune fille de la bourgeoisie tunisoise, qui illustre à la fois le portrait général de la femme de Tunis et le chapitre du mariage. L'auteur résume ainsi, avec beaucoup de brio, la substance d'un ouvrage qu'il écrivit autrefois sur *le Mariage musulman en Tunisie* (Tunis, 1941).

La seconde partie traite de l'évolution qui date des années 1930 et fut le fait pour commencer d'un petit nombre de jeunes femmes de la bourgeoisie tunisoise, encouragées par quelques intellectuels évolués et même par un jeune diplômé de la Grande Mosquée de Tunis, le Cheikh Tahar el-Haddad. Celui-ci écrivit en 1930 « un livre pour justifier les droits de la femme devant la Loi coranique et tracer un programme d'émancipation ». Ce livre fit naturellement scandale et retarda probablement plus qu'il ne hâta l'évolution à peine amorcée. Mais, dès sa fondation, le Néo-Destour de Habib Bourguiba, résolument moderniste, reprit à son compte la cause de l'évolution des femmes tunisiennes.

La Direction de l'Instruction Publique du Protectorat travaillait dans le même sens en créant avec prudence des écoles de filles dans les villes d'abord puis dans quelques bourgs. Elle était aidée en cela par l'initiative privée : c'est ainsi que plusieurs écoles dirigées par des religieuses accueillaient volontiers des élèves tunisiennes et qu'une Française, Mme Eigenschenk, fonda dès 1900 une école destinée aux filles de la bourgeoisie de Tunis et qui connut peu à peu un succès mérité, avant de devenir un établissement officiel. En 1957 près de 70.000 jeunes filles musulmanes recevaient un enseignement moderne et quelques-unes avaient déjà affronté avec succès des concours difficiles comme l'agrégation d'arabe.

Mais les femmes musulmanes avaient d'autres obstacles à vaincre dans la voie de leur émancipation, que l'ignorance et l'opposition de principe de leur milieu social : il leur fallait apprendre à se comporter autrement qu'autrefois dans leur vie quotidienne (ici intervient le symbole du voile) et dans leurs relations avec les hommes, strictement limitées par une tradition séculaire. Education physique, pourrait-on dire, éducation morale, éducation sentimentale, tels sont les problèmes qu'ont dû résoudre les femmes de Tunis surtout et ceux qui les encourageaient et les conseillaient. M. de M. ne dissimule pas que ces problèmes sont à peine abordés par la majorité des femmes de Tunisie, les Bédouines et même leurs sœurs du Sahel. Seules les Tunisoises ont largement dépassé le stade des hésitations et des tâtonnements.

Dès avant la fin du Protectorat, dès 1938 plus précisément, quelques femmes s'étaient lancées dans la lutte politique, et c'est pour l'auteur l'occasion de tracer un vigoureux et sympathique portrait de Sayda Bouzgarou, nièce du Président Bourguiba et ardente militante de la première heure. Depuis l'indépendance, les militantes sont devenues beaucoup plus nombreuses et reçoivent les encouragements d'un gouvernement qui, on le sait, se montre résolu à favoriser l'émancipation féminine et dont M. de M. analyse l'action dans ce domaine.

En somme alors qu'en 1930, les femmes tunisiennes menaient presque toutes une vie exclusivement familiale, leur horizon s'est considérablement élargi, particulièrement depuis l'indépendance. Cependant l'évolution, que M. de M. considère comme irréversible et à tendance occidentale, n'est encore qu'amorcée puisque seules y participent réellement une partie des femmes de Tunis et de quelques autres villes et qu'elles ont à vaincre encore bien des résistances sociales, en dépit de l'appui de M. Bourguiba et des dirigeants du Néo-Destour. Révolution certes, mais révolution inachevée et dont les vicissitudes ne sont pas toutes prévisibles.

R. Le Tourneau.

Pierre Bourdieu, *Sociologie de l'Algérie*, in-16, 128 pages, P.U.F., Collection « *Que sais-je ?* », n° 802, Paris, 1958.

Pierre Bourdieu, jeune sociologue de la Faculté des Lettres et Sciences humaines d'Alger, vient de publier dans la collection « *Que sais-je ?* » une « *Sociologie de l'Algérie* » où la société autochtone du Maghrib central est soumise à un examen strictement sociologique. C'est un essai d'application systématique à un cas particulier de la méthode utilisée par la sociologie contemporaine.

Précédé d'une page d'introduction et d'une carte des « Unités culturelles », le premier chapitre (p. 7-10), intitulé « Continuité et constrastes », véritable introduction à l'ouvrage, expose les données générales de la question ; de l'enchevêtrement sociologique, sobrement esquissé par petites touches suggestives, se détachent « des aires culturelles relativement distinctes » mais offrant maints « passages » et qui recoupent la berbérophonie et l'arabophonie ; chaque unité culturelle se trouvant plus ou moins en contact avec la civilisation européenne.

Il eût peut-être été bon de commencer par souligner les caractéristiques et l'unité fondamentale de la culture maghribine essentiellement berbéro-arabe et islamique et de brosser un tableau

du fonds commun avant d'aborder les particularismes. Un aperçu succinct sur l'historique du complexe sociologique algérien n'aurait-il pas été le bienvenu ? Esquisser à grands traits, en ne retenant, il va de soi, que ceux utilisables par le sociologue, l'histoire politique, religieuse et démographique eût peut-être éclairé le lecteur sur l'islamisation, l'arabisation, les genres de vie, le développement de la colonisation, les principales mesures administratives, les conditions de vie particulières aux habitants des villes et des campagnes, de la plaine, de la steppe et de la montagne etc... D'autre part, le contact entre la civilisation autochtone et européenne est loin d'avoir partout la même ampleur et il y aurait lieu de distinguer, parmi les faits d'évolution, ceux qui sont naturels, nécessaires, de ceux qui sont provoqués, contingents, tout comme une différenciation s'impose entre les contacts à l'intérieur de l'Algérie et ceux qui ont lieu à l'extérieur du fait de l'émigration.

Par contre, pour abonder dans le sens de la systématisation sociologique dont l'auteur se prévaut, et ne serait-ce que pour éviter les redites, les chapitres II, III et IV : « La culture kabyle » (p. 11-30), « La culture chaouia » (p. 31-42), « La culture mozabite » (p. 43-58) auraient, semble-t-il gagné à être groupés en un exposé d'ensemble sur la culture berbère, sans pour cela taire les particularités. On remarquera que les cultures kabyle et chaouia ne diffèrent guère, entre elles, que par l'influence de la femme plus grande chez les Chaouia que chez les Kabyles ; je me demande d'ailleurs si cette différence est aussi importante que l'affirme P. Bourdieu. En tout cas, il a consacré à la culture mozabite une place démesurée, l'un des meilleurs chapitres soit dit en passant. D'autre part la structure patriarcale de la famille berbéro-arabe n'est-elle pas sensiblement la même dans toutes les campagnes où l'on parle berbère ou arabe, voire dans les villes ? La condition de la bédouine et celle de la femme chaouia ou kabyle sont-elles à ce point hétérogènes qu'il n'y a pas lieu de les rapprocher ? Enfin les particularismes sont tellement marqués par l'Islam qu'on peut tout aussi bien, sinon mieux, parler de survivances berbères que de « cultures ». Les Berbères les moins arabisés sont musulmans et ont conscience de l'être même quand ils observent telle ou telle coutume spécifiquement autochtone. Les Mozabites sont des kharijites, leur doctrine remonte aux débuts de l'Islam et, à tort ou à raison, ils prétendent cheminer dans la seule rectitude authentique, la véritable sunna ; ce n'est pas un paradoxe d'affirmer que tout musulman, fût-il chi'ite ou kharijite est sunnite.

Le chapitre V (p. 59-89) est consacré aux arabophones citadins, semi-nomades et nomades, semi-sédentaires. J'aurais préféré l'ordre : nomades, semi-nomades, semi-sédentaires, sédentaires (il me semble qu'il y en a !) et citadins ; toutefois commencer par les citadins eût permis une transition avec le chapitre précédent

consacré aux berbérophones ; en effet la culture maghribine est, répétons-le, fondamentalement berbéro-arabe, et c'est à mesure qu'on s'éloigne des centres urbains qu'elle se diversifie en deux directions, l'une berbère et l'autre arabe — non sans interférences particulièrement sensibles dans certaines régions telles que la Petite Kabylie par exemple — qui culminent, la première dans l'Aurès et la seconde dans la steppe pré-saharienne et le Sahara. Islamisation et arabisation sont loin de se superposer et les bédouins arabophones guère plus musulmans que les ruraux parlant berbère. L'Islam est un fait citadin par excellence et fonction du degré d'instruction. A ce propos, il convient de mettre l'accent sur l'opposition entre la religion masculine et celle des femmes. Malgré les apparences, l'observance du droit musulman a toujours été aussi faible chez les nomades arabophones que chez les sédentaires berbérophones et les notions de dot et d'arbitrage judiciaire, voire d'appropriation du sol, sont vécues à peu près de la même façon par les uns et par les autres.

« Le fonds commun » dont traite le VIe chapitre (p.90-115) fait la synthèse des précédents. C'est là qu'il est question de l'Islam. « Tout au Maghreb porte l'empreinte de l'Islam » (p. 107) nous apprend enfin l'auteur qui, deux pages plus loin, affirme avec raison que « La force de l'Islam tient à ce qu'il est, dans son style et dans son esprit, en harmonie avec le style et l'esprit de la civilisation nord-africaine, en sorte qu'ils paraissent indissociables. L'Islam prescrit un art de vivre conforme au style de vie traditionnaliste et d'autre part un système de valeurs accordé aux structures profondes de la société et de l'économie ». Mais pour caractériser l'Islam « discipline de vie » — toute religion véritable n'est-elle pas cela, demanderons-nous en passant ? — l'auteur aurait pu trouver une autre citation que la boutade du « corps de garde ». La foi musulmane est autre chose que la « religion idéale » d'une soldatesque. Formalisme ? Contrainte sociale ? — Soit, mais l'Islam peut parfaitement susciter, et il le fait, « l'élan du cœur et de l'âme ». Partout et toujours groupes et individus ont façonné la religion à leur image. Je suis convaincu que la proportion de ceux qui vivent leur croyance est sensiblement la même dans tous les milieux même là où l'observance est avant tout un impératif social absolu.

L'absence de clergé valait la peine d'être notée. Quant à la prière canonique, acte d'adoration pure qui n'est pas « un dialogue avec Dieu », n'y voir qu'une « composition solennelle et théatrale » est fort inexact. L'orant purifié et sacralisé s'abstrait du monde qui l'entoure pour rendre humble hommage au Créateur Tout Puissant ; gestes et paroles rituels constituent bien un « rôle », mais si le geste parle c'est à Allah seul. Le musulman peut prier solitaire, n'importe où — à l'exception de la prière solennelle du vendredi où sa présence à la Grande Mosquée est obligatoire — et s'il est en compagnie, il n'a cure des spectateurs ; ces derniers s'abstiennent de le regarder par bienséance et poursuivent leurs occupations et leurs conversations. Dans tout cela pas la moindre trace de cabotinage. D'autre part, il faut rappeler qu'au Maghrib surtout le musulman est moins homme de prière que jeûneur en Ramadan.

S'il est bon de souligner le ritualisme conformiste musulman, il faut se garder de ne le présenter que comme un « uniforme sous lequel chaque musulman tente de dissimuler son individualité » et de ne considérer les œuvres que comme « des actes conformes au devoir, imposés par la crainte de l'opinion publique plutôt que des actes accomplis par devoir ». Autrement ne serait-ce pas dénier aux musulmans toute religion intérieure et toute spiritualité vécue ? On rétorquera aussi à l'auteur que les interdits alimentaires sont coraniques et non « affirmation de la différence face aux non-croyants ».

En toute franchise, le chapitre consacré à l'Islam me paraît le moins bon du livre, encore qu'il contienne d'excellents développements. L'auteur le sait. La preuve en est cette note (p. 111) : « Il est évident que l'Islam donne aussi occasion aux manifestations de la spiritualité la plus haute » par laquelle il corrige une appréciation sévère de l'éthique musulmane « cette morale « close », cette morale de la conformité, du geste et de la parole répétés sans être nécessairement ranimés, art de vivre qui n'est souvent que savoir-vivre ». C'est là surtout que la matière aurait gagné à être davantage repensée, décantée. Je sais la difficulté de condenser et de ne retenir que l'essentiel, mais plus la place est réduite, plus se doit-on de l'utiliser au mieux. C'est ainsi que je relève encore cette citation (p. 113) fort discutable : « Tout l'Islam semble être, en effet, une méthode pour développer dans l'esprit des croyants des conflits insurmontables, quitte à les sauver par la suite en leur proposant des solutions d'une très grande (mais trop grande) simplicité. D'une main on les précipite, de l'autre on les retient au bord de l'abîme (Lévi-Strauss...) ». L'auteur ajoute : « de la même main faudrait-il dire » et d'énumérer les diverses « tensions » imputées à cette religion, machiavélique, dirait-on ! Quelle est donc la religion ignorant toute « tension » du même genre ? Une connaissance intime de la société musulmane révèle, au contraire, un remarquable équilibre que l'auteur a parfaitement mis en lumière ailleurs.

L'ouvrage se termine par un chapitre « Désagrégation et désarroi » (p. 116-126), très riche et fort dense, mais selon nous trop dense et péchant sur bien des points par excès de systématisation.

Dans la bibliographie, sommaire comme il se devait, quelques références d'un intérêt discutable auraient pu quand même céder la place aux ouvrages de A. Bel, G. Bousquet (« *L'Islam maghrebin* », « *Les Berbères* » dans la même collection, n° 718, Paris 1957) etc... sans parler de l'excellente et combien précieuse « Initiation à l'Algérie » parue en 1957.

La vigueur des critiques formulées ici est fonction de l'intérêt — très grand — que présente ce petit livre, « schéma conceptuel d'analyses plus approfondies... » dont on souhaite vivement la publication et espère beaucoup.

Hady Roger IDRIS.

G. VAJDA, *Album de paléographie arabe*, publication réalisée sous les auspices et avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique, in-4°. Avertissement, Table des matières, 94 planches, Paris 1958 (éd. Adrien-Maisonneuve).

Ch. PELLAT, *Recueil de Textes tirés de la Presse arabe* précédé d'une introduction, in-8°, 160 pages, Paris 1958 (éd. Adrien-Maisonneuve).

Malgré leur diversité apparente, il a semblé intéressant de présenter en même temps ces deux récentes publications destinées à rendre service aux arabisants débutants. Leur parution simultanée et par les soins du même éditeur parisien, leur caractère strictement didactique et l'intérêt qu'elles présentent suffisent à justifier leur présentation en diptyque.

On devait déjà à Georges Vajda, chef de la section arabe de l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes de l'Université de Paris, un inventaire (1) du très riche fonds de manuscrits arabes de la Bibliothèque Nationale de Paris dans lequel il a exclusivement puisé les matériaux de son « *Album de paléographie arabe* ». Les quatre-vingt-quatorze documents qui le composent, sauf neuf légèrement réduits à cause du format, sont la reproduction exacte et fort soignée des originaux. Classés par région et par ordre chronologique, ils ont été empruntés de préférence aux manuscrits datés. Les six premières planches sont consacrées au coufique, les autres aux manuscrits de Syrie (pl. 7-16), d'Irak (pl. 17-29), d'Egypte (pl. 30-40), d'Espagne (pl. 41-50), d'Afrique du Nord (pl. 51-59), du Soudan (pl. 60-62), d'Iran (pl. 63-74), de Turquie (Anatolie) (pl. 75-81), de Transoxiane (pl. 82-87), du Yémen (pl. 88-92) et de l'Inde (pl. 93-94). On remarquera la diversité des disciplines représentées qui vont du Coran à la philosophie et aux sciences musulmanes et profanes en passant par la poésie, la littérature, le fiqh etc...

(1) G. Vajda, *Index général des manuscrits arabes musulmans de la Bibliothèque nationale de Paris*, in-8°, VII-742 pages, Paris, 1953.

On sait qu'une masse énorme de monuments de la culture musulmane n'est pas encore publiée et que les éditions, même quand elles sont bonnes — ce qui est loin d'être le cas le plus fréquent — ne dispensent guère de recourir aux originaux, d'où la nécessité pour tout arabisant abordant la recherche scientifique d'une sérieuse initiation à la paléographie arabe. L'ouvrage de G. Vajda ne manquera pas de devenir l'un des manuels essentiels de l'enseignement supérieur arabe.

Avec la Nahdha, l'imprimé remplace le manuscrit et s'élabore l'arabe moderne désormais indispensable à la connaissance du monde arabe contemporain dont on sait toute l'importance. Rappelons que pour en faciliter l'étude, Charles Pellat, Professeur à la Sorbonne, a d'abord publié en 1952, un recueil de mots arabes groupés d'après le sens, précédé d'une introduction sur le vocabulaire fondamental de l'arabe moderne, suivi de deux index (1), puis, en 1956, une introduction à l'arabe moderne (2).

Son récent *Recueil de textes tirés de la presse arabe* loin de faire double emploi avec les deux manuels précités en constitue un précieux complément.

Dans l'introduction, fort brève, l'auteur donne les raisons pour lesquelles il a laissé de côté les articles politiques dont l'intérêt tout d'actualité s'estompe trop vite. Les coupures de presse (journaux et revues) présentées d'une manière journalistique sont fort variées : informations de toute sorte, faits divers, placards publicitaires, annonces, articles sportifs, économiques, sociaux, religieux, littéraires, artistiques, scientifiques, médicaux etc... Cette glane fort éclectique qui n'a pu être, pour des raisons typographiques, présentés sous forme de textes gradués, permet une sérieuse intiation à la langue véhiculaire de la pensée arabe moderne.

L'album paléographique de G. Vajda et le recueil de textes de Ch. Pellat faciliteront grandement l'acquisition des modes d'expression de la culture arabe d'hier et d'aujourd'hui saisie sur le vif.

H. R. IDRIS.

(1) Ch. Pellat, *L'Arabe vivant*, mots arabes groupés d'après le sens et vocabulaire fondamental de l'arabe moderne, Avertissement, I-IV, Table des chapitres, V, 568 colonnes à raison de 2 par page, Index des mots français, p. 569-617, Index ds mots arabes, 77 pages, in-8°, Paris, 1952 (éd. Adrien-Maisonneuve).

(2) Ch. Pellat, *Introduction à l'Arabe moderne*, Avant-propos, III-V, Première partie, un minimum de grammaire, p. 1-82, Deuxième partie, textes commentés, p. 83-118, Troisième partie, textes annotés, p. 119-165, Quatrième partie, tableaux des conjugaisons, p. 167-192, Cinquième partie, glossaire, p. 193-242, in-8°, Paris, 1956 (éd. Adrien-Maisonneuve).

Jean-Paul Brisson, *Autonomisme et christianisme dans l'Afrique romaine de Septime-Sévère à l'invasion vandale*, Paris, De Boccard, 1958, 455 pages.

Encore un livre sur le Donatisme ! est-on tenté de bouder tout d'abord. Et il faut bien dire tout de suite que ce qui handicape Jean-Paul Brisson, c'est que les conditions particulièrement difficiles où il poursuit son travail ne lui aient permis d'aboutir qu'après la parution d'ouvrages comme ceux de Christian Courtois, *Les Vandales de l'Afrique*, Paris, A.M.G., s.d., (1955), et surtout W.H.C. Frend, dont la thèse brillante — *The Donatist Church, a movement of protest in Roman North Africa*, Oxford, Clarendon Press, 1952 — et les commentaires qu'elle avait suscités paraissaient avoir classé l'affaire. En fait, il faut plutôt rendre grâces à l'auteur de nous faire part d'une nouvelle manière de voir des documents dont le dossier est maintenant définitivement arrêté depuis soixante-dix ans, après la solide mise au point de l'abbé L. Duchesne reprenant celle d'O. Seeck. « Le but de nos recherches, écrit-il en avant-propos, a été d'éclaircir l'idée qu'on doit se faire du Donatisme plutôt que de reprendre l'exposé de faits désormais bien établis ».

Quelle est donc cette idée ? D'accord avec Frend pour voir dans le Donatisme un fort mouvement séparatiste, l'auteur s'écarte de lui quand il s'agit d'en discerner les causes ; pour le premier, on le sait, ce nationalisme s'explique surtout par des données ethniques et des considérations religieuses-théologiques : la forte survivance de traits du paganisme local distinguant donatistes et catholiques ; tandis que pour Brisson les données sont morales et sociales. Morales, dans la mesure où c'est par une sorte de nostalgie romantique de la « résistance » que l'auteur rend compte de l'adoption par les schismatiques de l'ecclésiologie de Cyprien : la peur comme d'une compromission devant le statut de tolérance accordé par Constantin les aurait conduits à un « ultrachristianisme » qui puisait ses modèles dans la Chrétienté des temps héroïques des grandes persécutions. Sociales, dans la mesure où pour Brisson, comme pour Saumagne, la détérioration de l'économie des campagnes africaines au IVe siècle est déterminante et favorise le développement d'un christianisme d'opposition au pouvoir impérial ; et c'est là que nous retrouvons Cyprien, champion de ce christianisme aux yeux des donatistes, et devenu à travers eux le patron d'une « société des saints » qui exprimait aussi bien ce puritanisme qu'elle traduisait cette « impatience populaire ».

Telles sont les deux démarches, nettement indiquées, que l'auteur poursuit le long de son livre. La *catholica* tout d'abord, en première partie, où il analyse longuement — au risque de faire un peu oublier son mouvement et son dessein — *l'ecclésiologie de Cyprien*, puis, sur cette base, les *controverses ecclésiologiques du IVe siècle*. Pour conclure cette première partie sont clairement posées les thèses essentielles de cet autonomisme, qu'il faut comprendre ici par rapport à l'Eglise de Rome : autonomie des provinces ecclésiastiques et aussi autonomie de l'évêque en son église (page 234) postulées par les schismatiques à l'exemple de Cyprien, la revendication s'appuyant chez les donatistes sur cette constatation de fait — qui fournit un des pivots de la polémique — que l'église avait disparu partout ailleurs qu'en Afrique, irrémédiablement souillée par les crimes des traditeurs. L'auteur termine cette partie par un schéma ingénieux de la genèse du schisme (pp. 237-239) où il se refuse avec raison à ramener à l'unité les différents éléments qui en sont à l'origine.

On se retrouve de plain-pied avec le siècle dans la seconde partie où, sous le titre de *Martyrs et Circoncellions* l'auteur rend compte des données politiques, sociales et économiques. Sur le dernier point disons tout de suite, pour en terminer avec ce reproche, qu'il aurait mieux valu en distribuer la matière dans le chapitre IV, lorsqu'il est question des ouvriers agricoles, plutôt que de rassembler des indications nécessairement sommaires dans une sorte de prélude au début du livre (pp. 11-32). La politique religieuse des empereurs est analysée avec rigueur, en particulier celle de Constantin, encore qu'une trop brève allusion (page 250) à la mission de Hosius ne suffise peut-être pas, quand on imagine combien elle dut indisposer les donatistes et les choquer dans leur « puritanisme ». Les empereurs, dit Jean-Paul Brisson, voient dans l'unité religieuse le meilleur ciment de l'unité civile et, à l'inverse, Augustin, selon l'auteur, ne sépare pas ordre civil et unité religieuse : il en trace (page 279 et suiv.) un portrait d'homme d'ordre — on dirait pour un peu « de droite » — tenant d'une société fermée, de type patriarcal, portrait qui fera certainement réagir. A la suite, il s'interroge sur la frénésie de martyre des schismatiques ; il faut bien s'en étonner, et s'y arrêter, si l'on accepte sans coefficient de correction les témoignages de leurs adversaires (surtout la lettre 185 d'Augustin) ; n'y aurait-il pas là pour partie, une survivance religieuse berbère (une indication en ce sens p. 322 ?).

Le problème des circoncellions, souvent traité, toujours difficile, sollicite notre attention, pour finir. La sympathie de l'auteur pour ces « redresseurs de torts » est évidente, et il est bien vrai que si le texte d'Optat visait à nous indisposer contre eux, il manque totalement son but. Cette sympathie inspire à Jean-Paul Brisson des pages sur eux remarquables de pénétration, au milieu desquelles surprend une hypothèse sans commencement de vérification, comme celle qui fait traduire *circumcelliones agonistici* par « militants ouvriers », quand rien ne donne à penser que dans le texte d'Optat (III, 4) l'éphitète n'ait pas sa valeur chrétienne

habituelle. En réalité les deux seuls textes qui soient un peu précis sur les circoncellions ne sont pas très bavards, et surtout ne sont pas contemporains : l'affaire de Bagaï que relate Optat à quelques années de distance est de 347 et la constitution de Théodose — magistralement commentée par Saumagne — est de 412 ; dans ces conditions, on éprouvera toujours les plus grandes difficultés à mettre en relation les milices donatistes des temps macariens avec les « ouvriers agricoles » visés par le *cod. Thédos.*

Le dessein de l'auteur lui fait délibérément négliger les sources archéologiques et épigraphiques, et tout un contexte historique, comme les dissidences berbères des années 360, et c'est dommage. Mais la conclusion est vigoureuse et rassemble fortement les intuitions justes — souvent vérifiées par l'analyse — qui ont guidé ce travail ; pour ne citer qu'une phrase, celle-ci, très bien venue, sur cette conjonction fragile du temporel et du religieux : « Le donatisme seul, en justifiant la résistance des chrétiens aux puissances du mal représentées par le pouvoir persécuteur, pouvait donner une consistance suffisante aux rancunes confuses, mais tenaces, des populations indigènes économiquement défavorisées ». Enfin, la table bibliographique, assez complète, ne laisse rien échapper d'essentiel, et l'index alphabétique des citations latines, très nourri, qui achève le volume, en rendra la consultation bien utile, en fournissant les éléments de *Fontes* de tous les aspects du Donatisme.

Serge LANCEL.

P. Juan-Manuel DEL ESTAL (O.S.A.), *Historiografia de la « Ciudad de Dios » de 1928 à 1954*. Real Monasterio de El Escorial. Estudios sobre la Ciudad de Dios, numéro extraordinario de homenaje a San Agustin en el XVI centenario de su nacimiento. 354 - 13 Noviembre - 1954. La Ciudad de Dios, Vol, CLXVII, t. II. 1955. p. 647-776.

Répondant à l'un des buts que l'Annuario pontificio assigne à son Ordre, les publications, avec l'instruction et l'éducation de la jeunesse, le P. Juan-Manuel del Estal, des Ermites de St Augustin de l'Escorial, a établi la liste critique complète des ouvrages parus dans le monde, de 1928 à 1954, touchant de près ou de loin au monumental *De civitate Dei* de l'évêque d'Hippone. 404 numéros pour une période de 27 ans seulement : c'est dire l'importance du sujet et à quel point nos contemporains s'y intéressent.

Dans sa communication *La théologie de l'histoire* au Congrès International Augustinien tenu à Paris en septembre 1954, M. H.-I. Marrou, professeur en Sorbonne, notait l'absence, aussi

totale que regrettable, d'un répertoire commenté, scientifique, historique et philologique, se rapportant à la *Cité de Dieu*, clé de la philosophie et de la théologie d'Augustin. Il ajoutait : « L'ampleur du programme est telle qu'il faudrait envisager (pour le réaliser) une entreprise collective, avec collaboration internationale » du type de celles que notre époque a mises en chantier pour certaines études historiques.

Le travail considérable du P. Juan-Manuel est un écho fort remarquable à la suggestion de M. Marrou, une magnifique première pierre à ce chantier. Venant d'un religieux Augustin il pouvait paraître, certes, assez naturel, mais on est heureux de constater avec quel soin minutieux, quelle profonde science, quel esprit rompu aux recherches historiques et aux méthodes critiques, il a été effectué, et d'imaginer de quelle utilité il sera maintenant à quiconque s'occupe d'études augustiniennes.

Le classement historiographique comprend, pour ce dernier quart de siècle et dans toutes les langues européennes aussi bien qu'en latin : les éditions critiques, les traductions, les anthologies, les études et documents, dans l'ordre alphabétique des auteurs, par année. Un index onomastique, en fin d'ouvrage, fournit pour chaque auteur les références essentielles. On y trouve, pour la part de l'Algérie, les noms de l'abbé Gabriel Vidal, curé d'Aïn Taya (1930) et du professeur Jules Chaix-Ruy (1954).

L. L. BARRÈS.

P. Juan-Manuel DEL ESTAL (O.S.A.), *Un cenobitismo preagustiniano en Africa ?* Real Monasterio de El Escorial. La Ciudad de Dios. Numero especial en el VII Centenario de la Gran Union de la Orden Agustiniana (1256-1956). Vol. CLXVIII (1956) p. 375-408 y Vol. CLXXI (1958) p. 161-195.

L'étude très poussée du P. J.-M. del Estal sur une question particulièrement intéressante pour l'Ordre des Religieux Augustins porte après son titre : *Un cénobitisme pré-augustinien en Afrique*, un point d'interrogation. Doute purement philosophique et d'autant plus sympathique ; car on a vite fait de voir que le savant historien est on ne peut mieux au courant de la vie dans les Maurétanies et en Numidie antérieurement à St Augustin, et qu'il connaît parfaitement le rôle joué par ce dernier en l'occurrence.

Les formes de la vie ascétique dans l'antiquité africaine se sont succédé selon trois étapes caractéristiques : d'abord, pratique individuelle, avec vœux tout personnels de chasteté et de pauvreté, mais sans séparation de la communauté chrétienne dans la famille et la cité ; puis, la première expérience s'avérant difficile et pleine d'embûches, retraite loin du monde, recherche du silence et de la solitude hors des lieux habités — c'est le stade des moines (au sens étymologique du mot) et des anachorètes isolés — ; enfin, réunion des ascètes, par affinités, en groupes loin du siècle et des chrétiens ordinaires pour une vie cénobitique organisée.

Ces trois stades, le P. Juan-Manuel del Estal en étudie la succession, dans le monde chrétien nord-africain à partir de Tertullien, avec un luxe de détails et de citations où sa vaste érudition joue à plein.

La profession de virginité pronée dès 197 par Tertullien, catéchiste à Carthage, tant dans sa célèbre *Apologétique* que dans *Ad uxorem* et *De exhortatione castitatis* (206-207) est examinée en ses manifestations apparentes ou secrètes — tout ou moins dans ce qui en est resté écrit — avec les institutions qu'elle a suscitées, chez les hommes et les femmes, vierges ou veuves, y compris celle des diaconesses (sacerdocium viduitatis).

Une fréquentation familière des opuscules et des lettres de St Cyprien, notamment celles de l'exil volontaire au désert, permet à l'auteur un second examen de ces institutions, partiellement codifiées d'ailleurs au petit livre du *De habitu virginum*. Il loue, citant Diehl, Thouvenot (Bulletin de la Sté de Géographie et d'Archéologie d'Oran) et le *Corpus Inscriptionum Latinarum* (VIII supp. 21816, Berlin 1904) le parfum de sainteté virginale qui, émanant de la communauté chrétienne de Carthage, se répand à travers la Proconsulaire jusqu'aux confins occidentaux de la Numidie. Et il passe, s'appuyant surtout sur la correspondance de St Cyprien, à la vie érémitique des amis du saint évêque qui l'hébergent et le cachent, vie qui prendra la forme cénobitique au cours du IVe siècle.

Le dernier état de l'organisation de l'existence ascétique nous sera bien défini par trois grands écrivains chrétiens : St Ambroise de Milan, St Optat évêque de Milevi en Numidie cirtéenne, et St Augustin. Par leurs écrits on saura que les vierges consacrées à Dieu se connaîtront par de louables actions d'aide réciproque, s'unissant en un pareil idéal de perfection, famille idéale à côté de la communauté générale, et finissant par s'assembler à l'abri d'un toit commun et à la même table, sous l'obédience d'un même règlement et l'autorité d'une supérieure. Toutefois, avec Auguste

Audollent, grand connaisseur du christianisme africain, le P. del Estal est d'avis que de tels monastères n'apparaîtront guère en Afrique avant les derniers lustres du IVe siècle.

La dernière partie de son ouvrage, la plus intéressante, démontre en effet que si aucun monastère régulier n'est connu en Afrique avant 393 au plus tôt une sorte de *monasterium laicorum* a pu exister avant l'épiscopat d'Augustin, les anachorètes ayant eu de plus en plus tendance à se rapprocher et à se conformer à de communes habitudes. Saint Augustin le laisse entendre en réponse aux accusations du donatiste Petiliano qui reprochait à l'évêque d'Hippone d'avoir introduit en Afrique « la détestable coutume de la vie monastique ». Mais il reste indubitable que c'est St Augustin qui créa, dans sa propre demeure épiscopale, la première communauté de clercs, avec une règle écrite et canonique, méritant ainsi le titre de premier législateur monastique d'Occident ; et il n'en est pas moins certain que l'exemple donné fut imité partout aussitôt avec enthousiasme, faisant de l'Afrique du Nord, terre de martyrs et de saints, une terre de moines et de religieuses.

L. L. BARBÈS.

Répertoire de documentation nord-africaine. Supplément n° 2, par Guy QUINCY. Constantine, impr. Attali, 1958, 180 pages in-8°.

En Algérie, comme en France, les Archives départementales sont autant de centres de documentation qui centralisent au jour le jour les articles de journaux et de revues et les ouvrages parus sur toutes les questions qui intéressent l'Afrique du Nord, depuis les Evénements, les Finances, l'Economie, jusqu'au Sahara et à la culture intellectuelle. Il est à peine besoin de souligner l'importance d'un tel organisme.

Cette importance, on l'appréciera avec le *Répertoire* du Centre départemental de Documentation de Constantine qui ne comprend pas moins de 700 références à 70 périodiques d'Algérie et de France, parus de 1955 à 1957. Ces références sont réparties entre 80 rubriques ressortissant à sept grandes sections : Politique, Economique, Agriculture, Industrie, Commerce, Situation et politique sociales, Culture.

Je sais ce qu'il coûte de temps et de soins pour dresser une bonne bibliographie. Ce travail méritoire est long, minutieux, absorbant, ingrat et la seule récompence que peut en attendre l'auteur est la satisfaction du bon et utile travail accompli. On

doit féliciter M. Guy Quincy, conservateur aux Archives Départementales de Constantine, d'avoir mené à bien ce Répertoire qu'il a muni d'un triple index des noms de lieux, de personnes et d'auteurs. C'est là un instrument de travail complet.

On peut ajouter, à la Section Culture : *L'Algérie vu par les écrivains*, et *La vie intellectuelle en Algérie depuis 1830*, par Gabriel Esquer, dans la revue oranaise « Simoun » 1957, n°s 25 et 26 et, par le même, *Histoire de l'Algérie (1830-1857)*, Collection « Que sais-je ? » Paris, P.U.F. 1957.

G. Esquer.

Correspondance du docteur A. Vital avec Ismaël Urbain (1845-1874). L'opinion et la vie publique constantinoises sous le Second Empire et les débuts de la IIIe République. Présentation du texte, introduction et notes par André Nouschi. (Collection de documents inédits et d'études sur l'histoire de l'Algérie, 2e série. Documents divers, tome V). Alger, imprimerie Imbert, 1959, 432 pages in-8°.

Le docteur Auguste, Edmond Vital, né à Dunkerque le 11 février 1810, fut affecté en Algérie, prit sa retraite le 11 juin 1870 comme médecin principal de 1re classe à l'hôpital divisionnaire de Constantine et mourut dans cette ville le 21 décembre 1874. Cet excellent praticien fut saint-simonien comme son ami Urbain.

Ses lettres qui s'étendent sur 39 années avec quelques lacunes sont une gazette de la vie à Constantine. Entassés sur la presqu'île de leur rocher, les Européens vivaient les uns sur les autres, ce qui favorisait la diffusion des nouvelles vraies ou fausses et la surexcitation des esprits, entretenue par « l'agitation factice que le levain de la transportation politique fait naître partout ». Pour les Transportés, Vital, esprit pondéré, n'a aucune sympathie. Sa bête noire est le meneur de ces démoc-soc, comme il les appelle, l'avocat toulousain Marcel Lucet, établi à Constantine et qui excelle à agiter la masse électorale avant de s'en servir.

Comme Urbain, Vital est arabophile ; ses idées sont celles qu'exprimera Napoléon III, considéré par lui comme « très au courant des problèmes de colonisation ». Mais son arabophilie est sans illusions. « Il n'y a rien à espérer des Indigènes, ni rapprochement, ni fusion. Ce n'est pas seulement une religion activement hostile qui les sépare de nous, c'est aussi leur infériorité morale. L'Indigène fera peut-être en six siècles le chemin que nous n'avons parcouru qu'en dix ou douze. Mais est-il sûr que dans six siècles

il aura rattrapé la distance qui le sépare de nous ?... Sortir les Arabes violemment du cadre où ils vivent depuis tant de siècles est une énormité dont on ne tardera pas à se repentir ».

Sur la grave question de la colonisation, Vital fait preuve d'un complet scepticisme. « Avant de coloniser, il faut savoir si l'Algérie est colonisable. La possibilité de coloniser par les Européens est à l'état de problème ». En fait, « dans les circonstances actuelles, la colonisation est impossible. On ne colonise pas dans un pays passablement peuplé et dont la population est moralement aux antipodes de la race conquérante ».

La colonisation européenne ? Elle n'est possible « qu'à la condition de l'évacuation successive du pays par les Indigènes. Si l'on répugne à ce moyen, on renonce à faire quelque chose de l'Algérie par les Européens. Il n'y a dès lors qu'un moyen possible, c'est d'en faire quelque chose par les Indigènes ». Et Vital ajoute aussitôt : « Le résultat sera médiocre ».

Il partage les idées exprimées par Urbain dans sa brochure *L'Algérie, les Européens, les Indigènes*, idées que l'on retrouvera dans les paroles et les écrits de l'Empereur : réserver aux Européens les entreprises industrielles, les cultures perfectionnées ; aux Arabes, la culture des céréales et les productions naturelles. Surtout il faut éviter l'illusion de prétendre faire une Algérie mixte où les Indigènes auront leurs cases et les colons européens les leurs. C'est une utopie.

En somme, séparer les deux communautés, mettre les Arabes à l'abri des Européens. Comme seul « le régime militaire peut assurer un tel programme », Vital prend parti pour ce régime contre les Européens accusés en bloc de vouloir déposséder les Arabes de leurs terres. L'intérêt des lettres de Vital est de mettre en lumière, chimères comprises, ses idées et celles de certains de ses contemporains sur le problème indigène.

En même temps qu'il renseigne Urbain sur le conflit qui oppose Mgr Lavigerie et le maréchal de Mac Mahon, sur l'insurrection de 1866, sur la famine et l'épidémie de 1867-68, Vital s'intéresse à la politique internationale. Dans ce domaine aussi ses illusions sont grandes. Pendant la guerre austro-prussienne, il enregistre avec satisfaction les fausses nouvelles d'après lesquelles « l'Autriche obtient des succès partout ». Il craint même qu'elle « ne s'enivre de ses succès ». Sadova lui dessille les yeux. « Comment cette armée autrichienne qui s'était montrée si vaillante en 1859 a-t-elle lâché pied devant les Prussiens ? ».

Il se console devant « l'immense prestige qu'une telle conclusion de la guerre donne à notre Empereur » Et Vital devient lyrique : « L'Empereur est véritablement l'arbitre des nations et son nom est maintenant buriné dans l'histoire parmi les noms les plus glorieux... La France va reprendre la frontière du Rhin. Je

me demande même si, au regard de l'agrandissement colossal de la Prusse, la compensation sera suffisante... Après tout, j'ai confiance dans le génie et l'étoile de Napoléon III ». Vital a toujours estimé que si celui-ci venait à mourir brusquement, « ce serait un malheur pour la France et pour l'Algérie, car nous serons engloutis par le déluge démagogique ».

La guerre franco-allemande éclate. La France est envahie, l'Empereur prisonnier, Paris assiégé. Vital s'illusionne encore. En novembre 1870, il écrit : « Dans cinq mois, des armées bien organisées seront sorties de tous nos efforts et la province marchera enfin sur la capitale ». On croit rêver.

Quelques observations. Pages 20-21, M. Nouschi considère L'*Akhbar* à Alger et l'*Echo d'Oran* comme des journaux « rouges ». C'est beaucoup dire. Les opinions de ces journaux, à cette époque, paraissent fortement teintées d'orléanisme. — On aurait aimé quelques précisions biographiques un peu détaillées sur des personnages qui eurent à l'époque de l'importance, Jérome David, Lapaine, Tassin, le journaliste Jourdan, etc...

Quoique ce livre fasse partie d'une collection officielle, sa présentation matérielle est négligée. Les épreuves ne paraissent pas avoir été corrigées. Un long erratum de coquilles n'en épuise pas la liste. Les titres des ouvrages cités ne sont pas en italiques, ce qui ne les distingue pas du reste du texte. Pourquoi, dans l'introduction, aller généralement à la ligne après chaque phrase ? Un travail historique n'est pas un roman feuilleton.

G. ESQUER.

Marius CANARD : *Vie de l'Ustadh Jaudhar*, publications de l'Institut d'Etudes Orientales de la Faculté des Lettres d'Alger, Alger, 1958.

Jusqu'à ces temps derniers, l'histoire des Fât'imides en Ifriqiya, leur caractère, leur règne, leurs rapports avec les diverses populations du Maghrib, ne nous étaient connus que par quelques chroniqueurs, savants ou juristes de tendance mâlikite, c'est dire que le Mahdi et ses successeurs nous étaient présentés, la plupart du temps, sous les traits les plus noirs qu'on puisse imaginer, n'allait-on pas jusqu'à suspecter la foi de certains personnages de leur entourage, jusqu'à leur prêter des sentiments athées, des paroles impies, des gestes sacrilèges que semblait tolérer le souverain ?... Il suffit de lire le Bayan, entre autres, pour être fixé sur l'estime dont jouissaient, auprès des pieux kairouanais, les premiers

califes de la dynastie. La violence même des attaques, les monstrueux péchés dont on accablait leur mémoire, paraissaient à vrai dire des plus suspects aux historiens toujours inquiets lorsqu'ils ne peuvent entendre qu'un seul son de cloche.

Cependant, peu à peu, le voile se déchire, quelques sources fât'imites se révèlent, des documents se font jour qui étaient disséminés, et donc, ignorés de la plupart des savants. C'est ainsi qu'ont été recueillis et publiés en 1954 par M. M. Kâmil Husain et 'Abd al-Hâdi Cha'ira, de nombreuses notes dues à Abû 'Alî al-Mançûr al-'Azîzî al-Jaudharî, sorte d'hommage à la personne de l'ustadh jaudhar, un affranchi devenu en quelque sorte le confident des califes ses maîtres.

En traduisant en français ce recueil publié en arabe, M. Canard ne s'est pas borné à nous présenter les précieuses pages publiées par M. M. Kâmil Husain et Abû al-Hâdi Cha'ira, le traducteur a en effet placé en préface de son ouvrage quelques utiles indications qui facilitent singulièrement notre tâche de recenseur, puisqu'aussi bien, à vrai dire, tout ce que nous pourrions signaler sur la vie si curieuse de l'ustadh et sur l'intérêt des observations, notes et réflexions de l'auteur y est exposé beaucoup mieux que nous ne saurions le faire ici. M. Canard en effet nous renseigne parfaitement sur cet étrange haut fonctionnaire de la cour fât'imite et homme de confiance des califes, au demeurant, un esclave affranchi, un eunuque, dont la puissance, la richesse, l'autorité acquise, n'ont en rien altéré la vénération et le respect plein d'humilité dus au maître tout puissant : le calife.

De la même façon, M. Canard a marqué de telle sorte le caractère et l'importance du livre, son intérêt historique et son intérêt du point de vue doctrinal, qu'il nous interdit de le signaler au lecteur, lequel ne saurait mieux faire que de lire cette importante introduction. Dirais-je, pour ma part, combien en dehors des informations historiques, les plus importantes sans doute, j'ai trouvé intérêt dans les évocations (toujours fragmentaires, hélas, chez les auteurs musulmans) des mœurs de l'époque et plus spécialement de certaines techniques ? Les documents sont si pauvres en cette matière qu'on en saisira avec quelle avidité l'archéologue s'en empare et avec quelle passion il essaye de leur faire dire davantage par le jeu des comparaisons ou par une analyse plus profonde des données éparses, fragmentaires, mais en passe de se rassembler et de former un tout cohérent.

Le traducteur a accompagné son ouvrage de nombreuses et copieuses notes du plus haut intérêt pour la clarté de la traduction et aussi et surtout pour la précision de certains noms de lieux ou de personnages simplement évoqués dans le texte. Ces notes ne manquent jamais non plus d'éclairer dans la mesure du possible une coutume, une technique, elles indiquent alors une biblio-

phie très suffisante tout en suggérant quelques interprétations très pertinentes. Si, pourtant, nous avions quelque regret à manifester, ce serait celui de ne pas trouver, dans le même ouvrage, le texte arabe si précieux pour celui qui cherche à préciser une nuance ou à découvrir le sens exact d'un terme que le traducteur, en toute logique, a rendu le plus souvent dans son sens général, dans son acception la plus courante.

Ajouterais-je que cette remarque ne saurait constituer une critique ni encore moins mettre en doute le travail de l'érudit auquel nous nous plaisons à rendre hommage ?..

Tous ceux qui s'intéressent au passé de l'Afrique du Nord lirons avec le plus grand profit cet ouvrage qu'il n'est plus permis désormais d'ignorer et qui, sans doute, annonce d'autres documents du même genre, lesquels peu à peu nous ferons connaître sous son aspect le plus véridique le règne des Fâṭ'imides en Ifrîqîya.

L. Golvin.

M. B. Gornung, Académie des Sciences de l'URRS. Institut de Géographie. *L'Algérie. Caractérisation physico-géographique.* In-8° 287 p. Moscou, 1958. Editions nationales de littérature géographique.

Cet ouvrage qui comporte de nombreuses reproductions photographiques, tableaux, schémas et graphiques, et qui semble destiné à un public scientifique plutôt qu'au grand public, a pour auteur un géographe soviétique qui s'est particulièrement intéressé à l'Afrique du Nord. Il a écrit en 1953 un article sur la caractéristique des oueds en Algérie du Nord, et en 1957 un autre sur les prétendues steppes nord-africaines. Il a participé au Congrès de Géologie d'Alger en 1952, a voyagé à cette occasion dans différentes régions d'Algérie et en a rapporté plusieurs photographies.

Le livre, précédé d'une préface de 21 pages, sur laquelle nous reviendrons, est divisé en dix chapitres : I. Situation géographique et originalité des conditions naturelles, p. 23-30 ; II. Esquisse d'une histoire des études sur la nature de l'Algérie, p. 31-46 ; III. Structure géologique et minéraux utiles, p. 47-83 ; IV. Relief, p. 84-106 ; V. Climat, p. 107-156 ; VI. Hydrographie, p. 157-198 ; VII. Sols, p. 199-208 ; VIII. Végétation, p. 209-232 ; IX. Faune, p. 233-250 ; X. Régions naturelles, p. 251-279 ; Bibliographie, p. 280-287. Il ne comprend pas le Sahara, ce n'est qu'incidemment que l'auteur parle de ses ressources pétrolières, disant qu'en 1959 l'extraction atteindra 10 millions de tonnes.

Chacun des chapitres comporte de nombreuses divisions secondaires avec sous-titres qui font que le livre est bien ordonné et d'une consultation aisée. Il semble bien documenté ; les travaux français d'A. Bernard, Gautier, Dresch, Larnaude, Despois, Capot-Rey, Tinthoin, Isnard ainsi que toutes sortes d'études sur des questions spéciales y sont abondamment utilisés ; la bibliographie russe est copieuse : Je relèverai toutefois que l'auteur ne fait pas mention de l'article de Capot-Rey sur les daïas, ni des travaux de Despois sur le Hodna (1953) et sur le Djebel Amour (1957). On y constate aussi certains défauts de méthode : auteurs cités dans le cours du livre, avec, mais aussi sans indication du titre de leur ouvrage et non mentionnés dans la bibliographie. Certains termes spéciaux comme *chih* et *drin* devraient être expliqués de façon plus détaillée. Dans le chapitre II, puisqu'il est fait mention des géographes arabes, il ne faudrait pas oublier Bekrî, et il faudrait écrire Idrisi et non Idrizi.

L'auteur, comme le dit une petite notice liminaire, a porté particulièrement son attention sur les possibilités de développement de l'agriculture et surtout sur les questions d'utilisation des eaux superficielles et souterraines pour l'irrigation et l'hydroénergétique. Il ne manque pas en effet de signaler toutes les cultures nouvelles introduites par la colonisation. En ce qui concerne la culture du riz dans la région du bas Chélif, il est d'avis qu'elle pourrait être plus développée, mais la superficie qu'il indique pour les possibilités d'extension de cette culture semble exagérée. Le chapitre sur l'hydrographie est très développé et l'auteur, parlant des établissements hydroénergétiques, déclare nettement qu'il est possible d'obtenir de l'énergie et que la thèse répandue de l'impossibilité d'un développement industriel de l'Algérie est dénuée de tout fondement. Il s'est particulièrement intéressé aussi aux richesses minières de l'Algérie et à ce sujet, il signale l'ouvrage d'un autre savant soviétique, paru après la rédaction de son livre, la *Géographie des minerais utiles d'Afrique*, de Rozin (1957). Le chapitre sur le climat, largement tributaire des études de Capot-Rey, est le plus long du livre. Digne de remarque aussi est le chapitre sur les sols, car la pédologie est une science très développée en Russie et des savants soviétiques comme Dranitsin et Guérasimov ont fourni une importante contribution à l'étude des sols en Algérie.

Il est impossible d'analyser ici chaque chapitre. Nous donnerons toutefois le schéma du chapitre X, où l'auteur, après avoir critiqué la répartition en régions proposée par ses prédécesseurs, en offre une autre à savoir : I. Zone subtropicale méditerranéenne, I a Sous-zone des anciens massifs kabyles fortement arrosés ; II. Zone semi-désertique subtropicale de plateaux et montagnes ; III. Zone désertique saharienne. Les deux premières zones comportent des divisions secondaires ; il distingue en tout 11 régions qui sont les suivantes : I 1) Plaines basses oranaises ; 2) Atlas

tellien occidental avec plaines de Tlemcen et de Bel Abbès ; 3) Atlas littoral occidental (Atlas blidéen, Dahra, Sahel) ; 4) Atlas tellien oriental commençant au Titteri ; I a 5) Massifs de Grande-Kabylie ; 6) Massifs (Babors, Collo, Edough) et contrées basses de Petite-Kabylie, y compris la plaine de Bône ; II 7) Grande dépression du Chott ech-Chergui et des Zahrez ; 8) Dépression du Hodna ; 9) Atlas saharien avec le Djebel Amour ; 10) Hauts massifs du Hodna et de l'Aurès ; 11) Régions de collines sud-orientales des petites sebkhas. Une carte p. 255 schématise ces divisions. Dans chacune, l'auteur étudie la région suivant un ordre qui est à peu près le même partout : les caractères physiques et le relief, l'hydrographie et les précipitations atmosphériques, la végétation naturelle, puis la population, les cultures, l'élevage, les genres de vie et tout ce qui se rattache à la colonisation.

Signalons aussi le grand intérêt du chapitre II où sont énumérés tous les voyageurs et savants russes qui ont visité ou étudié l'Algérie et lui ont consacré des travaux, car depuis longtemps l'Afrique du Nord a suscité la curiosité des Russes ; elle leur a fourni l'occasion de faire des comparaisons avec des pays asiatiques de l'empire russe, Caucase, steppe kirghize etc, et Gornung a noté lui-même la similitude entre les villages kabyles et les aouls du Daghestan en étages. Nous donnons ci-après la liste de ces voyageurs et savants et la date de leurs travaux.

1787. Kokotsov (officier de marine), *Informations véridiques sur Alger, les mœurs et coutumes de ses habitants, l'état de son gouvernement et des revenus du pays, la situation des côtes barbaresques, les productions naturelles etc, avec un plan exact, œuvre d'un officier russe qui a observé tout cela sur place.* (A noter que l'on possède du même une relation de son voyage en Tunisie : voir Rev. Africaine, 1951).

1841. Article intitulé *Alger* dans les Otetchestvenniye Zapiski (Mémoires nationaux).

1848. Article *Sur les steppes du Sahara* dans *Petit Livre de poche pour les amateurs de géographie,* édité par la Société de Géographie.

(Un autre voyageur, Rafalovitch, a parcouru l'Algérie et la Tunisie en 1848 ; mais ses observations n'ont pas été publiées).

1849. Bogdanovitch (colonel d'état-major), *L'Algérie à l'époque moderne.*

1850. Vasilievsky (? Le nom est en abrégé), *La chasse dans les environs de Miliana* dans Otetchest. Zapiski.

1851. Eichwald, *Fragments sur un voyage en Algérie,* dans le Bull. de la Soc. de Géographie.

1854. Krechev, *L'Algérie,* dans Bibliothèque de Lecture.

1857. Anitchkov (officier), *Essai sur l'Algérie.* Du même, *Mémoires de voyage* dans Le Contemporain.

1859. Soumaroukov, *Essai sur les oasis du sud algérien* dans Otetchest. Zapiski.

1860. Pavlovsky, *Description géographique de l'Algérie,* dans le tome II de son *Cours de Géographie.*

1860. Makchéïev, *Essai sur l'état actuel de l'Algérie,* dans Bull. de la Soc. de Géogr. (voyage de 1858).

1862. Strauch, *Essai sur l'erpétologie de l'Algérie* (à la suite d'un voyage de dix mois en Algérie).

1876. Kostenko, *Voyages en Afrique du Nord* (voyage effectué en 1873 ; la même année, un autre voyageur Junker est allé aussi en Algérie).

1877. Kouropatkine (capitaine d'état-major), *L'Algérie* (à la suite d'un voyage en 1874).

1880. Tchikhatchev, *Espagne, Algérie, Tunisie* (en français ; à la suite de voyages en 1877 et 1878).

1885. Elisséeff, *Au pays des Touaregs* dans le Messager russe (à la suite d'un voyage au Sahara).

1884 et 1898. Voyages de Benioukov qui a publié une Esquisse générale sur le pays.

1891-1892. Voyage de Hellmann qui a étudié le relief des sables du Sahara du Nord.

1903. Lipsky, *Les établissements et jardins botaniques en Europe méridionale et en Afrique du Nord* (voyage de 1902).

1911. Sinelnikov, *Les travaux de sylviculture dans les terres impropres en France, Belgique, Suisse, Tunisie et Algérie* (voyage de 1911).

1911. Skorniakov, *Les travaux d'irrigation en Algérie,* dans Annuaire de la Section d'amélioraiton des terres, de 1910 (voyage de 1911).

1914. Dranitsin, *Notice sur le loess nord-africain,* et, 1915, *Voyage en Algérie* (à la suite d'une mission en 1913).

1916. Pavlosky (biologiste et géographe), *Rapport* sur un voyage en Algérie et Tunisie de 1914, dans Bull. de la Soc. de Géogr.

Le dernier voyageur cité est l'éminent pédologue Guérasimov, qui, de 1949 à 1956 a publié plusieurs ouvrages sur les sols d'Afrique septentrionale et qui a participé au Congrès de 1952.

Dans cet ouvrage, l'auteur ne s'est pas borné à une description géographique très détaillée de l'Algérie, il porte parfois des jugements ou fait des critiques qui ne sont pas exempts de parti pris Par exemple, citant le géographe soviétique Witwer qui reprochait à un géographe français d'avoir soutenu l'idée d'une Afrique méd-

terranéenne occidentale formant une unité avec les pays méditerranéens d'Europe et d'avoir voulu faire apparaître cette Afrique du Nord comme un prolongement de la France méridionale pour justifier ainsi les conquêtes de la France, il enchérit sur cette critique, accentue le caractère africain de ces pays influencé par le Sahara, et accuse les géographes français d'avoir exagéré les ressemblances entre les trois pays de l'Afrique du Nord, ce qui a aidé ou même prédéterminé les conquêtes ultérieures de la France. Dans le chapitre III, à propos des mines, après avoir critiqué les « monopolistes » qui, pendant longtemps ne se sont souciés que des gisements les plus rentables, il parle du développement ultérieur de l'industrie minière, mais accuse les milieux impérialistes des puissances occidentales de vouloir créer en Afrique du Nord une base métallurgique en prévision d'une nouvelle guerre. Certaines affirmations sont très sujettes à caution : il n'est certainement pas vrai que la population de Grande Kabylie ait augmenté de façon particulière quand ces montagnes sont devenues le refuge contre l'expansion française. Le phénomène d'accroissement de la population kabyle est bien plus ancien.

Mais c'est surtout dans la préface qu'on observe une attitude politique qui n'a aucun rapport avec la géographie proprement dite. Chose curieuse d'ailleurs, cette préface, non signée, semble ne pas être de l'auteur lui-même, car il y est parlé de lui à la troisième personne. Nous y trouvons des phrases comme celle-ci : l'Algérie non encore libérée du joug du colonialisme ; l'Algérie première victime de l'expansion française ; l'Algérie jouant un rôle particulier dans le mouvement de libération nationale qui « a l'appui moral et la sympathie du peuple soviétique et de toute les forces démocratiques du monde » ; le statut de 1947 n'est qu'un leurre ; la cause de l'accroissement de la misère de la population indigène n'est pas, comme le prétendent les savants bourgeois, l'augmentation de la population et l'impossibilité de trouver les moyens correspondants d'existence, mais le fait que d'immenses ressources agricoles ont été soustraites aux Algériens pour le service des milieux capitalistes de la métropole ; un développement national indépendant peut seul aider à résoudre les graves problèmes économiques de l'Algérie ; en 1952-1953, la conscience politique des Algériens se développe (lutte contre le colonialisme, pour la paix, contre la guerre au Viet-Nam, contre les efforts faits pour transformer le pays en une zone de réserve du Pacte Atlantique). La revue des événements depuis 1954 se réduit à ceci : révolte de 1954, conférence de Bandoung, refus de la France de régler pacifiquement la question algérienne, unité de commande-

ment du FLN à la fin de 1955, proclamation de la République algérienne en septembre 1958. Sur d'autres choses qui se sont passées en Algérie et notamment en 1958, la préface est muette.

Quoi qu'on puisse penser de ces jugements et affirmations, il n'en reste pas moins que ce petit livre témoigne de la part des savants soviétiques d'un intérêt évident pour l'Algérie et c'est un des mérites du Congrès de 1952 d'avoir donné à M. Gornung l'occasion d'écrire cet ouvrage.

M. CANARD.

Collection « Connaissance de l'Afrique Française ». Editions L. Fouque, Oran. Directeur de la collection : H. DELNAUD.

Voici une nouvelle collection dont le but est essentiellement de mieux faire connaître l'Algérie non par la publication d'importants volumes, mais par la diffusion de petits fascicules de format 16×12 cm consacrés chacun à une question dont il s'agit de dégager les grandes lignes pour les inscrire, nous dit le directeur de la collection, comme des idées-force dans la mémoire des lecteurs.

Dans l'ordre logique le premier fascicule, dû à A. Fontaine, est une étude de géographie physique, humaine et économique intitulée *L'Algérie, terre de contrastes et de conflits*. Présenter cette question en 68 pages était évidemment malaisé. L'auteur y parvient en se conformant à l'esprit de la collection et en plaçant son étude sous l'égide d'une idée majeure : le conflit entre l'influence de la mer et celle du désert. Quelques valeurs numériques seraient à reviser car les statistiques semblent être celles de 1955 ou 1956 (il faudrait le préciser) et on pourrait relever certaines affirmations contestables (1), mais l'exposé se lit facilement et réussit à envisager les divers aspects de la question. On regrettera

(1) On ne saurait mettre Tébessa et l'Ouenza dans l'Aurès (p. 32) ; la vigne n'avait pas disparu depuis les Romains et par suite n'a pas été réintroduite par les Français (p. 39) ; les richesses en pétrole de la région de Relizane ne paraissent guère « probables » (p. 45) et par contre on ne peut parler de la carence en minerai de fer de l'Algérie (p. 47) surtout après en avoir souligné l'intérêt (p. 44).

Parmi les valeurs numériques à reprendre : dans l'Algérie occidentale le rapport Européens-Musulmans n'est pas de 1 à 3 (p. 30) mais de 1 à 4,5 (pour l'ancien département d'Oran et l'écart s'accentue avec l'inclusion d'une partie de l'Algérois) ; Bône n'est plus, quant aux marchandises, le troisième (p. 31), mais le second port de l'Algérie et il a même été le premier en 1955 ; la valeur des produits agricoles n'est pas dix fois celle des produits industriels (p. 35), mais, après avoir été égale en 1957, elle est actuellement inférieure.

vivement cependant l'absence d'un ou de plusieurs croquis, complément indispensable à une étude de ce genre.

Mademoiselle J. Bordas étudiant *Le peuplement algérien* examine successivement : l'origine des populations, les éléments du peuplement, la société musulmane, le problème économique. A notre avis la troisième partie, de caractère linguistique et sociologique, ne s'imposait pas dans cet essai démographique bien présenté qui aurait pu ainsi accorder davantage de place aux incidences économiques et sociales et peut-être aussi réserver une page à une courbe particulièrement expressive dans le cas algérien. Enfin ce problème a fait couler tellement d'encre qu'une petite bibliographie eût bien complété les 42 pages de texte (1).

L'*Histoire abrégée de l'Algérie* de M. Marchand se présente sous la forme d'un volume de 120 pages qui comporte en somme trois parties : une étude proprement historique rappelant l'essentiel de l'évolution sous les dominations successives ; une importante chronologie d'une quarantaine de pages ; et des annexes groupant une toponymie algérienne (centres historiques de l'Algérie), une présentation des divisions territoriales de l'Algérie au cours des différentes périodes de l'Histoire, une liste des monuments historiques de l'Algérie, une liste (incomplète) des chefs du pouvoir civil en Algérie de 1830 à nos jours, un petit glossaire historique... mais pas de bibliographie. En somme un vaste panorama présenté très clairement sous une forme que certains trouveront un peu scolaire, mais qui répond au but poursuivi par la collection. On se reportera à ce livre comme à un ouvrage facile à consulter avec le regret cependant d'y relever diverses erreurs (2).

(1) A signaler page 14 une faute typographique d'importance puisqu'on fait état de « la loi *coranique* du 20 septembre 1947 » portant statut de l'Algérie ! Page 37 aussi il ne s'agit pas d'une immigration, mais d'une émigration vers la France.

(2) Ainsi : Yusuf est qualifié d'ancien officier janissaire rallié à la France (p. 38) et de Turc (p. 90) ; l'affaire de Fachoda (p. 91, 94) est de 1898 et non de 1896 ; le sénatus-consulte de 1863 n'a pas interdit les concessions gratuites (p. 47) ; le Ministère de l'Algérie (et des colonies) n'a pas duré de 1858 à 1862 (pp. 52, 53) ou 1863 (p. 96), mais de 1858 à 1860 ; la politique d'intégration administrative (ou système des rattachements) est de 1881 et non de 1871 (p. 54) ; en 1808 Boutin n'était pas colonel, mais chef de bataillon (p. 88) ; il n'y a pas eu de compagne de Bugeaud contre Abd-el-Kader en 1840 (p. 91) puisque Bugeaud arriva à Alger en février 1841 ; la voie ferrée Blida-Oran n'est pas de 1881 (p. 95), mais de 1871 ; les grands barrages, signalés p. 96, n'ont pas été construits à partir de 1945, mais de 1924 ; les colonies agricoles sont de 1848 et non de 1849 ; la propriété collective des douars n'a pas été abolie en 1873 (p. 97)... La chronologie mentionnant des événements de 1956 et 1957, on s'étonne que la rebellion de 1954 ne soit pas signalée.

Notre Algérie littéraire fait l'objet de deux fascicules (64 et 68 p.) dus à P. Grenaud. D'une très grande richesse (sans doute excessive) cette étude est un bilan de l'Algérie dans la littérature depuis l'époque latine à nos jours, évoquant à la fois les écrivains et les œuvres, en mêlant notices biographiques, citations, études critiques, voire un tableau chronologique. L'ensemble est intéressant, vivant, écrit par quelqu'un connaissant bien le sujet et s'attachant à en faire le tour peut-être avec trop de conscience car le lecteur non informé risque d'être accablé par l'abondance des noms dont certains reviennent plusieurs fois. L'auteur l'a compris et termine par un index des noms cités qui servira de fil d'Ariane (1).

A. M. Marchand également est dû *Le Sahara*. En 56 pages, sous la forme d'un plan détaillé plus que d'une étude développée, on nous présente la géographie et l'histoire du désert suivies d'un petit vocabulaire géographique et d'une « Nomenclature Saharienne » intéressant aussi bien les populations, l'industrialisation que les voies de pénétration et les itinéraires touristiques. Là aussi une documentation cartographique sommaire se limitant à un croquis qui précise les limite de l'O.C.R.S..

L'ensemble constitue donc une collection de mementos écrits avec un réel souci pédagogique et susceptibles d'intéresser tous ceux qui cherchent une information rapide. L'audience de la collection s'étendra si paraissent les volumes annoncés : Alger, capitale algérienne ; L'agriculture algérienne ; Les échanges commerciaux de l'Algérie ; Panorama des Arts en Algérie ; La vie religieuse en Algérie ; Le folklore algérien, etc...

X. YACONO.

Jean FILIPPI : *La vie et l'œuvre du Conseil général du département d'Alger (5 décembre 1858 - 6 décembre 1956). Esquisse.* Alger, 1958, Imprimerie nord-africaine, 24×16 cm, 236 p.

Au moment où le « grand » département d'Alger disparaît pour céder la place à quatre épigones, il était naturel de rendre hommage à l'œuvre accomplie par les Anciens et cela d'autant plus que cette disparition coincide presque avec le centenaire du Conseil général. Avant peu P. Boyer mettra à notre disposition une histoire érudite de notre département. J. Filippi l'a précédé par une étude sur le Conseil général dont il a assuré le secrétariat pendant vingt-deux ans.

(1) Ici nous avons une abondante bibliographie, mais les dates de parution des ouvrages ne sont à peu près jamais indiquées.

Il s'agit moins d'un travail proprement historique que d'une étude de caractère administratif que l'on consultera essentiellement comme un instrument de travail rassemblant des renseignements souvent difficiles à trouver.

La partie réellement historique ne comporte qu'une trentaine de pages dans lesquelles l'auteur examine *Les Débuts* (1858-1870) avec des conseillers généraux nommés, et une *Deuxième période* (1870-1956) avec des conseillers élus à l'exception des assesseurs musulmans qui ne furent remplacés par des membres élus qu'en 1908.

L'œuvre du Conseil général constitue la partie la plus importante (pp. 33-126), J. Filippi passant en revue les diverses formes de l'activité du Conseil général : finances départementales, assistance publique, voies de communication, enseignement, colonisation, habitat, bâtiments départementaux.

La troisième partie, intitulée *Les Hommes*, aurait dû permettre d'évoquer quelques figures marquantes, quelques rivalités d'idées, quelques débats passionnés, mais, dans le souci de ne citer aucun nom, l'auteur s'en tient à des considérations générales sans grande utilité pour l'historien.

Par contre on sera reconnaissant à M. Filippi d'avoir publié en *Annexes*, outre quelques extraits de séances, plusieurs tableaux auxquels on pourra avoir recours pour diverses vérifications : liste des préfets du département d'Alger ; liste des présidents du Conseil général ; Conseillers généraux ayant été investis d'un mandat de député, de sénateur, de conseiller de l'Assemblée de l'Union française ; liste des présidents de la commission départementale ; et surtout la liste nominative des membres du Conseil général de 1858 à 1956. A la fin du volume une Table chronologique des textes concernant l'institution et le fonctionnement des Conseils généraux d'Algérie.

X. YACONO.

Tableaux de l'économie algérienne. 1958. Publication de la Statistique générale de l'Algérie, Alger, 1958, format 18×12,5 cm, 190 p. Avant-propos de S. Bouakouir, Secrétaire général adjoint pour les Affaires économiques.

Voilà un instrument de travail de premier ordre dont la publication fait honneur au Service de Statistique générale de l'Algérie et particulièrement à son chef, M. J. Breil. Cet ouvrage rendra de grands services aux économistes, aux administrateurs, aux géographes et aussi aux historiens grâce aux *Données rétrospectives* de la deuxième partie qui permettent d'étudier diverses évolutions : démographie, production, commerce, transports...

Sous le titre *L'Algérie en 1958*, la première partie, de beaucoup la plus importante (pp. 11-160) présente un tableau aussi complet que possible de l'économie actuelle de l'Algérie (chiffres de 1956 et 1957 en général). Le premier chapitre de *Présentation générale* fournit de nombreuses données statistiques aussi bien sur la climatologie et l'organisation administrative que sur la population, l'enseignement, la santé publique, les salaires et les prix, les revenus et dépenses des ménages. Dans le second chapitre, *Les départements*, nous trouvons les renseignements numériques relatifs aux nouvelles divisions départementales et nous pouvons ainsi apprécier la diversité économique et sociale de l'Algérie. *Les activités* étudiées dans le chapitre III concernent successivement : l'agriculture ; les forêts et la pêche ; l'énergie et l'industrie ; les transports et communications ; le commerce extérieur ; le crédit, les banques et les assurances ; la sécurité sociale ; la situation financière.

Pour permettre d'apprécier la place de *L'Algérie dans le monde*, la dernière partie présente des tableaux de l'activité économique des principaux pays.

Si l'on ajoute que le livre est illustré par une trentaine de pages de graphiques et cartes de diverses couleurs, qu'il est parfaitement imprimé sur un papier semi-bible et relié avec une couverture de moleskine souple, on conviendra qu'il était difficile de rendre plus agréable la description chiffrée de l'Algérie. Un seul souhait : que cette réussite soit le début d'une publication périodique.

X. YACONO.

A. BORREL : *Les pêches sur la côte septentrionale de la Tunisie.* Publications de l'Institut des Hautes Etudes de Tunisie, P.U.F., 1956, 21×27 cm, 86 p., 9 pl., fig.

Dans la série de ses *Mémoires*, l'Institut des Hautes Etudes de Tunis présente ici un Diplôme de géographie au plan classique : Conditions générales de la pêche sur la côte nord ; L'évolution de la pêche ; Les différents types de pêche. Pour l'auteur le chapitre essentiel, et d'ailleurs le plus intéressant, est évidemment le troisième dans lequel il nous fait part de ses observations à Tabarka

(la pêche aux poissons migrateurs), à La Galite (la pêche aux crustacés), au cap Zebib (la pêche aux thons), dans les lacs (en particulier les essais d'ostréiculture).

Pour l'historien, c'est le second chapitre (L'évolution de la pêche) qui retiendra plus particulièrement son attention et il regrettera de le trouver un peu sommaire. Les pêcheries les plus anciennes sont celles du murex qui firent la renommée de la pourpre, mais ne survécurent pas à la civilisation punique. A l'époque phénicienne la pêche aux thons était également florissante et, à la différence de la précédente, elle s'est poursuivie jusqu'à nos jours. La pêche du corail a peut-être plus d'importance historique non seulement parce qu'elle procurait de gros revenus, mais aussi parce qu'elle permit à diverses compagnies d'entreprendre avec la côte africaine des relations commerciales portant sur des produits variés : blé, orge, fèves, laine, peaux, cire... Après 1900, par suite de la destruction des bancs et de la concurrence du faux corail, les bateaux corailleurs (les corallines) se raréfient pour disparaître complètement quelques années avant la seconde guerre mondiale.

A. Borrel insiste sur le rôle essentiel joué depuis longtemps par les Italiens. Les Indigènes ont accordé peu d'intérêt à l'activité maritime. Quant aux Français métropolitains, ils connurent ici un échec analogue à celui qu'ils enregistrèrent en Algérie : si le Breton ne devint pas cultivateur ou garde champêtre, il préféra l'élevage du porc à l'exploitation de la Méditerranée.

Cette étude historique aurait pu être enrichie par une utilisation plus complète de travaux intéressant sinon la seule Tunisie du moins des régions voisines. Citons, en particulier, les ouvrages de Paul Masson (*Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique barbaresque*, Paris, 1903 ; *Les compagnies du corail*, Paris, 1908), l'article de M. Emerit sur La Calle (*L'ancienne capitale du corail*, Revue de la Méditerranée, janvier-février 1951 pp. 60-76), l'étude de A. Huets de Lemps (*Pêcheurs algériens*, Cahiers d'Outre-Mer, 1955, pp. 161-195).

X. Yacono.

Claude Mahé : *Au Libéria. Avec les fils d'esclaves.* Namur (Belgique), Les Editions du Soleil Levant, 191 p., ph. h-t, 2 cartes.

Ayant séjourné au Libéria au moins à deux reprises, en 1954 et en 1957, C. Mahé nous présente un tableau vivant de ce pays assez ignoré et que sa qualité d'état libre semble plutôt avoir desservi par rapport aux territoires voisins colonisés.

Le but essentiel de l'auteur était l'exploration de la zone forestière encore presque inconnue, mais au lieu de nous y transporter brusquement, il nous fait connaître d'abord l'ensemble du pays. D'où une évocation historique des premières explorations du XIVe siècle à nos jours avec la fondation de l'état libre en 1816 ; puis la description du cadre géographique et sociologique avec notamment tout un chapitre sur les cérémonies rituelles secrètes.

La relation du voyage lui-même ne constitue au total que le tiers du volume comprenant une curieuse évocation de « Monrovia, capitale pour rire » qualifiée aussi de « tête de pont du racisme anti-occidental », et une description du « Libéria inconnu » c'est-à-dire de la forêt difficilement pénétrable.

De nombreuses photographies illustrent ce livre de lecture agréable qui s'adresse à un large public.

X. Yacono.

Ibn 'Abd al-Djabbar al-Figuigui : *Rawḍat as-Sulwân : Le Jardin de la consolation* (Poème sur la chasse), publié, traduit et annoté par Henri Jahier et Noureddine Abdelkader, Alger, 1378-1959, XVI-69 et 28 pages d'arabe.

Cette pièce de 214 vers (mètre : *ṭawîl* ; rime en *'ayn*), a déjà fait l'objet d'une édition par le Cheikh Maḥmûd Kaḥḥûl, dans son *Almanach Algérien* de 1911, pp. 71-94. Le texte arabe, non vocalisé, était accompagné d'abondantes notes expliquant les termes difficiles, sans aucune sorte de commentaire. Mais cette édition, outre ses insuffisances, est devenue rarissime. C'est sans doute ce qui a incité MM. Jahier et Noureddine à publier *Rawḍat as-Sulwân*, pour la rendre accessible à la fois au public arabisant et français.

L'auteur de ce poème a vécu selon toute probabilité à la fin du XVe siècle et au début du XVIe. D'origine maghrébine, il voyagea beaucoup, tant en Occident musulman qu'en Orient, où il put connaître quelques grands maîtres de la pensée islamique de l'époque. Il se fixa un certain temps à Figuig (sa ville natale ?) avant de s'établir définitivement au Soudan : et c'est là qu'il serait mort.

La biographie de l'homme se résume donc à quelques éléments assez vagues. Mais son œuvre nous permet de mieux saisir sa personnalité. En effet, cette longue pièce déborde largement son thème central, qui est l'art de la chasse sous ses différents aspects. Riche de notations psychologiques pertinentes, elle nous révèle une âme sensible, éprise de beauté et de poésie. En outre, son dessein n'est pas unique : « Tout à la fois lyrique, didactique, juridique et métaphysique, elle vise à réaliser la volonté du poète pour défendre dans ses 214 vers la chasse, le chasseur et lui-même »

(*Introd.*, p. X). C'est dire tout l'intérêt de cette pièce qui, par son thème général, s'inscrit dans la tradition littéraire des Arabes, depuis la Djâhiliyya jusqu'à la période dite classique. En effet, la description des parties de chasse constitue un genre authentique de la poésie arabe, dénommé *ṭaradiyyât*, et l'on compte, parmi ceux qui s'y distinguèrent, des poètes de premier plan, comme Bashshâr b. Burd, Abû Nuwâs et Ibn al-Rûmî.

Mais il va sans dire que le poème d'al-Figuîguî ne peut être pris dans sa totalité, comme une pièce d'anthologie. Nous nous garderons bien de considérer comme « poétiques » ses lourdes argumentations sur la licéité de la chasse, la qualification juridique des différentes sortes de prises, etc, qui apparentent nettement *Rawḍat as-Sulwân* à la littérature du fikh. Il est des passages empreints de scolastique médiévale — par ex. : « *Elargissons l'argument et obéissons à l'ensemble sous peine de contradictions* » (v. 143, p. 37) — et que la traduction française ne réussit guère à rendre moins insipides.

Reconnaissons cependant que les traducteurs se sont acquittés de leur tâche avec bonheur. Ils se sont efforcés, semble-t-il, de rendre le sens plutôt que l'expression — le plus souvent trop soumise aux gênes de la prosodie. Deux introductions, en arabe et en français, des notes substantielles (dans les deux langues) facilitent la lecture de cette importante pièce de vers. Ainsi, avec *Rawdat as-Ṣulwân* d'Ibn 'Abd al-Djabbâr al-Figuîguî nous disposons d'un nouvel échantillon de littérature maghrébine de la période post-classique. Au lieu d'une poésie purement profane, nous sommes en présence d'une poésie devenue auxiliaire de la morale et de la loi religieuses.

A. MERAD.

TABLE DES MATIÈRES

DU

CENT-TROISIÈME VOLUME DE LA « REVUE AFRICAINE »

(1959)

ARTICLES

NOTES ET DOCUMENTS

COMPTES RENDUS

TABLE DES MATIÈRES

NECROLOGIE

CHRONIQUE